

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1882-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

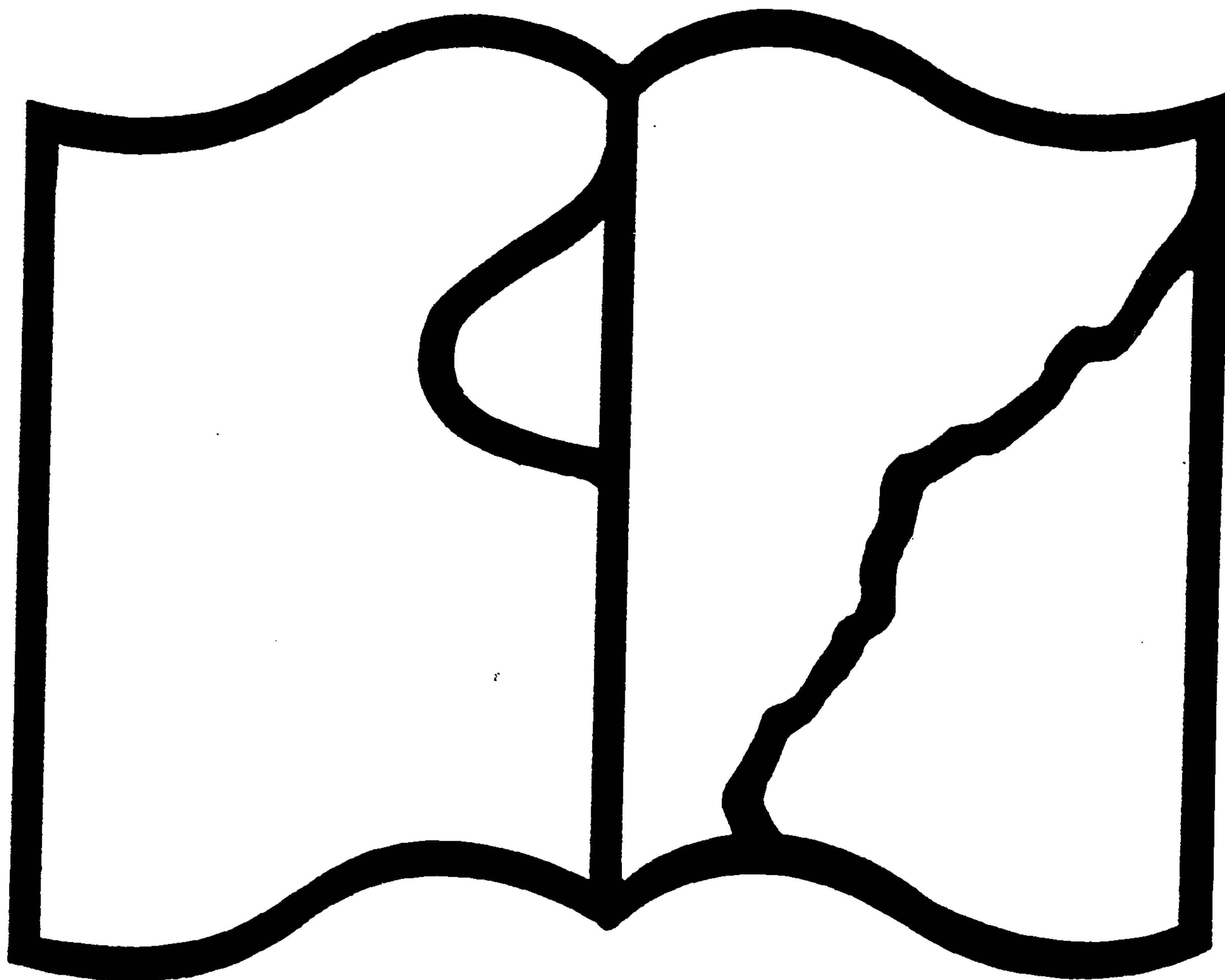
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Texte détérioré — reliure défectueuse


NF Z 43-120-11

Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés



CE DOCUMENT A ETE MICROFILME

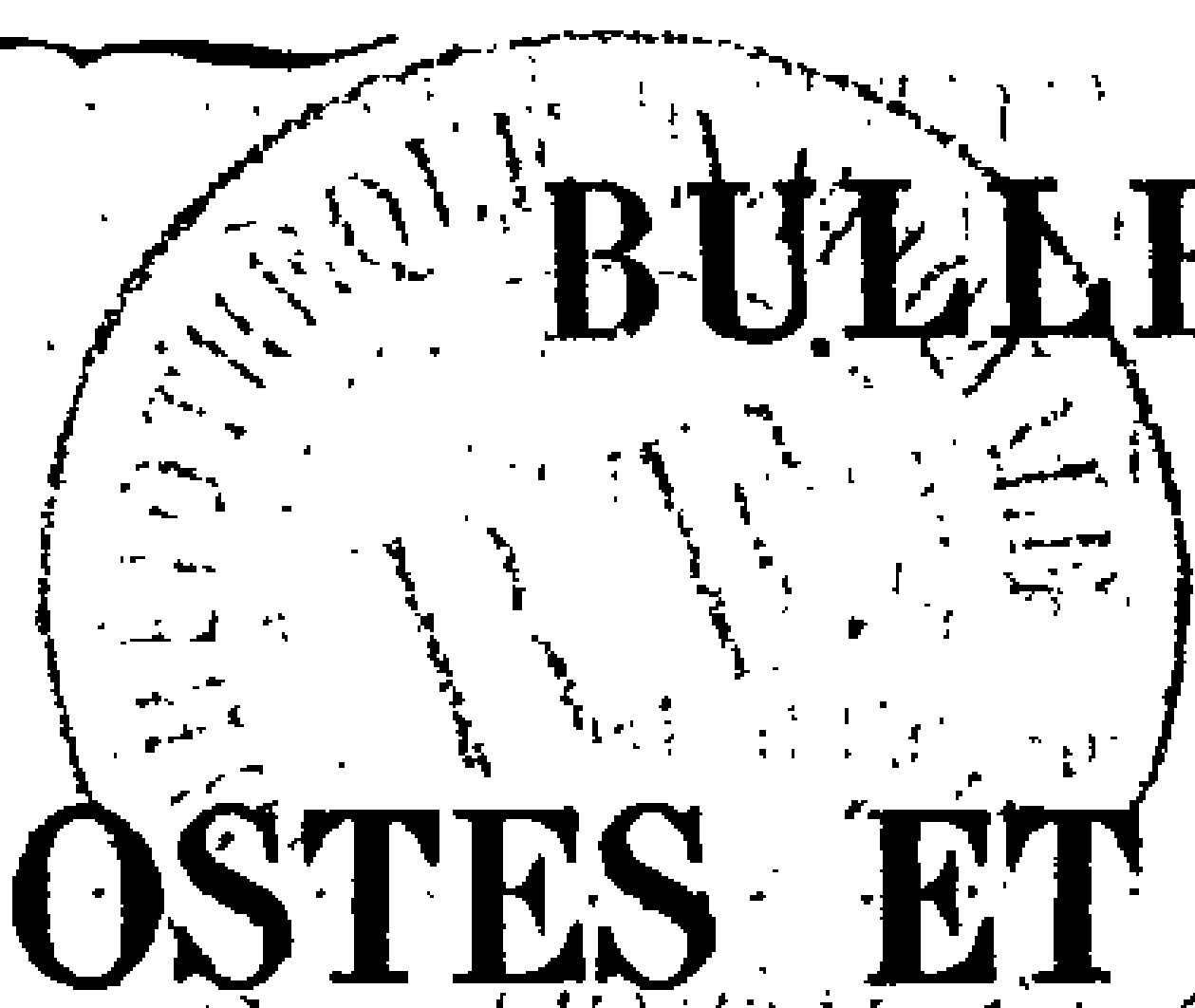
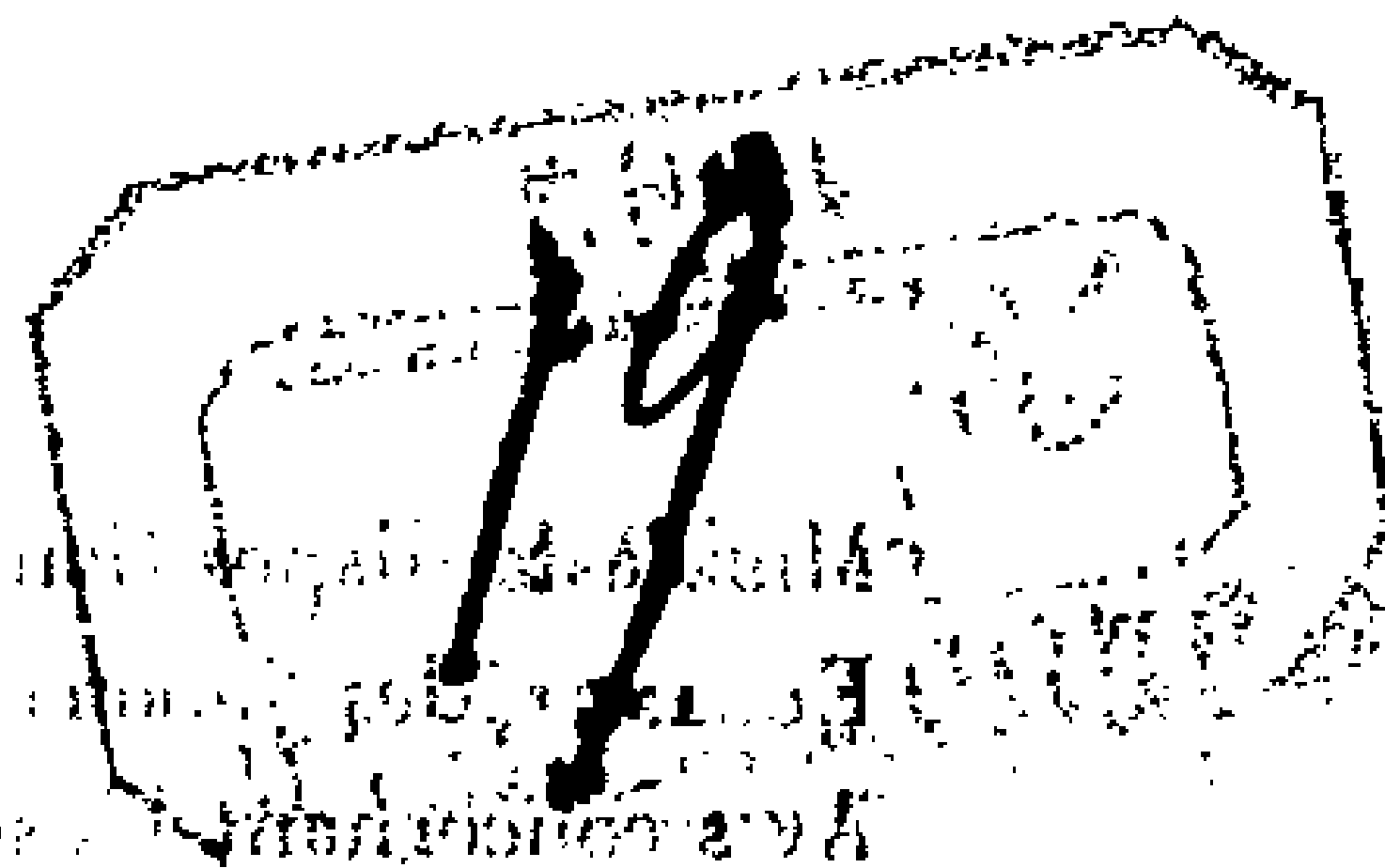
TEL QU'IL A ETE RELIE



1882.

N° 12.

N° 12.



BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1882.

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages.
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 8 décembre 1882, entre la France et l'Angleterre pour l'échange des mandats de poste.....	720
CONVENTION, règlement de détail et d'ordre et instruction y relatifs.....	721
DÉCRET portant émission de bons de poste de 20 francs à partir du 12 décembre 1882.....	734
DÉCRET portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. Instruction n° 264 y relative.....	733
DÉCRET portant autorisation de faire à la Caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste. Instruction n° 15 y relative.....	735
DÉCRET portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.....	762
DÉCRET fixant les taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère.....	767
DÉCRET affranchissant de tous droits d'octroi les matériaux de toute nature en usage dans le service télégraphique et les combustibles consommés dans les ateliers et usines de l'administration.....	768
ARRÊTÉ déterminant les conditions d'admission à une recette de début.....	769
ARRÊTÉ modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....	771
INSTRUCTION n° 265. — Échange contre des timbres-poste, des enveloppes, cartes postales mises hors d'usage avant emploi.....	772
INSTRUCTION n° 266. — Traitement des colis postaux renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....	773

DEUXIÈME PARTIE.

NOTIFICATIONS concernant le service télégraphique.....	774
ADOPTION d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....	777
ENTRÉE de la République de Costa-Rica dans l'Union.....	777

	Pages.
MISE à la disposition du public des bons de poste de 20 francs.....	778
ÉCHANGE des monnaies.....	778
AVIS concernant l'inscription des versements à la caisse d'épargne postale.....	779
AUTOBISATION accordée aux comices agricoles pour versement à la Caisse d'épargne postale.....	779
AVIS relatif à l'envoi du rapport général annuel par les directeurs départementaux.....	779
DISPOSITIONS exceptionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année.....	780
ABUS de franchise télégraphique. — Rappel des dispositions de l'Instruction n° 187.....	780
RETRAIT des timbres et grilles de taxes.....	780
SUPPRESSION des états n° 50 bis annexes roses, des comptes sommaires n° 51 bis roses et des certificats annexes n° 263 bis et 275 bis roses.....	781
DÉNOMINATION nouvelle donnée à un bureau de poste.....	782
ENVOI supplémentaire, par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie, et la Nouvelle-Calédonie.....	782
LIGNE de Port-Vendres à Oran avec escale. — Substitution de l'escale de Carthagène à celle de Valence.....	783
MOUVEMENT des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1883.....	786
PAQUEBOTS-POSTE français. — Ligne de Marseille à Nouméa. — Mouvement général pendant l'année 1883.....	787
PAQUEBOTS-POSTE français. — Mouvement général des lignes des Indes, de la Chine et du Japon pendant l'année 1883.....	787
NONBCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	792
JURISPRUDENCE des cours et tribunaux.....	793
EXAMENS du second degré.....	793

PREMIÈRE PARTIE.

Loi portant approbation de la Convention conclue le 8 décembre 1882 entre la France et l'Angleterre pour l'échange des mandats de poste.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit

ARTICLE 1^{er}. Le Président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la Convention pour l'échange des mandats de poste, conclue le 8 décembre 1882, entre la France et la Grande-Bretagne et dont une copie authentique demeure annexée à la présente loi.

ART. 2. Le droit à percevoir en France et en Algérie pour les envois

de fonds au moyen de mandats de poste, à destination du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande est fixé à 10 centimes pour 10 francs. Toute fraction de 10 francs sera également passible d'un droit de 10 centimes.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 1882.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères,

*Le Ministre des Postes
et des Télégraphes,*

CONVENTION

pour l'échange des Mandats de poste entre la France
et la Grande-Bretagne.

Le Président de la République Française et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, animés du désir de faciliter les envois d'argent d'un pays à l'autre, à l'aide de mandats postaux, ont résolu de signer dans ce but une Convention, et, à cet effet, ils ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Le Président de la République Française,

M. Eugène DUCLERC, Sénateur, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, etc. etc. ;

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande,

Le très honorable Richard Bickerton Parnell, Vicomte LYONS, Pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Chevalier Grand-Croix du très honorable ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté Britannique et Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa dite Majesté auprès du Gouvernement de la République Française, etc. etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ART. 1^{er}. Des envois de fonds pourront être faits, par la voie de la

poste, tant de la France et de l'Algérie pour le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande que du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande pour la France et l'Algérie.

Ces envois s'effectueront au moyen de mandats tirés par des bureaux de l'Administration des Postes de France sur des bureaux de l'Administration des Postes britanniques et *vice versa*.

Le maximum de chaque mandat est fixé à deux cent cinquante-deux francs ou dix livres sterling.

Est réservée à chacun des deux pays contractants la faculté de déclarer transmissible par voie d'endossement, sur son territoire, la propriété des mandats provenant de l'autre pays.

ART. 2. Il sera perçu, pour chaque envoi de fonds effectué en vertu de l'article précédent, une taxe qui sera déterminée par l'Administration du pays d'origine et qui sera à la charge de l'expéditeur des fonds.

Les mandats émis de part et d'autre et les acquits donnés sur ces mandats ne pourront, sous aucun prétexte et à quelque titre que ce soit, être soumis à une taxe ou à un droit quelconque, à la charge des destinataires des fonds.

ART. 3. L'Administration qui délivrera les mandats tiendra compte à l'Administration qui les payera d'un droit de un demi pour cent ($1/2$ p. 0/0) du montant total des mandats payés.

ART. 4. Le montant des mandats sera versé par les déposants et payé aux bénéficiaires en monnaie d'or ou en toute autre monnaie légale de même valeur courante.

Toutefois, au cas où dans l'un des deux pays circulerait un papier monnaie ayant cours légal, mais d'une valeur inférieure à celle d'or, l'Administration de ce pays aurait la faculté de le recevoir et de l'employer elle-même, dans ses rapports avec le public, sous réserve de tenir compte de la différence de cours.

ART. 5. Les bases de la conversion de la monnaie française en monnaie britannique et de la monnaie britannique en monnaie française, pour l'émission et le paiement des mandats, seront fixées, d'un commun accord, entre les Administrations des Postes des deux pays et pourront être modifiées par elles, toutes les fois qu'elles en reconnaîtront la nécessité.

ART. 6. L'Administration des Postes de France et l'Administration des Postes britanniques dresseront, aux époques qui seront fixées par elles d'un commun accord, des comptes sur lesquels seront récapitulées les sommes payées par leurs bureaux respectifs, et ces comptes, après avoir été débattus et arrêtés contradictoirement, seront soldés en monnaie de France par l'Administration qui sera reconnue redevable envers l'autre, dans les délais dont les deux Administrations conviendront.

En cas de non-paiement du solde d'un compte dans le délai convenu, le montant de ce solde sera productif d'intérêts, à dater du jour de l'expiration dudit délai, jusqu'au jour de l'envoi de la somme due. Ces intérêts seront calculés à raison de cinq pour cent l'an et devront être portés au débit de l'Administration retardataire sur le compte suivant.

ART. 7. Les sommes encaissées par chacune des Administrations, en échange des mandats dont le montant n'aura pas été réclamé par les ayants droit, dans les délais fixés par les lois et règlements du pays d'origine, seront définitivement acquises à l'Administration qui aura délivré ces mandats.

ART. 8. Les deux Administrations désigneront, chacune pour ce qui la concerne, les bureaux autorisés à délivrer et à payer les mandats. Elles régleront, d'un commun accord, la forme et le mode de transmission des mandats, la forme et les époques de règlement des comptes et toutes autres mesures de détail et d'ordre nécessaires pour assurer l'exécution de la présente Convention.

Il est entendu que les dispositions prises en vertu du présent article pourront être modifiées, d'un commun accord, par les deux Administrations lorsqu'elles le jugeront nécessaire.

ART. 9. Chacune des deux Administrations pourra, dans des circonstances extraordinaires qui seraient de nature à justifier la mesure, suspendre temporairement le service des mandats internationaux, à condition d'en donner immédiatement avis, au besoin par le télégraphe, à l'autre Administration.

ART. 10. La présente Convention sera mise à exécution à partir du jour dont conviendront les Administrations des Postes des deux pays, après que la promulgation en aura été faite d'après les lois particulières à chacun des deux États. Elle remplacera, à partir de ce jour, la Convention du 30 avril 1870 et demeurera obligatoire d'année en année jusqu'à ce que l'une des parties contractantes ait annoncé à l'autre, mais un an à l'avance, son intention d'en faire cesser les effets.

Pendant cette dernière année, la Convention continuera d'avoir sa pleine et entière exécution, sans préjudice de la liquidation et du solde des comptes, après l'expiration dudit terme.

ART. 11. La présente Convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées aussitôt que faire se pourra.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé la présente Convention et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, le 8 décembre 1882.

(L. S.) Signé: E. DUCLERC.

(L. S.) Signé: LYONS.

RÈGLEMENT DE DÉTAIL ET D'ORDRE

pour l'exécution de la Convention concernant les mandats de poste échangés entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes de France, d'une part;
Et le Maître général des Postes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part;

Vu les articles 2, 5, 6 et 8 de la Convention concernant l'échange de mandats de poste, conclue entre la France et la Grande-Bretagne, le 8 décembre 1882,

Sont convenus de ce qui suit :

ART. 1^{er}. L'Administration des Postes de France fournira, dans le plus bref délai, à l'Administration des Postes britanniques, la nomenclature des bureaux de poste français autorisés à émettre des mandats sur le Royaume-Uni et à payer des mandats provenant du Royaume-Uni;

Réciproquement, l'Administration des Postes britanniques fournira, dans le plus bref délai, à l'Administration des Postes de France, la nomenclature des bureaux de poste britanniques autorisés à émettre des mandats sur la France et l'Algérie et à payer les mandats provenant de la France et de l'Algérie.

Les deux Administrations se notifieront réciproquement à l'avance les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à leurs nomenclatures respectives.

ART. 2. Les deux Administrations se notifieront réciproquement, avant application, le tarif qu'elles auront adopté, en exécution de l'article 2 de la Convention, ainsi que tous les changements qui pourraient être introduits ultérieurement dans ce tarif.

ART. 3. Les mandats délivrés par les bureaux français seront conformes au modèle A, n° 1, annexé au présent Règlement (1).

Les mandats délivrés par les bureaux britanniques seront conformes au modèle A, n° 2, également annexé au présent Règlement.

(1) Formule 16 quater.

Chaque Office aura la faculté de modifier la forme des mandats qu'il emploiera, mais ces modifications devront être portées à la connaissance de l'autre Office.

ART. 4. Les mandats de poste devront être sans rature ni surcharge, même approuvée.

La somme formant le montant de l'envoi y sera inscrite, en chiffres et en toutes lettres, en monnaie du pays d'origine.

Les mandats devront être frappés du timbre et munis de la signature du receveur ou post-master du bureau d'origine.

Ils seront remis aux déposants pour être envoyés pour les soins de ceux-ci aux destinataires.

ART. 5. Le bureau qui émettra un mandat adressera, par l'intermédiaire du bureau de Londres, au bureau chargé de payer ce mandat, un avis conforme au modèle B n° 1 (1) ou au modèle B n° 2 annexés au présent Règlement, exprimant très lisiblement et en toutes lettres, savoir :

- 1° Le nom du bureau expéditeur;
- 2° Le nom du bureau et du pays de destination;
- 3° Les nom et prénoms, ou tout au moins les initiales des prénoms de la personne au profit de laquelle le mandat aura été délivré;
- 4° Les nom et prénoms, ou tout au moins les initiales des prénoms de la personne qui aura effectué le versement donnant lieu au mandat;
- 5° La somme en monnaie du pays d'origine, en chiffres et en toutes lettres, qui devra être payée dans le pays de destination.

L'avis susmentionné portera, en outre, le timbre à date du bureau expéditeur, ainsi que la signature du receveur ou du post-master de ce bureau. Il sera expédié sur Londres le jour même où le mandat aura été émis.

Les avis se rapportant à des mandats tirés de la France sur le Royaume-Uni seront transmis par les bureaux d'origine sous enveloppe conforme ou analogue au modèle C annexé au présent Règlement (2).

ART. 6. Le bureau de Londres opérera la conversion en monnaie française des sommes portées sur les mandats à destination de la France et, réciproquement, la conversion en monnaie britannique des sommes portées sur les mandats à destination du Royaume-Uni.

La conversion des monnaies s'opérera sur les bases indiquées dans les tableaux D n° 1, et D n° 2 annexés au présent Règlement (3).

Il ne sera pas tenu compte pour les paiements des fractions de demi-décime et de demi-penny qui pourront résulter de la conversion en

(1) Formule française 16 quater.

(2) Enveloppe française n° 55.

(3) Tableaux actuels de conversion; 1 livre = 25 fr. 20 cent.

monnaie du pays de destination des sommes versées en monnaie du pays d'origine.

ART. 7. Le bureau de Londres appliquera sur les avis de mandats qui seront tirés par des bureaux britanniques sur des bureaux français un timbre portant ces mots :

Mandat valable en France.	
pour	francs
centimes.	

et indiquera dans le cadre de ce timbre la somme que devra payer le bureau français de destination.

Il transmettra ensuite, le jour même où ils lui seront parvenus, les avis dont il s'agit aux bureaux français destinataires sous enveloppes conformes au modèle C, annexé au présent Règlement.

Tout avis d'émission non frappé du timbre ci-dessus mentionné sera considéré comme non valable.

ART. 8. Les avis d'émission inexacts ou incomplets seront immédiatement renvoyés, pour régularisation, savoir :

S'il s'agit de mandats originaires de la Grande-Bretagne, par les bureaux français destinataires, au bureau de Londres;

S'il s'agit de mandats originaires de France, par les bureaux britanniques destinataires, au bureau de Londres, et par ce dernier aux bureaux français d'origine.

Dès qu'ils auront été régularisés, les avis dont il s'agit seront transmis de nouveau par le bureau de Londres aux bureaux français destinataires et, respectivement, par les bureaux français d'origine au bureau de Londres.

Dans ces différents cas, la transmission des avis s'effectuera sous enveloppe conforme à l'annexe C du présent Règlement.

ART. 9. Les avis d'émission non parvenus, perdus, égarés ou détruits seront, sur la demande du bureau destinataire, remplacés par des duplicatas de ces avis que délivrera, dans le plus bref délai possible, le bureau d'origine.

Les demandes de duplicata d'avis d'émission et les duplicatas eux-mêmes seront établis sur formule conforme ou analogue au modèle E (1) annexé au présent Règlement.

Les demandes de l'espèce, se rapportant à des mandats du Royaume-Uni pour la France, seront adressées au bureau de Londres et renvoyées,

(1) Formule française n° 79.

par ses soins, dûment remplies et frappées du timbre mentionné à l'article 7, aux bureaux français payeurs.

Réciproquement, les demandes de même nature, se rapportant à des mandats de la France pour le Royaume-Uni, seront adressées, par l'intermédiaire du bureau de Londres, aux bureaux français d'origine et renvoyées, dûment remplies, par ces bureaux au bureau de Londres.

La transmission des formules concernant les duplicatas d'avis s'opérera sous enveloppes conformes ou analogues à l'annexe C du présent Règlement.

ART. 10. Le paiement des mandats ne pourra être exigé qu'au bureau de poste désigné sur le mandat comme chargé d'en acquitter le montant, et qu'après l'arrivée à ce bureau de l'avis mentionné dans les articles 5 et 7 précédents.

Le paiement des mandats émis de part et d'autre sera régi par les dispositions en vigueur dans le service interne du pays de destination, pour tout ce qui n'est pas prévu au présent Règlement.

ART. 11. Les mandats dont le paiement n'aura pu être effectué par l'une des causes suivantes :

1° Différences ou omissions de noms ou de sommes, tant sur l'avis que sur le mandat;

2° Omission de timbres,

Seront régularisés par les soins de l'Administration qui aura émis le mandat et par l'intermédiaire du bureau et de l'Administration où le paiement aura été réclamé.

ART. 12. Les mandats émis de part et d'autre seront valables pendant un délai de douze mois à partir du jour de leur émission.

Passé ce délai, les avis afférents aux mandats non payés seront renvoyés à l'Administration du pays d'origine, et la somme versée par l'expéditeur ne pourra plus être payée au destinataire que sur une autorisation spéciale accordée par l'Administration qui aura émis le mandat, à la requête de l'Administration dont dépendra le bureau où le mandat aura été présenté.

ART. 13. Les mandats pourront être remboursés aux envoyeurs dans le délai fixé par l'article précédent, sur la simple production du titre au bureau qui l'aura délivré, mais après la rentrée à ce bureau de l'avis d'émission.

Le renvoi de l'avis d'émission sera fait à l'Administration du pays d'origine par l'Administration du pays de destination.

ART. 14. Les mandats égarés, perdus ou détruits pourront être remplacés par une autorisation de paiement que délivrera l'Administration à laquelle les fonds auront été confiés.

Cette autorisation ne pourra être accordée que sur la demande de l'Administration dont dépendra le bureau où le paiement aura été réclamé, après qu'il aura été constaté que les mandats n'ont été ni payés, ni remboursés.

Pour obtenir le paiement de la somme transmise au moyen d'un mandat égaré, perdu ou détruit, le destinataire devra fournir une déclaration portant que le mandat n'a pas été aliéné, qu'il ne lui est pas parvenu ou qu'il a été adiré ou détruit après sa réception.

ART. 15. L'Administration des Postes de France dressera et transmettra deux fois par mois à l'Administration des Postes britanniques un compte particulier des paiements effectués par les bureaux français du 1^{er} au 15 inclusivement et du 16 au dernier jour du mois inclusivement, en joignant à l'appui les mandats payés et quittancés.

L'Administration des Postes britanniques dressera et transmettra chaque jour, sauf le dimanche, à l'Administration des Postes de France un compte particulier des paiements effectués par les bureaux britanniques, en joignant à l'appui les mandats payés et quittancés.

Au montant total des mandats payés, on ajoutera, sur chaque compte particulier, un demi pour cent de ce montant, à titre de commission.

Les comptes particuliers dont il s'agit seront respectivement établis sur des formules conformes aux modèles F n° 1 et F n° 2 annexés au présent Règlement.

ART. 16. Dès que les comptes particuliers afférents à chaque période mensuelle auront été approuvés de part et d'autre, ils seront récapitulés, par les soins de l'Administration des Postes de France, en un compte général destiné à présenter, chaque mois, les résultats définitifs de l'échange entre les deux pays,

Le compte général sera établi sur formule conforme au modèle G annexé au présent Règlement.

Après avoir été arrêté contradictoirement entre les deux Administrations, il sera immédiatement soldé, en monnaie de France, par l'Administration qui sera reconnue redevable envers l'autre.

Le paiement du solde résultant de la balance des deux comptes aura lieu, savoir :

Si le solde est à l'avoir de la France, au moyen d'une traite, en francs, payable à Paris ;

Si le solde est à l'avoir de l'Angleterre, au moyen soit d'un chèque, en francs, payable au cours du jour à Londres, soit d'une traite, en sterling, payable à Londres, et représentant, au cours du jour de l'achat à Paris, le montant du solde en monnaie française.

ART. 17. Le présent Règlement sera exécutoire à partir du jour de la mise en vigueur de la Convention du 8 décembre 1882 et aura la même durée.

Fait en double original et signé à Paris, le 9 décembre 1882,

Et à Londres, le 19 décembre 1882.

Ad. COCHERY.

G. SHAW-LEFEVRE.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE. — DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

INSTRUCTION N° 267.

MISE À EXÉCUTION D'UNE CONVENTION NOUVELLE CONCERNANT L'ÉCHANGE DES MANDATS DE POSTE AVEC L'ANGLETERRE.

§ 1^{er}. — La Convention du 30 avril 1870 pour l'échange des mandats avec l'Angleterre est remplacée par une convention nouvelle, signée à Paris, le 8 décembre 1882 et dont les dispositions entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 1883.

§ 2. — Le présent numéro du Bulletin mensuel contient, avec les textes de la nouvelle Convention franco-britannique et du règlement de détail et d'ordre arrêté pour son exécution, le texte de la loi portant approbation de ladite Convention et fixant le droit à percevoir sur les mandats émis dans les bureaux de poste de France, d'Algérie et de Tunisie à destination du Royaume-Uni (Angleterre, Écosse et Irlande). Les agents ne devront pas manquer de prendre connaissance de ces documents et notamment des articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement d'exécution dont ils ont plus directement à assurer l'application.

L'attention des agents est particulièrement appelée sur les points suivants :

§ 3. — En vertu de l'article 2 de la loi du 10 décembre courant, le droit à percevoir dans les bureaux français sur les mandats à destination de l'Angleterre sera de 10 centimes (au lieu de 20 centimes) par dix francs ou fraction de dix francs.

§ 4. Le délai de validité des mandats tirés de l'Angleterre sur la France, et *vice versa*, est porté à un an (douze mois) à compter du jour de l'émission. Ce n'est qu'à l'expiration de ce délai que les avis d'émission afférents à des mandats d'origine anglaise non payés devront être renvoyés à l'Administration (bureau des articles d'argent) par les bureaux qui en seront détenteurs.

§ 5. Les mandats tirés de l'Angleterre sur la France ne seront plus transmissibles par voie d'endossement. Ils ne pourront être payés qu'à la personne désignée dans l'avis d'émission.

§ 6. Tous les bureaux de recette en France, en Algérie et en Tunisie participent actuellement à l'échange des mandats avec l'Angleterre et sont en possession de la liste des bureaux britanniques aptes à participer à l'émission et au paiement des mandats internationaux. Rien n'est changé à cet égard aux dispositions en vigueur.

§ 7. Le maximum des mandats émis de part et d'autre reste fixé à 10 livres sterling ou 252 francs.

§ 8. Les mandats tirés sur l'Angleterre continueront à être établis **en monnaie française sur formule 16 quater** (1). Le mandat proprement dit devra toujours être remis à l'expéditeur, qui reste chargé de le faire parvenir au bénéficiaire, et l'avis d'émission sera invariablement transmis, sous enveloppe n° 55 *ter*, non au bureau de destination, mais **au bureau de Londres**.

§ 9. Le taux d'après lequel le bureau de Londres convertit en monnaie britannique le montant des sommes inscrites sur les avis d'émission d'origine française n'est pas modifié; les agents se reporteront donc aux tables de conversion qui sont actuellement à leur disposition, lorsque des renseignements leur seront demandés sur la somme exacte qui sera payée par l'Office anglais en livres, shillings et pence, aux bénéficiaires des mandats émis en francs et centimes.

En sens opposé, les avis d'émission des mandats tirés de l'Angleterre sur la France continueront à porter (voir article 7 du Règlement) le montant de l'envoi exprimé en monnaie française. C'est d'après cette indication que devra être effectué le paiement.

§ 10. L'article 5 du règlement de détail mentionne toutes les indications qui doivent figurer sur les avis d'émission franco-britannique. Il reste, toutefois, loisible de substituer aux nom et prénoms de l'expéditeur ou du destinataire, l'indication d'une maison de commerce, d'une

(1) Le mandat-carte n'est pas admis.

compagnie ou d'un établissement quelconque suffisamment désigné, soit par sa raison sociale, soit par le nom du directeur, du secrétaire ou du fondé de pouvoirs.

§ 11. Les demandes de duplicata d'avis d'émission de mandats d'origine anglaise non parvenus, perdus, égarés ou détruits seront établies sur formules n° 79 et adressées au bureau de Londres. C'est également à ce bureau que devront être transmis, pour régularisation, les avis d'émission qui seraient inexacts ou incomplets (art. 8 et 9 du Règlement).

En sens opposé, c'est le bureau de Londres qui adressera directement aux bureaux d'origine les communications analogues se rapportant à des avis d'émission de mandats de provenance française. Il devra être donné suite, dans le plus bref délai possible, aux demandes en régularisation d'avis d'émission ou en délivrance de duplicata d'avis d'émission, qui seront transmises aux bureaux d'origine par le bureau de Londres, au moyen d'une formule conforme à la formule française n° 79.

§ 12. Toutes les autres dispositions de détail actuellement en vigueur pour l'émission et le paiement des mandats franco-britanniques étant maintenues, il n'y a pas lieu de les énumérer ici. Les agents se référeront utilement à ce sujet aux paragraphes 10, 13, 18, 19, 21 (2° alinéa), 25 (2°, 3° et 6° alinéas), 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 45, 45 bis, 46, 47, 48, 50, 51, 52 (2° alinéa), 53, 54 de l'instruction n° 54, publiée au Bulletin mensuel n° 11, supplément du mois de mars 1879.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD COCHERY.

RECTIFICATIONS AU TARIF INTERNATIONAL.

Page 39, § 116, biffer dans la première ligne les mots *seuls transmissibles par voie d'endossement*.

3° et 4° lignes, au lieu et pendant 3 mois à partir du mois qui suit celui dans lequel ils ont été émis, mettre et pendant 12 mois à partir du jour de leur émission.

Page 59, en regard de la Grande-Bretagne, au lieu de 20 centimes par 10 francs, inscrire, dans la colonne 5, 10 centimes par 10 francs.

Page 100, en regard de la Grande-Bretagne, rectifier comme suit le tarif anglais dans la colonne 3 :

- 6 pence (au lieu de 9 pence) jusqu'à 2 livres sterling;
- 1 shilling (au lieu de 1 shilling 6 pence) de 2 livres à 5 livres;
- 1 shilling 6 pence (au lieu de 2 shillings 3 pence) de 5 livres à 7 livres;
- 2 shillings (au lieu de 3 shillings) de 7 livres à 10 livres.

**Décret portant émission de bons de poste de 20 francs ,
à partir du 12 décembre 1882.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 10 de la loi du 29 juin 1882, portant création de bons de sommes fixes;

Vu l'article 2 du décret d'exécution du 15 novembre 1882;

Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Il sera émis des bons de poste de vingt francs, à partir du 12 décembre 1882.

ART. 2. Les bureaux de Paris seront seuls approvisionnés pour cette date. Les autres bureaux de poste mettront des bons de vingt francs à la disposition du public, au fur et à mesure du développement de la fabrication.

ART. 3. Le Ministre des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 décembre 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Postes et des Télégraphes.

AD. COCHERY.

**Décret portant extension du service des valeurs déclarées
aux Bureaux français établis en Tunisie.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu les lois des 4 juin 1859, 25 janvier 1873 et 26 décembre 1878;

Vu le décret du 16 novembre 1878;

Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Les lettres ou boîtes de valeurs déclarées pourront circuler entre la France et l'Algérie d'une part, et les bureaux français en Tunisie, d'autre part, aux conditions auxquelles ces objets circulent à l'intérieur du territoire français, en vertu des lois des 4 juin 1859, 25 janvier 1873 et 26 décembre 1878.

ART. 2. Les dispositions du présent décret seront exécutoires à partir du 1^{er} janvier 1883.

ART. 3. Le Ministre des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 2 décembre 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU.
FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

INSTRUCTION N^o 264.

EXTENSION DU SERVICE DES VALEURS DÉCLARÉES AUX BUREAUX
FRANÇAIS EN TUNISIE.

Le décret du 2 décembre 1882 dont le texte est reproduit ci-dessus, autorise l'ouverture du service des valeurs déclarées, en lettres ou boîtes, entre la France et l'Algérie, d'une part, et les bureaux français établis en Tunisie, d'autre part.

Il fixe la date d'exécution au 1^{er} janvier 1883.

En conséquence, à partir de cette date et conformément aux dispositions du décret précité, les bureaux français établis en Tunisie, recevront les valeurs déclarées en lettres ou en boîtes à destination de la France et d'Algérie. Ils pourront également en échanger entre eux. D'autre part, les bureaux de France et d'Algérie recevront les valeurs déclarées à destination des bureaux français de Tunisie.

Les conditions d'admission et de tarif sont les mêmes que pour les objets similaires circulant à l'intérieur du territoire français.

Elles sont déterminées par les lois des 4 juin 1859, 25 janvier 1873 et 26 décembre 1878 (articles 281 à 300 de l'Instruction générale).

Les agents sont invités à assurer la régulière exécution de ces dispositions.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

MODIFICATIONS À APPORTER À L'INSTRUCTION GÉNÉRALE.

Art. 302. A la suite du 3^e alinéa, ajouter un alinéa ainsi conçu :

Cette exclusion n'atteint pas les lettres ou boîtes de valeurs déclarées circulant entre la France et l'Algérie, d'une part, et les bureaux français établis en Tunisie d'autre part. Ces lettres ou boîtes sont admises aux tarifs et conditions fixés pour les objets de même nature circulant à l'intérieur. (Décret du 2 décembre 1882. Instruction n^o 264, Bull. mens. n^o 12.)

DÉCRET du 30 novembre 1882 portant autorisation de faire à la Caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste.

(Promulgué au *Journal officiel* du 15 décembre 1882).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu la loi du 9 avril 1881, portant création d'une Caisse d'épargne postale ou Caisse nationale d'épargne, sous la garantie de l'État;

Vu le décret d'administration publique du 31 août 1881, concernant le mode de gestion et de contrôle de ladite caisse;

Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télégraphes et du Ministre des finances;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1^{er}. Toute personne qui désire obtenir un livret de la Caisse nationale d'épargne et tout déposant déjà titulaire d'un livret de ladite caisse, peuvent réaliser au moyen de timbres-poste ordinaires, de cinq (0^f,05^c) et de dix centimes (0^f,10^c) le versement minimum d'un franc prescrit par l'article 8 de la loi du 9 avril 1881.

ART. 2. Il sera délivré gratuitement, dans tous les bureaux de poste, à tous ceux qui en feront la demande, des formules dites *bulletins d'épargne*, sur lesquelles ils indiqueront eux-mêmes les nom de famille et prénoms de la personne qui doit en faire usage.

• Les numéros du livret, sur lequel le montant des bulletins d'épargne aura été porté comme versement, seront indiqués sur ces bulletins par les soins du receveur des postes qui les aura reçus.

ART. 3. Tout possesseur d'un bulletin d'épargne à son nom, quelle que soit sa qualité civile, tout représentant d'un mineur, notamment quand il s'agit des enfants des écoles primaires publiques ou privées, se borne à coller sur le bulletin les timbres-poste destinés à l'épargne. Lorsque ces timbres atteignent la somme d'un franc, il peut faire le versement de ce bulletin à un bureau de poste qui le reçoit *pour comptant*, pourvu que lesdits timbres ne soient ni altérés, ni maculés, ni déchirés.

Le versement fait en timbres-poste est ensuite inscrit *en francs* sur le livret du déposant, s'il est déjà titulaire d'un livret de la Caisse nationale d'épargne ou, dans le cas contraire, donne lieu à la délivrance d'un livret.

Il ne pourra être versé, au moyen de timbres-poste, pour le compte d'une même personne, plus de dix francs par mois.

Les timbres-poste, employés à représenter l'épargne, seront, après examen de leur état, oblitérés par les soins de la Direction départementale des postes et des télégraphes.

ART. 4. Tous les mois, le Ministre des Postes et des Télégraphes remet au Ministre des finances un état, dûment certifié, des timbres-poste compris dans les versements à la Caisse nationale d'épargne. Le montant de cet état est déduit des produits budgétaires des postes du mois précédent et porté, dans les écritures de l'administration centrale des finances, au crédit de la Caisse nationale d'épargne.

Toutefois, cette opération n'a lieu que pour le *montant net* des timbres-poste, c'est-à-dire déduction faite de la remise réglementaire de 1 fr. p. o/o allouée aux receveurs pour la vente des timbres; le montant de cette remise reste à la charge de la Caisse nationale d'épargne, qu'il impute sur ses frais de gestion et d'administration, conformément à l'article 9 du décret précité du 31 août 1881.

ART. 5. Le Ministre des postes et des télégraphes et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1883, et sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin mensuel des postes et des télégraphes*, et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 30 novembre 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des Postes
et des Télégraphes,*

AD. COCHERY.

Le Ministre des Finances.

P. TIRARD.

INSTRUCTION N° 15.

Versements en timbres-poste effectués à la Caisse nationale d'épargne.

(Mise à exécution du décret du 30 novembre 1882.)

Autorisation de constituer au moyen de timbres-poste ordinaires à 5 et à 10 centimes le versement minimum d'un franc.

1. — L'article 46 de l'Instruction n° 1, du 31 octobre 1881, sur la Caisse nationale d'épargne, ayant prévu le cas où il pourra être fait des versements inférieurs à un franc, sauf inscription au compte du dé-

posant lorsque l'ensemble de ces versements atteindra la somme d'un franc, cette partie du service a été réglementée par le décret du 30 novembre 1882 dont le texte se trouve reproduit ci-dessus.

2. — Aux termes de l'article 1^{er} de ce décret « toute personne qui désire obtenir un livret de la Caisse nationale d'épargne, et tout titulaire d'un livret de ladite caisse, peuvent constituer, au moyen de *timbres-poste ordinaires de 5 et de 10 centimes*, le versement minimum d'un franc prescrit par l'article 8 de la loi du 9 avril 1881. » (Voir Instr. n° 1, art. 45).

Approvisionnement et délivrance gratuite des bulletins d'épargne.

3. — A cet effet, tous les bureaux de poste, désignés comme correspondants de la Caisse nationale d'épargne, seront approvisionnés par la direction centrale de formules de *bulletins d'épargne* (modèle n° 94.)

Ces formules seront délivrées *gratuitement*, dans chaque bureau de poste, à toute personne qui en fera la demande (1), sans qu'elle ait à fournir aucune justification ou à donner aucun reçu.

4. — Les personnes qui auront obtenu des formules de bulletins d'épargne, devront y inscrire elles-mêmes les *nom de famille et prénoms* de ceux qui sont destinés à en faire usage.

Les numéros du livret sur lequel le montant des bulletins d'épargne aura été porté comme versement, seront indiqués sur ces bulletins par les soins du receveur des postes qui les aura reçus (2).

S'il s'agit d'un premier versement, ces numéros sont inscrits sur les bulletins à l'arrivée du livret émis par la direction départementale;

Dans le cas de versement ultérieur, cette inscription a lieu immédiatement, sur le vu du livret d'épargne présenté par le déposant.

5. — Tout possesseur d'un bulletin d'épargne à son nom, *quelle que soit sa qualité civile*, tout représentant d'un mineur, notamment quand il s'agit des *enfants des écoles primaires publiques ou privées*, se borne à coller sur le bulletin les timbres-poste destinés à l'épargne (3).

Le montant du versement effectué au moyen de chaque bulletin d'épargne ne peut, en aucun cas, être supérieur à un franc.

Si la valeur totale des timbres-poste appliqués sur un bulletin d'épargne dépasse un franc, le receveur détache et rend au déposant les timbres-poste représentant l'excédent. Il est alors loisible à ce dernier d'appliquer les timbres qui lui sont rendus sur un nouveau bulletin d'épargne

(1) Décret du 30 novembre 1882, art. 2.

(2) *Idem.*

(3) Décret du 30 novembre 1882, art. 3.

Versement des bulletins d'épargne aux receveurs des postes.

6. — Tout bulletin d'épargne sur lequel des timbres-poste représentant la somme ronde d'un franc, sans fraction, auront été collés, peut être versé à un bureau de poste quelconque, pourvu que lesdits timbres ne soient ni altérés, ni maculés, ni déchirés.

Le receveur de ce bureau le reçoit **POUR COMPTANT**, absolument comme s'il s'agissait d'un versement en numéraire, et il applique son timbre à date en tête du bulletin.

En même temps, les bulletins d'épargne versés aux receveurs des postes sont portés en dépense de la manière indiquée à l'article 19 ci-après.

Inscription des sommes versées sur les livrets.

7. — Les versements faits en timbres-poste devant ensuite être inscrits *en francs* sur les livrets de la Caisse d'épargne postale (1), il y a lieu de procéder différemment, suivant que le possesseur du bulletin d'épargne est, ou non, titulaire d'un livret antérieurement délivré.

8. — Lorsqu'il s'agit d'un premier versement, le receveur des postes fait souscrire à l'ayant droit une *demande de livret* (modèle n° 1), en se conformant à toutes les règles prescrites par le chapitre II de l'Instruction du 31 octobre 1881 (voir notamment les articles 11 à 41).

Il délivre à la partie versante une quittance extraite de son journal à souche (art. 49 à 62 de l'Instruction n° 1), et il comprend le versement en timbres-poste sur son bordereau nominatif journalier (art. 64 de l'Instruction n° 1), au même titre que les versements en numéraire.

De son côté, le directeur départemental prépare le livret (art. 77 à 83 de l'Instruction n° 1), sur lequel le montant du versement est inscrit en chiffres et en toutes lettres, conformément au mode indiqué par l'article 88 de l'Instruction n° 1.

9. — Si le possesseur du bulletin d'épargne est déjà titulaire d'un livret de la Caisse postale, le receveur procède suivant les règles prescrites par le chapitre III de l'Instruction précitée, concernant les versements ultérieurs. Il délivre à la partie versante une quittance à souche (art. 104 à 109 de l'Instruction n° 1) et il transmet au directeur, avec le bordereau nominatif journalier (art. 110 de l'Instruction n° 1), le livret de l'ayant droit pour y faire consigner le montant de son versement en timbres-poste (art. 88 et 115 de l'Instruction n° 1).

(1) Décret du 30 novembre 1882, art. 3.

Numérotage et classement des bulletins d'épargne.

10. — Dans le cours du mois où ils ont été versés, les bulletins d'épargne sont classés par les receveurs dans l'ordre suivant lequel les opérations ont été accomplies. Cet ordre est déterminé par le numéro d'inscription du versement sur les journaux à souche n° 4 et 10, lequel est reproduit, au moment du versement, sur le bulletin d'épargne.

C'est dans le même ordre que les bulletins d'épargne doivent être relevés sur le bordereau détaillé mensuel dont il est parlé à l'article 14.

Le versement de plusieurs bulletins d'épargne ne donne lieu qu'à une seule inscription aux journaux à souche n° 4 et 10. Ce numéro d'inscription est reproduit sur tous les bulletins, mais ces bulletins sont différenciés entre eux par un chiffre placé à la droite du numéro du versement dont il est séparé par un trait.

Exemple : Lorsque plusieurs bulletins d'épargne établis au nom de la même personne sont versés au même moment, si l'inscription du versement a lieu sur l'un des journaux à souche sous le n° 454, le premier bulletin est numéroté 454-1, le deuxième 454-2, le troisième 454-3 et ainsi de suite.

Les bulletins ainsi numérotés sont décrits séparément sur le bordereau détaillé n° 95.

Bulletins d'épargne inadmissibles.

11. — Si les timbres-poste collés sur un bulletin présenté comme versement d'épargne ne forment pas la valeur d'un franc, le receveur invite, sur le champ, le particulier à en compléter la valeur par l'apposition des timbres-poste nécessaires;

Si les timbres-poste présentent une altération de quelque nature que ce soit, il est sursis à l'inscription du montant du bulletin sur le journal à souche des versements, jusqu'à ce que la direction de la caisse d'épargne en ait décidé. Dans ce but, le bulletin revêtu de timbres-poste suspects est retiré des mains du déposant, contre reçu manuscrit, et il est transmis à la direction de la caisse nationale d'épargne par l'entremise du directeur départemental qui, en même temps, formule son opinion sur la valeur de ces timbres-poste.

Maximum mensuel des versements en timbres-poste.

12. — Aux termes de l'article 3 du décret du 30 novembre 1882 il ne peut être versé EN TIMBRES-POSTE, par un même déposant, plus de dix francs par mois.

Afin d'assurer l'exécution de cette disposition, les receveurs devront mentionner la nature des versements de l'espèce, en regard de chaque opération, 1° sur les journaux à souche n° 4 ou 10, 2° sur les bordereaux nominatifs n° 5 ou 11, dans la colonne d'observations.

De son côté, le receveur principal qui, aux termes des articles 88 et 115 de l'instruction n° 1, est chargé d'inscrire *en toutes lettres* sur les livrets le montant des versements, a le soin de faire suivre cette énonciation de la mention : « en timbres-poste. »

Les receveurs, avant d'accepter comme versement un bulletin d'épargne, pourront ainsi et devront toujours s'assurer si le maximum fixé pour les versements en timbres-poste a été déjà atteint dans la période de temps déterminée par l'article 3 du décret sus-visé.

Opérations des caisses d'épargne scolaires assurées par l'entremise obligatoire des facteurs.

13. — Toute école publique ou privée, dans laquelle fonctionne une caisse d'épargne scolaire, peut effectuer ses opérations d'épargne par l'entremise du facteur qui la dessert, si cette école est située dans une commune dépourvue d'une recette de poste.

A cet effet, l'instituteur peut se concerter avec le receveur des postes pour fixer un jour, par semaine ou par mois, où le facteur devra obligatoirement se présenter à l'école afin d'approvisionner l'instituteur de timbres-poste, de formules de bulletins d'épargne, de demandes de livrets (formule n° 1) et de relevés n° 102 dont il est question ci-après.

Le facteur recevra des mains de l'instituteur et remettra au receveur, à la fin de sa tournée, les bulletins d'épargne (modèle n° 94) appartenant aux élèves ainsi que les demandes de livret et les livrets sur lesquels les versements en timbres-poste devront être constatés.

Ces bulletins seront décrits sur des relevés (mod. n° 102) établis à l'avance, par l'instituteur, en double expédition.

L'une de ces expéditions sera remise au facteur en même temps que les bulletins et, s'il y a lieu, les demandes de livrets et les livrets qu'elle signale; l'autre expédition, signée par le facteur, restera entre les mains de l'instituteur et lui servira, ultérieurement, à contrôler l'exécution des opérations d'épargne confiées au facteur.

Les récépissés détachés des journaux à souche n° 4 et 10, seront, dès le lendemain de l'encaissement des bulletins d'épargne, remis par le facteur à l'instituteur.

Les livrets appartenant aux élèves, sur lesquels des versements en timbres-poste auront été constatés à la diligence d'un facteur, seront, au fur et à mesure, rapportés à l'instituteur par le facteur à qui l'instituteur rendra, dûment quittancés par lui, les récépissés afférents aux livrets distribués.

Les relevés (mod. n° 102) qui se rapportent à des opérations complètement terminées, sont conservés dans les archives du bureau de poste.

Envoi mensuel des bulletins d'épargne à la direction.

14. — A la fin de chaque mois, les bulletins d'épargne (art. 6) sont adressés au directeur départemental, avec un bordereau, dit *bordereau détaillé mensuel des bulletins d'épargne* (modèle n° 95), indi-

quant : 1° le numéro d'ordre des bulletins ; 2° les noms des possesseurs de ces bulletins ; 3° leur demeure ; 4° les sommes versées en timbres-poste ; 5° les numéros des livrets sur lesquels les versements ont été inscrits.

Ce bordereau qui est établi en *double expédition*, doit parvenir au directeur en même temps que les états détaillés mensuels mentionnés à l'article 242 de l'instruction n° 1.

L'envoi de ce bordereau est constaté tant au carnet (mod. 76) que sur le bulletin (mod. 77) ; sur le carnet, dans une colonne nouvelle n° 19 *bis* à ouvrir en marge ; au bulletin, sur une ligne nouvelle n° 18, intitulée : *Bordereau détaillé mensuel des bulletins d'épargne*.

Il n'est pas fourni de bordereau (mod. n° 95) négatif. Lorsqu'un receveur n'a pas de bulletins d'épargne à transmettre en fin de mois au directeur il l'indique par le mot « néant » inscrit dans la colonne du bulletin n° 77 réservée à l'indication du nombre de pièces transmises.

Les bordereaux n° 95 sont numérotés, par bureau, d'après une série annuelle de manière que le numéro de chaque bordereau indique toujours combien il y en a eu d'établis depuis le commencement de l'année.

État récapitulatif mensuel par bureau de poste. — Oblitération des timbres collés sur les bulletins d'épargne.

15. — Lorsque le directeur a reçu de tous les bureaux de poste les bordereaux détaillés d'un même mois, il forme un *état récapitulatif par bureau de poste* (modèle n° 96), qu'il adresse à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne, par l'entremise de la direction centrale (art. 249 de l'instruction n° 1).

Au préalable, il vérifie l'état des timbres-poste et s'assure que chaque bulletin est revêtu d'un nombre de timbres représentant la valeur d'un franc.

Tout bulletin qui ne réunit pas les conditions voulues est rejeté jusqu'à ce que le receveur qui l'a indûment reçu, ait régularisé l'opération par l'apposition, sur ce bulletin, de timbres-poste intacts et d'une valeur suffisante.

Si des timbres appliqués sur un bulletin d'épargne paraissent frauduleux, le directeur envoie le bulletin comme il est dit à l'article 11, à la direction centrale, à Paris. Lorsque les timbres-poste collés sur les bulletins d'épargne sont reconnus intacts, ils sont oblitérés par les soins de la Direction départementale, avant d'être transmis à la Direction de la caisse nationale d'épargne, à l'appui de l'état récapitulatif (mod. 96.) (1).

Les bordereaux détaillés mensuels (mod. 95) sont communiqués aux receveur principal dans les mêmes conditions que les états numéros 23 et 24 (Instruction n° 3, § III, bull. mens. n° 44 supplémentaire. — décembre 1881).

(1) Décret du 30 novembre 1882. — Art. 3.

16. — L'état récapitulatif, dont le montant doit être égal aux dépenses centralisées dans la comptabilité du receveur principal, est accompagné des états détaillés mensuels formés par chaque bureau de poste, comme il a été dit à l'article 14.

Récépissé mensuel à envoyer par l'agent comptable aux receveurs principaux des postes.

17. — Le receveur principal est couvert du montant des bulletins d'épargne, au moyen d'un *récépissé spécial de mouvements de fonds* (modèle n° 97) que l'agent comptable lui délivre mensuellement.

Écritures à passer tant par les receveurs ordinaires des postes que par le receveur principal.

18. — Les versements à la Caisse nationale d'épargne, effectués en timbres-poste collés sur les bulletins d'épargne (art. 6), sont constatés dans les écritures des comptables de la manière ci-après indiquée.

19. — Les receveurs ordinaires des postes inscrivent ces versements, sur le bordereau n° 40-32, savoir :

En *recette*, suivant le cas (art. 245 de l'instruction n° 1), aux comptes :

ART. 18. — Caisse d'épargne postale (premiers versements);

ART. 19. — Caisse d'épargne postale (versements ultérieurs).

En *dépense*, à un compte ouvert parmi les opérations de trésorerie, sous le titre de :

ART. 9 bis. — Timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne.

20. — Les recettes et les dépenses centralisées dans les écritures du receveur principal sont portées sur son bordereau mensuel n° 12 bis, savoir :

En *recette*, suivant le cas (art. 255 de l'instruction n° 1), aux comptes :

ART. 18. — Caisse d'épargne postale (premiers versements) . . . ligne n° 35.

ART. 19. — Caisse d'épargne postale (versements ultérieurs) . . . ligne n° 36.

ART. 21 bis. — Recette d'ordre (bulletins d'épargne) ligne n° 39.

En *dépense*, au compte ci-après :

ART. 9 bis. — Timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne . . . ligne n° 153.

Pièces justificatives à l'appui.

21. — Les dépenses inscrites sur la ligne n° 153 (timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne) sont justifiées par un *certificat mensuel* (modèle n° 98) remis par le directeur au receveur principal.

22. — A l'arrivée du récépissé de l'agent comptable (art. 17), le

receveur principal en fait *dépense* sur la ligne n° 170 (fonds envoyés à l'agent comptable), et en même temps il s'en charge en *recette* à la ligne n° 39 (*Recette d'ordre. Bulletins d'épargne*).

La dépense est justifiée par le récépissé de l'agent comptable, et la recette d'ordre par une déclaration extraite de ce même récépissé (modèle n° 97 bis).

Le talon dudit récépissé (modèle n° 97 ter) est conservé par l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne, pour être produit à l'appui de sa comptabilité. (Voir art. 24.)

Relevé général mensuel des bulletins d'épargne centralisés par l'agent comptable.

23. — Lorsque l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne a reçu pour un même mois tous les états récapitulatifs formés par les directeurs (art. 15), et qu'il en a reconnu la régularité, il les récapitule sur un *relevé général mensuel* (modèle n° 99), et il passe écriture, sur son journal et sur son grand-livre, du montant de son récépissé mensuel (art. 17) au crédit du compte. *Remises des receveurs des postes* (art. 15) par le débit du compte n° 13 bis. *Timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne.*

Prélèvement de 99 p. 0/0 sur le produit budgétaire des postes, au profit de la Caisse nationale d'épargne.

24. — La vente des timbres-poste constituant l'un des produits du budget général de l'État, il convient que ce budget restitue à la Caisse nationale d'épargne la valeur des timbres-poste que les receveurs ont admis *pour comptant* (art. 6) et qui, ayant été *oblitérés* lors de l'arrivée des bulletins d'épargne à la direction départementale (1), ne peuvent plus servir à l'affranchissement des lettres et imprimés.

25. — A cet effet, et comme le porte l'article 4 du décret du 30 novembre 1882, il est remis chaque mois au Ministre des finances un *état sommaire des timbres-poste versés à la Caisse nationale d'épargne* (modèle n° 101), lequel est établi par l'agent comptable de la Caisse d'épargne, visé par le directeur et **ARRÊTÉ par le Ministre des postes et des télégraphes**. Cet état fait l'objet, dans les écritures de l'administration centrale des finances, d'un *virement* ayant pour effet d'opérer une réduction de recette aux *produits budgétaires des postes* du mois précédent et un rétablissement d'égale somme au crédit d'un compte ouvert parmi les mouvements de fonds sous le titre de: *Remises de l'agent comptable de la Caisse d'épargne postale.*

26. — Toutefois, comme les timbres-poste sont reçus par la Caisse

(1) Décret du 30 novembre 1882, art. 3.

d'épargne postale pour leur *valeur nominale*, tandis que le budget de l'État n'a profité que de leur *valeur nette*, c'est-à-dire déduction faite de la *remise de 1 p. 0/0* allouée aux receveurs pour la vente des timbres-postes (1), le virement dont il vient d'être question, n'a lieu que jusqu'à concurrence de 99 p. 0/0 du montant nominal des bulletins d'épargne, et le surplus est imputé sur les frais d'administration (article 447 et suivants de l'instruction n° 1).

27. — Un certificat constatant l'opération ci-dessus est remis par l'agent comptable des virements de comptes à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne qui en passe écriture au crédit du compte *Timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne* (art. 23), par le débit d'un compte de mouvements de fonds intitulé : *n° 17 bis. Envois à l'agent comptable des virements.*

La dépense est justifiée par le certificat de virement ci-dessus, et la recette par un certificat de référence émané du directeur de la Caisse nationale d'épargne.

Imputation du surplus (1 p. 0/0) sur les frais d'administration de la Caisse nationale d'épargne.

28. — Quant à la différence de 1 p. 0/0 restant à la charge de la Caisse nationale d'épargne (art. 26), le directeur délivre sur les crédits du chapitre du matériel un ordre de paiement (art. 450 de l'instruction n° 1 et mod. n° 62), dont l'agent comptable débite le compte *Fonds affectés aux frais d'administration exercice 1882*, au crédit du compte *Timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne*, lequel se trouve ainsi soldé,

Cet ordre de paiement, acquitté par l'agent comptable, et appuyé d'un *duplicata* de l'état mensuel des timbres-poste formé en exécution de l'article 25, sert de pièce de dépense, et la recette est justifiée par le certificat de référence mentionné à l'article 27.

Paris, le 15 décembre 1882.

La présente Instruction, concertée avec M. le Ministre des Finances en ce qui concerne les dispositions de comptabilité, sera mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1883.

*Le Ministre des Postes
et des Télégraphes,*

AD. COCHERY.

Le Ministre des Finances,

P. TIRARD.

(1) Décret du 30 novembre 1882, art. 4.

MINISTÈRE
DES POSTES
ET
DES TÉLÉGRAPHES.

CAISSE NATIONALE
D'ÉPARGNE.

N° DU BULLETIN (1).

BULLETIN D'ÉPARGNE

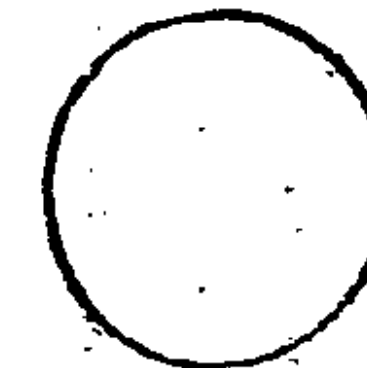
À VERSER, DANS UN BUREAU DE POSTE QUELCONQUE OUVERT AU SERVICE
DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE,

Pour une somme de **UN FRANC** représentée par des **timbres-poste**
de **5** ou de **10** centimes.

MODÈLE N° 94.

Décret
du 30 novembre 1882,
instruction n° 15,
article 3.

Timbre à date du bureau
où le versement est effectué.



NOM ET PRÉNOMS DU DÉPOSANT :

LIVRET N° . — (2) DATE DU VERSEMENT :

(1) Ce numéro est celui d'inscription aux livres journaux n° 4 ou 10 (premiers versements ou versements ultérieurs).
(2) En cas de premier versement, ces numéros sont portés à l'arrivée du livret émis par la direction départementale.

MODÈLES À L'APPUI DE L'INSTRUCTION N° 15
SUR LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

NOTICE EXPLICATIVE.

Toute personne qui, sans être en mesure d'opérer le versement *minimum* d'un franc, désire se créer des épargnes peut acheter des timbres-poste de 5 ou de 10 centimes et les coller dans l'encadrement d'autre part.

Lorsque les cases contiennent soit 10 timbres de 10, ou 20 timbres de 5 centimes, soit un certain nombre de timbres de 10 et de 5 centimes, formant ensemble UN FRANC, ce bulletin peut être remis dans tous les bureaux ouverts pour le service de la Caisse nationale d'épargne, où il est reçu comme numéraire, POURVU QU'AUCUN DE CES TIMBRES NE SOIT NI ALTÉRÉ, NI MACULÉ, NI DÉCHIRÉ.

Quand le porteur du bulletin est déjà en possession d'un livret de la Caisse nationale d'épargne, le versement d'un franc y est inscrit; s'il n'en a pas, il lui en est délivré un dans la forme ordinaire.

Il ne peut être versé au moyen de timbres-poste, pour le compte d'une même personne, plus de dix francs (10 fr.) par mois.

Les formules en blanc du bulletin d'épargne doivent être délivrées gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande dans un bureau de poste.

DIRECTION
DU DÉPARTEMENT

MODÈLE N° 95.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

Instruction n° 15
du 15 décembre 1881,
art. 14.

BUREAU

(Lois du 9 avril 1881 et du 3 août 1882
et décrets des 31 août 1881 et 30 novembre 1882.)

Numéro d'ordre :

BORDEREAU DÉTAILLÉ
DES BULLETINS D'ÉPARGNE

versés pendant le mois d 188

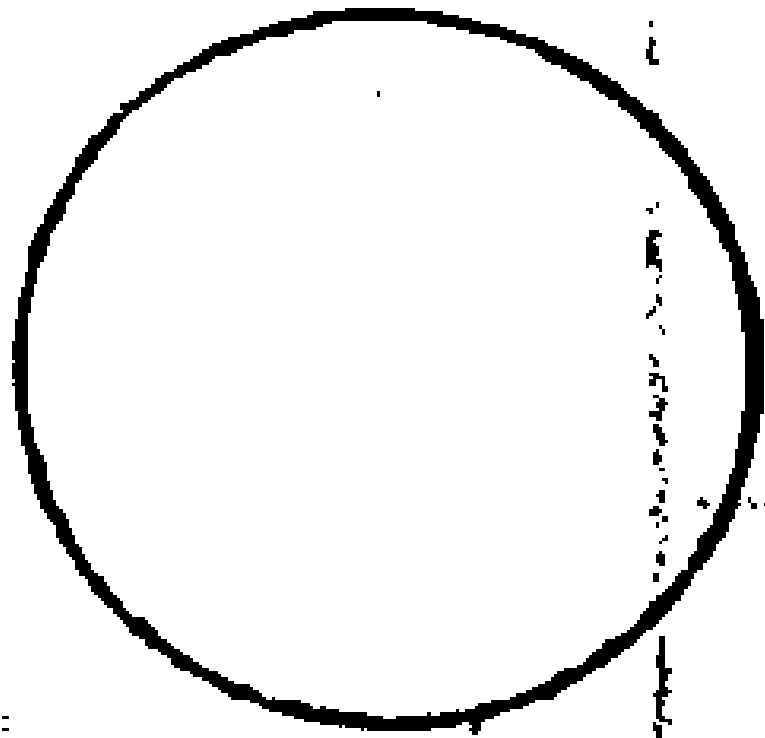
CERTIFIÉ exact le présent bordereau s'élevant à la somme de
francs.

l'empreinte à date
du bureau.

A

le 188

Le Receveur,



DIRECTION
DU DÉPARTEMENT

MODÈLE N° 36.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

(Lois du 9 avril 1881 et du 3 août 1882
et décrets des 31 août 1881 et 30 novembre 1882.)

Instruction n° 15
du 15 décembre 1882.
art. 15.

ÉTAT RÉCAPITULATIF
DES BULLETINS D'ÉPARGNE

versés pendant le mois d _____ 188__.

CERTIFIÉ exact le présent état s'élevant à la somme de _____
francs.

A _____, le _____ 188__.

Le Directeur des Postes,

DÉSIGNATION DES BUREAUX. 1	SOMMES VERSÉES en timbres-poste. 2	DÉSIGNATION DES BUREAUX. 3	SOMMES VERSÉES en timbres-poste. 4
		Report	
A reporter		TOTAL	

MINISTÈRE
DES POSTES
ET DES
TÉLÉGRAPHES.

MINISTÈRE
DES POSTES
et des
TÉLÉGRAPHES.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. MODÈLE N° 97.
(Lois des 9 avril 1881 et 3 août 1882
et décrets des 31 août 1881 et 30 novembre 1882.)

Instruction n° 15
du
15 décembre 1881,
art. 17 et 22.

DIRECTION
CENTRALE
de la
CAISSE NATIONALE
D'ÉPARGNE.

DIRECTION
CENTRALE.

RÉCÉPISSÉ MENSUEL

DE MOUVEMENTS

N°
D'ORDRE
DU REGISTRE.

DE FONDS ENTRE COMPTABLES.

F. [REDACTED]

Je soussigné, Agent comptable de la Caisse nationale d'épargne, reconnais avoir reçu de M. le receveur principal du département d..... les bulletins d'épargne versés pendant le mois d..... 188... et montant à la somme de.....

Ledit récépissé destiné à justifier dans la comptabilité du receveur principal la dépense qu'il a constatée à titre de fonds envoyés à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne.

Vu Paris, le 188...

sous les mêmes date et numéro :
L'Agent comptable,
Le Directeur,

N°
D'ORDRE
DU REGISTRE.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

MINISTÈRE
DES POSTES
et des
TÉLÉGRAPHES.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. MOD. N° 97 bis.
(Loi du 9 avril 1881
et décrets des 31 août 1881 et 30 novembre 1882.)

Instruction n° 15
du
décembre 1881,
art. 17 et 22.

DIRECTION
CENTRALE.

DÉCLARATION

N°
D'ORDRE
DU REGISTRE.

À L'APPUI DE LA RECETTE D'ORDRE POUR
REMBOURSEMENTS PAR LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

F. [REDACTED]

DATE
DU RÉCÉPISSÉ.
188...

La présente déclaration extraite de mon récépissé délivré sous les mêmes date et numéro, pour les bulletins d'épargne versés pendant le mois d..... 188... et montant à la somme de F..... servira à justifier dans la comptabilité du receveur principal du département d..... la recette qu'il a constatée à titre de recette d'ordre (bulletins d'épargne).

Vu Paris, le 188...

sous les mêmes date et numéro :
L'Agent comptable,
Le Directeur,

MONTANT
DU RÉCÉPISSÉ.

F.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.	CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.		
	MINISTÈRE DES POSTES et des TÉLÉGRAPHES.	CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE, (Loi du 9 avril 1881 et décrets des 31 août 1881 et 30 novembre 1882.)	MOD. N° 1 ^{er} ter. Instruction n° 15 du decemb. 1882, art. 17 et 22.
	DIRECTION CENTRALE.	TALON	
	N° _____ D'ORDRE DU REGISTRE.	DE RÉCÉPISSÉ MENSUEL DE MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE COMPTABLES.	
	<p>Le présent talon est détaché du récépissé que j'ai délivré sous les mêmes date et numéro à M. le receveur principal du département d _____, pour le montant des bulletins d'épargne versés pendant le mois d _____ 188__ et montant à la somme de F. _____</p> <p>De laquelle somme je me suis chargé en recette à titre de <i>Remises des receveurs des postes.</i></p>		
	Vu sous les mêmes date et numéro : <i>Le Directeur,</i>	Paris, le _____ <i>L'Agent comptable,</i>	188.

DIRECTION

DU DÉPARTEMENT

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

(Loi du 9 avril 1881

et décrets des 31 août 1881 et 30 novembre 1882.)

Instruction n° 15
du 15 décembre 1882,
art. . 21

CERTIFICAT DU DIRECTEUR DES POSTES

à l'appui des DÉPENSES constatées au compte *TIMBRES-POSTE AFFECTÉS*
AUX BULLETINS D'ÉPARGNE pendant le mois d 188 .

Je certifie que les bordereaux détaillés de bulletins d'épargne, adressés par les rece-
veurs des postes pour le mois ci-dessus désigné, s'élèvent à la somme de (1) _____

Le présent certificat destiné à remplacer dans la comptabilité du Receveur principal
les bordereaux détaillés mensuels qui ont été envoyés à l'agent comptable de la Caisse
nationale d'épargne.

A

le

188 .

Le Directeur des Postes.

(1) En toutes lettres

1950
1951
1952

1953
1954
1955

1956
1957
1958

1959

1960
1961

1962
1963

1964
1965

1966

1967

MINISTÈRE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES.

DIRECTION CENTRALE.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

(Loi du 9 avril 1881
et décrets des 31 août 1881 et 30 novembre 1882.)

MODÈLE N° 99.

Instruction n° 15
du 15 décembre 1882,
art. 23.

RELEVÉ GÉNÉRAL DES BULLETINS D'ÉPARGNE

versés pendant le mois d _____ 188__.

CERTIFIÉ exact le présent relevé s'élevant à la somme de _____
francs.

Paris, le _____ 188__.

L'Agent comptable,

VU ET VÉRIFIÉ :

Le Directeur de la Caisse nationale d'épargne,

ÉTAT SOMMAIRE

DES TIMBRES-POSTE

VERSÉS À LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

pendant le mois d 188 ..

L'Agent comptable soussigné déclare que les timbres-poste apposés sur les bulletins d'épargne versés aux caisses des receveurs des postes pendant le mois ci-dessus désigné, et portés en dépense dans ses écritures du même mois, lesquels ont été dûment oblitérés et ne peuvent plus servir à l'affranchissement des lettres et imprimés, s'élèvent à la somme de

francs.

Paris, le 188 ..

VU ET VÉRIFIÉ :
Le Directeur
de la Caisse nationale d'épargne,

L'Agent comptable,

LE MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu l'état sommaire d'autre part,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les produits budgétaires de l'exercice 188___, constatés pendant le mois
_____ 188___, à titre de *produits des postes*, sont ré-
duits d'une somme de _____
_____ francs,
qui sera transportée au crédit du *Compte-courant de l'Agent comptable de la caisse
nationale d'épargne*.

ART. 2.

Le présent arrêté sera transmis à M. le Ministre des finances, afin que le
changement d'imputation ci-dessus soit constaté par l'Agent comptable des vi-
rements de comptes.

Paris, le _____ 188___.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

Vu bon à passer au Journal général :

*Le Directeur général
de la Comptabilité publique,*

Passé article _____ du Journal général
du mois d _____ 188___.

CAISSE NATIONALE
D'ÉPARGNE.

RELEVÉ des bulletins d'épargne des demandes, de livrets et des livrets
confiés le 188 au facteur
qui devra les remettre, à sa rentrée, à M. le Receveur du bureau
de

NOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE de BULLETINS d'épargne versés par chaque élève.	NOMBRE de DEMANDES de livrets.	N° des LIVRETS confiés au facteur.	MONTANT du VERSEMENT de chaque élève.	OBSERVA- TIONS.
1	2	3	4	5	6
A reporter...					

NOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE de BULLETINS d'épargne versés par chaque élève.	NOMBRE de DEMANDES de livrets.	N° des LIVRETS confiés au facteur.	MONTANT du VERSEMENT de chaque élève.	OBSERVA- TIONS.
1	2	3	4	5	6
Report.....					
TOTAUX.....					

Reçu les pièces énumérées ci-dessus.
A , le 188
Le Facteur,

TABLE DES ARTICLES

DE L'INSTRUCTION N° 15

concernant des versements en timbres-poste effectués
à la Caisse nationale d'épargne.

	ARTICLES de l'instruction.
Autorisation de constituer, au moyen de timbres-poste ordinaires à 5 et à 10 centimes, le versement minimum d'un franc	1 et 2
Approvisionnement et délivrance gratuite des bulletins d'épargne.....	3 à 5
Versement des bulletins d'épargne aux receveurs des postes.....	6
Inscription des sommes versées sur les livrets.....	7 à 9
Numérotage et classement des bulletins d'épargne.....	10
Bulletins d'épargne inadmissibles.....	11
Maximum mensuel des versements en timbres-poste.....	12
Opérations des caisses d'épargne scolaires assurées par l'entremise obligatoire des facteurs.....	13
Envoi mensuel des bulletins d'épargne à la direction.....	14
État récapitulatif mensuel par bureaux de poste. — Oblitération des timbres collés sur les bulletins d'épargne.....	15 et 16
Récépissé mensuel à envoyer par l'agent comptable aux receveurs principaux des postes.....	17
Écritures à passer tant par les receveurs ordinaires des postes que par le receveur principal.....	18 à 20
Pièces justificatives à l'appui.....	21 et 22
Relevé général mensuel des bulletins d'épargne centralisés par l'agent comptable.....	23
Prélèvement de 99 p. o/o sur les produits budgétaires des postes, au profit de la Caisse nationale d'épargne, de la valeur des timbres-postes affectés aux bulletins d'épargne.....	24 à 27
Imputation du surplus (1 p. o/o) sur les frais d'administration de la Caisse nationale d'épargne.....	28

TABLE DES MODÈLES

À L'APPUI DE L'INSTRUCTION N° 15

SUR LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

	ARTICLES de l'instruction.
MODÈLE N° 94. Bulletin d'épargne.....	3
— N° 95. Bordereau détaillé des bulletins d'épargne versés pendant le mois.....	14
— N° 96. État récapitulatif mensuel des bulletins d'épargne.....	15
— N° 97. Récépissé mensuel à délivrer par l'agent comptable aux rece- veurs principaux.....	17
— N° 98. Certificat du directeur des postes à l'appui des recettes rons- tatées au compte : <i>Timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne</i>	21
— N° 99. Relevé général des bulletins d'épargne versés pendant le mois.....	23
— N° 101. État sommaire des timbres-poste versés pendant le mois, et arrêté ministériel de virement.....	25
— N° 102. Relevé des bulletins d'épargne etc, confiés au facteur par une caisse d'épargne.....	23

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu les lois des 3 mars et 24 juillet 1881, concernant le service des colis postaux;

Vu les décrets des 19 et 21 avril 1881, 24 et 30 juillet 1881, 19, 24 et 26 septembre 1881, 24 et 25 novembre 1881, 6 et 8 mars 1882, 18 et 21 juillet 1882, 10 et 11 août 1882, 21 octobre 1882, et 14 novembre 1882,

Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télégraphes et du Ministre de la Marine et des Colonies,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Les habitants de la Nouvelle-Calédonie échangeront par la voie des paquebots-poste français des colis postaux avec la France (y compris la Corse et l'Algérie), la Tunisie, les bureaux de poste français établis dans les ports ottomans, les colonies françaises du Sénégal, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française, de la Réunion, de Pondichéry, de Karikal, de la Cochinchine, ainsi qu'avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Égypte, l'Italie, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Suède, la Suisse et la Turquie.

D'autre part, les colonies de la Réunion, de Karikal, de Pondichéry, de la Cochinchine et de la Nouvelle-Calédonie pourront expédier, par la voie de Constantinople, des colis postaux à destination de l'Autriche-Hongrie, de la Bulgarie, du Monténégro, de la Roumanie et de la Serbie.

Le nouveau service entrera en activité dans les colonies ou établissements français précités, à dater du jour où le présent décret y aura été promulgué.

ART. 2. Les colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie ne devront pas dépasser le poids de 3 kilogrammes, le volume de 20 décimètres cubes et la dimension sur une face quelconque de 60 centimètres; ils ne devront contenir ni matières explosibles, inflammables ou dangereuses, ni articles prohibés par les lois et règle-

ments de douane ou autres, ni lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.

ART. 3. L'affranchissement des colis postaux sera obligatoire. La taxe, à payer par les expéditeurs des colis postaux auxquels s'applique le présent décret, sera fixée conformément aux indications des tableaux ci-annexés.

En outre, l'expéditeur d'un colis postal aura à acquitter un droit de timbre de 10 centimes dans les colonies où le timbre est en vigueur.

ART. 4. Sont applicables aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie, toutes celles des dispositions des décrets sus-visés qui ne sont pas contraires au présent décret.

ART. 5. Le Ministre des Postes et des Télégraphes et le Ministre de la Marine et des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 20 novembre 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des Postes
et des Télégraphes,*

AD. COCHERY.

*Le Ministre de la Marine
et des Colonies,*

JAURÉGUIBERRY.

I. — *Taxes à percevoir, au bureau du port d'embarquement en Nouvelle-Calédonie, sur les colis postaux expédiés en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux Colonies françaises.*

POINT DE LIVRAISON AU DESTINATAIRE.	VOIE DE TRANSMISSION.	TAXE.
		fr. c.
Douane ou agence de la Compagnie maritime au port de débarquement en France.....	Voie de Marseille.....	3 00
Domicile du destinataire au port de débarquement en France.....	Idem.....	3 25
Gare de France.....	Idem.....	3 50
Domicile du destinataire dans une localité de l'intérieur de la France desservi par factage ou correspondance.....	Idem.....	3 75
Douane ou agence de la Compagnie maritime au port de débarquement en Corse ou en Algérie.....	Idem.....	3 25
Domicile du destinataire dans un port de débarquement en Corse ou en Algérie desservi par factage.....	Idem.....	3 50
Agence à l'intérieur de la Corse ou gare d'Algérie.....	Idem.....	3 75
Domicile du destinataire dans une localité de l'intérieur de la Corse ou de l'Algérie desservi par factage ou correspondance.....	Idem.....	4 00
Douane ou agence de la Compagnie maritime au port de débarquement en Tunisie.....	Idem.....	3 50
Domicile du destinataire dans un port de débarquement en Tunisie desservi par factage.....	Idem.....	3 75
Gare de Tunisie.....	Idem.....	4 00
Domicile du destinataire dans une localité de l'intérieur de la Tunisie desservi par factage ou correspondance.....	Idem.....	4 25
PORT DE DÉBARQUEMENT :		
Au Sénégal.....	Voie de Marseille.....	4 50
A la Guadeloupe.....		
A la Martinique.....	Voie de Marseille.....	5 50
A la Guyane française.....		
A Pondichéry.....		
A Karikal.....	Voie des paquebots français.....	3 00
En Cochinchine.....		
A la Réunion.....		

II. — Taxes à percevoir au bureau du port d'embarquement en Nouvelle-Calédonie sur les colis postaux à destination de divers pays étrangers.

PAYS DE DESTINATION.	TAXES.							
	VOIE de Marseille.	VOIE de Marseille et de Belgique.	VOIE de Marseille et de Suède.	VOIE de Marseille et de Dane- mark.	VOIE de Marseille et de Ham- bourg- Hammer- fest.	VOIE directe des paquebots français.	VOIE d'Égypte.	VOIE de Constanti- nople.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. v.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Allemagne.....	4 00	4 50	"	"	"	"	"	"
Autriche-Hongrie....	4 50	"	"	"	"	"	"	4 00
Belgique.....	4 00	"	"	"	"	"	"	"
Bulgarie.....	5 75	"	"	"	"	"	"	4 25
Danemark.....	4 50	"	"	"	"	"	"	"
Égypte.....	"	"	"	"	"	"	3 75	"
Italie.....	4 25	"	"	"	"	"	"	"
Luxembourg.....	3 75	"	"	"	"	"	"	"
Monténégro.....	5 25	"	"	"	"	"	"	4 75
Norvège.....	"	"	5 50	5 25	4 75	"	"	"
Pays-Bas.....	4 50	"	"	"	"	"	"	"
Portugal.....	4 75	"	"	"	"	"	"	"
Roumanie.....	5 25	"	"	"	"	"	"	3 75
Serbie.....	5 25	"	"	"	"	"	"	4 25
Suède.....	5 75	"	"	"	"	"	"	"
Suisse.....	4 00	"	"	"	"	"	"	"
Turquie.	Bureaux de poste français.....	"	"	"	"	3 50	"	"
	Caïfa.....	"	"	"	"	"	4 25	"
	Autres ports..	"	"	"	"	"	5 00	"
	Villes de l'inté- rieur.....	"	"	"	"	"	5 25	"

III. — Taxes à percevoir sur les colis postaux expédiés de diverses Colonies françaises.

LIEU DE DÉPÔT.	VOIE DE TRANSMISSION.	TAXES POUR LES DESTINATIONS CI-APRÈS :					
		Nouvelle- Calé- donie (1).	Autricho- Hongrie.	Bulgarie.	Mon- ténégro.	Rou- manie.	Serbie.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
BUREAU DE POSTE DU PORT D'EMBARQUEMENT :							
Au Sénégal.....	Voie de Bordeaux....	4 50	"	"	"	"	"
A la Guadeloupe.....							
A la Martinique.....	Voie de Saint-Nazaire ou de Bordeaux...	5 50	"	"	"	"	"
A la Guyane française.							
A la Réunion.....							
A Pondichéry.....	Voie des paquebots français.....	3 00	"	"	"	"	"
A Karikal.....	Voie de Constanti- nople.....	"	3 00	3 25	3 75	2 75	3 25
En Cochinchine.....	Voie des paquebots français.....	3 00	"	"	"	"	"
	Voie de Constanti- nople.....	"	4 00	4 25	4 75	3 75	4 25

(1) Colis à délivrer aux destinataires au port de débarquement.

**Décret fixant les taxes applicables, dans le service colonial,
aux colis postaux à destination des îles des Açores et
de Madère.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu les lois des 3 mars et 24 juillet 1881;

Vu les décrets d'exécution des 19 et 21 avril 1881, 24 et 30 juillet
1881, 19, 24 et 26 septembre 1881, 10 et 11 août 1882, 21 octobre
1882, 14, 18 et 20 novembre 1882;

Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télégraphes et du Mi-
nistre de la marine et des colonies,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Le service des colis postaux sera étendu aux relations du Sénégal, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française, de la Réunion, de Pondichéry, de Karikal, de la Cochinchine et de la Nouvelle-Calédonie avec les possessions portugaises des Açores et de Madère.

Cette mesure sera appliquée, dans les colonies ou établissements français précités, à dater du jour où le présent décret y aura été promulgué.

ART. 2. L'affranchissement des colis postaux sera obligatoire.

La taxe à payer par l'expéditeur d'un colis postal sera perçue conformément aux indications du tableau ci-après :

LIEU DE DÉPÔT.	VOIE DE TRANSMISSION.	TAXE DES COLIS POSTAUX à destination :	
		des Açores.	de Madère.
		fr. c.	fr. c.
BUREAU DU PORT D'EMBARQUEMENT :			
Au Sénégal.....	Voie de Lisbonne.....	2 75	2 25
A la Guadeloupe.....	Voie de Bordeaux.....	4 25	3 75
A la Martinique.....	Voie de Saint-Nazaire....	4 75	4 25
A la Guyane française.....			
A la Réunion.....	Voie de Marseille.....	4 75	4 25
A Pondichéry.....			
A Karikal.....			
En Cochinchine.....		5 75	5 25
A la Nouvelle-Calédonie.....			

En outre, l'expéditeur d'un colis originaire des colonies ou établis-

sements français où le timbre est en vigueur, aura à acquitter un droit de timbre de 10 centimes.

Art. 3. Sont applicables aux colis postaux échangés entre les colonies ou établissements français précités, d'une part, et les îles des Açores et de Madère, d'autre part, toutes celles des dispositions des décrets susvisés qui ne sont pas contraires au présent décret.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes et le Ministre de la marine et des colonies sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 29 novembre 1882.

Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des Postes
et des Télégraphes,*

AD. COCHERY.

*Le Ministre de la Marine
et des Colonies,*

JAURÉGUIBERRY.

Décret affranchissant de tous droits d'octroi les matériaux de toute nature en usage dans le service télégraphique et les combustibles consommés dans les ateliers et usines de l'Administration.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre des finances,

Vu les observations des ministres de l'intérieur et des postes et télégraphe ;

Vu le rapport adressé au Ministre des finances par le Directeur général des contributions indirectes ;

Vu les lois des 11 frimaire an VII, 27 frimaire et 5 ventôse an VIII ;

Vu le décret du 12 février 1870 sur les octrois ;

Vu le décret du 12 juillet 1882, relatif à l'octroi de Paris ;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1^{er}. L'article 13 du décret du 12 février 1870 est complété ainsi qu'il suit :

Les combustibles et matières destinés au service de l'exploitation des chemins de fer, aux travaux des ateliers et la construction de la voie, seront affranchis de tous droits d'octroi.

En conséquence, les dispositions relatives à l'entrepôt à domicile des combustibles et matières premières employés, dans les établissements industriels, à la préparation et à la fabrication des objets destinés au commerce général sont applicables aux fers, bois, charbons, coke,

graisses, huiles, et en général à tous les matériaux employés dans les conditions ci-dessus indiquées.

En dehors de ces conditions, tous les objets portés au tarif qui seront consommés dans les gares, salles d'attente et bureaux seront soumis aux taxes locales.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à la construction et à l'exploitation des lignes télégraphiques.

ART. 2. Les Ministres des finances et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 8 décembre 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,

P. TIRARD.

DIRECTION DU PERSONNEL.

**Arrêté déterminant les conditions d'admission
à une recette de début.**

LE MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu l'ordonnance du 17 décembre 1844, relative à la nomination aux divers emplois de l'Administration des postes et notamment aux emplois de receveur;

Vu les lois des 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, concernant la nomination aux recettes de début des sous-officiers désignés par le Ministre de la guerre;

Vu le décret du 10 juillet 1876, imposant aux candidats la connaissance du service télégraphique;

Vu le décret du 27 février 1878, concernant la réunion des deux Administrations des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

Sont fixées, ainsi qu'il suit, les conditions à remplir par les candidats à une recette de début :

ART. 1^{er}. Tout candidat à une recette de début doit :

1° Avoir vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus. Si le candidat compte déjà des services valables pour la retraite, cette dernière limite peut être reculée d'un nombre d'années égal à la durée desdits services, sans cependant que l'âge du candidat puisse dépasser quarante ans;

2° Justifier, indépendamment des services personnels ou de famille requis, qu'il a participé pendant une année au moins au service des Postes et des Télégraphes, soit comme titulaire d'un emploi, soit comme aide ou auxiliaire, et qu'il s'est acquitté de ses obligations d'une manière entièrement satisfaisante;

3° Justifier qu'il est apte à remplir l'emploi qu'il sollicite en subissant :

1° L'examen dont le programme suit :

Une page d'écriture faite sous la dictée, sur papier non réglé, et sans que le postulant puisse en corriger l'orthographe au moyen d'aucun livre ou d'aucun secours étranger;

La même page recopiée à main posée;

Formation d'un état ou tableau conforme à un modèle donné,

Rédaction d'une lettre ou note sur un sujet donné;

Calcul des quatre premières règles;

Solution de quelques problèmes d'arithmétique élémentaire;

Connaissance du système métrique;

Solution de diverses questions sur les éléments de géographie et en particulier sur la géographie de la France.

2° Un examen professionnel postal;

3° Un examen professionnel télégraphique.

ART. 2. Le candidat doit, à l'appui de sa demande, produire les pièces suivantes :

1° Une demande d'emploi établie par lui-même sur papier timbré;

2° Un extrait de son acte de naissance dûment légalisé;

3° Un certificat du Maire de sa commune constatant qu'il est de bonnes vie et mœurs et qu'il est de nationalité française;

4° Un état authentique indiquant la nature, la durée et les motifs de la cessation de ses services. (Les femmes fournissent le même état en ce qui concerne les services de leurs mari, père ou frères.)

5° Un certificat délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement où le postulant est né, constatant qu'il n'a subi aucune condamnation judiciaire.

Les femmes mariées doivent, en outre, joindre aux pièces précédemment indiquées une expédition en forme de leur acte de mariage; les veuves, un extrait de l'acte de décès de leur mari.

ART. 3. Les recettes des postes et des télégraphes de début, en dehors de celles attribuées aux sous-officiers désignés par le Ministre de la guerre (loi du 24 juillet 1873), sont réservées, dans la proportion des trois quarts des vacances :

1° Aux anciens serviteurs de l'État qui comptent cinq années au moins de services militaires ou civils rétribués; ou qui, en cas de moindre durée, justifient ne les avoir cessés que par suite de blessures reçues ou d'infirmités contractées dans l'exercice de leurs fonctions;

2° Aux femmes, filles ou sœurs des anciens serviteurs de l'État se

trouvant dans les conditions ci-dessus indiquées, mais dont les services ont eu une durée de dix ans ou moins et ont pris fin ou qui sont morts en activité de service.

Les veuves avec enfants sont admises à faire valoir les services du père de leur mari.

3° Aux fonctionnaires publics non rétribués comptant au moins cinq années de services, ainsi qu'aux femmes, filles ou sœurs de ces fonctionnaires, s'ils comptent au moins dix années d'exercice.

4° Aux personnes qui se sont acquis des titres personnels à la candidature par des services rendus, pendant au moins trois années consécutives, soit comme gérants des bureaux de poste et de télégraphe, soit comme auxiliaires ou aides dans un bureau de l'Administration.

Les femmes, filles ou sœurs d'anciens fonctionnaires de l'État n'ayant pas accompli les dix années de services prévus par les paragraphes 2 et 3 du présent article sont admises à faire compter la moitié des services rendus par l'un des membres de leur famille, père, mari ou frère, en déduction des cinq années de services personnels nécessaires pour prétendre à une recette dans les conditions fixées par le paragraphe 1^{er} du même article.

ART. 4. Le présent arrêté sera déposé à la direction du personnel, pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 22 décembre 1882.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

**Arrêté modifiant les conditions d'admission
au surnumérariat.**

LE MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu l'arrêté du 19 septembre 1882 déterminant les conditions d'admission au surnumérariat,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. L'article 3 (titre 1^{er}) de l'arrêté sus-visé est modifié ainsi qu'il suit :

Nul ne peut être admis comme surnuméraire s'il n'est Français, âgé de dix-sept ans révolus et de vingt-cinq ans au plus et reconnu apte au service par le médecin assermenté, et s'il n'a subi avec succès les épreuves d'un examen spécial.

Toutefois, les candidats pourvus du diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences sont dispensés de subir ces épreuves, s'ils remplissent d'ailleurs les autres conditions imposées aux postulants.

Le programme de l'examen est fixé ainsi qu'il suit :

1° Une page d'écriture faite sous la dictée;

- 2° La même page recopiée à main posée;
- 3° Rédaction d'une note ou d'une lettre sur un sujet donné;
- 4° Formation d'un tableau conforme à un modèle donné;
- 5° Arithmétique élémentaire (les quatre premières règles, les fractions, les règles de trois simples et le système métrique).
- 6° Géographie générale des cinq parties du monde; grandes divisions politiques, villes principales; notions détaillées sur la France.

Par exception, peuvent être admis, après vingt-cinq ans et jusqu'à trente ans, les sujets qui justifient, soit de trois ans de services civils, soit de trois années de services militaires, soit de trois années de participation, en qualité de receveur, d'aide ou de commis auxiliaire au travail d'un bureau de poste ou de télégraphe.

Les candidats qui, à la suite du concours, n'ont pas été classés en raison de l'insuffisance de leur orthographe, ne peuvent se présenter à un nouvel examen avant le délai d'un an au moins.

ART. 2. Le présent arrêté sera déposé à la Direction du personnel pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 11 décembre 1882.

Signé : AD. COCHERY.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — DIRECTION
DE LA COMPTABILITÉ.

INSTRUCTION N° 265.

ÉCHANGE CONTRE DES TIMBRES-POSTE, DES ENVELOPPES ET CARTES
POSTALES MISES HORS D'USAGE AVANT EMPLOI.

§ 1^{er}. Aux termes de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 8 septembre dernier, les timbres-poste découpés dans les enveloppes et les bandes timbrées ne peuvent être utilisés.

Cette disposition, également applicable aux timbres-poste imprimés sur les cartes postales, est maintenue.

§ 2. A l'avenir, les cartes postales et enveloppes timbrées (1) maculées, déchirées, en un mot mises, avant emploi, hors d'usage pour un motif quelconque, pourront être échangées au guichet des bureaux de poste contre des timbres-poste d'une valeur égale à celle des figurines imprimées sur les enveloppes et cartes postales détériorées.

§ 3. Les receveurs, qui auront effectué un échange de l'espèce, frapperont immédiatement les enveloppes et cartes postales hors d'usage, du timbre à date de leur bureau. L'empreinte ne devra en aucun cas être appliquée sur la figurine imprimée; elle sera apposée sur la partie en blanc du recto, réservée à l'adresse.

(1) Les enveloppes de l'industrie privée sont admises à l'échange comme celles de l'État.

§ 4. Pour se dégrever de la valeur des timbres-poste qu'ils auront donnés en échange de cartes postales ou d'enveloppes timbrées hors d'usage, les comptables en porteront le jour même le montant à la colonne 13 de l'état de détaxes n° 443. Ils inscriront en regard la mention suivante :

(1) Enveloppes timbrées à (2)

(1) Cartes postales à (2)

Les détaxes seront justifiées par la production des enveloppes et cartes postales échangées qui devront être, en fin de mois, réunies par catégories et annexées à l'état 443.

§ 5. L'attention des directeurs est tout spécialement appelée sur les dispositions qui précèdent. Ils devront, au moment de la vérification de l'état n° 443, rejeter rigoureusement tout dégrèvement de l'espèce qui ne serait pas appuyé des cartes postales et enveloppes échangées portant l'empreinte du timbre à date du bureau qui aura fait l'échange.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,
AD. COCHERY.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e ET 3^e BUREAUX.

INSTRUCTION N° 266.

TRAITEMENT DES COLIS POSTAUX RENFERMANT DES LETTRES OU NOTES
AYANT LE CARACTÈRE DE CORRESPONDANCE.

§ 1^{er}. Aux termes de l'Instruction n° 228 (Bulletin mensuel n° 3), les colis postaux d'origine allemande, qui renferment des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance, sont considérés comme ne remplissant pas les conditions voulues pour être admis au transport; ils doivent, par suite, être renvoyés purement et simplement à l'Office d'origine, chargé de les rendre aux expéditeurs.

Il y aura lieu de procéder désormais de la même manière à l'égard de tous les colis postaux provenant des divers pays étrangers.

§ 2. En conséquence, les infractions aux prescriptions de l'article 10 de la Convention internationale, commises dans l'envoi des colis postaux originaires de l'Etranger, ne seront plus à l'avenir relevées par procès-verbaux, comme le sont les contraventions à l'arrêté du 27 prairial, an ix, par application des articles 848 et suivants de l'Instruction générale.

§ 3. Les agents devront porter ces dispositions à la connaissance des Préposés des douanes, de l'octroi et autres qui, en raison de leurs fonc-

(1) Nombre d'enveloppes ou de cartes postales.

(2) Prix du timbre de chaque catégorie d'enveloppes ou de cartes postales.

tions, sont appelés à verbaliser, soit dans les gares de chemins de fer, soit dans les ports où sont débarqués les colis postaux provenant des pays étrangers.

Dans le cas où ces préposés viendraient à dresser, par erreur, des procès-verbaux, les Receveurs des Postes et des Télégraphes auraient soin de ne pas accepter ces actes entachés d'invalidité et de faire connaître les motifs de leur refus.

§ 4. D'autre part, l'attention des agents est appelée sur les dispositions de deux décrets en date des 20 et 29 novembre dont le texte est reproduit ci-dessus. Le premier de ces décrets fixe les taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie; l'autre décret détermine les taxes à percevoir, dans le même service, sur les colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

DEUXIÈME PARTIE.

DIRECTION DU CABINET ET DU SERVICE CENTRAL.

SERVICE CENTRAL. — 1.^{er} BUREAU.

I. — ADDITIONS ET MODIFICATIONS AU TARIF PUBLIÉ DANS LE BULLETIN MENSUEL N° 26, 2^e SUPPLÉMENT DU MOIS DE JUIN 1880.

Câble de Souakim à Djedda.

La ligne égyptienne entre le Caire et Souakim n'est pas encore ouverte au service de la correspondance internationale.

Les télégrammes pour Djedda doivent, en conséquence, continuer à être expédiés par poste de Suez, aux mêmes conditions que celles indiquées au tarif page 640.

Ouverture au trafic télégraphique du câble de Malte à Tripoli.

Le câble de Malte à Tripoli est ouvert au trafic télégraphique international depuis le 27 octobre 1882.

Les télégrammes échangés avec Tripoli suivent les règles du régime européen.

Le tarif des correspondances télégraphiques à destination de l'étranger devra, en conséquence, être modifié ainsi qu'il suit :

Page 619. Au-dessous de SUISSE, Belgique-Allemagne, etc., ajouter :

TRIPOLI.	Marseille..... (Câble de Marseille à Malte).	1 ^l 35 ^c	"	"	Décret du 10 no- vembre 1882.
	Ou				
	Italie-Modica..... (Câble de Modica (Sicile) à Malte).	"	1 ^l , 35 ^c	6 ^l , 75 ^c	Taxes de Londres.
	Vigo..... (Câble de Vigo à Malte).				
	Espagne, Portugal..... (Câble de Carcavellos).				
Gibraltar..... (Câble direct).	"	1 ^l , 45 ^c	7 ^l , 25 ^c	Idem.	

Taxes du Brésil.

Remplacer par les indications suivantes les renseignements portés au tableau n° V des taxes de l'Amérique du Sud, page 661, et relatifs aux télégrammes à destination du Brésil acheminés par la voie du Sud :

Les télégrammes à destination du Brésil sont toujours acheminés, à partir de Pernambouc, par voie des lignes terrestres du Gouvernement brésilien, à moins que l'expéditeur ne mentionne expressément sur l'original que sa dépêche doit être dirigée par la voie des câbles qui suivent la côte du Brésil.

Dans ce cas, les télégrammes devront porter l'indication voie CÂBLES WESTERN. Le bureau de Lisbonne ferait diriger par la voie des lignes terrestres, tout télégramme ne portant pas d'indication ou portant une autre indication au préambule.

Pour les pays situés au delà du Brésil, les taxes ne seront perçues, jusqu'à nouvel avis, que par la voie des câbles.

Taxes du Venezuela et de la République Argentine.

Les télégrammes pour les bureaux des États-Unis de Venezuela et de la République Argentine sont acceptés, par la voie de Galveston, depuis le 16 novembre 1882.

La deuxième partie du tableau n° IV des taxes de l'Amérique du Sud (voies mixtes du Nord et de Panama et voie de Galveston) devra, en conséquence, être modifiée ainsi qu'il suit :

1° Au dessous de Colombie, tous les bureaux, etc., mettre :

2 | Venezuela..... | tous les bureaux..... 10^l, 85^c

2° Au-dessous de Chili, Valparaiso et tous les autres bureaux, etc.,

indiquer :

7 | République Argentine..... { Buenos-Ayres | 20^l, 45^c
 { Tous les autres bureaux. | 20 95

Les numéros d'ordre 2, 3, 4 et 5 portés à la deuxième partie du tableau IV, devront être remplacés par les numéros 3, 4, 5 et 6.

Liste des bureaux de Venezuela.

Antemano.	Losteques.	San-Felipe.
Barquisimeto.	Maracay.	Termers.
Cagua.	Merida.	Trujillo.
Caracas.	San-Antonio.	Valencia.
Laguayra.	San-Cristobal.	Victoria.

II. — MODIFICATION À L'INSTRUCTION N° 160 PUBLIÉE DANS LE BULLETIN MENSUEL N° 36, 2^e SUPPLÉMENT, DU MOIS D'AVRIL 1881.

La disposition finale de l'article 293 de l'Instruction n° 160, relatif aux télégrammes à faire suivre, sera remplacée par la rédaction suivante :

« Mais dans le préambule, chaque bureau ne reproduit, *comme lieu de destination (R. XXXIII, § 1^{er}, lettre b.)* que celui de la première *adresse à laquelle le télégramme doit encore être expédié* ».

III. — OUVERTURE D'UNE COMMUNICATION TÉLÉGRAPHIQUE DIRECTE ENTRE PARIS ET CONSTANTINOPLE.

Dans le but d'accélérer le service des transmissions télégraphiques entre Paris et l'Orient, l'administration française s'est entendue avec les administrations italienne et ottomane pour établir entre Paris et Constantinople une communication directe qui est ouverte à la correspondance privée.

Les taxes à appliquer aux dépêches transmises par cette nouvelle communication, qui donne une grande rapidité aux transmissions, grâce à la suppression du dépôt de Rome, sont celles indiquées par la voie normale d'Italie-Vallona, c'est-à-dire 60 centimes par mot pour la Turquie d'Europe. Pour les autres destinations, les taxes sont indiquées ci-après :

Tableau des taxes de l'Orient pour les télégrammes français dirigés par la voie d'Italie-Vallona-Faô.

DESTINATIONS.		TAXES.
		fr. c.
Australie.....	Port-Darwin, Australie méridionale et occidentale, Victoria et Tasmanie.....	12 65
	Nouvelle-Galles du Sud et Queensland.....	12 90
Beloutchistan.....		4 45
Birmanie.....		5 55
Chine.....	Hong-Kong, Shang-Haï, Amoy.....	9 75
	Foo-Chow.....	10 75
	Chin-Kiang.....	10 85
	Chin-Kiang-Poo.....	10 95
	Chining.....	11 05
	Nankin.....	11 15
	Tient-sin.....	11 25
Taku.....	11 35	
Cochinchine.....		8 50
Indes néerlandaises.....	Java et Sumatra.....	8 00
	Penang.....	6 50
Indo-Chine.....	Malacca.....	7 25
	Singapore.....	7 50
	Kerrachee et bureaux à l'ouest de Chittagong.....	5 10
Indoustan.....	Bureaux à l'est de Chittagong et Ceylan.....	5 35
	Manille.....	12 00
Nouvelle-Zélande.....		14 10
Golfe Persique...{	Bushire.....	2 80
	Autres bureaux.....	4 45

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

ADOPTION D'UN TIMBRE DE RECOMMANDATION UNIFORME
DANS TOUT LE TERRITOIRE DE L'UNION.

Par une résolution récente, les Administrations de l'Union sont convenues de modifier, comme suit le paragraphe 4 de l'article VI du Règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de la Convention postale universelle du 1^{er} juin 1878.

« 4° Les objets recommandés doivent porter une étiquette ou l'empreinte d'un timbre reproduisant, d'une manière apparente, la lettre majuscule R en caractère romains; — chaque office ayant, d'ailleurs, la faculté d'ajouter à la lettre R la marque spéciale, l'indication du nom du bureau d'origine ou du pays d'origine, du numéro d'ordre, etc., qui lui conviendra. »

Cette décision, qui est obligatoire pour toutes les Administrations de l'Union à partir du 1^{er} janvier 1883, entraîne la suppression des timbres de recommandation fournissant des empreintes différentes qui sont actuellement en usage dans divers pays de l'Union. Il y a lieu, par suite, de biffer l'effigie de ces timbres qui figure au tableau C du tarif international, pages 85 et suivantes, colonne 11.

Les agents devront également se reporter au bulletin mensuel n° 11 supplémentaire de mars 1879, pages 172 et suivantes, à l'effet de modifier le paragraphe 4 de l'article 6 du règlement de détail de l'Union en date du 1^{er} juin 1878, d'après le nouveau texte indiqué ci-dessus, et de supprimer l'alinéa 2° du paragraphe 2 de l'article XXIX du même Règlement, les alinéas 3°, 4° et 5° prenant alors les n° 2°, 3° et 4°.

Il y aura lieu de rectifier de la même manière le texte du Règlement de détail précité qui figure à la suite de la circulaire générale du 28 mars 1879 sur les relations avec l'étranger, dont sont munis tous les bureaux d'échange.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

ENTRÉE DE LA RÉPUBLIQUE DE COSTA-RICA DANS L'UNION,

La République de Costa-Rica (Amérique centrale) fera partie de l'Union postale universelle à partir du 1^{er} janvier 1883.

Les agents trouveront au présent bulletin le texte d'un décret du 9 décembre 1882 qui étend aux correspondances adressées de France et des bureaux français à l'étranger dans ce pays et *vice versa*, les taxes

et conditions d'envoi actuellement en vigueur dans les rapports avec tous les pays de l'Union. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier prochain, un seul tarif, celui de l'Union, sera applicable aux correspondances pour toute la République de Costa-Rica, quelle que soit la voie employée.

Un autre décret, daté du 12 décembre courant, rend le même régime applicable aux correspondances échangées entre les colonies françaises et Costa-Rica.

Il y aura lieu d'opérer, au Tarif international, pour le 1^{er} janvier 1883, les modifications suivantes :

Page 26, biffer « Costa-Rica » dans la colonne 26 et tout ce qui figure en regard dans les colonnes 2, 3 et 4 ;

Page 49, en regard de « Costa-Rica » substituer dans la colonne 2, le chiffre « 2 » au chiffre « 26 » ;

Page 57, ajouter dans la colonne 2, « Costa-Rica » (République de) :

Page 72, biffer en entier la section 26.

Les agents qui sont munis, pour le service d'échange international, du tableau C récapitulatif, devront, en outre, biffer sur ce tableau toutes les indications concernant la République de Costa-Rica.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. —

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES.

BONS DE POSTE DE 20 FRANCS.

Conformément aux dispositions du décret du 9 décembre 1882, dont le texte est reproduit ci-dessus, le service des bons de poste de 20 fr. a été inauguré le 12 décembre à Paris, et sera successivement étendu aux autres bureaux de poste.

Les coupures de 1, 2 et 10 francs seront prochainement mises en vente.

Le premier approvisionnement sera toujours effectué d'office ; les envois ultérieurs n'auront lieu que sur la demande des receveurs.

Il demeure bien entendu que les bons de poste doivent être mis à la disposition du public, au plus tard, le lendemain du jour où le receveur aura reçu du garde-magasin central un premier approvisionnement.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE L'ORDONNANCEMENT.

ÉCHANGE DE MONNAIES.

La circulaire n° 164, adressée le 5 février 1858 aux agents de l'Administration des lignes télégraphiques, concernant certaines prescriptions

relatives au service des guichets, a rappelé à ces agents qu'en droit strict, d'après la loi du 22 avril 1790, ils n'étaient pas obligés à rendre d'appoint pour la perception des taxes télégraphiques.

Quelques employés se sont refusés, récemment encore, à expédier des télégrammes sous prétexte que l'expéditeur voulait en acquitter la taxe au moyen de pièces de monnaie d'une valeur supérieure à la somme à percevoir, et qu'ils n'étaient pas tenus à rendre l'appoint.

Les facilités actuelles de transactions monétaires ne permettent plus d'autoriser les agents à se prévaloir des dispositions de la loi précitée; tous les comptables sont, en conséquence, formellement invités à se procurer la monnaie nécessaire pour être toujours en mesure d'assurer le service des guichets de leur bureau, sans difficulté.

DIRECTION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE. —
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

AVIS CONCERNANT L'INSCRIPTION DES VERSEMENTS À LA CAISSE
D'ÉPARGNE POSTALE.

Les modifications qui résulteront de la loi du 3 août 1882, pour la constatation des versements ultérieurs sur les livrets de Caisse d'épargne postale, ne pourront être appliquées dès le 1^{er} janvier 1883.

En conséquence, les journaux à souche du modèle n° 10 seront maintenus dans le service jusqu'à nouvel ordre, la série des numéros de quittances se continuant d'une année à l'autre comme pour les journaux de premier versement. (Instruction n° 14.)

AUTORISATION ACCORDÉE AUX COMICES AGRICOLES POUR VERSEMENT
À LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE.

Aux termes d'une décision ministérielle du 11 décembre 1882, les comices agricoles sont, par assimilation aux sociétés de secours mutuels, autorisés à se faire ouvrir un compte à la Caisse d'épargne postale, dans la limite et les conditions fixées par l'article 13 de la loi du 9 avril 1881.

AVIS RELATIF À L'ENVOI DU RAPPORT GÉNÉRAL ANNUEL PAR LES DIRECTEURS
DÉPARTEMENTAUX.

Les directeurs départementaux qui n'ont pas encore envoyé à l'Administration leur rapport général sur l'ensemble du service postal et télégraphique de leur département pour l'année 1882, sont invités à le faire parvenir le 1^{er} janvier au plus tard.

DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES À L'OCCASION DU RENOUELEMENT
DE L'ANNÉE.

Les dispositions exceptionnelles adoptées, depuis 1873, pour faciliter le travail des bureaux ambulants pendant la période du renouvellement de l'année, doivent être mises en vigueur cette année comme les années précédentes.

Ces dispositions sont détaillées aux pages 396 et 397 du *Bulletin mensuel*, n° 57, de décembre 1873.

Les agents sont invités à s'y conformer ponctuellement.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU.
FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

ABUS DE FRANCHISE TÉLÉGRAPHIQUE. — RAPPEL DES DISPOSITIONS
DE L'INSTRUCTION n° 187.

L'Administration est informée que les agents acceptent souvent, sans objections, des dépêches présentées à titre officiel et ayant un caractère abusif.

Il est rappelé qu'aux termes de l'instruction n° 187 sur la télégraphie officielle (page 4, abus de franchise), le receveur du bureau d'origine doit, au cas où le télégramme déposé paraît abusif, en faire l'observation au fonctionnaire expéditeur, et ne recevoir ce télégramme que si l'expéditeur insiste pour son envoi en franchise.

DIRECTION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION. — 3^e BUREAU.

RETRAIT DES TIMBRES ET GRIFFES DE TAXES.

La généralisation, à partir du 1^{er} octobre 1882, de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des correspondances non affranchies, rend désormais inutiles les timbres ou griffes de taxes qui ont été jusqu'ici fournis aux receveurs.

Il y aura lieu, en conséquence, de renvoyer au Dépôt du matériel postal, dès la réception du présent Bulletin, tous les timbres ou griffes de taxes existant dans les établissements de poste.

Ce renvoi sera effectué dans la forme suivante rappelée par la formule n° 766 bis :

« Les timbres à date ou autres, et, en général, tous les objets hors
« de service, les boîtes exceptées, dont le remplacement est demandé
« sur la présente formule, devront, aussitôt après la réception des objets
« neufs, être renvoyés au dépôt du matériel postal à Paris, accompa-

« gnés d'un bordereau n° 266 en deux expéditions; une troisième expédition du même bordereau sera adressée en même temps, pour avis, à l'inspecteur-ingénieur du département par l'intermédiaire du directeur de l'exploitation. L'une des deux expéditions parvenues au dépôt de matériel postal sera renvoyée à l'inspecteur ingénieur, avec accusé de réception des objets réformés, pour être jointe aux pièces de sa comptabilité-matières. »

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

SUPPRESSION DES ÉTATS N° 50 *BIS* ANNEXES ROSES, DES COMPTES SOMMAIRES N° 51 *BIS* ET 52 *BIS* ROSES ET DES CERTIFICATS ANNEXES N° 263 *BIS* ET 275 *BIS* ROSES.

A partir du 1^{er} janvier 1883, l'état *annexe rose n° 50 bis* sur lequel les agents inscrivent les mandats originaux des États-Unis payés en France, sera supprimé. Les mandats originaux des États-Unis payés en France devront, à l'avenir, être portés comme les autres mandats internationaux, sur l'état jaune n° 50 *bis* et compris dans le total de ce dernier état. Ce total sera purement et simplement compris dans le total général reporté au tableau récapitulatif de l'état jaune n° 50 *bis* sous la rubrique : « Offices divers ». Les agents devront provisoirement biffer audit tableau les mots : « États-Unis » qui disparaîtront définitivement lors du prochain tirage.

A partir de la même date et comme conséquence de la suppression de l'état de quinzaine n° 50 *bis* annexe, les receveurs n'auront plus à fournir le compte sommaire mensuel n° 52 *bis* rose et les directeurs ne dresseront plus par suite, le certificat annexe n° 275 *bis* rose. Les opérations de dépense afférentes aux mandats des États-Unis payés en France seront comprises dans les comptes sommaires n° 52 *bis* jaunes par les receveurs et dans les certificats n° 275 *bis* jaunes par les directeurs.

Les receveurs seront également dispensés à dater du 1^{er} janvier prochain, de fournir le compte sommaire annexe rose n° 51 *bis* donnant le nombre et le montant des mandats émis pendant le courant du mois, à destination des États-Unis. Les chefs de service n'auront plus, par suite, à établir le certificat n° 263 *bis* annexe sur lequel sont reprises les opérations de même nature.

Toutefois, pour les besoins du contrôle spécial exercé par l'Administration sur les titres à destination des États-Unis, il est nécessaire de maintenir l'inscription de ces mandats sur un état distinct. En conséquence, les receveurs continueront à établir comme ils l'ont fait jusqu'à présent, l'état de quinzaine n° 662 *bis* annexe rose. Le total de cet état sera désormais porté à la fin de l'état n° 662 *bis* jaune sous le titre : « États-Unis », et additionné avec le montant des autres mandats internationaux. Le résultat sera consigné *en une seule ligne*, au tableau récapitulatif de l'état n° 662 *bis* jaune.

ANNOTATIONS AU BULLETIN MENSUEL N° 23 SUPPLÉMENTAIRE (MARS 1880).

1° Page 230, biffer le paragraphe 39 et ajouter en marge : « supprimé. » Voir bulletin n° 12, page 782.

Biffer la première phrase du paragraphe 40 et la remplacer comme suit :

« Les totaux de l'état annexe n° 662 *bis* rose devront être reportés à la fin de l'état n° 662 *bis* jaune sous le titre : « États-Unis » et additionnés avec le montant des autres mandats internationaux. Le résultat sera consigné en une seule ligne, au tableau récapitulatif de l'état n° 662 *bis* jaune.

2° Page 231, biffer le paragraphe 41 et ajouter au-dessous : « supprimé. Voir bulletin n° 12, page 782.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

DÉNOMINATION NOUVELLE DONNÉE À UN BUREAU DE POSTE.

Par décision ministérielle en date du 16 novembre 1882, le bureau de Meyrannes (Gard) sera désigné désormais sous la dénomination de Molières-sur-Cèze.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

ENVOI SUPPLÉMENTAIRE, PAR VOIE FRANÇAISE, POUR MAURICE, LA RÉUNION,
L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Le service a été informé par l'instruction n° 263, Bulletin mensuel n° 11 supplémentaire, du nouveau tarif applicable aux correspondances pour l'Australie et des conditions dans lesquelles sont acheminés les envois à destination des parages desservis par les paquebots français de la ligne de Marseille à Nouméa.

Ces paquebots, qui partent de Marseille le jeudi, de quatre en quatre semaines, à compter du 21 décembre (Voir au présent Bulletin le tableau du mouvement des paquebots de la ligne d'Australie), repartent de Suez le jeudi suivant en coïncidence avec le passage sur ce point de la Malle anglaise expédiée de France le samedi qui suit le départ de Marseille.

En conséquence un envoi supplémentaire, destiné à suivre la voie de Brindisi et à rejoindre le paquebot français à Suez, sera expédié de France le samedi, de quatre en quatre semaines, à compter du 23 dé-

cembre. Il y aura lieu, par suite, de diriger sur le bureau ambulante de Paris à Modane les correspondances ordinaires ou recommandées (à l'exclusion des valeurs déclarées), pour les Seychelles, Maurice, la Réunion, Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé et la Nouvelle-Calédonie recueillies du mercredi ou du jeudi (après l'expédition par voie de Marseille), jusqu'au samedi.

Les correspondances pour l'Australie, recueillies dans les mêmes délais et qui ne seront pas désignées, soit par une mention spéciale sur l'adresse, soit par l'affranchissement acquitté, comme devant suivre la voie d'Angleterre et des États-Unis, devront également être transmises au bureau ambulante de Paris à Modane.

A cette occasion, il est rappelé au service que les correspondances pour l'Australie destinées à suivre *la route de Suez* (voie de Brindisi et des paquebots anglais; voie de Marseille ou de Brindisi et des paquebots français), sont uniformément passibles aujourd'hui de taxes et conditions d'envoi fixées par le décret du 18 novembre dernier et résumées dans le tableau qui figure à la page 700 du *Bulletin mensuel* n° 11 supplémentaire.

Quant aux correspondances pour l'Australie, destinées à suivre la *voie d'Angleterre et des États-Unis*, les taxes et conditions d'envoi mentionnés, en regard de cette voie, aux sections 21, 22 et 23 du Tarif international, continuent à leur être applicables.

En ce qui concerne l'envoi supplémentaire expédié le samedi avec la Malle de l'Inde, pour rejoindre à Suez le paquebot français parti le jeudi précédent de Marseille, les agents ne devront pas manquer de faire observer, le cas échéant, aux expéditeurs, que la coïncidence à Suez ne peut être garantie d'une manière absolue. Si la Malle anglaise se trouvait notablement retardée, elle n'arriverait à Suez qu'après le départ du paquebot français.

Il est donc toujours plus prudent de mettre à la poste en temps utile, pour qu'elles soient embarquées à Marseille, les correspondances à destination des parages (Seychelles, Maurice, la Réunion, Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Australie, Nouvelle-Calédonie) desservis par le paquebot français de la ligne de Marseille à Nouméa.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
SERVICES MARITIMES.

LIGNE DE PORT- VENDRES À ORAN AVEC ESCALE. — SUBSTITUTION DE L'ESCALE
DE CARTHAGÈNE À CELLE DE VALENCE.

A dater du départ du mardi 5 décembre courant, la ligne de quinzaine de Port-Vendres à Oran, avec escale en Espagne, desservira le port de Carthagène, au lieu de celui de Valence, tant à l'aller qu'au retour.

L'itinéraire est modifié conformément au tableau ci-après :

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Service par quinzaine. — Vitesse

(Approuvé par décision ministérielle du 30 novembre 1882.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATION.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

ALLER.

Port-Vendres..							Mardi.	10 s.		
Carthagène...	135	405	38	Jeudi.	Midi.	10	Jeudi.	10 s.	48	
Oran.....	38	114	11	Vend.	9 m.	"	"	"	11	
TOTAUX...	173	519	49			10			59	On 2 j. 11 h.

SÉJOUR..... 37 h. ou 1 j. 18 heures.

PORT-VENDRES À ORAN. — N° 4 BIS.

réglementaire : 10 nœuds 5 par heure.

— Mis à exécution à dater du 5 décembre 1882.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE d'heures de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

RETOUR.

Oran.....							Samedi.	10 s.		
Carthagène...	38	114	11	Dim.	9 m.	8	Dim.	5 s.	19	
Port-Vendres..	135	405	38	Mardi.	7 m.	"	"	"	38	
TOTAUX...	173	519	49			8			57	On 2 j. 0 h.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
SERVICES MARITIMES.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA LIGNE DU HAVRE
À NEW-YORK PENDANT L'ANNÉE 1883.

Les agents trouveront ci-après la liste des départs du Havre des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York, pendant l'année 1883.

Bien qu'il ne soit fait mention, dans la liste qui suit, que des départs afférents aux voyages *réglementaires* et *subventionnés*, la Compagnie générale transatlantique effectuera, en sus de ces voyages, *douze voyages supplémentaires*, de manière que les expéditions, tant du Havre que de New-York, auront lieu chaque semaine, pendant toute l'année, savoir :

Du Havre, le samedi;

De New-York, le mercredi.

Les arrivées au Havre auront lieu le dimanche de chaque semaine.

Aux dates suivies d'un astérisque (*), les dernières dépêches de Paris seront expédiées le samedi matin au lieu du vendredi soir.

DÉPARTS DU HAVRE POUR NEW-YORK.			DÉPARTS DU HAVRE POUR NEW-YORK.		
JOURS.	DATES.	HEURES effectives.	JOURS.	DATES.	HEURES effectives.
		h. min.			h. min.
ALLER.					
	13 janvier 1882	10 30 m.		14 juillet*	3 45 s.
	27 janvier	10 " m.		21 juillet	8 30 m.
	10 février	9 30 m.		28 juillet*	2 30 s.
	24 février	9 " m.		4 août	8 15 m.
	10 mars	8 30 m.		11 août	1 " s.
	24 mars	8 15 m.		18 août	7 15 m.
	7 avril	7 15 m.		25 août	Midi 45
	14 avril	1 " s.		1 ^{er} septembre	7 30 m.
	21 avril	7 15 m.		8 septembre	11 15 m.
Samedi.....	28 avril	11 " m.	Samedi.....	15 septembre	7 " m.
	5 mai	7 " m.		22 septembre	11 15 m.
	13 mai	11 30 m.		29 septembre	7 " m.
	19 mai	7 " m.		6 octobre	10 " m.
	26 mai	10 15 m.		13 octobre*	5 30 s.
	2 juin*	5 45 s.		20 octobre	10 " m.
	9 juin	10 15 m.		3 novembre	9 " m.
	16 juin*	5 15 s.		17 novembre	9 " m.
	23 juin	9 15 m.		1 ^{er} décembre	8 15 m.
	30 juin*	4 " s.		15 décembre	8 " m.
	7 juillet	9 15 m.		29 décembre	7 30 m.

Indépendamment des voyages réglementaires qui figurent dans ce tableau, la Compagnie exécute d'octobre à avril des voyages *supplémentaires*, rendant le service hebdomadaire pendant toute l'année.

Les départs des voyages *supplémentaires* auront lieu du Havre, en 1883, les samedis 6 et 20 janvier, 3 et 17 février, 3, 17 et 31 mars, 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 et 22 décembre.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
SERVICES MARITIMES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. — LIGNE DE MARSEILLE À NOUMÉA. —
MOUVEMENT GÉNÉRAL PENDANT L'ANNÉE 1883.

Le prochain départ de la ligne de Marseille à Nouméa, desservie par les paquebots-poste de la Compagnie des Messageries maritimes, aura lieu de Marseille, le jeudi 21 décembre courant.

A partir de cette date, les paquebots de cette ligne partiront de Marseille, le jeudi toutes les quatre semaines à midi, en correspondance avec la dernière expédition des dépêches de Paris de la veille, mercredi à onze heures quinze minutes du matin.

Les agents trouveront ci-après l'itinéraire de la ligne de Marseille à Nouméa, ainsi que le tableau du mouvement général des paquebots de cette ligne, pendant l'année 1883.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
SERVICES MARITIMES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. — MOUVEMENT GÉNÉRAL DES LIGNES
DES INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, PENDANT L'ANNÉE 1883.

Les agents trouveront à la fin du présent bulletin le tableau du mouvement général des paquebots-poste, desservant les lignes des Indes, de la Chine et du Japon, pour l'année 1883.

Dans ce tableau ne figure plus la ligne d'embranchement d'Aden à Maurice, dont le parcours est compris désormais dans celui de la nouvelle ligne de Marseille à Nouméa.

ITINÉRAIRE DE LA LIGNE DE

Approuvé par décision

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse.

MARSEILLE A NOUMÉA. (T)

ministériel du 24 octobre 1882.

réglementaire... 11 nœuds 2 par heure.
effective... 11 nœuds 3 par heure.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
	2	3								
1			h.	5	6	h.	8	9	h.	11

ALLER.

Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Judi.	Midi.	"	
Port-Saïd.....	516	1,548	135	Merc.	3 m.	6	Merc.	9 m.	141	
Suez.....	29	87	30	Judi.	3 s.	9	Judi.	Minuit.	39	
Aden.....	436	1,308	114	Mardi.	6 s.	6	Mardi.	Minuit.	120	
Mahé (Seych.)..	465	1,395	121	Lundi.	1 m.	6	Lundi.	7 m.	127	
La Réunion...	324	972	85	Judi.	8 s.	15	Vend.	11 m.	100	
Maurice.....	402/3	122	11	Vend.	10 s.	36	Dim.	10 m.	47	
Adélaïde.....	1,431 2/3	4,295	376	Mardi.	2 m.	12	Mardi.	2 s.	388	
Melbourne.....	160	480	42	Jud.	8 m.	36	Vend.	8 s.	78	
Sydney.....	192	576	50	Dim.	10 s.	44	Mardi.	6 s.	94	
Nouméa.....	352 2/3	1,058	92	Samedi.	2 s.	"	"	"	92	
TOTAUX...	3,947	11,841	1,056			170			1,226	Ou 51 j. 2 h.

Séjour..... 90 h. ou 3 j. 18 h.

Les dates des départs de Marseille, à l'aller, et de Nouméa (service supplémentaire) et de Melbourne, au retour, sont seules impératives.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée maxima, qui pourra être abrégée, d'un commun accord entre l'agent des postes embarqué, le commandant et l'agent de la compagnie. Cet accord comporte la faculté de profiter de toute avance obtenue dans la navigation.

En cas d'arrivée de nuit sur les rades de Saint-Denis (Réunion) et de Mahé des Seychelles, le stationnement prévu par l'itinéraire, dans ces escales, pourra être augmenté de manière à donner un séjour minimum de dix heures de jour, la journée étant comptée de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS * des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS * des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
	2	3								
1			h.	5	6	h.	8	9	h.	11

RETOUR.

Nouméa.....	"	"	"	"	"	"	Merc.	8 m.	"	
Sydney (1)....	352 2/3	1,058	"	Dim.	"	(2)	Samedi.	9 m.	"	
Melbourne....	192	576	50	Lundi.	11 m.	72	Judi.	11 m.	122	
Adélaïde.....	160	480	42	Samedi.	5 m.	12	Samedi.	5 s.	54	
Maurice.....	1,431 2/3	4,295	376	Lundi.	9 m.	29	Mardi.	2 s.	405	
La Réunion...	402/3	122	11	Merc.	1 m.	13	Merc.	2 s.	24	
Mahé (Seych.)..	324	972	85	Dim.	3 m.	6	Dim.	9 m.	91	
Aden.....	465	1,395	121	Vend.	10 m.	6	Vend.	4 s.	127	
Suez.....	436	1,308	114	Merc.	10 m.	3	Merc.	1 s.	117	
Port-Saïd.....	29	87	30	Jud.	7 s.	8	Vend.	3 m.	38	
Marseille.....	516	1,548	135	Merc.	6 s.	"	"	"	135	
TOTAUX...	3,947	11,841	964			140			1,113	Ou 46 j. 9 h. (de Sydney).

(1) Correspondance avec le paquebot supplémentaire venant de Nouméa.

(2) Le paquebot séjourne treize jours à Sydney, d'où il repart, après avoir reçu les dépêches apportées par le paquebot supplémentaire parti de Nouméa le lundi précédent.

* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir ci-après le tableau du mouvement annuel.

ITINÉRAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE

Service toutes les

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS *	HEURES	DURÉE DE LA STATION.	JOURS *	HEURES	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.		des arrivées.	des arrivées.		des départs.	des départs.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

ALLER.

Sydney.....	"	"	"	"	"	"	Merc.	"	"	"
Nouméa.....	352 2/3	1,058	"	Dim	"	"	"	"	"	"
TOTAUX...	352 2/3	1,058	"							

SÉJOUR..... 8 jours.

* Nota. Pour les dates correspondantes, voir le tableau ci-après du mouvement annuel.

LA LIGNE DE SYDNEY A NOUMÉA.

quatre semaines.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS *	HEURES	DURÉE DE LA STATION.	JOURS *	HEURES	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.		des arrivées.	des arrivées.		des départs.	des départs.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

RETOUR.

Nouméa.....	"	"	"	"	"	"	Lundi.	"	"	"
Sydney (1)....	352 2/3	1,058	"	Vendr.	-	"	"	"	"	"
TOTAUX...	352 2/3	1,058	"							

(1) Correspondance avec le paquebot partant de Sydney pour Marseille.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de postes britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Odessa Road, Forest Gate	E.
Plaistow, Priory Road	E.
Woodpecker Road, near Cross	S. E.

Angleterre.

Ber Street	Norwich.
Brunswick Street	Leamington.
Buckminster	Grantham.
Carn Brea	Cornwall.
Denmark Street	Harrogate.
Devonshire Park	Eastbourne.
Frederick Street	Rotherham.
Greenhill	Harrow.
Havelock Road	Norwich.
Leftwich	Northwich.
Otley Road	Bradford.
Pilning	Bristol.
Praze	Camborne.
Purley	Croydon.
Tilbury	Romford.
Ton Pentre	Pontypridd.
Upper Brook Street	Ipswich.
Wearmouth Colliery	Sunderland.

Écosse.

Glenbuch	Lanark.
--------------------	---------

Irlande.

Blackpool	Cork.
Broadway	Wexford.

MODIFICATIONS DE NOMS.

Londres.

Après Leyton, remplacer Near Station par Near Town Hall.

Angleterre.

Après Essendon,	remplacer Hertford	par Hatfield.
— Brightside,	— Rotherham	— Sheffield.
— Wincobank,	— Rotherham	— Sheffield.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Coburg Road, Camberwell. S. E.

Angleterre.

Carlisle Road	Eastbourne.
Caterham Junction	Croydon.
Crowan	Camborne.
Pool	Cornwall.

Irlande.

Mornington. Drogheda.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

JURISPRUDENCE DES COURS ET TRIBUNAUX.

Par jugement du tribunal de première instance de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), en date du 27 novembre 1882, le sieur B. . . . , à , a été condamné à 16 francs d'amende et aux frais pour avoir publiquement outragé un facteur rural dans l'exercice et à l'occasion de ses fonctions.

DIRECTION DU PERSONNEL.

EXAMENS DU SECOND DEGRÉ.

Ont été déclarés aptes aux emplois supérieurs :

MM. Pujol, commis à l'administration centrale, bureau de la correspondance intérieure ;

Vasseur, commis à l'administration centrale, bureau de la correspondance intérieure ;

- MM. Crescitz, commis à l'administration centrale, direction du matériel et de la construction;
Borrel, commis à l'administration centrale, direction du cabinet et du service central;
Pimpaneau, commis de direction à la direction des Postes de Paris;
Chavane, commis de direction à Nancy;
Carré, commis à Lille (Direction);
Cochard, commis à l'administration centrale, direction du personnel;
Raoult, commis à l'administration centrale, direction des correspondances postales.
Allène, commis à Limoges (Direction).

En exécution de l'arrêté du 21 novembre 1879, un avancement, hors tour, a été accordé à chacun de ces agents.

Au cours des épreuves écrites, un agent a été surpris copiant dans un livre une des compositions.

Par décision ministérielle en date du 15 décembre cet agent a été exclu de tout concours pour l'admission aux emplois supérieurs.

L'époque du nouveau concours qui aura lieu en 1883 sera fixée ultérieurement.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DE LA LIGNE DE MARSEILLE À NOUMÉA, POUR L'ANNÉE 1882-1883.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE.	PORT-SAÏD.	SUEZ.	ADEN.	MAHÉ DES SEYCHELLES.	LA RÉUNION.		MAURICE.		ADÉLAÏDE.	MELBOURNÉ.		SYDNEY.	
DÉPART.	ARRIVÉE ET DÉPART.	ARRIVÉE ET DÉPART.	ARRIVÉE ET DÉPART.	ARRIVÉE ET DÉPART.	ARRIVÉE.	DÉPART.	ARRIVÉE.	DÉPART.	ARRIVÉE ET DÉPART.	ARRIVÉE.	DÉPART.	ARRIVÉE.	DÉPART.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
JEUDI.	MERCREDI.	JEUDI.	MARDI.	LUNDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	MARDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	MARDI.
23 nov. 1882.	29 nov. 1882.	30 nov. 1882.	5 déc. 1882.	11 déc. 1882.	14 déc. 1882.	15 déc. 1882.	15 déc. 1882.	17 déc. 1882.	2 janv. 1883.	4 janv. 1883.	5 janv. 1883.	7 janv. 1883.	9 janv. 1883.
21 décembre.	27 décembre.	28 décembre.	2 janv. 1883.	8 janv. 1883.	11 janv. 1883.	12 janv. 1883.	12 janv. 1883.	14 janv. 1883.	30 —	1 ^{er} février.	2 février.	4 février.	6 février.
18 janv. 1883.	24 janv. 1883.	25 janv. 1883.	30 —	5 février.	8 février.	9 février.	9 février.	11 février.	27 février.	1 ^{er} mars.	2 mars.	4 mars.	6 mars.
15 février.	21 février.	22 février.	27 février.	5 mars.	8 mars.	9 mars.	9 mars.	11 mars.	27 mars.	29 —	30 —	1 ^{er} avril.	3 avril.
15 mars.	21 mars.	22 mars.	27 mars.	2 avril.	5 avril.	6 avril.	6 avril.	8 avril.	24 avril.	26 avril.	27 avril.	29 —	1 ^{er} mai.
12 avril.	18 avril.	19 avril.	24 avril.	30 —	3 mai.	4 mai.	4 mai.	6 mai.	22 mai.	24 mai.	25 mai.	27 mai.	29 —
10 mai.	16 mai.	17 mai.	22 mai.	28 mai.	31 —	1 ^{er} juin.	1 ^{er} juin.	3 juin.	19 juin.	21 juin.	22 juin.	24 juin.	26 juin.
7 juin.	13 juin.	14 juin.	19 juin.	25 juin.	28 juin.	29 —	29 —	1 ^{er} juillet.	17 juillet.	19 juillet.	20 juillet.	22 juillet.	24 juillet.
5 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	17 juillet.	23 juillet.	26 juillet.	27 juillet.	27 juillet.	29 —	14 août.	16 août.	17 août.	19 août.	21 août.
2 août.	8 août.	9 août.	14 août.	20 août.	23 août.	24 août.	24 août.	26 août.	11 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	16 septembre.	18 septemb.
30 —	5 septembre.	6 septembre.	11 septembre.	17 septembre.	20 septembre.	21 septembre.	21 septembre.	23 septembre.	9 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	16 octobre.
27 septembre.	3 octobre.	4 octobre.	9 octobre.	15 octobre.	18 octobre.	19 octobre.	19 octobre.	21 octobre.	6 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	11 novembre.	13 novembre.
25 octobre.	31 —	1 ^{er} novembre.	6 novembre.	12 novembre.	15 novembre.	16 novembre.	16 novembre.	18 novembre.	4 décembre.	6 décembre.	17 décembre.	9 décembre.	11 décembre.
22 novembre.	28 novembre.	29 —	4 décembre.	10 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	14 décembre.	16 décembre.	1 ^{er} janv. 1884.	3 janv. 1884.	4 janv. 1884.	6 janv. 1884.	8 janv. 1884.
20 décembre.	26 décembre.	27 décembre.	1 ^{er} janv. 1884.	7 janv. 1884.	10 janv. 1884.	11 janv. 1884.	11 janv. 1884.	13 janv. 1884.	29 —	31 —	1 ^{er} février.	3 février.	5 février.



PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

LE À NOUMÉA, POUR L'ANNÉE 1882-1883.

PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MAURICE.		ADÉLAÏDE.	MELBOURNE.		SYDNEY.		NOUMÉA.	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE.	
ARRIVÉE.	DÉPART.	ARRIVÉE ET DÉPART.	ARRIVÉE.	DÉPART.	ARRIVÉE.	DÉPART.	ARRIVÉE.	SYDNEY. DÉPART.	NOUMÉA. ARRIVÉE.
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
DREDI.	DIMANCHE.	MARDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	MARDI.	SAMEDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.
1882.	17 déc. 1882.	2 janv. 1883.	4 janv. 1883.	5 janv. 1883.	7 janv. 1883.	9 janv. 1883.	13 janv. 1883.	17 janv. 1883.	21 janv. 1883.
1883.	14 janv. 1883.	30 —	1 ^{er} février.	2 février.	4 février.	6 février.	10 février.	14 février.	18 février.
ier.	11 février.	27 février.	1 ^{er} mars.	2 mars.	4 mars.	6 mars.	10 mars.	14 mars.	18 mars.
s.	11 mars.	27 mars.	29 —	30 —	1 ^{er} avril.	3 avril.	7 avril.	11 avril.	15 avril.
l.	8 avril.	24 avril.	26 avril.	27 avril.	29 —	1 ^{er} mai.	5 mai.	9 mai.	13 mai.
	6 mai.	22 mai.	24 mai.	25 mai.	27 mai.	29 —	2 juin.	6 juin.	10 juin.
	3 juin.	19 juin.	21 juin.	22 juin.	24 juin.	26 juin.	30 —	4 juillet.	8 juillet.
	1 ^{er} juillet.	17 juillet.	19 juillet.	20 juillet.	22 juillet.	24 juillet.	28 juillet.	1 ^{er} août.	5 août.
et.	29 —	14 août.	16 août.	17 août.	19 août.	21 août.	25 août.	29 —	2 septembre.
	26 août.	11 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	16 septembre.	18 septembre.	22 septembre.	26 septembre.	30 —
embre.	23 septembre.	9 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	16 octobre.	20 octobre.	24 octobre.	28 octobre.
bre.	21 octobre.	6 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	11 novembre.	13 novembre.	17 novembre.	21 novembre.	25 novembre.
mbre.	18 novembre.	4 décembre.	6 décembre.	17 décembre.	9 décembre.	11 décembre.	15 décembre.	19 décembre.	23 décembre.
mbre.	16 décembre.	1 ^{er} janv. 1884.	3 janv. 1884.	4 janv. 1884.	6 janv. 1884.	8 janv. 1884.	12 janv. 1884.	16 janv. 1884.	20 janv. 1884.
1884.	13 janv. 1884.	29 —	31 —	1 ^{er} février.	3 février.	5 février.	9 février.	13 février.	17 février.

RETOUR.

SERVICE SUPPLÉMENTAIRE.		NOUMÉA.	SYDNEY.		MELBOURNE.		ADÉLAÏDE.	MAURICE.		LA RÉUNION.	MAHÉ DES SEYHELLES.	ADEN.	SUEZ.
NOUMÉA. DÉPART. 1	SYDNEY. ARRIVÉE. 2*	DÉPART. 3	ARRIVÉE. 4	DÉPART. 5**	ARRIVÉE. 6	DÉPART. 7	ARRIVÉE ET DÉPART. 8	ARRIVÉE. 9	DÉPART. 10	ARRIVÉE ET DÉPART. 11	ARRIVÉE ET DÉPART. 12	ARRIVÉE ET DÉPART. 13	ARRIVÉE ET DÉPART. 14
LUNDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	SAMEDI.	LUNDI.	JEUDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	VENDREDI.	MERCREDI.
29 janv. 1883.	2 février 1883.	17 janv. 1883.	21 janv. 1883.	3 février 1883.	5 février 1883.	8 février 1883.	10 février 1883.	26 février 1883.	27 février 1883.	28 février 1883.	4 mars 1883.	9 mars 1883.	14 mars 1883.
26 février.	2 mars.	14 février.	18 février.	3 mars.	5 mars.	8 mars.	10 mars.	26 mars.	27 mars.	28 mars.	1 ^{er} avril.	6 avril.	11 avril.
26 mars.	30 —	14 mars.	18 mars.	31 —	2 avril.	5 avril.	7 avril.	23 avril.	24 avril.	25 avril.	29 —	4 mai.	9 mai.
23 avril.	27 avril.	11 avril.	15 avril.	28 avril.	30 —	3 mai.	5 mai.	21 mai.	22 mai.	23 mai.	27 mai.	1 ^{er} juin.	6 juin.
21 mai.	25 mai.	9 mai.	13 mai.	26 mai.	28 mai.	31 —	2 juin.	18 juin.	19 juin.	20 juin.	24 juin.	29 —	4 juillet.
18 juin.	22 juin.	6 juin.	10 juin.	23 juin.	25 juin.	28 juin.	30 —	16 juillet.	17 juillet.	18 juillet.	22 juillet.	27 juillet.	1 ^{er} août.
16 juillet.	20 juillet.	4 juillet.	8 juillet.	21 juillet.	23 juillet.	26 juillet.	28 juillet.	13 août.	14 août.	15 août.	19 août.	24 août.	29 —
13 août.	17 août.	1 ^{er} août.	5 août.	18 août.	20 août.	23 août.	25 août.	10 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	16 septembre.	21 septembre.	26 septembre.
10 septembre.	14 septembre.	29 —	2 septembre.	15 septembre.	17 septembre.	20 septembre.	22 septembre.	8 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	14 octobre.	19 octobre.	24 octobre.
8 octobre.	12 octobre.	26 septembre.	30 —	13 octobre.	15 octobre.	18 octobre.	20 octobre.	5 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	11 novembre.	16 novembre.	21 novembre.
5 novembre.	9 novembre.	24 octobre.	28 octobre.	10 novembre.	12 novembre.	15 novembre.	17 novembre.	3 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	9 décembre.	14 décembre.	19 décembre.
3 décembre.	7 décembre.	21 novembre.	25 novembre.	8 décembre.	10 décembre.	13 décembre.	15 décembre.	31 —	1 ^{er} janv. 1884.	2 janv. 1884.	6 janv. 1884.	11 janv. 1884.	16 janv. 1884.
31 —	4 janv. 1884.	19 décembre.	23 décembre.	5 janv. 1884.	7 janv. 1884.	10 janv. 1884.	12 janv. 1884.	28 janv. 1884.	29 —	30 —	3 février.	8 février.	13 février.

* Correspondance avec le paquebot partant de Sydney pour Marseille. (Voir colonne 5.)
 ** Correspondance avec le paquebot supplémentaire venant de Nouméa. (Voir colonne 2.)

RETOUR.

	MELBOURNE.		ADÉLAÏDE.	MAURICE.		LA RÉUNION.	MAHÉ DES SEYCHELLES.	ADEN.	SUEZ.	PORT-SAÏD.		MARSEILLE.
	ARRIVÉE. 6	DÉPART. 7	ARRIVÉE ET DÉPART. 8	ARRIVÉE. 9	DÉPART. 10	ARRIVÉE ET DÉPART. 11	ARRIVÉE ET DÉPART. 12	ARRIVÉE ET DÉPART. 13	ARRIVÉE ET DÉPART. 14	ARRIVÉE. 15	DÉPART. 16	ARRIVÉE. 17
	LUNDI.	JEUDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	DIMANCHE.	VENDREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.
33.	5 février 1883.	8 février 1883.	10 février 1883.	26 février 1883.	27 février 1883.	28 février 1883.	4 mars 1883.	9 mars 1883.	14 mars 1883.	15 mars 1883.	16 mars 1883.	21 mars 1883.
	5 mars.	8 mars.	10 mars.	26 mars.	27 mars.	28 mars.	1 ^{er} avril.	6 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	18 avril.
	2 avril.	5 avril.	7 avril.	23 avril.	24 avril.	25 avril.	29 —	4 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	16 mai.
	30 —	3 mai.	5 mai.	21 mai.	22 mai.	23 mai.	27 mai.	1 ^{er} juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	13 juin.
	28 mai.	31 —	2 juin.	18 juin.	19 juin.	20 juin.	24 juin.	29 —	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	11 juillet.
	25 juin.	28 juin.	30 —	16 juillet.	17 juillet.	18 juillet.	22 juillet.	27 juillet.	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	8 août.
	23 juillet.	26 juillet.	28 juillet.	13 août.	14 août.	15 août.	19 août.	24 août.	29 —	30 —	31 —	5 septembre.
	20 août.	23 août.	25 août.	10 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	16 septembre.	21 septembre.	26 septembre.	27 septembre.	28 septembre.	3 octobre.
3.	17 septembre.	20 septembre.	22 septembre.	8 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	14 octobre.	19 octobre.	24 octobre.	25 octobre.	26 octobre.	31 —
	15 octobre.	18 octobre.	20 octobre.	5 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	11 novembre.	16 novembre.	21 novembre.	22 novembre.	23 novembre.	28 novembre.
	12 novembre.	15 novembre.	17 novembre.	3 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	9 décembre.	14 décembre.	19 décembre.	20 décembre.	21 décembre.	26 décembre.
	10 décembre.	13 décembre.	15 décembre.	31 —	1 ^{er} janv. 1884.	2 janv. 1884.	6 janv. 1884.	11 janv. 1884.	16 janv. 1884.	17 janv. 1884.	18 janv. 1884.	23 janv. 1884.
4.	7 janv. 1884.	10 janv. 1884.	12 janv. 1884.	28 janv. 1884.	29 —	30 —	3 février.	8 février.	13 février.	14 février.	15 février.	20 février.

de Sydney pour Marseille. (Voir colonne 5.)
 mentaire venant de Nouméa. (Voir colonne 2.)

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DES LIGNES DES INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1883.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

MARSEILLE À HONG-KONG.					HONG-KONG À SHANG-HAI.						HONG-KONG À YOKOHAMA.		COLOMBO À CALCUTTA.						
MARSEILLE.	NAPLES.	PORT-SAÏD.	SUÉZ.	ADEN.	COLOMBO*.		SINGAPORE*.		SAÏGON.		HONG-KONG.	HONG-KONG.	SHANG-HAI.	HONG-KONG.	YOKOHAMA.	COLOMB.	PONDICHÉRY.	MADRAS.	CALC.
Départ. 1	Arrivée et départ. 2	Arrivée et départ. 3	Arrivée et départ. 4	Arrivée et départ. 5	Arrivée. 6	Départ. 7	Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée***. 12	Départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée. 16	Départ. 17	Arrivée et départ. 18	Arrivée et départ. 19	Arr. 20
DIMANCHE. 7 janvier. 21 —	MARDI. 9 janvier. 23 —	SAMEDI. 13 janvier. 27 —	LUNDI. 15 janvier. 29 —	SAMEDI. 20 janvier. 3 février.	LUNDI. 29 janvier. 12 février.	MARDI. 30 janvier. 13 février.	LUNDI. 5 février. 19 —	MARDI. 6 février. 20 —	JEUDI. 8 février. 22 —	VENDREDI. 9 février. 23 —	MARDI. 13 février. 27 —	JEUDI. 15 février. 1 ^{er} mars.	LUNDI. 19 février. 5 mars.	JEUDI. 15 février. 1 ^{er} mars.	JEUDI. 22 février. 8 mars.	MARDI. 13 février. 13 février.	JEUDI. 15 février. 15 février.	VENDREDI. 16 février. 16 février.	MA. 20 fé. 20 fé.
4 février.	6 février.	10 février.	12 février.	17 —	26 —	27 —	5 mars	6 mars.	8 mars.	9 mars.	13 mars.	15 —	19 —	15 —	22 —
18 —	20 —	24 —	26 —	3 mars.	12 mars.	13 mars.	19 —	20 —	22 —	23 —	27 —	29 —	2 avril.	29 —	5 avril.	13 mars.	15 mars.	16 mars.	20 —
4 mars.	6 mars.	10 mars.	12 mars.	17 —	DIMANCHE. 25 —	LUNDI. 26 —	DIMANCHE. 1 ^{er} avril.	LUNDI. 2 avril.	5 avril.	6 avril.	9 avril.	MERCREDI. 11 avril.	SAMEDI. 14 avril.	MARDI. 10 avril.	MARDI. 17 —	LU 16 —
18 —	20 —	24 —	26 —	31 —	8 avril.	9 avril.	15 —	16 —	19 —	20 —	23 —	25 avril.	28 —	24 avril.	1 ^{er} mai.	9 avril.	11 avril.	12 avril.	16 —
1 ^{er} avril.	3 avril.	7 avril.	9 avril.	14 avril.	22 —	23 —	29 —	30 mai.	3 mai.	4 mai.	7 mai.	9 mai.	12 mai.	8 mai.	15 —	14 —
15 —	17 —	21 —	23 —	28 —	6 mai.	7 mai.	13 mai.	14 —	17 —	18 —	21 —	23 —	26 —	22 —	29 —	7 mai.	9 mai.	10 mai.	14 —
29 —	1 ^{er} mai.	5 mai.	7 mai.	12 mai.	20 —	21 —	27 —	28 —	31 —	1 ^{er} juin.	4 juin.	6 juin.	9 juin.	5 juin.	12 juin.
13 mai.	15 —	19 —	21 —	26 —	3 juin.	4 juin.	10 juin.	11 juin.	14 juin.	15 —	18 —	20 —	23 —	19 —	26 —	4 juin.	6 juin.	7 juin.	11 j
27 —	29 —	2 juin.	4 juin.	9 juin.	17 —	18 —	24 —	25 —	28 —	29 —	2 juillet.	4 juillet.	7 juillet.	3 juillet.	10 juillet.
10 juin.	12 juin.	16 —	18 —	23 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	16 —	18 —	21 —	17 —	24 —	2 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	9 j
24 —	26 —	30 —	2 juillet.	7 juillet.	15 —	16 —	22 —	23 —	25 —	27 —	30 —	1 ^{er} août.	4 août.	31 —	7 août.
8 juillet.	10 juillet.	14 juillet.	16 —	21 —	29 —	30 —	5 août.	6 août.	9 août.	10 août.	13 août.	15 —	18 —	14 août.	21 —	30 —	1 ^{er} août.	2 août.	6 —
22 —	24 —	28 —	30 —	4 août.	12 août.	13 août.	19 —	20 —	23 —	24 —	27 —	29 —	1 ^{er} septemb.	28 —	4 septemb.
5 août.	7 août.	11 août.	13 août.	18 —	26 —	27 —	2 septemb.	3 septemb.	6 septemb.	7 septemb.	10 septemb.	12 septemb.	15 —	11 septemb.	18 —	27 août.	29 —	30 —	3 sept
19 —	21 —	25 —	27 —	1 ^{er} sept.	9 septemb.	10 septemb.	16 —	17 —	20 —	21 —	24 —	26 —	29 —	25 —	2 octobre.
2 sept.	4 septembre.	8 sept.	10 septembre.	15 —	23 —	24 —	30 —	1 ^{er} octobre.	4 octobre.	5 octobre.	8 octobre.	10 octobre.	13 octobre.	9 octobre.	16 —	24 septemb.	26 septembre.	27 septembre.	1 ^{er} oc
16 —	18 —	22 —	24 —	29 —	LUNDI. 8 octobre.	MARDI. 9 octobre.	LUNDI. 15 octobre.	MARDI. 16 octobre.	18 —	19 —	23 —	25 —	29 —	25 —	1 ^{er} novembre.	MA
30 —	2 octobre.	6 octobre.	8 octobre.	13 octobre.	22 —	23 —	29 —	30 —	1 ^{er} novemb.	2 novemb.	6 novemb.	8 novemb.	12 novembre	8 novemb.	15 —	23 octobre.	25 octobre.	26 octobre.	30 oc
14 octobre.	16 —	20 —	22 —	27 —	5 novembre.	6 novembr.	12 novembre	13 novemb.	15 —	16 —	20 —	22 —	26 —	22 —	29 —
28 —	30 —	3 nov.	5 novembre.	10 nov.	19 —	20 —	26 —	27 —	29 —	30 —	4 décemb.	6 décemb.	10 décemb.	6 décemb.	13 décemb.	20 novembre	22 novembre.	23 novembre.	27 n
11 nov.	13 novembre.	17 —	19 —	24 —	3 décembre.	4 décembre.	10 décembre.	11 décemb.	13 décembr.	14 décemb.	18 —	20 —	24 —	20 —	27 —
25 —	27 —	1 ^{er} décemb.	3 décembre.	8 déc.	17 —	18 —	24 —	25 —	27 —	28 —	1 ^{er} janvier.	3 janvier.	7 janvier.	3 janvier.	10 janvier.	18 décembre	20 décembre.	21 décembre.	25 dé
9 déc.	11 décembre.	15 —	17 —	22 —	31 —	1 ^{er} janvier.	7 janvier.	8 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	15 —	17 —	21 —	17 —	24 —
23 —	25 —	29 —	31 —	5 janvier.	14 janvier.	15 —	21 —	22 —	24 —	25 —	29 —	31 —	4 février.	31 —	7 février.	15 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	22 j

* Point d'embranchement de la ligne de Calcutta. (Voir colonne n° 17.)
 ** Point d'embranchement de la ligne de Batavia. (Voir colonne n° 21.)

*** Point d'embranchement des lignes de..... { Shang-Hai. (Voir colonne n° 13.)
 Yokohama. (Voir colonne n° 15.)

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

A CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1883.

PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

SAIGON.		HONG-KONG.		HONG-KONG À SHANG-HAI.		HONG-KONG À YOKOHAMA.		COLOMBO À CALCUTTA.				SINGAPORE À BATAVIA.	
Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée***. 12	Départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée. 16	Départ. 17	Arrivée et départ. 18	Arrivée et départ. 19	Arrivée. 20	Départ. 21	Arrivée. 22	
UDI.	VENDREDI.	MARDI.	JEUDI.	LUNDI.	JEUDI.	JEUDI.	MARDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MARDI.	MARDI.	JEUDI.	
février.	9 février.	13 février.	15 février.	19 février.	15 février.	22 février.	13 février.	15 février.	16 février.	20 février.	6 février.	8 février.	
—	23 —	27 —	1 ^{er} mars.	5 mars.	1 ^{er} mars.	8 mars.	20 —	22 —	
mars.	9 mars.	13 mars.	15 —	19 —	15 —	22 —	6 mars.	8 mars.	
—	23 —	27 —	29 —	2 avril.	29 —	5 avril.	13 mars.	15 mars.	16 mars.	20 mars.	20 —	22 —	
avril.	6 avril.	LUNDI.	MERCREDI.	SAMEDI.	MARDI.	MARDI.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	LUNDI.	LUNDI.	MERCREDI.	
—	20 —	9 avril.	11 avril.	14 avril.	10 avril.	17 —	2 avril.	4 avril.	
mai.	4 mai.	7 mai.	9 mai.	12 mai.	8 mai.	15 —	9 avril.	11 avril.	12 avril.	16 avril.	16 —	18 avril.	
—	18 —	21 —	23 —	26 —	22 —	29 —	7 mai.	9 mai.	10 mai.	14 mai.	30 —	1 ^{er} mai.	
—	1 ^{er} juin.	4 juin.	6 juin.	9 juin.	5 juin.	12 juin.	14 mai.	16 —	
juin.	15 —	18 —	20 —	23 —	19 —	26 —	4 juin.	6 juin.	7 juin.	11 juin.	28 —	30 —	
—	29 —	2 juillet.	4 juillet.	7 juillet.	3 juillet.	10 juillet.	11 juin.	13 juin.	
juillet.	13 juillet.	16 —	18 —	21 —	17 —	24 —	2 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	9 juillet.	25 —	27 —	
—	27 —	30 —	1 ^{er} août.	4 août.	31 —	7 août.	9 juillet.	11 juillet.	
août.	10 août.	13 août.	15 —	18 —	14 août.	21 —	30 —	1 ^{er} août.	2 août.	6 août.	23 —	25 —	
—	24 —	27 —	29 —	1 ^{er} septemb.	28 —	4 septemb.	6 août.	8 août.	
septemb.	7 septemb.	10 septemb.	12 septemb.	15 —	11 septemb.	18 —	27 août.	29 —	30 —	3 septemb.	20 —	22 —	
—	21 —	24 —	26 —	29 —	25 —	2 octobre.	3 septemb.	5 septemb.	
octobre.	5 octobre.	8 octobre.	10 octobre.	13 octobre.	9 octobre.	16 —	24 septemb.	26 septemb.	27 septemb.	1 ^{er} octobre.	17 —	19 —	
—	19 —	MARDI.	JEUDI.	LUNDI.	JEUDI.	JEUDI.	MARDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MARDI.	MARDI.	JEUDI.	
novemb.	2 novemb.	6 novemb.	8 novemb.	12 novemb.	8 novemb.	15 —	16 octobre.	18 —	
—	16 —	20 —	22 —	26 —	22 —	29 —	23 octobre.	25 octobre.	26 octobre.	30 octobre.	30 octobre.	1 ^{er} novemb.	
—	30 —	4 décemb.	6 décemb.	10 décemb.	6 décemb.	13 décemb.	13 novemb.	15 —	
décembr.	14 décemb.	18 —	20 —	24 —	20 —	27 —	20 novemb.	22 novemb.	23 novemb.	27 novemb.	27 —	29 —	
—	28 —	1 ^{er} janvier.	3 janvier.	7 janvier.	3 janvier.	10 janvier.	11 décemb.	13 décemb.	
janvier.	11 janvier.	15 —	17 —	21 —	17 —	24 —	18 décemb.	20 décemb.	21 décemb.	25 décemb.	25 —	27 —	
—	25 —	29 —	31 —	4 février.	31 —	7 février.	15 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	22 janvier.	8 janvier.	10 janvier.	

*** Point d'embranchement des lignes de..... { Shang-Hai. (Voir colonne n° 13.)
Yokohama. (Voir colonne n° 15.)

RETOUR.

BATAVIA À SINGAPORE.		CALCUTTA À COLOMBO.				YOKOHAMA À HONG-KONG.		SHANG-HAI À HONG-KONG.		HONG-KONG À MARSEILLE.													
BATAVIA.	SINGAPORE **.	CALCUTTA.	MADRAS.	PONDICHÉRY.	COLOMBO ***.	YOKOHAMA.	HONG-KONG *.	SHANG-HAI.	HONG-KONG *.	HONG-KONG.	SAIGON.		SINGAPORE.		COLOMBO.		ADEN.		SUEZ.	PORT-SAÏD.	Arri.		
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.			
JEUDI. 18 janvier. 1 ^{er} février.	SAMEDI. 20 janvier. 3 février.	SAMEDI. 3 février.	MERCREDI. 7 février.	JEUDI. 8 février.	SAMEDI. 10 février.	SAMEDI. 6 janvier. 20 —	SAMEDI. 13 janvier. 27 —	JEUDI. 11 janvier. 25 —	DIMANCHE. 14 janvier. 28 —	MARDI. 16 janvier. 30 —	VENREDI. 19 janvier. 2 février.	SAMEDI. 20 janvier. 3 février.	LUNDI. 22 janvier. 5 février.	MARDI. 23 janvier. 6 février.	LUNDI. 29 janvier. 12 février.	MARDI. 30 — 13 février.	MARDI. 6 février. 20 —	MERCREDI. 7 février. 21 —	LUNDI. 12 février. 26 —	MARDI. 13 février. 27 mars.			
15 février. 1 ^{er} mars.	17 février. 3 mars.	3 mars.	7 mars.	8 mars.	10 mars.	17 — 3 mars.	24 — 10 mars.	22 — 8 mars.	25 — 11 mars.	27 — 13 mars.	16 février. 2 mars.	17 février. 3 mars.	19 février. 5 mars.	20 février. 6 mars.	26 février. 12 mars.	27 février. 13 mars.	6 mars. 20 —	7 mars. 21 —	12 mars. 26 —	13 mars. 27 —			
15 — 29 —	17 — 31 —	31 —	4 avril.	5 avril.	7 avril.	17 — 31 —	24 — 7 avril.	22 — 5 avril.	25 — 8 avril.	27 — 10 avril.	16 février. 30 —	17 février. 31 —	19 février. 2 avril.	20 février. 3 avril.	26 février. 9 avril.	27 février. 10 avril.	6 mars. 17 —	7 mars. 18 —	12 mars. 23 —	13 mars. 24 —			
26 —	28 —	28 avril.	2 mai.	3 mai.	5 mai.	14 avril.	21 —	19 —	22 —	24 —	27 —	28 —	30 —	1 ^{er} mai.	7 mai.	8 mai.	15 —	16 —	21 —	22 —			
LUNDI. 7 mai. 21 —	MERCREDI. 9 mai. 23 —	MARDI. 22 mai.	SAMEDI. 26 mai.	DIMANCHE. 27 mai.	MARDI. 29 mai.	DIMANCHE. 22 avril. 6 mai.	LUNDI. 30 avril. 14 mai.	SAMEDI. 28 avril. 12 mai.	MARDI. 1 ^{er} mai. 15 —	JEUDI. 3 mai. 17 —	LUNDI. 7 mai. 21 —	MARDI. 8 mai. 22 —	JEUDI. 10 mai. 24 —	VENREDI. 11 mai. 25 —	VENREDI. 18 mai. 1 ^{er} juin.	SAMEDI. 19 mai. 2 juin.	29 — 12 juin.	MARDI. 29 — 12 juin.	DIMANCHE. 3 juin. 17 —	LUNDI. 5 juin. 19 —	MARDI. 13 février. 27 mars.		
4 juin. 18 —	6 juin. 20 —	19 juin.	23 juin.	24 juin.	26 juin.	3 juin. 17 —	11 juin. 25 —	9 juin. 23 —	12 juin. 26 —	14 juin. 28 —	18 — 2 juillet.	19 — 3 juillet.	21 — 5 juillet.	22 — 6 juillet.	29 — 13 juillet.	30 — 14 juillet.	10 juillet. 24 —	10 juillet. 24 —	15 — 29 —	17 — 31 —			
2 juillet. 16 —	4 juillet. 18 —	17 juillet.	21 juillet.	22 juillet.	24 juillet.	1 ^{er} juillet. 15 —	9 juillet. 23 —	7 juillet. 21 —	10 juillet. 24 —	12 juillet. 26 —	16 — 30 —	17 — 31 —	19 — 2 août.	20 — 3 août.	27 — 10 août.	28 — 11 août.	7 août. 21 —	7 août. 21 —	12 août. 26 —	14 août. 28 —			
30 — 13 août.	1 ^{er} août. 15 —	24 août.	18 août.	19 août.	21 août.	15 — 29 —	23 — 6 août.	21 — 4 août.	24 — 7 août.	26 — 9 août.	30 — 13 août.	31 — 14 août.	2 août. 16 —	3 août. 17 —	10 août. 24 —	11 août. 25 —	4 septembre. 18 —	4 septembre. 18 —	9 septembre. 23 —	11 septembre. 25 —			
27 —	29 —	11 septembre.	15 septembre.	16 septembre.	18 septembre.	26 — 10 septembre.	3 septembre. 17 —	1 ^{er} septembre. 15 —	4 septembre. 18 —	6 septembre. 20 —	10 septembre. 24 —	11 septembre. 25 —	13 septembre. 27 —	14 septembre. 28 —	21 — 5 octobre.	22 — 6 octobre.	2 octobre. 16 —	2 octobre. 16 —	7 octobre. 21 —	9 octobre. 23 —			
10 septembre. 24 —	12 septemb. 26 —	11 septembre.	15 septembre.	16 septembre.	18 septembre.	10 septembre. 23 —	3 septembre. 17 —	1 ^{er} septembre. 15 —	4 septembre. 18 —	6 septembre. 20 —	10 septembre. 24 —	11 septembre. 25 —	13 septembre. 27 —	14 septembre. 28 —	21 — 5 octobre.	22 — 6 octobre.	2 octobre. 16 —	2 octobre. 16 —	7 octobre. 21 —	9 octobre. 23 —			
8 octobre. JEUDI.	10 octobre. SAMEDI.	9 octobre. SAMEDI.	13 octobre. MERCREDI.	14 octobre. JEUDI.	16 octobre. SAMEDI.	13 octobre. SAMEDI.	20 octobre. SAMEDI.	18 octobre. JEUDI.	21 octobre. DIMANCHE.	23 octobre. MARDI.	26 octobre. VENREDI.	27 octobre. SAMEDI.	29 octobre. LUNDI.	30 octobre. MARDI.	5 novembre. LUNDI.	6 novembre. MARDI.	13 novembre. MERCREDI.	14 novembre. LUNDI.	19 novembre. MERCREDI.	20 novembre. LUNDI.			
8 novembre. 21 —	10 novembre. 24 —	10 novembre.	14 novembre.	15 novembre.	17 novembre.	13 octobre. 27 —	20 octobre. 3 novembre.	18 octobre. 1 ^{er} novembre.	21 octobre. 4 novembre.	23 octobre. 6 novembre.	26 octobre. 9 novembre.	27 octobre. 10 novembre.	29 octobre. 12 novembre.	30 octobre. 13 novembre.	5 novembre. 19 —	6 novembre. 20 —	13 novembre. 27 —	14 novembre. 28 —	19 novembre. 3 décembre.	20 novembre. 4 décembre.			
21 — 6 décembre.	24 — 8 décembre.	8 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	15 décembre.	10 novembre. 24 —	17 — 1 ^{er} décembre.	15 — 29 —	18 — 2 décembre.	20 — 4 décembre.	23 — 7 décembre.	24 — 8 décembre.	26 — 10 décembre.	27 — 11 décembre.	3 décembre. 17 —	4 décembre. 18 —	13 novembre. 25 —	14 novembre. 26 —	19 novembre. 31 —	20 novembre. 1 ^{er} janvier.			
20 — 3 janvier.	22 — 5 janvier.	8 décembre. 5 janvier.	12 décembre. 9 janvier.	13 décembre. 10 janvier.	15 décembre. 12 janvier.	10 novembre. 22 —	17 — 29 —	15 — 29 —	18 — 30 —	20 — 1 ^{er} janvier.	23 — 4 janvier.	24 — 5 janvier.	26 — 7 janvier.	27 — 8 janvier.	3 décembre. 14 janvier.	4 décembre. 15 —	13 novembre. 22 —	14 novembre. 23 —	19 novembre. 30 —	20 novembre. 29 —			

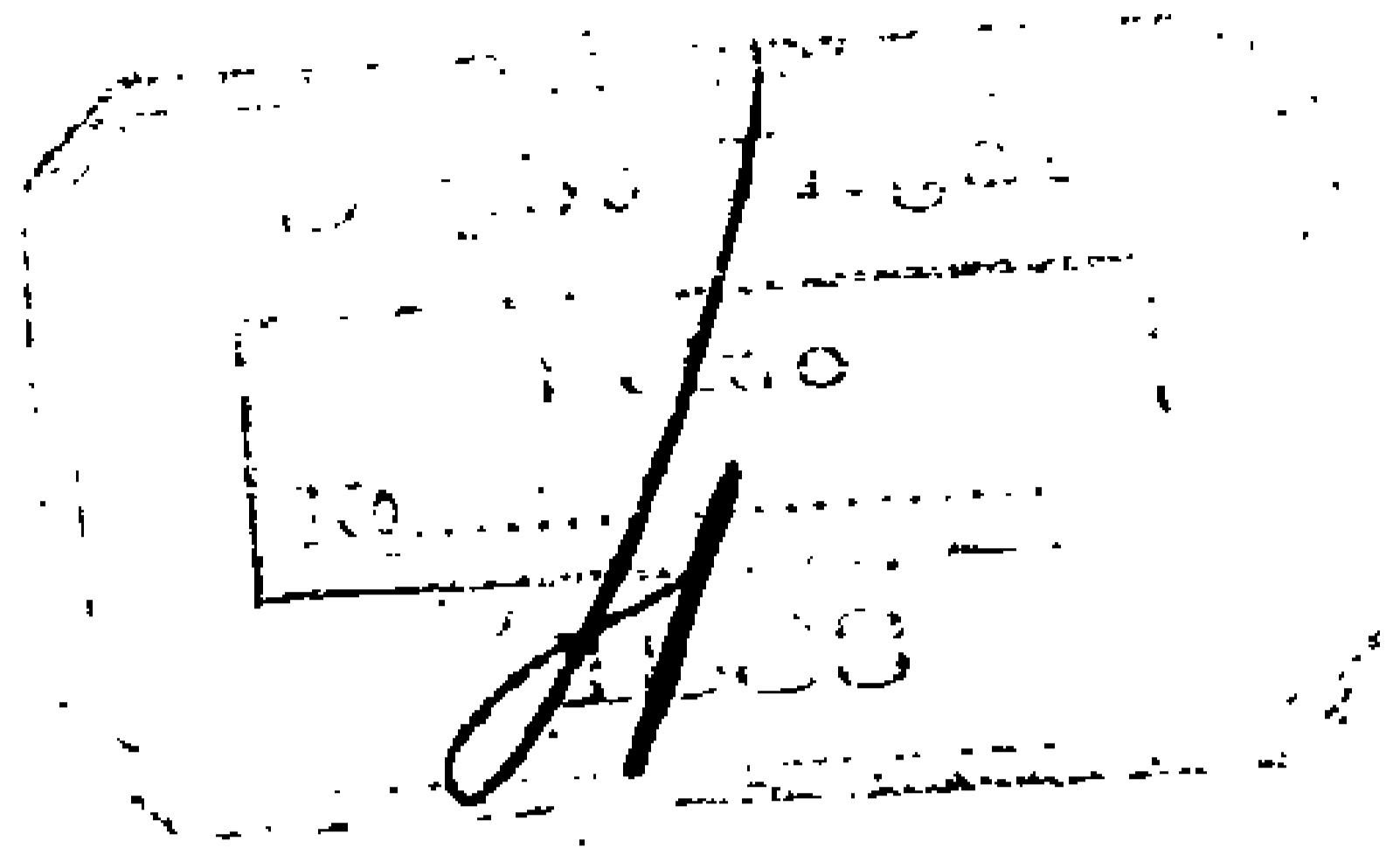
* Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 11.)
 ** Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 15.)

*** Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 17.)

RETOUR.

HONG-KONG À HONG-KONG.		SHANG-HAI À HONG-KONG.		HONG-KONG À MARSEILLE.												
Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	SAIGON.		SINGAPORE.		COLONBO.		ADEN.		SUÉZ.	PORT-SAÏD.	NAPLES.	MARSEILLE.	
				Arrivée. 12	Départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée. 16	Départ. 17	Arrivée. 18	Départ. 19	Arrivée et départ. 20	Arrivée et départ. 21	Arrivée et départ. 22	Arrivée. 23	
ier.	SAMEDI. 13 janvier. 27 —	JEUDI. 11 janvier. 25 —	DIMANCHE. 14 janvier. 28 —	MARDI. 16 janvier. 30 —	VENDREDI. 19 janvier. 2 février.	SAMEDI. 20 janvier. 3 février.	LUNDI. 22 janvier. 5 février.	MARDI. 23 janvier. 6 février.	LUNDI. 29 janvier. 12 février.	MARDI. 30 — 13 février.	MARDI. 6 février. 20 —	MERCREDI. 7 février. 21 —	LUNDI. 12 février. 26 —	MARDI. 13 février. 27 mars.	DIMANCHE. 18 février. 4 mars.	LUNDI. 19 février. 5 mars.
er.	10 février. 24 —	8 février. 22 —	11 février. 25 —	13 février. 27 —	16 février. 2 mars.	17 février. 3 mars.	19 février. 5 mars.	20 février. 6 mars.	26 février. 12 mars.	27 février. 13 mars.	6 mars. 20 —	7 mars. 21 —	12 mars. 26 —	13 mars. 27 —	18 mars. 1 ^{er} avril.	19 mars. 2 avril.
s.	10 mars. 24 —	8 mars. 22 —	11 mars. 25 —	13 mars. 27 —	16 — 30 —	17 — 31 —	19 — 2 avril.	20 — 3 avril.	26 — 9 avril.	27 — 10 avril.	3 avril. 17 —	4 avril. 18 —	9 avril. 23 —	10 avril. 24 —	15 — 29 —	16 — 30 —
l.	7 avril. 21 —	5 avril. 19 —	8 avril. 22 —	10 avril. 24 —	13 avril. 27 —	14 avril. 28 —	16 — 30 —	17 — 1 ^{er} mai.	23 — 7 mai.	24 — 8 mai.	1 mai. 15 —	2 mai. 16 —	7 mai. 21 —	8 mai. 22 —	13 mai. 27 —	14 mai. 28 —
IE.	LUNDI. 30 avril. 14 mai. 28 —	SAMEDI. 28 avril. 12 mai. 26 —	MARDI. 1 ^{er} mai. 15 — 29 —	JEUDI. 3 mai. 17 — 31 —	LUNDI. 7 mai. 21 — 4 juin.	MARDI. 8 mai. 22 — 5 juin.	JEUDI. 10 mai. 24 — 7 juin.	VENDREDI. 11 mai. 25 — 8 juin.	VENDREDI. 18 mai. 1 ^{er} juin. 15 —	SAMEDI. 19 mai. 2 juin. 16 —	MARDI. 29 — 12 juin. 26 —	MARDI. 29 — 12 juin. 26 —	DIMANCHE. 3 juin. 17 — 1 ^{er} juillet.	5 juin. 19 — 3 juillet.	9 juin. 23 — 7 juillet.	11 juin. 25 — 9 juillet.
l.	11 juin. 25 —	9 juin. 23 —	12 juin. 26 —	14 juin. 28 —	18 — 2 juillet.	19 — 3 juillet.	21 — 5 juillet.	22 — 6 juillet.	29 — 13 juillet.	30 — 14 juillet.	10 juillet. 24 —	10 juillet. 24 —	15 — 29 —	17 — 31 —	21 — 4 août.	23 — 6 août.
st.	9 juillet. 23 —	7 juillet. 21 —	10 juillet. 24 août.	12 juillet. 26 —	16 — 30 —	17 — 31 —	19 — 2 août.	20 — 3 août.	27 — 10 août.	28 — 11 août.	7 août. 21 —	7 août. 21 —	12 août. 26 —	14 août. 28 —	18 — 1 ^{er} septembre.	20 — 3 septembre.
t.	6 août. 40 —	4 août. 18 —	7 août. 21 —	9 août. 23 —	13 août. 27 —	14 août. 28 —	16 — 30 —	17 — 31 —	24 — 7 septembre.	25 — 8 septembre.	4 septembre. 18 —	4 septembre. 18 —	9 septembre. 23 —	11 septembre. 25 —	15 — 29 —	17 — 1 ^{er} octobre.
bre	3 septembre. 17 —	1 ^{er} septembre. 15 —	4 septembre. 18 —	6 septembre. 20 —	10 septembre. 24 —	11 septembre. 25 —	13 septembre. 27 —	14 septembre. 28 —	21 — 5 octobre.	22 — 6 octobre.	2 octobre. 16 —	2 octobre. 16 —	7 octobre. 21 —	9 octobre. 23 —	13 octobre. 27 —	15 — 29 —
re.	20 octobre. 3 novembre.	18 octobre. 1 ^{er} novembre.	21 octobre. 4 novembre.	23 octobre. 6 novembre.	26 octobre. 9 novembre.	27 octobre. 10 novembre.	29 octobre. 12 novembre.	30 octobre. 13 novembre.	5 novembre. 19 —	6 novembre. 20 —	13 novembre. 27 —	14 novembre. 28 —	19 novembre. 3 décembre.	20 novembre. 4 décembre.	25 novembre. 9 décembre.	26 — 10 décembre.
bre	17 — 1 ^{er} décembre.	15 — 20 —	18 — 2 décembre.	20 — 4 décembre.	23 — 7 décembre.	24 — 8 décembre.	26 — 10 décembre.	27 — 11 décembre.	19 — 3 décembre.	20 — 4 décembre.	11 décembre. 18 —	12 décembre. 18 —	17 — 31 —	18 — 1 ^{er} janvier.	23 — 6 janvier.	24 — 7 janvier.
re.	15 — 29 —	13 décembre. 27 —	16 — 30 —	18 — 1 ^{er} janvier.	21 — 4 janvier.	22 — 5 janvier.	24 — 7 janvier.	25 — 8 janvier.	31 — 14 janvier.	1 ^{er} janvier. 15 —	8 janvier. 22 —	9 janvier. 23 —	14 janvier. 28 —	15 — 29 —	20 — 3 février.	21 — 4 février.

*** Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 17.)



TABLES

DU BULLETIN MENSUEL.

de Paris

MAI 1878 À DÉCEMBRE 1882.



TABLE CHRONOLOGIQUE DES BULLETINS.

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO e LA ÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1878	Mai.....	1	1.....	1 à 48..	1 ^{er}
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	1 supplémentaire ...	49 à 94..	
<i>Idem.</i>	Juin	3	2.....	95 à 132..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	2 supplémentaire... ..	133 à 140..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5	2, 2 ^e supplément... ..	141 à 148..	
<i>Idem.</i>	Juillet.....	6	3.....	149 à 180..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	3 supplémentaire... ..	181 à 188..	
<i>Idem.</i>	Août.....	8	4.....	189 à 236..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	9	4 supplémentaire... ..	237 à 260..	
<i>Idem.</i>	Septembre	10	5.....	261 à 288..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	11	5 supplémentaire... ..	289 à 306..	
<i>Idem.</i>	Octobre	12	6.....	307 à 364..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	13	6 supplémentaire... ..	365 à 376..	
<i>Idem.</i>	Novembre.....	14	7.....	377 à 408..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	15	7 supplémentaire... ..	409 à 420..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	16	7, 2 ^e supplément... ..	421 à 432..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	17	7, 3 ^e supplément... ..	433 à 444..	
<i>Idem.</i>	Décembre.....	18	8.....	445 à 474..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	19	8 supplémentaire... ..	475 à 478..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	20	8, 2 ^e supplément ...	479 à 543..	
1879.....	Janvier.....	1	9.....	1 à 38..	2 ^e
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2	9 supplémentaire... ..	39 à 60..	
<i>Idem.</i>	Février.....	3	10.....	61 à 92..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4	10 supplémentaire... ..	93 à 100..	
<i>Idem.</i>	Mars.....	5	11.....	101 à 128..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	6	11 supplémentaire ..	129 à 264..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	7	11, 2 ^e supplément... ..	265 à 274..	
<i>Idem.</i>	Avril.....	8	12.....	275 à 318..	
<i>Idem.</i>	Mai.....	9	13.....	319 à 366..	
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	10	13 supplémentaire... ..	367 à 408..	
<i>Idem.</i>	Juin	11	14.....	409 à 460..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
(Suite.)					
1879.....	Juin.....	12	14 supplémentaire... ..	461 à 470..	
Idem.....	Idem.....	13	14, 2 ^e supplément... ..	471 à 492..	
Idem.....	Idem.....	14	14, 3 ^e supplément... ..	493 à 496..	
Idem.....	Juillet.....	15	15.....	497 à 528..	
Idem.....	Idem.....	16	15 supplémentaire... ..	529 à 540..	
Idem.....	Août.....	17	16.....	541 à 582..	
Idem.....	Septembre.....	18	17.....	583 à 620..	
Idem.....	Idem.....	19	17 supplémentaire... ..	621 à 636..	2°
Idem.....	Octobre.....	20	18.....	637 à 666..	
Idem.....	Novembre.....	21	19.....	667 à 714..	
Idem.....	Idem.....	22	19 supplémentaire... ..	715 à 728..	
Idem.....	Idem.....	23	19, 2 ^e supplément... ..	729 à 760..	
Idem.....	Décembre.....	24	20.....	761 à 790..	
Idem.....	Idem.....	25	20 supplémentaire... ..	791 à 792..	
Idem.....	Idem.....	26	20, 2 ^e supplément... ..	793 à 804..	
Idem.....	Idem.....	27	20, 3 ^e supplément... ..	805 à 814..	
1880.....	Janvier.....	1	21.....	1 à 40..	
Idem.....	Idem.....	2	21 supplémentaire... ..	41 à 56..	
Idem.....	Février.....	3	22.....	57 à 96..	
Idem.....	Idem.....	4	22 supplémentaire... ..	97 à 108..	
Idem.....	Mars.....	5	23.....	109 à 220..	
Idem.....	Idem.....	6	23 supplémentaire... ..	221 à 268..	
Idem.....	Idem.....	7	23, 2 ^e supplément... ..	269 à 282..	
Idem.....	Avril.....	8	24.....	283 à 386..	
Idem.....	Mai.....	9	25.....	387 à 430..	
Idem.....	Idem.....	10	25 supplémentaire... ..	431 à 438..	
Idem.....	Juin.....	11	26.....	439 à 492..	
Idem.....	Idem.....	12	26 supplémentaire... ..	493 à 536..	3°
Idem.....	Idem.....	13	26, 2 ^e supplément... ..	537 à 664..	
Idem.....	Juillet.....	14	27.....	665 à 724..	
Idem.....	Idem.....	15	27 supplémentaire... ..	725 à 732..	
Idem.....	Août.....	16	28.....	733 à 760..	
Idem.....	Septembre.....	17	29.....	761 à 808..	
Idem.....	Octobre.....	18	30.....	809 à 836..	
Idem.....	Idem.....	19	30 supplémentaire... ..	837 à 848..	
Idem.....	Novembre.....	20	31.....	849 à 894..	
Idem.....	Idem.....	21	31 supplémentaire... ..	895 à 904..	
Idem.....	Idem.....	22	31, 2 ^e supplément... ..	905 à 982..	
Idem.....	Décembre.....	23	32.....	983 à 1040..	

ANNÉE.	MOIS.	NUMÉRO de LA SÉRIE annuelle.	NUMÉRO DE LA SÉRIE générale.	PAGES.	VOLUME.
1881	Janvier	1	33	1 à 48.	
Idem	Idem	2	33 supplémentaire	49 à 92.	
Idem	Février	3	34	93 à 128.	
Idem	Mars	4	35	129 à 186.	
Idem	Idem	5	35 supplémentaire	187 à 208.	
Idem	Idem	6	35, 2 ^e supplément	209 à 210.	
Idem	Avril	7	36	211 à 284.	
Idem	Idem	8	36 supplémentaire	285 à 358.	
Idem	Idem	9	36, 2 ^e supplément	359 à 442.	
Idem	Mai	10	37	443 à 496.	
Idem	Idem	11	37 supplémentaire	497 à 544.	
Idem	Juin	12	38	545 à 612.	
Idem	Idem	13	38 supplémentaire	613 à 626.	
Idem	Juillet	14	39	627 à 682.	
Idem	Idem	15	39 supplémentaire	683 à 744.	
Idem	Idem	16	39, 2 ^e supplément	745 à 770.	
Idem	Idem	17	39, 3 ^e supplément	771 à 778.	
Idem	Idem	18	39, 4 ^e supplément	779 à 780.	4 ^e
Idem	Août	19	40	781 à 882.	
Idem	Idem	20	40 supplémentaire	883 à 906.	
Idem	Idem	21	40, 2 ^e supplément	907 à 938.	
Idem	Septembre	22	41	939 à 982.	
Idem	Idem	23	41 supplémentaire	983 à 1062.	
Idem	Octobre	24	42	1063 à 1120.	
Idem	Idem	25	42 supplémentaire	1121 à 1412.	
Idem	Idem	26	42, 2 ^e supplément	1413 à 1452.	
Idem	Idem	27	42, 3 ^e supplément	1453 à 1470.	
Idem	Idem	28	42, 4 ^e supplément	1471 à 1472.	
Idem	Novembre	29	43	1473 à 1510.	
Idem	Idem	30	43 supplémentaire	1511 à 1524.	
Idem	Idem	31	43, 2 ^e supplément	1525 à 1530.	
Idem	Idem	32	43, 3 ^e supplément	1531 à 1534.	
Idem	Décembre	33	44	1535 à 1630.	
Idem	Idem	34	44 supplémentaire	1631 à 1664.	
1882	Janvier	1	1	1 à 52.	
Idem	Février	2	2	53 à 82.	
Idem	Mars	3	3	83 à 166.	
Idem	Avril	4	4	167 à 212.	
Idem	Mai	5	5	213 à 246.	
Idem	Juin	6	6	247 à 302.	
Idem	Juillet	7	7	303 à 318.	
Idem	Idem	7 sup.	7 supplémentaire	319 à 426.	5 ^e
Idem	Août	8	8	427 à 534.	
Idem	Septembre	9	9	535 à 570.	
Idem	Octobre	10	10	571 à 596.	
Idem	Novembre	11	11	597 à 680.	
Idem	Idem	11 sup.	11 supplémentaire	681 à 718.	
Idem	Décembre	12	12	719 à 798.	

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e ET 5^e VOLUMES

DU

BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

(De mai 1878 à décembre 1882 inclusivement.)

Les documents parus dans le Bulletin des Postes, pendant les quatre premiers mois de l'année 1878, ont été introduits dans la table générale qui résume toutes les matières de ce Bulletin, de juillet 1868 à avril 1878 inclusivement.

Abonnements.

Réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, recueils périodiques.....

Décret et instruction à ce sujet.....

Réception dans les bureaux de poste des demandes de primes formées par les abonnés aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Interdiction aux receveurs d'accepter pour les abonnements aux journaux aucune remise en dehors du droit de 3 p. o/o établi par la loi.....

Bandes de journaux à joindre aux mandats d'abonnement.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
13	"	320	2 ^e
13	57	321 à 323	2 ^e
3 sup.	60	389	2 ^e
14	"	435	2 ^e
14, 2 ^e sup.	"	484	2 ^e

Abonnements. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'in- struction.	de la page.	du volume.
14, 2 ^e sup.	"	484	2 ^e
14, 2 ^e sup.	"	484	2 ^e
15	69	499 à 501	2 ^e
16	73	546 et 547	2 ^e
17	74	589	2 ^e
19	"	688	2 ^e
19	"	689	2 ^e
19, 2 ^e sup.	"	759	2 ^e
19, 2 ^e sup.	"	760	2 ^e
22	"	75 et 76	3 ^e
25	"	404 et 405	3 ^e
34	"	103 et 104	4 ^e
44	"	1574	4 ^e
27 sup.	121	728 à 730	3 ^e
31	"	873	3 ^e
20, 2 ^e sup.	86	793 à 802	2 ^e
24	104	313 à 320	3 ^e
25	108	390 à 397	3 ^e
29	122	762 à 771	3 ^e
29	123	771 à 778	3 ^e
31	127	850 à 857	3 ^e
35	149	143 à 149	4 ^e
40	185	807 à 813	4 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.	
Abonnements. (Suite.)				
Service des abonnements. — Mandats à délivrer au profit des journaux qui ne figurent pas au carnet 217...	33	"	20	4°
Application sur les mandats d'abonnement des timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....	33	"	20 et 21	4°
Avis de ne plus délivrer de mandats au profit du <i>Bulletin français</i> , ce journal ayant cessé sa publication...	37	"	466	4°
Abonnements internationaux. — Instruction résumant toutes les instructions antérieures sur cette matière....	39, 2° sup.	177	765 à 770	4°
Modifications apportées aux statistiques des abonnements aux journaux.....	44	"	1574 et 1576	4°
Service des abonnements aux journaux.....	6	"	297	5°
	23 sup.	"	255 à 260	3°
Liste d'abonnements aux journaux belges.....	30	"	827	3°
	34	"	114	4°
	37	"	466	4°
Rappel des dispositions de l'instruction n° 187.....	12	"	780	5°
	32	"	1029	3°
	34	"	114	4°
	36	"	244 à 249	4°
	37	"	466 et 467	4°
	68	"	593	4°
———— aux journaux suisses.....	38 sup.	"	622	4°
	40	"	850	4°
	41	"	963	4°
	42	"	1084	4°
	43	"	1486	4°
———— aux journaux suédois.....	33	"	34	4°
Abus de franchise.				
Dispositions relatives aux abus de franchise télégraphique.....	3 sup.	21	183 et 184	1°
	6	"	311	1°
Avis concernant les abus de franchise télégraphique..	1	"	38	5°
	2	"	65	5°
Accidents sur les voies ferrées.				
Les avis à donner par le télégraphe, relativement aux accidents survenus sur les voies ferrées, sont limités aux cas où le service télégraphique est intéressé.	6	"	311	1°
Administration centrale.				
Attributions des différents services de l'Administration centrale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	5 à 15	1°
Arrêté modifiant l'organisation des services de l'Administration centrale.....	17 sup.	"	621	2°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Administration centrale. (Suite.)			
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions	35 sup.	"	189 à 198 4°
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations, à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes	43, 3° sup.	"	1532 4°
Arrêté déterminant la répartition des services de la division supprimée	43, 3° sup.	"	1533 4°
Admission.			
Conditions d'admission à l'École supérieure de télégraphie et aux cours préparatoires	2, 2° sup.	"	145 1°
Conditions d'âge pour l'admission à l'École supérieure	3 6	"	158 310 1°
Publication d'un arrêté rapportant celui du 23 octobre 1878 et déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire; 2° à l'emploi de commis titulaire; 3° à divers emplois supérieurs	19 sup.	"	715 à 721 2°
Arrêté modifiant les conditions d'admission à certains emplois du Ministère des postes et des télégraphes . . .	43	"	1474 et 1475 4°
Arrêté fixant les conditions d'admission des contrôleurs aux fonctions de sous-ingénieur	44 sup.	"	1654 et 1655 4°
Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat	12	"	771 5°
Arrêté modifiant les conditions d'admission à une recette de début	12	"	769 5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de sous-agents	6	"	257 5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission aux emplois de contrôleurs du service technique	7	"	304 5°
Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes . .	9	"	538 5°
Arrêté modifiant les conditions d'admission des ouvriers stagiaires et des ouvriers d'équipé de 1° et de 2° classe	3	"	104 5°
Arrêté constituant un programme d'admission à l'emploi de commis auxiliaire	4	"	174 5°
Adresses convenues ou abrégées.			
Abonnement applicable à la remise des télégrammes internationaux avec adresse convenue ou abrégée	31	"	866 3°
Avis concernant les adresses de télégrammes abrégées ou convenues	1	"	30 5°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Affranchissement.				
Insuffisance d'affranchissement pour des lettres provenant de pays qui appliquent la progression par demi-once.....	2 sup.	136	1 ^{er}	
Affranchissement des journaux déposés en dernière limite d'heure.....	4	215	1 ^{er}	
Avis relatif à l'affranchissement des lettres pour l'étranger.....	6	315	1 ^{er}	
Conditions d'admission au tarif réduit des circulaires et avis obtenus par la chromographie, la polygraphie, etc.....	22 sup.	101 et 102	3 ^e	
Interdiction d'admettre à l'affranchissement à prix réduit les « Relevés de facture » portant l'indication d'une date de paiement.....	26	454 à 456	3 ^e	
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....	3	121	5 ^e	
Fixation au 1 ^{er} octobre de la date à partir de laquelle la taxe applicable aux objets de correspondance de toute origine, non affranchis ou insuffisamment affranchis, devra être exclusivement représentée par des chiffres-taxes.....	9	552	5 ^e	
Affranchissement en numéraire. — Fusion en une seule formule des trois formules n ^{os} 29, 46 et 262, et du registre n ^o 26 D servant à la constatation des perceptions.....	11	260 à 624	5 ^e	
Agent judiciaire du Trésor.				
Contrôle des créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....	9	253	548	5 ^e
Agents secondaires.				
Création d'emplois d'agents secondaires des postes et télégraphes. (Arrêté du 29 juin 1878.).....	2, 2 ^e sup.	16	141 à 143	1 ^{er}
Allocations. (Voir INDEMNITÉS.)				
Appareils télégraphiques.				
Emploi des appareils à transmission rapide.....	1	2	21	1 ^{er}
Remplacement, réparation des appareils, augmentation du nombre des appareils dans un bureau.....	5 sup.	30	298 et 299	1 ^{er}
La manœuvre des appareils télégraphiques ne doit pas être abandonnée par des receveurs à des personnes inexpérimentées.....	6	31	308	1 ^{er}
Allocations de primes aux employés qui font le service des appareils à miroir.....	25	"	397 et 398	3 ^e
Soins à apporter à l'entretien des appareils télégraphiques.....	25 35	" 148	406 et 407 133	3 ^e 4 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Archives.				
Classement, délais de conservation et destruction...	1	222	8	5°
Notification faisant suite à l'instruction n° 222.....	3	"	137	5°
Extrait d'une circulaire relative à la remise aux do- maines de divers documents.....	4	"	202	5°
Arrangements. (Voir CONVENTIONS.)				
Articles d'argent.				
Attributions du bureau des articles d'argent (4° bu- reau de la division de la comptabilité).....	1	"	14 et 15	1°
Articles d'argent. — Mandats français.				
Délai de validité des mandats de poste.....	2	"	122	1°
Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....	3	"	169	1°
Réorganisation du service des mandats coloniaux. — Modification des règlements antérieurs.....	4	26	208 et 209	1°
Emploi simultané, pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, des mandats actuels expédiés par l'en- voyeur au destinataire et de mandats-cartes transmis à découvert par le bureau d'origine à celui de destination.	9	48	2 à 6	2°
	9	"	6 à 12	2°
	10 sup.	"	94	2°
	16	73	546 à 547	2°
	17	"	593	2°
	17	"	593	2°
	19	"	689	2°
	22 sup.	"	105	3°
Liste des bureaux choisis pour participer au service simultané (mandats-cartes et mandats ordinaires pour l'intérieur de la France).....	23 sup.	"	250	3°
	24	"	359	3°
	26	"	477	3°
	28	"	740	3°
	31	"	873	3°
	32	"	1018	3°
	42	"	1074	4°
	44	"	202	5°
	11 sup.	"	713	5°
Service des mandats coloniaux, minimum du droit proportionnel.....	9	"	24	2°
Délivrance et paiement des mandats de poste aux particuliers dans les bureaux français du Levant.....	10	50	64	2°
Suppression du droit de timbre sur les mandats de poste français. — (Loi et instruction à ce sujet.).....	11, 2° sup.	"	265 à 269	2°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste. — (Loi, arrêté et instruction à ce sujet.).....	11, 2° sup.	" 266 à 269	2°
Avis de paiement, mention à porter au compte n° 662.	13	" 347	2°
Modifications apportées aux formules de mandats- cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....	13 sup.	59 386 à 388	2°
Usage à faire de la nomenclature n° 453 <i>ter</i> pour la direction des avis d'émission de mandats supérieurs à 300 francs à destination de Paris.....	14	" 435	2°
Précautions à prendre dans la délivrance des mandats bleus.....	14, 3° sup.	" 495	2°
Participation des agents embarqués sur les paquebots à l'émission des mandats-cartes pour la France et l'Algérie.....	16	73 546 et 547	2°
Annotations manuscrites portées irrégulièrement sur les mandats-cartes pour l'intérieur de la France.....	17	" 593	2°
Mandats de poste à destination des bureaux français de l'Égypte. — Formule n° 16.....	19	" 697	2°
Participation du bureau de Galata, à Constantinople, au service des articles d'argent.....	19, 2° sup.	" 759	2°
	24	" 370	3°
Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet. — Avis d'émission à fournir pour les mandats-cartes au-dessus de 300 francs.	21	91 6 et 7	3°
Statistique des mandats-cartes recommandés.....	25	" 405	3°
Oblitération des chiffres latéraux des mandats roses) n° 16 par l'application du timbre à date.....	22 sup.	" 105	3°
Émission des mandats de pécule à délivrer aux con- damnés libérés de l'établissement pénitentiaire de l'Harrach.....	23 sup.	" 249	3°
Addition à la nomenclature des comptables coloniaux chargés du service des mandats.....	25	" 405 et 406	3°
Les bordereaux comparatifs de l'émission des man- dats-cartes et des mandats ordinaires devront dorénavant être conservés dans les archives des directions.....	28	" 739 et 740	3°
Le bureau de distribution de la Goulette (Tunisie) est autorisé à émettre et à payer des mandats sans limi- tation de somme.....	31	" 873	3°

Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)

Avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste. — (Loi, arrêté et instruction à ce sujet.).....

Avis de paiement, mention à porter au compte n° 662. |

Modifications apportées aux formules de mandats-
cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur
de la France et de l'Algérie.....

Usage à faire de la nomenclature n° 453 *ter* pour la
direction des avis d'émission de mandats supérieurs
à 300 francs à destination de Paris.....

Précautions à prendre dans la délivrance des mandats
bleus.....

Participation des agents embarqués sur les paquebots
à l'émission des mandats-cartes pour la France et
l'Algérie.....

Annotations manuscrites portées irrégulièrement sur
les mandats-cartes pour l'intérieur de la France.....

Mandats de poste à destination des bureaux français
de l'Égypte. — Formule n° 16.....

Participation du bureau de Galata, à Constantinople,
au service des articles d'argent.....

Application de la formalité de la recommandation
aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements
statistiques à fournir à ce sujet. — Avis d'émission à
fournir pour les mandats-cartes au-dessus de 300 francs.

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Oblitération des chiffres latéraux des mandats roses)
n° 16 par l'application du timbre à date.....

Émission des mandats de pécule à délivrer aux con-
damnés libérés de l'établissement pénitentiaire de
l'Harrach.....

Addition à la nomenclature des comptables coloniaux
chargés du service des mandats.....

Les bordereaux comparatifs de l'émission des man-
dats-cartes et des mandats ordinaires devront dorénavant
être conservés dans les archives des directions.....

Le bureau de distribution de la Goulette (Tunisie)
est autorisé à émettre et à payer des mandats sans limi-
tation de somme.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Articles d'argent. — Mandats français. (Suite.)			
33	"	19 et 20	4°
39, 3° sup.	179	773 et 774	4°
44	"	1577	4°
1	220	2	5°
5	"	228	5°
9	"	554	5°
Articles d'argent. — Mandats internationaux.			
Additions, suppressions ou modifications opérées sur la nomenclature des bureaux autorisés à échanger des mandats internationaux :			
3	"	164 à 166	1°
6	"	317 à 320	1°
9	"	20 à 22	2°
16	"	558 à 561	2°
19	"	700 à 703	2°
21 sup.	"	53 et 54	3°
25	"	415 à 417	3°
28	"	749 à 752	3°
31	"	883 à 887	3°
33 sup.	"	73 et 74	4°
36	"	236 et 237	4°
40	"	840 à 847	4°
6	"	316	1°
7, 3° sup.	"	434	1°
10	"	72 et 73	2°
12	"	292 et 293	2°
15	"	511	2°
19	"	703 et 704	2°
21	"	28	3°
24	"	371 et 372	3°
29	"	795 à 797	3°
33	"	31 à 33	4°
38	"	591 et 592	4°
44	"	1591 à 1594	4°
3	"	146	5°

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
2	"	119	1 ^{er}
3	"	163	1 ^{er}
5	"	270	1 ^{er}
7	"	385	1 ^{er}
7, 2 ^e sup.	"	426	1 ^{er}
14	"	447 et 448	2 ^e
15	"	511	2 ^e
17	"	599	2 ^e
Bureaux belges.....	20	779	2 ^e
	21	28	3 ^e
	24	371 et 372	3 ^e
	26	478	3 ^e
	28	752 et 753	3 ^e
	33	33 et 34	4 ^e
	37	467 et 468	4 ^e
	42	1082 et 1083	4 ^e
	6	294	5 ^e
	32	1029	5 ^e
	36	238 à 244	3 ^e
	38	592 et 593	4 ^e
	41	959 à 962	4 ^e
Bureaux britanniques.....	1	32	5 ^e
	3	143	5 ^e
	4	202	5 ^e
	5	236	5 ^e
	6	292	5 ^e
	12	792	5 ^e
	2	119	1 ^{er}
	4	219	1 ^{er}
	6	322	1 ^{er}
Bureaux danois.....	11	109	2 ^e
	13	340	2 ^e
	14	470	2 ^e
	sup.	562	2 ^e
	2	119	1 ^{er}
	3	163 et 164	1 ^{er}
	4	220	1 ^{er}
	6	372	1 ^{er}
	sup.		
Bureaux italiens.....	7, 2 ^e sup.	426 et 427	1 ^{er}
	8	456 et 457	1 ^{er}
	10	73	2 ^e
	12	294	2 ^e
	13	340	2 ^e
	17	599 et 600	2 ^e

Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
	4	220	1 ^{er}
	6	322	1 ^{er}
	8	456	1 ^{er}
Bureaux néerlandais.....	12	295	2 ^e
	14,		
	2 ^e sup.	486	2 ^e
	16	562	2 ^e
Bureaux roumains.....	2	66	5 ^e
	20	779	2 ^e
Bureaux suédois.....	9	44	2 ^e
	sup.		
Bureaux suisses.....	3	166	1 ^{er}
	27		
Bureaux norwégiens.....	sup.	732	3 ^e
	8	522	5 ^e
	25	417 à 420	3 ^e
Bureaux américains.....	27	715	3 ^e
	2	66	5 ^e
	5	240	5 ^e
Bureaux luxembourgeois.....	33	34	4 ^e
Émission et paiement des mandats internationaux. —	2		
Mise au courant des instructions n ^{os} 244 et 253.....	sup.	133 à 135	1 ^{er}
Emploi simultané, pour les envois à l'étranger, de mandats internationaux expédiés dans une lettre par l'expéditeur au destinataire, et de mandats directement transmis à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination. — Modèle du mandat-carte international. — Modèle du bordereau des mandats internationaux ..	3	19	150 à 157
Avis concernant l'adresse des destinataires de mandats-cartes internationaux circulant à découvert.....	4	"	245
	sup.		
	6	"	315 et 316
Direction à donner aux avis d'émission des mandats à destination de l'Autriche-Hongrie.....	7	"	385
	33	"	18
	42	"	1074
Extension à tous les bureaux de recette de l'usage simultané, pour le service international, des mandats-cartes expédiés à découvert par le bureau d'origine au bureau de destination et des mandats expédiés dans une lettre par l'expéditeur au destinataire.....	8,	47	484 et 485
	2 ^e sup.		
Publication de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste. — Notification de la loi portant approbation et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....	11	54	223 à 263
	sup.		
Recommandation d'éviter tout ce qui pourrait susciter des plaintes fondées de la part du public à l'occasion du paiement des mandats internationaux.....	12	56	282

INDICATION			
du numéro du Bulletin	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)			
Regularisation des mandats internationaux : envoi direct du titre par le bureau payeur au bureau d'émission.	12	289	2°
Irrégularités dans la rédaction des mandats internationaux à destination	13	397 et 398	2°
	sup. de la Grande-Bretagne		
	12	625	3°
sup. du Luxembourg			
	36	228 et 229	4°
Transmission des mandats-cartes internationaux à découvert comme des correspondances ordinaires.	14	425 à 427	2°
Avis relatif au service des amendes (France et Belgique) à convertir en mandats internationaux.	15 sup.	530	2°
Rappel aux règlements concernant les mandats internationaux à destination de la Grande-Bretagne. — Envoyer sans exception au bureau de Londres tous les avis d'émission.	17	592	2°
Publication d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis, et du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette convention. — Notification de la loi approbative et du décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.	23 sup.	222 à 246	3°
Indications à porter sur les avis d'émission n° 16 quater des mandats internationaux français.	23 sup.	249	3°
Annotations aux tables de conversion des monnaies pour l'établissement des mandats sur l'Égypte.	24	377	3°
Statistique des mandats-cartes recommandés.	25	405	3°
Conditions d'émission aux États-Unis des mandats pour la France.	26	477	3°
Transmission des mandats-cartes et des avis d'émission de mandats clos à destination de l'Autriche-Hongrie.	29	786	3°
Réclamations d'avis d'émission de mandats dans les rapports avec les États-Unis.	29	786 et 787	3°
Délai de prescription indéfini pour les mandats de poste créés aux États-Unis.	29	787	3°
Mandats sur Alexandrie, Port-Saïd, Suez, payables par les bureaux français.	31	873 et 874	3°
Les avis d'émission relatifs à des mandats tirés sur les États-Unis doivent porter le nom de l'État dans lequel est situé le bureau destinataire.	31	874	3°
Mandats internationaux irrégulièrement libellés.	32	1018	3°
Taxe des mandats internationaux dans le grand-duché de Luxembourg.	33	17	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Articles d'argent. — Mandats internationaux. (Suite.)			
Mandats allemands. — Taux de conversion des monnaies.....	33 sup.	71	4°
Mandats sur les États-Unis. — Modification du taux de conversion des monnaies.....	38	566	4°
Mandats portugais. — Taux de conversion des monnaies.....	38 sup. 8	168 621 519	4° 5°
Mandats-cartes français et internationaux.....	39, 3° sup.	179	773 et 774 4°
Échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles. — Décret y relatif.....	44	210	1538 à 1541 4°
Rappel des prescriptions de l'instruction n° 54 sur l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....	4	"	1577 4°
Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'émission et le paiement des mandats français et internationaux.....	4	"	199 5°
Prescription des mandats de poste norvégiens.....	8	"	522 5°
Délivrance des mandats d'articles d'argent jusqu'à la somme de 500 francs au bureau de Port-Saïd (Égypte).	8	"	529 5°
Inscription sur les mandats ou avis d'émission de mandats à destination de divers pays étrangers, du nom de l'État ou province dans lequel se trouve le lieu de destination du bureau payeur.....	10	"	595 5°
Admission des bureaux français de Tunisie à l'émission et au paiement des mandats.....	11	"	641 5°
Instruction n° 267, relative à l'échange des mandats-poste, entre la France et l'Angleterre.....	12	267	729 5°
Articles d'argent. — Mandats télégraphiques.			
Émission de mandats télégraphiques sans signature de l'expéditeur.....	6	"	322 et 323 1°
Avis aux receveurs concernant les mandats télégraphiques adressés à Paris.....	9	"	13 2°
Avis au sujet de la taxe applicable aux mandats télégraphiques expédiés par la poste ou déposés poste restante.....	14	"	442 2°
Modification et extension du service des mandats télégraphiques.....	19, 2° sup.	81	222 à 224 2°
Modifications apportées dans le service des mandats télégraphiques.....	36	158	3 à 76 4°
Mandats télégraphiques destinés aux militaires et marins faisant partie du corps expéditionnaire de Tunisie.	37	"	454 4°
Mandats télégraphiques. — Avis d'émission n° 736 series. — Rappel des prescriptions de l'instruction n° 158.	38	"	583 4°

		INDICATION			
	u	du	de	du	
	numéro	numéro	la page.	volume.	
	du	de			
	Bulletin .	l'instruction.			
Boîtes aux lettres.					
Portes de boîtes aux lettres rurales et supplémentaires.					
— Addition d'un 3 ^e cadran indicateur du nombre de levées quotidiennes.....					
	3	"	141	5 ^e	
Clefs de boîtes aux lettres.....					
	8	"	533	5 ^e	
Boîtes chargées.					
Réduction de 50 à 25 centimes du droit applicable aux boîtes chargées, avec déclaration de valeurs.....					
	8,	44	80	1 ^{er}	
	2 ^e sup.				
Boîtes mobiles					
Fonctionnement des boîtes mobiles transportées par les courriers en voitures.....					
	38	"	581 et 582	4 ^e	
	11 ^e sup.	"	714	5 ^e	
Bons de caisse.					
Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale par bons de caisse.....					
	23	100	269 à 282	3 ^e	
	sup.				
Bons de poste. — Loi relative à la création des bons de poste de somme fixe.....					
	8	"	436	5 ^e	
Création du service des bons de poste.....					
	11	257	601	5 ^e	
Décret relatif aux bons de poste de somme fixe.....					
	11 sup.	"	682	5 ^e	
Décret portant émission de bons de poste de 20 francs, à partir du 1 ^{er} décembre 1882.....					
	12	"	732	5 ^e	
Mise à la disposition du public de bons de poste de 20 francs.....					
	12	"	778	5 ^e	
Bordereau.					
Prolongation des délais accordés pour l'envoi du bordereau n ^o 12 bis.....					
	7,	"	437	1 ^{er}	
	3 ^e sup.				
	24	101	288	3 ^e	
Budget.					
Préparation des budgets des dépenses fixes.....					
	5	30	303	1 ^{er}	
	sup.				
Avis concernant les renseignements à fournir sur la situation des crédits de la ligne 75 du budget (Entretien des lignes aériennes).....					
	20	101	772	2 ^e	
Opérations de comptabilité applicables aux budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales.....					
	24	"	287 à 303	3 ^e	
Bulletin des lois.					
Abonnements au Bulletin des lois. — Opérations de trésorerie.....					
	25	"	404 et 405	3 ^e	

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N° 5 supplémentaire

6

7, 3° supplément

8, 2° supplément

9

11

11 supplémentaire

13

3 supplémentaire

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
6	"	314	1 ^{er}
20	"	773	2 ^e
7	"	387	1 ^{er}
33	"	18	4 ^e
8	"	457	1 ^{er}
9	"	19 et 30	2 ^e
11	"	111	2 ^e
13	"	388	2 ^e
sup.	"	500	3 ^e
26	"	289, 290	2 ^e
sup.	"	et 292.	2 ^e
12	"	340	2 ^e
13	"	426 et 427	2 ^e
14	"	554	2 ^e
16	"	1002	3 ^e
32	"	645	4 ^e
39	"	396	2 ^e
13	"	442	2 ^e
sup.	"	507	2 ^e
14	"	552	2 ^e
15	"	598	2 ^e
16	"	688 et 695	2 ^e
17	"	107	3 ^e
19	"	369	3 ^e
22	"	1575 et 157	4 ^e
sup.	"	442	2 ^e
24	"	477 et 486	2 ^e
44	"	507	2 ^e
14	"	552	2 ^e
14	"	598	2 ^e
15	"	626	2 ^e
16	"	643	2 ^e
17	"	683, 688	2 ^e
17	"	et 696	2 ^e
17	"	758	2 ^e
sup.	"	25	3 ^e
18	"	107	3 ^e
19	"	310, 311	3 ^e
2° sup.	"	et 368	3 ^e
21	"	747	3 ^e
22	"	793	3 ^e
sup.	"	826	3 ^e
24	"		
28	"		
29	"		
30	"		
31	"		

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au Bulletin mensuel :

N° 3 supplémentaire.....

N° 14.....

14 supplémentaire.....

14, 2° supplément.....

14, 3° supplément.....

15.....

17 supplémentaire.....

18.....

19.....

19 supplémentaire.....

19, 2° supplément.....

21.....

21 supplémentaire.....

22 supplémentaire.....

23.....

23 supplémentaire.....

24.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
31	"	872 et 882	3°
32	"	1009 et 1010	3°
36	"	221 et 222	4°
40	"	937	4°
2° sup.	"	1575 et 1567	4°
44	"	486	2°
14,	"	532	2°
2° sup.	"	552	2°
15 sup.	"	598	2°
16	"	648	2°
17	"	52	3°
18	"	368	3°
21 sup.	"	368 et 369	3°
24	"	747	3°
24	"	552 et 562	2°
28	"	1010	3°
16	"	221 et 222	4°
32	"	552	2°
36	"	532	2°
16	"	552	2°
15 sup	"	25	3°
16	"	52	3°
21	"	52	3°
21 sup.	"	476	3°
26	"	826	3°
30	"	548	4°
38	"	882	3°
31	"	1010	3°
32	"	221 et 222	4°
36	"	107	3°
22 sup.	"	820	3°
30	"	979 et 981	3°
31,	"	1576	4°
2° sup.	"	414	3°
44	"	370	3°
25	"	739	3°
24	"	747	3°
28	"	476	3°
28	"	451	4°
26	"	352	3°
26	"	787	3°
37	"	566	4°
37	"	402	3°
24	"	476	3°
29	"	499	3°
38	"	826	3°
25	"		
26	"		
26 sup.	"		
30	"		

Bulletin mensuel. (Suite.)

Annotations et corrections au *Bulletin mensuel* :

24
 25.....
 25 supplémentaire.....
 26.....
 26 supplémentaire.....
 26, 2^e supplément.....
 27.....
 29.....
 31.....
 31 supplémentaire.....
 31, 2^e supplément.....
 32.....
 33.....
 33 supplémentaire.....
 34.....
 35.....
 35 supplémentaire.....
 36.....
 36, 2^e supplément.....
 37.....
 37 supplémentaire.....
 39.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
34	"	112	4 ^e
35	"	171	4 ^e
38 sup.	"	621	4 ^e
44	"	1576	4 ^e
26	"	476	3 ^e
28	"	748	3 ^e
26	"	457	3 ^e
26 sup.	"	501	3 ^e
27 sup.	"	731	3 ^e
26	"	793	3 ^e
39	"	222	4 ^e
32	"	1014	3 ^e
33	"	14	4 ^e
28	"	748	3 ^e
30	"	817	3 ^e
32	"	1017 et 1029	3 ^e
37	"	469	4 ^e
32	"	1014 et 1015	3 ^e
33	"	14	4 ^e
32	"	1013	3 ^e
33	"	18	4 ^e
34	"	110	4 ^e
36	"	230	4 ^e
33	"	26	4 ^e
43	"	1484	4 ^e
34	"	110 et 111	4 ^e
35	"	164	4 ^e
38	"	581	4 ^e
38	"	589	4 ^e
39	"	646	4 ^e
35	"	170	4 ^e
38	"	589	4 ^e
39	"	653	4 ^e
36	"	227 et 232	4 ^e
37	"	452	4 ^e
38	"	589	4 ^e
36	"	224	4 ^e
37	"	452	4 ^e
37	"	461	4 ^e
38	"	589 et 590	4 ^e
41	"	948	4 ^e
44	"	1576	4 ^e
39	"	641	4 ^e
38	"	581	4 ^e
38	"	590	4 ^e
38	"	581	4 ^e
40	"	817	4 ^e

Bulletin mensuel (Suite.)

Annotations et corrections au *Bulletin mensuel* :

39, 2° supplément.....
 40, 2° supplément.....
 42 supplémentaire.....
 44.....
 43.....
 3.....
 44 supplémentaire.....
 3.....
 3.....
 5.....
 6.....
 9.....
 8.....
 9.....
 7.....

INDICATION			
du numéro d Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
41	"	1576	4°
41	"	952	4°
44	"	1571	4°
44	"	1659	4°
sup. 44	"	1663	4°
sup. 4	"	188	
4	"	188	
3	"	148	
44 supplémentaire	3	224	
3	5	225	
3	5	281	5°
5	6	314	
6	7		
9			
8			
9	10	587 à 588	
7			
Bureaux ambulants.			
Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de l'Ouest.....			
2	"	115	1°
Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Paris et Tours.....			
2	"	133	1°
sup.			
Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Tarascon et Cette.....			
3	"	159	1°
Modifications dans l'organisation du service des bureaux ambulants.....			
6	"	312	1°
Création d'un nouveau service de bureau ambulant de Mâcon à Marseille.....			
7	"	381	1°
Modifications dans le service des bureaux ambulants sur la ligne de Lyon.....			
8	"	486	1°
2° sup.			
Modifications dans le service des bureaux ambulants sur les lignes de Lyon et de la Méditerranée.....			
14	"	443	2°
Modifications apportées dans le service des bureaux ambulants.....			
19	"	690	2°
Arrêté élevant de 3,600 francs à 4,000 francs le maximum du traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants.....			
24	"	354	3°
Création et suppression de services de bureaux ambulants.....			
24	"	359	3°
31	"	899	3°
sup.			
Création de nouveaux services de bureaux ambulants.....			
33	"	23	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Bureaux ambulants. (Suite.)			
Création de quatre nouveaux services ambulants	34	" 106 et 107	4 ^e
Création, sur les lignes des Pyrénées et du Sud-Ouest, de nouveaux services de bureaux ambulants	38	" 590	4 ^e
Création d'un service de bureaux ambulants entre Paris et Dunkerque	44	" 1573	4 ^e
Prolongement jusqu'à Clermont-Ferrand du parcours du bureau ambulant de Paris à Moulins	44	" 1574	4 ^e
	7,	" 437	1 ^{er}
Dispositions exceptionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année	3 ^e sup.	" 772	2 ^e
	20	" 1015	3 ^e
	32	" 1573	4 ^e
	44	" 533	5 ^e
Création d'un nouveau service ambulant	8	" 596	5 ^e
	10	"	
Bureau central météorologique.			
Note circulaire sur le service des avertissements agricoles	44 sup.	" 1545	4 ^e
Bureaux d'échange.			
Corrections à faire sur les documents spéciaux à l'usage des bureaux d'échange	20 sup.	" 792	2 ^e
	21	" 27	3 ^e
Bureaux télégraphiques.			
Rappel de nuit des bureaux télégraphiques. — Circulaire y relative	28	" 735 et 736	3 ^e
Fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques	31 sup.	" 898	3 ^e
Conditions auxquelles doit rester subordonné tout changement essentiel dans l'installation des bureaux télégraphiques	35	148 134	4 ^e
Avis concernant les suspensions ou modifications de service dans les bureaux télégraphiques municipaux	38	" 578	4 ^e
Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305 concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ	38	" 580 et 581	4 ^e
Changements d'indicatifs des bureaux télégraphiques de Paris	38 sup.	" 613 à 616	4 ^e
Dénominations nouvelles à donner aux bureaux télégraphiques	42,	" 1444	4 ^e
	2 ^e sup.		
Arrêté fixant les conditions auxquelles les bureaux télégraphiques municipaux peuvent être raccordés avec les gares correspondantes	42,	" 1461 à 1466	4 ^e
	3 ^e sup.		
Clôture et bureaux gardés pour télégrammes déposés à l'approche de l'heure de la clôture	44 sup.	217 1636 à 1638	4 ^e

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Cabinet du Ministre.				
Fusion des deux services des postes et des télégraphes.....	1	1	15 à 20	1 ^{er}
Demande de propositions aux directeurs départementaux, en vue de la fusion des services des postes et des télégraphes.	1	5	28 et 29	1 ^{er}
Recommandation aux chefs de service de n'user du télégraphe que pour les communications présentant un caractère d'urgence absolue.	1 sup.	8	53	1 ^{er}
Réorganisation de l'enseignement supérieur de la télégraphie.....	2, 2 ^o sup.	"	143 à 146	1 ^{er}
Rappel des prescriptions relatives aux abus de franchise télégraphique.....	3 sup.	21	183 et 184	1 ^{er}
Frais attribués aux agents des postes et des télégraphes pour frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur, en dehors des limites de leurs circonscriptions (Arrêté du 31 juillet 1878.).....	4 sup.	"	237 à 239	1 ^{er}
Attributions des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes.....	5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances et à celles des inspecteurs du contrôle.	13	"	329 et 330	2 ^o
Circulaire aux préfets touchant la concession de recettes simples des postes aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense.....	14, 2 ^o sup.	"	482 et 483	2 ^o
Cahier des charges.				
Modifications au cahier des charges des entrepreneurs de transport des dépêches.....	1	6	34 et 35	1 ^{er}
Circulaire aux préfets concernant les avantages à stipuler pour le service des postes et des télégraphes dans les cahiers des charges pour concession de chemins de fer d'intérêt local ou de tramways.....	40 2 ^o sup.	"	926 à 933	4 ^o
Recommandation relatives aux dispositions additionnelles à introduire dans les cahiers des charges des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.....	42 7 sup.	"	1070, 4119	4 ^o 5 ^o
Caisse d'épargne postale.				
Loi portant création d'une caisse d'épargne postale...	42 sup.	"	1121 à 1126	4 ^o
Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la caisse d'épargne.....	42 sup.	"	1126 à 1138	4 ^o

Caisse d'épargne postale. (Suite)

Instruction n° 1 pour l'exécution de la loi et du décret concernant la création et le contrôle de la caisse d'épargne postale (avec une table des matières et une table des modèles).....

Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Avis d'une décision ajournant, en ce qui concerne les établissements des facteurs-boîtiers, l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Arrêté portant attribution de remises aux receveurs chargés des opérations de la caisse d'épargne postale...

Correspondance relative au service de la caisse d'épargne postale. — Précautions à prendre pour en assurer la transmission régulière. — Additions à l'instruction n° 1, et à l'instruction générale.....

Circulaire aux préfets concernant l'organisation et le fonctionnement de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 2 sur le service de la caisse d'épargne postale.....

Modifications à l'instruction n° 1 concernant le service de la caisse d'épargne postale.....

Additions à la liste des bureaux de poste ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 3 sur le service de la caisse d'épargne postale.....

Circulaire explicative concernant le but et les avantages de la caisse d'épargne postale.....

Circulaire concernant le revenu des pièces justificatives aux receveurs pour régularisation.....

Circulaire concernant la publicité à donner aux notions générales sur le service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 4 sur le service de la caisse d'épargne. Achats de rente pour le compte des déposants à la caisse d'épargne postale.....

Demandes de formules imprimées pour le service de la caisse d'épargne.....

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Arrêté fixant la rémunération accordée aux facteurs pour la participation au service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 5 sur le service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 6 sur le service de la caisse d'épargne postale.....

Instruction n° 7 sur le service de la caisse d'épargne postale.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
42 sup.	1	1138 à 1411	
43, 3 ^e sup.	"	1531 et 1532	
43, 3 ^e sup.	"	1533	
44	"	1569 et 1570	
44	"	1570 et 1571	4 ^e
44	"	1571 et 1572	
44 sup.	2	1646 à 1653	
44 sup.	"	1648 et 1649	
44 sup.	"	1659	
1	"	5 à 7	
1	3	24 et 25	
1	"	25 et 26	
1	"	26 à 28	
2	4	56 à 59	
2	"	59	
2	"	64	5 ^e
	"	93 et 94	
	"	94 et 95	
3	"	104 et 155	
	5	105 à 110	
	6	111 et 112	
	7	112 à 116	

Cartes postales et télégraphiques. (Suite.)

Établissement du service des cartes postales avec réponse payée. — Arrêté et instruction à ce sujet.....

Cartes postales avec réponse payée pour les colonies néerlandaises.....

Suppression du relevé spécial du nombre des cartes postales débitées.....

Vente de cartes postales au guichet des bureaux télégraphiques.....

Règlement sur la comptabilité des cartes postales et télégraphiques fabriquées dans les ateliers du Ministère des postes et des télégraphes.....

pour l'Autriche-Hongrie.....

pour la Turquie.....

pour les colonies néerlandaises.....

pour la Serbie.....

pour Libéria.....

pour l'Uruguay.....

pour les États-Unis de Colombie...
originaires du Honduras.....
originaires de la République dominicaine.....

Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée. Arrêté à ce sujet.....

Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée.....

Retrait des cartes postales à 15 et 30 centimes.....

Timbrage des cartes postales.....

Cartes postales avec réponse payée

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction	de la page.	du volume.
14 sup.	65	461 à 465	2°
16	"	542 et 543	2°
18	"	644	2°
24	107	351 et 352	3°
26	"	456 et 457	3°
29	"	780	3°
33	"	17	4°
16	"	542 et 543	2°
39	"	644	4°
40	"	819	4°
42	"	1064 et 1065	4°
4	"	195	5°
5	"	235	5°
6	"	297	5°
34	"	101 et 102	4°
34	"	170	4°
42	193	1065 à 1068	4°
42	"	1074	4°
8	"	446	1°
17	"	584 et 585	2°
33	"	2 et 3	4°
6	"	315	1 ^{er}
8, 2° sup.	44	480 et 481	1 ^{er}

Cautionnements.

Cautionnements des receveurs des postes en Algérie. (Décret du 25 novembre 1878).....

Décret fixant les cautionnements des receveurs.....

Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....

Chargements de toute nature.

Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Réduction du droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclarations de valeurs et pour les lettres recommandées. — Loi du 26 décembre 1878. — Instructions à ce sujet.....

Chargements. (Suite.)

Réduction du droit fixe applicable aux lettres recommandées et aux valeurs déclarées pour l'étranger. — Instruction et décret y relatifs.....

Lettres recommandées non affranchies réexpédiées d'Allemagne en France.....

Publication de l'Arrangement pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays compris dans l'Union postale universelle. — Règlement de détail et d'ordre. — Loi portant approbation et décret d'exécution. — Instructions à ce sujet.....

Vérification du poids et de l'état extérieur des lettres et des boîtes contenant des valeurs déclarées.....

Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Formalité de la recommandation applicable à l'enveloppe n° 212 bis pour l'envoi des valeurs à recouvrer..

Formalité du chargement en franchise, applicable à l'enveloppe n° 214 bis pour la transmission du montant des recouvrements.....

Retour à l'expéditeur des objets recommandés qui n'ont pu être distribués.....

Formalité de la recommandation applicable à la carte postale double et à la carte postale simple (réponse)..

Rectification au règlement de détail concernant l'échange des valeurs déclarées dans l'Union postale.....

Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....

Obligation d'indiquer au recto le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger.....

Application de la formalité de la recommandation aux mandats-cartes pour l'intérieur. — Renseignements statistiques à fournir à ce sujet.....

Traitement des objets recommandés circulant dans l'Union insuffisamment affranchis ou ne remplissant pas les conditions requises.....

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal.....

Indemnités en cas de perte d'objets recommandés dans l'Union.....

Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.....

Distribution des chargements ou des lettres recommandées adressées aux personnes illettrées habitant les communes rurales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
8, 2 ^e sup.	45	481	1 ^{er}
9	"	19	2 ^e
11 sup.	53	194 à 222	2 ^e
13	"	332 et 333	2 ^e
13	"	339	2 ^e
13 sup.	"	368	2 ^e
13 sup.	58	382	2 ^e
13 sup.	"	397	2 ^e
14 sup.	15	463 et 464	2 ^e
16	"	554	2 ^e
19	"	697	2 ^e
20, 2 ^e sup.	"	803	2 ^e
21	91	6 et 7	3 ^e
25	"	403	3 ^e
25	"	405	3 ^e
29	"	785 et 786	3 ^e
31	"	874 à 875	3 ^e
33	"	19	4 ^e
33 sup.	142	52	4 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Chargements. (Suite.)			
Demandes d'avis de réception des chargements formulées postérieurement à leur dépôt.....	37	" 448 à 450	4°
Publication de la Convention conclue entre la France et l'Espagne concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, et du règlement de détail et d'ordre y faisant suite. — Loi portant approbation et décret d'exécution de la Convention.....	38	166 549 à 563	4°
Lettres de valeurs déclarées pour l'Italie.....	38	" 582	4°
Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....	38 sup. 4	" 616 à 620 184	4°
Objets chargés ou recommandés adressés à des destinataires momentanément absents et mis en instance en vertu des dispositions de l'article 622 de l'instruction générale. — Avis de l'existence de ces objets à déposer au domicile des destinataires.....	3	230 125	
Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....	3	" 143	
Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....	6	239 264	
Espacement des timbres-poste sur les valeurs déclarées pour l'étranger.....	6	" 295	5°
Avis de réception des envois de valeurs déclarées....	6	" 296	
Sigae de recommandation en Belgique.....	8	" 523	
Suppression du registre n° 19.....	9	" 545	
Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.....	16 11 sup.	" 707	
Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.....	12	264 734	
Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....	12	" 777	
Colis postaux.			
Service des colis postaux.....	36 sup.	159 285 à 293	4°
Règlement concernant l'exécution par les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, du service des colis postaux.....	36 sup.	" 293 à 309	4°
Décrets, arrangements, lois et conventions concernant les colis postaux, et règlement de détail et d'ordre et annexes.....	36 sup. 39 sup.	" 310 à 357 683 à 744	4° 4°

Colis postaux. (Suite.)

Extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie, à la Tunisie et aux colonies et établissements français desservis par les paquebots-poste français.....

Suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Règlement concernant la suppression des limites de dimension et de volume imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement, sur les chemins de fer de l'État, de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée.....

Annexe n° 1. — Avis d'arrivée d'un colis postal.....

Annexe n° 2. — Loi du 25 juillet 1881.....

Annexe n° 3. — Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis sur les réseaux des compagnies de chemins de fer signataires de la Convention du 2 novembre 1880.....

Annexe n° 4. — Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français.....

Extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse et à divers pays étrangers.....

Convention, arrangements et décrets relatifs à l'extension du service des colis postaux. (Voir les mots CONVENTIONS et DÉCRETS.).....

Tableau indiquant les taxes à percevoir sur les colis postaux de ou pour l'intérieur de la Corse.....

Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises pour l'affranchissement des colis postaux à destination des pays étrangers.....

Ouverture du service des colis postaux à l'intérieur de Paris. Règlement, convention et décret à ce sujet.....

Livraison à domicile, dans les ports de la France continentale, de l'Algérie et de la Tunisie, des colis postaux transportés par les paquebots-poste français (avec décrets et tableau annexes).....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
39 sup.	"	683 à 688	
40 sup.	186	884 à 887	
40 sup.	"	888 à 892	
40 sup.	"	893 et 894	
40 sup.	"	895 et 896	
40 sup.	"	896 à 898	
40 sup.	"	898 à 900	4°
40 sup.	"	901 et 906	
41 sup.	192	983 à 986	
41 sup.	"	"	
41 sup.	192	989 à 993	
41 sup.	192	995 à 1,035	
42, 2° sup.	197	1,127 à 1,142	
43 sup.	"	1,511 à 1,522	

Colis postaux. (Suite.)

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec les Pays-Bas.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....

Traitement des colis postaux franco-allemands renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....

Extension du service des colis postaux dans les relations avec les Pays-Bas. — Tableau indiquant les taxes à percevoir en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie et aux colonies françaises, pour l'affranchissement des colis postaux à destination des Pays-Bas. — Annexe au tableau A inséré au Bulletin n° 43 supplémentaire de novembre 1881, page 1517.....

Expédition et dimensions des colis postaux dans les relations internationales.....

Instruction relative à l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....

Instruction fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal.....

Instruction et décret relatifs à l'extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie.....

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.....

Traitement des colis postaux renfermant des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.....

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.....

Décret fixant les taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère.....

Communes. (Voir MUNICIPALITÉS.)

Communications télégraphiques.

Moyens de remédier à l'insuffisance des communications télégraphiques.....

Décision ministérielle fixant le droit à percevoir pour l'usage des communications télégraphiques d'intérêt privé destinées à la transmission de l'heure à des horloges publiques.....

Conditions d'établissement de communications électriques entre les bureaux secondaires municipaux et les gares.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
3	"	95	
3	"	96	
3	228	120	
3	223	130	
6	238	259	5°
8	247	446	
9	"	536	
10	255	572	
11 sup.	261	683	
11 sup.	262	700	
12	266	773	
12	"	762	
12	"	767	
1	2	21	1 ^{er}
36	"	225	4°
42, 3° sup.	201	1,455 à 1,466	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Communications télégraphiques internationales.			
33	"	14 et 15	4°
34	"	99	4°
35	"	165	4°
36	"	226 et 227	4°
37	"	452	4°
38	"	577	4°
39	"	642 et 643	4°
40	"	818	4°
41	"	949	4°
42	"	1072 et 1073	4°
43	"	1,478	4°
44	"	1,556	4°
3	"	135 à 137	5°
5	"	235	5°
6	"	281	5°
Communications téléphoniques.			
Avis relatif aux autorisations d'établissement de communications téléphoniques.			
17	"	585 à 588	4°
Décision ministérielle relative aux droits d'usage des communications téléphoniques établies par les compagnies de chemins de fer.			
42	"	1,071	4°
Comptabilité. (Voir CRÉDITS, DÉPENSES et EXERCICES.)			
Constitution et attributions de la division de la comptabilité.			
1	"	13 à 15	1 ^{er}
Recommandations relatives à la rédaction et à la transmission des documents de comptabilité.			
19	79	677 et 678	2°
Rappel aux dispositions de l'article 1455 de l'Instruction générale concernant la confection des paquets de pièces de comptabilité.			
20	"	775	2°
Recommandation au sujet de l'envoi des pièces de comptabilité mensuelle.			
10	256	583	5°
Comptabilité-deniers.			
Pièces de comptabilité des dépenses du service télégraphique à transmettre mensuellement.			
3	"	168 et 169	1 ^{er}
Budgets, devis, liquidation et mandatement des dépenses, avances aux services publics.			
5	30	303	1 ^{er}
Réformes apportées à la comptabilité télégraphique.			
7,	39	424 à 426	1 ^{er}
2° sup.			
Date d'envoi des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.			
9	"	24	2°
Modifications à la tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.			
19	78	668 à 676	2°
31,	"	978 et 979	3°
2° sup.			
Modifications apportées à la comptabilité mensuelle. — Nouvelle classification des recettes. — Budgets sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales. — Prolongation des délais pour l'envoi de la comptabilité. — Création et suppression de formules.			
24	101	287 à 303	5°

Comptabilité-deniers. (Suite.)

Mise à exécution du règlement en date du 15 octobre 1880, sur la comptabilité des dépenses du Ministère des postes et des télégraphes.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....

Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement des dépenses de la télégraphie privée, avec annexes.....

Application du règlement sur la comptabilité du Ministère des postes et des télégraphes. — Dépenses du service technique.....

Etablissement des situations n° 800 B.....

Avis au sujet de la production des comptes régionaux et départementaux.....

Comptes télégraphiques internationaux. — Participation des stations en relation directe avec l'étranger à l'établissement de ces comptes.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. Modification dans les écritures de caisse.....

Recommandations au sujet du recouvrement des fonds de concours.....

Dispositions relatives à l'application des articles 59, 60, 127 et 130 du règlement du 15 octobre 1880....

Suppression du bordereau C bis (316 bis) relatif à la comptabilité et au mouvement des télégrammes taxés.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
31, 2 ^e sup.	129	906 à 914	3 ^e
31, 2 ^e sup.	130	915 à 950	3 ^e
31, 2 ^e sup.	131	951 à 976	3 ^e
32	132	992 à 998	3 ^e
35	152	157	4 ^e
37	"	453	4 ^e
1	225	15	5 ^e
3	229	121	5 ^e
1	2	227	5 ^e
7	244	308	5 ^e
9	"	554	5 ^e
5 sup.	30	301 et 302	1 ^{er}
10	"	594	5 ^e
11 sup.	"	712	5 ^e
1	"	29 à 33	1 ^{er}
7, 3 ^e sup.	"	437	1 ^{er}
24	101	288	3 ^e
24	"	293 à 303	3 ^e

Comptabilité-matières.

Le service de l'exploitation est responsable de son matériel. — Inventaires généraux, mouvements, carnets. — Compte rendu annuel.....

Recommandation aux chefs de service de contrôler les avis de recettes des comptables et de transmettre les avis récapitulatifs dans les délais réglementaires.....

Circulaire relative à la comptabilité-matières.....

Comptabilité publique.

Extrait du règlement sur la comptabilité publique du 26 décembre 1866, à l'usage des receveurs principaux.

Prolongation des délais accordés pour l'envoi au Ministère des finances (Direction générale de la comptabilité publique) du bordereau n° 12 bis.....

Circulaire de la Direction générale de la comptabilité publique sur une nouvelle classification des produits des postes et des produits des télégraphes.....

				INDICATION			
				du	du	de	du
				numéro	numéro	la	volume.
				du	de	page.	
				Bulletin.	l'ins-		
					truction.		
Comptabilité publique. (Suite.)							
Payement de dépenses publiques par les receveurs des postes pour le compte des trésoriers-payeurs généraux et par délégation de ces comptables, dans les localités où il n'existe pas de percepteur.....				31, 2 ^e sup.	"	980 et 981	3 ^e
Encaissement par les comptables des droits de poste recouverts pour le compte du Ministère par les agents des diverses régies financières.....				32	135	1,002 à 1,005	3 ^e
Remplacement, dans les pièces à produire à l'appui de la comptabilité départementale, du certificat n° 253 par un exemplaire de l'état F,G des avances à charge de régularisation faites par les receveurs des bureaux télégraphiques.....				36	"	229 et 230	4 ^e
Création d'un bordereau mensuel n° 12 quater; suppression de l'avis de recette n° 24 ter.....				3	232	128	5 ^e
Disposition d'ordre concernant l'envoi à la comptabilité publique des avis n° 38 et 38 bis et des bulletins n° 37.....				5	"	235	5 ^e
Exécution du décret du 5 août 1882 concernant les créances et débits dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.....				9	253	548	5 ^e
Créances assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs des départements et dont le paiement est demandé à la caisse centrale du Trésor à Paris.....				9	"	553	5 ^e
Concours. (Voir ADMISSION.)							
Conférence.							
Documents relatifs à la conférence télégraphique internationale de Londres.....				23	98	109 à 220	3 ^e
Conférences.							
Ouverture de conférences entre les directeurs-ingénieurs et ingénieurs, d'une part, et les directeurs départementaux, d'autre part, pour délibérer en commun sur les affaires intéressant à la fois le service technique et le service de l'exploitation.....				5 sup.	30	290, 291, 292 et 304	1 ^{er} "
Congrès.							
Rapport au Président de la République concernant l'ouverture d'un congrès international des électriciens et d'une exposition internationale d'électricité. — Décrets y annexés.....				30, sup.	"	837 à 841	3 ^e
Conseil d'administration.							
Constitution des conseils d'administration de la poste et du télégraphe. (Décret du 20 mars 1878.).....				1	"	15 et 16	1 ^{er}

Contraventions postales.

Recommandations relatives à l'expédition sous étiquette 118 d'objets présentant des contraventions.....

Objets présumés expédiés en contravention aux lois de timbre, de douane ou d'octroi. — Précautions à prendre pour le signalement de ces objets.....

Rappel aux dispositions concernant l'avance des frais de justice et le recouvrement des amendes pour contraventions postales.....

Rappel à l'observation des règlements sur les contraventions.....

Mode de communication des dossiers à l'administration centrale.....

Contrôle.

Organisation du service du contrôle.....

Rapports à fournir au service du contrôle.....

Contrôle à exercer sur les dépêches télégraphiques de chemins de fer par les agents détachés dans les gares..

Vérifications de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres de dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....

Contrôleurs.

Les contrôleurs des postes attachés aux directions départementales prennent le titre d'inspecteurs ou de sous-inspecteurs de l'exploitation.....

Les chefs de transmission des télégraphes attachés au service technique prennent le titre de contrôleurs des lignes.....

Attribution des contrôleurs.....

Conventions et Arrangements.

Les conventions internationales concernant les télégraphes ressortissent au service central (3^e section). (Arrêté du 15 avril 1878.).....

Convention pour l'échange de mandats de poste entre la France et)
 la Norvège.....
 l'Autriche-Hongrie.....

Convention de Paris pour l'Union postale universelle.....

Arrangement concernant l'échange des lettres de valeurs déclarées entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
33 sup.	"	70	4 ^e
36	154	216 et 217	4 ^e
39, 3 ^e sup.	"	777	4 ^e
42	194	1069 et 1070	4 ^e
1	221	3	5 ^e
12	"	283	2 ^e
22	95	58 à 62	3 ^e
29	"	781	3 ^e
33 sup.	141	50 à 52	4 ^e
42, 3 ^e sup.	202	1467 et 1468	4 ^e
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^e
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^e
35	148	133 et 134	4 ^e
1	"	6	1 ^e
2	14	101 à 112	1 ^e
4	24	195 à 197	1 ^e
11 sup.	"	158 à 168	2 ^e
11 sup.	"	206 à 210	2 ^e

Conventions. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de- l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Arrangement concernant l'échange des mandats de poste entre un certain nombre de pays de l'Union postale.....	11 sup.	" 242 à 245	2°
Convention entre l'État et la ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes et l'exécution de diverses opérations de voirie aux abords.....	19, 2° sup.	" 731 à 733	2°
Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques. (Voir ABONNEMENTS.).....	"	"	"
Arrangement concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre	la France et l'Angleterre.....	21 sup.	" 42 3°
	les États-Unis d'Amérique.....	32	" 1,000 3°
	la Belgique.....	43 sup.	" 1523 et 1524 4°
	la Grèce.....	44 sup.	" 1637 4°
Convention de Saint-Petersbourg. — Annexes à la Convention. — Revision de Londres.....	23	" 129 à 204	3°
Convention télégraphique entre la France et	l'Espagne.....	23	" 206 et 207 3°
	l'Italie.....	23	" 208 et 209 3°
	la Grande-Bretagne.....	23	" 210 et 211 3°
	le grand-duché de Luxembourg...	23	" 212 et 213 3°
	la Belgique.....	23	" 214 et 215 3°
	la Suisse.....	23	" 216 à 218 3°
l'Espagne et le Portugal.....	23	" 218 à 220 3°	
Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....	23 sup.	" 232 à 234	3°
Arrangement entre la France et divers pays étrangers concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc (Voir RECOUVREMENTS.).....	"	"	"
Convention télégraphique entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas.....	25 sup.	" 432 à 434	3°
Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant les échantillons échangés par la poste.....	25 sup.	110 435	3°
Arrangement entre la France et la principauté de Monaco concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce.....	32	" 1008	3°

Conventions et Arrangements. (Suite.)

Convention télégraphique entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille et de Barcelone.....

Arrangement entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Arrangement entre la France, l'Allemagne et la Belgique concernant les colis postaux.....

Arrangement entre la France et le Luxembourg concernant les colis postaux.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre l'État, d'une part, les compagnies de chemins de fer et les compagnies maritimes subventionnées, d'autre part.....

Convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les divers États composant l'Union postale.....

Arrangement entre la France et le Portugal concernant l'échange des échantillons.....

Convention concernant le transport des colis postaux conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes d'une part, les Compagnies de chemins de fer algériens et la Compagnie générale transatlantique d'autre part.....

Convention concernant l'application aux colis postaux du régime de l'envoi contre remboursement et la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux mêmes colis.....

Convention concernant le service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Norvège.....

Arrangement sur le service des colis postaux signé entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Suède.....

Convention concernant le transport des colis postaux dans Paris, conclue entre le Ministre des postes et des télégraphes et la Compagnie des messageries nationales.....

Arrangement concernant les échantillons échangés par la poste entre la France et
 et } la Suisse.....
 } le grand-duché de Luxembourg
 } le Portugal.....

Convention règlement de détail et d'ordre relatifs à l'échange des mandats de poste entre la France et l'Angleterre.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
36	"	213 et 214	4°
36	"	215	4°
36 sup.	"	323 et 324	4°
36 sup.	"	324 et 325	4°
36 sup.	"	327 à 330	4°
36 sup.	"	331 à 338	4°
38	"	567 et 568	4°
39 sup.	"	730 à 733	4°
40 sup.	"	896 à 898	4°
41 sup.	192	986 à 988	4°
41 sup.	"	1036 et 1037	4°
41 sup.	"	1,037 à 1,039	4°
41 sup.	"	1039 et 1040	4°
42, 2° sup.	"	1,435 à 1,439	4°
5	267	217	5°
1	223	12	5°
1	226	20	5°
12	267	721	5°

Correspondances.

Avis relatifs aux correspondances administratives....
 Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt. — Avis à donner à l'Administration.....
 Mise en liasse des correspondances. — Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres...
 Délai de garde de correspondances adressées à des destinataires décédés.....
 Correspondances adressées sous des initiales.....
 Recommandations concernant la fermeture des dépêches.....
 Surveillance à exercer sur le service de la distribution et sur le personnel des facteurs.....
 Fermeture des coffres à dépêches et mesures relatives aux boîtes mobiles des courriers en voiture.....
 Mesures à prendre pour assurer la complète sécurité des dépêches dans les entrepôts des gares.....

Correspondances étrangères.

Entrée dans l'Union générale des postes { du Canada.....
 { du Pérou.....
 { de diverses colonies anglaises.....
 Communications avec Constantinople.....
 Dispositions au sujet des lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....
 Dénomination nouvelle d'un bureau britannique en Chine.....
 Conditions nouvelles de la correspondance avec l'île Saint-Barthélemy, par suite de la rétrocession de cette île à la France.....
 Relations avec Cuba.....
 Réduction des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama). — Instruction et décret y relatifs. — Modifications au tarif général n° 1185.....
 Réunion en un seul bureau du bureau de la correspondance étrangère et de celui des services maritimes. (Arrêté du 18 juillet 1878.).....
 Relations avec Curaçao par voie française.....
 Relations avec Chypre.....
 Compléments et rectifications au tableau D des taxes étrangères annexé au tarif général n° 1185.....
 Taxes adoptées par l'Office canadien pour les correspondances à destination ou provenant de la France....
 Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1 sup. 5 sup.	30	55 305	1 ^{er} 1 ^{er}
8	41	449 et 450	1 ^{er}
20	83	762 et 763	2 ^e
3	231	126	5 ^e
7	"	312	5 ^e
8	"	532	5 ^e
11	"	259	5 ^e
11 sup.	"	714	5 ^e
11 sup.	"	715	5 ^e
2	13	98 à 101	1 ^{er}
5	29	263 et 264	1 ^{er}
7 sup.	38	413 et 414	1 ^{er}
2	"	121	1 ^{er}
2 sup.	"	136	1 ^{er}
2 sup.	"	136	1 ^{er}
3	"	163	1 ^{er}
3	"	167	1 ^{er}
3 sup.	22	184 à 186	1 ^{er}
3 sup.	"	187	1 ^{er}
4	"	220	1 ^{er}
4	"	221	1 ^{er}
4	"	221	1 ^{er}
5	"	271 et 272	1 ^{er}
6	"	314 et 315	1 ^{er}

Correspondances étrangères. (Suite.)

Droits à percevoir sur les valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

Voie d'Espagne fermée aux lettres recommandées pour le Mexique.....

Communications avec Constantinople.....

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....

Statistique des correspondances internationales.....

Correspondances pour Siam.....

Correspondances pour le Brésil et la Plata. — Ligne de Southampton au Brésil et à la Plata. — Ligne de Hambourg à Buenos-Ayres.....

Lettres recommandées et lettres de valeurs déclarées pour le Luxembourg.....

Taxes adoptées dans les colonies anglaises de Terre-Neuve, de la côte occidentale d'Afrique, des îles Falkland et du Honduras britannique.....

Ajournement de l'entrée du Pérou dans l'Union postale.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou.....

Chypre assimilé, au point de vue postal, à Gibraltar et à Malte.....

Valeurs déclarées pour l'extérieur. — Réduction du droit fixe applicable à ces valeurs.....

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'extérieur.....

Lettres recommandées, non affranchies, réexpédiées d'Allemagne en France.....

Modification dans la correspondance avec Halifax et Terre-Neuve.....

Réduction des taxes par rapport aux colonies françaises et aux différents pays de l'Amérique du Nord.....

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.....

Spoliation des timbres-poste servant à l'affranchissement des correspondances originaires de l'étranger.....

Transmission, pendant la saison de pêche, des correspondances de ou pour les pêcheurs français en station sur les côtes de Terre-Neuve.....

Publication de la Convention de l'Union postale universelle, ainsi que du règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de cette Convention. — Notification de la loi d'approbation et du décret d'exécution. —

Instructions à ce sujet.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
6	"	315	1 ^{er}
6 sup.	"	372	1 ^{er}
7	"	387	1 ^{er}
7 2 ^o sup.	"	421 à 423	1 ^{er}
7, 2 ^o sup.	"	427	1 ^{er}
7, 2 ^o sup.	"	427	1 ^{er}
7, 3 ^o sup.	"	436	1 ^{er}
8	42	451	1 ^{er}
8	"	456	1 ^{er}
8 sup.	43	475 et 476	1 ^{er}
8 sup.	"	477	1 ^{er}
8 sup.	"	478	1 ^{er}
8, 2 ^o sup.	45	481	1 ^{er}
8, 2 ^o sup.	"	482 et 483	1 ^{er}
9	"	19	2 ^o
9	"	20	2 ^o
9 sup.	49	40 et 41	2 ^o
9 sup.	"	42 et 43	2 ^o
9 sup 12	"	44 292	2 ^o 2 ^o
11	"	115	2 ^o
11 sup.	52	131 à 193	2 ^o

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
11 sup.	53	194 à 222	2°
12	"	291	2°
12	"	2 5	2°
12	"	295	2°
13	"	339	2°
13	"	339 et 340	2°
13	"	344	2°
13	"	344	2°
13 sup.	"	398	2°
13 sup.	"	398 et 399	2°
14	61	410 à 424	2°
14	"	434	2°
14 sup.	65	461 à 464	2°
14, 2° sup.	"	472 et 473	2°
15	"	510	2°
16	"	542	2°
16	"	542	2°
16	"	554	2°
16	"	554	2°
16	"	554 à 556	2°
16	"	557	2°

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Correspondances pour les îles Samoa	16	"	557	2°
Communication de l'Office anglais concernant la situa- tion du port d'Addah (côte occidentale d'Afrique)....	17	"	599	2°
Echantillons dépareillés.....	18	77	639	2°
Avis au sujet des lettres de valeurs déclarées pour le Portugal, les colonies françaises, etc.....	19	"	697	2°
Mandats de poste à destination de l'Égypte.....	19	"	697 et 698	2°
Tarif appliqué à l'île Maurice.....	19	"	698	2°
Correspondance avec la Réunion et Maurice par la voie du Cap.....	19	"	705	2°
Entrée des États-Unis du Vénézuéla dans l'Union postale. — Décret et instructions.....	19 sup.	80	721 à 723	2°
Relations avec les régences de Tunis et de Tripoli..	20	"	791 et 792	2°
Obligation d'indiquer le poids des lettres de valeurs déclarées pour l'étranger	20, 2° sup.	"	803	2°
Relations avec le Gabon.....	20, 2° sup.	"	803	2°
Correspondance avec l'Australie et la Nouvelle-Calé- donie	21	"	26 et 27	3°
Correspondances pour le Transwaal et l'état d'Orange.	21	"	27	3°
Correspondances pour Massouah, possession égypti- tienne en Abyssinie.....	21	"	28	3°
Correspondance avec l'Arabie	22	"	85 et 86	3°
Consolidation des paquets d'imprimés pour les pays d'outre-mer.....	23 sup.	"	250	3°
Suppression du bureau de poste français de Yoko- hama	23 sup.	"	260	3°
Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....	24	"	333 et 334	3°
Emballage des échantillons de liquides, etc.....	24	"	356	3°
Relations avec Constantinople	24	"	372	3°
Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve.....	24	"	376	3°
Correspondance avec Saint-Pierre et Miquelon.....	25	"	420 et 421	3°
Publication de l'Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant l'échange des échantillons de marchandises par la poste. — Instruc- tions à ce sujet.....	25 sup	110	435 et 436	3°
Entrée de l'Équateur, de l'Uruguay et des îles Bahama dans l'Union postale. — Publication de deux décrets fixant les taxes applicables : 1° aux correspondances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay ; 2° aux correspondances à destination ou provenant des îles de Bahama.....	26	111	440 à 443	3°
Correspondances pour Assinie et Grand-Bassam....	26	"	478	3°
Taxes des correspondances adressées de colonie à colonie.....	26 sup.	"	499 et 500	3°

Correspondances étrangères. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Entrée de la République dominicaine dans l'Union postale. — Décret et instructions	29	124	778 à 780	3°
Cartes postales avec réponse payée pour l'Autriche-Hongrie. — Arrêté y relatif	29	"	780	3°
Lettres de valeurs déclarées pour le Portugal	29	"	785 et 786	3°
Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer	30	"	819	3°
Indemnités en cas de perte d'objets recommandés ..	31	"	874	3°
Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie	31	"	875	3°
Arrangement entre la République française et les États-Unis d'Amérique concernant les poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés par la poste entre les deux pays	32	"	1000	3°
Mentions non manuscrites autorisées sur les imprimés de ou pour l'étranger	32	134	1001 et 1002	3°
Nouvelle nomenclature des bureaux britanniques ..	32	"	1029	3°
Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger	33	"	16	4°
Cartes postales avec réponse payée pour la Turquie. — Arrêté y relatif	33	"	17	4°
Suppression de l'indication du poids des objets de correspondance recommandés à destination de l'étranger.	33	"	19	4°
Entrée de plusieurs colonies anglaises des Antilles dans l'Union postale	33 sup.	146	61 et 62	4°
Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques	sup.	"	62 et 63	4°
Extension de l'échange des cartes postales avec réponse payée	34	"	101	4°
Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée dans les relations avec la Perse, le Honduras, le Salvador et les colonies portugaises	34	1	102	4°
Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec les colonies espagnoles de Cuba et de Porto-Ricco	35	"	170 et 171	4°
Entrée du Chili dans l'Union postale	35 sup.	"	199 et 200	4°
Correspondances avec les côtes de Terre-Neuve pendant la saison de pêche	36	"	250	4°
Expéditions pour l'Australie	36	"	250 et 251	4°
Règlement, avec annexes, de détail et d'ordre pour l'exécution de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeur, conclue entre les pays de l'Union postale	36 sup.	"	339 à 357	4°

Correspondances étrangères. (Suite.)

Entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale. — Décret y relatif.....

Communications du bureau télégraphique international de Berne.....

Objets réintégrés dans le service après rectification ou complément d'adresse.....

Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.....

Mode d'échange des avis de réception de ou pour l'étranger.....

Échantillons de marchandises échangés avec le grand-duché de Luxembourg.....

Échantillons de marchandises échangés avec le Portugal

Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Paraguay et la République Dominicaine.....

Avis de réception à renvoyer à l'étranger.....

Entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....

Arrêté portant introduction de cartes postales avec réponse payée à destination des États-Unis de Colombie.

Lettres de valeurs déclarées pour l'Espagne.....

Direction à donner aux correspondances pendant la saison de pêche sur les côtes d'Islande.....

Communications avec Saint-Pierre-et-Miquelon, le Canada et Terre-Neuve.....

Poids et dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et la Suisse.....

Cartes réponses originaires de Honduras.....

Valeurs déclarées pour l'Espagne et le Portugal....

Cartes réponses de la République dominicaine.....

Correspondances adressées sous des initiales.....

Emploi de la voie de Lisbonne pour les expéditions sur le Sénégal et l'Amérique du Sud.....

Cartes réponses originaires de la colonie néerlandaise de Curaçao.....

Arrêté portant introduction des cartes postales avec réponse payée dans les relations avec le Chili.....

Correspondance avec le Brésil et la Plata par les paquebots anglais partant de Southampton.....

Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou de la Tasmanie.....

Correspondance pour Maurice, La Réunion, Mayotte, Nossi-Bé, Madagascar, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.

Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie.....

Entrée de la République de Costa-Rica dans l'Union..

Envoi supplémentaire par voie française, pour Maurice, la Réunion, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie..

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de le page.	du volume.
44	209	1536 à 1538	4°
44	"	1554 et 1555	4°
44	"	1590 et 1591	4°
44 sup.	214	1632 et 1633	4°
44 sup.	215	1634 et 1635	4°
1	223	12	5°
1	226	20	5°
1	"	22	5°
3	"	143	5°
4	235	171	5°
4	"	176 et 195	5°
4	"	184	5°
4	"	205	5°
4	"	206	5°
5	"	217 et 218	5°
5	"	235	5°
6	"	264	5°
6	"	297	5°
7	"	312	5°
7	"	316	5°
7 sup.	"	421	5°
8	"	449	5°
10	"	595	5°
11 sup.	"	699	5°
11 sup.	"	709	5°
12	"	733	5°
12	"	777	5°
12	"	782	5°

Correspondances télégraphiques.

Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....

Corrections à faire à l'instruction 160 sur les règles de service concernant la correspondance télégraphique..

Correspondances télégraphiques internationales.

Application des tarifs et du règlement de service arrêtés par la conférence de Londres, ainsi que des arrangements particuliers conclus entre la France et la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et la Suisse.....

Affranchissement de réponses payées dans la correspondance internationale, par bons de caisse.....

Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....

Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne.....

Publication d'une Convention fixant les tarifs télégraphiques entre la France et les Pays-Bas. — Loi portant approbation desdits tarifs. — Décret d'exécution.....

Règles de service et tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale.....

Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Italie.....

Taxes à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Amérique.....

Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.....

Réduction de la taxe à percevoir sur les télégrammes à destination de l'Espagne.....

Communication avec l'Égypte.....

Rectifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques.....

Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales.....

Modifications aux règles de service et aux tarifs concernant la correspondance télégraphique internationale publiés dans :

Le bulletin n° 26, 2^e supplément.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
36, 2 ^e sup.	160	371 à 441	4 ^e
44	"	1557 à 1569	4 ^e
23	98		3 ^e
23 sup.	100	269 à 282	3 ^e
24	"	285	3 ^e
24	"	286 et 287	3 ^e
25 sup.	100	431 à 434	3 ^e
26, 2 ^e sup.	117	537 à 664	3 ^e
5	"	230	5 ^e
5	"	231	5 ^e
7	"	304	5 ^e
7	"	314	5 ^e
8	"	525	5 ^e
9	"	564	5 ^e
27	"	666 et 667	3 ^e
30	"	815 à 817	3 ^e
31	"	871 et 872	3 ^e
31 sup.	"	895 à 897	3 ^e
32	"	1014 et 1015	3 ^e
33	"	14	4 ^e
34	"	98 et 99	4 ^e
35	"	161 et 164	4 ^e
36	"	225 et 226	4 ^e
8	"	523	5 ^e

Correspondances télégraphiques internat. (Suite.)

Le bulletin n° 36, 2° supplément.....

Cours.

Cours préparatoires pour l'entrée à l'École supérieure de télégraphie. — Conditions pour y être admis.

Cours d'instruction. — Marche à suivre pour organiser en province un cours d'instruction théorique et pratique.....

Cours. (Suite.)

Avis concernant l'examen pour les cours préparatoires de l'École supérieure de télégraphie.....

Avis concernant le concours pour l'admission aux cours préparatoires.....

Cours de la Bourse.

Arrêté relatif à la transmission des cours de la Bourse, moyennant un prix d'abonnement.....

Cours et tribunaux. (Voir JURISPRUDENCE.)

Crédits.

Crédit extraordinaire de 600,000 francs sur l'exercice 1878 ouvert au Ministère des finances pour la pose d'un câble télégraphique direct entre la France continentale et la Corse. (Loi du 9 avril 1878.).....

Annulation, au chapitre 41 du budget du Ministère des finances, d'un crédit de 427,500 francs rattaché au chapitre 86 bis.....

Recommandations concernant les demandes et la vérification des crédits de délégation.....

Ouverture des crédits sur les lignes 69, 75, 76 et 77 de la nomenclature des dépenses de l'exercice 1880....

Ouverture d'un crédit supplémentaire par décret pendant la prorogation des Chambres.....

Recommandations relatives à la rédaction de l'état 732 des crédits réservés ou disponibles sur les ordonnances ministérielles de délégation.....

Décrets.

Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes.....

Décret portant annulation, au budget du Ministère des finances, d'un crédit inscrit au chapitre 41 et le rattachant au chapitre 86 bis; instituant les directeurs départementaux des postes et télégraphes ordonnateurs secondaires du Ministère des finances.....

Décret portant création d'un Ministère des postes et des télégraphes.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
40.	"	818	4 ^e
41	"	948	4 ^e
3	"	135	5 ^e
2, 2 ^e sup.	"	144 à 145	1 ^{er}
5 sup.	30	303 à 304	1 ^{er}
6	"	310	1 ^{er}
16	"	548	2 ^e
10 sup.	"	93 et 94	2 ^e
1 sup.	"	50	1 ^{er}
1 sup.	"	51	1 ^{er}
21	89	4 et 5	3 ^e
29	"	782 et 783	3 ^e
30 sup.	"	841	3 ^e
44	212	1549 et 1550	4 ^e
1	"	4	1 ^{er}
1 sup.	"	35	1 ^{er}
10	"	62	2 ^e

Décrets. (Suite.)

Décret nommant le Ministre des postes et des télégraphes.....

Décret fixant les cautionnements des receveurs.....

Décret modifiant les règles établies par le décret du 13 septembre 1879 pour la revision du cautionnement des receveurs des postes et des télégraphes.....

Décret portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget du Ministère des postes et télégraphes.....

Décret concernant les ordonnateurs secondaires du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes....

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 24 de la loi du 23 août 1871 relatif aux timbres des quittances, en ce qui concerne : 1° l'établissement d'un nouveau modèle de timbre mobile de dix centimes; 2° le droit de timbre auquel sont soumis les états d'emargement.....

Décret portant règlement d'administration publique concernant la perception du droit de timbre de 10 centimes. (19 avril 1881.).....

Décret portant suppression de la division de la statistique de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....

Décrets sur les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878.....

Décret sur la délivrance de récépissés de télégrammes et sur le remboursement de la taxe des télégrammes collationnés ou recommandés.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Dominion du Canada.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et des États de l'Amérique du Centre (voie de Panama).....

Décret relatif au service des mandats coloniaux.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou.....

Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....

Décret concernant les cautionnements des receveurs des postes en Algérie.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Pérou.....

Décret portant réduction du droit fixe perçu sur les lettres recommandées et sur les lettres de valeurs déclarées à destination de l'étranger.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
10	"	62	2 ^e
17	"	584 et 585	2 ^e
33	"	2 et	4 ^e
30 sup.	"	841	3 ^e
31, 2 ^e sup.	"	905	3 ^e
35 sup.	"	188	4 ^e
38	"	570 et 571	4 ^e
39 sup.	"	722 à 724	4 ^e
43, 3 ^e sup.	"	1532	4 ^e
1	"	3	1 ^{er}
1	"	4	1 ^{er}
2	"	99 à 101	1 ^{er}
3 sup.	"	186	1 ^{er}
4	"	211 et 212	1 ^{er}
5	"	263 et 264	1 ^{er}
7, 2 ^e sup.	"	421 à 423	1 ^{er}
8	"	446	1 ^{er}
8 sup.	"	477	1 ^{er}
8 2 ^e sup.	"	482 et 483	1 ^{er}

Décrets. (Suite.)

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.....

Décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....

Décret réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des lettres avec valeurs déclarées.....

Décrets réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'échange international des mandats de poste.....

Décrets concernant la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques.....

Décrets concernant le recouvrement des effets de commerce par la poste.....

Décret, avec tableau annexe, portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....

Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de diverses colonies anglaises.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux correspondances à destination ou provenant du Venezuela.....

Décret concernant les abonnements aux journaux entre la France et la Belgique.....

Décret élevant de 500 à 1,000 francs le maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Décret pour l'exécution d'une Convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis.....

Décret étendant à l'Algérie le service des recouvrements des effets de commerce par la poste.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suisse..

Décret relatif à l'apposition et à l'oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouvrés par la poste en France.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et les Pays-Bas.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
9 sup.	"	42 et 43	2°
11 sup.	"	189 à 191	2°
11 sup.	"	218 à 222	2°
11 sup.	"	261 à 263	2°
13	"	320	2°
15	"	499	2°
13 sup.	"	369 et 370	2°
14, 2° sup.	"	473 et 474	2°
15	"	498	2°
14	"	411 à 424	2°
14, 2° sup.	"	472 et 473	3°
19 sup.	"	721 et 722	3°
20, 2° sup.	"	801 et 802	3°
21	"	8	3°
23 sup.	"	240 et 241	3°
24	"	311	3°
24	"	319 et 320	3°
24	"	333 et 334	3°
25	"	396	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret fixant les taxes applicables aux correspon- dances à destination ou provenant de l'Équateur et de l'Uruguay.....	26	442	3°
Décret fixant les taxes applicables aux correspon- dances à destination ou provenant des îles Bahama....	26	442	3°
Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai 1879 concernant le recouvrement des valeurs com- merciales par la poste.....	26 sup.	494 et 495	3°
Décret concernant les taxes des correspondances de colonie française à colonie française.	26 sup.	500	3°
Décret rendu pour l'exécution des dispositions de la loi du 12 juillet 1880 modifiant les droits de recou- vrement des effets de commerce et d'abonnement aux journaux par la poste.....	27 sup.	727	3°
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Danemark.	29	770 et 771	3°
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et l'Italie....	29	777 et 778	3°
Décret portant fixation des taxes applicables aux cor- respondances à destination ou provenant de la Répu- blique dominicaine.....	29	779 et 780	3°
Décret instituant une commission chargée des études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par l'Australie.....	30 sup.	841 et 842	3°
Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et la Suède.....	31	856 et 857	3°
Décret portant fixation des taxes applicables aux cor- respondances à destination ou provenant des colonies anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et des îles turques.....	33 sup.	62 et 63	4°
Décret concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux entre la France et la Nor- wège.....	35	148 et 149	4°
Décret relatif au service postal en Algérie.....	35	158 et 159	4°
Décret portant fixation des taxes applicables aux cor- respondances à destination ou provenant du Chili.....	35 sup.	200 et 201	4°
Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 3 mars 1881 (service des colis postaux).....	36 sup.	310 à 316	4°
Décret portant exécution à l'intérieur de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....	36 sup.	317 à 319	4°

Décrets. (Suite.)

Décret fixant les taxes applicables aux correspon-
dances à destination ou provenant de l'Équateur et de
l'Uruguay.....

Décret fixant les taxes applicables aux correspon-
dances à destination ou provenant des îles Bahama....

Décret étendant les dispositions du décret du 10 mai
1879 concernant le recouvrement des valeurs com-
merciales par la poste.....

Décret concernant les taxes des correspondances de
colonie française à colonie française.

Décret rendu pour l'exécution des dispositions de la
loi du 12 juillet 1880 modifiant les droits de recou-
vrement des effets de commerce et d'abonnement aux
journaux par la poste.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et
publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de
la poste dans les relations entre la France et le Danemark.

Décret concernant les abonnements aux journaux et
publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de
la poste dans les relations entre la France et l'Italie....

Décret portant fixation des taxes applicables aux cor-
respondances à destination ou provenant de la Répu-
blique dominicaine.....

Décret instituant une commission chargée des études
relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale
entre la France et la Nouvelle-Calédonie passant par
l'Australie.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et
publications périodiques souscrits par l'intermédiaire
de la poste dans les relations entre la France et la
Suède.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux cor-
respondances à destination ou provenant des colonies
anglaises de la Grenade, de Sainte-Lucie, de Tabago et
des îles turques.....

Décret concernant l'intervention de la poste dans les
abonnements aux journaux entre la France et la Nor-
wège.....

Décret relatif au service postal en Algérie.....

Décret portant fixation des taxes applicables aux cor-
respondances à destination ou provenant du Chili.....

Décret portant règlement d'administration publique
pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 3 mars 1881
(service des colis postaux).....

Décret portant exécution à l'intérieur de la loi du
3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décrets. (Suite.)

Décret portant exécution, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, de la loi du 3 mars 1881 concernant les colis postaux.....

Décret d'exécution de la Convention conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Décret relatif au recouvrement des valeurs commerciales soumises au protêt.....

Décret fixant la date d'exécution du service des protêts.....

Décret réglant l'échange des lettres de valeurs déclarées avec l'Espagne.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale des États-Unis de Colombie, d'Haïti et du Paraguay.....

Décret relatif à l'entrée dans l'Union postale de la République de Guatemala.....

Décret portant extension du service des colis postaux à la Corse, à l'Algérie et à la Tunisie.....

Décret portant extension du service des colis postaux aux colonies françaises.....

Décret concernant l'entrée de la Barbade et de Saint-Vincent-de-Paul dans l'Union postale.....

Décret concernant les abonnements aux journaux et publications périodiques souscrits par l'intermédiaire de la poste dans les relations entre la France et le Portugal.....

Décret portant suppression, dans le service intérieur continental, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux originaires ou à destination des colonies françaises desservies par les paquebots-poste français.....

Décret supprimant les surtaxes maritimes.....

Décret portant extension du service des colis postaux à l'intérieur de la Corse.....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec divers pays étrangers..

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux pour divers pays.....

Décret portant règlement d'administration publique sur le contrôle de la caisse d'épargne postale.....

Décret portant exécution du service des colis postaux à l'intérieur de Paris.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
36 sup.	"	319 à 323	4°
37	"	446	4°
37	"	499 à 503	4°
37 sup.	"	503 et 504	4°
37 sup.	"	561 à 563	4°
38	"	565	4°
39	"	629	4°
39 sup.	"	734 à 739	4°
39 sup.	"	740 à 744	4°
40	"	798 et 799	4°
40	"	812 et 813	4°
40 sup.	"	898 à 900	4°
40 sup.	"	901 à 906	4°
41	"	243	4°
41 sup.	"	1041 à 1043	4°
41 sup.	"	1044 à 1053	4°
41 sup.	"	1055 à 1062	4°
42 sup.	"	1126 à 1138	4°
42, 2° sup.	"	1440 à 1442	4°

Décrets. (Suite.)

Décret portant fixation des taxes applicables aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie.

Décret portant fixation des taxes applicables, dans le service colonial, aux colis postaux distribuables à domicile, au port de débarquement, en France continentale, en Algérie et en Tunisie, où existe un service de factage.....

Tableau A indiquant les conditions auxquelles peuvent être transmis à découvert, à l'office des postes de France, par les pays signataires de la Convention du 3 novembre 1880, les colis postaux sans déclaration de valeur, à destination de ceux des pays participant à cette convention par rapport auxquels l'office français est à même de servir d'intermédiaire.....

Décret fixant l'ouverture du service de la caisse d'épargne postale.....

Décret relatif à l'entrée du royaume de Hawaï (îles Sandwich) dans l'Union postale.....

Décret relatif à l'échange de mandats avec les colonies danoises des Antilles.....

Décret portant entrée de la République de Nicaragua dans l'Union postale universelle.....

Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Décret relatif aux concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Décret portant réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie-Tunisie et la France.....

Décret portant : 1° exécution du règlement de service international arrêté à Londres et de conventions télégraphiques conclues entre la France et divers pays; 2° fixation des taxes télégraphiques internationales....

Décret fixant les taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal et de la Suisse, acheminés par la voie normale.....

Décret réduisant la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Grande-Bretagne, acheminés par la voie normale.....

Décret portant réduction du prix des dépêches télégraphiques circulant par la voie des tubes pneumatiques

Décret réglant l'exécution de la convention conclue entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la fixation des tarifs télégraphiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
43 sup.	"	1513 et 1514	4 ^e
43 sup.	"	1515 et 1516	4 ^e
43 sup.	"	1517 à 1521	4 ^e
43, 3 ^e sup.	"	1531 et 1532	4 ^e
44	"	1537 et 1538	4 ^e
44	"	1541	4 ^e
4	"	170	5 ^e
10	"	63	5 ^e
13 sup.	"	371 et 372	2 ^e
18	"	638	2 ^e
23	"	111 à 114	3 ^e
24	"	285	3 ^e
24	"	286	3 ^e
24	"	390	3 ^e
25	"	434	3 ^e
26 sup.	"	666 et 667	3 ^e

Décrets. (Suite.)

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Décret portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....

Décret relatif à l'ouverture d'un congrès international d'électriciens.....

Décret instituant sous la présidence du Ministre des postes et des télégraphes une commission consultative qui sera appelée à délibérer sur les questions concernant l'exposition internationale d'électricité; règlement y annexé.....

Décret constituant en entrepôt réel des douanes les locaux du palais de l'industrie affectés à l'exposition internationale.....

Décret déterminant les règles applicables à la correspondance télégraphique intérieure.....

Droit d'exécution de la Convention conclue entre la France et l'Espagne pour les correspondances échangées par le câble de Marseille.....

Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique....

Décret relatif à l'établissement, à Paris, d'un laboratoire central d'électricité.....

Décret relatif à la part contributive des communes, dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique.....

Décret déclarant des bureaux de poste de France ouverts au service de la caisse d'épargne.....

Décret portant extension du service des colis postaux dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et la Tunisie avec les Pays-Bas.....

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux à destination des Pays-Bas.....

Décret déclarant les bureaux de poste de la Corse ouverts au service de la caisse d'épargne postale.....

Décret portant entrée de la République du Nicaragua dans l'Union postale universelle.....

Décret concernant les médailles d'honneur décernées par le Ministre des postes et des télégraphes. — Arrêté y relatif.....

Décret portant réduction de la taxe à percevoir par mot, en France, en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination de l'Italie.....

Décret concernant les lettres-valeurs déclarées à destination de l'Espagne et des colonies portugaises.....

Décret portant suppression, dans les rapports de la France continentale avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	666 et 667	3°
28	"	734 et 735	3°
30 sup.	"	840	3°
32	"	984 à 992	3°
36	"	216	4°
36, 2° sup.	"	360 à 370	4°
37	"	445	4°
44 sup.	35	1654	4°
3	"	87	5°
3	"	88	5°
3	"	94	5°
3	"	95	5°
3	"	96	5°
3	"	96	5°
4	"	170	5°
4	"	172	5°
5	"	214	5°
6	"	248	5°
6	"	249	5°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	de numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés, au moyen des paquebots français, entre la Tunisie d'une part, l'Italie et les pays auxquels l'Italie peut servir d'intermédiaire d'autre part.	6	"	250
Décret élevant le maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.	6	"	256
Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.	7	"	304
Décret portant exécution du service des colis postaux par les bureaux français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	"	371
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux échangés avec les bureaux français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	"	376
Extension du service des colis postaux aux bureaux de poste français établis dans les ports ottomans.	7 sup.	247	378
Décret réglant la situation des agents des postes et des télégraphes détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.	8	"	437
Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.	8	"	442
Décret étendant au Portugal le service des colis postaux avec les colonies françaises.	8	"	442
Décret fixant au 1 ^{er} septembre 1882, l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.	8	247	446
Décret ajournant l'échange des colis postaux dans les relations de la France avec le Portugal.	9	"	536
Décret fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.	10	255	572
Décret fixant les taxes applicables aux télégrammes à destination de Tripoli.	11	"	598
Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.	11	"	599
Décret relatif aux bons de poste de sommes fixes.	11 sup.	"	682
Décret portant extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie. — Instruction y relative.	11 sup.	261	683
Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie.	11 sup.	"	699
Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.	11 sup.	262	700

Décrets. (Suite.)

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables aux colis postaux échangés, au moyen des paquebots français, entre la Tunisie d'une part, l'Italie et les pays auxquels l'Italie peut servir d'intermédiaire d'autre part.

Décret élevant le maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.

Décret portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne.

Décret portant exécution du service des colis postaux par les bureaux français établis dans les ports ottomans.

Décret portant fixation des taxes et conditions applicables, dans le service colonial, aux colis postaux échangés avec les bureaux français établis dans les ports ottomans.

Extension du service des colis postaux aux bureaux de poste français établis dans les ports ottomans.

Décret réglant la situation des agents des postes et des télégraphes détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.

Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.

Décret étendant au Portugal le service des colis postaux avec les colonies françaises.

Décret fixant au 1^{er} septembre 1882, l'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.

Décret ajournant l'échange des colis postaux dans les relations de la France avec le Portugal.

Décret fixant la date d'ouverture du service des colis postaux entre la France et le Portugal. — Instruction y relative.

Décret fixant les taxes applicables aux télégrammes à destination de Tripoli.

Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.

Décret relatif aux bons de poste de sommes fixes.

Décret portant extension du service des colis postaux à la Nouvelle-Calédonie. — Instruction y relative.

Décret portant fixation des taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie.

Décret étendant le service des colis postaux aux relations de la France avec les îles Açores et de Madère. — Instruction y relative.

5.

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Décrets. (Suite.)				
Décret fixant les conditions d'échange des lettres de valeurs déclarées avec la Nouvelle-Calédonie.	11 sup.	11	707	5°
Décret portant émission de bons de poste de 20 francs à partir du 12 décembre 1882.....	12	"	732	5°
Décret portant extension du service des valeurs déclarées aux bureaux français établis en Tunisie. — Instruction n° 264 y relative.....	12	264	733	5°
Décret portant autorisation de faire à la caisse nationale d'épargne des versements en timbres-poste. — Instruction n° 15 y relative.	12	15	735	5°
Décret portant fixation des taxes et conditions applicables dans le service colonial aux colis postaux provenant ou à destination de la Nouvelle-Calédonie.	12	"	761	5°
Décret fixant les taxes applicables dans le service colonial aux colis postaux à destination des îles des Açores et de Madère.	12	"	767	5°
Décret affranchissant des droits d'octroi les matériaux de toute nature en usage dans le service télégraphique et les combustibles consommés dans les ateliers et usines de l'Administration.	12	"	768	5°
Délégués sénatoriaux.				
Journaux et objets de correspondance adressés aux délégués sénatoriaux sans indication de nom propre.	6 sup.	"	371	3°
Demande.				
Instruction des demandes d'emploi formées par d'anciens militaires.	43	"	1477	4°
Dépêches télégraphiques. (Voir TÉLÉGRAMMES.)				
Dépenses. (Voir COMPTABILITÉ.)				
Établissement des bordereaux de dépenses remboursables	21 sup.	94	5 et 6	3°
Liquidation de dépenses sur le chapitre <i>Matériel</i> par le service de l'exploitation télégraphique.	21 sup.	"	43 à 47	3°
Paiement des dépenses publiques. — Échange des pièces de dépenses acquittées par les percepteurs contre les fonds en numéraire dont peuvent disposer les receveurs des régies financières.....	22	"	48 à 50	3°
Mandats de dépenses publiques non recouvrables par la poste.....	27	"	74	3°
Paiement de dépenses publiques par les receveurs des postes.....	31, 2° sup.	"	980 et 981	3°
Liquidation des dépenses afférentes au service de la réparation des dérangements	35	148	132	3°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Dépenses. (Suite.)				
Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.....	37	161	447 et 448	4 ^e
Dépôts régionaux.				
Les dépôts régionaux sont dans les attributions des directeurs-ingénieurs.....	1	4	26	1 ^{er}
Dérangements.				
Constatation, recherche et réparation des dérangements.....	1	2	22	1 ^{er}
Dérangements sur les lignes et dans les postes.....	5 sup.	30	296 à 298	1 ^{er}
Expériences et avis de service relatifs aux dérangements. — Réparation de dérangements. — Surveillants de garde. Rapports de tournées. — Liquidation des dépenses. — Registre des dérangements et rapports sur la marche du service.....	35	148	130 à 132	4 ^e
Devis.				
Devis des dépenses en matière de travaux à exécuter.....	5 sup.	30	291, 295 et 303	1 ^{er}
Directeurs départementaux des postes et télégraphes.				
Dénomination nouvelle des chefs de l'exploitation dans les départements.....	1	1	19	1 ^{er}
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des télégraphes.....	1	2	20 à 22	1 ^{er}
Attributions de ces fonctionnaires en ce qui concerne le service des postes.....	1	3	23	1 ^{er}
Indication des points qui font l'objet de leur service.	5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}
Création d'une direction des postes et des télégraphes de la Seine (hors Paris).....	32	"	1011	3 ^e
Directeurs-ingénieurs de région.				
Dénomination nouvelle des chefs de région technique.	1	1	19	1 ^{er}
Attributions de ces fonctionnaires.....	1	4	25 à 28	1 ^{er}
Idem.....	5 sup.	30	289 à 306	1 ^{er}

Direction technique.

Création et attributions de la direction technique des lignes télégraphiques. (Arrêté du 15 avril 1878.)
 Nouvelles attributions des directeurs-ingénieurs.
 Décision qui attribue aux directeurs-ingénieurs et à leurs adjoints le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et des anciens inspecteurs départementaux des télégraphes.
 Remboursement des avances faites aux services publics et aux compagnies.
 Règlement des frais de tournée des fonctionnaires du service technique.
 Télégraphie militaire : application de l'instruction n° 30. — Envoi des renseignements pour la tenue des contrôles du personnel de l'exploitation.
 Circulaire modifiant la division du territoire en régions télégraphiques.
 Arrêté nommant le directeur de la région de Paris-Est et transférant de Paris à Lille le siège de la direction régionale de Paris-Nord

Discipline. (Voir PUNITIONS.)

Distribution.

Service extraordinaire de la distribution à domicile des correspondances circulant par la poste et des télégrammes, et de la levée des boîtes supplémentaires dans les localités où se produit temporairement une grande affluence de visiteurs.
 Surveillance du service de la distribution.

Échantillons.

Dimensions des échantillons pour l'étranger
 Avis concernant les échantillons de liquides ou corps gras.
 Admission, à titre d'échantillons, d'objets dépareillés à destination de l'étranger
 Poids et dimensions des échantillons échangés avec l'Angleterre.
 Emballage des échantillons de liquides à destination de l'étranger.
 Échantillons échangés avec le grand-duché de Luxembourg.
 Soins à prendre pour éviter la détérioration des échantillons et autres objets de correspondance
 Conditionnement des paquets d'échantillons pour les pays d'outre-mer.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	6 et 7	1 ^{er}
1	4	25 à 28	1 ^{er}
2	"	114	1 ^{er}
4	23	191	1 ^{er}
6	32	309	1 ^{er}
8	40	447 à 449	1 ^{er}
21	"	10 et 11	3 ^e
1	"	22	5 ^e
1	224	13	5 ^e
11	259	623	5 ^e
12	"	291	2 ^e
16	"	554	2 ^e
18	77	639	2 ^e
21 sup.	93	42	3 ^e
24	"	356	3 ^e
25 sup.	110	435 et 436	3 ^e
30	"	818	3 ^e
30	"	819	3 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Échantillons. (Suite.)			
Interdiction d'admettre les échantillons de liquides, matières grasses et poudres colorantes dans les relations avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie.....	31	" 875	3°
Poids et dimensions des échantillons échangés entre la France et les États-Unis de l'Amérique du Nord....	32	133 999 et 1000	3°
Echantillons échangés avec le Portugal.....	38	" 566	4°
Echantillons de matières liquides colorantes, etc. — Modification des conditions d'envoi spécifiées pour ces objets.....	39, 3° sup.	180 775	4°
Echantillons de liquides et corps gras pour l'extérieur.....	41	" 959	4°
Arrêté déterminant le maximum du poids et de la dimension des échantillons circulant par la poste à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....	42, 2° sup.	198 1442 et 1443	4°
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis. — Arrangement.....	43 sup.	206 1522 à 1524	4°
Echantillons pour les colonies françaises.....	44	" 1590	4°
Poids et dimensions des échantillons à destination de la Grèce. — Arrangement.....	44 sup.	214 1632 à 1633	4°
Echantillons de marchandises échangés avec.....	{ le Grand-Duché de Luxembourg.... le Portugal..... la Suisse...	1 223 12	5°
		1 226 20	5°
		5 " 217	5°
Echantillons réintégrés dans le service après distribution et sans affranchissement.....	1	" 35	5°
Instruction concernant le poids et les dimensions des échantillons échangés par la poste entre la France et l'Espagne. — Arrangement y relatif.....	8	248 450	5°
Echantillons de liquides, etc., pour l'extérieur.....	8	" 532	5°
Écoles.			
Création de l'École supérieure de télégraphie.....	2, 2° sup.	17 143 et 144	1°
Conditions exigées pour l'admission aux places d'élève de l'École supérieure de télégraphie.....	2°, 2° sup.	" 145 et 146	1°
Désignation de fonctionnaires chargés de cours ou de conférences à l'École supérieure de télégraphie.....	19	" 681	2°
Élections.			
Élections générales de 1881 à la Chambre des députés.....	39, 3° sup.	178 771 à 773	4°
Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....	39, 3° sup.	" 777	4°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.	
Élections. (Suite.)				
Elections générales de 1881 à la Chambre des députés.....	39, 4 ^e sup.	178 bis.	779 et 780	4 ^e
Circulaire concernant la neutralité à observer dans les élections par les agents des postes et des télégraphes.....	40	"	814	4 ^e
Émoluments. (Voir TRAITEMENTS.)				
Encres.				
Obligation pour les receveurs des postes de se pourvoir, chez les fournisseurs indiqués par l'Administration, des encres grasses nécessaires à leur service.....	25 26	" "	407 et 408 465	3 ^e 3 ^e
Encres oblitérantes.....	9	"	564	5 ^e
Enquêtes. (Voir STATISTIQUE.)				
Enseignement.				
L'enseignement fait partie des attributions de la 1 ^{re} division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.)..	1	"	12 et 13	1 ^{er}
Entrepreneurs de transport de dépêches. (Voir TRANSPORT DES DÉPÊCHES.)				
Enveloppes et bandes timbrées.				
Loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.....	4	"	169	5 ^e
Décret relatif au prix des enveloppes et bandes timbrées et au timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public.....	8	"	442	5 ^e
Arrêté ministériel concernant les enveloppes et bandes timbrées.....	9	"	540	5 ^e
Instruction relative aux enveloppes et bandes timbrées.....	9	251	542	5 ^e
Décret fixant le prix de vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes...	11	"	599	5 ^e
Arrêté et instruction relatifs à la vente des enveloppes revêtues d'un timbre d'affranchissement de 5 centimes.	11	258	599	5 ^e
Échange contre des timbres-poste, des enveloppes et cartes-postales mises hors d'usage avant emploi.....	12	265	772	5 ^e
Erreurs.				
Rectification des erreurs relevées dans la constatation du droit perçu pour les mandats.....	1	"	169	1 ^{er}

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
1 sup.	"	58	1 ^{er}
3	"	160	1 ^{er}
7	"	382	1 ^{er}
9	"	17	2 ^e
11	"	105	2 ^e
15	"	508	2 ^e
16	"	549	2 ^e
18	"	645	2 ^e
19	"	691	2 ^e
20	"	775	2 ^e
25	"	411	3 ^e
26	"	469	3 ^e
27	"	708	3 ^e
28	"	743	3 ^e
33	"	26	4 ^e
34	"	110	4 ^e
36	"	236	4 ^e
39	"	646	4 ^e
40	"	824	4 ^e
42	"	1077	4 ^e
1	"	45	1 ^{er}
1 sup.	"	59	1 ^{er}
2	"	117 et 118	1 ^{er}
3	"	161 et 162	1 ^{er}
4	"	217	1 ^{er}
5	"	268	1 ^{er}
6	"	313	1 ^{er}
7	"	383	1 ^{er}
8	"	454	1 ^{er}
9	"	17 et 18	2 ^e
10	"	68 et 69	2 ^e
11	"	106 à 108	2 ^e
12	"	287 et 288	2 ^e
13	"	335 à 338	2 ^e
14	"	445 à 447	2 ^e
15	"	509	2
16	"	550	2 ^e
17	"	595	2 ^e
18	"	646	2 ^e
19	"	691	2 ^e
20	"	776 et 777	2 ^e
21	"	22 et 23	3 ^e

Escales. (Voir SERVICES MARITIMES.)

Etablissements de poste ou de télégraphe.

Changement de dénomination de bureaux de poste.

Changements dans la circonscription de bureaux de poste.....

Etablissements de poste ou de télégraphe. (Suite.)

Changements dans la circonscription de bureaux de
poste.
(Suite.)

Concession d'établissements de facteurs-boitiers hors
cadres, dits *municipaux*.

INDICATION			
de numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du VOLUME.
22	"	84 et 85	3°
23	"	254	3°
sup. 24	"	361 à 363	3°
25	"	412 et 413	3°
26	"	470 et 471	3°
27	"	709 et 710	3°
28	"	743 et 744	3°
29	"	790 et 791	3°
31	"	879	3°
32	"	1027 et 1028	3°
33	"	25 et 26	4°
34	"	108 et 109	4°
35	"	168 et 169	4°
36	"	232 à 235	4°
37	"	459 à 461	4°
38	"	587 et 588	4°
39	"	650 et 651	4°
40	"	825 et 826	4°
41	"	954 à 956	4°
42	"	1079 et 1080	4°
43	"	1483	4°
44	"	1662 et 1663	4°
sup. 2	"	74	5°
3	"	157	5°
1	"	58	1°
sup. 2	"	116	1°
3	"	160	1°
4	"	216	1°
5	"	267	1°
7	"	382	1°
8	"	455	1°
10	"	68	2°
11	"	105	2°
13	"	334	2°
14	"	444	2°
15	"	508	2°
16	"	549	2°
17	"	594	2°
18	"	645	2°
21	"	21	3°
22	"	81	3°
23	"	254	3°
sup. 24	"	360	3°

Établissements de poste ou de télégraphe. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	708	3°
29	"	790	3°
31	"	878	3°
32	"	1025	3°
38	"	586	4°
40	"	823	4°
41	"	953	4°
42	"	1078	4°
1	"	47	5°
36	"	236	4°
38	"	586	4°
41	"	953	4°
43	"	1482	4°
5	"	267	1 ^{er}
6	"	312	1 ^{er}
9	"	14	2°
9	"	17	2°
19	"	700	2°
22	"	81	3°
24	"	360	3°
26	"	469	3°
27	"	709	3°
5	"	267	1 ^{er}
9	"	16	2°
9	"	17	2°
10	"	68	2°
11	"	105	2°
13	"	333	2°
15	"	508	2°
18	"	645	2°
21	"	21	3°
22	"	80 et 81	3°
23	"	253	3°
24	"	360	3°
25	"	411	3°
26	"	468	3°
27	"	703	3°
28	"	743	3°
29	"	790	3°
30	"	823	3°
31	"	878	3°
32	"	1023 à 1025	3°
33	"	24 et 25	4°
34	"	107	4°

Concession d'établissements de facteurs-boitiers hors cadres, dits *municipaux*.
(Suite.)

Création d'établissements de facteurs-boitiers municipaux.

Création d'établissements de facteurs-boitiers de l'État.

Conversion d'établissements de poste.

Création d'établissements de poste.

Etablissements de poste ou de télégraphe. (Suite.)

**Création d'établissements de poste.....
(Suite.)**

**Création d'établissements mixtes de poste et de télé-
graphe.....**

**Ouverture au service postal de bureaux de télégraphe
ou au service télégraphique de bureaux de poste.....**

Ouverture au service postal de bureaux télégraphiques.

**Promotion d'établissements de poste à une classe su-
périeure.....**

Suppression d'établissements de poste.....

Dénomination nouvelle.....

Translation d'établissements de poste.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
35	"	168	4°
36	"	232	4°
38	"	585	4°
39	"	649	4°
40	"	823	4°
41	"	953	4°
42	"	1078	4°
43	"	1482	4°
44	"	1579	4°
1	"	47	5°
3	"	153	5°
6	"	372	1 ^{er}
sup.	"		
8	"	455	1 ^{er}
9	"	17	2°
11	"	105	2°
13	"	333	2°
14	"	443	2°
21	"	19 et 20	3°
22	"	78 et 79	3°
24	"	359	3°
25	"	410	3°
39	"	649	4°
40	"	824	4°
14	"	444	2°
16	"	549	2°
17	"	594	2°
18	"	644	2°
25	"	410	3°
38	"	585	4°
41	"	952	4°
44	"	1579	4°
14	"	444	2°
16	"	549	2°
17	"	594	2°
18	"	644	2°
25	"	410	3°
9	"	14 et 15	2°
22	"	82 et 83	3°
11	"	105	2°
19	"	690	2°
12	"	782	5°
3	"	160	1 ^{er}
7	"	382	1 ^{er}
14	"	444	2°
20	"	775	2°

Établissements de poste ou de télégraphe. (Suite.)

Ouverture de bureaux de poste temporaires.....

**Concession de recettes simples de plein exercice, dites
municipales.....**

Créations, modifications, suppressions de bureaux télégraphiques.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	60	1 ^{er}
sup.	"		
13	"	334	2 ^e
25	"	410 et 411	3 ^e
26	"	469	3 ^e
38	"	585	4 ^e
40	"	824	4 ^e
19	"	691	2 ^e
23	"	253	3 ^e
sup.	"		
38	"	585	4 ^e
39	"	649	4 ^e
41	"	953	4 ^e
42	"	1078	4 ^e
21	"	20 et 21	
22	"	77 à 79	
23	"		
sup.	"	251 et 252	
24	"	357 et 358	
25	"	408 à 410	
26	"	466 à 468	3 ^e
27	"	706 et 707	
28	"	741 et 742	
29	"	788 et 789	
30	"	821 et 822	
31	"	875 à 877	
32	"	1021 à 1023	
33	"	21 à 23	
34	"	104 à 106	
35	"	167	
36	"	230 et 231	
37	"	458 et 459	
38	"	583 et 584	4 ^e
39	"	647 et 648	
40	"	820 à 822	
41	"	950 à 952	
42	"	1075 à 1077	
43	"	1480 et 1481	
44	"	1577 et 1578	
44	"		
sup.	"	1660 et 1661	4 ^e
1	"	45	5 ^e
2	"	70	5 ^e
3	"	154	5 ^e

Établissements de poste ou de télégraphe. (Suite.)

Arrêté portant admission des communes non situées sur le passage des courriers, ou n'ayant pas une gare de chemin de fer, à concourir à la concession d'établissements de facteur-boîtier.—Modèle de convention avec les communes et circulaire aux préfets.....

Arrêté concernant la concession de recettes simples aux communes. — Modèle de convention avec les communes, et circulaire aux préfets.....

Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe.....

Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Interdiction de l'emploi de lampes à pétrole ou à essence minérale dans les bureaux de poste.....

Avis concernant les fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques.....

Aménagement des salles d'attente réservées au public dans les bureaux.....

Avis concernant l'inscription à placer sur la devanture des bureaux mixtes.....

Attribution aux établissements de facteurs-boîtiers de la faculté d'émettre et de payer des mandats d'articles d'argent sans limitation de somme.....

Décision concernant la suppression des bureaux de distribution en Algérie et la conversion de ces établissements en recettes de plein exercice de 4^e classe.....

Attributions des bureaux français de Tunisie.....

États. (Voir FORMULES.)

Examens.

Examens d'admission aux cours préparatoires à l'École supérieure de télégraphie.....

Examens d'admission à l'École supérieure de télégraphie.....

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes. (Arrêté du 23 octobre 1878.)

Programme modifié de l'examen dit *supérieur*, pour l'admission aux emplois supérieurs. (Arrêté du 23 octobre 1878.).....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
12	"	276 à 281	2 ^e
14, 2 ^e sup.	"	479 à 482	2 ^e
19 sup.	"	724 et 725	2 ^e
20	"	767 et 768	2 ^e
23 sup.	"	248 et 249	3 ^e
31 sup.	"	898	3 ^e
38	"	479	4 ^e
44	"	1572	4 ^e
1	220	2	5 ^e
10	"	576	5 ^e
11	"	641	5 ^e
2, 2 ^e sup.	"	145	1 ^{er}
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^{er}
6 sup.	"	366 et 367	1 ^{er}
6 sup.	"	368 à 370	1 ^{er}

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Examens. (Suite.)			
Programmes des examens à subir pour le surnumé- riat des postes et des télégraphes.....	19 sup.	" 716	2°
Programme des examens dits «du second degré» pour l'admission aux emplois supérieurs.....	19 sup.	" 717 et 718	2°
Résultats des examens du second degré en 1880....	24 32	" 354 1013	3° 3°
Énumération des matières qui constituent la partie scientifique, géographique et administrative du pro- gramme pour les examens du second degré.....	26	" 459 à 464	3°
Attribution d'une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....	38	" 576	4°
Examen des candidats à l'emploi de commis auxiliaire.	38	" 577 et 578	4°
Résultats des examens du second degré en 1881....	43, 2° sup.	" 1527	4°
Résultats des examens du second degré en 1882....	12	" 793	5°
Exercices.			
Mandatement de termes de loyer imputables sur deux exercices ou de créances imputables sur deux lignes de la même nomenclature.....	26	113 452	3°
Dispositions relatives à la clôture de l'exercice.....	26	114 452 à 454	3°
	38	172 572 et 573	4°
	6	242 276	5°
Dispositions nouvelles concernant les comptes de gestion et les procès-verbaux de situation de caisse au 31 décembre.....	6	242 276	5°
Exploitation.			
Attributions de la division de l'exploitation télégra- phique. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	" 8 et 9	1°
Divisions et bureaux de l'exploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	" 9 à 12	1°
Réunion des services de l'exploitation de la poste et du télégraphe sous l'autorité d'un chef unique dans chaque département.....	1	1 15 à 20	1°
Attributions des directeurs départementaux de l'ex- ploitation.....	1	2 et 3 20 à 24	1°
Partage d'attributions et relations à établir entre le service de l'exploitation et le service technique.....	5 sup.	30 289 à 306	1°
Relations du service de l'exploitation avec le service technique.....	21	" 15 à 17	3°
Circulaire relative à la nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique.....	31	" 867 et 868	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Exposition.			
Rapport et décrets concernant l'ouverture d'une exposition internationale d'électricité	30 sup.	" 837 à 840	3°
Nomination, par décret, de la commission consultative appelée à délibérer sur les questions concernant l'exposition internationale d'électricité	32	" 984 à 987	3°
Exprès.			
Paiement de frais d'express avancés par les receveurs.	4	" 222 et 223	3°
Demandes de distance pour le transport de télégrammes par express	29	" 784	3°
Retards à éviter dans la liquidation des frais d'express.	31 sup.	" 898	3°
Frais d'express	44 sup.	219 1643 et 1644	4°
Taxe d'express pour la remise d'un télégramme	7	" 316	5°
Express, recommandations diverses	8	" 520	5°
Facteurs			
Modification à la coiffure des facteurs de la poste...	2	" 115	1°
Participation des facteurs du télégraphe à la réparation des dérangements	5 sup.	30 296	1°
Avis relatif aux mutations de facteurs : article 1222 de l'Instruction générale à modifier	11	" 103 et 104	1°
Interdiction aux facteurs d'opérer aucune espèce de recouvrement en dehors de ceux dont ils sont régulièrement chargés par les receveurs	13 sup.	" 381	2°
Liquidation des frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes	15	70 501	2°
Réunion sous un même élargement de la haute paye et du traitement des facteurs	19	" 682	2°
Élévation du maximum de traitement des facteurs-chefs dans les départements	23 sup.	" 248	3°
Modifications dans le costume obligatoire des facteurs locaux et ruraux	24 7	" 355 313	3° 5°
Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements	25	" 401 et 402	3°
Frais de remplacement de facteurs. — Création d'une formule de mandats n° 316 quinquies	25	" 405	3°
Mode de liquidation des remises allouées à certains facteurs et calculées d'après des dépêches portées à domicile	34	147 94 à 96	4°
Allocation de frais de séjour à tous les facteurs des postes, à Paris, sans distinction	40	" 816	4°
Surveillance du service des facteurs	11	259 623	5°
Facteurs-boîtiers. (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.)			
Factures.			
Relevés de factures portant l'indication d'une date de paiement	26	115 454 à 456	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Fils télégraphiques.			
Nombre de fils nécessaires pour assurer les commu- nications.....			
1	2	21	1 ^{er}
5 sup.	30	291 et 292	1 ^{er}
Pose ou suppression de fils.....			
Affectation d'un fil spécial à la transmission des dé- pêches officielles entre deux bureaux reliés par plusieurs conducteurs.....			
31	"	869	3 ^e
32	"	1010 et 1011	3 ^e
Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage électrique...			
Arrêté fixant les conditions auxquelles pourront être autorisées l'installation et l'exploitation, dans l'intérieur de Paris, des fils destinés à la transmission des cours de la Bourse et des marchés, ainsi que du résumé des débat parlementaires.....			
33 sup.	"	65 à 69	4 ^e
Mesures électriques des fils et des piles.....			
35	148	132 et 133	4 ^e
Fonds de concours.			
Versement des sommes souscrites par les communes à titre de participation aux frais du service postal et télé- graphique.....			
14	64	429 et 430	2 ^e
Versement dans les caisses des receveurs des finances des sommes provenant de sous-locations.....			
17 sup.	76	624	2 ^e
Mesures à prendre pour assurer la rentrée régulière des fonds de concours.....			
25	"	404	3 ^e
Recouvrement du montant des remises de transit des dépêches sur les concessionnaires de bureaux d'intérêt privé.....			
26	"	464 et 465	3 ^e
Changements apportés dans le mode de recouvrement des fonds de concours.....			
42, 3 ^e sup.	200	1453 à 1455	4 ^e
Fonds de concours pour dépenses du service télégra- phique. — Envoi direct des déclarations de versement au ministère.....			
43	"	1477	4 ^e
Recommandations au sujet du recouvrement des fonds de concours.....			
2	227	54	5 ^e
Fonds de concours. — Modifications à l'Instruction n ^o 200 et rappel aux dispositions de l'Instruction n ^o 227.....			
4	236	179	5 ^e
Fonds de subvention.			
Modification de l'article 1070 de l'Instruction géné- rale.....			
26	"	737 et 738	3 ^e
Visa des demandes de fonds pour les dépenses du service technique.....			
31, 2 ^e sup.	129	912	3 ^e
Extension des dispositions de l'article 1070 de l'ins- truction générale relatives aux demandes de subvention.			
33	"	19	4 ^e
Demandes de fonds de subvention pour le paiement sans retard des mandats.....			
40, 2 ^e sup.	"	935	4 ^e
Demandes de fonds de subvention. — Modification des articles 1070 et 1073 de l'Instruction générale.....			
42, 2 ^e sup.	"	1445 et 1446	4 ^e

Formules, états, registres, etc.

La formule de salutation est supprimée, à la fin des lettres, dans le service des postes aussi bien que dans celui des télégraphes.....

Formules, modèles 31 et 32, du règlement de la comptabilité publique.....

Les indications de la formule de secours n° 573 doivent être remplies avec soin et précision.....

L'état statistique n° 62 du service rural est supprimé.....

Modification ou création de divers états, registres et formules pour les opérations de la comptabilité télégraphique : — État n° 303 bis (D). — Bordereau n° 316 (C). — Bordereau n° 316 bis (C bis). — Tableau n° 255 bis. — Registre n° 255 ter. — Registre n° 248. — Lettre d'envoi n° 237 bis. — État modifié n° 321, remplaçant l'ancien état n° 321 (J). — Formule spéciale n° 214.....

État n° 15 à intercaler entre les pages 804 et 805 du Manuel des franchises.....

Modification du registre n° 717 bis (2° partie).....

Suppression du registre n° 195, tenu dans les directions départementales.....

Mandat-carte modèle n° 16 octiès; registre n° 16 octiès et enveloppe n° 16 noniès. — Avis n° 126 relatif au paiement d'un mandat-carte; formule n° 36 bis pour régularisation d'un mandat-carte. — Certificat n° 81 en échange d'un mandat-carte déposé.....

Suppression des formules 247 et 247 bis.....

État remplaçant l'état n° 37, à intercaler entre les pages 870 et 872 du Manuel des franchises.....

Avis de paiement modèle n° 101 (mandats français).....

Suppression de l'emploi de la feuille d'avis n° 694 pour la correspondance directe des facteurs-boîtiers avec les recettes dont ils ne relèvent pas.....

Modification apportée à la formule n° 80 bis.....

Carnet n° 217 destiné à indiquer les conditions d'abonnement aux journaux et recueils. —

Registre n° 16 déciès affecté à la délivrance des mandats ayant pour objet une demande d'abonnement. —

Enveloppe spéciale n° 16 undéciès pour le mandat n° 16 déciès.....

Tenue du registre n° 135 des changements de résidence.....

Enveloppe spéciale n° 12 bis et bordereau n° 212 concernant les valeurs à recouvrer. — Enveloppe 214 bis et bordereau 214 relatifs aux valeurs recouvrées.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1	"	44	1 ^{er}
1	"	33	1 ^{er}
1 sup.	10	55	1 ^{er}
7	36	378	1 ^{er}
7, 2° sup.	39	424 à 426	1 ^{er}
7, 3° sup.	"	443	1 ^{er}
8	"	458	1 ^{er}
8, 2° sup.	46	483	1 ^{er}
9	48	2, 3 et 4	2°
11	"	109	2°
11	"	124	2°
11, 2° sup.	"	267 et 268	2°
12	"	285	2°
12	"	290	2°
13	57	321 et 322	2°
13	"	331 et 332	2°
13 sup.	58	337, 338 et 382	2°

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
13 sup.	"	385 et 386	2°
13 sup.	59	386 à 388	2°
14, 2° sup.	67	477 et 478	2°
14, 2° sup.	"	479 à 482	2°
15	"	502	2°
15	"	503	2°
17	"	592 et 593	2°
19	78	668 à 671	2°
19	78	672 à 676	2°
19	"	682	2°
19, 2° sup.	81	734 et 735 754 à 756	2°
19, 2° sup.	81	750 à 753	2°
19, 2° sup.	81	754	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
20	"	773	2°
20, 3° sup.	"	805 à 814	2°
21 sup.	94	45	3°
21 sup.	94	46	3°

Registre n° 215 affecté à la description des opérations de recouvrement. — État n° 215 *bis* contenant le relevé des opérations de recouvrement effectuées pendant la quinzaine. — État 215 *ter* pour le résumé général des opérations de recouvrement effectuées dans le département.....

Modifications apportées aux formules de mandats-cartes employées pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie.....

Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.....

Modèle de convention avec les communes relativement à la concession de recettes simples des postes....

Modèle de quittance pour les frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes....

Modèle de relevé pour les frais de remplacement des mêmes agents.....

Registres de mandats n° 16 (blanc et bleu) réunis en un seul registre imprimé sur papier rose.....

Modifications apportées, à partir du 1^{er} janvier 1880, à la tenue du livre-journal de caisse (n° 28-797) et des sommiers de recettes (7-11) et de dépenses (8-11 *bis*).

Spécimen des sommiers de dépouillement des recettes et des dépenses, ainsi que du livre-journal de caisse du comptable.....

Formule nouvelle n° 1006 *ter* pour traitement et haute paye des facteurs.....

Registres n° 16 *ter* (départ) et n° 150 (arrivée) pour mandats télégraphiques. — Page modèle de ces registres.

État 662 *ter*, imprimés n° 736 *septiès*, n° 736 *sexiès* et n° 16 *quinqiès* (mandats télégraphiques).....

Formule modèle C et formule modèle D (mandats télégraphiques).....

Formule n° 216 *bis* (remises sur les valeurs commerciales).....

Suppression des extraits de relevés de fonds de subvention (n° 80 *quater*) destinés à l'Administration centrale.....

Écritures à tenir dans les bureaux télégraphiques. —

Modèle A, procès-verbaux; modèle B, rôle de départ; modèles C et D, rôles d'arrivée; modèle E, état hebdomadaire des retards.....

État des sommes dues pour indemnités de guêtres et de chaussures allouées aux facteurs des télégraphes....

État de décompte des sommes dues pour frais de déplacement aux agents et sous-agents de l'exploitation pour recherche de dérangements ou pour l'instruction des receveurs.....

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Tableaux n° 1 et n° 2 concernant les tarifs applicables aux agents ou sous-agents de l'exploitation chargés de l'instruction télégraphique des receveurs ou envoyés à la recherche des dérangements.....

Relevé, modèle F, des irrégularités et incidents survenus dans le service postal.....

Compte rendu, modèle G, des opérations de vérification des bureaux.....

État relatif aux avis de recettes.....

Formules 428 bis, 428 ter, 428 quater, 558 bis et 558 ter, 331 bis, 334, 226 bis (adjudication des services de transport de dépêches).....

Formule 1122 pour le paiement des frais de missions spéciales et extraordinaires.....

Rappel d'un avis antérieur relatif à la suppression de la formule de salutation.....

Formules à employer pour les mandats à destination des Etats-Unis.....

Modèles du mandat et de l'avis d'émission américains.

Carnet des bons pour réponse internationale payée et modèle de ce carnet.....

États O et O bis pour le relevé des bons internationaux délivrés ou reçus en paiement. — Modèles de ces états.....

Création du bordereau n° 12 ter, de l'extrait du bordereau n° 12 bis et d'un état, modèle n° 68, résumant divers certificats de recette et de dépense qui ne seront plus joints à la comptabilité; suppression du bordereau n° 80 quater.....

Modifications à faire sur diverses pages des bordereaux mensuels n° 12 bis.....

États, modèles A et B, pour la liquidation et le paiement des frais de route et d'intérim.....

Registre n° 215 supplémentaire, imprimé sur papier jaune, pour les recouvrements de valeurs d'origine étrangère. — État spécial n° 215 ter pour le résumé général des recouvrements d'origine étrangère.....

Création d'une formule de mandat n° 316 quinquies pour avances de frais de remplacement de facteurs....

Comptes sommaires n° 51 bis et 52 bis.....

Formules pour la liquidation des indemnités de services supplémentaires et de nuit.....

Formules pour la liquidation des dépenses de la télégraphie privée.....

Tenue du livre-journal de caisse et des sommiers de recettes et de dépenses.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
21 sup.	94	47	3°
22	95	61	3°
22	95	62	3°
22	"	65 à 70	3°
22 sup.	96	98 à 100	3°
22 sup.	"	103 et 104	3°
22 sup.	"	105	3°
23 sup.	"	230 et 231	3°
23 sup.	"	243 à 246	3°
23, 2° sup.	100	271, 277	3°
23, 2° sup.	100	272 et 273, 279 à 282	3°
24	101	290	3°
24	"	298 à 303	3°
24	"	305 à 308	3°
24	105	326 et 327	3°
25	"	405	3°
27	"	706	3°
31, 2° sup.	130	923 à 950	3°
31, 2° sup.	131	959 à 976	3°
31, 2° sup.	"	978 et 979	3°

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
32	"	1018 à 1020	3°
33	138	5 à 8	4°
33	140	10	4°
33	"	18	4°
34	"	100 et 101	4°
34	"	101	4°
35	148	132	4
35	148	135 à 141	4°
35	148	142	4°
36	157	220 et 221	4°
36	158	222 à 224	4°
37	"	457	4°
38	165	546 et 547	4°
38	"	580	4°
40, 2° sup.	188	916 à 925	4°
42	"	1073	4°
42, 2° sup.	196	1415 à 1422	4°
43	"	1479	4°

Création d'une formule portant le n° 346 *ter*, destinée à justifier les remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office.....

Formules pour la liquidation mensuelle des frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs.....

Suppression ou modification de divers registres et formules concernant le service des mandats français et internationaux.....

Modifications apportées à la formule n° 593.....

Modifications apportées dans le libellé des formules n° 299 *bis* et 299 *ter*. — Établissement de ces formules en triple expédition.....

Annulation au registre n° 135 des avis de changement de résidence dont le délai est expiré.....

Registre spécial, modèle D, pour l'enregistrement des incidents de ligne.....

États, modèles A, B et C, et registre, modèle D, concernant les dérangements sur les lignes.....

État et registre, modèle E, présentant le relevé trimestriel des déviations prises sur les fils.....

Suppression des formules suivantes, concernant les recouvrements : 1° du bordereau 212, 2° partie; 2° du bordereau 214; 3° du relevé 215 *bis*. — Mise en service de la formule 215 *quater*.....

Mandats télégraphiques; suppression de l'avis de paiement n° 736 *septiès*. — Avis émission n° 736 *sexiès* adressé directement au bureau payeur sous une enveloppe nouvelle n° 736 *septiès*.....

Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.....

Nouvelle formule n° 299 *octiès* concernant le nouveau mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des postes.....

Introduction et mode d'emploi dans les bureaux municipaux des imprimés pour procès-verbaux du nouveau modèle n° 305, concurremment avec les rôles B et C d'arrivée et de départ.....

Revision des formules de mandats de dépenses publiques en usage. — Création de nouvelles formules...

Suppression de l'état sommaire des mandats télégraphiques, modèle n° 151.....

Création, modification et suppression de formules pour les transports de dépêches par bâtiments français ou étrangers du commerce.....

Formules pour servir à l'établissement de procurations.....

Formules, états, registres, etc. (Suite.)

Création d'une formule spéciale n° 390 *quinquiès* fournissant un extrait des procès-verbaux de vérification des bureaux.....

Etat, modèle n° 262, des retenues effectuées sur les salaires des ouvriers commissionnés.....

Etat 215 *quater* à l'usage des receveurs et d'un état 215 *quinquiès* à l'usage des directeurs, pour le résumé des opérations de recouvrement du trimestre.....

Formule n° 776 *bis* pour les procès-verbaux des irrégularités télégraphiques.....

Carnet, modèle n° 345 *bis*, pour réponses payées intérieures.....

Création d'un carnet et d'un bulletin d'envoi de pièces (modèles n° 76 et 77) exclusivement relatives au service de la caisse d'épargne. — Suppression des bordereaux journaliers négatifs.....

Carnet de sortie et de rentrée, modèle n° 78, des registres de versements à l'usage de la caisse d'épargne..

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements.....

Demandes de formules imprimées pour la caisse d'épargne postale.....

Création d'un bordereau mensuel n° 12 *quater*; suppression de l'avis de recettes n° 24 *ter*.....

Addition à la formule n° 156.....

Création de deux nouvelles formules portant les numéros 347 *bis* et 1143 *quinquiès*. — Remaniement de la formule n° 1176. — Emploi de ces formules.....

Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes. — Création de nouvelles formules et modifications à apporter aux formules actuellement en usage jusqu'au moment de leur réimpression.....

Suppression du registre n° 19.....

Suppression des états n° 50 *bis* annexes roses, des comptes sommaires n° 51 *bis* roses et des certificats annexes n° 263 *bis* et 275 *bis* roses.....

Frais. (Voir aussi INDEMNITÉ.)

Les agents du service de l'inspection n'ont droit à des frais spéciaux pour missions extraordinaires que dans des cas déterminés.....

Paiement des frais d'express avancés par les receveurs.....

Frais de missions spéciales effectuées à l'intérieur par les agents des postes et télégraphes, en dehors des limites de leur circonscription. (Arrêté du 31 juillet 1878.) ..

Idem.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
44	211	1544 à 1547 et 1548	4 ^e
44	213	1551 et 1553	4 ^e
44	"	1575	4 ^e
44 sup.	218	1639 à 1641	4 ^e
44 sup.	219	1642	4 ^e
44 sup.	2	1647, 1648, 1650, 1651 et 1652.	4 ^e
44 sup.	2	1648 et 1653	4 ^e
1	"	28	5 ^e
2	"	64	5 ^e
3	232	128	5 ^e
3	"	142	5 ^e
5	237	220	5 ^e
7 sup.	240	366	5 ^e
9	"	545	5 ^e
12	"	781	5 ^e
4	"	215	1 ^{er}
4	"	222 et 223	1 ^{er}
4 sup.	"	237 à 239	1 ^{er}
8	"	453	1 ^{er}

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Frais. (Suite.)				
Règlement des frais de tournée des fonctionnaires du service technique.	6	32	309	1 ^{er}
Arrêté fixant les frais de mission à l'étranger.	13 sup.	"	396 et 397	2 ^e
Frais de remplacement des surveillants-facteurs et facteurs des télégraphes.	15	"	501	2 ^e
Mode de liquidation des indemnités pour déplacements, missions et intérim exécutés en vertu d'ordres émanés du bureau du personnel.	17	"	591	2 ^e
Indemnités pour frais d'aide. — Obligation pour les receveurs de s'assurer, au moyen de ces indemnités, le concours effectif des auxiliaires nécessaires à la bonne exécution du service.	21	88	4	3 ^e
Liquidation des frais de tournées ordinaires des inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation télégraphique.	22	"	74	3 ^e
Circulaire relative à la liquidation des frais de missions spéciales et extraordinaires.	22 sup.	"	103 et 104	3 ^e
Liquidation et paiement des frais de route et d'intérim.	24	102	304 à 308	3 ^e
	24	"	354	3 ^e
Droit des agents détachés dans les stations balnéaires à l'intégralité des frais de séjour.	27	"	705	3 ^e
	30	"	814	3 ^e
Fixation des indemnités de frais de déplacement des commis des bureaux ambulants.	31, 2 ^e sup.	"	977	3 ^e
Frais de service de nuit aux receveurs des bureaux simples, aux facteurs-boîtiers et aux entreposeurs. — Liquidation mensuelle.	33	138	4 à 8	4 ^e
Décision concernant les frais de découcher des sous-agents et ouvriers du service technique.	35, sup.	"	202	4 ^e
Liquidation des frais de premier établissement.	36	"	227	4 ^e
Mode de liquidation des frais de remplacement des facteurs des télégraphes et des facteurs locaux et ruraux des postes, ainsi que des indemnités pour travaux et services extraordinaires et de nuit.	38	165	546 à 548	4 ^e
Note relative à la liquidation des frais de route et de séjour.	3	"	152	5 ^e
Recommandations relatives à l'établissement des états d'indemnités pour frais de route et de déplacements et d'intérim.	7	"	315	5 ^e
Frais de régie et de loyer.				
Modèle d'état indiquant les sommes nécessaires pour le paiement des frais de loyer.	37	"	456 et 457	4 ^e
Franchises postales.				
Attributions du bureau des franchises, tarifs et conventions.	1	"	10 et 11	1 ^{er}

Franchises postales. (Suite.)

Concession de franchise au Ministre de la guerre pour la correspondance de service avec les archevêques et évêques. — 46^e supplément au Manuel des franchises.

Conditions mises à l'échange de publications en franchise entre les sociétés savantes

Concession de franchise à des ministres du culte réformé, pour leur correspondance de service. — 48^e supplément au Manuel des franchises.

Concessions et suppressions de franchises relatives au service de l'Algérie. — 49^e supplément au Manuel des franchises

Concession de franchise pour la correspondance du Ministre des travaux publics avec divers fonctionnaires du service des bâtiments civils et palais nationaux. — 50^e supplément au Manuel des franchises.

Concession de franchise pour la correspondance relative à la reconstitution des formalités hypothécaires du bureau de Tulle. — 51^e supplément au Manuel des franchises

Concession de franchise : 1^o pour la correspondance du service sanitaire maritime de l'Algérie; 2^o pour la correspondance relative à l'exécution des lignes de chemin de fer de Pau à Oloron, Puyôo à Saint-Palais et embranchements. — 52^e supplément au Manuel des franchises.

Franchises postales accordées au sous-secrétaire d'État du Ministère des travaux publics. — 53^e supplément au Manuel des franchises.

Concession de franchise postale pour la correspondance relative au service vétérinaire de l'armée. — 54^e supplément au Manuel des franchises

Franchises postales militaires. — Publication d'un relevé de ces franchises et d'un 55^e supplément au Manuel des franchises. — Modifications à apporter à ce document.

Erratum au Manuel des franchises.

Création d'une griffe pour la franchise postale, à l'usage du Ministre des postes et des télégraphes.

Concession de franchise pour la correspondance de service du Ministre de l'agriculture et du commerce avec les présidents des chambres consultatives des arts et manufactures. — Publication d'un 56^e supplément au Manuel des franchises.

Extension de la circonscription dans laquelle la correspondance des intendants militaires entre eux peut circuler en franchise.

État indiquant les circonscriptions des inspections générales des ponts et chaussées

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	de volume.
1	"	46 et 47	1 ^{er}
1 sup.	"	63	
1 sup.	"	66 et 67	1 ^{er}
1 sup.	"	68 à 93	1 ^{er}
2 sup.	"	138 et 139	1 ^{er}
2 sup.	"	138 et 139	1 ^{er}
7	"	402 à 405	1 ^{er}
7 sup.	"	418 et 419	1 ^{er}
7, 3 ^e sup.	"	442 et 443	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	"	513 à 543	1 ^{er}
9	"	36	2 ^e
9 sup.	"	43	2 ^e
10	"	88 et 89	2 ^e
11	"	124	2 ^e
11	"	124	2 ^e

Franchises postales. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Objets assimilés à la correspondance de service pendant une période déterminée pour l'exécution de la loi du 22 décembre 1878, portant réduction du droit de timbre des effets de commerce.	11, 2° sup.	"	271 et 272	2°
Modification d'une franchise postale. — Publication d'un 57° supplément au Manuel des franchises.	11, 2° sup.	"	272 et 273	2°
Contraventions en matière de franchise postale. — Avis d'envois de fonds transmis par les receveurs particuliers des finances aux trésoriers-payeurs généraux. — Insertion de billets de banque dans les dépêches expédiées en franchise.	13	"	331	2°
Modification au Manuel des franchises en ce qui concerne les circonscriptions des sous-inspecteurs du service des enfants assistés du département de la Seine. . .	15	"	523	2°
Abus en matière de franchises postales. — Mesures à prendre en vue de leur répression.	16	71	543 et 544	2°
Publication d'un 58° supplément au Manuel des franchises postales. — Service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance en Algérie.	17	"	614 et 615	2°
Rectifications à apporter au Manuel des franchises. . .	17	"	614 et 615	2°
Suppression et concession de franchises postales concernant le service de la marine et des colonies. — Publication d'un 59° supplément au Manuel des franchises.	18	"	662 et 663	2°
Franchise postale pour le service des enfants assistés de l'Algérie. — Publication d'un 60° supplément au Manuel des franchises.	19	"	708 et 709	2°
Franchise postale accordée au sous-secrétaire d'Etat des finances. — Publication d'un 61° supplément au Manuel des franchises.	21	"	34 et 35	3°
Changement de dénomination d'un fonctionnaire militaire. — Transfert de droits de franchise postale. . .	21 sup.	"	55 et 56	3°
Franchises accordées aux greffiers des cours et tribunaux pour le service du recouvrement des condamnations judiciaires. — Publication d'un 62° supplément au Manuel des franchises postales.	22	"	92 et 93	3°
Franchise accordée à la correspondance de service des rapporteurs près les conseils de guerre avec les maires. — Publication d'un 63° supplément au Manuel des franchises postales.	24	"	380 et 381	3°
Modifications à apporter à l'état n° 12 figurant aux pages 796 à 801 du Manuel des franchises postales et présentant les circonscriptions des directions d'artillerie.	33 sup.	"	77	4°
Concession de franchise au sous-secrétaire d'Etat du Ministère des affaires étrangères. — Publication d'un 64° supplément au Manuel des franchises.	34	"	120 et 121	4°
Franchise postale pour les lettres concernant le corps expéditionnaire de Tunisie.	35 sup.	"	209 et 210	4°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Franchises postales. (Suite.)				
Avis relatif aux abus de franchise.....	36	"	227 et 228	4°
Correspondance officielle des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.....	36	"	229	4°
Franchises postales pour le service des enfants assistés du département de la Seine. — Publication d'un 65° supplément au Manuel des franchises.....	36	"	256 et 257	4°
Franchises postales pour le service des enfants assistés du département du Doubs. — 66° supplément au Manuel des franchises.....	36	"	258 et 259	4°
Franchise postale de l'intendante de la maison d'éducation des Loges. — Modifications au Manuel des franchises.....	37	"	473	4°
Publication d'un 67° supplément au Manuel des franchises postales.....	40	"	854 et 855	4°
Arrêté complétant l'état général des franchises B....	41	"	947	4°
Franchise postale de l'intendante de la maison d'Écouen. — Modifications au Manuel des franchises....	42	"	1095	4°
Franchise postale conférée à la correspondance officielle provenant ou à destination des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.....	43	204	1474	4°
Maximum de poids des paquets circulant en exemption de port.....	43, 2° sup.	207	1525 et 1526	4°
Publication d'un 68° supplément au Manuel des franchises.....	1	"	43	5°
Publication d'un 69° supplément au Manuel des franchises.....	2	"	63	5°
Documents et publications imprimés destinés à la Bibliothèque nationale. — Publication d'un 70° supplément au Manuel des franchises.....	3	"	151	5°
Franchises postales du Ministre du commerce. — 71° supplément au Manuel des franchises.....	4	"	185	5°
Concession de la franchise télégraphique aux inspecteurs généraux des poudres et salpêtres.....	4	"	196	5°
Modification au Manuel des franchises.....	5	"	224	5°
Franchises postales du Ministre de la marine et des colonies. — 72° supplément au Manuel des franchises.	6	"	284	5°
Service des enfants assistés. — Modifications au Manuel des franchises.....	10	"	587	5°
Usage de la griffe à contreseing.....	10	"	589	5°
Franchises télégraphiques.				
Dispositions propres à supprimer les abus de franchise télégraphique.....	3 sup.	21	183 et 184	1°
Avis relatif aux abus de franchise télégraphique....	6	"	311	1°
Complément de l'état général des franchises télégraphiques annexé à l'arrêté du 1 ^{er} juillet 1875.....	7	"	381	1°
Modification de l'état général des franchises annexé à l'arrêté du 1 ^{er} juillet 1875.....	9	"	13	2°

Franchises télégraphiques. (Suite.)

Réglementation du droit de franchise télégraphique sur le parcours des câbles de la Compagnie française de Paris à New-York.....

Télégraphie officielle et franchises télégraphiques...

Concession de franchise télégraphique à l'administrateur apostolique de la Tunisie.....

Copie des dépêches visées signalées pour abus ou contraventions.....

Modifications à apporter à l'état général des franchises télégraphiques en Algérie.....

Concession de la franchise télégraphique aux inspecteurs généraux des poudres et salpêtres.....

Décision déterminant les franchises des fonctionnaires de la marine en Algérie.....

État général des franchises télégraphiques. — Réimpression — Approvisionnement du service.....

Modifications à l'état des franchises télégraphiques..

Franchises télégraphiques. — Rappel des dispositions de l'Instruction n° 187.....

Fusion des deux services de la poste et du télégraphe.

Circulaires n° 1 à 5, ayant pour objet d'indiquer le but de la fusion des deux services et les moyens de la réaliser.....

Liste des départements où la réunion dans un même local des services des postes et des télégraphes est effectuée ou entièrement décidée.....

Gares de contrôle.

Obligations des employés détachés dans les gares de contrôle.....

Circulaire relative au contrôle à exercer sur les dépêches de chemins de fer par les agents détachés dans les gares.....

Gendarmerie.

Remise entre les mains de la gendarmerie des certificats d'admission dans la non-disponibilité des agents sortant de fonctions.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'Instruction.	de la page.	du volume
21	"	2 et 3	3°
40, 2° sup.	187	907 à 915	4°
44, 2° sup.	216	1686	4°
1	"	44	5°
4	"	185	5°
5	"	229 à 230	5°
4	"	196	5°
5	"	229	5°
10	"	589	5°
11 sup.	"	713	5°
12	"	780	5°
1	"	15 à 29	1°
18	"	641	2°
20	"	775	2°
22	"	76	3°
23	"	251	3°
24	"	356	3°
25	"	408	3°
26	"	466	3°
28	"	740	3°
30	"	820	3°
32	"	1021	3°
6 sup.	34	371	1°
29	"	781	3°
4	"	214	1°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Indemnités. (Suite.)			
Liquidation des indemnités de déplacement attribuées aux agents de l'exploitation pour la recherche des dérangements ou pour l'instruction télégraphique des receveurs.....	21 sup.	94 43 à 47	3°
Arrêté portant allocation de primes au profit des employés qui participent à la manœuvre des appareils à miroir.....	25	" 397 et 398	3°
Décision portant attribution d'une haute paye ou allocation d'indemnités à des agents chargés de certains services spéciaux à la recette principale de la Seine.	25	" 398 et 399	3°
Mode de contrôle, de liquidation, d'ordonnement et de paiement des indemnités allouées pour travaux supplémentaires et de nuit effectués dans les diverses catégories de bureaux télégraphiques.....	31, 2° sup.	130 915 à 950	3°
Liquidation et contrôle des indemnités allouées aux agents et sous-agents chargés d'intérim dans Paris....	35	151 151 à 156	4°
Indemnité de séjour dans le département de la Seine.	35	" 160	4°
Indemnités pour travail télégraphique supplémentaire de jour.....	37	" 453	4°
Arrêté attribuant une indemnité mensuelle aux commis qui satisfont à un examen déterminé sur une langue étrangère utilisée dans le service.....	38	" 576	4°
Allocation d'indemnité pour frais de premier établissement aux sous-agents des postes et des télégraphes nouvellement nommés à Paris ou dans les départements.	40	" 816	4°
Indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.....	2	" 60	5°
Indemnité accordée aux agents trieurs de Paris et aux agents trieurs embrigadés.....	2	" 60	5°
Inspecteurs et sous-inspecteurs de l'exploitation.			
Indication des fonctionnaires auxquels sont attribués le titre d'inspecteur de l'exploitation et celui de sous-inspecteur de l'exploitation.....	2, 2° sup.	" 146	1°
Inspecteurs-ingénieurs du service technique.			
Attributions de ces fonctionnaires.....	5 sup.	30 289 à 306	1°
Inspecteurs du contrôle.			
Circulaire relative aux vérifications des inspecteurs du contrôle.....	13	" 329 et 330	2°
Inspection générale du contrôle.			
Vérification de l'inspection générale du contrôle. — Constatation de divers faits ou irrégularités de service. — Recommandations y relatives.....	33 sup.	141 50 à 52	4°

Inspection générale des finances.

Recommandations adressées aux chefs de service à l'occasion de la tournée annuelle de l'inspection générale des finances.....

Circulaire relative aux vérifications de l'inspection générale des finances.....

Instruction générale.

Annotations et modifications à l'Instruction générale.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
1 sup.	7	52 et 53	1 ^{er}
13	"	329 et 330	2 ^e
1	"	34 et 35	1 ^{er}
1	"	44	1 ^{er}
2	"	110	1 ^{er}
2	"	115	1 ^{er}
3	"	169	1 ^{er}
4	"	193	1 ^{er}
4	"	210	1 ^{er}
4	"	222	1 ^{er}
7, 3 ^e sup.	"	437	1 ^{er}
8	"	450	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	"	480 et 481	1 ^{er}
8, 2 ^e sup.	"	484	1 ^{er}
10	"	70 et 71	2 ^e
11	"	102	2 ^e
11	"	104	2 ^e
11	"	109	2 ^e
11, 2 ^e sup.	"	269 et 270	2 ^e
12	"	285	2 ^e
12	"	290	2 ^e
14	"	429	2 ^e
14	"	432 à 434	2 ^e
16	"	547	2 ^e
18	"	644	2 ^e
19	78	671	2 ^e
20	"	764	2 ^e
20	"	765	2 ^e
20	"	773	2 ^e
22 sup.	"	100 et 101	3 ^e
23 sup.	"	249	3 ^e
24	"	290 à 292	3 ^e
25	"	401 et 402 407	3 ^e
27	"	713 et 714	3 ^e
28	"	738	3 ^e
29	"	784	3 ^e
31	"	873 et 874	3 ^e
31, 2 ^e sup.	"	977 et 978 979, 980 et 981	3 ^e

Instruction générale. (Suite.)

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
32	"	1003 à 1005, 1016 et 1017	3°	
33	"	19	4°	
33 sup.	"	52 et 53	4°	
33 sup.	"	55 et 56	4°	
33 sup.	"	59 à 61	4°	
34	"	101	4°	
35	"	150 et 151	4°	
36	"	220	4°	
36	"	236	4°	
36 sup.	"	293	4°	
37	"	451	4°	
38	"	548	4°	
38	"	571	4°	
38	"	573	4°	
38	"	582	4°	
39	"	645	4°	
39,	"	775	4°	
3° sup.	"			
40	"	816 et 817	4°	
41	"	950	4°	
42	"	1070	4°	
42,	"	1422	4°	
2° sup.	"			
42,	"	1428	4°	
2° sup.	"			
42,	"	1443	4°	
2° sup.	"			
42,	"	1446	4°	
2° sup.	"			
43	"	1476	4°	
44	"	1545 et 1546	4°	
44	"	1571	4°	
44 sup.	"	1635	4°	
5	"	224	5°	
7	"	313	5°	
9	"	556	5°	
10	"	587	5°	
10	"	586	5°	
9 sup.	"	44	2°	
13	"	331	2°	
13	"	332	2°	
20	"	775	2°	
29	"	783 et 784	3°	
Inventaires.				
Inventaires contradictoires à établir à l'occasion de cessions de matériel.....	1	4	26	1°
<i>Idem</i>	5 sup.	30	293 et 302	1°

Annotations et modifications à l'Instruction générale.

Rappel aux dispositions de l'Instruction générale...

Inventaires.

Inventaires contradictoires à établir à l'occasion de
cessions de matériel.....

Idem.....

Itinéraires. (Voir SERVICES MARITIMES.)

Journaux.

Timbrage des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure.....
 Taxe applicable aux journaux du service interne suisse réexpédiés en France.....
 Suppression du relevé trimestriel du nombre des journaux politiques distribués.....
 Abonnements aux journaux par la poste. (Voir ABONNEMENTS.)
 Application des taxes postales aux journaux et écrits périodiques s'imprimant hors du département où est le siège de leur administration.....
 Journaux réunis en volume. — Taxe.....
 Journaux. — Mode d'envoi.....

Jurisprudence des cours et tribunaux.

Outrages, voies de fait ou injures à des agents ou sous-agents dans l'exercice de leurs fonctions.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
4	"	215	1 ^{er}
6	"	314 et 315	1 ^{er}
11	"	109	2 ^e
33 sup.	144	56 à 58	4 ^e
4	234	178	5 ^e
7 sup.	245	365	5 ^e
1 sup.	"	63	1 ^{er}
2	"	122	1 ^{er}
7	"	396	1 ^{er}
4	"	228	1 ^{er}
5	"	278	1 ^{er}
8	"	465	2 ^e
9	"	30	2 ^e
14	"	453	2 ^e
16	"	573	2 ^e
16	"	573	2 ^e
16	"	573	2 ^e
22	"	94	3 ^e
24	"	385	3 ^e
25	"	427	3 ^e
26	"	489	3 ^e
26	"	489	3 ^e
29	"	804	3 ^e
30	"	833	3 ^e
31	"	893	3 ^e
31 sup.	"	903	3 ^e
32	"	1038 et 1039	3 ^e
33	"	40	3 ^e
33 sup.	"	78	4 ^e
34	"	120 et 121	4 ^e
35	"	177	4 ^e
36	"	263	4 ^e
39	"	658	4 ^e
40	"	859	4 ^e
42	"	1102	4 ^e
44	"	1604	4 ^e
44 sup.	"	1664	4 ^e

INDICATION

	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
	1	"	44	5°
	3	"	158	5°
	4	"	207	5°
	5	"	240	5°
Jugements de tribunaux.....	6	"	298	5°
	8	"	533	5°
	9	"	569	5°
	10	"	596	5°
	11	"	793	5°
Laboratoire central d'électricité.				
Rapport au Président de la République proposant d'instituer à Paris un laboratoire central d'électricité. — Décret conforme y annexé.....	3	"	85	5°
Arrêté portant nomination des membres de la commission spéciale chargée de l'étude de l'organisation et des conditions de fonctionnement du laboratoire central d'électricité.....	5	"	219	5°
Légion d'honneur.				
	7	"	381	1 ^{er}
	10	"	67	2°
	16	"	548	2°
	17	"	591	2°
	19	"	681	2°
	22	"	73	3°
	23 sup.	"	248	3°
Nominations et promotions dans la Légion d'honneur.	27	"	703 à 705	3°
	33	"	12 et 13	4°
	38	"	576	4°
	40	"	814 à 816	4°
	44 sup.	"	1656 à 1659	4°
	1	"	48	5°
	3	"	164	5°
	7 sup.	"	423	5°
Lettres.				
Lettres insuffisamment affranchies provenant des pays qui appliquent la progression par demi-once.....	2 sup.	"	136	1 ^{er}
Affranchissement des lettres pour l'étranger.....	6	"	315	1 ^{er}
Lettres recommandées pour le Mexique.....	6 sup.	"	372	1 ^{er}
Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies.....	7 sup.	37	409 à 412	1 ^{er}
Lettres trouvées en mauvais état. — Mesures à prendre.	14	63	427 à 429	2°
Lettres trouvées dans le service scellées de plusieurs cachets en cire. — Rappel aux prescriptions de l'instruction n° 223.....	14	"	431	2°

Lettres. (Suite.)

Précautions à prendre pour prévenir toute détérioration de lettres
 Lettres levées à la boîte des bureaux après la fermeture des dépêches et à insérer dans les boîtes mobiles ou sacoches-boîtes des courriers de nuit
 Nouvelles recommandations au sujet des lettres détériorées ou non fermées trouvées dans le service.....

Lignes télégraphiques.

La construction et l'entretien des lignes est dans les attributions du service technique.....
 Avis relatif à l'état des lignes.....
 Travaux de construction ou de démolition de lignes.. — Établissement des lignes municipales. — Entretien des lignes. — Réparation des dérangements.....
 Circulaire relative à la revision des lignes, aux travaux d'entretien et à l'organisation d'un service spécial par département.....
 Rapport au Président de la République relatif à la part contributive des communes dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique. — Décret y annexé.....
 Circulaire aux préfets pour l'exécution du décret ci-dessus.....
 Circulaire aux directeurs des postes et télégraphes et relative au décret du 11 février 1881.....

Lignes télégraphiques d'intérêt privé.

Conditions de paiement des sommes dues à titre d'abonnement par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé. (Arrêté du 1^{er} août 1878.)
 Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Décret et arrêté y relatifs.....
 Constitution d'un service distinct pour la construction des lignes télégraphiques souterraines.....
 Lignes d'intérêt privé appartenant aux sociétés de tir.
 Lignes d'intérêt privé reliant un établissement industriel à un réseau municipal d'incendie.....
 Fils d'intérêt privé destinés à l'éclairage public....
 Arrêté fixant les conditions auxquelles les concessionnaires de lignes d'intérêt privé dont les fils aboutissent à un même bureau télégraphique peuvent être autorisés à correspondre entre eux par l'intermédiaire de ce bureau.....
 Décision relative au paiement, par les concessionnaires de lignes d'intérêt privé, de la redevance annuelle pour droits d'usage.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
20	83	762 et 763	2°
30	126	811 et 812	3°
35	"	165	4°
5 sup.	30	290	1°
35	148	130	4°
5 sup.	30	291 à 298	1°
1	"	23	5°
3	"	88	5°
3	"	91	5°
4	"	189	5°
4	"	190	1°
13 sup.	"	371 à 376	2°
18	"	641	2°
26 sup.	"	499	3°
30	"	812 et 813	3°
32	"	1010 et 1011	3°
33	"	11 et 12	4°
33	"	12	4°

Lignes d'intérêt privé. (Suite.)

Décisions concernant : 1° l'établissement du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de droits d'usage; 2° la liquidation de la part contributive des concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé aux frais de premier établissement; 3° le rétablissement, aux crédits du budget des postes et des télégraphes, du montant des sommes dues par les concessionnaires de lignes télégraphiques d'intérêt privé à titre de frais d'entretien; 4° la fixation de la part contributive aux frais d'établissement des lignes d'intérêt privé souterraines en tranchée ou sous galerie.....

Décision ministérielle modifiant des droits d'abonnement applicables à des lignes d'intérêt privé.....

Décision ministérielle fixant les droits à percevoir pour l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé reliant les établissements industriels aux réseaux municipaux d'incendie.....

Décision assimilant aux réseaux télégraphiques d'intérêt municipal les communications électriques établies pour le service des expositions ou concours organisés par les villes ou départements.....

Mode d'établissement des demandes de lignes télégraphiques d'intérêt privé. — Conditions réglant la concession et l'établissement des lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Concessions de lignes télégraphiques d'intérêt privé dans les départements. — Avis à donner aux préfets... ..

Arrêté fixant les clauses et conditions qui règlent l'établissement et l'usage des lignes télégraphiques d'intérêt privé.....

Rectification au texte de l'arrêté du 24 février 1882.

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
33 sup.	"	64 et 65.	4°
35 sup.	"	201	4°
36	"	224	4°
37	"	451	4°
40	181 et 182	783 à 798	4°
42, 2° sup.	199	1443	4°
3	"	98	5°
5	"	224	5°
Lignes télégraphiques internationales. (Voir COMMUNICATIONS télégraphiques internationales.)			
Lignes téléphoniques.			
31	"	867	3°
43	"	1475	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Locaux.			
Choix, appropriation, entretien des locaux.....	1	18	1 ^{er}
Déplacement, fusion, aménagement, location des locaux.....	5 sup.	30 292 et 293	1 ^{er}
Remise à l'exploitation des locaux appropriés par le service technique.....	5 sup.	30 293	1 ^{er}
Versement des sommes provenant de sous-locations.	17 sup.	76 624	2 ^e
Nouvelles pièces à produire à l'appui des demandes de déplacement de bureaux.....	25	" 406	3 ^e
Échelle à adopter pour l'établissement des plans de locaux.....	25	" 406	3 ^e
Règles à suivre pour l'instruction des demandes en passation ou renouvellement de bail. — Modèle de location sous-seing privé.....	30 sup.	" 842 à 845	3 ^e
Études à faire pour l'installation des bureaux dont des baux expirent en 1881.....	33	" 15	4 ^e
Liquidation des dépenses d'installation et d'entretien des bureaux.....	37	" 447	4 ^e
Dispositions à prendre concernant la fermeture des bureaux de poste. — Délibération des conseils municipaux à faire revêtir du visa de l'autorité préfectorale. — Enregistrement des baux conclus par les receveurs avec les propriétaires des locaux qu'ils habitent.....	4	" 195	5 ^e
Lois.			
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 20 avril 1878, entre la France et la Norvège pour l'échange des mandats de poste.....	2	" 105	1 ^{er}
Loi portant approbation de la Convention conclue, le 25 mai 1878, entre la France et l'Autriche-Hongrie pour l'échange des mandats de poste.....	4	" 198	1 ^{er}
Loi du 26 décembre 1878 qui réduit de 50 à 25 centimes le droit fixe à percevoir pour les lettres et boîtes chargées avec déclaration de valeurs et pour les lettres recommandées.....	8, 2 ^e sup.	44 480	1 ^{er}
Loi portant approbation de la Convention de l'Union postale universelle.....	11 sup.	" 189	2 ^e
Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées, conclu entre certains États participant à l'Union postale universelle..	11 sup.	" 218	2 ^e
Loi portant approbation de l'Arrangement concernant l'échange des mandats.....	11 sup.	" 261	2 ^e
Loi concernant la suppression du droit de timbre sur les mandats de poste.....	11 2 ^e sup.	" 265	2 ^e
Loi concernant les avis de paiement à donner, moyennant une taxe spéciale, aux expéditeurs de mandats de poste français.....	11 2 ^e sup.	" 266	2 ^e

Lois. (Suite.)

Loi concernant : 1° le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc., par la poste ; 2° la réception dans les bureaux de poste des abonnements aux journaux, revues, etc.....

(Loi relative à la reconstruction de l'Hôtel des postes.)

Loi portant approbation d'une Convention conclue, le 21 novembre 1879, entre la France et la Belgique, relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant ouverture au Ministère des finances, sur l'exercice 1878, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour la pose d'un câble direct entre la France continentale et la Corse.....

Loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par l'Arrangement conclu le 21 mars 1881 entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour les correspondances échangées entre la France et Gibraltar.....

Loi portant approbation d'une Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis d'Amérique.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Suisse concernant le recouvrement par la poste des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Belgique concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le grand-duché de Luxembourg concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Roumanie concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et les Pays-Bas pour l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
13 sup.	"	368 et 369	2°
19 2° sup.	"	729 à 731	
20, 2° sup.	"	801	2°
1 sup.	"	50	1°
36	"	214	2°
23 sup.	"	240	3°
24	"	319	3°
24	"	333	3°
24	"	350	4°
25	"	396	3°
26	"	451	3°
27	"	675	3°
27	"	688	3°

Lois. (Suite.)

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et l'Allemagne concernant le recouvrement par la poste des quittances, factures, billets, traites, etc.

Loi ayant pour objet : 1° d'autoriser le recouvrement par la poste des effets de commerce, valeurs, etc., soumis au protêt; 2° d'abaisser le droit proportionnel d'encaissement; 3° de réduire le droit d'abonnement par l'intermédiaire de la poste.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et le Danemark concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'une Convention entre la France et l'Italie concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Suède concernant l'intervention de la poste dans le recouvrement des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.....

Loi portant approbation d'un Arrangement entre la France et la Norvège relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.....

Loi portant approbation des Conventions conclues pour l'organisation en France, et dans les relations internationales, du service des colis postaux.....

Loi concernant le recouvrement, par la poste, des valeurs et effets de commerce soumis au protêt.....

Loi portant approbation de la Convention, conclue le 8 décembre 1880, entre la France et l'Espagne, concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées.....

Loi du 24 juillet 1881 relative aux colis postaux....

Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal concernant le recouvrement, par la poste, des quittances, factures, valeurs commerciales.....

Loi portant approbation d'un Arrangement conclu entre la France et le Portugal relativement à l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et écrits périodiques.....

Loi concernant la suppression des limites de volume et de dimension imposées aux colis postaux, et l'application aux mêmes colis du régime de l'envoi contre remboursement.....

Loi portant création d'une caisse d'épargne postale....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	701	3°
27 sup.	"	725 et 726	3°
29	"	770	3°
29	"	777	3°
31	"	856	3°
31	"	865	3°
35	"	148	4°
36 sup.	"	325 à 327	4°
37 sup.	"	497 et 498	4°
38	"	561	4°
39 sup.	"	724	4°
40	"	806	4°
40	"	812	4°
40 sup.	"	895 et 896	4°
42 sup.	"	1121 à 1126	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
Matériel. (Suite.)			
Le matériel postal forme les attributions du 2 ^e bureau de la 2 ^e division de l'exploitation postale.....			
1	"	12	1 ^{er}
1.	"	26 et 27	1 ^{er}
5 sup.	30	298 et 299	1 ^{er}
5 sup.	30	302	1 ^{er}
39	174	630 à 636	4 ^e
44	"	1584	4 ^e
Mécaniciens.			
Organisation et répartition du travail des mécaniciens.			
5 sup.	30	291	1 ^{er}
6	"	314	1 ^{er}
Ministère des postes et des télégraphes.			
Création d'un Ministère des postes et des télégraphes.			
10	"	62	2 ^e
Nomination du Ministre des postes et des télégraphes.....			
10	"	62 et 63	2 ^e
Nomination du chef du cabinet du Ministre des postes et des télégraphes.....			
10	"	65	2 ^e
Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet.....			
16	"	548	2 ^e
Décrets des 20 mars et 13 avril 1878, nommant un administrateur des postes et télégraphes et un administrateur des télégraphes.....			
11	"	35	1 ^{er}
Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....			
39	"	628	4 ^e
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....			
35 sup.	"	188	4 ^e
Décret portant suppression de la division de la statistique, de l'enseignement et des réclamations à l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....			
3 sup.	"	1531	4 ^e
Décret modifiant l'organisation de l'Administration centrale du Ministère des postes et des télégraphes.....			
35 sup.	"	188	4 ^e
Arrêté déterminant la répartition des bureaux de l'Administration centrale et leurs attributions.....			
35 sup.	"	189 à 198	4 ^e
Missions. (Voir FRAIS de missions.)			
Mobilier.			
Le mobilier des bureaux administratifs des anciens directeurs de région et anciens inspecteurs des télégraphes est attribué aux directeurs-ingénieurs.....			
2	"	114	1 ^{er}
Fourniture, réparation et remplacement du mobilier des bureaux.....			
5 sup.	30	298	1 ^{er}
5 sup.	30	302	1 ^{er}
Mouvements du mobilier.....			
Monnaie.			
Admission dans les caisses publiques de pièces d'or frappées à l'effigie du prince de Monaco.....			
5	"	273	1 ^{er}
Les pièces de 1 et de 2 centimes doivent être acceptées dans les paiements pour l'appoint de la pièce de 5 francs			
8	"	458	1 ^{er}

Monnaie. (Suite.)

Avis concernant l'introduction en France de pièces de billon espagnoles, à refuser par les comptables des postes et des télégraphes.....

Retrait des monnaies italiennes de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes, ainsi que des anciennes pièces d'argent divisionnaires françaises et étrangères, au titre de 900 millièmes.....

Prescriptions relatives à la circulation des monnaies d'or et d'argent.....

Interdiction renouvelée aux comptables d'accepter des pièces de billon étrangères.....

Echange de monnaies.....

Municipalités.

Négociations avec les municipalités qui introduisent des demandes de création de bureau.....

Fonds de concours des communes pour subvenir aux frais du service postal et télégraphique. — Mesures concernant leur versement dans la caisse du Trésor.....

Concession de recettes simples aux communes qui s'engageront à subvenir temporairement à la dépense..

Logement à fournir par les communes qui demandent la création d'un établissement de facteur-boîtier municipal ou d'une recette municipale.....

Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....

Réduction des obligations imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.....

Création de communes.....

Changement de dénomination de communes.....

Nomenclature.

Rectification à la nomenclature n° 453 *ter* des rues de Paris.....

Erratum dans l'annexe récapitulative n° 3 à la nomenclature des bureaux télégraphiques de l'étranger.....

Notices.

Des notices individuelles, modèles 52 et 52 *bis*, servent à l'échange des renseignements relatifs à la situation des agents soumis à la loi du recrutement.....

Circulaire rappelant les prescriptions relatives à l'échange des notices concernant les promotions et mutations du personnel.....

Numéraire.

Réserves de numéraire. — Versements. — Surveillance des caisses. — Extraits des rapports de vérification

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
15	"	529 et 530	2°
17 sup.	75	622 et 623	2°
20	"	774	2°
30 sup.	"	846 et 847	3°
30 sup.	"	847	3°
12	"	778	5°
5 2° sup.	30	293 et 294	1°
14	64	429 et 430	2°
14 2° sup.	"	479	2°
16	"	549	2°
20	"	766 et 767	2°
26 sup.	"	494	3°
34	"	110	4°
35	"	170	4°
18	"	644	2°
43	"	1478 et 1479	4°
8	40	447 à 449	1°
34	"	97	4°
44	211	1542 à 1548	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Numérotage.			
Avis sur le numérotage des circulaires et instructions insérées au Bulletin mensuel.....	1 sup.	" 56	1 ^{er}
Erratum au numérotage du bulletin ordinaire de janvier.....	9 sup.	" 43	2 ^o
Erratum au numérotage des instructions.....	21	" 18	3 ^o
Opposition.			
Instruction aux payeurs concernant les oppositions, saisies-arrêts et significations de transports.....	41	" 949 et 950	4 ^o
Règle à suivre en cas d'opposition dont la demande en validité n'a pas été dénoncée au receveur par le saisissant.....	6	243 279	5 ^o
Ordonnancement.			
Attributions du bureau de l'ordonnancement (1 ^{er} bu- reau de la division de la comptabilité).....	1	" 13 et 14	1 ^{er}
Arrêté conférant au gouverneur général de l'Algérie le droit de disposer, par voie d'ordonnances de délégation des crédits relatifs aux créations et transformations d'emplois ou de services à effectuer dans l'intérêt de la colonisation.....	10	" 574	5 ^o
Ordonnateurs secondaires.			
Les ordonnateurs secondaires sont invités à signaler sans retard les insuffisances qui pourraient exister dans les crédits qui leur sont délégués.....	21	89 4 et 5	3 ^o
La qualité d'ordonnateur secondaire est attribuée aux directeurs-ingénieurs et aux directeurs de l'exploit- ation ; l'article 2 du décret du 13 mai 1878 est rap- porté ; conditions du service d'ordonnancement dans le département de la Seine et en Tunisie.....	31, 2 ^o sup.	" 905 à 914	3 ^o
Ouvriers.			
Arrêté relatif aux ouvriers stagiaires et commissionnés du service télégraphique.....	38	" 575	4 ^o
Décision fixant l'indemnité journalière accordée aux sous-agents des télégraphes employés à la pose des fils en égout ou sur les maisons.....	2	" 60	5 ^o
Ouvriers spéciaux.			
Réparation des dérangements par des ouvriers spé- ciaux convenablement choisis dans les villes éloignées des centres de surveillance.....	5 sup.	30 297	1 ^{er}

Personnel. (Suite.)

Récompenses honorifiques.....

Élévation du maximum de divers traitements. (Voir TRAITEMENTS.)

Élévation du maximum de traitement des chefs de brigade des bureaux ambulants et des agents du service maritime des dépêches.....

Création d'emplois de sous-chefs facteurs dans les départements.....

Arrêté supprimant l'emploi d'inspecteur des télégraphes de Paris et créant la direction des postes et des télégraphes du département de la Seine (hors Paris)..

Décret constituant en direction le service du personnel au Ministère des postes et des télégraphes.....

Modification à l'instruction du 28 décembre 1879 concernant l'admission des non-disponibles.....

Décret réglant les dispositions relatives à l'engagement volontaire des employés manipulant des télégraphes...

Décret réglant la situation des agents détachés aux colonies. — Arrêté y relatif.....

Arrêté déterminant les conditions d'admission : 1° à l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes ; 2° à l'emploi de commis des postes et des télégraphes..

Arrêté déterminant les conditions d'admission à une recette de début.....

Arrêté modifiant les conditions d'admission au surnumérariat.....

Nominations, mutations et promotions.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
3	"	179	1 ^{er}
6	"	361	1 ^{er}
7	"	407	1 ^{er}
16	"	580	2 ^o
19	"	714	2 ^o
24	"	354	3 ^o
25	"	401	3 ^o
32	"	1011	3 ^o
39	"	628	4 ^o
43	"	1476	4 ^o
1	"	30	5 ^o
8	"	437	5 ^o
9	"	538	5 ^o
12	"	760	5 ^o
12	"	771	5 ^o
33,	"	42 à 48	4 ^o
33 sup.	"	78 à 91	4 ^o
34	"	126 à 128	4 ^o
35,	"	180 à 186	4 ^o
35 sup.	"	203 à 207	4 ^o
36	"	266 à 284	4 ^o
37	"	480 à 496	4 ^o
38	"	603 à 612	4 ^o
39	"	661 et 682	4 ^o
40	"	863 à 882	4 ^o
41	"	968	4 ^o
41	"	973	4 ^o
42	"	1105 à 1120	4 ^o
42	"	1120	4 ^o
43	"	1495 à 1510	4 ^o
44	"	1608 à 1630	4 ^o

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Pétrole.			
23 sup.	"	248 et 249	3 ^e
24	"	355	3 ^e
Poste restante.			
5	"	266	1 ^{er}
30	125	810 et 811	3 ^e
6	"	291	5 ^e
Préséance.			
5 sup.	30	290	1 ^{er}
Primes. (Voir INDEMNITÉS.)			
Procès-verbaux.			
5 sup.	30	290 et 291 292 et 304	1 ^{er} 1 ^{er}
5 sup.	30	293 et 295	1 ^{er}
5 sup.	30	300	1 ^{er}
12	"	290 et 291	2 ^e
20	84	764	2 ^e
20	"	772 et 773	2 ^e
32	"	1017	3 ^e
Produits.			
1	"	14	1 ^{er}
9	"	24	2 ^e
17	"	592	2 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Produits. (Suite.)			
Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....	19	" 682	2°
Avis mensuels des recettes n° 24 et 25 <i>ter</i> . — Nouvelle date fixée pour l'envoi de ce dernier document...	20	85 765	2°
Modifications apportées à la contexture des avis de recettes. — Recommandation itérative de transmettre ces avis dans les délais fixés par les articles 1418 et 1473 de l'Instruction générale.....	22	" 63 à 70	3°
Autorisation de faire usage, dans des conditions déterminées, de la voie télégraphique pour l'envoi du chiffre des recettes mensuelles ou de quinzaine.....	22	" 75	3°
Envoi des duplicata des déclarations d'encaissement de recettes accidentelles.....	22	" 75	3°
Nouvelle classification des produits des postes et des télégraphes.....	24	101 287 à 303	3°
Changement dans les indications à consigner au tableau n° 1 du compte n° 25 du produit de la taxe des correspondances.....	28	" 738	3°
Encaissement par les comptables des droits de poste recouvrés pour le compte du Ministère des postes et des télégraphes par les agents des diverses régies financières.....	32	135 1002 et 1003	3°
Relevés pour la direction de la comptabilité (vérification des produits) des circulaires, bulletins de vote et des journaux expédiés à l'occasion du renouvellement par tiers du Sénat.....	44	" 1573	4°
Création d'un bordereau mensuel n° 12 <i>quater</i> ; suppression de l'avis de recettes n° 24 <i>ter</i>	3	232 128	5°
Protêts.			
Règles de service concernant le recouvrement des effets de commerce soumis au protêt.....	37 sup.	164 504 à 543	4°
Service des protêts. — Valeurs dont l'échéance tombe un dimanche ou un jour férié. — Valeurs protestables en cas d'absence du destinataire.....	40, 2° sup.	" 934 et 935	4°
	40	" 830 à 839	4°
	41	" 958 et 959	4°
Annotations au carnet 220 pour le service des protêts.	42, 2° sup.	" 1450 et 1451	4°
Publications.			
Recommandation concernant la transmission des publications illustrées relatives aux arts, aux sciences, à l'architecture, etc.....	18	" 641 et 642	2°

INDICATION

Punitions.

Mesures disciplinaires à l'égard de dix agents du bureau télégraphique d'Angers.
 Mesure disciplinaire contre un directeur départemental.
 Suppression de l'état mensuel des peines disciplinaires.

du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
23 sup.	"	248	3°
35	"	160	4°
37	"	453	4°

Rapports.

Circulaire concernant les rapports sur la marche du service à fournir aux fonctionnaires du service technique.
 Extraits des rapports de vérification à fournir à la direction de la comptabilité.

42, 3° sup.	"	1468 et 1469	4°
44	211	1543	4°

Rapports annuels.

Avis relatif au rapport général annuel que les directeurs devront faire parvenir avant le 1^{er} décembre de l'année courante.

30 sup.	"	842	3°
---------	---	-----	----

Rapports mensuels.

Un rapport mensuel sur la marche du service est établi par le directeur départemental et transmis par l'inspecteur-ingénieur au directeur-ingénieur, qui dresse un rapport d'ensemble.

5 sup.	30	300	1 ^{er}
--------	----	-----	-----------------

Rebuts.

Correspondances signalées par l'autorité judiciaire comme présentant de l'intérêt et tombées en rebut.
 Correspondances originaires des pays de l'Union postale et tombées en rebut en France.

8	41	449 et 450	1 ^{er}
11 sup.	52	153 et 154	2°
13 sup.	"	397	2°

Récépissés.

Conditions auxquelles sont délivrés des récépissés de télégrammes. (Décret du 16 avril 1878.)
 Récépissé de frais d'express payés par un receveur des postes pour le compte d'un préposé de bureau télégraphique.

1	"	4	1 ^{er}
4	"	223	1 ^{er}

Recettes.

Vérification des recettes simples ou composées.
 (Voir ÉTABLISSEMENTS de poste.)
 (Voir PRODUITS.)

1	3	24	1 ^{er}
---	---	----	-----------------

Receveurs.

Les chefs de transmission et les commis principaux des télégraphes chargés de la gestion d'un bureau prennent le titre de receveurs.....

Mesures à prendre par les receveurs en cas de dérangement sur les lignes télégraphiques ou dans les postes.

Établissement par le receveur et transmission à l'ingénieur d'un état des lignes quotidien.....

Le matériel entreposé dans les bureaux pour parer aux besoins urgents de l'exploitation est sous la responsabilité des receveurs.....

Service des receveurs dans les bureaux simples.

Entrée en jouissance du traitement déterminée par les arrêtés de nomination.....

Obligation, pour les receveurs originaires de la poste et chargés de la gestion de bureaux mixtes, de s'initier promptement à toutes les opérations du service télégraphique.....

Séparation de gestion des receveurs principaux. —

Modification apportée au certificat de prise en charge.

Réclamations.

Attributions du bureau des réclamations (2^e bureau de la 1^{re} division mixte).....

Décision fixant les règles à suivre pour l'instruction de réclamations.....

Recommandation (Formalité de la). (Voir CHARGEMENTS de toute nature.)

Récompenses honorifiques. (Voir PERSONNEL.)

Reconstruction de l'Hôtel des postes.

Loi et convention avec la Ville de Paris pour la reconstruction de l'Hôtel des postes.....

Recouvrements.

Enchissement par la poste des factures, quittances, effets de commerce et valeurs diverses payables sans frais.

— Loi, décret, arrêté et instruction à ce sujet.....

Extension donné au service des recouvrements. —

Interprétations de certaines dispositions de l'instruction n° 58. — Décret et instruction à ce sujet.....

Exécution du service des recouvrements à Paris.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	la page.	du volume.
2, 2 ^e sup.	"	146	1 ^{er}
5 sup.	30	296 à 298	1 ^{er}
5 sup.	30	298	1 ^{er}
5 sup.	30	299	1 ^{er}
6	31	308	1 ^{er}
24	"	354	3 ^e
33	"	15 et 16	4 ^e
35	150	149 et 150	4 ^e
1	"	13	1 ^{er}
4	"	181	5 ^e
19, 2 ^e sup.	"	731 à 733	2 ^e
13 sup.	58	368 à 371 et 377 à 386	2 ^e
14, 2 ^e sup.	66	473 à 477	2 ^e
14, 3 ^e sup.	68	493 à 495	2 ^e

Recouvrements. (Suite.)

Extension à toute la France continentale et à la Corse du service des recouvrements.....

Avis concernant les valeurs payables à date fixe.....

Admission des facteurs dans les casernes pour le service des recouvrements. — Les enveloppes n° 214 bis ne doivent pas être scellées de cachets en cire.....

Invitation aux directeurs de signaler à l'Administration les agents qui apporteraient une négligence persistante dans le service du recouvrement des effets de commerce.....

Irrégularités commises dans l'exécution du service des recouvrements.....

Renvoi aux déposants des valeurs à recouvrer présentant des contraventions aux lois sur le timbre.....

Rappel aux prescriptions des instructions n° 58 et 66, qui interdisent aux facteurs de faire des recouvrements en dehors de ceux dont ils sont chargés par les receveurs.....

Recommandation aux directeurs pour la prompte transmission de la statistique des mandats de recouvrement. — Modifications concernant la statistique des recouvrements.....

Comptabilité des remises accordées par la loi aux receveurs et aux facteurs sur le montant des valeurs commerciales recouvrées par leur intermédiaire.....

Statistique des recouvrements.....

Élévation du maximum des valeurs commerciales qui peuvent être recouvrées par la poste.....

Règles à observer pour l'établissement de la statistique des recouvrements. — Recommandation d'y faire figurer les valeurs de 500 à 1,000 francs.....

Fiche récapitulative du montant des remises sur les recouvrements à établir par les receveurs.....

Extension à l'Algérie du service du recouvrement des valeurs. — Conditions spéciales déterminées pour l'exécution de ce service en Algérie. — Décret et arrêté y relatifs.....

Apposition de timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouvrés par la poste en France.....

Avis concernant le recouvrement des effets de commerce en Belgique.....

Réception dans certains bureaux français du Levant des valeurs commerciales à recouvrer en France et en Algérie. — Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
15	"	498 à 505	2°
15	"	505	2°
16	"	551	2°
17	74	588 et 589	2°
18	"	642 et 643	2°
19	"	682 à 687	2°
19	"	687	2°
19	"	688	2°
19, 2° sup.	82	757 et 758	2°
19, 2° sup.	"	759 et 760	2°
21	92	7 et 8	3°
21	"	9 et 19	3°
22	"	76	3°
24	103	309 à 311	3°
24	105	333 et 334	3°
25	"	402	3°
26 sup.	116	496 à 499	3°

Recouvrements. (Suite.)

Le recouvrement des mandats de dépenses publiques ne peut être effectué par la poste.

Réduction du droit à percevoir pour la conversion en mandats de poste du montant des valeurs recouvrées. .

Bordereaux des remises allouées sur les recouvrements à joindre au compte mensuel n° 12 bis.

Recouvrements pour le compte de l'Allemagne. — Avis.

Acceptation comme valeurs à recouvrer des factures revêtues d'annotations qui ne sont pas de nature à empêcher leur affranchissement à prix réduit.

Recouvrements des valeurs à destination ou provenant de :

La Suisse.

La Belgique.

Le Luxembourg.

La Roumanie.

Les Pays-Bas.

L'Allemagne.

La Suède.

La principauté de Monaco.

Le Portugal.

Modifications apportées au service des recouvrements.

Recouvrements pour le compte de la Suède. — Avis.

Modifications apportées dans le service des recouvrements.

Avis constatant la statistique des recouvrements.

Règles de service concernant le recouvrement des effets de commerce soumis au protêt.

Recouvrements internationaux.

Modifications au service des recouvrements.

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs.

Modifications apportées au registre n° 215 des recouvrements.

Élévation du maximum des valeurs dont le recouvrement peut être effectué par la poste.

Recouvrements relatifs à des loteries étrangères.

Remplacement du bordereau journalier n° 216 bis par un bordereau mensuel portant le même numéro. .

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
27	"	705 et 706	3°
27 sup.	121	728 à 730	3°
28	"	739	3°
30	"	819	3°
31	128	872	3°
31	"	321 à 333	3°
24	105	621	3°
39			
24	106	335 à 350	4°
26	112	444 à 451	
27	118	668 à 675	3°
27	119	676 à 688	
27	120	689 à 701	
6	240	267	5°
31	128	858 à 865	3°
32	"	1005 à 1008	
40	184	799 à 806	4°
32	137	1008 et 1009	3°
32	"	1017	3°
36	157	220	4°
37	"	456	4°
37 sup.	164	504 à 543	4°
39, 2° sup.	176	745 à 764	4°
40, 2° sup.	"	936 et 937	4°
44	"	1574 et 1576	4°
1	"	28	5°
6	241	275	5°
7	"	315	5°
7, sup.	"	421	5°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Recouvrements. (Suite.)				
Admission au recouvrement par la poste des valeurs protestables à destination ou provenant de la Belgique, et articles additionnels au règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de l'arrangement concernant le recouvrement des effets de commerce conclu entre la France et la Belgique.....	8	249	452	5°
Élévation du maximum des mandats de recouvrement franco-suisse.....	8	"	519	5°
Élévation du maximum des valeurs à recouvrer dans les rapports avec la Belgique.....	8	"	519	5°
Instruction sur le service des recouvrements.....	8	250	459	5°
Déclaration autorisant l'élévation du maximum des mandats émis à la suite de recouvrements dans les relations franco-belge.....	9	"	537	5°
Recueil.				
Suppression du Recueil administratif des télégraphes par suite de la création du Bulletin des postes et télégraphes.....	1	"	1	1°
Régie.				
Dépenses faites en régie.....	1 5 sup.	" 30	30 303	1° 1°
Registres. (Voir FORMULERS.)				
Règles.				
Règles d'ordre général à observer par le personnel..	5 sup.	30	305	1°
Règles de service concernant la correspondance télégraphique.....	36, 2° sup.	160	371 à 441	4°
Remboursement.				
Télégrammes pouvant seuls donner lieu à remboursement. (Décret du 16 avril 1878.).....	1	"	4	1°
Remboursement des avances faites aux services publics et aux compagnies.....	4	23	191	3°
Justification des remboursements de taxes télégraphiques effectués d'office.....	31	"	1018 à 1020	3°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Remises.			
13 sup.	58	380 et 381	2°
19, 5 ^a sup.	82	757 et 758	2°
22	"	76	3°
27	"	730	3°
83 33 sup.	139 "	9 71	4° 4°
26	"	94 à 96	3°
34	147	464 et 465	4°
44	"	1569 et 1570	4°
4	"	207	5°
8	"	448	5°
Réponses payées.			
21 sup.	"	48	3°
23, 2° sup.	100	269 à 282	3°
44 sup.	219	1642 et 1643	4°
Retenues.			
2	15	112	1 ^{er}
Sacs.			
34	"	103	4°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Salles d'attente.			
Circulaire relative à l'aménagement et à l'entretien des salles d'attente dans les bureaux de poste et de télégraphe	19 sup.	" 724	2°
Circulaire relative aux fournitures à mettre à la disposition du public dans les salles d'attente des bureaux télégraphiques	20	" 768	2°
Salubrité.			
Nomination d'une commission chargée d'examiner la salubrité des bâtiments affectés à la recette principale des postes de la Seine	33	" 13	4°
Secours.			
Rédaction de la formule n° 573 de secours	1 sup.	10 55	1°
Recommandations relatives au paiement des secours	21	89 4 et 5	3°
Sécurité.			
Précautions à prendre pour assurer la sécurité de la caisse, des chargements et des dépêches	42 4° sup.	203 1471 et 1472	4°
Service central.			
Attributions du service central. (Arrêté du 15 avril 1878.)	1	" 6	1°
Suppression de l'emploi de chef du service central; ce service est rattaché au cabinet	16	" 548	2°
Service de nuit.			
Avis au sujet des états mensuels n° 649 du service de nuit	37	" 454	4°
Service local et rural.			
Attributions du 2° bureau de la 1 ^{re} division de l'exploitation postale. (Arrêté du 15 avril 1878.)	1	" 10	1°
Services maritimes.			
Service des paquebots entre San-Francisco et Yokohama	2	" 121	1°
Paquebots-poste français de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro	2	" 121	1°
Les services maritimes sont rattachés au bureau de la correspondance étrangère par arrêté du 18 juillet 1878.	3 sup	" 187	1°
Itinéraire de la <i>Flore</i> , frégate-école d'application, pendant la première période de la campagne d'instruction de 1878-1879	5	" 272	1°

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Services maritimes. (Suite.)			
Paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York. — Départs supplémentaires de 1878..			
5	"	273	
Paquebots-poste français. — Modification de la date de départ des paquebots de la ligne de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall. — Ligne du Brésil et de la Plata. —			
— Suppression momentanée de l'escale de Rio-de-Janeiro. — Modifications à opérer sur les tableaux-affiches n ^{os} 484 et 484 quinquies. — Modification à la nomenclature G. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall et de Fort-de-France à Cayenne.			
6	"	323 à 327	
Paquebots-poste français du Havre à New-York. — Suppression des voyages supplémentaires du mois de décembre 1878. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1879.			
7,	"	428 et 429	
2 ^e sup.			
Paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine. — Tableau du mouvement des paquebots des lignes de la Chine, du Japon, des Indes et de la Réunion, pour l'année 1879.			
7,	"	430 et 431	
2 ^e sup.			
Introduction de l'escale de Cherbourg dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.			
7,	"	436	
3 ^e sup.			
Ligne mensuelle de paquebots entre Hambourg et Buenos-Ayres, avec escale à Bordeaux.			
7,	"	436	
3 ^e sup.			
Modification dans l'itinéraire des paquebots anglais de la ligne directe de Bordeaux à Buenos-Ayres			
8,	"	487	
2 ^e sup.			
Paquebots-poste français. — Remaniement des lignes du Mexique et des Antilles. — Tableaux-itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall (A); — de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B); — de Fort-de-France à Cayenne (C); — du Havre et de Bordeaux à Colon-Aspinwall (D); — de Saint-Thomas à Fort-de-France (E); — de Saint-Thomas à la Jamaïque (F); — de Fort-de-France au Vénézuéla (ligne facultative); — de Marseille à la Havane (ligne facultative).			
8,	"	488 à 505	
2 ^e sup.			
Tableaux-affiches n ^o 484 (Paris) et n ^o 484 quinquies (départements) du mouvement général des paquebots-poste français pour l'année 1879.			
8,	"	506	
2 ^e sup.			
Ligne de Hambourg et de Gènes à la Plata. — Suppression de l'escale de Bordeaux. — Ligne bimensuelle entre Gènes et la Plata avec escale à Saint-Vincent (cap Vert).			
9	"	44	2 ^e
sup.			
Prolongation jusqu'à la Nouvelle-Orléans de la ligne facultative de Marseille à la Havane. — Modification de l'itinéraire.			
11	"	111	2 ^e
Itinéraire de la ligne facultative de Marseille à la Nouvelle-Orléans.			
11	"	112 et 113	2 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
Services maritimes. (Suite.)			
Paquebots français. — Ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall, escale facultative à Funchal (île de Madère).....	11	114	
Paquebots allemands desservant les côtes de l'Amérique du Sud avec escale à Lisbonne.....	11	114	
Itinéraire de la <i>Flore</i> , frégate-école d'application, pendant la deuxième période de la campagne d'instruction de 1878-1879.....	11, 2° sup.	271	
Paquebots-poste français. — Ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall. — Tableau-itinéraire....	13	340 et 341	
Ligne de paquebots allemands de Hambourg au Mexique.....	13	344	
Ligne bimensuelle de paquebots entre Naples et Batavia.....	13	344	
Paquebots-poste français. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres (départ du 5). — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro à la traversée d'aller.....	13 sup.	398	
Itinéraire des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....	14 sup.	470	
Paquebots allemands desservant la Havane. — Escale à la Havane.....	15	510	
Paquebots-poste français. — Modification des itinéraires des lignes de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz et de Saint-Thomas à Kingston.....	16	563	2°
Tableaux-itinéraires de la ligne de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (B) et de la ligne de Saint-Thomas à la Jamaïque (F).....	16	564 à 567	
Modification dans l'itinéraire des paquebots de la Pacific steam navigation Company.....	17	600	
Modification à l'itinéraire des paquebots de la Société générale des transports maritimes.....	17	601	
Acheminement des correspondances pour le Gabon par voie anglaise.....	17	601	
Modification de l'itinéraire de la ligne facultative de Marseille à Colon-Aspinwall.....	17 sup.	627 à 629	
Paquebots français. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....	18	650	
Correspondance avec le Brésil par voie anglaise....	18	650	
Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1880....	19 sup.	727 et 728	
Mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1880.....	20	779	
Arrêté élevant de 3,600 à 4,000 francs le traitement des agents du service maritime des dépêches.....	24	354	3°
Paquebots français. — Ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....	24	372 à 375	3°

Services maritimes. (Suite.)

Acheminement des correspondances pour Mayotte et Nossi-Bé.....

Ligne d'Angleterre à l'Australie par le Cap de Bonne-Espérance.....

Paquebots français. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Départ le 5 de chaque mois.

Services anglais sur le Brésil et la Plata.....

Paquebots français. — Services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la côte de Barbarie et sur le littoral algérien. — Organisation et itinéraires.....

Paquebots allemands. — Correspondances pour la République Argentine et l'Uruguay.....

Paquebots français. — Itinéraires des lignes de l'Algérie, de la Tunisie, de la Barbarie et du littoral algérien.....

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire des paquebots de la *Pacific steam navigation Company*. — Correspondance avec la côte occidentale d'Afrique.

Paquebots français. — Lignes d'Algérie. — Modification d'heures de départ.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour les îles Falkland.....

Paquebots espagnols. — Service entre Barcelone et Manille.....

Paquebots allemands. — Ligne de l'Amérique du Sud.....

Paquebots anglais. — Départs pour le Gabon.....

Études relatives à l'établissement d'une ligne maritime postale entre la France et la Nouvelle-Calédonie..

Paquebots français. — Ligne du Havre à New-York. — Ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres. — Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller. — Départ le 5 de chaque mois.....

Paquebots allemands. — Modifications dans l'itinéraire de la ligne de Hambourg au Mexique.....

Paquebots anglais. — Modifications dans la marche des paquebots de la ligne de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Paquebots-poste français. — Ligne de Port-Vendres à Oran avec escale. — Suppression de l'escale de Barcelone. — Itinéraire de la ligne de Port-Vendres à Oran.....

Paquebots français. — Départs du Havre pour New-York pendant l'année 1881.....

Tableau du mouvement des paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
24	"	376	
24	"	376 et 377	
25 sup.	"	436	
25 sup.	"	436 et 437	
26	"	479 à 482	
26	"	483	
26 sup.	"	501 à 535	
26 sup.	"	536	
27	"	716	
28	"	753	
28	"	753	3°
29	"	798	
29	"	798	
30 sup.	"	841 et 842	
30 sup.	"	848	
31	"	887	
31	"	887	
31 sup.	"	899 à 901	
31 sup.	"	902	
32	"	1030 à 1032	

Services maritimes. (Suite.)

Rémunération du transport de correspondances par bâtiments du commerce.....

Paquebots-poste français. — Modification du mouvement des paquebots des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1881.....

Paquebots-poste français. — Lignes de l'Algérie. — Suppression de l'escale de Barcelone du parcours de Port-Vendres à Alger.....

Paquebots anglais. — Correspondances pour l'île de Cariacou. — Relations avec Mayotte et Nossi-Bé.....

Paquebots français. — Suppression de la ligne facultative de Marseille à la Vera-Cruz.....

Paquebots français. — Lignes du Brésil et de la Plata. — Reprise de l'escale de Rio-de-Janeiro.....

Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

Paquebots anglais. — Ligne de Singapore à Brisbane. — Ligne de Liverpool et Bordeaux à Valparaiso. — Ligne de Southampton à la Plata.....

Paquebots anglais. — Fermeture de la voie de Brindisi et d'Aden aux correspondances pour Natal, le Transvaal et le cap de Bonne-Espérance.....

Paquebots anglais. — Nouveau service entre Southampton et le Brésil.....

Suppression de la surtaxe maritime.....

Paquebots allemands. — Ligne de la Plata.....

Itinéraire de la division navale d'instruction.....

Itinéraire de la *Flore* pendant la campagne de 1881-1882.....

Paquebots-poste français. — Création de nouveaux services entre la France, la Tunisie et l'Algérie. — 2 tableaux. — Itinéraire.....

Suppression temporaire de l'escale de Rio-de-Janeiro aux traversées d'aller de la ligne de Bordeaux à Buenos-Ayres.....

Nouveau service pour la ligne de Marseille au Brésil et à la Plata.....

Paquebots anglais. — Modifications dans l'itinéraire de Southampton au Brésil et à la Plata.....

Paquebots français. — Les paquebots français de la ligne de Bordeaux à Colon ne doivent plus relâcher à Curaçao.....

Paquebots anglais. — Modification dans les jours de départ pour Saint-Pierre et Miquelon.....

Paquebots-poste français. — Mouvement de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1882.....

Paquebots-poste français. — Mouvement des lignes de l'Indo-Chine pour 1882.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
33 sup.	145	58 et 59	
33 sup.	"	74 à 76	
34	"	111	
34	"	111 et 112	
35	"	171	
36	"	253	
37	"	468	
37	"	468 et 469	
40	"	851	
40, 2 ^e sup.	"	937	
41	189	940 et 941	4 ^e
41	"	964	
42	"	1085	
42	"	1085	
42	"	1086 à 1091	
42	"	1092	
42	"	1092	
42, 2 ^e sup.	"	1451 et 1452	
43	"	1485	
43	"	1485 et 1486	
44	"	1595 et 1596	
44	"	1596 à 1598	

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Service télégraphique.				
Arrêté fixant les conditions auxquelles les villes peuvent obtenir la prolongation du service télégraphique au delà de 9 heures du soir.....	20	"	766 et 767	2°
Décision relative aux heures d'ouverture du service télégraphique dans certains bureaux.....	20	"	767	2°
Arrêté réglant les vacations des bureaux télégraphiques de l'État.....	22 sup.	"	102 et 103	3°
Avis de service à expédier aux bureaux télégraphiques qui doivent être retenus après la clôture.....	22 sup.	"	105	3°
Rapport au Président de la République concernant le service télégraphique par les tubes pneumatiques dans Paris.....	25	"	388 et 389	3°
Circulaire relative au rappel de nuit des bureaux télégraphiques.....	28	"	735 et 736	3°
Mesures à prendre pour que les changements qui s'opèrent dans le personnel à certaines heures de la journée n'amènent aucune interruption dans les transmissions télégraphiques.....	38	"	578	4°
Sinistres.				
Transmission des dépêches concernant les avis de sinistres, demandes de secours, etc.....	32	"	1015	3°
Sociétés savantes.				
Conditions mises à l'échange de paquets en franchise entre les sociétés savantes, sous le couvert et le contre-seing du Ministre de l'instruction publique.....	1 sup.	"	578	1 ^{er}
Sonneries électriques.				
Décision modifiant les conditions d'abonnement pour droit d'usage sur les fils télégraphiques d'intérêt privé qui sont destinés à relier les sonneries électriques.....	24	"	352	3°
Statistique.				
La statistique générale fait partie des attributions de la 1 ^{re} division mixte de l'Administration centrale des postes et des télégraphes. (Arrêté du 15 avril 1878.).....	1	"	12 et 13	1 ^{er}
Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature de et pour l'intérieur, du 6 au 15 et du 21 au 30 octobre 1878.....	4 sup.	28	243 et 244	1 ^{er}

Statistique. (Suite.)

Suppression de l'état statistique n° 62 du service rural.....

Enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies, nées et distribuables en France et en Algérie.....

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature, du 6 au 15 et du 21 au 30 septembre 1879.

Modification dans l'établissement de la statistique des recouvrements que les directeurs ont à fournir à l'expiration de chaque quinzaine.....

Modification des instructions relatives à la statistique du service international des recouvrements.....

Modifications apportées aux statistiques des recouvrements de valeurs et des abonnements aux journaux....

Statistique des mandats-cartes recommandés.....

Enquête à effectuer du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1880 sur le mouvement des correspondances..

Relevés statistiques à produire à l'occasion des élections générales à la Chambre des députés.....

Relevés statistiques des transmissions télégraphiques.

Enquête sur le mouvement des correspondances de toute nature transportées par le service des postes du 6 au 15 et du 21 au 30 novembre 1881.....

Idem en 1882.....

Renouvellement des statistiques postales, n° 417, des communes, à la suite du dénombrement de la population de la France opéré en 1881.....

Surnumérariat.

Programme de l'examen pour le surnumérariat des postes et des télégraphes.....

Surveillants (Chefs) et surveillants.

Les chefs surveillants et les surveillants relèvent directement du service technique.....

Les surveillants des lignes peuvent être requis, en cas de dérangements, par le service de l'exploitation.....

Surveillants-facteurs.

Les surveillants-facteurs, quoique relevant du service technique, coopèrent au service d'exploitation pour la distribution des télégrammes.....

Ils doivent être dressés à la réparation des dérangements dans les bureaux.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
7	36	378	1 ^{er}
7 sup.	37	409 à 412	1 ^{er}
16	72	544 et 545	2 ^e
24	"	355	3 ^e
26 sup.	"	498	3 ^e
44	"	1574 à 1576	4 ^e
25	"	405	3 ^e
30	"	818	3 ^e
39, 3 ^e sup.	"	777	4 ^e
41	190	944 à 946	4 ^e
42	"	1071 et 1072	4 ^e
9	"	565	5 ^e
8	"	516	5 ^e
6 sup.	"	366 et 367	1 ^{er}
5 sup.	30	291	1 ^{er}
1	"	18	1 ^{er}
5 sup.	30	291	1 ^{er}
5 sup.	30	296	1 ^{er}

Table de conversion.

Annotations à la table de conversion avec les États-Unis.....

Tarifs.

Vente au public du Tarif général des dépêches télégraphiques.....

Tarifs annexés au décret réglant l'exécution de la Convention de l'Union postale universelle.....

Tarif annexé au décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances à destination ou provenant des pays étrangers non compris dans l'Union postale ou non assimilés aux pays de l'Union.....

Tarif applicable aux factures adressées de France à l'étranger.....

Tarif des correspondances télégraphiques à destination de l'étranger.....

Annotations et rectifications au tarif international des taxes postales.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
44	"	1540 et 1541	4°
2	12	97	1°
11 sup.	"	192 et 193	2°
14	"	413 à 424	2°
42	"	1075	4°
26, 2° sup.	117	597 à 664	3°
30	"	815 à 817	3°
31	"	871 et 872	3°
44	"	1554	4°
4	"	197	5°
12	"	292 à 295	
13	"	340 et 341	
14	"	447 et 448	
14 sup.	"	470	
14, 2° sup.	"	486	
15	"	511 et 512	
16	"	543	2°
16	"	554 à 562	
17	"	599 et 600	
18	"	639 et 640	
18	"	649 et 650	
19	"	698 à 705	
19 sup.	"	723	
20	"	779	
20 sup.	"	792	
21	"	26 à 28	
21 sup.	"	42	
22	"	85 et 86	
23	"	231	3°
23 sup.	"	250	
23 sup.	"	260	
24	"	356	

Tarifs. (Suite.)

**Annotations et rectifications au tarif international
des taxes postales.....**

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.
24	"	376 et 377	
25	"	403	
25	"	421	
26	"	441 et 442	
26	"	477 à 479	
27	"	715	
28	2	748	3°
29	"	779	
29	"	794 et 795	
31	"	874 et 875	
32	"	999 et 100	
32	"	1002	
32	"	1029	
33	"	17	
sup. 33	"	62	
sup. 33	"	72 et 73	
34	"	102	
34	"	112	
34	"	113 et 114	
35	"	170	
36	156	218 et 219	
36	"	252 et 253	
37	"	470	
38	"	564	
38	"	566	
38	"	569	
38	"	582	
38	"	594	
38	"	617	
sup. 38	"	622	4°
sup. 39	"	628 et 629	
39	"	645	
39	"	646	
40	"	848 à 850	
40	"	851	
41	"	962	
42	"	1083	
43	"	1486	
43	"	1543	
sup. 44	"	1537	
44	"	1539 et 1540	
44	"	1590	
44	"	1594 et 1595	
44	"	1635	
sup.	"		

Tarifs. (Suite.)

Annotations et rectifications au tarif international des taxes postales.....

Modifications au tarif des fournisseurs.....

Taxes postales.

Décret portant abaissement des taxes postales. —
 Tarif de ces taxes.....
 Journaux réunis en volumes. — Taxe.....

Taxes télégraphiques.

L'application des taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars 1878 est fixée au 1^{er} mai par décret du 16 avril.....
 Taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....
 Réduction de taxe pour les dépêches échangées entre l'Algérie (ou la Tunisie) et la France.....
 Suppression du relevé mensuel du produit des taxes télégraphiques.....
 Décret portant fixation des taxes télégraphiques internationales. — Instruction y relative.....
 Taxes à percevoir en Algérie et Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales.....
 Réduction de la taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de la Belgique, de l'Espagne, du grand-duché de Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Grande-Bretagne...
 Réduction de la taxe des dépêches télégraphiques circulant par les tubes dans Paris.....
 Décrets portant fixation de taxes télégraphiques internationales.....
 Taxes applicables aux dépêches échangées entre les bureaux de France, d'Algérie et de Tunisie et ceux de la principauté de Monaco.....
 Tableau des taxes applicables aux télégrammes entre la France et l'Amérique.....

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
1	"	31	5°
2	"	66	5°
3	"	143	5°
4	"	184	5°
5	"	224	5°
6	"	281 et 282	5°
9	"	563	5°
10	"	588	5°
2	"	115 et 116	2°
12	"	295	2°
17	"	602	2°
19	"	727	2°
sup. 22	"	108	3°
sup. 25	"	407 et 408	3°
29	"	788	3°
41	"	942 et 943	4°
4	234	178	5°
1	"	3	1 ^{er}
10	"	63	2°
18	"	638	2°
19	"	682	2°
23	98	110 à 128	
24	"	285	
24	"	286 et 287	3°
25	"	388 à 390	
27	"	666 et 667	
28	"	734 et 735	
28	"	740	
39	"	636 à 640	4°
5	"	231	5°
7	"	314	5°
10	"	590	5°

Télégrammes.

Recommandation de n'envoyer de télégrammes pour affaires de service qu'en cas d'absolue nécessité.

Retards subis par les télégrammes privés. — Renseignements quotidiens à fournir au sujet de ces retards...

Télégrammes adressés poste restante.

Dépôt par l'intermédiaire des facteurs ruraux, au bureau télégraphique de leur résidence, des télégrammes à expédier

Télégrammes présentés dans les bureaux de poste simples, avant l'heure où commence le service télégraphique.....

Fixation du prix des télégrammes destinés à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....

Réduction du prix des télégrammes circulant par tubes dans Paris.....

Circulaire recommandant aux directeurs départementaux de prendre à l'avance les mesures nécessaires pour assurer la prompte expédition des télégrammes, dans les cas d'affluence exceptionnelle.....

Interdiction des abréviations dans la transmission du texte des télégrammes.....

Remise des télégrammes internationaux par l'intermédiaire de la poste.....

Demande de distances pour le transport de télégrammes par exprès.....

Abonnement à percevoir pour l'enregistrement des adresses abrégées dans les télégrammes internationaux.

Nécessité de faire un emploi complet et judicieux de toutes les ressources du réseau télégraphique pour assurer la transmission aussi complète que possible des télégrammes.....

Transmission des télégrammes relatifs aux avis de sinistres, demandes de secours.....

Avis à afficher près des guichets de dépôt des télégrammes pour recommander aux expéditeurs d'en écrire lisiblement les minutes.....

Libellé obligatoire de l'adresse des télégrammes qui doivent être remis au destinataire dans l'intérieur du bureau d'arrivée

Organisation du service de la distribution des télégrammes d'arrivée dans les localités pourvues d'un bureau télégraphique à service municipal.....

Règle de taxation des télégrammes en langage secret, chiffré ou convenu.....

Contrôle rigoureux à exercer par les centres du dépôt sur les télégrammes déposés dans les gares et sur les avis de service abusifs.....


INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.
1	8	53	1 ^{er}
sup. 5	"	266	1 ^{er}
3	"	181 à 183	1 ^{er}
sup. 5	20	266	1 ^{er}
6	33	309	1 ^{er}
7	"	381	1 ^{er}
10	"	63	2 ^e
25	"	388 à 390	3 ^e
20	"	768 et 769	2 ^e
22	"	73 et 74	3 ^e
25	"	402	3 ^e
29	"	784	3 ^e
31	"	866	3 ^e
31	"	867 et 868	3 ^e
32	"	1015	3 ^e
34	"	100	4 ^e
39	"	643	4 ^e
39, 3 ^e sup.	"	775 et 776	4 ^e
39, 3 ^e sup.	"	776 et 777	4 ^e
42, 3 ^e sup.	202	1467 et 1468	4 ^e

INDICATION			
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'instruction.	de la page.	du volume.
Télégrammes. (Suite.)			
Télégrammes portant avis du décès de militaires ou marins sous les drapeaux.....	43	1475	4°
Dépôt aux guichets du télégraphe des télégrammes insérés dans des enveloppes fermées.....	2	60	5°
Rappel des dispositions relatives à l'enregistrement des adresses convenues ou abrégées.....	43,	1526 et 1527	4°
Procès-verbaux n° 776 bis des irrégularités relevées dans les télégrammes.....	2° sup.		
Note circulaire présentant des recommandations diverses concernant les télégrammes.....	44	1555 et 1556	4°
Décret concernant l'extension du service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique...	44,	1639 à 1641	4°
	sup.		
	44,	1645	4°
	sup.		
	44,	1654	4°
	sup.		
Télégraphie militaire.			
Les questions se rattachant à la télégraphie militaire sont du ressort du service technique, qui en conserve entièrement la direction.....	1	25 à 27	1 ^{er}
Indications relatives aux rôles respectifs du service technique et du service de l'exploitation dans les opérations de la télégraphie militaire.....	5	304 et 305	1 ^{er}
Prescriptions de détail pour l'application des règles posées par l'instruction n° 30, relativement au service de la télégraphie militaire.....	sup.		
Circulaire relative au port de l'uniforme de la télégraphie militaire.....	8	447 à 449	1 ^{er}
Agents de la télégraphie militaire blessés ou malades en Tunisie.....	29	781	3°
	43	1476 et 1477	4°
Timbrage.			
Soins à apporter au timbrage des correspondances...	3	150	1 ^{er}
Timbrage préalable des bandes des journaux déposés en dernière limite d'heure. — Date à appliquer sur ces bandes.....	8	528	5°
Timbrage des correspondances.....	4	215	1 ^{er}
Timbrage des cartes postales.....	29	784 et 785	3°
Application du timbre à date sur les correspondances. — Oblitération des timbres-poste. — Nouvelle recommandation à ce sujet.....	42	1074	4°
	8	528	5°
Timbre.			
Extrait des lois relatives au timbre des principales valeurs dont l'Administration des postes est chargée d'effectuer le recouvrement.....	19	683 à 687	2°
Application et oblitération des timbres mobiles sur les effets venant de l'étranger et recouverts par la poste en France.....	24	333 et 334	3°
Suspension de l'emploi des timbres d'entrée sur les correspondances venant de l'étranger.....	33	16	4°

INDICATION				
du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction	de la page.	du volume.	
Timbre. (Suite.)				
Application sur les mandats d'abonnement de timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département.....	33	"	20 et 21	4°
Droit de timbre des quittances ou reçus délivrés sur états d'emargement. — Création de nouveaux timbres mobiles de 50 centimes, 1 franc et 2 francs. — Recommandation au sujet de l'application du décret du 29 avril 1881 y relatif. — Texte de ce décret.....	38	171	569 à 571	4°
Suppression des timbres spéciaux en usage dans les bureaux de passe des départements.....	11	"	716	5°
Adoption d'un timbre de recommandation uniforme dans tout le territoire de l'Union.....	12	"	773	5°
Retrait des timbres et griffes de taxes.....	12	"	780	5°
Timbre à date.				
Nettoyage des timbres à date au moyen du pétrole..	24	"	355	3°
Recommandation au sujet des timbres et cachets à l'usage des bureaux.....	6	"	201	5°
Timbres-poste.				
Rémunération des sous-agents chargés de coller les timbres-poste sur les objets circulant à prix réduit....	1 sup.	9	54	1°
Emission de timbres-poste à 3 et à 35 centimes.....	4	"	221	1°
Modifications à apporter aux divers registres et états relatifs à la comptabilité des timbres-poste.....	4	25	207 et 208	1°
	14 sup.	67	477 et 478	2°
Retrait partiel des timbres-poste à 25 centimes.	4 sup.	27	239 à 242	1°
Vente de timbres-poste et de cartes postales aux débi- tants de tabac.....	8	"	453	1°
Vente de timbres-poste au guichet des bureaux télégraphiques.....	24	107	351 à 352	2°
Spoliation des timbres servant à l'affranchissement des correspondances de l'étranger, rappel aux dispo- sitions de l'article 568 de l'Instruction générale.....	9	"	44	2°
	12 sup.	"	292	2°
Payement mensuel aux commis et surnuméraires des postes de la part qui leur est attribuée par la décision du 30 mars 1878, sur la remise des timbres-poste vendus directement aux particuliers aux guichets des recettes composées.....	11	51	102	2°
Espacement des timbres-poste sur les valeurs décla- rées.....	13	"	339	2°
Modification de la couleur des timbres-poste à 3, à 20 et à 25 centimes.....	15	"	312	2°

INDICATION					
	du numéro du Bulletin.	du numéro de l'ins- truction.	de la page.	du volume.	
Timbres-poste. (Suite.)					
Avis concernant l'orthographe du pluriel du mot timbre-poste.....	19 sup.	"	727	2°	
Règlement sur la comptabilité des timbres-poste fabriqués dans les ateliers du Ministère.....	26	"	456 et 457	3°	
Oblitération des timbres-poste.....	29	"	784 et 785	3°	
Émission d'un nouveau type de chiffre-taxe à 30 centimes.....	33	"	228	4°	
Nouveau type de timbres-poste en usage dans les Colonies françaises.....	38	170	568 et 569	4°	
Généralisation de l'emploi des chiffres-taxes pour la taxation des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis de toute origine.....	3	229	121	5°	
Annulation des timbres-poste des correspondances recueillies dans les boîtes mobiles.....	11 sup.	"	176	5°	
Titres.					
Invitation aux agents de prendre les titres qui leur sont officiellement attribués.....	40	"	817	4°	
Traitements.					
Élévation du maximum du traitement	des commis principaux du service de l'exploitation.....	22 sup.	"	104	3°
		23 sup.	"	248	3°
		24	"	354	3°
		33 sup.	"	69	4°
		3	"	142	5°
		24	"	354	3°
Entrée en jouissance du traitement des agents comptables et non comptables.....	24	"	354	3°	
Transmission des mandats de traitement destinés à des agents éloignés de leur résidence.....	27	"	705	3°	
Formalités à remplir pour le paiement, au moyen de fonds de subvention, des émoluments des agents changés de département. — Annotation à l'Instruction générale réduite.....	35	"	166	4°	
Décompte, par douzième et par jour, pour servir à la liquidation et au mandatement des traitements.....	37	"	455	4°	
Recommandation au sujet de l'application de la loi du 23 août 1871.....	37	"	455 et 456	4°	
Mandatement du traitement des facteurs dits de relais.....	41	"	950	4°	
Transmissions.					
Avis concernant certaines transmissions irrégulières qui ont pour objet de prévenir par le télégraphe un bureau correspondant de la visite d'un inspecteur.....	8	"	453	1 ^{er}	





1882.

N° 1.

JANVIER.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



N° 1.

SOMMAIRE.

	Pages.
Cession à titre onéreux du Bulletin mensuel n° 42 supplémentaire relatif à la Caisse d'Épargne postale.....	1
PAQUEBOTS allemands. — Suppression de la ligne de la Plata.....	1
BÂTIMENTS en partance.....	2
STATISTIQUE des contraventions.....	4
NOMINATIONS et promotions.....	7

CESSION À TITRE ONÉREUX DU BULLETIN MENSUEL N° 42 SUPPLÉMENTAIRE.

Le Ministre a prescrit la réimpression de mille exemplaires du Bulletin n° 42 supplémentaire relatif à la Caisse d'épargne postale.

Les agents et le public seront admis à acquérir des exemplaires de ce Bulletin au prix de 85 centimes.

SUPPRESSION DE LA LIGNE ALLEMANDE DE LA PLATA.

La ligne de paquebots récemment établie entre Bremerhaven et la Plata, avec escale à Bordeaux-Pauillac le 1^{er} de chaque mois, doit être supprimée à partir du mois de janvier 1882.

Par suite, la voie de Bordeaux et des paquebots allemands cesse d'être ouverte pour la transmission des correspondances à destination de l'Uruguay et de la République Argentine.

ANNOTATIONS AU BULLETIN MENSUEL.

Bulletin mensuel 41, page 964. — Inscrire en marge de la note relative aux paquebots allemands : (Voir *Annexe* du Bulletin mensuel n° 1 page 1).

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

V. signifie Bâtiment à voiles.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).							
(Section I du Tarif international.)							
1	Martinique.....	1 ^{er} février..	Le Havre..	Zanzibar.....	V.....	450	H. Auger.
2	Idem.....	15.....	Idem.....	Hélène-et-Geor- gine.	Idem.....	400	D. Auger.
3	Pointe-à-Pitre.....	5.....	Idem.....	Thérèse.....	Idem.....	250	Idem.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Java.....	Idem.....	450	Idem.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.							
(Sections I et II du Tarif international.)							
1	Bahia.....	2 février..	Le Havre..	Ville-de-Rio-Ja- noiro.	Vap. rég..	2,500	Charg. réunis.
2	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	2,000	Idem.
3	Idem.....	28.....	Idem.....	Berlin.....	Idem.....	3,000	Bouys.
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
5	Idem.....	18.....	Idem.....	Lucerna.....	Idem.....	2,000	Idem.
6	Idem.....	28.....	Idem.....	Waldensian....	Idem.....	3,000	Idem.
7	Curaçao, Porto-Rico, Mayaguez.	10.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
8	Curacao, Porto-Rico, Mayaguez.	24 février..	Le Havre..	Thuringia.....	Vap. rég...	2,500	Brostrom.
9	Curacao et la Guay- ra.	10	Idem.....	Borussia	Idem.....	2,500	Idem.
10	Idem.....	24	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Idem.
11	Les Cayos.....	24	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Idem.
12	Colon.....	10	Idem.....	Borussia	Idem.....	2,500	Idem.
13	Idem.....	24	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Idem.
14	Gonaïves.....	10	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	2,500	Idem.
15	Idem.....	25	Idem.....	Alphonse-Élisa.	V.....	450	Tisset frères.
16	Jacmel.....	15	Idem.....	Intrépide-Corse.	Idem.....	500	D. Auger.
17	Idem.....	24	Idem.....	Thuringia.....	Vap. rég...	2,500	Brostrom.
18	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	2,000	E. Bossière.
19	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Jacques-Cœur...	V.....	600	Idem.
20	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Vap. rég...	2,500	Charg. réunis.
21	Idem.....	17	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	2,000	Idem.
22	Idem.....	28	Idem.....	Berlin.....	Idem.....	3,000	Bouys.
23	Montevideo.....	8.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
24	Idem.....	18	Idem.....	Lucerne.....	Idem.....	2,000	Idem.
25	Idem.....	28	Idem.....	Waldensian.....	Idem.....	3,000	Idem.
26	New-York.....	10	Idem.....	Harald.....	Idem.....	1,800	Iselin et C ^{ie} .
27	Idem.....	24	Idem.....	Fréja.....	Idem.....	1,800	Idem.
28	Para, Ceara, Ma- raguan.	4.....	Idem.....	Bornart.....	Idem.....	1,500	Currie.
29	Idem.....	19	Idem.....	Parouso.....	Idem.....	1,900	Burns et Mac- Yver.
30	Port-au-Prince....	10	Idem.....	Borussia	Idem.....	2,500	Brostrom.
31	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
32	Idem.....	17	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	2,000	Idem.
33	Puerto-Plata.....	10	Idem.....	Borussia	Idem.....	2,500	Brostrom.
34	Rio-Grande-du-Sud.	1 ^{er}	Idem.....	Alfred.....	V.....	450	Fleury.
35	Rio-de-Janeiro....	2.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Vap. rég...	2,500	Charg. réunis.
36	Idem.....	17	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	2,000	Idem.
37	Idem.....	28	Idem.....	Berlin.....	Idem.....	3,000	Bouys et C ^{ie} .
38	Saint-Thomas....	10	Idem.....	Borussia	Idem.....	2,500	Brostrom.
39	Idem.....	24	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Idem.
40	Ténériffe.....	8.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
41	Savanilla.....	10	Idem.....	Borussia	Idem.....	2,500	Brostrom.
42	Idem.....	24	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Idem.
43	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	2,500	E. Bassière.
44	Idem.....	5.....	Idem.....	Colombo.....	V.....	600	P. Perrier.
45	Vera-Cruz.....	1 ^{er}	Idem.....	Tabasco.....	Idem.....	650	Veuve Oriot.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.**

**STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.**

MOIS DE NOVEMBRE 1881.

TABLEAU N° 1. — Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	9	7	8	9
1,018	3	88	.	40	fr. c. 453 50	.	.	.
1,109								

TABLEAU N° 2. — Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes				
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	Nombre.	Nombre.	4	5	6	7	8
6	61	4	16	6	2	.	1

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6
		fr. c.			fr. c.
314	935	6,110 25	.	1	36 93

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.			fr. c.
112	39	106	1,207 70	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.				CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AT- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		Déli- quants civils. — Nombre	Déli- quants mili- taires. — Nombre
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions : l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849.. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856 la loi du 4 juin 1849.....	1,109	"	40	fr. c. 453 50	"	"	"	"	"	"
	"	6	"	"	61	4	24	(1)	"	1
	"	314	935	6,110 25	"	"	1	30 93	"	"
	112	39	106	1,207 70	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	1,221	350	1,081	7,771 45	61	4	25	36 93	"	1

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux, est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
38	306 00	102 00	94 00	2 00	6 00
Ensemble : 102' 00°					

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

M. Gascard, commis au bureau télégraphique central de Paris, vient d'être reçu licencié ès lettres.

Par arrêté du 12 janvier courant, le Ministre a admis M. Gascard au bénéfice de l'avancement hors tour accordé, après un an de grade, aux agents qui ont passé l'examen du second degré.

Par arrêté en date du 18 janvier 1882, M. Chatrousse, commis à la direction du personnel, est autorisé, en remplacement de M. Varé, appelé à d'autres fonctions, à signer pour le Directeur du personnel les ampliations des arrêtés et des décisions ministérielles et des pièces produites à l'appui des dépenses.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Blavier.....	Directeur-in- génieur.	Région de Paris- Est.	10,000	Directeur. . .	École supérieure de télégraphie.	10,000
Ribadiou.....	Directeur-in- génieur.	Région de Paris- Nord.	9,000	Directeur-in- génieur.	Région de Paris-Est.	9,000
Berthot.....	Inspecteur ingénieur.	Lille.....	7,000	Inspecteur ingénieur.	Chargé du serv. de la D ^e de la r. de Lille.	7,000
De Lauder....	Chef de bu- reau.	Division de la sta- tistique.	9,000	Chef de bu- reau.	Direct. de la Caisse d'épargne postale.	9,000
Bazin.....	Sous-chef de bureau.	Direction des corres- pond ^{ces} postales.	5,500	Sous-chef de bureau.	<i>Idem.</i>	5,500
Martin.....	Sous-chef de section.	Paris R. P.....	3,500	Sous-chef de section.	<i>Idem.</i>	3,500
Gody.....	Inspecteur faisant fonct. de sous-chef de bureau.	Direction des ser- vices sédentaires	4,500	Directeur...	Orléans.....	5,000
Guérin.....	Directeur...	Ligne de la Méditer.	5,000	<i>Idem.</i>	Ligne du Nord....	5,000
Launay.....	Inspecteur. .	Ligne du Nord. . .	4,500	<i>Idem.</i>	Ligne de la Médi- terranée	5,000
Stoullig.....	Chef de sec- tion.	Dét. Dir. du cabi- net.	6,000	Chef de sec- tion.	Inspection du con- tôle.	6,000
Poffault - Dela- tour.	Commis prin- cipal.	Franchises.....	4,000	Sous-chef de bureau.	Franchises.....	4,500
Thomas.....	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord....	3,600	Sous-inspec- teur.	Ligne du Nord....	3,500
Minot.....	Inspecteur. .	Lille.....	4,000	Inspecteur. .	Dét. D ^e des serv. sédentaires.	4,500
Combelles,....	<i>Idem.</i>	Rouen.....	4,500	<i>Idem.</i>	Lille.....	4,500
Hébert.....	Sous-inspec- teur.	Versailles.....	3,500	Sous-inspec- teur.	Rouen.....	3,500
Thomas.....	<i>Idem.</i>	Ligne du Nord....	3,500	Maintenu chef de brigade.	Ligne du Nord....	3,600
Lefèvre.....	Chef de bri- gade.	<i>Idem.</i>	3,600	Sous-inspec- teur.	<i>Idem.</i>	3,500
Guyot.....	Commis prin- cipal.	Direction du cabi- net.	3,500	<i>Idem.</i>	Versailles.....	3,500
D'Étroyat.....	Inspecteur ingénieur.	Alençon.....	6,000	Inspecteur- ingénieur.	Rouen.....	6,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Vaschy.....	Sous- ingénieur.	Paris, lignes souter- raines.	3,000	Sous- ingénieur.	École supérieure de télégraphie.	3,000
Darcq.....	Inspecteur- ingénieur.	Direction du maté- riel.	6,000	Inspecteur- ingénieur.	Paris, Direction ré- gionale.	6,000
Guerville.....	Sous- ingénieur.	Paris, lignes souter- raines.	2,500	Sous- ingénieur.	Dijon, lignes souter- raine.	2,500
Gidel.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Scheffter.....	C. P.....	Div. de la statistiq.	4,000	C. P.....	Dir. du cabinet... ..	4,000
Jacquez.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Garnier de la Villesbret.	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Garand.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Dir. du personnel..	3,500
Binet.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Charpentier...	Idem.....	Idem.....	4,000	Idem.....	Direct. de la Caisse d'épargne.	4,000
Cuper.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,500
Rabuteau.....	Idem.....	Idem.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Guisset.....	Idem.....	Paris-Central.....	2,700	Commis.....	Idem.....	2,800
Blanc.....	Idem.....	Paris, 16.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Renaudet.....	Idem.....	Paris, R. P.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Ledo.....	Commis....	Réclamations.....	2,800	Idem.....	Idem.....	2,800
Jumaucourt...	Idem.....	Articles d'argent ..	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Versini.....	Idem.....	Paris, Bourse.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Thierry.....	Idem.....	Paris, R. P.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Roulant.....	C. D.....	Caen.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Bachéré.....	Receveur..	Nontron.....	1,800	Idem.....	Dét. Direction de la Loire-Inférieure.	2,100
De Guérim du Cayla.	Commis....	Bordeaux.....	1,800	Idem.....	Direction du Ca- binet.	1,900
Braun.....	Idem.....	Paris 5.....	2,400	Idem.....	Dét. aux réclamat ^{ons}	2,400
Rosier.....	Idem.....	Paris 6 ^a	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Estienne.....	Contrôleur du service technique.	Paris. (Orléans)..	3,500	C. P.....	Direct ^{on} de la Seine (extra).	3,600
Maire.....	Commis....	Dét. Articles d'ar- gent.	2,100	Commis....	Dét. Direction des corresp. postales.	2,100
Ruby.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,800	Idem.....	Dét. Articles d'arg.	1,800
Bouguet.....	Idem.....	Paris 2.....	1,800	Idem.....	Dét. D ^{on} du Cabinet.	1,800
Puisieux.....	Idem.....	Dét. D ^{on} du cabinet.	2,100	Idem.....	Dét. D ^{on} du Person.	2,100
Hatcy.....	C. D.....	Évreux.....	1,500	Idem.....	Dét. D ^{on} du Cabinet	1,500
Mottin.....	Commis....	Mazières.....	2,100	Idem.....	Dét. D ^{on} des Ardenn.	2,100
Le Goupil....	Idem.....	Cherbourg.....	1,800	Idem.....	Dét. D ^{on} du Calvados	1,800
Gazeau.....	C. D.....	Poitiers.....	2,100	C. D.....	La Rochelle.....	2,100
Mercier-Despon- teilles.	Commis....	Idem.....	1,500	Commis....	Dét. Direction de la Vienne.	1,500
Delbos.....	Idem.....	Tulle.....	2,400	Idem.....	D. D ^{on} de la Corrèze.	2,400
Devin.....	Idem.....	Le Puy.....	2,100	Idem.....	Dét. D ^{on} de la Haute- Loire.	2,100
Blanc.....	Idem.....	Cahors.....	1,800	Idem.....	Dét. D ^{on} du Lot....	1,800
Bréton.....	Idem.....	Angers.....	2,100	Idem.....	Dét. D ^{on} de Maine- et-Loire.	2,100
Emond.....	C. D.....	Laon.....	1,800	C. D.....	Bar-le-Duc.....	1,800
Gilquin.....	Commis....	Idem.....	1,500	Commis....	Dét. D ^{on} de l'Aisne.	1,500
Dozat.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	1,500	Idem.....	Dét. D ^{on} du Puy-de- Dôme.	1,500
Déchamp.....	Idem.....	Pau.....	2,100	Idem.....	Dét. D ^{on} des Basses- Pyrénées.	2,100
Sabds.....	C. P.....	Perpignan.....	3,000	C. P.....	Dét. D ^{on} des Pyré- nées-Orientales.	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Celiard.....	Commis.....	Vesoul.....	2,100	Commis.....	Dét. direction de la Haute-Saône..	2,100
Groupiers.....	<i>Idem</i>	Albi.....	1,800	<i>Idem</i>	Dét. d ^{on} du Tarn..	1,800
Landréau.....	<i>Idem</i>	Auxerre.....	1,800	C. D.....	Auxerre.....	1,800
Lintz.....	<i>Idem</i>	Corresp. étrangère.	2,800	Commis.....	Corresp. intérieure.	2,800
Raoult.....	<i>Idem</i>	Direct. du cabinet.	2,800	<i>Idem</i>	Corresp. étrangère..	2,800
Gesland.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	D. d ^{on} du personnel.	1,500
Truffaut.....	C. P.....	Corresp. étrangère.	4,000	C. P.....	Direction de Paris.	4,000
Plocque.....	Commis.....	Dét. dir. de Paris.	1,800	Commis.....	Dét. corresp. étran.	1,800
Bourhonnet.....	C. P.....	Direct. du matériel.	4,000	C. P.....	Dir. rég. de Paris..	4,000
Laperre.....	Commis.....	Dir. rég. de Paris.	2,100	Commis.....	D. d ^{on} du matériel.	2,100
Filoché.....	C. P.....	Direct. du matériel.	4,000	C. P.....	Dir. rég. de Paris..	4,000
Jacques.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,700	<i>Idem</i>	Dét. réclamations..	2,700
Gatolie.....	C. D.....	Melun.....	2,100	C. D.....	Dijon.....	2,100
Vuarnet.....	Commis.....	Fontainebleau...	1,800	Commis.....	Dét. d ^{on} de Seine-et-Marne.	1,800
Souche.....	<i>Idem</i>	Valence.....	1,800	<i>Idem</i>	D. d ^{on} de la Drôme.	1,800
Soulé.....	C. P.....	Auch.....	3,000	C. P.....	Dét. direct. du Gers	3,000
Mulson.....	Commis.....	Bordeaux.....	2,400	mmis.....	D. d. de la Gironde.	2,400
Douyan.....	<i>Idem</i>	Tarbes.....	1,800	<i>Idem</i>	Dét. d ^{on} des Hautes-Pyrénées.	1,800
Charrier.....	<i>Idem</i>	Niort.....	1,800	<i>Idem</i>	Dét. d ^{on} des Deux-Sèvres..	1,800
Simon.....	<i>Idem</i>	Paris, lig. souter..	3,100	C. P.....	Paris, lig. souter..	3,300
Trévody.....	C. P.....	Saint-Brieuc.....	2,700	C. p. f. fenc. de contról.	Caen.....	2,700
Mac Auliffe... <i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Paris, cab. et s ^o cen.	4,000	Contrôleur..	Le Havre.....	4,000
Mordellés.....	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Sidi-bol-Abbès...	1,800
Gillot.....	<i>Idem</i>	Chalon sur-Saône..	2,100	<i>Idem</i>	Bourges.....	2,100
Nicou.....	<i>Idem</i>	Rennes.....	2,100	<i>Idem</i>	Alger.....	2,100
Germain.....	<i>Idem</i>	Amiens-gare.....	2,400	<i>Idem</i>	Épernay.....	2,400
Jacques.....	<i>Idem</i>	Hors cadres.....	"	<i>Idem</i>	Amiens.....	1,500
Prigent.....	Surnumér ^{re} ..	Mortagne.....	"	Surnumér ^{re} ..	Rennes.....	"
Mercier.....	<i>Idem</i>	Chinon.....	"	<i>Idem</i>	Mortagne.....	"
Potit.....	C. auxiliaire.	Alger.....	"	<i>Idem</i>	Sur place.....	"
Brisson.....	Surnumér ^{re} ..	Hors cadres.....	"	<i>Idem</i>	Paris.....	"
Gratias.....	<i>Idem</i>	Marmande.....	"	<i>Idem</i>	Bergerac.....	"
caujeau.....	<i>Idem</i>	Montpellier.....	"	<i>Idem</i>	Bédarrieux.....	"
Claude.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Raon-l'Étape.....	"
Delort.....	<i>Idem</i>	Sisteron.....	"	<i>Idem</i>	Marseille.....	"
auvairé.....	<i>Idem</i>	Marsoillo.....	"	<i>Idem</i>	Sisteron.....	"
Bouscatier... <i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Narbonne.....	"
Boucheron... <i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mauriac.....	"	<i>Idem</i>	Thiers.....	"
Corriol.....	<i>Idem</i>	Marseille.....	"	<i>Idem</i>	Digne.....	"
Sébo.....	<i>Idem</i>	Oran.....	"	<i>Idem</i>	Paris.....	"
Girard.....	<i>Idem</i>	Marseille.....	"	<i>Idem</i>	Nice.....	"
Vacher.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Clément.....	<i>Idem</i>	Dijon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Thièvre.....	<i>Idem</i>	Auxerre.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Magaud.....	<i>Idem</i>	Lyon.....	"	<i>Idem</i>	Marseille.....	"
Commerçon... <i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mâcon.....	"	<i>Idem</i>	Lyon.....	"
Athénoux.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	Marseille.....	"
Laurent D. J. B. <i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Hico.....	<i>Idem</i>	Vervins.....	"	<i>Idem</i>	Guise.....	"
Moulin.....	<i>Idem</i>	Marseille.....	"	<i>Idem</i>	Menton.....	"
Bouard.....	Commis.....	Nîmes.....	1,500	Commis.....	Paris.....	1,500
Hébert (Félix). <i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Le Havre.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Prat.....	<i>Idem</i>	Lyon, central....	1,800	<i>Idem</i>	Nîmes.....	1,800
Vautier.....	<i>Idem</i>	Rennes.....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc.....	1,500
Barrot.....	<i>Idem</i>	Lyon.....	1,800	<i>Idem</i>	Oran.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Julien de Zélicourt.	Commis	Bayonne	1,500	Commis	Oran	1,500
Serra	Idem	Marseille	1,500	Idem	Nice	1,500
Bernard	Idem	Lyon	1,500	Idem	Marseille	1,500
Dujardin	Idem	Guise	1,500	Idem	Auxerre	1,500
M ^{me} Nottet	Employée	Paris. Direction de la comptabilité.	1,000	Employée	Paris. Direct. de la Caisse d'épargne.	1,000
M ^{lle} Seraine	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Demay	Idem	Paris, central	1,000	Idem	Idem	1,000
Jankel	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Leclere	Idem	Idem	900	Idem	Idem	900
Tisserandot	Idem	Idem	900	Idem	Idem	900
M ^{me} veuve Barbier	Idem	Paris, recette princ.	900	Idem	Idem	900
M ^{me} veuve Grand	Idem	Paris, central	800	Idem	Idem	800
MM. Sabarots	Surnumér ^{re}	Bordeaux, central	"	Surnumér ^{re}	Bord., cours St-Jean	"
Chervier	Idem	Orléans	"	Idem	Paris	"
Marrou	Idem	Gourdon	"	Idem	Tours	"
M ^{lle} Béraud	Employée	Paris, central	1,100	Employée	Paris, Direct. de la Caisse d'épargne.	1,100
MM. Escarras	Commis	Tunis	1,500	Commis	Marseille	1,500
Barran	Idem	Clermont-Ferrand	1,800	Idem	Tunis	1,800
Malassagne	Idem	Paris, halle aux vins	1,500	Idem	Nîmes	1,500
D'Olier	Idem	Tours	1,500	Idem	Orléans	1,500
Garnier	C. P.	La Roche-sur-Yon	3,000	C. P.	Angoulême	3,000
Dousdelès	Commis	Bayonne	1,800	Commis	Mont-de-Marsan	1,800
Encenaz	Idem	Annecy	1,500	Idem	Lons-le-Saunier	1,500
Monot	Idem	Hors cadres	"	Idem	Paris	1,500
Oubert	Idem	Alençon, bureau de l'insp. ingénieur.	2,100	Idem	Alençon, ville	2,100
Rossignol	Idem	Douai	1,500	Idem	Dunkerque	1,500
Rombrot	Idem	Gien	1,800	Idem	Châlons-sur-Saône	1,800
Hautmonté	Idem	Épinal	1,500	Idem	Paris	1,500
Carante	Idem	Constantine	2,100	Idem	Tunis	2,100
Mayer	Idem	Épinal	1,500	Idem	Constantine	1,500
Villemain	Idem	Hors cadres	"	Idem	Épinal	1,500
Heuret	Idem	Coulommiers	1,500	Idem	Paris	1,500
Fabre	Idem	Saint-Martin-de-Ré	1,800	Idem	St-Jean-d'Angély	1,800
Oudot	Surnumér ^{re}	Lons-le-Saunier	"	Surnumér ^{re}	Auxonne	"
Roubichou	Idem	Pamiers	"	Idem	Carcassonne	"
Jeviaux	Idem	Rouen	"	Idem	Vierzon	"
Levallois	Idem	Hors cadres	"	Idem	Rouen	"
Fébyre	Idem	Dijon	"	Idem	Poitiers	"
Batteroze	Idem	Vesoul	"	Idem	Lons-le-Saunier	"
Vaueois	Commis	Paris, central	1,800	Commis	Paris, vérif. et réc. du matériel.	1,800
Dossier	Receveur	Boulogne-sur-Seine	2,700	Idem	Paris	2,700
Rivot	Commis	Marseille	1,500	Idem	Dijon	1,500
Cristofani	Idem	Bastia	1,800	Idem	Marseille	1,800
Lefèvre	Idem	Compiègne	1,500	Idem	Nancy	1,500
Vidal	Idem	Alsais	1,800	Idem	Vesoul	1,800
Bocquet	Idem	Le Mans	1,500	Idem	Angers	1,500
Metzinger	Idem	Nantes	1,500	Idem	Le Mans	1,500
Guibal	Idem	Toulouse	2,700	C. P.	Nevers	2,700
Guiraud	C. P.	Nevers	2,700	Idem	Perpignan	2,700
Simon	Surnumér ^{re}	Orléans	"	Surnumér ^{re}	Poitiers	"
Vidaline	Idem	Avignon	"	Idem	Menton	"
Moyssonier	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	"
Jabbert	Idem	Idem	"	Idem	Cannes	"
Mourre	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Nouvel.....	Commis.....	Avignon.....	1,500	Commis.....	Monte-Carlo.....	1,500
Sarrus.....	Idem.....	Toulon.....	1,800	Idem.....	Cannes.....	1,800
Balmelle.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Toulon.....	1,500
Longuet.....	Commis.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Bône.....	1,800
Gibert.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Mahaut.....	C ¹ principal.	Paris-central.....	3,300	C ¹ principal.	Dijon.Lignes Soutier	3,300
Servat.....	Idem.....	Toulouse.....	3,000	Idem.....	Paris.....	3,000
Maillard.....	Commis.....	En disponibilité..	"	Commis.....	Dijon.Lignes Soutier	2,400
Cheviet.....	Idem.....	Paris-central.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Accart.....	Surnumér ^{re} ..	Fournies.....	"	Surnumér ^{re} ..	Hesdin.....	"
Palussier.....	C ¹ principal.	Blois-préfecture..	2,700	C ¹ principal.	La Roche sur-Yon.	2,700
Esmoingt.....	Idem.....	Fécamp.....	3,300	Idem.....	Blois.....	3,300
George.....	Commis.....	En disponibilité..	"	Commis.....	Paris.....	1,500
Parigot.....	Idem.....	Épernay.....	1,500	Idem.....	Auxerre.....	1,500
Henriet.....	Idem.....	Engluien.....	1,500	Idem.....	Rambouillet.....	1,500
M ^{lle} L'huillier.....	Employé.....	Paris-central.....	1,000	Employée.....	Paris, détachée à la Caisse d'épargne..	1,000
Catin.....	Idem.....	En disponibilité..	1,000	Idem.....	Paris, direction de la comptabilité..	1,000
MM. Girard.....	Surnumér ^{re} ..	Nice.....	"	Surnumér ^{re} ..	Marseille.....	"
Olive.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Nice.....	"
Sicard.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Tonnacis.....	"
Douziah.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Aubusson.....	"
Lepetit.....	Idem.....	Mayenne.....	"	Idem.....	aval.....	"
Alloir.....	Idem.....	Rambouillet.....	"	Idem.....	Mayenne.....	"
Gapihan.....	Idem.....	Bolbec.....	"	Idem.....	Nantes.....	"
Mercier.....	Idem.....	Mortagne.....	"	Idem.....	Linou.....	"
Mivolle.....	Idem.....	Granville.....	"	Commis.....	Mortagne.....	"
Bruneau.....	Commis.....	Le Havre.....	1,500	Idem.....	Épernay.....	1,500
Mahé (J.-F.-M.)	Idem.....	Reunes.....	1,500	Idem.....	Lannion.....	1,500
De Tanouarn..	Idem.....	Caen.....	1,800	Idem.....	Rennes.....	1,800
Douzamy.....	Idem.....	Hors cadres.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Deportes.....	Idem.....	Toulouse.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bergère.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Planchon.....	Idem.....	Cette, gare du Midi.	1,800	Surnumér ^{re} ..	Toulouse.....	1,800
Beuvais.....	Surnumér ^{re} ..	Fournies.....	"	Idem.....	Lo Havre.....	"
Reulon - Du pont.....	Idem.....	Gisors.....	"	Commis.....	Fontainebleau.....	"
Tirel.....	Surnumér ^{re} ..	Paris-central.....	"	Surnumér ^{re} ..	Sur place.....	1,500
Yvon.....	Idem.....	Fontainebleau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Savagnac.....	Idem.....	Agen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mathon.....	Idem.....	Dieppe.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vaute.....	Commis aux ^{rs}	Avignon.....	"	Commis.....	Idem.....	1,500
Calmettes.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Surcau.....	Idem.....	Saint-Martin-de-Ré.	"	Idem.....	Idem.....	"
Bardet.....	Idem.....	Louhans.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gabriel.....	Idem.....	Gaillac.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Martin.....	Idem.....	Bazas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Quilio.....	Idem.....	Bastia.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brisseaud.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dartigue.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Molitor.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lolandais.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pruhière.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Idem.....	"
Brevet.....	Idem.....	Nantes-préfecture..	"	Idem.....	Idem.....	"
Petit-Barrat..	Commis aux ^{rs}	Voiron.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Aldebort.....	Idem.....	Morlaix.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Castille.....	Idem.....	Mézières.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duco.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Raymond	C ¹ a auxiliaire	S ^t -Amand-Moutroud	"	Surnumér ^a .	Sur place	"
Bugera	Idem	Tunis	"	Idem	Idem	"
Dedieu	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	"
Godreuil	Idem	Honfleur	"	Idem	Idem	"
Larroque	Idem	Montauban	"	Idem	Idem	"
Touzart	Idem	Saint-Omer	"	Idem	Idem	"
Banduffe	Idem	Limoges	"	Idem	Idem	"
Bordes	Idem	Pau	"	Idem	Idem	"
Brisse	Idem	Moulins	"	Idem	Idem	"
Dargelos	Idem	Dax	"	Idem	Idem	"
Passaret	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	"
Riou	Idem	Lannion	"	Idem	Idem	"
Guyard	Idem	Autun	"	Idem	Idem	"
Jouenne	Idem	Rennes	"	Idem	Idem	"
Mansuy	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	"
Carpentier	Idem	Fourmies	"	Idem	Idem	"
Cohepain	Idem	Chartres	"	Idem	Idem	"
Dubay	Idem	Limoges	"	Idem	Idem	"
Fournols	Idem	Porpignan	"	Idem	Idem	"
Perrissol	Idem	Cannes	"	Idem	Idem	"
Sanhet	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	"
Barnier	Idem	Orléans	"	Idem	Idem	"
Norroy	Idem	Longuyon	"	Idem	Idem	"
Pleau	Idem	Chartres	"	Idem	Idem	"
Vidal	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	"
Dubourdiou	Commis	Paris-central	1,800	Commis	Nice	1,800
Viémont	Idem	Idem	2,100	Idem	Idem	2,100
Graindorge	Idem	Idem	1,800	Idem	Idem	1,800
Prudhomme	Idem	Idem	1,800	Idem	Idem	1,800
Renavier	Idem	Idem	2,100	Idem	Idem	2,100
Bilon	Idem	Lyon	2,100	Idem	Idem	2,100
Peignoux	Idem	Idem	2,100	Idem	Idem	2,100
Gauthier (Eug.)	Idem	Idem	1,800	Idem	Idem	1,800
Manquat	Idem	Idem	1,500	Idem	Idem	1,500
Constant (Cl.- A.)	Idem	Saint-Étienne-ville	1,500	Idem	Saint-Étienne-gare	1,500
Roux	Surnumér ^a	Valence	"	Surnumér ^a	Saint-Étienne	"
Hervouët	Commis	La Roche-sur-Yon	1,500	Commis	Paris	1,500
Oudin	Idem	Paris-central	2,400	Idem	Paris. Dépôt central. Ateliers	2,400
Aurégan	Idem	Rouen	1,500	Idem	Paris	1,500
Chabert	Idem	Paris	1,500	Idem	Rouen	2,400
Converset	Idem	Dijon	2,700	C ¹ a principal	Melan	1,500
De Guézin du Cayla	Idem	Paris. D. du cabinet du service contr.	1,900	Commis	Paris-Central	2,700
Alzas	Surnumér ^a	Roanne	"	Idem	Sur place	1,500
Delacotte	Idem	Caen	"	Idem	Idem	1,500
Roman	Idem	Bordeaux	"	Idem	Idem	1,500
Lemarié	Idem	Angers	"	Idem	Idem	1,500
Ponchon	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Sigaud	Idem	Riom	"	Idem	Idem	1,500
Schertzert	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	1,500
Olivier	Idem	Le Mans	"	Idem	Idem	1,500
Briand	Idem	Paris-central	"	Idem	Idem	1,500
Theureau	Idem	Le Mans	"	Idem	Idem	1,500
Charaix	Idem	Paris-Bourse	"	Idem	Idem	1,500
Garnier	Idem	Montdidier	"	Idem	Idem	1,500
Nicol	Idem	Le Mans	"	Idem	Idem	1,500
Desmaret	Idem	Le Havre	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCE ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Galbrun	Surnumér ^{re} .	Nantes	"	Commis	Sur place	1,500
Durand	Idem	Avignon	"	Idem	Idem	1,500
Rieubon	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Manquat	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Gachassin	Idem	Bayonne	"	Idem	Idem	1,500
Riboulet	Idem	Lézignan	"	Idem	Idem	1,500
Savin	Idem	Poitiers	"	Idem	Idem	1,500
Blavot	Idem	Oran	"	Idem	Idem	1,500
Gourrier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Boulin	Idem	Rennes	"	Idem	Idem	1,500
Gauwin	Idem	Lille	"	Idem	Idem	1,500
Perrin	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Dubois	Idem	Laon	"	Idem	Idem	1,500
Lagarigue	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Protat	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Delvert	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Hericotte	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Debeugny	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Derain	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Augier	Idem	Moulins	"	Idem	Idem	1,500
Brunet	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Miquel	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Bourg	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Fauque (Louis)	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Jusforgues	Idem	Carcassonne	"	Idem	Idem	1,500
Descamps	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	1,500
Nalli	Idem	Mostaganem	"	Idem	Idem	1,500
Normand	Idem	Rennes	"	Idem	Idem	1,500
Prigent	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Borreill	Idem	Côvet	"	Idem	Idem	1,500
Rapin	Idem	Orléans	"	Idem	Idem	1,500
Auleroche	Idem	Méze	"	Idem	Idem	1,500
Abbadie	Idem	Bordeaux	"	Idem	Idem	1,500
Ferey	Idem	Gisors	"	Idem	Idem	1,500
Dufourcq	Idem	La Rochelle	"	Idem	Idem	1,500
Tranier	Idem	Aurillac	"	Idem	Idem	1,500
Baudet	Idem	Le Havre	"	Idem	Idem	1,500
Élin	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Poisat	Idem	Lyon	"	Recey	Idem	1,500
Bringuier	Idem	Montpellier	"	Idem	Idem	1,500
Fouques (Ern ^d)	Idem	Nico	"	Idem	Idem	1,500
Jauro	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Noualy	Idem	Valence	"	Idem	Idem	1,500
Cazaux	Idem	Nico	"	Idem	Idem	1,500
Defarges	Idem	Château lun	"	Idem	Idem	1,500
Hioco	Idem	Guise	"	Idem	Idem	1,500
Guy	Idem	Ganges	"	Idem	Idem	1,500
Bouveret	Idem	Besançon	"	Idem	Idem	1,500
Bavay	Idem	Douai	"	Idem	Idem	1,500
Moutte	Idem	Bône	"	Idem	Idem	1,500
Gougelet	Idem	Creil	"	Idem	Idem	1,500
Serves	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	1,500
Cirasse	Idem	Dreux	"	Idem	Idem	1,500
Couhé	Idem	Niort	"	Idem	Idem	1,500
Massonnet	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Bonhoure	Idem	Aigues-Mortes	"	Idem	Idem	1,500
Julian	Idem	Oran	"	Idem	Idem	1,500
Mane	Idem	Montereau	"	Idem	Idem	1,500
Magnietto	Idem	Roubaix	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Bourseul.....	Surnumér ^{re} ..	Cahors.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Camart.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pichon.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lesago.....	Idem.....	Aix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Waguet.....	Idem.....	Calais.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mailloux.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bodin.....	Idem.....	Yvetot.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fourès.....	Idem.....	Béziers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lecamp.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pock.....	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gleye.....	Idem.....	Rive-de-Gier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Levaudel.....	Idem.....	Épinal.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Champsud.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lambert.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonde.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fignac.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bresson.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blondeau.....	Idem.....	Mâcon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Castera.....	Idem.....	Mont-de-Marsan... Rodez.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
de Vigouroux.....	Idem.....	Besançon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Begon.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Girard.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Huguet.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maisonneuve.....	Idem.....	Bourgoin.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Romagnier.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laloux.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brustier.....	Idem.....	Domfront.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maire.....	Idem.....	Amiens.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dubois.....	Idem.....	Gap.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lambrigot.....	Idem.....	Bourbonne-les-Bains	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Recouvreur.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mouric.....	Idem.....	Saumur.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duval.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Huet.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Beyssier.....	Idem.....	Pontoise.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chevallier.....	Idem.....	Hendaye.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Darcins.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vincent.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dufailly.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lafosse.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
le Roux.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marron.....	Idem.....	Lézignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Terre.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Larcobeau.....	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sicard.....	Idem.....	Condé-sur-Noircau.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Joué.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Garciron.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Déchet.....	Idem.....	Montbrison.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gureiras.....	Idem.....	Beauvais.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Buisson.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Girard.....	Idem.....	Fougères.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sansaud.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boucrand.....	Idem.....	Mortain.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Brun.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barincou.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dahon.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Petauton.....	Idem.....	Soissons.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Petit.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Toitot.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS. DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Boisse.....	Surnumér ^{re} .	Bordeaux.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Beauchier.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chevalier.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jabbert.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Amoric.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bruyère.....	Idem.....	Roubaix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cabasson.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chaumier.....	Idem.....	Tonnerre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Forel.....	Idem.....	Bonneville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vacher.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dupin.....	Idem.....	Péronne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blaquière.....	Idem.....	Agde.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bry.....	Idem.....	Le Mans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mansier.....	Idem.....	Étampes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Berger.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Richard.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barrelly.....	Idem.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonnet.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cormier.....	Idem.....	Rennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gervais.....	Idem.....	Tarare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lafont.....	Idem.....	Orléans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marty.....	Idem.....	Narbonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nogarède.....	Idem.....	Tunis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cassio.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Honorat.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lauter.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Saint-Gal.....	Idem.....	La Ferté-Macé.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boyssel.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gely.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pic.....	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Daudet.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rouch.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laparre.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lautier.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delort.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roux.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Séré.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Champonnois.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Millet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gervais.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tioliand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Langlade.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Houbart.....	Idem.....	Fontainebleau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jean.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laterrade.....	Idem.....	Grenade-s ^r -Garonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Liégeois.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blanchet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Caroy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lidbeaux.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laruelle.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brun.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pochat.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Columb.....	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Teissier.....	Idem.....	Prades.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Annatte.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dutilloy.....	Idem.....	Guise.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Scallières.....	Idem.....	S ^t -Pol-sur-Ternoise.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Deconge.....	Idem.....	Belleville (Rhône).....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guézence.....	Idem.....	Reims.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Daboé.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux.....	"	Commis....	Sur place.....	1,500
Montziols.....	Idem.....	Aix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Michel.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bedour.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Reculon-Dupont	Idem.....	Gisors.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barrier.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pierson.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roux.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mathieu.....	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vienné.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ferran.....	Idem.....	Le Mans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chaussin.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cornu.....	Idem.....	Béthune.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Patrois.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Uguen.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Garnache.....	Idem.....	Melun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vergniaud.....	Idem.....	Muret.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Picardat.....	Idem.....	Senlis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Grégoire.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Liorêt.....	Idem.....	Nemours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vénitien.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blaise.....	Idem.....	Épinal.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Azan.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Quarré.....	Idem.....	Coulommiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bignon.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouillier.....	Idem.....	Arcachon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jacq.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jarniou.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tron.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Razou.....	Idem.....	Libourne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Isabey.....	Idem.....	Tonnerre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jordon (M ^{lle})..	Employée.....	En disponibilité.....	"	Employée.....	Marseille.....	900
Hay.....	Commis.....	Rouen-Saint-Sever.	2,100	Commis.....	Saint-Lô.....	2,100
Pons.....	Idem.....	Paris-Lafayette.....	1,500	Idem.....	Pézenas.....	1,500
Cazottes.....	Idem.....	Pézenas.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Changonot.....	C ^{ie} principal.	Dijon, bureau de l'inspect.-ingénieur.	2,700	Contrôleur..	Dijon, service tech- nique.	2,700
Sabouraud.....	Commis.....	Lyon.....	2,100	Commis.....	Nice.....	2,100
Faure.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Lyon.....	1,500
Jorry.....	Idem.....	Paris-central.....	1,800	Idem.....	Paris, ligne sout ^{err} ée	1,800
Lamézan.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Duris.....	Idem.....	Limoges.....	2,100	Idem.....	Paris.....	2,100
Pradel de La- maze.	Idem.....	Alençon.....	1,800	Idem.....	Limoges.....	1,800
Dumas.....	Surnumér ^{re} ..	Granville.....	"	Surnumér ^{re} ..	Rouen-Saint-Sever.	"
Colomb.....	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.	"	Idem.....	Bou-bonne-l.-Bains.	"
Calestroupat.....	Idem.....	Hors cadres.....	"	Idem.....	Toulouse.....	"
Dumas.....	Commis.....	Nantes.....	1,500	Commis.....	Marseille.....	1,500
Gallen.....	Idem.....	Bayeux.....	1,500	Idem.....	Nantes.....	1,500
Castagné.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Bayeux.....	1,500
Michel.....	Ex-surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 2.....	"
Datheil.....	Commis.....	Alger.....	1,800	Commis.....	Médéah.....	1,800
Lacombe.....	Idem.....	Médéah.....	1,500	Idem.....	Alger.....	1,500
Maurras.....	Commis.....	Paris 44.....	1,500	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Le Nouvel.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 44.....	1,800
Pâté.....	Gardien de bureau.	Articles d'argent.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"
David.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 53.....	"	Commis.....	Paris 16.....	1,500
Manière.....	Idem.....	Saint-Denis.....	"	Surnumér ^{re} ..	Cherbourg.....	"
Parsy.....	G. P.....	Ligne du Nord.....	2,700	Commis.....	Lille.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Bertin.....	Commis. . . .	Ligne du Nord	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Ligne du Nord	2,400
Mérie de Belle- fon.	<i>Idem</i>	Au Cateau	1,500	Commis	<i>Idem</i>	1,500
Homont		Ex-commis	"	<i>Idem</i>	Au Cateau	1,500
Jean	Surnumér ^{re} .	Montbéliard	"	Surnumér ^{re} .	Lyon	"
Combe	<i>Idem</i>	Lyon	"	<i>Idem</i>	Montbéliard	"
Ritter	Commis	Angoulême	1,500	Commis	Périgueux	1,500
Sauveplane	Surnumér ^{re} .	Roanne	"	Surnumér ^{re} .	Angoulême	"
Périssé	Commis	Angers	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Angers	2,400
Leroy	<i>Idem</i>	La Rochelle	2,400	<i>Idem</i>	La Rochelle	2,400
Chazottes	<i>Idem</i>	Tulle	2,400	<i>Idem</i>	Saumur	2,400
Petit	<i>Idem</i>	Marseille	2,400	<i>Idem</i>	Aix-en-Provence	2,400
Mendras	<i>Idem</i>	Arles-sur-Rhône	2,700	C. P.	Arles-sur-Rhône	2,700
Lequeux	<i>Idem</i>	Troyes	2,700	<i>Idem</i>	Troyes	2,700
Carrère	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Bigorre	2,700	<i>Idem</i>	Bagnères-de-Bigorre	2,700
Cloché	<i>Idem</i>	Nancy	2,700	<i>Idem</i>	Nancy	2,700
Goiset	Surnumér ^{re} .	Le Mans	"	Surnumér ^{re} .	Angers	"
Giot	Commis	Limoges	1,800	Commis	Tulle	1,800
Finiel	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,800	<i>Idem</i>	Marseille, rue de la République.	1,800
Augias		Ex-commis	"	<i>Idem</i>	Marseille	1,500
Toubas	Surnumér ^{re} .	Carpentras	"	Surnumér ^{re} .	Arles-sur-Rhône	"
Sauvage		Ex-commis	"	Commis	Nancy	1,500
Bélison	Surnumér ^{re} .	Paris R. P.	"	<i>Idem</i>	Sur place	1,500
Prost	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Deldevez	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Carles	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Speel	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Jorez	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Roussel	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Perreau	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Valette	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Humbert	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Jacques	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Prat	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Serindat	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Argellies	<i>Idem</i>	Paris 1	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Descoust	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Chouen	<i>Idem</i>	Paris 4	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Nouel de la Vil- le-Hullin.	<i>Idem</i>	Flers	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Ballentine	<i>Idem</i>	Biarritz	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Ricord	<i>Idem</i>	Grasse	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Sermond	<i>Idem</i>	Paris R. P.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Maissiat	<i>Idem</i>	Paris 7	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Coulonges	<i>Idem</i>	Agen	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Dubosc	<i>Idem</i>	Bordeaux	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Devicille	<i>Idem</i>	Éperonne	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Isnard	<i>Idem</i>	Paris R. P.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Dubeauclard . . .	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Bon	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Rebourset	<i>Idem</i>	Paris 14	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Fabre	<i>Idem</i>	Paris 1	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Louis	<i>Idem</i>	Paris 24	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Saupiquet	<i>Idem</i>	Paris 2	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lerouge	<i>Idem</i>	Paris 50	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Ramont	<i>Idem</i>	Paris 1	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Cantagrol	<i>Idem</i>	Paris 20	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE MENT. fr.
MM. Jacquot.....	Surnumér ^{re} ..	Nancy	"	Commis	Sur place.....	1,500
Dusson.....	Idem.....	Lille	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gay.....	Idem.....	Rennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Foucherand.....	Idem.....	Rive-de-Gior.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barbot.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Christello.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gravoux.....	Idem.....	Pyrénées.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Grosson.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mariebez.....	Commis.....	Calais.....	1,500	Idem.....	Lille.....	1,500
Gamart.....	Idem.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Calais.....	1,500
Evangelista.....	Surnumér ^{re} ..	Marseille D.....	"	Surnumér ^{re} ..	Marseille R. P.....	"
Messan.....	Idem.....	Chartres D.....	"	Idem.....	Chartres R. P.....	"
Géromini.....	Commis.....	Alger.....	2,400	Commis.....	Bastia.....	2,400
Chevance.....	Idem.....	Quimper.....	1,500	Idem.....	Quimper.....	1,500
Le Bacquer.....	Idem.....	Lorient.....	1,800	Idem.....	Quimper.....	1,800
Stupny.....	Idem.....	Ex-surnuméraire.....	"	Idem.....	Saint-Gaudens.....	1,500
Chollet.....	Facteur.....	Givors.....	620	Idem.....	Lyon.....	1,500
Lentilhac.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Girma.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,800	Idem.....	Toulouse.....	1,800
Abadie.....	Idem.....	Sud-Ouest.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Normant.....	Idem.....	Bordeaux.....	2,400	Idem.....	Sud-Ouest.....	2,400
Sicard.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux-Chartrons.....	"
Latour.....	Commis.....	Narbonne.....	1,500	Commis.....	Toulouse.....	1,500
Dursand.....	Idem.....	Ex-surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Marquié.....	Commis.....	Toulouse R. P.....	1,800	Commis.....	Toulouse, allées Saint-M.....	1,800
Mougenot.....	Idem.....	Épinal.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500
Prunier.....	Idem.....	Rouen.....	1,800	Idem.....	Épinal.....	1,800
Coulon.....	Idem.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Rouen.....	2,700
Béraud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Rousty.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Tauriac.....	Commis.....	Ligne du Nord.....	1,500	Commis.....	Paris 5.....	1,500
Martin.....	Idem.....	Ex-surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re} ..	Ligne du Nord.....	"
Galibert.....	Surnumér ^{re} ..	Redon.....	"	Commis.....	Nantes.....	1,500
Laloyer.....	Idem.....	Granville.....	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Codomier.....	Idem.....	Sud-Oues.....	"	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	"
Chamolot.....	Commis.....	Paris R. P. Départ.....	1,800	Commis.....	Paris R. P. Transb.....	1,800
Jourdanet.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 6.....	"	Surnumér ^{re} ..	Ligne de Lyon.....	"
Bordet.....	Commis.....	Lyon.....	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Besançon.....	2,400
Maenab.....	Idem.....	Ex-surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 49.....	"
Arvieu.....	Idem.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Paris R. P.....	1,500
Viger.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nord-Ouest.....	1,500
Percebois.....	Commis.....	Saint-Quentin.....	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Le Mans.....	2,400
Boda.....	Surnumér ^{re} ..	Senlis.....	"	Commis.....	Saint-Quentin.....	1,500
Danjoux.....	Commis.....	Lille.....	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Arras.....	2,400
Machu.....	Surnumér ^{re} ..	Péronne.....	"	Commis.....	Lille.....	1,500
Daussy.....	Commis.....	Boulogne.....	2,700	C. P.....	Boulogne.....	2,700
Laget.....	Surnumér ^{re} ..	Nîmes.....	"	Commis.....	Lyon.....	1,500
Chinier.....	Idem.....	Paris 33.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"
Guigue.....	Commis.....	Sud Ouest.....	1,500	Commis.....	Saint-Etienne.....	1,500
Chavigné.....	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"	Idem.....	Sud-Ouest.....	1,500
Depoit.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Rouen.....	1,800
Nouhaud.....	Surnumér ^{re} ..	Sud-Ouest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Dupont.....	Commis.....	Évreux.....	1,500	Commis.....	Sud-Ouest.....	1,500
Brotto.....	Idem.....	Le Havre.....	1,800	Idem.....	Évreux.....	1,800
Dehez.....	Idem.....	Havre-Port.....	1,500	Idem.....	Le Havre-Principal.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Portolier	Surnumér ^{re} .	Vendôme	fr.	Commis	Havre-Port	1,500
Robinet - de - Plas	Idem	Paris 6 ^e	"	Surnumér ^{re}	Angoulême	"
Lefort	"	Idem	Idem	"
Laplanche	"	Idem	Idem	"
Thoury	"	Idem	Vierzon	"
Duverneuil	"	Idem	Périgueux	"
Chansard	"	Idem	Brest	"
Barbier	"	Idem	Châteauroux	"
Tissron	"	Idem	Issoudun	"
Puechguiral	"	Idem	Orléans	"
Bled	"	Idem	Rouen	"
Defaye	"	Idem	Limoges	"
Granger	"	Idem	Idem	"
Malcysson	"	Idem	Vichy	"
Montagné	"	Idem	Montpellier	"
Pouzolles	"	Idem	Béziers	"
Marmain	"	Idem	Boulogne	"
Sémat	"	Idem	Castres	"
Bazin	"	Idem	Bayeux	"
Lorgeron	"	Idem	Troyes	"
Blanchet	"	Idem	Paris 43	"
Crémoud	"	Idem	Paris 53	"
Bouilloe	"	Idem	Saint-Denis	"
Éparleau	"	Idem	Paris R. P.	"
Merle	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Buravand	"	Idem	Lyon	"
Robert	"	Idem	Roanne	"
Peyroles	"	Idem	Au Mans	"
Seyrac	"	Idem	Limoges	"
Stivil	"	Idem	La Rochelle	"
Aubert	"	Idem	Carpentras	"
Fay	"	Idem	Mezières	"
Pautou	"	Idem	Dijon	"
Dumec	"	Idem	Valenco	"
Lartel	"	Idem	Romans	"
Chanut	"	Idem	Bordeaux	"
Vergès	"	Idem	Idem	"
Joignaux	"	Idem	Bar-le-Duc	"
Paulin	"	Idem	Nevers	"
Chancel	"	Idem	Clermont-Ferrand	"
Labat	"	Idem	Tarbes	"
Annen	"	Idem	Mâcon	"
Fache	"	Idem	Chambéry	"
Mallet	"	Idem	Idem	"
Rousseau	"	Idem	Auxerre	"
Lafou	"	Idem	Angers	"
Lacas	"	Idem	Saumur	"
Micheli	"	Idem	Marsoille	"
Sagnes	"	Idem	La Rochelle	"
Cauviac	"	Idem	Brive	"
Clément	"	Idem	Montélimar	"
Pasquier	"	Idem	Nîmes	"
Brun	"	Idem	Montpellier	"
Cayré	"	Idem	Béziers	"
David	"	Idem	Fougères	"
Guillemin	"	Idem	Nancy	"
Hucquedien	"	Idem	Douai	"
Legay	"	Idem	Roubaix	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Camus			"	Surnumér ^{re} ..	Beauvais.....	"
Etcheverry.....			"	Idem.....	Biarritz.....	"
Augier.....			"	Idem.....	Lyon.....	"
Masson.....			"	Idem.....	Villefranch ^e -s.-Saôn ^e	"
Antran.....			"	Idem.....	Anancy.....	"
Defer.....			"	Idem.....	Provins.....	"
Grandjean.....			"	Idem.....	Épinal.....	"
Lavialle.....			"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Cottet.....			"	Idem.....	Dôle.....	"
Simoni.....			"	Idem.....	Alger.....	"
Bouffo.....			"	Idem.....	Lorient.....	"
Carlet.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Savès.....			"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Costarramone.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Barreau.....			"	Idem.....	Narbonne.....	"
Fournié.....			"	Idem.....	Foulouse.....	"
Doumerc.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lafiche.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Perret.....			"	Idem.....	Besançon.....	"
Lafont.....			"	Idem.....	Paris 64.....	"
Valette.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dorey.....			"	Idem.....	Granville.....	"
Carbonnier.....			"	Idem.....	Sud-Ouest.....	"
Hira.....			"	Idem.....	Guilma.....	"
Dambrinc.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Richard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Carbasse.....			"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Delanghe.....			"	Idem.....	Paris 2.....	"
Robinet - de - Plas.....			"	Idem.....	Paris 6.....	"
Hervé.....			"	Idem.....	Paris 43.....	"
Calandrié.....			"	Idem.....	Paris 2.....	"
Laporte.....			"	Idem.....	Paris 4.....	"
Columbié.....			"	Idem.....	Paris 5.....	"
Collin.....			"	Idem.....	Paris 15.....	"
Villiard.....			"	Idem.....	Paris 22.....	"
Alliés.....			"	Idem.....	Paris 24.....	"
Grèzes.....			"	Idem.....	Paris 36.....	"
Jouve.....			"	Idem.....	Paris 45.....	"
Gibert.....			"	Idem.....	Paris 47.....	"
Monmarson.....			"	Idem.....	Paris 49.....	"
Tanis.....			"	Idem.....	Paris 50.....	"
Montziols.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Alcaïs.....			"	Idem.....	Paris 58.....	"
Bénézech.....			"	Idem.....	Paris 69.....	"
Trémoulet.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Aurignac.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Banon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bourrillon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Maraval.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rambert.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Vié.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chinaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Cornu.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Brezet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Raybaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bonahant.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Le Guias'rennee			"	Idem.....	Nantes.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Le Masson.....			fr.	Surnumér ^{re}	Nantes.....	fr.
Johan.....			"	Idem.....	Senlis.....	"
Petit.....			"	Idem.....	Péronne.....	"
Capron.....			"	Idem.....	Boulogne.....	"
Lecoq.....			"	Idem.....	Saint-Omer.....	"
Colin.....			"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Faux.....			"	Idem.....	Nîmes.....	"
Beuque.....			"	Idem.....	Épinal.....	"
Mars.....			"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Gérard.....			"	Idem.....	Paris 33.....	"
Pascal.....			"	Idem.....	Béziers.....	"
Lachet.....			"	Idem.....	Saint-Etienne.....	"
Bonnal.....			"	Idem.....	Châteauroux.....	"
Baron.....			"	Idem.....	Melun.....	"
Aubert.....			"	Idem.....	Fontainebleau.....	"
Mauvy.....			"	Idem.....	Sud-Ouest.....	"
Delteil.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Le Derf.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Durand.....			"	Idem.....	Vendôme.....	"
Maillebauu.....			"	Idem.....	Paris 6.....	"
Guillot.....	Recev.....	Candé.....	1,600	Recev.....	Amboise.....	1,600
Maréchal.....	Idem.....	Noizay.....	1,200	Idem.....	Candé.....	1,200
M ^{me} Jonnard.....	Idem.....	Limonest.....	1,200	Idem.....	Au Golfc-Jouan.....	1,200
Touchebœuf.....	Idem.....	Hangest.....	1,200	Idem.....	La Faloise.....	1,200
De Bœuf.....	Idem.....	La Faloise.....	1,000	Idem.....	Quend.....	1,000
Montaudouin.....	Idem.....	Montfermeil.....	1,000	Idem.....	Châtenay.....	1,000
Lorin.....	Idem.....	Chenoise.....	1,000	Idem.....	Monfermeil.....	1,000
Sisco.....	Idem.....	Muro.....	1,000	Idem.....	Chenoise.....	1,000
Fondacci.....	Idem.....	Pila-Canale.....	1,000	Idem.....	Muro.....	1,000
Tingry.....	Idem.....	Méréville.....	1,400	Idem.....	Marquien.....	1,400
Brunier.....	Idem.....	Latour-d'Auvergne.....	1,200	Idem.....	La Bourboule.....	1,200
MM. Baille.....	Idem.....	Boghari.....	1,200	Idem.....	Schdou.....	1,200
Sémat.....	Surnumér ^{re}	Alger.....	"	Idem.....	Djelfa.....	1,200
M ^{me} Vadcar.....	Recev.....	Épreville-Martainville.....	1,000	Idem.....	Monville.....	1,000
M. Cacholœux.....	Recev. T.....	Paris, r. des Vieilles-Haudriettes.....	3,500	Idem.....	Paris 32.....	3,500
M ^{me} Chenet.....	Receveur.....	Artannes.....	800	Idem.....	Avoine.....	800
La fanechers.....	Idem.....	Montmarault.....	1,400	Idem.....	Crossangos.....	1,400
Laray.....	Idem.....	Pont-l'Abbé-d'Arnoult.....	1,400	Idem.....	Saint-Michel-on-l'Herm.....	1,400
Fruger.....	Idem.....	Jarnac-Champagne.....	800	Idem.....	Pont-l'Abbé-d'Arnoult.....	800
M. Guay.....	Idem.....	Iron.....	800	Idem.....	Vierzy.....	800
M ^{me} Carré.....	Idem.....	Montceau-le-Neuf.....	1,000	Idem.....	Iron.....	1,000
M. Austry.....	Idem.....	Nontron.....	1,400	Idem.....	Lautrec.....	1,400
M ^{me} Schiffmacher.....	Idem.....	Neuillé-Pont-Pierre.....	1,400	Idem.....	Bonnétable.....	1,600
Barelli.....	Idem.....	Coursegoule.....	1,200	Idem.....	Tourette.....	1,200
Rigaudy.....	Idem.....	Cuq-Toulza.....	1,000	Idem.....	Olette.....	1,000
Merlé.....	Idem.....	Mirandol.....	1,000	Idem.....	Cuq-Toulza.....	1,000
Mourier.....	Idem.....	Châteauneuf-de-Mazenc.....	1,400	Idem.....	Livron.....	1,400
Olivary.....	Idem.....	Mirabeau.....	1,200	Idem.....	Châteauneuf-de-Mazenc.....	1,200
MM. Pennelier.....	Idem.....	Rouen-Martainville.....	2,200	Idem.....	La Capelle-en-Thiérache.....	2,000
Jaubert.....	Commis.....	Castres.....	2,400	Idem.....	Nontron.....	2,000
M ^{me} Debèze.....	Recev.....	Bazège.....	1,200	Idem.....	Mirandol.....	1,200
Pousolle.....	Idem.....	Gironde.....	1,000	Idem.....	Bazège.....	1,000
Geuble.....	Idem.....	Flavigny-s-Ozerain.....	1,400	Idem.....	Is-sur-Tille.....	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.
M ^{mes} Mantandoin . . .	Recev.	Chatenay	1,000	Recev.	Montfermeil	1,000
Delon	Idem	Saint-Remy-les-Cher- vreuse.	800	Idem	Chatenay	800
Lorin	Idem	Montfermeil	1,000	Idem	Saint-Remy-les-Cher- vreuse.	1,000
Duterre	Idem	Prez-en-Pail	1,400	Idem	Neullé-Pont-Pierre.	1,400
M. Digeon	Idem	Bais	1,200	Idem	Prez-en-Pail	1,400
M ^{mes} Mennequin	Idem	Châtelet-en-Berry . .	1,400	Idem	Bourbon-l'Archam- bault,	1,000
Tournemolle	Idem	La Bourboule	800	Idem	Châtelet-en-Berry . .	800
Lafanechère	Idem	Cressanges	1,400	Idem	S-Remy-en-Rollat.	1,400
M. Saulnier	Idem	Combs-la-Ville	800	Idem	Pleours	800
M ^{mes} Féron	Idem	Roncey	800	Idem	Barenton	800
Blanc	Idem	Salernes	1,000	Idem	Mirabeau	1,000
Brequa	Idem	Cierp	1,400	Idem	La Bastide-de-Sé- rou.	1,400
Ritouret	Idem	Sauveterre	800	Idem	Cierp	800
MM. Chagnon	Facteur- boitier.	Meillant	790	Idem	Meillant	1,000
Datard	Recev.	Aux Cabannes	1,400	Idem	Sauveterre	1,400
M ^{mes} Salva	Idem	Saint-Père-en-Retz . .	1,400	Idem	Saint-Étienne-de- Mont-Luc.	1,400
Thomas	Idem	Le Pallet	1,000	Idem	Saint-Père-en-Retz . .	1,000
M. Meinié	Brigadier- facteur.	Nîmes	1,500	Idem	Vergèze	1,400
M ^{mes} Maupin	Recev.	La Ferté-Vidame . . .	1,400	Idem	Gaillon	1,600
Brillier	Idem	Pouilly-sous-Char- lieu.	1,200	Idem	Flavigny-sur-Oze- rain.	1,200
Lépaulle	Idem	Condé-sur-Vègres . . .	500	Idem	Luzarches	800
Ponsolle	Idem	Baziège	1,000	Idem	Gironde	1,000
Salva	Idem	Saint-Étienne-de- Montluc.	1,400	Idem	Saint-Père-en-Retz . .	1,400
Thomas	Idem	Saint-Père-en-Retz . .	1,000	Idem	Saint-Étienne-de- Montluc.	1,000
Tardieu	Idem	Géménos	1,000	Idem	Salernes	800
M. Petit	G. P.	Tours	3,300	Idem	Tours-Gare	3,000
M ^{mes} Vergely	Recev.	Pont-de-Salars	800	Idem	Sales-la-Sourco . . .	800
Vandex	Idem	Condat-en-Feniers . .	1,200	Idem	Pont-de-Salars	1,200
Fuzet	Idem	Arpagnon-Marcerin . .	800	Idem	Condat-en-Feniers . .	800
MM. Cabaret	Agent rece- veur.	Articles d'argent . . .	1,600	Idem	La Ferté-Vidame . . .	1,400
Roux	Recev.	Brioude	2,200	Idem	Beaujeu	2,200
Abbas	Idem	Beaujeu	2,000	Idem	Brioude	2,200
M ^{mes} Oyharcabal	Idem	Leviç	800	Idem	Géménos	800
Pelletier	Idem	Idem	"	Idem	Limonest	800
Faure	Idem	Idem	"	Idem	Latour-d'Auvergne . .	800
M. Fabri	Idem	Idem	"	Idem	Bohari	1,200
M ^{mes} Tournemolle	Idem	Idem	"	Idem	La Bourboule	800
Chabot	Idem	Idem	"	Idem	Méréville	800
Paccot	Idem	Idem	"	Idem	Abondance	800
Husson	Idem	Idem	"	Idem	Martigny-les-La- marche.	800
Délesalle	Idem	Idem	"	Idem	Castin	800
Henrotel	Idem	Idem	"	Idem	Ferrière-la-Grande . .	800
Madeline	Idem	Idem	"	Idem	Boucoy	800
Faure	Idem	Idem	"	Idem	Charpey	800
Durande	Idem	Idem	"	Idem	Bais	800
Téllier	Idem	Idem	"	Idem	Vienne-le-Château . .	800
Malot	Idem	Idem	"	Idem	Bermy-en-Ponthieu . .	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{mes} Girard.	"	Recev.	St-Gengoux-le-Royal	800
Prat.	"	Idem.	Aux Cabannes.	800
Lenormant.	"	idem.	Epreville-Martainville. .	800
Douay.	"	Idem.	Huppy.	800
Masse.	"	Idem.	Tourlaville.	800
Simon.	"	Idem.	Roncey.	800
Duffer.	"	Idem.	Licq-Atherey.	800
Dou.	"	Idem.	Coursegoules.	800
Obalski.	"	Idem.	Le Pallet.	800
Charrnaud.	"	Idem.	Moisdou.	800
Martin.	"	Idem.	Artannes.	800
Pitou.	"	Idem.	Condé-sur-Vègres. .	800
Fontenoy.	"	Idem.	Vienne-en-Val.	800
Dausion.	"	Idem.	Saint-Lys.	800
Cresson.	"	Idem.	Harville.	800

AVANCEMENTS.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		COMMIS PRINCIPAUX. 3,500 ^f à 4,000 ^f .	
<p align="center">DIRECTEUR. 12,000^f à 15,000^f.</p> <p>M. Baron. Services sédentaires.</p>		<p>MM. Truffaut. Correspondance étrangère.</p> <p>Filoche. Construction des lignes.</p> <p>Bourhonot. Idem.</p> <p>Etlicher. Ordonnancement.</p> <p>Garnier. Personnel.</p>	
<p align="center">AGENT COMPTABLE. 8,000^f à 9,000^f.</p> <p>M. Cide. Caisse d'épargne.</p>		<p align="center">3,100^f à 3,500^f.</p> <p>MM. Salmon. Vérification des produits.</p> <p>Guittet. Franchises.</p> <p>Foucault. Correspondance étrangère.</p> <p>Silvy. Ordonnancement.</p> <p>Bxre. Personnel.</p> <p>Le Comte. Services sédentaires.</p> <p>Degraine. Articles d'argent.</p> <p>Hamel. Direction du cabinet.</p> <p>DeSauville de la Presle Service des appareils.</p> <p>Coutéry. Correspond. intérieure.</p> <p>Le Tual. Personnel.</p> <p>Villeneuve. Idem.</p>	
<p align="center">CHEFS DE BUREAU. 7,000^f à 8,000^f.</p> <p>MM. Eschbaeher. Direction du cabinet.</p> <p>Ungerer. Services sédentaires.</p>		<p align="center">COMMIS ORDINAIRES. 2,800^f à 3,100^f.</p> <p>MM. Guissot. Caisse d'épargne.</p> <p>Bolleville. Correspond. intérieure.</p>	
<p align="center">SOUS-CHEFS DE BUREAU. 5,000^f à 5,500^f.</p> <p>M. Gaillard. Services sédentaires.</p>			
<p align="center">4,500^f à 5,000^f.</p> <p>MM. Baudel (De). Vérification des produits.</p> <p>Rambaud. Personnel.</p>			
<p align="center">4,000^f à 4,500^f. (Promotion.)</p> <p>MM. Dupareq. Personnel.</p> <p>Keeing. Correspondances postales.</p>			

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
	2,500 ^f à 2,800 ^f .		7,000 ^f à 8,000 ^f .
MM. Imbert.....	Personnel.	MM. Hudot.....	Dijon.
Vaxillaire.....	Service des appareils.	Vidal.....	Arras.
Magnan.....	Direction du cabinet.	de Belot de Téralbe.	Angoulême.
Leymarie.....	Personnel.	Balavoine.....	Alger.
Renvoisé.....	Correspondance intérieure.		,000 ^f à 7,000 ^f .
Vid.....	Dét. direction du cabinet.		
	2,200 ^f à 2,500 ^f .		
MM. Voltz.....	Articles d'argent,	MM. Reverdy.....	Ligne de l'Est,
Cartier.....	Ordonnancement.	Filippi.....	Valence.
Thiery.....	Caisse d'épargne.	Grélerin.....	Evreux.
	1,900 ^f à 2,200 ^f .		
M. Robert.....	Personnel.		INSPECTEUR PRINCIPAL.
	1,600 ^f à 1,900 ^f .		6,000 ^f à 7,000 ^f .
M. Buzard.....	Personnel.	M. Lambert.....	Paris.
	SERVICE TECHNIQUE.		INSPECTEURS.
	DIRECTEUR-INGÉNIEUR. (Promotion).		4,500 ^f à 5,000 ^f .
	7,000 ^f à 8,000 ^f .	MM. Treuet.....	Paris.
M. Droguet.....	Toulouse.	Clavel.....	Contrôle.
	INSPECTEURS-INGÉNIEURS.		4,000 ^f à 4,500 ^f .
	6,000 ^f à 7,000 ^f .	MM. Vacherat.....	Moulins.
M. D'Étroyat.....	Rouen.	Chevalier Lemore..	Alençon.
	5,000 ^f à 6,000 ^f .		3,500 ^f à 4,000 ^f .
MM. Manaud.....	Lyon.	MM. Lemire.....	Nouvelle-Calédonie.
Cochet.....	Carcassonne.	Savin.....	Auxerre.
	CONTRÔLEURS.	Ezemar.....	Agen.
	3,500 ^f à 4,000 ^f .	Frétard d'Écoyeux..	Bordeaux.
MM. Soustolle.....	Nîmes.	Euzière.....	Montpellier.
Mathet.....	Lignes souterraines.	Duchon.....	Lons-le-Saunier.
	3,000 ^f à 3,500 ^f .	Faure.....	Oran.
MM. Cheynier.....	Tulle.	Bernard.....	Grenoble.
Dubois.....	Clermont-Ferrand.	Peinte.....	Gap.
Le Guen de Kerneizon	Saint-Brieuc.	Champon.....	Bourg.
Houzeau.....	Lignes souterraines.	Rivaud.....	Méditerranée.
Vermeil de Conchard	Bordeaux.		SOUS-INSPECTEURS.
Dumas.....	Lyon.		3,000 ^f à 3,500 ^f .
Coronat.....	École supérieure.	MM. Marzarit.....	Angoulême.
	2,700 ^f à 3,000 ^f .	Guiot.....	Draguignan.
MM. Michel.....	Brest.	Lourme.....	Cochinchine.
Salomez.....	Marseille.	Granet.....	Melun.
	2,500 ^f à 3,000 ^f .		COMMIS DE DIRECTION.
M. Willot.....	Contrôle.		3,000 ^f à 3,300 ^f .
	EXPLOITATION.	MM. Jardin.....	Caen.
	DIRECTEURS.	Bugard.....	Rodez.
	3,000 ^f à 9,000 ^f .	Guichard.....	Dijon.
M. Triger.....	Le Mans.		2,700 ^f à 3,000 ^f .
		MM. Damiens.....	Dét. vérif ^{ca} des produits.
		Clauzel.....	Montpellier.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
2,400 ^f à 2,700 ^f .		3,300 ^f à 3,600 ^f .	
MM. Méhault.....	Reunes.	M. Lopy.....	Sud-ouest.
Tournier.....	Périgueux.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
Savary.....	Lille.	MM. Hervé.....	Ouest.
Lintzer.....	Nancy.	Bernard.....	Lyon.
Cochard.....	Mézières.	Carel.....	Sud-ouest.
Blay.....	Versailles.	2,700 ^f à 3,000 ^f .	
2,100 ^f à 2,400 ^f .		MM. Andreux.....	Sud-ouest.
MM. Mainfroy.....	Bourges.	Coince.....	Idem.
Amiot.....	Chambéry.	COMMIS PRINCIPAUX.	
Chanu.....	Marseille.	3,600 ^f à 4,000 ^f .	
Nassieu.....	Pau.	M. Crépin.....	Roubaix.
Kay.....	Paris, d ⁿ régionale.	3,300 ^f à 3,600 ^f .	
Lalisse.....	Lille.	MM. Vélard.....	Paris. R. P.
Foucras.....	Tulle.	Valent.....	Paris 1.
Girard.....	Privas.	Bourroux.....	Châteauroux.
Carré.....	Lille.	Deriège.....	Paris 15.
Bès.....	Montauban.	Sérard.....	Paris. R. P.
Rols.....	Foix.	Borme.....	Idem.
1,800 ^f à 2,100 ^f .		Torbier.....	Idem.
MM. Emond.....	Bar-le-Duc.	Pannier.....	Bar-le-Duc.
Péricat.....	Limoges.	Meignen.....	Paris. R. P.
Perravex.....	Dijon.	Oudinot.....	Idem.
Gossinat.....	Toulon.	Barbotin.....	Nantes.
Lemmet.....	Angoulême.	Bonnet.....	Paris-Bourse.
Rolland.....	Lignes souterraines.	Pajot.....	Vienne.
Metzelard.....	Bourg.	Pirodon.....	Alger.
Oizau.....	Vannes.	George.....	Paris, service officiel.
Eddo.....	Versailles.	Leroy.....	Idem.
Pennotier.....	Guéret.	Margier.....	Versailles.
1,500 ^f à 1,800 ^f .		Davignon.....	Ancey.
MM. Bordelongue.....	Ajaccio.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
Albert.....	Clermont-Ferrand.	MM. Chapeau dit Desverger	Paris. R. P.
Arendt.....	Bordeaux.	Brisecou.....	Idem.
Le Ménédéc.....	Nantes.	Dodard.....	Paris 35.
Mercier.....	Dét. des régions de Paris.	Duval.....	Dét. vérificat. des produits.
Trémeau.....	Lille.	Maury.....	Paris 22.
Joanin.....	Saint-Étienne.	Bodereau.....	Paris. R. P.
Sarazin.....	Orléans.	Abit.....	Troyes.
CHEF DE SECTION.		Sudan.....	Lyon.
5,000 ^f à 5,500 ^f .		Delbreil.....	Montpellier.
M. Apuril.....	Paris R P.	Greslé.....	Lille.
SOUS-CHEFS DE SECTION.		d'Orceival de Peyre-	
4,000 ^f à 4,500 ^f .		longue.....	Toulouse.
M. Bressy.....	Paris R P.	Froment.....	Nîmes.
3,500 ^f à 4,000 ^f .		Euzière.....	Marseille.
MM. Loyéz.....	Paris, service officiel.	Campana.....	Narbonne.
Martin.....	D ⁿ de la caisse d'épargne.	Dingremont.....	Caen.
Morin.....	Paris R P.	Barbaste.....	Narbonne.
Musart.....	Paris-central.	Pelloutier.....	Nantes.
CHEFS DE BRIGADE.		Desplats.....	Le Havre.
3,600 ^f à 4,000 ^f .		Montagne.....	Paris, min ^o de l'intérieur
M. Berthelot.....	Nord,	Sauvageot.....	Chambéry.
		Savary.....	Caen.
		Moulin.....	Grenoble.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Lemasson.....	Dijon.	MM. Jollain.....	Paris, R. P.
Martin.....	Marseille.	Cimochowski.....	Paris, École supérieure.
Poggi.....	Ajaccio.	Gallerand.....	Paris, R. P.
Perdoux.....	Orléans.	Boilan.....	Givet.
Marlhens.....	Valence.	Maïraison.....	Alger.
Renaut.....	Lyon.	Thomas.....	Tarbes.
Durut.....	Paris, Central.	Bouchède.....	Dijon, ligne souterraine.
Beaugrand.....	Lille.	Lemoumier.....	Alger.
Lemoine.....	Paris, Central.	Leclercq.....	Ligne du Nord.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Butherin.....	Ligne de l'Est.
MM. Foloppe.....	Paris, place Clichy.	Tournoux.....	Ligne de Lyon.
Pau Saint-Martin..	Paris, gare de Vincennes.	Rothé.....	Veoul.
Schmitt.....	Paris, R. P.	Labasque.....	Evreux.
Delegue.....	Bône.	Barrère.....	Bayonne.
Boisson.....	Paris, Service officiel.	Mac.....	Pyrénées.
Bro.....	Toulouse.	Clavier.....	Brest.
Lacanau.....	Grasse.	Genty.....	Alger.
Clamagiraud.....	Bourges.	Gnasco.....	Paris, Central.
De Gastelbois.....	Bordaux.	Poupault.....	Bordaux.
Tixier.....	Paris, gare Saint-Lazare.	Raoult.....	Cherbourg.
Archambault.....	Angoulême.	Oudin.....	Paris, Central.
De Saint-Méloir....	Cherbourg.	Lalanne.....	Douai.
Texier.....	Passy.	Bourrel.....	Cochinchine.
Lebouvier.....	Nantes.	Taut.....	Nouvelle-Calédonie.
Bragard.....	Lyon.	Demossine.....	Paris, R. P.
Favier.....	Paris, Ch. des Députés.	Adamistro.....	Paris 1.
Langevin.....	Paris, Bourse.	Gies.....	Paris, R. P.
Jacques.....	Cherbourg.	Prévot.....	Sud-Ouest.
Doste.....	Marseille.	Pigeon.....	Paris, R. P.
Baudouy.....	Béziers.	COMMIS ORDINAIRES.	
Châble de la Héron- nière.	Caen.	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Marion.....	Limoges.	MM. Miégo.....	Paris, Archives.
Brahic.....	Marseille.	Pantel.....	Clermont-Ferrand.
Brou.....	Cochinchine.	Grandjon.....	Paris, Archives.
Hatton.....	Paris, Central.	Tampion.....	Lyon.
George.....	Paris, Min. de la Marine.	Bourelly.....	Nîmes.
Berthe.....	Paris, Central.	Gérard.....	Lyon.
Bonnescour.....	Dét. à la D ^{en} rég ^{le} de Paris.	Descosse.....	Marseille.
Arnaud.....	Paris, Central.	Dubal.....	Épernay.
Maquinghem.....	Arras.	Bosredon.....	Paris, gare de Vincennes.
Ribet.....	Avignon.	Duval.....	Versailles.
Tenant de Latour..	Angoulême.....	Kointzman.....	Reims.
Musart.....	Paris, R. P.	Jamey.....	Gray.
2,400 ^f à 2,700 ^f .		Maximin.....	Aix.
MM. Trassens.....	Bordeaux.	Forcade.....	Marseille.
Bocquillon.....	Versailles.	Jacquet.....	Grenoble.
Ferras.....	Toulouse.	Le Goïc.....	Lorient.
2,400 ^f à 2,700 ^f (Promotion).		Busy.....	Paris 41.
MM. Veyssier.....	Tours.	Malletterre.....	Albi.
Panarioux.....	Paris 24.	Payerne.....	Montélimar.
Verdeirenq.....	Avignon.	Catusse.....	Douai.
Collas.....	Paris 5.	Broqua.....	Bordeaux.
Monneret.....	Paris, École supérieure.	Grassot.....	Nîmes.
Brinner.....	Paris, Observatoire.	Castillon.....	Marseille.
Thiout.....	La Villette 1 ^o .	Rossi.....	Idem.
Veolot.....	Lille.	Him.....	Toulouse.
		Hamon.....	Saint-Brienc.
		Lebraÿ.....	Clermont-Ferrand.
		Ardaat.....	Limoges.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM Nacfer.....	Amiens.	MM. Robert.....	Sud-Ouest.
Terlet.....	Valenciennes.	Gaultier.....	Détaché aux serv. sédent.
Vors.....	Nice.	Baron.....	Sud-Ouest.
Bailly.....	Lons-le-Saunier.	Mayet.....	Ligne du Nord.
Pelletier.....	Paris, Direction régionale.	Seyez.....	Vire.
Damin.....	Alger.	Anbert.....	Détaché aux réclamations.
Gentil.....	Rouen.	Drugeon.....	Détaché au personnel.
Houdebine.....	Angers.	Pujol.....	Bordeaux.
Bardin.....	Nîmes.	Gouriet.....	Paris, R. P.
Busoni.....	La Rochelle.	Borelli.....	Toulon.
Glin.....	Oran.	Jordery.....	Paris 9.
Méresse.....	Paris, Central.	Marmiu.....	Saint Pierre-les-Calais.
Nourigat.....	Paris, Direction régionale.	Martinet.....	Le Havre.
Sayé.....	Bordeaux.	Séguin.....	Bord. aux.
Boulleau.....	Idem.	Aubry.....	Mzières.
Duthu.....	Marseille.	Tarin.....	Reunes.
Rougé.....	Idem.	Bosviel.....	Marseille.
Georget.....	Charleville.	Bréard.....	Cambrai.
Braun.....	Détaché aux réclamations.	Robert.....	Dijon.
Parance.....	Mézières.	Loison.....	Lyon.
Flusin.....	Avesnes.	Besson.....	Lons-le-Saunier.
2,100 ^f à 2,400 ^f .		Billaud.....	Paris, Central.
MM. Adines.....	Paris, Bourse.	Blanc.....	Montpellier.
Dubois.....	Idem.	de Sambœuf.....	Nancy.
Philipon.....	Paris, rue de Villiers.	Givaudan.....	Marseille.
Simonet.....	Paris, boul. Haussmann.	Groos.....	Saint-Nazaire.
Muller.....	Paris, Central.	Huc.....	Gaillac.
Taupenas.....	Arles.	Maquin.....	Paris, Central.
Duboc.....	Paris, Archives.	Olivier.....	Béziers.
Cauchie.....	Paris, avenue Marcoau.	Repantin.....	Saintes.
Venturini.....	Nouvel-Calédonie.	Sabran.....	Narbonne.
Jourdan.....	Saint-Etienne.	Tieulières.....	Paris, Central.
Billandel.....	Paris 15.	Tirat.....	Montpellier.
Macé.....	Détaché aux réclamations.	Vergely.....	Moulins.
Fabre.....	Ligne de Lyon.	Lecarpentier.....	Caen.
Angot.....	Limoges.	Favier-Duperron.....	Dijon.
Battaglini.....	Paris 41.	Nombel.....	Narbonne.
Marion.....	Abbeville.	Peyras.....	Bordeaux.
Bricu.....	Paris, gare de Lyon.	Rigoir.....	Marseille.
Gras.....	Paris, vérific. du matériel.	Fournier.....	Le Havre.
Delpuech.....	Montpellier.	Bernadou.....	Paris, Service officiel.
Bergerie.....	Alger.	Delanoë.....	Nantes.
Petit.....	Marseille.	Rousse.....	Paris, Présidence.
Maire.....	Détaché aux art. d'argent.	Dopfeld.....	Alexandrie.
Vinciguerra.....	Idem.	Lavieille.....	Cherbourg.
Richard.....	Idem.	Hélicz.....	Bergerac.
Lapeyre.....	Bordeaux.	Le Cavorzin.....	Paris 13.
Laporte.....	Perpignan.	Cassain.....	Ligne de Lyon.
Leblond.....	Paris 42.	Margot.....	Paris 1.
Briandet.....	Paris 16.	Bedenel.....	Ligne du Nord.
Chapuzet.....	Nice.	Serres.....	Ligne de l'Est.
Dottory.....	Toulouse.	Foissey.....	Paris 25.
Bonnet.....	Idem.	Malige.....	Annonay.
Cailhol.....	Blois.	Gély.....	Paris 39.
Bruni.....	Sud-Ouest.	Larget.....	Pyrénées.
Gaynant.....	Saintes.	Decombredet.....	Paris, R. P.
Pages.....	Paris, R. P.	Borrel.....	Détaché à la dir. du Cabinet.
Bernard.....	Méditerranée.	Rivière.....	Ancey.
Soret.....	Poitiers.	Adde.....	Le Mans.
		Rebel.....	Pyrénées.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Mélarède.....	Pyrénées.	MM. Poletti.....	Ligne de Lyon.
Bournet.....	Besançon.	Nicolas.....	Ligne de l'Ouest.
Rethoré.....	Amiens.	Porcherot.....	Paris 11.
Jacquier.....	Lyon.	Laborde dit Linvalide.	Ligne de l'Est.
Albouy.....	Nord-Ouest.	Doumayrou.....	Aurillac.
1,800 ^f à 2,100 ^f .		Goguelat.....	Ligne de Lyon.
MM. Pernet.....	Moulins.	Goubaux.....	Paris, R. P.
Josse.....	Bar-le-Duc.	Lavenarde.....	Détaché aux réclamations.
Brulard.....	Paris, Archives.	Galtier.....	Ligne de Lyon
Galinier.....	<i>Idem.</i>	Bernard.....	<i>Idem.</i>
Le Corvaisier.....	Rennes.	Salignon.....	Montélimar.
Leclerc.....	Aurillac.	Hermite.....	Alger.
Chaix.....	Paris 1.	Barbier.....	Lyon.
Guizard.....	Sud-Ouest.	Crétaux.....	Paris, Contrôle.
Béranger.....	Lyon.	Clément Grandcourt.	Paris, Central.
Chaserau.....	Constantino.	Orlanducci.....	Marseille.
Roger.....	Amiens.	Richard.....	Givet.
Thouzon.....	Bordeaux.	Riou.....	Paris, Central.
Triquenaux.....	Paris, Central.	Meignin.....	Paris, Bourse.
Dominé.....	<i>Idem.</i>	Picault.....	Dinan.
Mauruc.....	Alger.	Chardon.....	Paris, Central.
Parrot.....	Ligne du Nord.	Loiseau.....	<i>Idem.</i>
Cazal.....	Montpellier.	Pouzergues.....	<i>Idem.</i>
Deportes.....	Toulouse.	Salomon.....	Détaché à la vérif. des prod.
Houssaye.....	Nouvelle-Calédonie.	Chalopin.....	Dijon.
Baudet.....	La Rochelle.	Forestier.....	Saint-Rambert.
Jorry.....	Paris, Central.	Barrau.....	Tunis.
Jurand.....	Marseille.	Lagrave.....	Montpellier.
Rivière.....	Aubenas.	Peiran.....	Marseille.
de Villeneuve.....	Hyères.	Le Goupil.....	Caen.
Procq.....	Châteauroux.	Chopinot.....	Paris, Central.
Dournac.....	Alger.	Verstaevel.....	Lille.
Baillaud.....	Lyon.	Pasquier.....	Bayonne.
Dagand.....	Compiègne.	Damotte.....	Belfort.
Daunic.....	Bagnères-de-Bigorre.	Carreau.....	Le Havre.
Leprevot.....	Honfleur.	Humbert.....	Lyon.
Coindeau.....	Poitiers.	Golbery.....	Bordeaux.
Dos.....	Paris, R. P.	Texier.....	Saint-Nazaire.
Majorel.....	Alger.	Buisson.....	Grenoble.
Absil.....	Charleville.	Bonal.....	Montpellier.
Duveroy.....	Marseille.	Morvan.....	Dieppe.
Hémar.....	Paris, Central.	Chamoin.....	Bordeaux.
de Roquard.....	Nancy.	Le Bourgeois.....	Le Havre.
Micault.....	Gray.	Berger.....	Paris, Central.
Saint-Lannes.....	Nevers.	Jandot.....	Nico.
Lauques.....	Paris, Central.	Rogier.....	Nîmes.
Delanoue.....	Paris, Bourse.	Ganby.....	Paris, Central.
Dabernat.....	Angers.	Ballion.....	Bordeaux.
Bertrand.....	Saint-Quentin.	Gouthier.....	Bourg.
Wiarl.....	Ligne du Nord.	Ducasse.....	Ligne de l'Ouest.
Deschamps de Bois-Hébert.	Rouen.	Gardiol.....	Lyon.
Villain.....	Lorient.	Hugues.....	Ligne du Sud-Ouest.
Grosbois.....	Tours.	Lions.....	Draguignan.
Cerf.....	Paris, R. P.	Lamy.....	Orléans.
Dejean.....	Marseille.	André.....	Saïda.
Duru.....	Ligne du Nord.	Levain.....	Détaché Ordonnancement.
Courbier.....	Méditerranée.	Delatte.....	Épinal.
Yung.....	Ligne du Nord.	Dormoy.....	Ligne de l'Est.
		Commolet.....	Ligne de l'Ouest.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Mirobent	Ligne de Lyon.	MM. Vannier	Morane.
Mandré	Ajaccio.	Lavondès	Saint-Quentin.
Girardot	Besançon.	Clerbout	Ligne du Nord.
Lambert	Dijon.	Jaoul	Nîmes.
Battu	Lyon.	Chatelain	Paris-Bourse.
Renaud	Paris 48.	Grangier	Saint-Étienne.
Bataille	Méditerranée.	Metzinger	Nantes.
Bouchu dit Gaston ..	Paris 18.	Bernot	Ligne du Nord.
Caillié	Bordeaux.	Bouchoou	Pau.
Lolaurin	Ligne du Nord.	Merville	Amiens.
		Picot	Paris-Central.
		Aupinel	Paris-Auteuil
		Picat	Lyon.
		Escarras	Tunis.
		Filachet	Laon.
		Lavielle	Mont-de-Marsan.
		Mercurj	Alger.
		Roudier	Paris-Central.
		Sicre	Sud-Ouest.
		Arlabosse	Ligne de Lyon.
		Lamézan	Paris-Central.
		Longueville	Valence.
		Thissier	Ligne de l'Est.
		Séguin	Villefranche-sur-Saône.
		Casasoprana	Marseille.
		Blaquière	Rouen.
		Boissel	Ligne du Nord.
		Bourguignon	Charleville.
		Brest	Méditerranée.
		Lacabane	Paris. R. P.
		Michaud	Chambéry.
		Peignard	Nantes.
		Audibert	Marseille.
		Degand	Paris R. P.
		Rolland	Lille.
		Veillet-Deslandelles.	Ligne de l'Ouest.
		Huguenin	Neufchâteau.
		Masuro	Saint-Quentin.
		Perotte	Sud-Ouest.
		André	Ligne de l'Ouest.
		Vaucois	Paris 4.
		Gobin	Paris R. P.
		Quennesson	Lille.
		Guillouzie	Nantes.
		Page	Saumur.
		Cotton	Paris-Central.
		Manet	Mantes.
		Padoux	Paris R. P.
		Turc	Sud-Ouest.
		François	Paris 15.
		Raffin-Peylox	Grenoble.
		Petit	Paris R. P.
		Assezat	Lyon.
		Mopin	Ligne de l'Ouest.
		Vesnier	Cholet.
		Winckler	Méditerranée.
		Brunet	Lyon.
		Demilleville	Beyrouth.
		Esnault	Ligne du Nord.
		Henry	Paris R. P.

1,500^f à 1,800^f.

MM. Gressin	Paris.
Moulut	Reims.
Foucault	Paris-Central.
Mellet	Toulouse.
Rofast	Médeab.
Saint-Jean	Jonzac.
de Rorthays - de - St- Révérend	Nice.
Cros	Saint-Denis-sur-Seine.
Poutrel	Caen.
Seure	Rouen.
Guy	Toulouse.
Stoecklin	Dinan.
Clerc	Morez.
Vidal	Paris-Central.
Brun	Marseille.
Ronaldès	Carcassonne.
Lamy	Tourcoing.
Vaurs	Ligne du Nord.
Cannepin	Sedan.
Lartigue	Sud-Ouest.
Lascroux	Ligne du Nord.
Prost	Le Havre.
Siret	Ligne du Nord.
Degand	Lille.
du Pac Marsoulies ..	Dét. au matériel.
Fœnninger	Ligne de Lyon.
Méric de Bellefon ..	Le Gateau.
Auguste	Méditerranée.
Boré	Paris 30.
Brunet	Romans.
Cottin Bizonne	Grenoble.
Devic	Châteaudun.
Girard	Méditerranée.
Gozzi	Paris 13.
Lombart	Lyon.
Lemaistre	Ligne de Lyon.
Oudin	Idem.
Peyréga	Sud-Ouest.
Provost	Paris-Bercy 2°.
Ribouet	Ajaccio.
Roux	Paris 48.
Vincenti	Ligne de Lyon.
Harent	Montdidier.
Bernart	Toulouse.
Barrat	Lille.
Caron	Tlemcen.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Journiat.....	Sud-Ouest.	MM. Jarlier.....	Paris, R. P.
Pinault.....	Paris R. P.	Le Maître.....	Ligne de l'Ouest.
Vinas.....	Tulle.	Litré.....	Ligne de Lyon.
Voisenat.....	Paris R. P.	Millo.....	Paris, R. P.
Valette.....	Agen.	Rozès.....	Montmartre 1°.
Clugniat.....	Calais.	Sarret.....	Ligne du Nord.
Hamon.....	Le Havre.	Simon.....	Paris, R. P.
Sabailh.....	Alger.	Thomas.....	Paris 50.
Grenouilleau.....	Argentan.	Tournier.....	Lyon.
Tollard.....	Châlons-sur-Marne.	Biguet.....	Ligne du Nord.
Dequen.....	Boulogne.	Colin.....	Chaumont.
Tarbouriech.....	Saint-Pons.	Drouville.....	Paris R. P.
Jean.....	Castelnaudary.	Delestaing.....	<i>Idem.</i>
Libert.....	Paris, Central.	Feix.....	Brive.
Pinsonneau.....	Lons-le-Saunier.	Fumery.....	Paris, R. P.
Lavaut.....	Alger.	Guilbert.....	Ligne de Lyon.
Cadars.....	Libourne.	Jacquier.....	Paris R. P.
Dupin.....	Bordeaux.	Le Boutellier.....	Dét. Articles d'argent.
Plaisant.....	Amiens.	Marican.....	Dét. au Personnel.
Ferrier.....	Avignon.	Maurand.....	Ligne de Lyon.
Gouvernet.....	Elbeuf.	Munaret.....	<i>Idem.</i>
Regnaud.....	Contras.	Nicod.....	Paris R. P.
Capoulun.....	Rochofort.	Roulot.....	Châlons-sur-Marne.
Mercuit.....	Briançon.	Strasbol.....	Paris, Halles centrales.
Souque.....	Alger.	Maurice.....	Paris, Bourse.
Costes.....	Toulouse.	Clapiès.....	Paris, Central.
Aurégan.....	Rouen.	Etionnot.....	Paris, Bourse.
Rutteau.....	Lillo.	Collin.....	<i>Idem.</i>
Courty.....	Calais.	Rivière.....	Paris, Central.
Mouton.....	Valence.	Cros.....	Paris, Bourse.
Lascudé.....	Pau.	Jayez.....	Sud-Ouest.
Wartel.....	Lillo.	Borghetti.....	Ligne du Nord.
Colliex.....	Mâcon.	Pétré.....	Paris R. P.
Duchesno.....	Le Havre.	Blot.....	Alger.
Musard.....	Paris, Bourse.	Collin.....	Ligne du Nord.
Bonnard.....	Lyon.	Huguet.....	Ligne du Sud-Est.
Hébrard.....	Montauban.	Mougnard.....	Avignon.
Guibourt.....	Vitry-le-François.	Tité.....	Blaye.
Marchet.....	Lille.	Gaillard.....	Paris, Central.
Florentin.....	Paris, Central.	Sauvageot.....	<i>Idem.</i>
Archambeau.....	Tours.	Déodaté.....	Paris-Passy,
Andrieux.....	Lyon.	Colas.....	Vonziers.
Tallendeau.....	Nantes.	Coussillan.....	Dét. D ^o du matériel.
Berthon.....	Angers.	Beurié.....	Tours.
Reix.....	Périgueux.	Roy.....	Paris, Central.
Tamalet.....	Rodez.	Florenson.....	Lyon.
Pautet.....	Cette.	Gesnot.....	Ligne du Nord.
Albitreccia.....	Constantine.	Girard.....	Sud-Ouest.
Lapicque.....	Chaumont.	Reboul.....	Paris R. P.
Loume.....	Cochinchine.	Remlinger.....	Remiremont.
Airault.....	Paris 7.	Albouy.....	Saint-Étienne.
Beckerich.....	Rethel.	Maury.....	Paris-Belleville.
Clavier.....	Lyon.	Deussault.....	Paris R. P.
Garreau.....	Tours.	Millot.....	Langres.
Martin.....	Limoges.	Romain.....	Paris R. P.
Aycaguerre.....	Paris 4.	Roux.....	Albi.
Charton.....	Paris 3.	Fortoul.....	Méditerranée.
Clerc.....	Paris R. P.	Mouchebœuf.....	Bourges.
Ducros.....	<i>Idem.</i>	Thévenot.....	Chaumont.
Ferrié.....	Orléans.	Delandre.....	Bordeaux.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OR SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OR SERVICES.
MM. Jacques.....	Bernay.	MM. Fournial.....	Ligne de Lyon.
Chabroulet.....	Lisieux.	Goguey.....	Belfort.
Pastour.....	Lyon.	Lauçon.....	Annecy.
Boutin.....	Toulon.	Leca.....	Ligne de Lyon.
Guilloux.....	Rennes.	Lefebvre.....	Soissons.
Provost.....	Évreux.	Marty.....	Paris 8.
Alingrin.....	Sud-Ouest.	Paincedé.....	Boulegne.
Gibert.....	Saint-Flour.	Poudéron.....	Paris R. P.
Gillet.....	Ligne du Nord.	Ribaud.....	Ligne de l'Est.
Raffi.....	Méditerranée.	Saint.....	Paris R. P.
Bachès.....	Marseille.	Sauvaigo.....	Nice.
Maret.....	Châteauroux.	Théron.....	Ligne de Lyon.
Belperche.....	Paris R. P.	Vergeade.....	Paris R. P.
Brun.....	Ligne de Lyon.	Vézinet.....	Lille.
Chochon-Latouche..	Trouville.	Villeroy.....	Paris R. P.
Faure.....	Méditerranée.		



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Nos 2 ET 3.

SOMMAIRE.

	Pages.
BÂTIMENTS en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer.....	33
STATISTIQUE des contraventions.....	36
NOMINATIONS, mutations et promotions.....	42

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

V. signifie Bâtiment à voiles.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).							
(Section I du Tarif international.)							
1	Martinique.....	1 ^{er} mars...	Lo Havre..	Hélène-et-Geor- gina.	V.....	450	D. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Zanzibar.....	Idem.....	550	H. Auger.
3	Pointe-à-Pitre.....	10.....	Idem.....	Cécile-Auger...	Idem.....	600	D. Auger.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Port-Nichot....	Idem.....	300	Idem.
5	Réunion.....	1 ^{er}	S ^t -Nazaire.	Gol.....	dem.....	375	Fournier.
6	Mayotte.....	28.....	Idem.....	Arakan.....	Idem.....	400	Loiseau.
7	Martinique.....	10 avril...	Idem.....	D'Alembert....	Idem.....	450	H. Auger.
8	Idem.....	15.....	Idem.....	Cécile-Auger...	Idem.....	600	D. Auger.
9	Pointe-à-Pitre....	10.....	Idem.....	Lucie-Marguerite	Idem.....	450	H. Auger.
10	Idem.....	25.....	Idem.....	Intrépide-Corse..	Idem.....	400	D. Auger.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
1	Bahia	2 mars....	Le Havre..	Ville-de-Santos.	Vap. rég...	2,500	Charg. réunis.
2	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	2,500	Idem.
3	Buenos-Ayres.....	7.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Idem.
4	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	2,000	Idem.
5	Idem.....	25.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	3,000	Idem.
6	Curaçao, Porto-Rico, Mayaguez.	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
7	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
8	Curaçao et la Guayra	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
9	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
10	Les Cayes.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
11	Colon.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
12	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
13	Gonaïves.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
14	Idem.....	15.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
15	Idem.....	30.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Idem.....	2,500	Idem.
16	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
17	Idem.....	28.....	Idem.....	Intrépide-Corsu.	V.....	450	D. Auger.
18	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Jacques-Cœur...	Idem.....	600	E. Bossière.
19	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique.....	Vap. rég...	2,000	Idem.
20	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
21	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	2,500	Idem.
22	Montevideo.....	7.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Idem.
23	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	2,000	Idem.
24	Idem.....	25.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	3,000	Idem.
25	New-York.....	10.....	Idem.....	Hermod.....	Idem.....	1,800	Iselin et C ^{ie} .
26	Idem.....	28.....	Idem.....	Fréjo.....	Idem.....	1,800	Idem.
27	Para, Ceara, Ma- ragan.	4.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	1,500	Currie.
28	Idem.....	19.....	Idem.....	Coarense.....	Idem.....	1,800	Burns et Mac- Yver.
29	Port-au-Prince....	2.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
30	Idem.....	10.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Idem.....	2,500	Idem.
31	Idem.....	30.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	2,500	Idem.
32	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
33	Idem.....	17.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
34	Progresso.....	2.....	Idem.....	Carl-Woerman..	V.....	2,500	Brostrom.
35	Idem.....	30.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
36	Puerto-Plata.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	2,500	Idem.
37	Rio-de-Janeiro....	2.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
38	Idem.....	17.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
39	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
40	Saint-Thomas.....	24.....	Le Havre..	Saxonia.....	Vap. rég...	2,500	Charg. réunis.
41	Tampico.....	2.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
42	Idem.....	30.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Idem.....	2,500	Brostrom.
43	Ténériffe.....	7.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Charg. réunis.
44	Idem.....	25.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	3,000	Idem.
45	Trinidad.....	20.....	Idem.....	Marie-Agostini..	Idem.....	250	Postal.
46	Savanilla.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.

**§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers
faisant partie de l'Union postale.**

(Sections I et II du Tarif international.)

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
48	Valparaiso.....	1 ^{er} mars...	Le Havre..	Atlantique.....	V.....	2,000	E. Bossière.
49	Idem.....	10.....	Idem.....	Berville.....	Idem.....	450	Idem.
50	Vera-Cruz.....	2.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
51	Idem.....	25.....	Idem.....	Laguna.....	Idem.....	600	Veuve Oriot.
52	Idem.....	30.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Idem.....	2,500	Brostrom.
53	Bahia.....	2 avril...	Idem.....	Sully.....	Vap. rég...	2,000	Charg. réunis.
54	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Idem.
55	Buenos-Ayres.....	7.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Idem.
56	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	2,500	Idem.
57	Idem.....	25.....	Idem.....	Dom-Pedro.....	Idem.....	3,000	Idem.
58	Curacao, Porto-Rico.	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
59	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	2,500	Idem.
60	Caracas, la Guayra.	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
61	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	2,500	Idem.
62	Les Cayes.....	24.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.
63	Colon.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
64	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	2,500	Idem.
65	Gonaïves.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,800	Idem.
66	Idem.....	30.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Idem.....	2,500	Idem.
67	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	2,500	Idem.
68	Idem.....	25.....	Idem.....	Intrépide-Corse.	V.....	450	D. Auger.
69	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Bénifas.....	Vap. rég...	2,000	E. Bossière.
70	Idem.....	5.....	Idem.....	Jacques-Cœur...	V.....	450	Idem.
71	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Sully.....	Vap. rég...	2,000	Charg. réunis.
72	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Idem.
73	Montevideo.....	7.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Idem.
74	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	2,500	Idem.
75	Idem.....	25.....	Idem.....	Dom-Pedro.....	Idem.....	3,000	Idem.
76	New-York.....	10.....	Idem.....	Hermod.....	Idem.....	1,800	Iselin.
77	Idem.....	25.....	Idem.....	Fréja.....	Idem.....	1,800	Idem.
78	Para, Ceará, Ma- ragnan.	4.....	Idem.....	Ambross.....	Idem.....	1,500	Currie.
79	Idem.....	19.....	Idem.....	Thérésina.....	Idem.....	1,900	Burns et Mac- Yver.
80	Port-au-Prince.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
81	Idem.....	30.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Idem.....	2,500	Idem.
82	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,000	Charg. réunis.
83	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Idem.
84	Progreso.....	30.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Idem.....	2,500	Brostrom.
85	Puerto-Plata.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
86	Rio-de-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
87	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Idem.
88	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
89	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	2,500	Idem.
90	Tampico.....	30.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Idem.....	2,500	Idem.
91	Ténériffe.....	7.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Charg. réunis.
92	Idem.....	25.....	Idem.....	Dom-Pedro.....	Idem.....	3,000	Idem.
93	Trinidad.....	1 ^{er}	Idem.....	Marie-Agostini..	V.....	200	Postel.
94	Savanilla.....	10.....	Idem.....	Albingia.....	Vap. rég...	2,500	Brostrom.
95	Idem.....	24.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	2,500	Idem.
96	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Bénifas.....	Idem.....	2,000	E. Bossière.
97	Idem.....	5.....	Idem.....	Payta.....	V.....	450	Idem.
98	Véra-Cruz.....	25.....	Idem.....	Laguna.....	Idem.....	600	Veuve Oriot.
99	Idem.....	30.....	Idem.....	Carl-Woerman..	Vap. rég...	2,500	Brostrom.
100	Démérari.....	17.....	Nantes.....	Elisabeth.....	Brick.....	270	Roussignol.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.**

**STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.**

MOIS DE DÉCEMBRE 1881.

TABLEAU N° 1. — Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an ix.
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
995	2	134	1	20	fr. c. 288 50	.	.	.
1,131								

TABLEAU N° 2. — Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes				
1	2	3	de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	8
5	50	3	19	7	1	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
330	861	5 850 80	.	1	36 93

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
90	18	104	1,126 10	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES A LA JUSTICE.					
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AP- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.	Délin- quants civils. — Nombre	Délin- quants mili- taires. — Nombre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
				fr. c.				fr. c.		
Contraventions à	l'arrêté du 27 prair. an IX.	1,131	1	20	288 50	.	.	"	.	.
	la loi du 16 octobre 1849..	.	5	.	.	50	3	27	(1)	.
	l'article 9 de la loi du 25 juin 1856	130	201	5,850 50	.	.	1	36 93	.
	la loi du 4 juin 1859.....	90	18	101	1,126 10	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	1,221	363	985	7,265 10	50	3	28	36 93	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
53	447 00	149 00	10 00	"	139 00
Ensemble : 149 ^r 00 ^s					

MOIS DE JANVIER 1882.

TABLEAU N° 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*

(Transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
901	1	174	2	14	fr. c. 211 55	.	1	fr. c. 50 09
1,076								

TABLEAU N° 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*

(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets. — Nombre.	ACQUITTEMENTS — Nombre.	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes				
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8
10	47	5	21	1	.	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité. 1	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux. 2	Montant des transactions et des frs. s. 3	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements. 4	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations. 5	Montant des amendes et des frais. 6
371	997	7,089 10	.	1	205 10

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négligées. 1	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité. 2	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux. 3	Montant des transactions et des frais. 4	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements. 5	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions. 6	Montant des amendes et des frais. 7
131	40	139	1,319 95	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux constatant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.					
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		CONDAMNATIONS à la peine de l'emprison- nement de 5 jours à 1 mois.	
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.	Délin- quants civils. — Nombre	Délin- quants mili- taires. — Nombre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849. l'article 9 de la loi du 5 juin 1856..... la loi du 4 juin 1859.....	1,076	2	14	211 55	•	•	1	50 00	•	•
	•	10	•	•	47	5	22	(1)	•	•
	•	371	997	7,089 10	•	•	1	208 10	•	•
	•	131	40	139	1,819 95	•	•	•	•	•
TOTAUX.....	1,207	423	1,150	8,620 60	47	5	24	258 10	•	•

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes. (Loi du 19 décembre 1874.)

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.
(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
39	250 98	83 66	"	"	83 66
Ensemble 83 ^f 66 ^c					

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Borel	Contrôleur ..	Paris, école de télé- graphie.	3,500	Contrôleur ..	Paris, Direction ré- gionale.	3,500
Orban	Directeur ...	Rodez	5,000	Directeur ...	Châteauroux	5,000
Jacquey	Inspecteur ..	Pau	5,000	<i>Idem</i>	Rodez	5,000
Louf	C. P.	Articles d'argent ...	4,500	Sous-chef ...	Articles d'argent ...	4,500
Aylios	Sous-inspec- teur.	Albi	3,000	Sous-Inspec- teur.	Pau	3,000
Roux	Commis	Réclamations	3,100	<i>Idem</i>	Albi	3,000
Leclerc	Inspecteur ...	En mission en Bul- garie.	4,500	5,000
Travers	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,500	4,000
De Signorio ...	<i>Idem</i>	En mission à Haïti.	4,000	4,500
Ancel	Sous-inspec- teur.	Grenoble	3,500	4,000
Jumencourt ...	Commis	Direction de la caisse d'épargne.	2,500	Commis	Sur place	2,800
Gély	<i>Idem</i>	Paris 39	2,100	<i>Idem</i>	Dét. Direction du cabinet.	2,100
Lapouge	<i>Idem</i>	Sud-Ouest	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Libault	<i>Idem</i>	Moulins	2,100	<i>Idem</i>	Dét. Direction de l'Allier.	2,100
Renoult	<i>Idem</i>	Évreux	2,100	C. D.	Évreux	2,100
Créteaux	<i>Idem</i>	Dét. au contrôle ...	2,100	Commis	Dét. Direction du matériel.	2,100
Garnier de la Villesbret.	C. P.	Direction du cabi- net.	3,500	C. P.	Au contrôle	3,600
Varé	Commis	Direction du per- sonnel.	3,100	F ^{rs} de chef.	Service intérieur ...	3,100
Petiseau	<i>Idem</i>	Lyon	2,100	C. D.	Lyon	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Gêruzet.....	C. P.....	Paris 47.....	3,300	C. P.....	Dét. Direction de la Seine. (extra).	3,300
Cornu.....	Commis....	Ligne de l'Est....	2,100	Commis....	Dét. Articles d'ar- gent.	2,100
Binet.....	Idem.....	Paris 63.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Parent.....	Idem.....	Dét. Ordonnance- ment.	2,100	Idem.....	Ordonnancement...	2,200
Levain.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Béringer.....	C. P.....	Direction des servi- ces sédentaires.	3,500	C. P.....	Caisse d'épargne...	3,500
Depelay.....	Commis....	Dét. Direction de la Seine.	1,800	Commis....	Dét. Services séden- taires.	1,800
Pierrot.....	C. P.....	Paris 12.....	3,300	C. P.....	Direction de la Seine. (Extra.)	3,300
Masson.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,700	Commis....	Caisse d'épargne...	2,800
Bostvironois...	Commis....	Paris 26.....	2,400	Idem.....	Dét. Réclamations.	2,400
Viralode.....	Idem.....	Limoges.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Verger.....	Idem.....	Orléans.....	1,800	Idem.....	Limoges.....	1,800
Jabbert.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Geyse.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Cannes.....	1,500
Hémar.....	Idem.....	Paris.....	2,100	Idem.....	Nice.....	2,100
M ^{me} Rey.....	Employé...	Paris central.....	1,200	Employé...	Paris Bourse.....	1,200
Vanderlieb.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Belhomme (J.)	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris central.....	1,000
MM. Humblot.....	Commis....	Paris, école prépa- ratoire.	2,400	Contrôleur..	Paris, École prépa- ratoire.	2,500
Calinaud.....	Surnumér ^{re} ..	Cours des surnum ^{ers}	"	Surnumér ^{re} ..	Paris, q. Malaquais.	"
Blanchon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Gobelins....	"
Pruvost.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Carrousel...	"
Klein.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— boul. Saint- Michel.	"
Faure.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, r. de Villiers.	"
Latraca.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— la Chapelle..	"
Boutoille.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Gros-Cailhou.	"
Thiébaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— r. de Rennes.	"
Blondeau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Madeleine...	"
Brossard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Vaugirard...	"
Munier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— rue Milton..	"
Montalant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Passy.....	"
Simon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— rue Jean-Jac- ques-Rousseau.	"
Goujou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, Champs-Élye.	"
Freycho.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— av. Marceau.	"
Coreol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— place d'Eylau	"
Vallier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Luxembourg.	"
Naudet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— gare du Nord.	"
Dumetz.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Boissy-d'Ang.	"
Picavel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Grand Hôtel.	"
Liotel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— pl. du Havre.	"
Dagron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Vieilles-Hau- driettes.	"
Brasseur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, Grenelle...	"
Belliart.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Haussmann..	"
Saint-Paul....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— rue Gérando.	"
Pannier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Villetto.....	"
Winckel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Étoile.....	"
Jourdain.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Friedland...	"
Vié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	— Voltaire...	"
Gamet.....	Idem.....	Châtelleraul.	"	Idem.....	Daz.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRANES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRANES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Bory.....	Surnumér ^{re} ..	Guéret.....	•	Surnumér ^{re} ..	Châtellerault.....	•
Fauries.....	Idem.....	Condom.....	•	Idem.....	Orthez.....	•
Frérier.....	Idem.....	Vincennes.....	•	Idem.....	Saint-Denis.....	•
Marcellin.....	Idem.....	Valence.....	•	Idem.....	Lyon, central.....	•
Teysséré.....	Idem.....	Narbonne.....	•	Idem.....	Toulouse.....	•
Faucilhon.....	Idem.....	Montlugon.....	•	Idem.....	Montpellier.....	•
Dupont.....	Idem.....	Saint-Girons.....	•	Idem.....	Bédaricux.....	•
Gronzet.....	Idem.....	Agen.....	•	Idem.....	Bordeaux.....	•
Capelle.....	Idem.....	Saint-Affrique.....	•	Idem.....	Limoges.....	•
Coguet.....	Idem.....	Oran.....	•	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	•
Vidal.....	Commis.....	Vesoul.....	1,800	Commis.....	Alsis.....	1,800
Coutelet.....	Idem.....	Roanne.....	1,500	Idem.....	Vesoul.....	1,500
Lupano.....	Idem.....	Valence.....	1,500	Idem.....	Lyon, central.....	1,500
Tencé.....	Idem.....	En disponibilité.....	2,100	Idem.....	Vincennes.....	2,100
Charpentier.....	Idem.....	Laon, ville.....	1,500	Idem.....	Laon, gare.....	1,500
Le Guilhou.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Laon.....	1,500
Pouhaër.....	Idem.....	Rennes, gare.....	1,500	Idem.....	Le Mans, ville.....	1,500
Maré.....	Idem.....	La Mans, gare.....	1,500	Idem.....	Rennes, gare.....	1,500
Bro.....	Commis principal.	Toulouse, central.....	2,700	Commis principal.	Toulouse, recette principale.	2,700
Gaulène.....	Commis.....	Idem.....	2,400	Commis.....	Idem.....	2,400
Barrelly.....	Idem.....	Perpignan.....	1,500	Idem.....	Toulouse.....	1,500
Serraine.....	Idem.....	Montpellier.....	2,100	Idem.....	Perpignan.....	2,100
Deumié.....	Idem.....	Bédaricux.....	1,500	Idem.....	Narbonne.....	1,500
Vallée.....	Ex-commis.....	Idem.....	•	Idem.....	Le Havre.....	1,800
Duchesne.....	Commis.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Clermont (Oise).....	2,100
Ollivier.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Barran.....	Idem.....	Limoges.....	2,100	Idem.....	Agen.....	2,100
Mordellès.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	1,800	Idem.....	Oran.....	1,800
Converset.....	Commis principal.	Melun.....	2,700	Idem.....	Dijon.....	2,700
Cardot.....	Commis.....	Dijon.....	2,400	Commis principal.	Melun.....	2,700
Ledolley.....	Commis principal.	Lyon.....	3,000	Contrôleur..	Lyon, technique...	3,000
Ricarrère.....	Commis.....	En disponibilité.....	•	Commis.....	Paris.....	1,500
Lemasson.....	Surnumér ^{re} ..	Vesoul.....	•	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	•
Rousseau.....	Idem.....	Lille.....	•	Idem.....	La Fère.....	•
Docourcelle.....	Idem.....	Tergnier, gare.....	•	Idem.....	Lille.....	•
Lamouret.....	Idem.....	Dunkerque.....	•	Idem.....	Tergnier, gare.....	•
Turenne.....	Idem.....	Bordeaux, cours.....	•	Idem.....	Châtans.....	•
Durand (G.-J.- G.).	Idem.....	Montpellier, cours.....	•	Idem.....	Lyon.....	•
Durand (E.-J.)	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Pouzet.....	Idem.....	Brest, cours.....	•	Idem.....	Alençon.....	•
Fouque.....	Idem.....	Montpellier, cours.....	•	Idem.....	Lyon.....	•
Vaillmary.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Idem.....	•
Petitjean.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Saint-Etienne.....	•
Lufforancie.....	Idem.....	Idem.....	•	Idem.....	Annonay.....	•
Aymés.....	Idem.....	Nice.....	•	Idem.....	Marseille.....	•
Bacelon.....	Idem.....	Montpellier, cours.....	•	Idem.....	Nice.....	•
Laurent.....	Commis.....	Montereau.....	1,500	Commis.....	Dunkerque.....	1,500
Darrip.....	Idem.....	Bayonne.....	1,500	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Labeyrie.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,500	Idem.....	Bayonne.....	1,500
Marot.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Constantine.....	1,500
Giraud.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	1,800	Idem.....	Lyon, central.....	1,800
Dussert.....	Idem.....	Annonay.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Reynaud.....	Idem.....	Marseille, central.....	1,800	Idem.....	Marseille, cours du Chapitre.	1,800
Savy.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Léandri.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADIS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADIS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Chastanier de Boisset.	Commis. . . .	Paris, central. . . .	2,400	Commis. . . .	Marseille, central. . .	2,400
Espoullier. . . .	Idem.	Carpentras.	1,800	Idem.	Idem.	1,800
Rey.	Idem.	Ambert.	1,500	Idem.	Carpentras.	1,500
Canac.	Idem.	Riom.	1,500	Idem.	Ambert.	1,500
Bonidan.	Surnumér ^{re} . . .	Montpellier, cours. . .	"	Surnumér ^{re} . . .	Marvejols.	"
Beaufils.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Montpellier.	"
Coldre.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Fobis.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Signoret.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Maître.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Bédarioux.	"
Foulon.	Idem.	Brest, cours.	"	Idem.	Brest.	"
Martin.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Soullieu.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Rousseaux. . . .	Idem.	Idem.	"	Idem.	Châteaudun.	"
Labordo - La- coste.	Idem.	Saint-Girons.	"	Idem.	Bordeaux.	"
Dupont.	Idem.	Bédarioux.	"	Idem.	Saint-Girons.	"
Siry.	Commis principal.	Albi.	2,700	Commis principal.	Toulouse.	2,700
Ribet.	Idem.	Avignon.	3,000	Idem.	Idem.	3,000
Bardin.	Idem.	Nîmes.	2,700	Idem.	Avignon.	2,700
Ardant.	Idem.	Limoges.	2,700	Idem.	Auch.	2,700
Guibal.	Idem.	Nevers.	2,700	Commis. . . .	Toulouse.	2,700
Cheuret.	Idem.	Bourg, direction. . .	3,000	Commis prin.	Nevers.	3,000
Gascard.	Commis. . . .	Paris, central. . . .	1,500	Commis. . . .	Sur place.	1,800
M ^{lle} André Vauvordic.	Employée. . . .	Idem.	900	Employée. . . .	Rocette principale dét. Caisso d'é- pargne.	900
MM. Constant.	Commis. . . .	Narbonne.	1,800	Commis. . . .	Cahors.	1,800
Cazalas.	Idem.	Limoges.	2,100	Idem.	Cazères.	2,100
Prévoit.	Idem.	Montauban.	1,500	Idem.	Limoges.	1,500
Giroussc.	Idem.	Marseille.	1,500	Idem.	Bastia.	1,500
Gibert.	Idem.	Bône.	1,800	Idem.	Cetta, gare.	1,800
Bouillier.	Idem.	Arcachon.	1,500	Idem.	Bône.	1,500
Poumeyrol. . . .	Idem.	Libourne.	2,400	Idem.	Arcachon.	2,400
Fargues.	Idem.	Le Havre.	1,500	Idem.	Ganges.	1,500
Guy.	Idem.	Ganges.	1,500	Idem.	Le Havre.	1,500
Menvielle.	Surnumér ^{re} . . .	Cazères.	"	Surnumér ^{re} . . .	Narbonne.	"
Boudou.	Idem.	Paris, central. . . .	"	Idem.	Bône.	"
Clément.	Idem.	Cetta, ville.	"	Idem.	Cetta, gare.	"
Soullieu.	Idem.	Brest.	"	Idem.	Le Havre.	"
Devisch.	Idem.	Dunkerque.	"	Idem.	Rouen-Saint-Sever. . .	"
Beaudoin.	Idem.	Tonnerre.	"	Idem.	Chalon-sur-Saône. . .	"
Beauquier.	Idem.	La Charité.	"	Idem.	Tonnerre.	"
Geffray.	Idem.	Le Mans, ville. . . .	"	Idem.	Le Mans, gare. . . .	"
Craissac.	Idem.	Le Mans.	"	Idem.	Souza.	"
Labordo.	Idem.	Bordeaux.	"	Idem.	Angoulême.	"
Martin (Louis). .	Idem.	Brest.	"	Idem.	Les Sables-d'Olonne . .	"
Foulon.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Le Mans.	"
Duco.	Idem.	Alger.	"	Idem.	Djijelli.	"
Troussel.	Idem.	En disponibilité. . .	"	Idem.	Alger.	"
Laurent.	Commis. . . .	Nancy.	1,500	Commis. . . .	Dunkerque.	1,500
Blanc (Aug.). . .	Idem.	Chalon-sur-Saône. . .	2,100	Idem.	Nancy.	2,100
Raux.	Idem.	Paris, hôtel Conti- nental.	1,500	Idem.	Béja.	1,500
Lavit.	Idem.	Marseille.	1,500	Idem.	Bizerte.	1,500
Étenaud.	Idem.	Angoulême.	1,500	Idem.	Le Kef.	1,500
Bonbiout.	Idem.	Les Sables-d'Olonne . .	1,800	Idem.	Souza.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCE ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Devaux.....	Commis.....	Laon.....	1,500	Commis.....	Sousa.....	1,500
Desavonière...	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,100	Idem.....	Hyères.....	2,100
Ferry.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,400
Lupano.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Valence.....	1,500
Capy.....	Com. princ..	Paris, personnell.	3,100	Com. princ..	Paris.....	3,300
Denjan.....	Surnumér ^{co} .	La Rochelle.....	"	Surnumér ^{co} .	Saujon.....	"
Denoël.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Molitor.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Laurent.....	Commis.....	Dunkerque.....	1,500	Commis.....	Nancy.....	1,500
Tisse.....	Idem.....	Paris.....	1,500	Idem.....	Dunkerque.....	1,500
Logrand.....	Idem.....	Orléansville.....	1,500	Idem.....	Oran.....	1,500
Poit.....	Idem.....	Soissons.....	1,500	Idem.....	Orléansville.....	1,500
Desmé.....	Commis auxiliaire.	Brest.....	"	Surnumér ^{co} .	Sur place.....	"
Sierp.....	Idem.....	Auch.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ghiarisoli.....	Idem.....	Ajaccio.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Petit (E.-A.-L.)	Idem.....	Coulommiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Costamagno...	Commis.....	Marseille.....	1,500	Commis.....	Monte-Carlo.....	1,500
Dezarnaud.....	Idem.....	Avignon.....	1,500	Idem.....	Montpellier, gare..	1,500
Serve.....	Idem.....	Montpellier, gare..	1,800	Idem.....	Orange.....	1,800
Naefer.....	Idem.....	Amiens, gare.....	2,700	Idem.....	Amiens, vill.....	2,700
Osson.....	Idem.....	Rouen.....	1,500	Idem.....	Saint-Valery.....	1,500
Le Teo.....	Surnumér ^{co} .	Brest.....	"	Surnumér ^{co} .	Rouen.....	"
Saint-Donat...	Idem.....	Douarnenez.....	"	Idem.....	Quimperlé.....	"
Paquet.....	Commis auxiliaire.	Pézénas.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Coquot.....	Idem.....	Granville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Joubert.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Joron.....	Idem.....	Soissons.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maisonneuve...	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Belfort.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boulotte.....	Idem.....	Clamecy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Armant.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gourvennece...	Idem.....	Dieppe.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ravenach.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Robert.....	Commis auxiliaire.	Nantes.....	"	Commis.....	Idem.....	1,500
Victor.....	Facteur.....	Châlons-sur-Marne.	1,000	Idem.....	Idem.....	1,500
Duliu.....	Commis aux ^{co}	Mézières.....	"	Surnumér ^{co} .	Idem.....	"
Rémy.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Louchez.....	Idem.....	Creil.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rouault (L.-P.)	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gonon.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leblanc.....	Idem.....	Donai.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Déborgue.....	Idem.....	Cambrai.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vizié.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Verrouil.....	Idem.....	Aurillac.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Donzé.....	Idem.....	Belfort.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gillet.....	Idem.....	Sézanne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boisson.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jézéquel (G.- L.-F.).	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roux.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guichon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Demade.....	Idem.....	Avesnes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gauder.....	Idem.....	Vaunes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Péron.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Rousset.....	Commis auxiliaire.	Le Vigan.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Sur place.....	fr.
Debarle.....	Idem.....	Paris.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Henry.....	Idem.....	Somur.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Godeau.....	Idem.....	Douai.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Sallat.....	Idem.....	Brest.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Lazon.....	Idem.....	Idem.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Gauthier.....	Idem.....	Dijon.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Faure (A.-H.- P.-L.).	Idem.....	Chambéry.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Japsenne.....	Idem.....	Mézières.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Le Quonne..	Idem.....	Brest.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Alexis.....	Idem.....	Privas.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Durot.....	Idem.....	Dôle.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Morillon.....	Idem.....	Brest.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Amary.....	Idem.....	Dijon.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Arnaud.....	Idem.....	Saint-Etienne.	„	Idem.....	Idem.....	„
Duvignau.....	Idem.....	Mont-de-Marsan..	„	Idem.....	Idem.....	„
Lemont.....	Idem.....	Vervins.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Lefebvre (A.-H.)	Idem.....	Lille.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Langlois.....	Idem.....	Paris.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Le Gouarin.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Renaud.....	Idem.....	Auxerre.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Grégoire.....	Idem.....	Bayonno.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Hylas.....	Idem.....	Brest.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Lemarié.....	Idem.....	Nantes.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Maupais.....	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	„	Idem.....	Idem.....	„
Trives.....	Idem.....	Nîmes.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Lancelin.....	Idem.....	Paris.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Pons.....	Idem.....	Draguignan.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Boicat.....	Idem.....	Chambéry.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Deplaco.....	Idem.....	Douai.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Dunézat.....	Idem.....	Pau.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Gondron.....	Idem.....	Nantes.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Lavaivro.....	Idem.....	Vichy.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Lot.....	Idem.....	Brest.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Repelin.....	Idem.....	Grenoble.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Delbar.....	Idem.....	Cambrai.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Roques.....	Idem.....	Toulouse.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Vagnon.....	Idem.....	Chambéry.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Portadier.....	Idem.....	Florac.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Loriol.....	Idem.....	Pergignan.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Obeuf.....	Idem.....	Amiens.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Pinçon.....	Idem.....	Mézières.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Gegout.....	Idem.....	Nancy.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Trochon.....	Idem.....	Alger.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Mollié.....	Idem.....	Auch.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Tonard.....	Idem.....	Brest.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Bugniet.....	Idem.....	Moulins.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Lacoste.....	Idem.....	Périgueux.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Collenne.....	Idem.....	Lyon.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Rossignon.....	Idem.....	Nancy.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Baron.....	Idem.....	Niort.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Songy.....	Idem.....	Voiron.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Lachaud.....	Idem.....	Périgueux.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Riou.....	Idem.....	Brest.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Dumoulin.....	Idem.....	Aire-sur-l'Adour..	„	Idem.....	Idem.....	„
Féret.....	Idem.....	Caen.....	„	Idem.....	Idem.....	„
Percier.....	Idem.....	Brest.....	„	Idem.....	Idem.....	„

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADÉS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Vasseur.....	Commis auxiliaire.	Charleville.....	»	Surnumér ^{re} ..	Sur place.....	»
Lazare Lyon...	Idem.....	Pau.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Le Bescond...	Idem.....	Brest.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Parry.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	»	Idem.....	Idem.....	»
Buard.....	Idem.....	Leon.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Charaux.....	Idem.....	Paris.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Champanhet...	Idem.....	Aubenas.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Anschs.....	Idem.....	Douai.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Monneret.....	Idem.....	Chambéry.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Allard.....	Idem.....	Toulon.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Madec.....	Idem.....	Brest.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Masson.....	Idem.....	Vesoul.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Vincent.....	Idem.....	Nîmes.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Dazin.....	Idem.....	Cambrai.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Dumas.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Granje.....	Idem.....	Lorient.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Falrand.....	Idem.....	Clermont-l'Hérault.	»	Idem.....	Idem.....	»
Puech.....	Idem.....	Lunel.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Savy.....	Idem.....	Épinal.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Coulet.....	Idem.....	Lodève.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Régnier.....	Idem.....	Avesnes.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Seguy.....	Idem.....	Tulle.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Delacroix.....	Idem.....	Vouziers.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Teule.....	Idem.....	Montpellier.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Vignau.....	Idem.....	Lesparre.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Achart.....	Idem.....	Fourmies.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Dimier.....	Idem.....	Chambéry.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Gimarey.....	Idem.....	Lyon.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Chagny.....	Idem.....	Mâcon.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Déguilly.....	Idem.....	Bar-sur-Seine.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Rambal.....	Idem.....	Montpellier.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Aproux.....	Idem.....	Soissons.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Lesnard.....	Idem.....	Lorient.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Marcot.....	Idem.....	Montpellier.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Valroff.....	Idem.....	Mirecourt.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Bazin.....	Idem.....	Vesoul.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Balaroux.....	Idem.....	Mende.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Malassagne.....	Idem.....	Paris.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Henry.....	Idem.....	Brest.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Sauveplene.....	Idem.....	Montpellier.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Mahé.....	Idem.....	Lannion.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Villain.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Lafargue.....	Idem.....	Dax.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Debrach.....	Idem.....	Brive.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Jourdan.....	Idem.....	Granville.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Moulard.....	Idem.....	Perpignan.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Durand.....	Idem.....	Reiniremont.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Allard (A.-A.)	Idem.....	Gap.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Manavit.....	Idem.....	Albi.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Cam crov.....	Idem.....	Aurillac.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Dodéban.....	Idem.....	Toulon.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Killing.....	Idem.....	Tourcoing.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Delmes.....	Idem.....	Marseille.....	»	Idem.....	Idem.....	»
L'Hostis.....	Idem.....	Brest.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Maisonneuve.....	Idem.....	Privas.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Rolland.....	Idem.....	Valognes.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Défontaine.....	Idem.....	Nantes.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Leclerc.....	Facteur aux ^{re}	Paris.....	»	Idem.....	Idem.....	»

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Salze.....	Facteur auxiliaire.	Cette.....	"	Surnumér ^{re} ..	Sur place.....	"
Pichaud.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	"
Sagnié.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Delmas.....	Idem.....	Paris, région de l'Est	"	Idem.....	Paris, école du télé- graphe.	"
Gely.....	Commis.....	Marseille.....	1,500	Commis.....	Montpellier.....	1,500
Lava.....	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Franchises.....	"
Sourd.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Commis.....	Mâcon.....	1,500
aracine.....	Idem.....	Réclamations.....	"	Surnumér ^{re} ..	Annecy.....	"
Delpech.....	Commis.....	Tarbes.....	1,500	Commis.....	Limoges.....	1,500
Abadie.....	Idem.....	Libourne.....	1,800	Idem.....	Tarbes.....	1,800
Portet.....	Surnumér ^{re} ..	Angoulême.....	"	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	"
Fréminot.....	Commis.....	Paris 22.....	1,500	Commis.....	Ligne de l'Est.....	1,500
Tauriac.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Etcheverry.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 12.....	"	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Saintenoy.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 12.....	"
Brayo.....	Commis.....	Versailles.....	2,100	Commis.....	Paris R. P.....	2,100
Vasselin.....	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Saint-Omer.....	"
Machuel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Senlis.....	"
Thiébaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Épinal.....	"
Bidu.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Bourges.....	"
Martin.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Commis.....	Ligne du Nord.....	1,500
Tardos.....	Idem.....	Marmande.....	"	Idem.....	Tarbes.....	1,500
Ausset.....	Idem.....	Pyrénées.....	"	Surnumér ^{re} ..	Marmande.....	"
Raoul.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Pyrénées.....	"
Costes.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Lacaille.....	Idem.....	Avesnes.....	"	ommis.....	Versailles.....	1,500
Curaté.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Avesnes.....	"
Branché.....	Chef de brigade.	Sud-Ouest.....	3,000	C. P.....	Paris R. P.....	3,000
Dupont.....	C. P.....	Idem.....	2,700	Chef de brigade.	Sud-Ouest.....	2,700
Laurens.....	Commis.....	Idem.....	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Idem.....	2,400
Sogonzac.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,500	Commis.....	Idem.....	1,500
Noble.....	Surnumér ^{re} ..	Bayonne.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Alias.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re} ..	Bayonne.....	"
Atgié.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Niort.....	"
Carpentier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Lille.....	"
Marty.....	Commis.....	Paris 8.....	1,500	Commis.....	Paris 7.....	1,500
Petibon.....	Surnumér ^{re} ..	Neuilly.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 8.....	"
Signard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Neuilly.....	"
Thiébaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 39.....	"
Pageon.....	Idem.....	Sud-Ouest.....	"	Commis.....	Sud-Ouest.....	1,500
Favraud.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Mougniot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Pillot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Causse.....	Chef de brigade.	Sud-Ouest.....	2,700	Chef de brigade.	Ligne du Nord.....	2,700
Buquet.....	C. P.....	Ligne du Nord.....	2,700	Idem.....	Sud-Ouest.....	2,700
Avril.....	Commis.....	Idem.....	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Ligne du Nord.....	2,400
Blaise.....	Surnumér ^{re} ..	Nancy.....	"	Commis.....	Idem.....	1,500
Vignol.....	Idem.....	Pont-à-Mousson.....	"	Idem.....	Nancy.....	1,500
Thiéct.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Pont-à-Mousson.....	"
Godreau.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Commis.....	Valence.....	1,500
Bénézech.....	Idem.....	Limoges.....	"	Surnumér ^{re} ..	Montpellier.....	"
Couffio.....	Commis.....	Millau.....	1,800	Commis.....	Limoges.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Centagrel.....	Commis.....	Paris 20.....	1,500	Commis.....	Millau.....	1,500
Bedin.....	Surnumér ^{re}	Franchises.....	"	Surnumér ^{re}	Paris 20.....	"
Laforge.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Commis.....	Tours.....	1,500
Sicre.....	Commis.....	Sud-Ouest.....	1,500	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Roux.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Sud-Ouest.....	1,500
Florenson.....	Commis.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Lyon-Saint-Jean...	1,800
Blanc.....	Surnumér ^{re}	Chaumont.....	"	Idem.....	Chaumont.....	1,500
Blanc.....	Commis.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Marchevet.....	Surnumér ^{re}	Montpellier.....	"	Surnumér ^{re}	Chaumont.....	"
Chanal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Huguenin.....	Chef de brigado.	Ligne de l'Ouest..	3,300	G. P.....	Paris R. P.....	3,300
Verger.....	C. P.....	Idem.....	2,700	Chef de brigade.	Ligne de l'Ouest...	2,700
Desmoulins.....	Commis.....	Ligne de Lyon....	2,400	Fais. fonct. de G. P.	Idem.....	2,400
Grès.....	Surnumér ^{re}	Idem.....	"	Commis.....	Ligne de Lyon....	1,500
Majssiat.....	Commis.....	Paris 7.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Poirot.....	Surnumér ^{re}	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re}	Paris 7.....	"
Epry.....	Commis.....	Idem.....	1,500	Commis.....	Paris 8.....	1,500
Colson.....	C. P.....	Ligne du Nord....	2,700	Chef de brigado.	Ligne du Nord....	2,700
Lamontre.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Comte.....	Commis.....	Ligne de l'Est....	2,400	Fais. fonct. de G. P.	Idem.....	2,400
Beudoia.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Delahaye.....	Idem.....	Ligne du Nord....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Henry.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Duchêne.....	Surnumér ^{re}	Ligne de l'Est....	"	Commis.....	Ligne de l'Est....	1,500
Ball.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chappuy.....	Idem.....	Paris 28.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"
Blaudez.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Commis.....	Idem.....	1,500
Charles.....	Idem.....	Paris 65.....	"	Surnumér ^{re}	Ligne du Nord....	"
Doublemart.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mundtveiller..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 28.....	"
Luce.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Lavergne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 65.....	"
Roussch.....	C. P.....	Ligne du Sud-Ouest.	2,700	Chef de brigado.	Sud-Ouest.....	2,700
Robert.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Dalga.....	Commis.....	Idem.....	2,400	Fais. fonct. de G. P.	Idem.....	2,400
Normant.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Bouissy.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Cayrel.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Duffau.....	Surnumér ^{re}	Idem.....	"	Commis.....	Idem.....	1,500
Dartencet.....	Ex-commis.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Donet.....	Surnumér ^{re}	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacour.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ricaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Donat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gilabert.....	Commis.....	Paris 74.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lhoumeau.....	Surnumér ^{re}	Saint-Malo.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"
Rey.....	Idem.....	Paris 52.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Magendie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fournier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 74.....	"
Bourdon.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Saint-Malo.....	"
Jarrier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 52.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Saligné.....	Surnumér ^{rs} ..	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{rs} ..	Guéret.....	"
Pezet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Escaillas.....	"	Idem.....	Dir. du Cabinet..	"
Monnier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pons.....	"	Idem.....	Draguignan.....	"
Epardeau.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Salomon.....	"	Idem.....	Libourne.....	"
Dutaur.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Muffat-Jeandet..	"	Idem.....	Paris 22.....	"
Colombots.....	"	Idem.....	Versailles.....	"
Sosts.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Le Forestier.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Fraisse.....	"	Idem.....	Tours.....	"
Brézet.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Séchaud.....	"	Idem.....	Saint-Étienne....	"
Luguet.....	"	Idem.....	Toulouse.....	"
Moreau.....	"	Idem.....	Caisse d'épargne..	"
Ortoli.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cherbonnier.....	"	Idem.....	Ordonnancement..	"
Constantin.....	C. P.....	Draguignan.....	2,700	Recev. princ.	Draguignan.....	2,500
M ^{mes} Burnel.....	Recev.....	Barfleur.....	1,400	Recev.....	St-Pierre-Eglise..	1,400
Duval Lapallière	Idem.....	Le Vast.....	1,000	Idem.....	Barfleur.....	1,000
Plet.....	Idem.....	Ribemont.....	1,000	Idem.....	Rue.....	1,000
Sauvagnac.....	Idem.....	Puimisson.....	1,000	Idem.....	Lunas.....	1,000
Malot.....	Idem.....	Bernay-en-Ponth..	800	Idem.....	Regnière-Ecluse..	800
MM. Denis.....	Idem.....	Montluçon.....	3,500	Idem.....	Château-Gontier..	3,500
Nourry.....	Idem.....	Château-Gontier..	2,500	Idem.....	Montluçon.....	3,000
Souchard.....	Idem.....	Bouin.....	1,200	Idem.....	La Barre-de-Mont.	1,200
Gautier.....	Idem.....	La Barre-de-Mont..	1,200	Idem.....	Bouin.....	1,200
M ^{mes} Perdijon.....	Idem.....	Héry.....	800	Idem.....	Cheny.....	800
Lefèvre.....	Idem.....	Moraine.....	800	Idem.....	Collonges-s.-Salève	800
Vignolles.....	Idem.....	Saint-Bertrand....	1,200	Idem.....	Boulogne-s.-Gesse.	1,200
Latour.....	Idem.....	Pibrac.....	800	Idem.....	Saint-Bertrand....	800
Lorin.....	Idem.....	St-Remy-les Chev..	1,000	Idem.....	Chenoise.....	1,000
Sisco.....	Idem.....	Chenoise.....	1,000	Idem.....	Muro.....	1,000
Fondacci.....	Idem.....	Muro.....	1,000	Idem.....	Pila-Canale.....	1,000
M. Moureau.....	C. P.....	Lyon.....	3,600	Idem.....	Lyon-Saint-Jean...	3,500
M ^{mes} Frayssineau..	Recev.....	Gourin.....	1,400	Idem.....	Josselin.....	1,400
Bellet de Mirelon	Idem.....	Coray.....	1,200	Idem.....	Gourin.....	1,200
Rousse.....	Idem.....	Sercut.....	1,200	Idem.....	Carnac.....	1,200
Souloumiac.....	Idem.....	Samatan.....	1,400	Idem.....	Pibrac.....	1,400
MM. Lecomte.....	Idem.....	Mostaganem.....	3,500	Recev. princ.	Constantine.....	3,500
Ryard.....	C. P.....	Alger.....	3,600	Recev.....	Mostaganem.....	3,000
Leidier.....	Receveur....	Saint-Florent.....	2,200	Idem.....	Antibes.....	2,200
Poggi.....	Commis.....	Bastia.....	1,800	Idem.....	Saint-Florent.....	1,400
Benoît.....	Fact ^r boîtier.	Rosnay-l'Hôpital..	790	Idem.....	Rosnay-l'Hôpital..	1,000
M ^{mes} Delafosse.....	Recev.....	Bérigny.....	1,200	Idem.....	Bréhal.....	1,200
Mourier.....	Idem.....	Livron.....	1,400	Idem.....	Châteauneuf-de-Max	1,400
Claudon.....	Idem.....	Puy-St-Martin.....	1,200	Idem.....	Livron.....	1,200
Olivary.....	Idem.....	Mirabeau.....	1,200	Idem.....	Puy-St-Martin.....	1,200
M. Cavé.....	Idem.....	La Réole.....	1,800	Idem.....	Lourdes.....	1,800
M ^{me} Meignan.....	Idem.....	Berchères-s ^t -Vesgre	1,000	Idem.....	La Ferté-Vidame..	1,000
M ^{mes} Savignat.....	Idem.....	Blanzac.....	1,400	Idem.....	Charmant.....	1,400
Marchive.....	Idem.....	Charmant.....	1,000	Idem.....	Blanzac.....	1,000
Coulomb.....	Idem.....	Maisse.....	800	Idem.....	Le Pecq.....	800
M. Borde.....	Idem.....	Saint-Cloud.....	2,400	Idem.....	Boulogne-sur-Seine	2,400
M ^{mes} Quissac.....	Idem.....	Rocheftort-du-Gard.	1,000	Idem.....	Varagues.....	1,000
Richard.....	Idem.....	Les Rousses.....	1,200	Idem.....	Rocheftort-du-Gard.	1,200
Péricat.....	Idem.....	Lanouaille.....	1,400	Idem.....	Mézières.....	1,400
Poumeau-Laffo- rest.	Idem.....	Payzac.....	1,000	Idem.....	Lanouaille.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Pignet.....	Recev.....	Angles.....	1,200	Recev.....	Payzac.....	1,200
Souchard.....	Idem.....	La Barre-de-Mont.	1,200	Idem.....	Angles.....	1,200
Mortier.....	Commis.....	Lille.....	2,100	Idem.....	Rouen-Martainville.	2,000
Malraison.....	C. P.....	Alger.....	2,700	Idem.....	Alger-Mustapha...	2,400
Radencz.....	Recev.....	Marengo.....	1,600	Idem.....	Collo.....	1,600
Cavé.....	Idem.....	Lourdes.....	1,800	Idem.....	La Réole.....	1,800
Corneau.....	Idem.....	La Palisse.....	2,700	Idem.....	Vendôme.....	3,000
M ^{mes} Desmoulins.....	Idem.....	Allevard.....	1,600	Idem.....	Firminy.....	1,600
Janoli.....	Idem.....	Saint-Chef.....	1,200	Idem.....	Allevard.....	1,200
Seigle.....	Idem.....	La Bâtie-Neuve...	800	Idem.....	Saint-Chef.....	800
MM. Loppin.....	Idem.....	Le Tréport.....	2,200	Idem.....	Sainte-Menchould..	2,200
Quinefaut.....	Idem.....	Bolbec.....	2,400	Idem.....	Le Tréport.....	2,400
Lecroq.....	Idem.....	Sainte-Menchould.	2,200	Idem.....	Bolbec.....	2,200
M ^{me} Cagin.....	Idem.....	Beaucamps.....	1,000	Idem.....	Croisilles.....	1,000
MM. Cazals.....	Commis.....	Toulouse.....	2,400	Idem.....	Lourdes.....	2,200
Lacour.....	Recev.....	Courbevoie.....	2,000	Idem.....	Saint-Cloud.....	2,200
M ^{mes} David.....	Idem.....	Nogent-sur-Marne..	1,600	Idem.....	Courbevoie.....	1,800
Laville.....	Idem.....	Livry.....	1,400	Idem.....	Nogent-sur-Marne.	1,400
Moreau.....	Idem.....	Ivry-la-Bataille...	1,400	Idem.....	Livry.....	1,600
Rault.....	Idem.....	Lanmeur.....	1,200	Idem.....	Ivry-la-Bataille...	1,400
Georgette du Buisson,	Idem.....	Ermont.....	1,400	Idem.....	Lanmeur.....	1,400
Houël.....	Idem.....	Barisis.....	1,000	Idem.....	Ermont.....	1,000
Schirmer.....	Idem.....	Trappes.....	1,400	Idem.....	Draveil.....	1,400
Grandmottet...	Idem.....	Ribécourt.....	1,000	Idem.....	Trappes.....	1,000
M. Dangu.....	Idem.....	Pont-de-l'Arche...	1,600	Idem.....	Ribécourt.....	1,400
M ^{mes} Jamier.....	Idem.....	Plerguer.....	1,200	Idem.....	Pleurtnit.....	1,200
Dumont.....	"	Idem.....	Cramoisy.....	800
Marissal.....	"	Idem.....	Escaudain.....	800
Fossé.....	"	Idem.....	Thumeries.....	800
Philippet.....	"	Idem.....	Uilly-Saint-Georges.	800
Beaux.....	"	Idem.....	Béthisy-St-Pierre..	800
Armengaud.....	"	Idem.....	Baziège.....	800
Lecœuvre.....	"	Idem.....	Renescuré.....	800
Daliguet.....	"	Idem.....	Morsain.....	800
Jacob.....	"	Idem.....	Demigny.....	809
Bernard.....	"	Idem.....	Vasles.....	800
Daage.....	"	Idem.....	Ribemont.....	800
Jubin.....	"	Idem.....	Sérent.....	1,000
Vaultier.....	"	Idem.....	Argagnon-Marcerin.	800
Sassot.....	"	Idem.....	Les Cabannes.....	800
Boureau.....	"	Idem.....	Faye-l'Abbesse....	800
Larroque.....	"	Idem.....	Boissezon.....	800
Moyse.....	"	Idem.....	Septmonts.....	800
Larcher.....	"	Idem.....	Huanne-Montmartin	800
Vernat.....	"	Idem.....	Noizay.....	800
Drogat.....	"	Idem.....	Marsannay.....	800
Roux.....	"	Idem.....	Jarnac-Champagne.	800
M. Genéro.....	"	Idem.....	Levie.....	800
M ^{me} Poiteau.....	"	Idem.....	Wattignies.....	800
M ^{mes} Méaulle.....	"	Recev.....	La Rivière-S ^t -Sauv ^r .	800
Lépine.....	"	Idem.....	Cressanges.....	800
Crampé.....	"	Idem.....	Ribemont-S ^t -l'Ancre	800
Fountas.....	"	Idem.....	Avrillé.....	800
Puy.....	"	Idem.....	S ^t -Remy-lès-Chevr ^{rs} .	800
Bourdery.....	"	Idem.....	Dunières.....	800
Simas.....	"	Idem.....	Le Châtelet-en-Brie.	800
Lanna.....	"	Idem.....	Faye-l'Abbesse....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Garnier.....	Inspecteur...	Paris.....	6,000	Inspecteur- principal.	Paris.....	6,000
de Foucault...	Sous-chef de section.	Paris, R. P.....	5,000	Chef de section.	Paris, R. P.....	5,000
Bour.....	C. P.....	Idem.....	3,600	Sous-chef de section.	Idem.....	3,500
Mahé de la Vil- leglé.	Faisant fons de sous-insp ^t .	Vannes.....	3,000	Sous- inspecteur.	Vannes.....	3,000
Barbaras.....	Sous- ingénieur.	Marseille, techni- que.	2,500	Sous- ingénieur.	Marseille, lignes souterraines.	2,500
Mondon.....	Contrôleur..	Paris, région de Lille	3,500	Contrôleur..	Paris, rég. d'Orléans	3,500
Baudouin.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Paris, insp ^{on} Paris- Nord et Oise.	3,500
Grandmaître...	Commis....	Paris, rég. Paris-Est.	1,800	Commis....	Idem.....	1,800
Laugier.....	Idem.....	Paris, rég. de Lille.	2,400	Idem.....	Paris, rég. Paris-Est	2,400
Huard.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Chotin.....	Idem.....	Direction du maté- riol.	2,800	C. P.....	Adj ^t au contrôleur du matériel.	2,700
Dalleu.....	C. P.....	Dét. Personnel...	3,000	Commis....	D ^{on} de la Caisse d'ép.	3,100
Fauquembergue	Commis....	Réclamations.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,500
Montagne.....	C. D.....	Dir. de Paris.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Pimponeau.....	Idem.....	Dir. de la Seine...	2,400	C. D.....	Direction de Paris.	2,400
Borelli.....	Idem.....	Valence.....	2,700	Idem.....	Direct. de la Seine.	2,700
Guichard.....	Commis....	Dét. D ^{on} du cabinet.	1,500	Commis....	Titularisation....	1,600
Edel.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Bonnardel.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Escande.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Hanus.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Giron.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Le Jampel.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Pancessot.....	C. P.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Marotel.....	Commis....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Haidot.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Chattelun.....	Idem.....	Dét. D ^{on} du Person.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Aumont - Du- moutier.	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Vuillaumo.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Bozonson.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Delignon.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Michel.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Marican.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Travers.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Simonnet.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Gahart.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Drugeon.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Lefèvre.....	Idem.....	Dét. D ^{on} du Matér.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Rollin.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Chepy.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Goussillan.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Grescitz.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Fouquier.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Claudet.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Le Couvreur-St- Manvieu.	C. P.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Schneller.....	Commis....	Dét. Direction des services sédent.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Boudot.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Gérard.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Florentin.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lhoté.....	Commis.	Dét. D ^{ns} des serv. séd.	2,100	Commis.....	Titularisation.....	2,200
Gille.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Chabot.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Viant.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Gaultier.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Théry.....	C. P.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Crétin.....	Commis.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Simon.....	G. P.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Blanchard de la Brosse.	Idem.....	Idem.....	3,300	C. P.....	Idem.....	3,500
Mabyro.....	Commis.....	Dét. Direction des corresp. postales.	1,500	Commis.....	Idem.....	1,600
de Fénéoux de Plaisance.	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Vespérini.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Roustan.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Dubus.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Frault.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Lanaud.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Sicard.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Phérvong.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Agry.....	Idem.....	Dét. D ^{ns} de la Compt.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Général.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Grellet.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Grillon.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Rat.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Le Bouceiller..	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Mouqueron....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Lemonier.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Bladior.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Duverdier de Suze.	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Pellegrini.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Gauthier.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Salomon.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Lemoine.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Comte.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Ailhaud.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Ferrandi.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Richard.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Vinciguerra...	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Fleury.....	C. P.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Corrigeux.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Cuisenier.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Squivet.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Labille.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Petitjean.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Rosier.....	Commis.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Boulauger.....	C. P.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Crouzon.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Cayeux.....	Commis.....	Dét. aux réclamat ^{ons}	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Grossiord.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Décheneux.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Lavonarde.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Protche.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Aubert.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Amm.....	C. P.....	D. D ^{ns} de la Compt.	2,700	C. P.....	Dét. D ^{ns} du Matériel.	2,700
Vaucois.....	Commis.....	Dét. D ^{ns} du Cabinet.	2,400	C. D.....	Châlons-sur-Marne.	2,400
Perrot.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	1,500	Commis.....	Dét. D ^{ns} de l'Ain..	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lacour.....	Receveur.....	Saint-Cloud.....	2,200	Commis.....	Direct. de la compt.	2,500
Gendro.....	C. D.....	Saint-Etienne.....	2,100	C. D.....	Guéret.....	2,100
Bustarret.....	Commis.....	Paris-Central.....	1,500	Commis.....	Paris, g ^{re} d'Orléans.	1,500
Aldebert.....	Surnumér ^{re}	Moriaix.....	"	Surnumér ^{re}	Orléans, gare.....	"
Brévet.....	Idem.....	Nantes.....	"	Idem.....	Le Mans.....	"
Pieyre.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Aix (B.-du-Rhône).	"
Le Goff.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Pellen.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Godeau.....	Idem.....	Douai.....	"	Idem.....	Saint-Quentin.....	"
Bultó.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Cambrai.....	"
Dazin.....	Idem.....	Cambrai.....	"	Idem.....	Valenciennes.....	"
Rancurel.....	Idem.....	Aumale.....	"	Idem.....	Bouffarick.....	"
Lhuillier.....	Idem.....	Disponible.....	"	Idem.....	Aumale.....	"
Lagarde.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Delbar.....	Idem.....	Cambrai.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Pangnier.....	Ex-surnumér ^{re}	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Grattoan.....	Commis.....	Philippeville.....	2,400	Com. princ.....	Sur place.....	2,700
Carré.....	Commis princ. cipal.....	Paris, administra- tion centr., mat.	3,500	Idem.....	Paris, Dépôt cent.	3,600
Gascard.....	Commis.....	Paris, central.....	1,800	Commis.....	Paris, Serv. officiel.	1,800
Gouvernet.....	Idem.....	Elbeuf.....	1,800	Idem.....	Pantin.....	1,800
Paon.....	Idem.....	Beauvais.....	1,500	Idem.....	Rouen.....	1,500
Guézenec.....	Idem.....	Rennes.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Perrault.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Rennes.....	2,400
Dufrénoy.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Paris, Archives.....	2,700
M ^{lle} Forger.....	Employée.....	Idem.....	1,200	Employée.....	Paris, Rec. princ. dét. à la C ^{re} d'ép.	1,200
Craissac.....	Surnumér ^{re}	Sousa.....	"	Surnumér ^{re}	Lo Mans.....	"
Gouriou.....	Idem.....	Lo Mans.....	"	Idem.....	Sousa.....	"
Calbet.....	Idem.....	Agen.....	"	Idem.....	Cette.....	"
Grapin.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Trotreau.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Oran.....	"
Fobis.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Roanne.....	"
Régnier.....	Idem.....	Avesnes.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Trochon.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Ain-Temouchen.....	"
Belengez.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Péronne.....	"
Bastido.....	Commis.....	Cette.....	1,500	Commis.....	Agen.....	1,500
Gourrier.....	Idem.....	Oran.....	1,500	Idem.....	Dijon.....	1,500
Reiner.....	Idem.....	Reims.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Lhotellicr.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Reims.....	1,500
Siry.....	Com. princ.....	Toulouse.....	2,700	Com. princ.....	Albi.....	2,700
Aubin.....	Commis.....	Le Mans, ville.....	1,500	Commis.....	Le Mans, gare.....	1,500
Lalandois.....	Idem.....	Hers cadres.....	"	Idem.....	Le Mans.....	1,500
Vasseur.....	Idem.....	Péronne.....	1,500	Idem.....	Lille.....	1,500
Roux.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	1,500	Idem.....	Montpellier, gare.....	1,500
Chaix.....	Idem.....	Montpellier, gare.....	2,100	Idem.....	Saint-Etienne.....	2,100
Busoni.....	Idem.....	La Rochelle.....	2,700	Idem.....	Paris, lignes souter.	2,700
Chambard.....	Idem.....	Rouen.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Marvillet.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Macarry.....	Idem.....	Paris, technique.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Léarnot.....	Idem.....	Paris, lig. pneumat.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Marchand.....	Idem.....	Bône.....	1,800	Idem.....	Rouen.....	1,800
Pouquet.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Paris, lig. pneumat.....	2,100
Platel.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Gourrin.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Poimiroo.....	Surnumér ^{re}	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re}	La Rochelle.....	"
Faure.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Dinier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Puignero.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Marseille.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU VICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Malitourne.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re} ..	Rochefort.....	"
Gabriel.....	Idem.....	Gaillac.....	"	Idem.....	Toulouse.....	"
Monneret.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Beaufils.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Draguignan.....	"
Desvoyes.....	Idem.....	Lagny.....	"	Idem.....	Le Havre.....	"
Déclia.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Flers.....	"
Massart.....	Commis.....	Amiens, ville.....	1,800	Commis.....	Amiens, gare.....	1,800
Sécheresse.....	Idem.....	Rochefort.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Gausse.....	Idem.....	Narbonne, gare.....	2,100	Idem.....	Narbonne, ville.....	2,100
Boysse.....	Idem.....	Toulouse.....	1,500	Idem.....	Gaillac.....	1,500
Pertin.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Lyon.....	1,500
Joliot.....	Idem.....	Lons-le-Saunier.....	1,500	Idem.....	Besançon.....	1,500
Uguen.....	Idem.....	Le Havre.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Petit.....	Idem.....	Orléans, ville.....	1,500	Idem.....	Lagny.....	1,500
Faure.....	Idem.....	Gannat.....	1,500	Idem.....	Orléans, ville.....	1,500
Dupont.....	Idem.....	Paris, Rec. princip.....	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Maublanc.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	1,500	Idem.....	Oran.....	1,500
Camart.....	Idem.....	Le Havre.....	1,500	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	1,500
Le Jannou.....	Idem.....	Flers.....	1,500	Idem.....	Le Havre.....	1,500
Delahaut.....	Idem.....	Roubaix.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Rétif.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Roubaix.....	1,500
Commonge.....	Idem.....	Narbonne.....	1,500	Idem.....	Perpignan.....	1,500
Lamy.....	Idem.....	Tourcoing.....	1,800	Idem.....	Dunkerque.....	1,800
Laurent.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Idem.....	Tourcoing.....	1,500
Platel.....	Idem.....	Paris.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Sartelet.....	Idem.....	Versailles.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,800
Simon.....	Idem.....	Montpellier.....	2,100	Idem.....	Versailles.....	2,100
Michel (G.).....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Gurgé.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Paris.....	1,800
Michel (Aug ^{is}).....	Commis.....	Paris, Adm. centr.....	3,100	Com. princ.....	Idem.....	3,300
Ginières.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re} ..	La Rochelle.....	"
Sabathé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Gandron.....	Idem.....	Nantes.....	"	Idem.....	Châtellerault.....	"
Vizié.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Pannier.....	Idem.....	Paris, Villette.....	"	Idem.....	Enghien.....	"
Le Quenne.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	La Flèche.....	"
Miguras.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Limoges.....	"
Bernard.....	Commis.....	Lyon.....	2,400	F. fonct. de C. P.	Lyon.....	2,400
Cotoni.....	Idem.....	Alger.....	2,400	Idem.....	Alger.....	2,400
Philippe.....	Idem.....	Tours.....	2,400	Idem.....	Tours.....	2,400
Meunier.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,400
Rabœuf.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Caire.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Lyon.....	1,500
Villeneuve.....	Surnumér ^{re} ..	Alger.....	"	Idem.....	Alger.....	1,500
Paire.....	Commis.....	Constantine.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Sarazin.....	Idem.....	Oran.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500
Decombredet.....	Idem.....	Paris, R. P., dép.....	2,400	Idem.....	Paris, R. P., transb.....	2,400
Laves.....	Surnumér ^{re} ..	Compiègne.....	"	Surnumér ^{re} ..	Nancy.....	"
Duminil.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Compiègne.....	"
Hugues.....	Idem.....	Paris, 18.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Brin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dubas.....	Idem.....	Paris 12.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Couffy.....	Idem.....	Paris 37.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pinard.....	Idem.....	Paris 34.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ségaud.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Paris 45.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rey.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Touvet.....	Idem.....	Melun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Delhay.....	Surnumér ^{re} .	Lyon.....	"	Commis. . . .	Sur place.....	1,500
Rémond.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Giraud.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arnal.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
André.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Desplats.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bedin.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bordes.....	Idem.....	Angers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Riche.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Galinat.....	Idem.....	Mayenne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pionnier.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rousseau.....	Idem.....	Béthune.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Alaize.....	Idem.....	Auch.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gasc.....	Idem.....	Brive.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jean.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duhamel.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Burg.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Andrieuc.....	Idem.....	Dinan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duban.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boutard.....	Idem.....	Nantes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Castaing.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boulesteix.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mazetier.....	Idem.....	Orléans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hugonin.....	Idem.....	Chaumont.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chaudon.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ploncard.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marty.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Loroumet.....	Idem.....	Beziers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dupin.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guilhamotte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sibaud.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Daure.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barthe.....	Idem.....	Creux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dilly.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Magne.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Desgorges.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fanton.....	Idem.....	Paris 70.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Héry.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Costat.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Français.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gollion.....	Idem.....	Paris 19.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Léonard.....	Idem.....	Paris 66.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourol.....	Idem.....	Paris 34.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rival.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Espitalier.....	Idem.....	Digne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ollivier.....	Idem.....	Nantes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boullaran.....	Idem.....	Vierzon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Carreirou.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Toubas.....	Idem.....	Arles.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delmouly.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Emilo.....	Idem.....	Melan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Perrot.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Salvat.....	Idem.....	Bergerac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Touze.....	Idem.....	Angers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dufour.....	Idem.....	Marmande.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barès.....	Idem.....	Avignon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Couyba.....	Idem.....	Orléans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marquette.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rudelle.....	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Bazoin	Surnumér ^{re}	Lig. du Nord-Ouest.	"	Commis. . . .	Sur place	1,500
Gauthier	Idem	Soissons	"	Idem	Ligne de l'Est. . . .	1,500
Tuffier	Idem	Paris	"	Idem	Paris 63	1,500
Henry	Idem	Ligne de l'Est. . . .	"	Idem	Paris 35	1,500
David	Commis	Paris 16	1,500	Idem	Ligne de Lyon. . . .	1,500
Olivier	Idem	Ligne de l'Est. . . .	1,800	Idem	Paris 16	1,800
La Tour	Idem	La Rochelle. . . .	1,800	Idem	Lisieux	1,800
Gratraud	Idem	Caen	1,500	Idem	La Rochelle	1,500
Le Bourgeois ..	Idem	Laval	1,500	Idem	Caen	1,500
Pellé	Surnumér ^{re}	Brest	"	Surnumér ^{re}	Laval	"
Raynaud	Commis	Alençon	1,500	Commis	Saint-Gaudens	1,500
Barbier	Brig.-facteur	Angers	1,000	Idem	Alençon	1,500
Oddon	"	Ex-commis. . . .	"	Idem	Fontainebleau. . . .	1,500
Galibert	Surnumér ^{re}	Réclamations	"	Surnumér ^{re}	Paris 25	"
Rouzé	Idem	Paris 41	"	Commis. . . .	Paris 47	1,500
Cossin	Idem	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Paris 41	"
Marginades	Commis	Perpignan	1,500	Commis. . . .	Périgueux	1,500
Capdeillayre ..	Idem	Poitiers	1,500	Idem	Perpignan	1,500
Théron	Surnumér ^{re}	Bordeaux	"	Surnumér ^{re}	Poitiers	"
Chambran	Idem	Idem	"	Idem	Orléans	"
Carrière	Commis	Rouen	1,500	Commis	Cannes	1,500
Guilhot	Surnumér ^{re}	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Rouen	1,500
Gouyneau	Commis	Bordeaux	1,500	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Raymond	Surnumér ^{re}	Pézénas	"	Idem	Bordeaux	1,500
Maurol	Idem	Villefranche. . . .	"	Surnumér ^{re}	Pézénas	"
Biessy	Idem	Ex-surnuméraire. . . .	"	Idem	Villefranche. . . .	"
Leca	Commis	Ligne de Lyon. . . .	1,500	Commis. . . .	Paris 25	1,500
Winterer	Idem	Paris 2	1,500	Idem	Paris 74	1,500
Gernet	Idem	Ligne du Nord. . . .	1,800	Idem	Paris 2	1,800
Carcanague	Idem	Idem	2,100	Idem	Paris 18	2,100
Ferrier	C. P.	Paris 33	3,300	C. P.	Paris 44	3,300
Milloux	Commis	Ligne de Lyon. . . .	1,500	Commis	Paris 33	1,500
Blanc	C. P.	Ligne de l'Ouest. . . .	2,400	C. P.	Laon	2,400
Pillot	Commis	Lig. du Nord-Ouest.	2,400	F.F. ^{ens} de C. P.	Ligne de l'Ouest. . . .	2,400
Joly	Gardien de bureau.	Paris R. P.	1,000	Commis. . . .	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Richard	Surnumér ^{re}	Montpellier.	"	Surnumér ^{re}	Grenoble	"
Leca	Commis	Paris 25	1,500	Commis	Paris 15	1,500
Madignac	Surnumér ^{re}	Lig. du Nord-Ouest.	"	Surnumér ^{re}	Paris R. P.	"
Perrier	Idem	Paris 76	"	Commis. . . .	Paris 26	1,500
Cazonavo	Idem	Ex-commis. . . .	"	Idem	Nantes	1,500
Fillol	Commis	Saint-Chamond	1,800	Idem	Draguignan. . . .	1,800
Dufour	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Saint-Chamond. . . .	1,500
Riéder	"	Ex-commis princip.	"	C. P.	Paris R. P.	2,700
Saurat	Surnumér ^{re}	Montpellier.	"	Surnumér ^{re}	Périgueux	"
Dorey	Idem	Granville	"	Idem	Cherbourg	"
Léchevretel. . . .	Idem	Cherbourg	"	Idem	Granville	"
Cordier	"	Ex-commis. . . .	"	Commis	Saint-Étienne. . . .	1,500
Feuillet	Commis	Dreux	1,500	Idem	Niort	1,500
Atgié	Surnumér ^{re}	Niort	"	Surnumér ^{re}	Dreux	"
Fabre	"	Ex-commis. . . .	"	Commis	Lig. du Sud-Ouest.	1,800
Courallet	Surnumér ^{re}	Paris	"	Surnumér ^{re}	Dir. du cabinet. . . .	"
Petit	Idem	Paris, central.	"	Idem	Dir. du matériel. . . .	"
Plouidy	Commis	Évreux	1,500	Commis	Nord-Ouest	1,500
Cadilhac	Idem	Rouen	1,500	Idem	Évreux	1,500
Bohain	Idem	Laon	1,800	Idem	Rouen	1,800
Filachet	Idem	Laon R. P.	1,500	Idem	Laon, gare.	1,500
Terff	Surnumér ^{re}	Chauny	"	Idem	Laon	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Blat	Commis.	Alger.	1,500	Commis.	Blidah.	1,500
Richard	Idem.	Blidah.	1,800	Idem.	Alger.	1,800
Chappuy	Surnumér ^{re} .	Ligne de l'Est.	"	Surnumér ^{re} .	Paris 65.	"
Lavergne	Idem.	Paris 65.	"	Idem.	Ligne de l'Est.	"
Hermitte	Commis.	Tours.	1,500	Commis.	Ligne de Lyon.	1,500
Vialelles	Surnumér ^{re} .	Au Mans.	"	Idem.	Tours.	1,500
Petibon	Receveur.	Au Lude.	1,600	Idem.	Au Mans.	2,400
Rémond	Commis.	Lille.	1,500	Idem.	Mézières.	1,500
Escaillas	Surnumér ^{re} .	Dir. du cabinet.	"	Surnumér ^{re} .	Lille.	"
Bédel	Idem.	Montpellier.	"	Idem.	Toulouse.	"
Guillou	Idem.	Saint-Servan.	"	Commis.	Argentan.	1,500
Bœsch	Idem.	Saint-Dié.	"	Idem.	Paris 18.	1,500
Hortigue	Idem.	Bourg.	"	Idem.	Tours.	1,500
Fétis	Idem.	Brest.	"	Surnumér ^{re} .	Paris 55.	"
Blanc	"	Ex-surnuméraire.	"	Idem.	Bourg-en-Bresse.	"
Cousse	Surnumér ^{re} .	Ligne du Nord.	"	Commis.	Ligne du Nord.	1,500
Lerouge	Commis.	Paris 50.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Després	C. P.	Paris 54.	3,600	C. P.	Paris 50.	3,600
Jacques	Idem.	Cherbourg.	2,700	Idem.	Paris 54.	2,700
Postaire	C. D.	Caen.	2,700	Idem.	Cherbourg.	2,700
Delarivière	C. P.	Ligne de Lyon.	2,700	Chef de brig.	Ligne de Lyon.	2,700
Defaux	Idem.	Idem.	2,700	Idem.	Idem.	2,700
Peysson	Commis.	Idem.	2,400	F. For ^s de C. P.	Idem.	2,400
Bassot	Idem.	Idem.	2,400	Idem.	Idem.	2,400
Azibert	Surnumér ^{re} .	Idem.	"	Commis.	Idem.	1,500
Alzon	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bideault	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Verney	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Poisson	Commis.	Beauvais.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Dalard	Idem.	Paris 16.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Martin	Surnumér ^{re} .	Nevers.	"	Idem.	Nevers.	1,500
Martin	Commis.	Idem.	1,500	Idem.	Ligne de Lyon.	1,300
Faivre	Surnumér ^{re} .	Tonnerre.	"	Surnumér ^{re} .	Idem.	"
Tixier	Idem.	Paris 17.	"	Idem.	Idem.	"
Bolon	Idem.	Ordonnement.	"	Idem.	Idem.	"
Signard	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Tonnerre.	"
Lécubin	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 17.	"
Dupuy	Idem.	Montpellier.	"	Idem.	Nevers.	"
Belperche	Idem.	Brest.	"	Idem.	Elbeuf.	"
Gand	Idem.	Verdun.	"	Commis.	Verdun.	1,500
Robert	Idem.	Ligne du Nord.	"	Surnumér ^{re} .	Idem.	"
Gand	Commis.	Verdun.	1,500	Commis.	Beauvais.	1,500
Dupant	Surnumér ^{re} .	Brest.	"	Surnumér ^{re} .	Ligne du Nord.	"
Godet	C. P.	Paris 55.	3,000	C. P.	Paris 16.	3,000
Bonnal	"	"	"	Surnumér ^{re} .	Constantine.	"
Orsini	"	"	"	Idem.	Oran.	"
Verdeaux	"	"	"	Idem.	Soissons.	"
Jacquin	"	"	"	Idem.	Ligne de l'Est.	"
Villéval	"	"	"	Idem.	Calais.	"
Collignon	"	"	"	Idem.	Ligne de l'Est.	"
Izard	"	"	"	Idem.	Bordeaux (cours de télég.).	"
Roques	"	"	"	Idem.	Idem.	"
Gense	"	"	"	Idem.	Idem.	"
Lafon	"	"	"	Idem.	Idem.	"
Couty	"	"	"	Idem.	Idem.	"
Mathieu	"	"	"	Idem.	Idem.	"
Lescol	"	"	"	Idem.	Idem.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Albert.....			fr.	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux (cours de télégraphie).	fr.
Frie.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Cambefort.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Goth.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Bonal.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Rieu.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Cassagnes.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Ladous.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Cinsel.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Mialhe.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Delmas.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Terrible.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Talazac.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Halin.....			»	Idem.....	Paris (cours de té- légraphie).	»
Senne.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Moreau.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Bouton.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Boquillon.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Clerc.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Leroux.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Borin.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Bulle.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Leconte.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Oudot.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Trayer.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Derioz.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Lamberon.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Lefèvre.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Paquelet.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Bellavoine.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Boitel.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Haniet.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Galland.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Sirdey.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Bouchenard.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Lamotte.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Legros.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Alexandre.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Cagniat.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Pieuchot.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Jaillette.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Broin.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Pauly.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Ledeuil.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Balandon.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Bôtry.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Jacob.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Leymarie.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Simon.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Taferna.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Bourgeois.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Henry.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Thibal.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Bailèvre.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Vuillemot.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Crété.....			»	Idem.....	Idem.....	»
Larbière.....			»	Idem.....	Idem.....	»

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Grandidier.....			fr.	Surnumér ^{re} ..	Paris (cours de télégraphie).	fr.
Le Roy.....			"	Idem.....	Brest (cours de télégraphie).	"
Ranson.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Braidy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lelouet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ancelle.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Carlier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Caudron.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Débonnaire.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Broustail.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Perret.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lepont.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Devaut.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Codron.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Paitreau.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Revel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Morvan.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Renard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Duret.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rey.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pépin.....			"	Idem.....	Montpellier (cours de télégraphie).	"
Lachat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Desmazcs.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Decugis.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Refoussat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Montagnard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mansis.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Garrigue.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hugues.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chrétien.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Favier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Girollet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chifflier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gaillard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jouffroy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Riquier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Brieu.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Matringes.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marcellin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Maury.....			"	Idem.....	Idem.....	"
David.....			"	Idem.....	Réclamations.....	"
Marie.....			"	Idem.....	Paris 7.....	"
Mieholet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lorraine.....			"	Idem.....	Paris 18.....	"
Devoitine.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Watigny.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Carrez.....			"	Idem.....	Paris 54.....	"
Marguet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Géral.....			"	Idem.....	Paris 4.....	"
Colson.....			"	Idem.....	Paris 5.....	"
Martinot.....			"	Idem.....	Paris 36.....	"
Lannay.....			"	Idem.....	Paris 64.....	"
Martin.....			"	Idem.....	Paris 68.....	"
Codomier.....			"	Idem.....	Paris 34.....	"
Estignard dit l'Abbé.....			"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Renac.....	"	Surnumér ^e ..	Ligne du Nord....	"
Bordet.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Duval.....	"	Idem.....	Paris 12.....	"
Dassieu.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Gelin.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
Labadille.....	"	Idem.....	Paris 25.....	"
Lemoigne.....	"	Idem.....	Ligne du Nord Ouest.	"
Rissour.....	"	Idem.....	Paris 76.....	"
Petitbien.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Féraud.....	"	Idem.....	Montluçon.....	"
Tallet.....	"	Idem.....	Direction du Cabi- net.	"
Morand.....	"	Idem.....	Correspondance in- térieure.	"
Migeot.....	"	Idem.....	Chauny.....	"
Paccot.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Gaillard.....	"	Idem.....	Nîmes.....	"
Reboul.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Bonnière.....	"	Idem.....	Chauny.....	"
Marrec.....	"	Idem.....	Saint-Servan.....	"
Simon.....	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Bertrand.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Montagnol.....	"	Idem.....	Idem.....	"
M ^{mes} Poumaud-Laffo- rest.	Recev.....	Lanouaille.....	1,000	Recev.....	Payzac.....	1,000
Pugnet.....	Idem.....	Payzac.....	1,200	Idem.....	Lanouaille.....	1,200
Gibert.....	Idem.....	Cléder.....	1,200	Idem.....	Coray.....	1,200
Daniel.....	Idem.....	La Bonneville.....	1,200	Idem.....	Pont-de-l'Arche....	1,200
Grand.....	Employé.....	Paris.....	"	Idem.....	La Bonneville.....	1,000
Serrier.....	Recev.....	Felleries.....	800	Idem.....	Saultain.....	800
Gouy.....	Idem.....	Iron.....	800	Idem.....	Barisis.....	800
Dupont.....	Idem.....	Mane.....	800	Idem.....	Gréoux.....	800
Coulot.....	Idem.....	Mézel.....	800	Idem.....	Mane.....	800
Rahoux.....	Idem.....	Valdériès.....	1,200	Idem.....	Boissezon.....	1,200
Larroque.....	Idem.....	Boissezon.....	800	Idem.....	Valdériès.....	800
Roudillon.....	Idem.....	Saint-Paul-en-Jar- ret.	1,000	Idem.....	Pouilly-sous-Char- lieu.	1,000
M. Brotelando.....	Idem.....	Pont-Hébert.....	800	Idem.....	Berigny.....	800
M ^{mes} Grand.....	Idem.....	La Bonneville.....	1,000	Idem.....	La Croix-Saint-Leu- froy.	1,000
Fouque.....	Idem.....	La Neuville-en-Hez.	1,400	Idem.....	Draveil.....	1,400
Sermet.....	Idem.....	Castellanne.....	800	Idem.....	Le Golfe-Jéan....	800
Donval.....	Idem.....	Foucsnant.....	1,400	Idem.....	Daculas.....	1,400
Le Cam.....	Idem.....	Lamargelle.....	1,000	Idem.....	Pagny-le-Château..	1,000
Clodung.....	Idem.....	Meslay-le-Vidame..	800	Idem.....	Saint-Omer-en- Chaussée.	800
Reymondon.....	Idem.....	Saint-Georges-en- Couzan.	1,000	Idem.....	Saint-Paul-en-Jar- ret.	1,000
MM. Blanc.....	Idem.....	La Mure-d'Isère...	1,400	Idem.....	Saint-Maurice-en- Trièves.	1,400
Gillant.....	Idem.....	Saint-Maurice-en- Trièves.	1,200	Idem.....	La Mure-d'Isère...	1,200
M ^{me} Cagin.....	Idem.....	Croisilles.....	1,000	Idem.....	Beaucamp-le-Vieux.	1,000
M. Louvat.....	Idem.....	Toul.....	3,500	Idem.....	Tonnerre.....	3,500
M ^{mes} Galier.....	Idem.....	Saint-Cirq.....	1,200	Idem.....	Alloae.....	1,200
Duménil.....	Idem.....	Vaux-Andigny.....	1,000	Idem.....	Croisilles.....	1,000
Delsériès.....	Idem.....	Montmélian.....	1,200	Idem.....	Modane.....	1,400
Brisorgueil.....	Idem.....	Bourbriac.....	1,000	Idem.....	Plerguer.....	1,000


NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{mes} Cresson.....	Recev.....	Harville.....	800	Recev.....	Trouville.....	800
Robert.....	Idem.....	Landivy.....	1,400	Idem.....	Montsurs.....	1,400
Gallienne.....	Idem.....	Le Herps.....	1,000	Idem.....	Landivy.....	1,000
Mignot.....	Idem.....	Mailly.....	1,000	Idem.....	Rigny-le-Ferron...	1,000
Gaullier.....	Idem.....	Saint - Brice - en - Cogles.	1,200	Idem.....	Le Herps.....	1,200
Marchand.....	Idem.....	Tinténiac.....	1,200	Idem.....	Saint - Brice - en - Cogles.	1,200
M. Hervé.....	Idem.....	Bruz.....	1,200	Idem.....	Tinténiac.....	1,200
M ^{me} Perret.....	Idem.....	Liffré.....	1,200	Idem.....	Bruz.....	1,200
M. Barlet.....	Idem.....	Mauguio.....	1,400	Idem.....	Auvillars.....	1,400
M ^{mes} Gadcot.....	Idem.....	Auvillars.....	1,400	Idem.....	Mauguio.....	1,400
David.....	Idem.....	Courbevoie.....	1,800	Idem.....	Nogent-sur-Marne..	1,600
Laville.....	Idem.....	Nogent-sur-Marne..	1,400	Idem.....	Courbevoie.....	1,400
M. Fenasse.....	Auxiliaire...	Alexandrie.....	"	Idem.....	Marengo.....	1,200
M ^{mes} Sermet.....	Recev.....	Au Golfe-Jouan....	800	Idem.....	Au Golfe-Jouan...	1,000
Delseriès.....	Idem.....	Modane.....	1,200	Idem.....	Montmélian.....	1,200
Le Cloërec....	Auxiliaire...	Direct ^{eur} de la Comp- tabilité.	"	Idem.....	La Barre-en-Oucho.	800
Lanna.....	Recev.....	Faye-l'Abbesse.....	800	Idem.....	Saint-Germain-d'Es- teuil.	800
Maréchal.....	Idem.....	Ervy.....	1,200	Idem.....	Mailly.....	1,200
Abadie.....	"	Idem.....	Miraudol.....	800
Ollier.....	"	Idem.....	Ivoy-le-Pré.....	800
Bretauou.....	"	Idem.....	La Barre-de-Mont..	800
Moutet.....	"	Idem.....	Cabannes.....	800
Guien.....	"	Idem.....	Le Pin.....	800
Payen.....	"	Idem.....	Septmonts.....	800
M. Bossanne.....	"	Idem.....	Saint-Félicien....	800
M ^{mes} Lacouture.....	"	Idem.....	Laugnac.....	800
Bailly.....	"	Idem.....	Saint - Loup - sur - Aujon.	800
Brault.....	"	Idem.....	Berchères - sur - Ves- gres.	800
Bernard.....	"	Idem.....	Le May.....	800
Monnier.....	"	Idem.....	Les Rousres.....	800
Lefort.....	"	Idem.....	Pontanevaux.....	1,000
Royer.....	"	Idem.....	Exmes.....	800
Maillier.....	"	Idem.....	La Barre-en-Oucho.	800
Jean.....	"	Idem.....	Le Vast.....	800
Hautecœur.....	"	Idem.....	Mont-Saint-Éloy..	800
Baroux.....	"	Idem.....	Rœux.....	800
Rauwol.....	"	Idem.....	Godewaersvolde...	800
Crotier.....	"	Idem.....	Breuillet.....	800
Pain.....	"	Idem.....	Hery.....	800
Pelloux.....	"	Idem.....	La Bâtie-Neuve...	800
Chandelier.....	"	Idem.....	Saint - Martin - de - Boschorville.	800
Daniel.....	"	Idem.....	Bruges.....	800
M. Thomas.....	"	Idem.....	Harville.....	800
M ^{mes} Fiévé.....	"	Idem.....	Iron.....	800
Mac.....	"	Idem.....	Nalliers.....	800
Séguin.....	"	Idem.....	Ornaisons.....	800
Bougenault....	"	Idem.....	Sonzay.....	800

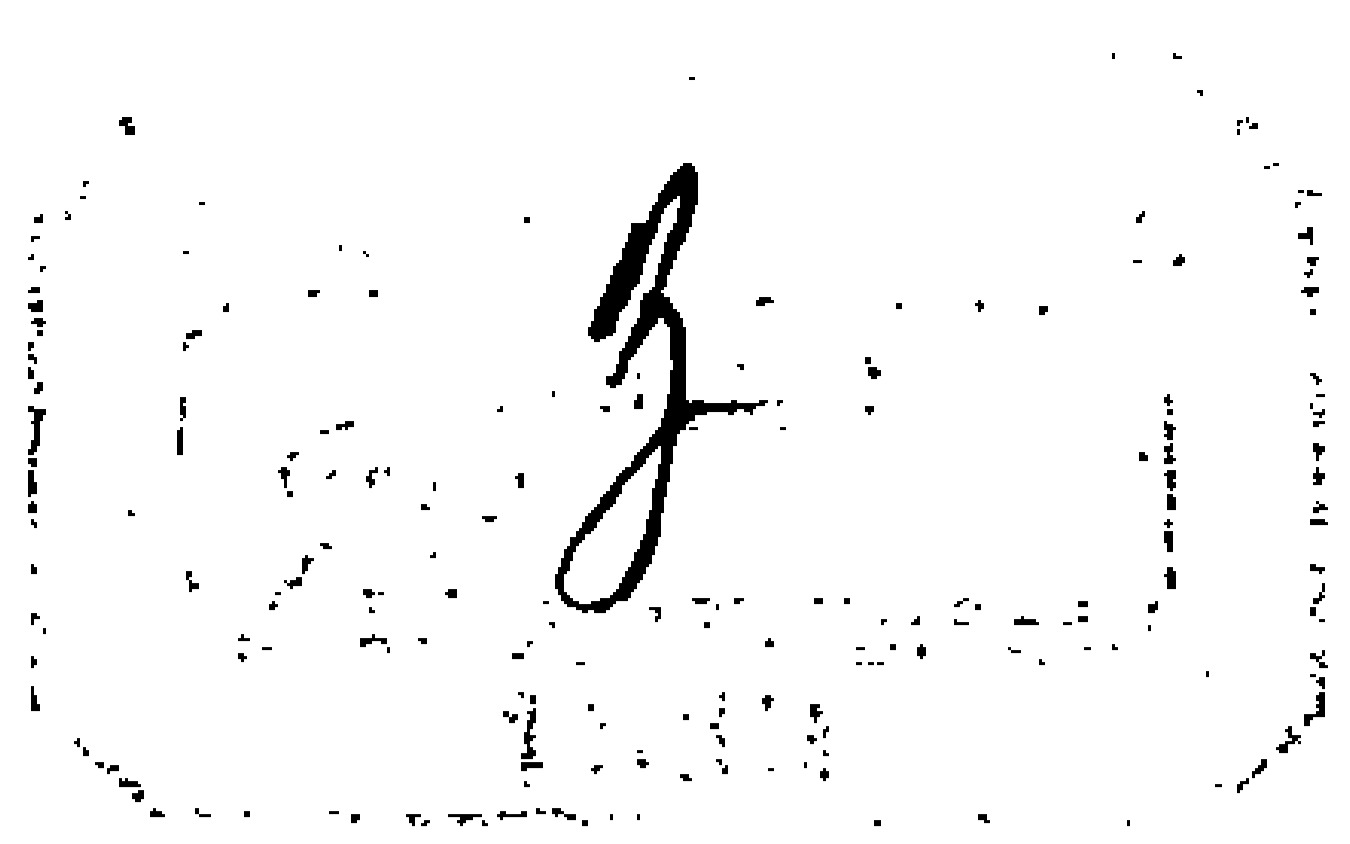
AVANCEMENTS.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.			
5,000 ^f à 5,500 ^f .			
MM. Armand.....	Besançon.	MM. Vandesmet.....	Douai.
Dussourt.....	Lille.	Tournier.....	Sidi-bel-Abbès.
4,500 ^f à 5,000 ^f .		De la Salle de Ro-	Pauillac.
M. Spitz.....	Lyon, central.	chemert.....	Lyon, Gaillotiére.
4,000 ^f à 4,500 ^f .		Méliodon.....	Lyon, Perrache.
MM. Denjean.....	La Pointe-à-Pitre.	Bienvenu.....	Constantine.
Roland.....	Lens-le-Saunier.	Cavalier.....	Paris, Ecole Militaire.
Boutmy.....	Lille, central.	De Malart.....	Guelma.
Évaux.....	Alexandrie.	Cloquemin.....	Paris, avenue Duquesne.
3,500 ^f à 4,000 ^f .		Petit.....	Soissons.
MM. Tournoux.....	Oran.	Chapy.....	Vienne.
Grenot.....	Paris 26.	Jouguet.....	Blidah.
Brunet.....	Paris 17.	Castex.....	Paris, hôtel Comine. t. l.
Corhumel.....	Cahors.	Molot.....	Nice.
Dolteil.....	Marseille, rue de la Ré-	Moner.....	
	publique.	2,700 ^f à 3,000 ^f .	
Daver.....	Cannes.	MM. Joulin.....	Montreau.
Boudard.....	Paris 16.	Manneville.....	Paris, Grenelle.
Brunet.....	Paris 7.	Dorléans.....	Cholet.
Sajous.....	Bordeaux, cours S ^t -Jean.	Courlet.....	Pontarlier.
Mahéo.....	Alençon.	2,500 ^f à 3,000 ^f .	
Poggi.....	Saumur.	MM. Laurent.....	Paris, Maison-Blanche.
Gilles.....	Vesoul.	Rey.....	Beaune.
3,000 ^f à 3,500 ^f .		Ducros.....	Salon'que.
MM. Millier.....	Autun.	Blazard.....	Valenciennes.
Godard.....	Le Cateau.	Justé.....	Saint-Servan.
Kling.....	Saint-Pierre-lès-Calais.	Nourry.....	Château-Gontier.
Beuck.....	Vitry-le-François.	Capelle.....	Mascara.
Filleau.....	Paris 34.	Marchal.....	Batna.
Coudere.....	Montargis.	Cousin.....	Bar-sur-Aube.
Huéber.....	Gray.	Baudry.....	Dinan.
Bertoloot.....	Tourcoing.	RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.	
Fissier.....	Montdidier.	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Magistry.....	Beyronth.	MM. Dupont.....	Bonneville.
Douyau.....	Tarare.	Gauchard.....	Donfront.
Richard.....	Auch.	Zengler.....	Loudun.
Dugué.....	Paris, rue de Strasbourg.	2,200 ^f à 2,400 ^f .	
Rouyère de la Ro-	Paris, place de l'Étoile.	M. Bourges.....	La Charité.
chetle.....	Médéah.	2,000 ^f à 2,200 ^f .	
Lefèvre-Dubus.....	Monaco.	MM. Liau.....	Saint-Girons.
Fontenelle.....	Toul.	Gay.....	Crest.
Bernard.....	Menton.	Loppin.....	Le Tréport.
Guettier.....	Paris 50.	1,800 ^f à 2,000 ^f .	
Gay.....	Paris, gare d'Orléans.	M ^{me} Deglaire.....	Puteaux.
Berry.....	Aubenas.	Pigeon.....	Aubervilliers.
Robert.....		MM. Hergat.....	Longwy.
		Brody.....	Boussac.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
1,600 ^f à 1,800 ^f			
MM. Clamens.....	Luz-Saint-Sauveur.	M ^{me} Bex.....	Sousceyrac.
Dupourqué.....	Miserghin.	M. Charier.....	Pougy-sur-Aube.
Amblard.....	Viviers.	M ^{me} Lassalle.....	Saunac-et-Muret.
Saurin.....	Digoin.	MM. Roche.....	Caromb.
Collinet.....	Nuits.	Chalendar.....	Fay-le-Froid.
1,400 ^f à 1,600 ^f .		M ^{mes} Larc.....	Caumont-sur-Garonne.
M ^{mes} Isnard.....	L'Arbresle.	Merlin.....	Cheilly.
Durand.....	Bacqueville.	Vigié.....	Saint-Martin-de-Londres.
M. Radencz.....	Marengo.	Grand.....	Saint-Nazaire-en-Royans.
M ^{mes} Gigon.....	Pouancé.	MM. Cozlin.....	Saint-Jean-de-Chevelu.
Guilhaumont.....	Eauze.	Lefebvre.....	Fougerolles-du-Plessis.
Letellier.....	Chazelles.	M ^{mes} Lavelle.....	Mezin.
M. Boulouys.....	Ax-sur-Ariège.	Rica.....	Sarrancolin.
M ^{me} Rodet.....	Laignes.	M. Teissier.....	Saint-Jean-de-Maruéjols.
M. Colnat.....	Dellys.	M ^{mes} Marc.....	Ajain.
1,200 ^f à 1,400 ^f .		Chailly.....	Semblançay.
M ^{me} Arnaud.....	La Coucourde.	Destenay.....	Jouarre.
M. Thépaut.....	Plouaret.	M ^{me} Lapuelle.....	Bussière-Poitevine.
M ^{mes} Nalin.....	Reillanne.	Guilbert.....	Marcoing.
Pichon.....	Bouloire.	Coq.....	Verniolle.
Hugot.....	Seignelay.	Ruffier.....	Verecl.
MM. Raynaud.....	Ferrels.	Gascoin.....	Bazougers.
De Cardi.....	Rogliano.	Dessus.....	Villefranche-de-Belvès.
M ^{mes} Robin.....	Saint-Jean-de-Soleymieux.	M. Lanchautin.....	Fontenay-Saint-Père.
Pariset.....	Monsol.	M ^{mes} Sabaté.....	Casteljaloux.
Benoist.....	Warloy-Baillon.	David.....	Monthiers-sur-Boême.
Tardivol.....	Neuville-sur-Saône.	Foucher.....	Chailland.
Pauchèvre.....	La Flotte.	Roger.....	Saint-Evrould.
Grasset.....	Lit-et-Mixe.	M. Deloche.....	Saint-Félicien.
Vordier.....	Saint-Mamert.	M ^{mes} Grégoire.....	Cuzorn.
Blanc.....	Voreppe.	Hervé.....	Sceaux-sur-Huino.
MM. Luigi.....	Géryville.	Barthélemy.....	Gaja-la-Selve.
Mizon.....	Dun-sur-Auron.	François.....	Boyelles.
M ^{mes} Derôme.....	Aurignac.	Coudet.....	Sainte-Souille.
Cerou.....	Boos.	Docteur.....	Ladoix-Serrigny.
Baussion.....	Saint-Denis-d'Anjou.	Roussol.....	Condrey.
M. François.....	Aigueperse.	Paul.....	La Saule-des-Alpes.
M ^{mes} Vat.....	Saint-Romain.	Mirauchaux.....	Theil-sur-Vannes.
Gavarrot.....	Nersac.	M. Diana.....	Broil.
M. Olivat.....	Collionre.	M ^{mes} Deribier.....	Bugeat.
M ^{me} Galon.....	Sougé-le-Gannelon.	Mignerat.....	Saint-Denis-de-Jahet.
M. Pascaux.....	Saint-Georges-les-Baillarg.	Gazats.....	Briscous.
M ^{me} Besairie.....	Riom-ès-Montagne.	Montebrun.....	Chenier.
M. Roussel-Simonin.....	Ain-Beida.	Blanchard.....	Saint-Christophe-en-Baz.
M ^{mes} Péricat.....	Lanouaille.	Léonard.....	Saint-Pierre-de-Côle.
Perrier.....	Le Bec-Hellouin.	Séguin.....	Vias.
M. Béalangar.....	Tébessa.	Jarry.....	Saint-Avertin.
M ^{mes} Demare.....	Blangy-sur-Bourbince.	Cochet.....	Montpezat-d'Agénais.
Castel.....	Sainte-Florence.	Habeneck.....	Saint-Valérien.
1,000 ^f à 1,200 ^f .		Douhin.....	Aubigny-sur-Nère.
M. Raymond.....	Quéras.	M. Gallet.....	Veynes.
M ^{mes} Lomarchand.....	Monts.	M ^{me} Beuf.....	Roquebrune.
Schlotter.....	Autrèche.	M. Ribierre.....	Saint-Aubin-Châteauneuf.
Chupin.....	Nalliers.	M ^{mes} Viennet.....	Bouclans.
Thore.....	Aube.	Lebouvier.....	Saint-Laurent-des-Autels.
Aillaud.....	Faveau.	Thombreau.....	Saint-Martin-d'Auxigny.
		Pintre.....	Reugny.
		Guasson.....	Sexcles.
		Chauviteau.....	Oulmes.
		Kolczynski.....	Goulmier-le-Sec.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M ^{mes} Aurégan	Maël-Carhaix.	M ^{mes} Vindard	Fernanville.
Simonin	Melisey.	Grogurin	Acquigny.
Barbe	Sépeaux.	M. Desassis	Jarnages.
Gamet	Anglards.	M ^{mes} Cabrières	Le Sambuc.
Dhuicq	Châtillon-sur-Marne.	Bally	Pont-de-Claix.
Desnous	Caudrot.	Parouty	Tourtoirac.
Bouilly	Juvigné.	Dunion	Champdeniers.
M. Lamy	Souday.	Deloy	Remoncourt.
M ^{mes} Tessier	Plounérin.	Blanc	Valensolle.
Pichon	Mouricou.	Annot	La Madeleine.
Michoudet	Les Planches.	Vercamer	Ligny.
Fayout	Cherveix.	M. Maurel	Lablachère.
Etavard	Benet.	M ^{mes} Morel	Brain-sur-Vilaine.
Rétif	Labrit.	D'Aygalliers de la	
Mauris	Thiézac.	Rouvière	Roquefort.
Choulette	Wimy.	Canonne	Watrelos.
Liotard	Septèmes.	Chevaucherie	Romillé.
M. Tison	Auvillers-les-Forges.	Arnaud	Thiron-Gardais.
M ^{me} De Lavexo	Mareil-en-France.	Richard	Saint-Jeoire-Challes.
MM. Tomasini	Bastelica.	Mahéas	Étables.
Derozo	Martigny-les-Gerb.	Petit	Remy.
M ^{mes} Caillien	Rogny.	Rault	Plénée-Jugon.
Fichou	Erquy.	Fiart	Bourg-Saint-Maurice.
Briout	Souchez.	Génot	Choisy-en-Brie.
Jousot	Chamblay.	Lecoq	Hambye.
Prioleau	Le Bugue.	Couche	Migé.
Bruant	Lesmont.	Barraux	Passenans.
M. Doradil	Brouzet.	Morel	Orgeval.
M ^{mes} Brière	Nocé.	Moog	Menestreau-en-Villette.
Germain	Sainte-Même.	Moule de la Raitrie	Coussegray.
M. Guillaume	Allauch.	Bernaudin	Veaugues.
M ^{mes} Mavoir	Le Fousseret.	Courtaud-Diverneresse	Bujaleuf.
Vouriot	La Celle-Dunoise.	Hillaire	Coucouron.
Brucker	Saint-Soupplets.	Nirpot	Épinac.
M. Delacroix	Septmoncel.	Fayet	Auriac.
M ^{mes} Fossé	Bollezéle.	Meurou	Ploumilliau.
Galley	Maizières-la-Gde-Paroisse.	Vaudin	Flers-de-la-Somme.
Bonamy	Brézé.	Decoux	Castelsagrat.
Martin	Saint-Germain-Lembron.	M ^{mes} Burgan	Lupiac.
Rouleux	Saint-Laurent-des-Eaux.	Gérard	Colombières.
Étève	La Ferté-Saint-Cyr.	Mundtveiller	Beaurainville.
Aubry	Verdelais.	Mutel	Bourron.
M. Trébillon	Fallon	Le Guyader	Bénodet.
M ^{mes} Philippe	Ventron.	Vaison	Beaumes-de-Venise.
Evrard	Emberménil.	Thabaud	Mons-en-Laonnois.
Brets	Villeneuve.	Latraye	Gironcourt.
Davillard	Yenne.	M. Delard	Dieupentale.
Richard	Combs-la-Ville.	M ^{mes} Guérin	Vitry-aux-Loges.
	800 ^f à 1,000 ^f .	Breton	Chevilly.
M ^{mes} Fabre	Saint-Amans.	Aubin	Ticheville.
Frémy	Sainte-Geneviève-P ^l -Ferc.	Bruyer	Froville-Escarbotin.
Cornudet	Saint-Mars-la-Brière.	Corréard	Barcillonnette.
Lartigue	Soumoulon.	M. Chameau	La Guerche-sur-l'Aubois.
Azais	Puy-la-Roque.	M ^{mes} Gasser	Jouy-le-Châtel.
Quinton	Marigny-l'Église.	Delamarro	Bouzeval.
Boullé	Andeville.	Callot	Avon.
Barde	Sos.	Brunon	Hautvillers.
Pron	Ceton.	Josserand	Chantenay.
Barbe	Montaudin.	M. Martin	Gendrey.
Le Pichon	Véthaul.	M ^{mes} Vuillecot	Saint-Maurice-sur-Aveyron.
		Dreyfuss	Saint-Bel.





1882.

N° 4.

AVRIL.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



N° 4.

SOMMAIRE.

	Pages.
RÉTABLISSEMENT et interruption de lignes télégraphiques internationales.....	67
RÉIMPRESSION de la liste des journaux suisses.....	69
ADDITION à la liste des journaux belges.....	69
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	70
LISTE des bureaux télégraphiques créés ou modifiés.....	73
CRÉATION de recettes simples des postes.....	75
CRÉATIONS d'établissements de facteurs-boîtiers.....	75
CRÉATIONS de bureaux de distribution en Algérie.....	75
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste.....	76
BÂTIMENTS en parlance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer.....	77
STATISTIQUE des contraventions.....	79
NOMINATIONS, mutations et promotions.....	82

DIRECTION DU CABINET ET DU SERVICE CENTRAL. — SERVICE CENTRAL.
1^{er} BUREAU.

Rétablissement et interruption de lignes télégraphiques internationales.

1° Rétablissements.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE	
	DE L'INTERRUPTION.	DU RÉTABLISSEMENT.
Câble Trinidad-Demerara.....	19 décembre 1881..	18 mars 1882.
Câble Borkum-Lowestoft.....	31 octobre 1881....	<i>Idem.</i>
Câble Faô-Bushire.....	20 février 1882.....	26 mars 1882.
Câble Zanzibar-Mozambique.....	8 avril 1882.....	25 avril 1882.

2° Interruptions.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE DE L'INTERRUPTION.
Câble Pernambuco-Maranham (1).....	5 avril 1881.
Lignes mexicaines, à l'est et au sud de Vera-Cruz (2).....	13 avril 1881.
Câble Guadeloupe-Dominique (3).....	10 février 1882.
Câble Brest-Saint-Pierre de la Compagnie anglo-américaine.....	20 mars 1882.
Câble Boulogne-Folkestone.....	31 mars 1882.
Câble Bahia-Rio-de-Janeiro.....	11 avril 1882.
Câble Brest-Saint-Pierre de la Compagnie française.....	14 avril 1882.

(1) Pendant cette interruption, les télégrammes sont transportés par paquebots sans changement de taxe ni d'adresse. Les départs des paquebots de Pernambuco pour Maranhão et vice versa ont lieu les 7, 17 et 27 de chaque mois.

(2) Cette interruption, dont la localisation n'est pas parfaitement définie, n'a pas pour effet d'interrompre les communications avec Mexico, mais elle affecte les lignes qui vont à Campêche et à Yucatan. On ne peut que très imparfaitement compter, pour y suppléer, sur le service de la poste.

(3) Les télégrammes sont transmis à la Dominique par la voie des câbles Sainte-Croix-Trinidad et Trinidad-Dominique.

RECTIFICATIONS AU BULLETIN MENSUEL.

1° Bulletin n° 26, 2° supplément, page 614, colonne 1 : Remplacer l'indication « Par le câble de Lizard à Bilbao » inscrite en regard de Portugal par la suivante : « Par le câble de Lisbonne ou par celui de Bilbao. »

2° Bulletin mensuel n° 3 du mois de mars 1882 : La note (1), au bas de la page 99, doit être incasée dans le texte et former le dernier paragraphe de l'article 4.

3° Bulletin mensuel n° 44 du mois de décembre 1881 : Remplacer le nom de NESSELSTROON à l'avant-dernière ligne du 3° de la page 1555 par celui de WESSELSTROOM.

4° Bulletin mensuel n° 26, 2° supplément. — Inscrire à son ordre alphabétique, en regard d'AMÉRIQUE ANGLAISE, page 652, l'indication « Manitoba. — 2 fr. 30 cent. » qui figure en regard d'ÉTATS-UNIS, page 654.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

RÉIMPRESSION DE LA LISTE DES JOURNAUX SUISSES.

L'Administration vient de faire procéder à la réimpression de la liste des journaux suisses auxquels des abonnements peuvent être souscrits dans les bureaux de poste français. Cette mesure a été motivée par le grand nombre de modifications qui étaient survenues dans les prix d'abonnement aux journaux dont il s'agit.

Les agents recevront incessamment ce document et devront le consulter seul, à l'avenir, pour les renseignements à fournir au public. Il y aura lieu de traiter l'ancienne nomenclature des journaux suisses comme imprimé hors d'usage, dès que la nouvelle aura été reçue dans les bureaux.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

ADDITION À LA LISTE DES JOURNAUX BELGES.

Les agents sont invités à intercaler, à son ordre alphabétique, la publication ci-après, dans la liste des journaux belges :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publication.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Le Courrier de Bruxelles.</i> Éditeur.	Bruxelles.	3 mois..... 6 mois..... 1 an.....	11 50 22 00 43 00	11 11 21 34 41 71	0 35 0 66 1 29	Les abonnements doivent prendre fin avec le trimestre, le semestre ou l'année.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

ANNOTATIONS À FAIRE AU CARNET N° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de l'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Aisne (Journal de l')</i> , à Laon.					
Laon.....	3 mois.....	10 00	9 80	0 20	Ne pas confondre ce journal avec le journal (l'Aisne).
	6 mois.....	18 00	12 72	0 28	
	1 an.....	36 00	35 54	1 46	
Aisne et départements limitrophes.....	3 mois.....	11 00	10 79	0 21	
	6 mois.....	20 00	19 70	0 30	
	1 an.....	38 00	37 52	0 48	
Autres départements.....	3 mois.....	12 00	11 78	0 22	
	6 mois.....	22 00	21 68	0 32	
	1 an.....	42 00	41 48	0 52	
<i>Ami du Peuple (L')</i> , rue de Valenciennes, à Paris.					
Franco.....	Édition quotidienne..	3 mois.....	4 00	3 86	0 14
		6 mois.....	7 50	7 32	0 18
		1 an.....	15 00	14 75	0 25
	Édition tri-hebdomadaire.....	3 mois.....	2 00	1 88	0 12
		6 mois.....	4 00	3 86	0 14
		1 an.....	7 50	7 32	0 18
<i>Astronomie (L')</i> , revue mensuelle d'astronomie populaire, de météorologie et de physique du globe; GAUTHIER-VILLARS, éditeur, quai des Grands-Angustins, 55, à Paris.					
Paris.....	1 an.....	12 00	11 78	0 22	Les abonnements partent du 1 ^{er} mars.
Départements.....	1 an.....	13 00	12 77	0 23	
<i>Démocratie Charollaise (La)</i> , à Charolles (Saône-et-Loire).					
Saône-et-Loire.....	3 mois.....	6 00	5 84	0 16	
	6 mois.....	10 00	9 80	0 20	
	1 an.....	18 00	17 72	0 28	
Autres départements.....	3 mois.....	7 00	6 83	0 17	
	6 mois.....	12 00	11 78	0 22	
	1 an.....	22 00	21 68	0 32	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décès. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Études ecclésiastiques sur les devoirs du sacerdoce et du ministère pastoral.</i> (Re- vue mensuelle.) Rue Turenne, 23, à Paris.					
France.....	1 an.....	3 00	2 87	0 13	L'abonnement part du 1 ^{er} janvier.
Étranger.....	1 an.....	3 50	"	"	
<i>Fêtes d'Enfants</i> (Revue mensuelle des), à Ners, par Vezcnobres (Gard).					
France et Colonies.....	6 mois.....	2 50	2 37	0 13	Les abonnements pren- nent tous fin le 31 dé- cembre.
	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Gambetta (Le)</i> , à Marseille.					
France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	Prix unique.
<i>Indépendant (L')</i> , journal démocra- tique républicain de l'Allier, à Moulins-sur-Allier.					
France.....	3 mois.....	8 00	7 82	0 18	
	6 mois.....	16 00	15 74	0 26	
	1 an.....	30 00	29 60	0 40	
<i>Sécurité financière (La)</i> , 26 et 28, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.					
France.....	Avec la prime (le Grand Catéchisme de la Bourse).....	1 an.....	4 00	3 36	0 14
Étranger.....		1 an.....	6 00	"	"
France.....	Renouvellement (sans prime).....	1 an.....	2 50	2 37	0 13
Étranger.....		1 an.....	4 50	"	"
CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Épargne française (L')</i> , rue du Fau- bourg-Montmartre, à Paris.					
Paris et la province.....	1 an.....	4 00	3 86	0 14	Prix unique.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNEMENT.	SOMME à verser par l'abonné.	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porte- au registre, n° 16 décies.	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Monde inconnu (Le)</i> , rue d'Enghien, 18, à Paris. France	6 mois	4 50	4 35	0 15	
	1 an	8 00	7 82	0 18	
<i>Moniteur de l'épicerie, de la droguerie, de la parfumerie, de la confiserie, des liquides et du matériel de ces indus- tries</i> , rue Rochechouart, 7, à Paris. France	6 mois	7 00	6 83	0 17	
	1 an	12 50	11 78	0 22	
<i>Patriote Savoisin (Le)</i> , rue Juiverie, à Chambéry. Savoie et départements limi- trophes	3 mois	5 00	4 85	0 15	
	6 mois	9 00	8 81	0 19	
	1 an	16 00	15 74	0 26	
	3 mois	6 00	5 84	0 16	
	6 mois	10 00	9 80	0 20	
	1 an	18 00	17 72	0 28	

MODIFICATIONS DANS LES PRIX D'ABONNEMENT.

Page 126. — *Express (L')*. Ajouter aux prix d'abonnement, pour les départements : 1 mois, 2 fr. 50 cent. ; 2 fr. 37 cent. ; 0 fr. 13 cent.

CHANGEMENTS D'ADRESSE.

Page 216. — *Modes de la saison*. Biffer : quai du Louvre, 28, et remplacer par : 25, rue de Lille.

Page 358. — *Saison (La)*. Biffer : 28, quai du Louvre, et remplacer par : 25, rue de Lille.

La France militaire, 28, rue Feydeau, à Paris, dont le tarif a été notifié au service le 7 octobre 1881, remplace *la France militaire* à Limoges. En conséquence, barrer en croix le tarif de ce dernier journal.

Page 286. — *Postes et Télégraphes (Journal des)*, remplacer : « quai de la République, à Verdun », par : « Troyes (Aube) ».

Espérance (L'). Les mandats doivent être adressés à M. Étienne BUSCARLET, 17, rue Turbigo, à Paris.

Page 122. — Remplacer l'adresse du journal *Espérance (L')*, de Nîmes, par l'adresse ci-contre.

OBSERVATIONS.

Le « *Journal officiel* » n'ayant pas autorisé le prélèvement légal sur le montant de ses abonnements, les droits légaux doivent être perçus en sus de la somme versée. Cette observation s'applique également au « *l'Étât Journal* ».

Ne pas confondre le *Journal des Tirages financiers*, dont le prix d'abonnement est de 1 franc par an, avec le journal le *Moniteur des Tirages financiers*, dont le prix d'abonnement est de 2 francs par an.

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

Aïn-Tunga (Tunisie), depuis le.....	23 mars.
Almenèches M ☒ (Orne).....	10 avril.
Ancizan M ☒ (Hautes-Pyrénées).....	10 avril.
Anould M ☒ (Vosges).....	25 avril.
Arleux M ☒ (Nord).....	25 mars.
Balaruc-les-Bains M ☒ (Hérault).....	10 avril.
Barbaste M ☒ (Lot-et-Garonne).....	25 avril.
Bordj-Messaoudi (Tunisie).....	23 mars.
Bugue (Le) L ☒ (Dordogne). (Effacer 2 kil.).....	20 mars.
Craucé M ☒ (Orne).....	25 avril.
Chambley Bussières M ☒ (Meurthe-et-Moselle).....	10 avril.
Chapelle-Moche (La) M ☒ (Orne).....	25 avril.
Dourdan M ☒ (Seine-et-Oise). (Effacer 1 kil.).....	10 avril.
Fresneaux-Montchevreuil M ☒ (Oise).....	25 avril.
Gulvinec M ☒ (Finistère).....	5 avril.
Inor M ☒ (Meuse).....	10 avril.
Kreider (Le) L (Oran).....	1 ^{er} avril.
Laroque-Timbaut M ☒ (Lot-et-Garonne).....	10 avril.
Machine (La) M ☒ (Nièvre).....	25 avril.
Medjez-el-Ab (Tunisie).....	23 mars.
Neung-sur-Beuvron M ☒ (Loir-et-Cher).....	10 avril.
Neuville-au-Pont M ☒ (Marne).....	10 avril.
Oye M ☒ (Pas-de-Calais).....	10 avril.
Poix M ☒ (Nord).....	25 avril.
Pontarion M ☒ (Creuse).....	25 avril.
Pont-d'Ouilly (commune d'Ouilly-le-Basset) M ☒ (Calvados)...	10 avril.
Ras-el-Oued.....	28 février.
Saint-Maurice-de-Lignon M ☒ (Haute-Loire).....	10 avril.
Sfissifa L (Oran).....	1 ^{er} avril.
Souk-el-Arba (Tunisie).....	23 mars.
Tebourba (Tunisie).....	23 mars.
Testour (Tunisie).....	23 mars.
Thézan M ☒ (Hérault).....	10 avril.
Valdampierre M ☒ (Oise).....	25 avril.
Varages M ☒ (Var).....	10 avril.
Vianne M ☒ (Lot-et-Garonne).....	25 avril.

Bureau géré par un agent de la commune.

Maisons M (Calvados).....	25 avril.
Saint-Genis-des-Fontaines M (Pyrénées-Orientales).....	25 avril.
Tannois M (Meuse).....	10 avril.

Gares.

Chazelles.....	{	pour Chazelles (Charente).....	1 kil.	} 25 avril.
		pour Saint-Paul (Charente).....	3 kil.	
		pour Vouzan (Charente).....	6 kil.	
		pour Serres (Charente).....	6 kil.	

FUSIONS.

Picquigny (Somme).....	29 mars.
Sigogne (Charente).....	13 mars.
Valence (Drôme).....	4 avril.
Vincennes (Seine).....	11 mars.

MODIFICATIONS.

Ajouter le signe aux bureaux de : Ercuis (Oise), Saint-Fortunat (Ardèche), Saint-Marcel (Aude), Sigogne (Charente).

Supprimer à la nomenclature le renvoi 2 relatif à Ludon (Gironde) et ajouter : Vienne, à la gare de Mirebeau D, dans le précédent Bulletin.

Château-du-Loir (Sarthe). Mettre en renvoi : Bureau ouvert de sept ou huit heures du matin à sept heures du soir, tous les jours, sans exception.

Le service du bureau de Laon, gare, étant prolongé jusqu'à neuf heures du soir, supprimer le renvoi relatif à ce bureau.

Inscrire à la nomenclature : Magenta, commune de Dizy (Marne), hameau desservi gratuitement par le bureau d'Épernay (Marne).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Haute-Loire.....	Le Chambon-de-Tence.....	10 mars 1882.....	7251
Seine-et-Oise.....	Bounelles.....	<i>Idem</i>	7252
Drôme.....	Saulce-sur-Rhône (1).....	<i>Idem</i>	4654
Doubs.....	Étalans (1).....	28 mars 1882.....	6489
Pas-de-Calais.....	Conchil-le-Temple.....	29 mars 1882.....	7255

(1) Transformation en recette de l'établissement de facteur-boîtier existant dans cette localité.

CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEURS-BOÎTIERS.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES ÉTABLISSEMENTS de facteurs-boîtiers doivent être établis. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Oise.....	Baron.....	17 mars 1882.....	7253
Loire-Inférieure.....	Saint-Julien-de-Concelles.....	23 mars 1882.....	7254

CRÉATIONS DE BUREAUX DE DISTRIBUTION EN ALGÉRIE.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	DATES de LA MISE EN ACTIVITÉ. 4
Constantine.....	Ain-Mokra.....	22 juin 1881.....	1 ^{er} mars 1882.
Oran.....	Lourmel.....	<i>Idem</i>	16 mars 1882.

Création d'une distribution-entrepôt en Algérie, à *El-Kantara*, département de Constantine, à partir du 1^{er} février 1882.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

Il est rappelé que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment, 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Aisne.....	Morsain.....	Vic-sur-Aisne.....	Morsain (1).
	Bagnaux.....		
	Epagny.....	Soissons.....	Septmonts (1).
	Vézaponin.....		
	Septmonts.....		
	Buzancy.....		
	Noyant et Aconin.....		
	Rozières.....		
Villemonaie.....			
Allier.....	Saint-Bonnet-de-Rochefort..	Gannat.....	Saint-Bonnet-de-Rochefort.
Corse.....	Oletta.....	Saint-Florent-en-Coise..	Oletta (1).
Creuse.....	Naillat.....	Dun-le-Palleteau.....	Naillat (1).
Gard.....	Mas-de-Lacroix...) Commun-	Tarascon (Bouches-du-	Aramon (Gard). (Ex-
	Mas-du-Président.) de Vail-		
Haute-Garonne.....	Mazères-sur-le-Salat.....	Rhône.....	cept.)
		Salies-du-Salat.....	Mazères-sur-le-Salat (1).
Hérault.....	Sérignan.....	Béziers.....	Sérignan (1).
Isère.....	Brié et Angonnes.....	Vizille.....	Brié et Angonnes (1).
	Tavernolles, commune de Brié	Grenoble. (Except.)... Grenoble.....	
	et Angonnes.....		
	Herbeys.....		
Lot.....	Caux-la-Serre.....	Montcuq.....	Saint-Matré. (Except.)
	La Founelle.....		
	Hébard.....		
	Laveissière.....		
	Hautesage.....		
	Compère.....		
	Le Bois.....		
Manche.....	Tourlaville.....	Cherbourg.....	Tourlaville (1).
	Bretteville.....		
	Digoville.....		
	Mesnil-Auval.....		

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment.	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir.
1	2	3	4
Marne.....	La Vignette..... } Commune Le Bois-d'Épense. } de S ^{te} - La Maison Dieu.. } Mene- Le Moulin-Broda. } hould.	Sainte-Menehould.....	Les Islettes (Meuse). (Except.)
Meuse.....	Savonnières-an-Perthois..... Juvigny-en-Perthois..... Bravilliers.....	Cousances-aux-Forges...	Savonnières - en - Per- thois (1).
Nord.....	Escaudain..... Sébourg.....	Denain..... Valenciennes.....	Escaudain (1). Curgies.
Oise.....	U.ly-Saint-Georges.....	Mouy-de-l'Oise.....	Uly-Saint-Georges (1).
Rhône.....	Pullionnay.....	Vaugneray.....	Charbonnières.
Seine-et-Oise.....	Chonaevières-sur-Marne.....	Champigny-sur-Marne...	Le Varennes-Saint-Hi- laire (Seine).
Vosges.....	Pouzeux..... Jarménil.....	Arches.....	Pouzeux (1).
Yonne.....	Héry.....	Seignelay.....	Héry (1).

(1) Bureau de nouvelle création.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

V. signifie Bâtiment à voiles.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).							
(Section I du Tarif international.)							
1	Martinique.....	10 mai....	Le Havre..	Gaston-Auger...	V.....	450	D. Auger.
2	Idem.....	25.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	600	H. Auger.
3	Pointe-à-Pitre.....	5.....	Idem.....	Ango.....	Idem.....	550	Idem.
4	Idem.....	20.....	Idem.....	Persistent.....	Idem.....	450	D. Auger.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGR.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
1	Bahia	2 mai	Le Havre..	Belgrano	Vap. rég...	2,500	Chargeurs réu- nis.
2	<i>Idem</i>	17	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
3	Buenos-Ayres	10	<i>Idem</i>	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
4	<i>Idem</i>	25	<i>Idem</i>	Parana	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i> .
5	Curaçao, Porto-Rico, Mayaguez.	10	<i>Idem</i>	Thuringia	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
6	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Holsatia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
7	Caracas et la Guayra	10	<i>Idem</i>	Thuringia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
8	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Holsatia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
9	Les Cayes	24	<i>Idem</i>	Holsatia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
10	Colon	10	<i>Idem</i>	Thuringia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Holsatia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
12	Gonaves	10	<i>Idem</i>	Thuringia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
13	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	Teutonia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
14	Incemel	24	<i>Idem</i>	Holsatia	Vap. rég...	2,500	<i>Idem</i> .
15	Lima	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Tafnat	<i>Idem</i>	2,000	E. Bossière.
16	<i>Idem</i>	5	<i>Idem</i>	Président Mabire	V	450	<i>Idem</i> .
17	Lisbonne	2	<i>Idem</i>	Belgrano	Vap. rég...	2,500	Chargeurs réu- nis.
18	<i>Idem</i>	17	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
19	Montevideo	10	<i>Idem</i>	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
20	<i>Idem</i>	25	<i>Idem</i>	Parana	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i> .
21	New-York	10	<i>Idem</i>	Hermod	<i>Idem</i>	1,800	Iselin et C ^{ie} .
22	<i>Idem</i>	25	<i>Idem</i>	Fréja	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i> .
23	Para, Coara, Ma- ragan.	6	<i>Idem</i>	Jérôme	<i>Idem</i>	1,500	Currie.
24	<i>Idem</i>	19	<i>Idem</i>	Lisbonnense ..	<i>Idem</i>	1,900	Burns et Mac- Yver.
25	Port-au-Prince ..	10	<i>Idem</i>	Thuringia	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
26	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	Teutonia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
27	Pernambuco	2	<i>Idem</i>	Belgrano	<i>Idem</i>	2,500	Chargeurs réu- nis.
28	<i>Idem</i>	17	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
29	Progreso	30	<i>Idem</i>	Teutonia	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
30	Puerto-Plata	10	<i>Idem</i>	Thuringia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
31	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Holsatia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
32	Rio-de-Janeiro ..	2	<i>Idem</i>	Belgrano	<i>Idem</i>	2,500	Chargeurs réu- nis.
33	<i>Idem</i>	17	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
34	Saint-Thomas	10	<i>Idem</i>	Thuringia	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
35	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Holsatia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
36	Tampico	30	<i>Idem</i>	Teutonia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
37	Ténériffe	25	<i>Idem</i>	Parana	<i>Idem</i>	2,500	Chargeurs réu- nis.
38	Savanilla	10	<i>Idem</i>	Thuringia	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
39	<i>Idem</i>	24	<i>Idem</i>	Holsatia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
40	Valparaiso	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Tafnat	<i>Idem</i>	2,000	E. Bossière.
41	Véra-Cruz	10	<i>Idem</i>	Laguna	V	600	Veuve Oriot.
42	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	Teutonia	Vap. rég...	2,500	Brostrom.

**§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers
faisant partie de l'Union postale.**

(Sections I et II du Tarif international.)

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.

STATISTIQUE DES CONTRAVENTIONS.

MOIS DE FÉVRIER 1882.

TABLEAU N° 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉS À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
906	.	169	.	14	fr. s. 183 30	.	.	.
1,075								

TABLEAU N° 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉS par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				
			Application d'amendes				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8
2	38	3	11	3	.	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
271	1,520	12,517 50	.	.	.

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administre- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
78	38	120	1,233 60	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DEFERÉES A LA JUSTICE.				CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		Déli- quants civils. — Nombre	Déli- quants mili- taires. — Nombre
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849.. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856	1,075	"	14	fr. c. 183 30	"	"	"	"	"	"
	"	2	"	"	38	3	14	(1)	"	"
	"	271	1,520	12,517 50	"	"	"	"	"	"
	78	38	120	1,233 60	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	1,153	311	1,654	13,934 40	38	3	14	"	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit.		
1	2	3	de la gendarmerie. 4	des agents des douanes et octrois. 5	des agents des postes. 6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
31	280 98	93 66	6 00	"	87 66
			Ensemble : 93 66		

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Pérémé.....	Inspecteur in- génieur.	Clermont-Ferrand..	6,000	Inspecteur in- génieur.	Grenoble.....	7,000
Baby.....	Commis.....	Foix.....	2,100	C. D.....	Foix.....	2,100
Tarroux.....	C. D.....	Montpellier.....	2,100	Idem.....	Carcassonne.....	2,100
Frémin.....	Commis.....	Marseille.....	2,400	Idem.....	Marseille.....	2,400
Ducher.....	C. P.....	Poitiers.....	2,700	Idem.....	Caen.....	2,700
Audebert.....	Commis.....	Périgueux.....	2,400	Idem.....	Périgueux.....	2,400
Damotte.....	Idem.....	Belfort.....	2,100	Idem.....	Besançon.....	2,100
Gros.....	C. D.....	Anancy.....	1,800	Idem.....	Valence.....	1,800
Pontillon.....	Commis.....	Chartres.....	1,800	Idem.....	Chartres.....	1,800
Maunier.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Du Pac de Mar- solies.	C. D.....	Auch.....	2,700	Idem.....	Toulouse.....	2,700
Lavaurs.....	C. P.....	Bayonne.....	2,700	C. P. D.....	Bordeaux.....	2,700
Maquet.....	Idem.....	Rennes.....	2,700	Idem.....	Rennes.....	2,700
Bucaille.....	Commis.....	Agen.....	2,100	C. D.....	Agen.....	2,100
Paillon.....	Idem.....	Brives.....	1,800	Idem.....	Mende.....	1,800
Pierre.....	Idem.....	Troyes.....	2,100	Idem.....	Nancy.....	2,100
Texier.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	2,100	Idem.....	Vannes.....	2,100
Gravier.....	Idem.....	Chambéry.....	1,800	Idem.....	Chambéry.....	1,800
Leméc.....	C. P.....	Paris H. P.....	3,300	C. P. D.....	Amiens.....	3,300
Fortoul.....	Commis.....	Orthez.....	1,800	C. D.....	Montauban.....	1,800
Bonhoure.....	Idem.....	Aignes-Mortes.....	1,500	Commis.....	Dét. dir. de Vaucluse	1,500
Roiland.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	2,400	Idem.....	Dét. dir. de Vendée.	2,400
Monnet.....	Idem.....	Châtellerault.....	2,400	Idem.....	Dét. dir. de Vienne.	2,400
Léloussey.....	Idem.....	Dijon.....	2,100	C. D.....	Auxerre.....	2,100
Germain.....	Idem.....	Direct. du cabinet.	2,500	Commis.....	Dépôt cent. du mat.	2,400
Demengel.....	Idem.....	Correspond ^{ce} intér.	2,800	Idem.....	Dir. du cabinet....	2,800
Nigoul.....	Idem.....	Dir. des serv. séd ^{es} .	2,800	Idem.....	Service du contrôle.	2,700
Cottard.....	C. D.....	Draguignan.....	2,700	C. D.....	Paris.....	2,700
Gendro.....	Idem.....	Guéret.....	2,100	Idem.....	Draguignan.....	2,100
Veyasier.....	C. P.....	Tours.....	2,700	C. P.....	Dét. dir. de la Creuse	2,700
Brette.....	Commis.....	Évreux.....	1,800	Commis.....	Dét. dir. de la Manche	1,800
Faugle.....	C. P.....	Versailles.....	3,000	C. P. D.....	Versailles.....	3,000
Michelis.....	Commis.....	Paris, central.....	1,500	Commis.....	Dét. dir. du cabinet.	1,500
Cipriani.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,400	Idem.....	Dét. dir. du person ^{el}	2,400
Perruchon.....	Idem.....	Poitiers.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Simon.....	Idem.....	Paris 31.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bernadou.....	Idem.....	Paris.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Duflot.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Dabadié.....	Idem.....	Paris.....	2,400	Idem.....	Dét. dir. du matériel	2,400
Ziller.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Martinet.....	Idem.....	Havre.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Gélin.....	Idem.....	Paris 56.....	2,400	Idem.....	Dét. dir. des corres- pond ^{ces} postales.	2,400
Dhuca.....	Idem.....	Paris 26.....	1,800	Idem.....	Dét. dir. de compt..	1,800
Ludger.....	Idem.....	Paris 13.....	1,500	Idem.....	Dét. aux réclamat ^{ions}	1,500
Garand.....	C. P.....	Dir. du personnel..	3,500	C. P.....	Direction de Paris..	3,600
Binet.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,600
Lestrade.....	Idem.....	Dir. de la comptab.	3,500	Idem.....	Idem.....	3,600
Salmon.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,600
Collin.....	Commis.....	Paris, Bourse.....	1,800	Commis.....	Dét. dir. de l'Allier.	1,800
Perniu.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	2,400	C. D.....	Tours.....	2,400
Boudet.....	Idem.....	Paris, Montrouge..	2,100	Idem.....	Melun.....	2,100
Portères.....	Idem.....	La Rochelle.....	2,100	Idem.....	Limoges.....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Sévené.....	C. P.....	Alençon.....	2,700	C. P. D....	Laval.....	2,700
Blaquière.....	Commis....	Rouen.....	1,800	Commis....	Dét. dir. de la Cha- rente-Inférieure.	1,800
Baira.....	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Dét. dir. du cabinet.	1,800
Barbé.....	Commis....	Mantes.....	2,100	<i>Idem</i>	Dét. dir. de compt.	2,100
Normandin.....	<i>Idem</i>	Niort.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Dos.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Petit.....	<i>Idem</i>	Paris.....	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400
Minot.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,800	<i>Idem</i>	Dét. aux réclamat ^{ons}	1,800
Fourcade.....	<i>Idem</i>	Alger.....	2,400	C. D.....	Alger.....	2,400
Gauthier.....	<i>Idem</i>	Bourg.....	2,100	Commis....	Dét. dir. de l'Ain..	2,100
Rolland.....	<i>Idem</i>	Lille.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de l'Aisne....	1,800
Lambrigot....	<i>Idem</i>	Gap.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> des H ^{tes} -Alpes.	1,500
Vinas.....	<i>Idem</i>	Tulle.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de l'Hérault..	1,800
Decombredet..	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> du Calvados..	2,400
Boussarque....	<i>Idem</i>	Angoulême.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> du Cantal....	1,500
Durousseau....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la Charente	2,100
Diano.....	<i>Idem</i>	Aunncy.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la H ^{te} -Savoie	1,500
Delon.....	<i>Idem</i>	Quimper.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> du Finistère..	1,800
Mulson.....	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> du Gers.....	2,400
Klecker.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la Gironde.	2,400
Renard.....	<i>Idem</i>	Laval.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de l'Hérault..	1,800
Petit.....	<i>Idem</i>	Versailles.....	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la Mayenne.	2,100
Lepelletier....	<i>Idem</i>	Laon.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de Seine-et-Oise	1,800
Homont.....	<i>Idem</i>	Au Gateau.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de l'Aisne....	1,500
Boyer.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de l'Indre....	1,500
Girard.....	<i>Idem</i>	Menton.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de l'Isère....	1,500
Molinié.....	<i>Idem</i>	Grenoble.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Jamey.....	<i>Idem</i>	Gray.....	2,700	<i>Idem</i>	Dét. dir. du Jura..	2,700
Laitheugue....	<i>Idem</i>	Mont-de-Maisan..	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> des Landes...	1,800
Messan.....	Surnumér ^{ra}	Chartres.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de Loir-et-Cher	1,500
Magnien.....	Commis....	Chalon-sur-Saône..	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la Loire...	1,800
De Siorac.....	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Gay.....	<i>Idem</i>	Mâcon.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Fauré.....	<i>Idem</i>	Orléans.....	2,100	<i>Idem</i>	Dét. dir. du Loiret.	2,100
Percobois.....	<i>Idem</i>	Au Mans.....	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la Mayenne.	2,400
Périn.....	<i>Idem</i>	Reims.....	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la Meuse..	2,400
Gaillard.....	<i>Idem</i>	Nevers.....	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la Nièvre..	2,400
Terlet.....	<i>Idem</i>	Valenciennes.....	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> du Nord.....	2,400
Despierres....	<i>Idem</i>	Lille.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Guinchat.....	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc.....	1,800	<i>Idem</i>	Dét. dir. de l'Orne.	1,800
Perrigault.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> des Côtes-du- Nord.	2,100
Delmotte.....	<i>Idem</i>	Lille.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> du Pas-de-Ca- lais.	1,500
Dangeville....	<i>Idem</i>	Besançon.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de Saône-et- Loire.	1,500
Pissard.....	<i>Idem</i>	Bonneville.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la H ^{te} -Savoie	1,500
Trabuc.....	<i>Idem</i>	Lyon.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> des Bouches- du-Rhône.	1,500
Ernult-Lanoë..	<i>Idem</i>	Évreux.....	1,500	C. D.....	Laval.....	1,500
Arnoux.....	<i>Idem</i>	Vernon.....	1,800	Commis....	Dét. dir. de l'Oise.	1,800
Combrisson...	<i>Idem</i>	Issoudun.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> de la Nièvre..	1,500
Gouon.....	<i>Idem</i>	Villefranche-s-Saône	1,800	C. D.....	Mâcon.....	1,800
Morel.....	<i>Idem</i>	Rouen.....	1,800	<i>Idem</i>	Rouen.....	1,800
Levain.....	<i>Idem</i>	Dir. de la comptab.	2,200	Commis....	Direct. du matériel.	2,200
Sancé.....	<i>Idem</i>	Paris II.....	1,800	<i>Idem</i>	Dét. ordonnancem ^t .	1,800
Doumayrou....	<i>Idem</i>	Aurillac.....	2,100	<i>Idem</i>	Dét. au matériel...	2,100
Peignard.....	<i>Idem</i>	Nantes.....	1,800	<i>Idem</i>	Dét. dir. de la Loire- Inférieure.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Morzelle.....	Commis.....	Château-Gonthier..	1,500	Commis.....	Dét. Dir. de l'Orne.	1,500
Bonnard.....	Idem.....	Dijon.....	1,500	Idem.....	Dét. Dir. du Cabinet	1,500
Léloussey.....	C. D.....	Auxerre.....	2,100	C. D.....	Dijon.....	2,100
Papen.....	Commis.....	Amiens.....	1,500	Commis.....	Dét. Dir. de l'Yonne	1,500
Marchand.....	Idem.....	Abbeville.....	2,100	C. D.....	Amiens.....	2,100
Vitaux.....	Idem.....	Vitry-le-Français..	1,500	Idem.....	Chaumont.....	1,500
Houin.....	C. P.....	Paris 67.....	2,700	C. P.....	Dét. Dir. des Vosges	2,700
Fourcade.....	C. D.....	Alger.....	2,400	Commis.....	Alger, R. P.....	2,400
Olivier.....	Commis.....	Idem.....	1,800	C. D.....	Alger.....	1,800
Geoffroy.....	Idem.....	Reims.....	1,800	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,800
Leverrier.....	Idem.....	Transmissions télégr.	3,100	Commis.....	Dir. des serv. séden.	3,100
Loidreau.....	Idem.....	Paris 67.....	2,100	Idem.....	Dét. des serv. séden.	2,100
Borel.....	Contrôleur.....	Paris, Direct. rég..	3,500	Contrôleur..	Paris, lignes souter.	3,500
Viallot.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	3,500	Idem.....	Valence.....	3,500
Maillard.....	C. P.....	Dijon.....	3,000	Com. princ..	Châlons-sur-Marne ou de contrôleur.	3,000
Thébault.....	Idem.....	Paris, serv. officiel	3,000	Idem.....	Alençon, Idem.....	3,000
Leroux.....	Idem.....	Dét. Dir. du Cabinet	2,700	Idem.....	Dét. Dir. du Cabinet	3,000
Marc.....	Idem.....	Paris, chambre des députés.	2,700	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,700
Gentil.....	Idem.....	Alençon (non inst.)	2,700	Commis.....	Rouen.....	2,700
Laurencin.....	Commis.....	Brest.....	2,400	Com. princ..	Alençon.....	2,700
Olivier.....	Idem.....	Toulouse.....	2,400	Idem.....	Bayonne.....	2,700
Petit.....	Idem.....	Paris.....	2,700	Idem.....	Laval.....	2,700
Auzonat.....	Idem.....	Versailles.....	2,700	Idem.....	Sur place.....	2,700
Laurencin.....	C. P.....	Alençon (non ins.)	2,700	Commis.....	Brest.....	2,400
Daujon.....	Commis.....	Dijon.....	2,400	Com. princ..	Alençon.....	2,700
Chardon.....	Idem.....	Paris, direction rég.	2,400	Commis.....	Paris, lignes souter.	2,400
Dominé.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Gourmelon.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Danican-Phili- dor.....	Idem.....	Paris, bourse.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Plantade.....	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Moncourier.....	Surnumér ^{re} o.	Guérot.....	"	Surnumér ^{re} o.	Moulins.....	"
Laymó.....	Idem.....	Bourg.....	"	Idem.....	Dijon.....	"
Riou.....	Idem.....	Lannion.....	"	Idem.....	Sablé.....	"
Delrieu.....	Idem.....	Cahors.....	"	Idem.....	Aurillac.....	"
Lacoste.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Niort.....	"
Routier.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	"	Idem.....	Nouichâtel-en-Bray.	"
Loféhyro A. H.	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Yvetot.....	"
Blampain.....	Idem.....	Saint-Omer.....	"	Idem.....	Aire-sur-la-Lys...	"
Roiland.....	Idem.....	Valognes.....	"	Idem.....	Le Havre.....	"
Bayce.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Rigole.....	Idem.....	Castres.....	"	Idem.....	Lézignan.....	"
Mlle Tubino.....	Employée.....	Paris, central.....	1,000	Employée...	Paris, recette princ.	1,000
MM. Scognamiglio..	Commis.....	Constantine.....	2,100	Commis.....	La Calle.....	2,100
Chaserau.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Bodin.....	Idem.....	Yvetot.....	1,500	Idem.....	Versailles.....	1,500
Rose.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lille.....	2,400
Ruff Ad.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Alger, central....	1,500
Nougaret.....	Idem.....	Bône.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Cannet.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Bône.....	1,500
Pariés.....	Idem.....	Alger.....	2,100	Idem.....	Bordeaux.....	2,100
Lagrave.....	Idem.....	Montpellier.....	2,100	Idem.....	Alger.....	2,100
Riboulet.....	Idem.....	Lézignan.....	1,500	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Chambéry.....	Commis aux ^{re} o.	Saint-Brieuc.....	"	Surnumér ^{re} o.	Sur place.....	"
Vedère.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Louvard.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Paritg.....	Idem.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCE ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Pière.....	Commis aux ^{re}	Tarbes	"	Surnumér ^{re}	Sur place.....	"
Billet.....	Commis.....	Paris, p:éf. de police	2,400	Commis.....	Paris, central.....	2,400
Bergounioux..	Idem.....	Paris, central.....	2,400	Idem.....	Paris, préf. de police	2,400
Sombrun.....	Idem.....	Condom.....	2,100	Idem.....	Pau.....	2,100
Bazin.....	Surnumér ^{re}	Vesoul.....	"	Surnumér ^{re}	Roanne.....	"
Duvignau.....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	"	Idem.....	Périgueux.....	"
Bruyère.....	Commis.....	Roubaix.....	1,500	Commis.....	Valenciennes.....	1,500
Couturier.....	Idem.....	Annecy.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Vercier.....	Idem.....	Cette.....	1,500	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Touzaa.....	Idem.....	Oran.....	1,800	Idem.....	Cette.....	1,800
Duhamel.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Saint-Denis-du-Sig.	1,500
Marceaux.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Gal.....	Idem.....	Langon.....	1,500	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Lavoudès.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,800	Idem.....	Mezières.....	1,800
Chevalier L.J.B. M.	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500
Penneec.....	Idem.....	Mamers.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Colomb.....	Idem.....	Bourbonne-lès-Bains	1,500	Idem.....	Châlon-sur-Saône..	1,500
Poggi.....	Idem.....	Bastia.....	1,800	Receveur.....	Macinaggio.....	1,800
Lavaud.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800	Commis.....	Pécamp.....	1,800
Maurand.....	Idem.....	Périgueux, villo...	1,500	Idem.....	Périgueux, gare...	1,500
Niel.....	Surnumér ^{re}	En disponibilité..	"	Idem.....	Mont-de-Marsan...	1,500
Ménard.....	Commis.....	Rouen, gare r. d..	2,100	Idem.....	Argentan.....	2,100
Sébire.....	Idem.....	Rouen, central.....	2,100	Idem.....	Rouen, gare r. d..	2,100
Griex.....	Idem.....	Moulins, ville....	1,800	Idem.....	Moulins, gare....	1,800
Grapin.....	Idem.....	Dijon.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Mariette.....	Idem.....	Caen.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Tranier.....	Idem.....	Aurillac.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Chaput.....	Idem.....	Laon.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Poursain.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	2,400	Idem.....	Lille.....	2,400
Marchet.....	Idem.....	Lille.....	1,800	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,800
Buisson.....	Surnumér ^{re}	Nice.....	"	Surnum ^{re}	Moulins.....	"
Girard.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Chatou.....	"
Pléau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rueil.....	"
Sallot.....	Idem.....	Sublé.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Postic.....	Commis.....	Laval.....	1,800	Commis.....	Idem.....	1,800
Delalande.....	Idem.....	Nantes, direction..	2,400	Idem.....	Nantes, central...	2,400
Maisonneuve..	Idem.....	Toulouse.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Merlo.....	Idem.....	Nice.....	2,100	Idem.....	Toulouse.....	2,100
Laurens.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,500	Idem.....	Nice.....	2,700
Lavit.....	Idem.....	Bizerte.....	1,500	Idem.....	Bordenux.....	1,500
Joubert.....	Idem.....	Le Havre.....	1,500	Idem.....	Bizerte.....	1,500
Waghette.....	Idem.....	Bayonne.....	2,100	Idem.....	Oran.....	2,100
Le Bilhan.....	G. P.....	Laval.....	2,700	Com. princ..	Paris, lignes souter.	2,700
Connot.....	Idem.....	Moulins.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Bocq.....	Idem.....	Paris.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Belenfant.....	Commis.....	Idem.....	2,400	Commis.....	Idem.....	2,400
Billaud.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Pouzergues.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Montagne.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bruet.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Madec.....	Surnumér ^{re}	Brest.....	"	Surnumér ^{re}	Le Havre.....	"
Forsans.....	Idem.....	Blaye.....	"	Idem.....	Bayonne.....	"
Barutel.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Dupod.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Roubaix.....	"
Michard.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Annecy.....	"
Vignau.....	Idem.....	Lesparre.....	"	Idem.....	Bord ^s , Fondaudège.	"
Calmettes.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Capdevielle...	Idem.....	Bordeaux, cours d'A- quitaine.	"	Idem.....	Toulouse.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Molié.....	Surnumér ^{re} ..	Auch.....	"	Langon.....	"
Gary.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	La Rochelle.....	"
Dulin.....	Idem.....	Mézières.....	"	Paris.....	"
Kloch.....	Idem.....	Fougères.....	"	Mamers.....	"
Lorand.....	Idem.....	Loudéac.....	"	Fougères.....	"
Sallat.....	Idem.....	Brest.....	"	Rouen.....	"
Roman.....	Commis.....	Bordeaux.....	1,500	Commis.....	Marans.....	1,500
Borreill.....	Idem.....	Argentan.....	1,500	Idem.....	Rouen.....	1,500
Ferru.....	Idem.....	Philippeville. (Non installé.)	1,500	Idem.....	Constantine, centr.	1,500
Anselme.....	Idem.....	Bône.....	1,800	Idem.....	Philippeville.....	1,800
Decroix.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	1,500	Idem.....	Agon.....	1,500
Pommeur.....	Idem.....	S ^t -Etienne, gare... Le Puy.....	1,800	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	1,800
Rochette.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	1,500	Idem.....	S ^t -Etienne, gare... Le Puy.....	1,500
Uzon.....	Idem.....	Administ. centrale, vérific. des produits.	"	Idem.....	Saint-Etienne.....	1,500
Parpelet.....	Ex-commis.....	Administ. centrale, vérific. des produits.	3,500	C ^{is} principal.	Service de Paris...	3,600
Duhotoy.....	C ^{is} principal.	Administ. centrale, vérific. des produits.	3,500	C ^{is} principal.	Service de Paris...	3,600
Bureau.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,600
M ^{lles} Tisserandot...	Employée...	En disponibilité...	"	Employée...	Rec. prin. Paris, dét. à la caisse d'éparg.	900
Leroux.....	Idem.....	Paris, Bourse.....	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{me} Durantis.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
MM. Riou.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Le Havre.....	"
Lacroix.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon.....	"
Lalouet.....	Idem.....	Hors cadres.....	"	Idem.....	Saida.....	"
Jousse.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Fécamp.....	"
Bruneau.....	C ^{is} principal.	Paris, préf. de police	2,700	C ^{is} principal	Paris, serv. officiel.	2,700
Eissantier.....	Commis.....	Lyon.....	1,500	Commis.....	Marseille.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Oran.....	1,500	Idem.....	Orthez.....	1,500
Morvan.....	Idem.....	Dieppe.....	100	Idem.....	Hennes.....	2,100
Lefebvre.....	Idem.....	Fécamp.....	1,500	Idem.....	Dieppe.....	1,500
Louit.....	Surnumér ^{re} ..	Guéret.....	"	Surnumér ^{re} ..	Arzew.....	"
Petitdidier.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Vincennes.....	"
Norroy.....	Idem.....	Longuyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Porcier.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Rouen.....	"
Durand.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Toulouse.....	"
Aymes.....	Commis anx ^{re}	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon.....	"
Maillot.....	Surnumér ^{re} ..	Nantes.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Reix.....	Commis.....	Périgueux, gare... Roanne.....	1,800	Commis.....	Cochinchine.....	1,800
Alzas.....	Idem.....	Périgueux, gare... Roanne.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Fridblatt.....	C ^{is} principal.	Paris, dépôt central du matériel.	3,000	C ^{is} principal.	Paris, vér. et récept. du matériel.	3,000
Cocu.....	Commis.....	Paris.....	2,400	Commis.....	Paris, dir. régionale	2,400
Barrière.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Boyer.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	1,500	Idem.....	Nice.....	1,500
Carrié.....	Surnumér ^{re} ..	Rodez.....	"	Surnumér ^{re} ..	Clermont-Ferrand..	"
Fustier.....	Commis.....	Nice.....	1,500	Commis.....	Rodez.....	1,500
Rououerd.....	Idem.....	Marseille.....	2,100	Idem.....	Toulon, usine....	2,100
Pouquet.....	Idem.....	Paris, lign. pneum.	2,100	Idem.....	Paris, central....	2,100
Abriol.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Paris, lig. pneumat.	1,800
Flaissière.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Paris, serv. officiel.	1,800
Baudement.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Paris.....	1,500
Rousset.....	Surnumér ^{re} ..	Le Vigan.....	"	Surnumér ^{re} ..	Marseille.....	"
Brepson.....	Idem.....	Belfort.....	"	Idem.....	Lure.....	"
Aubry.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Jézéquel.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Boucheron.....	Idem.....	Paris, Halles centr.	"	Idem.....	Périgueux.....	"
Bourgat.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Belfort.....	"
Paul.....	Idem.....	Cambrai.....	"	Idem.....	Laon.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Lacroux	Surnumér ^{re} .	Marans	fr.	Surnumér ^{re} .	Bordeaux	fr.
Roqueplo	<i>Idem</i>	Rouen	"	<i>Idem</i>	Epernay	"
Félix	<i>Idem</i>	Langres	"	<i>Idem</i>	Raon-l'Etape	"
M ^{lle} Lallemand	Employée	Paris, central	1,000	Employée	Recette principale, caisse d'épargne.	1,000
MM. Klié	Commis	Vesoul	1,500	Commis	Mirecourt	1,500
Frussotte	<i>Idem</i>	Paris, central	2,400	<i>Idem</i>	Vesoul	2,400
Briau	<i>Idem</i>	Laval	1,500	<i>Idem</i>	Paris	1,500
Mauguin	<i>Idem</i>	Paris	1,500	<i>Idem</i>	Dijon	1,500
Deau	<i>Idem</i>	En disponibilité	"	<i>Idem</i>	Paris	1,500
Renault	<i>Idem</i>	Laon	1,500	<i>Idem</i>	Troyes	1,500
Maillet	C ^{is} auxiliaire	Nantes	"	Surnumér ^{re} .	Sur place	"
Delrieu	<i>Idem</i>	Cahors	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Simon	<i>Idem</i>	Cherbourg	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Brepson	<i>Idem</i>	Belfort	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Petitdidier	<i>Idem</i>	Nancy	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Boussac	<i>Idem</i>	Brive	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Sarletet	Commis	Paris. (Non installé.)	1,800	Commis	Versailles	1,800
Diémert	<i>Idem</i>	Versailles	1,500	<i>Idem</i>	Paris	1,500
Devisme	<i>Idem</i>	Paris, central	2,100	<i>Idem</i>	Paris, serv. officiel.	2,100
Daudet	<i>Idem</i>	Nevers	1,500	<i>Idem</i>	Nîmes	1,500
Meyer	<i>Idem</i>	Béziers	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Le Goaziou	<i>Idem</i>	Paris, central	1,800	<i>Idem</i>	Cochinchine	1,800
Trives	Surnumér ^{re} .	Nîmes	"	Surnumér ^{re} .	Moulins	"
Roubichou	<i>Idem</i>	Carcassonne	"	<i>Idem</i>	Béziers	"
Papin	<i>Idem</i>	Versailles	"	<i>Idem</i>	Beauvais	"
Rosignon	<i>Idem</i>	Nancy	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Manavit	<i>Idem</i>	Albi	"	<i>Idem</i>	Tours	"
Bernard	<i>Idem</i>	Pont-Audemer	"	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer	"
Laporte	<i>Idem</i>	La Souterraine	"	<i>Idem</i>	Marseille	"
Viguiet	<i>Idem</i>	Carcassonne	"	<i>Idem</i>	Narbonne	"
Verrouil	<i>Idem</i>	Aurillac	"	<i>Idem</i>	S ^t -Etienne, gare	"
Lemarié	<i>Idem</i>	Nantes	"	<i>Idem</i>	Segré	"
Jeanneret	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Cochinchine	"
Vincent	Surnumér ^{re} .	Nîmes	"	<i>Idem</i>	Roanne	"
Héraud	Commis	Carpentras	1,500	Commis	Marseille	1,500
Jurand	<i>Idem</i>	Marseille	2,100	<i>Idem</i>	Avignon	2,100
Girard	<i>Idem</i>	Lyon	1,500	<i>Idem</i>	Marseille	1,500
Deumié	<i>Idem</i>	Narbonne, vil. e	1,500	<i>Idem</i>	Narbonne, gare	1,500
Bortaux	<i>Idem</i>	Segré	1,500	<i>Idem</i>	Rennes	1,500
Vautier	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc	1,500	<i>Idem</i>	Cochinchine	1,500
Cornac	<i>Idem</i>	Toulouse, St-Cypr ^{en}	1,800	<i>Idem</i>	Rodez	1,800
Bignon	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500	<i>Idem</i>	Elbeuf	1,500
Marchand	<i>Idem</i>	Fécomp	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre	1,800
Sesquières	<i>Idem</i>	Toulouse	2,100	<i>Idem</i>	Paris	2,100
Dupré (Paul)	<i>Idem</i>	En disponibilité	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Dufoin	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500	<i>Idem</i>	Nancy	1,500
Paquet	<i>Idem</i>	Pézénas	1,500	<i>Idem</i>	Béziers	1,500
Combes	<i>Idem</i>	Paris, pl. de la Rép.	1,500	<i>Idem</i>	Montpellier	1,500
Obis	<i>Idem</i>	Oran	1,800	<i>Idem</i>	Béziers	1,800
Raymond	<i>Idem</i>	Béziers	2,100	<i>Idem</i>	Oran	2,100
Astagne	Surnumér ^{re} .	Toulouse	"	Surnumér ^{re} .	Constantine, central	"
L'Hostis	<i>Idem</i>	Brest	"	<i>Idem</i>	Le Mans	"
Coste	<i>Idem</i>	Perpignan	"	<i>Idem</i>	Toulouse	"
Pruvost	<i>Idem</i>	Arras	"	<i>Idem</i>	Abbeville	"
Giraud	<i>Idem</i>	Agde	"	<i>Idem</i>	Marseille	"
Foncegrive	<i>Idem</i>	Bressuire	"	<i>Idem</i>	Toulouse, S ^t -Cypr.	"
Défontaine	<i>Idem</i>	Nantes	"	<i>Idem</i>	Bressuire	"
Mével	<i>Idem</i>	Le Havre	"	<i>Idem</i>	Paris	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Lieures.....	Surnumér ^{re} .	Hors cadres.....	"	Surnumér ^{re} ..	Toulouse.....	"
Gégout.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Marcot.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Paris, pl. de la Rép.	"
Vignol.....	Commis aux ^{re}	Nevers.....	"	Idem.....	Sur place.....	"
Pichard.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pomès.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bénac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Paul.....	Idem.....	Cambrai.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Wibaut.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bazin.....	Idem.....	Paris-Passy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Forest.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Demont.....	Idem.....	Donai.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Justo.....	Commis.....	Lille, station.....	1,800	Commis.....	Lille, dir. régionale	1,800
Best.....	Idem.....	Cambrai.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bourdeau.....	Idem.....	Lille, station.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Romagnier.....	Idem.....	Bourgoin.....	1,500	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500
Perrier.....	Surnumér ^{re} .	Aix-les-Bains.....	"	Surnumér ^{re} ..	Chalon-sur-Saône..	"
Le Bescond.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Caen.....	"
Simoni.....	Idem.....	Alger R. P.....	"	Idem.....	Miliana.....	"
Maljean.....	Idem.....	Philippeville.....	"	Idem.....	Oran.....	"
Ferru.....	Commis.....	Constantine.....	1,500	Commis.....	Philippeville.....	1,500
Roustan.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Faivre.....	Idem.....	Auxonne.....	1,500	Idem.....	Constantine, succur.	1,500
Sendérens.....	Idem.....	Toulouse.....	1,500	Idem.....	Auxonne.....	1,500
Seigland.....	Idem.....	Le Mans.....	1,800	Idem.....	Toulouse.....	1,800
Perrigault.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	2,100	Idem.....	Paris.....	2,100
Courson.....	Idem.....	Rennes.....	1,500	Idem.....	Saint-Brieuc.....	1,500
Bara.....	Idem.....	Le Havre.....	1,500	Idem.....	Rennes.....	1,500
Colléo.....	Idem.....	Abbeville.....	1,500	Idem.....	Le Havre.....	1,500
Chevalier.....	Idem.....	Amiens.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Fay.....	Idem.....	Hers cadres.....	"	Idem.....	Amiens.....	1,500
Cadot.....	Idem.....	Epinal R. P.....	1,800	Idem.....	Nice.....	1,800
Défournel.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rieubon.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Cabasson.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Michel (J-M-H).....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Carbonnel.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lorenzi.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Jonquet.....	Idem.....	Montpellier.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Gras.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Fustier.....	Idem.....	Rodez.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Sieard.....	Idem.....	Cette.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Lazare Lyon.....	Surnumér ^{re} ..	Pau.....	"	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux.....	"
Sierp.....	Idem.....	Auch.....	"	Idem.....	Condom.....	"
Achaud.....	Idem.....	Carpentras.....	"	Idem.....	Fréjus.....	"
Séguy.....	Idem.....	Tulle.....	"	Idem.....	Issoudun.....	"
Bardet.....	Idem.....	Louhans.....	"	Idem.....	Dijon.....	"
Stirling.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Le Havre.....	"
Alexis.....	Idem.....	Privas.....	"	Idem.....	Tournon.....	"
Pruvost.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Védère.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Bayonne.....	"
Fulerand.....	Idem.....	Clermont-l'Hérault.....	"	Idem.....	Narbonne.....	"
Champaud.....	Commis.....	Marseille.....	1,500	Commis.....	Ajaccio.....	1,500
Rapatel.....	Idem.....	Périgueux.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Marignac.....	Idem.....	Paris.....	1,500	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Girard.....	Idem.....	Paris, Halls centr.	1,500	Idem.....	Abbeville.....	1,500
Thévenot.....	Idem.....	Chaumont.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Dodo.....	Idem.....	Chaumont, direct.	2,100	Idem.....	Chaumont, ville...	2,100
Billaud.....	Idem.....	Paris, lignes souter.	2,400	Idem.....	Paris, contral.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Chevalier (F.-J.)	Commis	Paris, central.	2,100	Commis	Paris, lig. souterr.	2,100
Pée de Saint-Aumont.	Idem	Bayonne.	1,800	Idem	Tarbes	1,800
Repelin.	Idem	Béziers	1,800	Idem	Sfax	1,800
Thoreux.	Idem	Bernay.	1,500	Idem	Idem	1,500
Duhamel.	Idem	Saint-Denis-du-Sig. (Non installé.)	1,500	Idem	Paris	1,500
Caroy.	Idem	Paris	1,500	Idem	Saint-Denis-du-Sig.	1,500
Martin.	Surnumér ^{ro}	Alger.	"	Surnumér ^{ro}	Gabès	"
Simonet.	Idem	Nice.	"	Idem	Béziers	"
Bentz.	Idem	Alençon.	"	Idem	Bernay	"
Agar.	Idem	Nice.	"	Idem	Tunis	"
Petit (N.-M.).	Idem	Alger.	"	Idem	Bougie	"
Anache.	Idem	Douai	"	Idem	Saint-Quentin	"
Palvadeau.	Idem	Challans	"	Idem	Loudun	"
Champanhet.	Idem	Aubenas	"	Idem	Lyon	"
Chaguy.	Idem	Mâcon	"	Idem	Saint-Etienne	"
Ferron	Idem	Saint-Malo	"	Idem	Rennes	"
Delerue	Idem	Lille	"	Idem	Abbeville	"
Le Gouaris.	Idem	Saint-Brieuc	"	Idem	Château-Gontier	"
Dessus	Idem	Paris, central	"	Idem	Limoges	"
Parrot - Lagarenne.	Idem	Limoges	"	Idem	Paris	"
Barrère.	Commis	Langon	1,500	Commis	Constantine	1,500
Serret.	Idem	Paris, central	1,500	Idem	Bone	1,500
Annato.	Idem	Neuilly-sur-Seine	1,500	Idem	Paris	1,500
Le Roy (Ed.)	Idem	Rennes	1,800	Idem	Idem	1,800
Valat.	Com. princ.	Limoges	3,000	Commis prin.	Limoges, fais. fone. de contrôleur.	3,000
Eybraly	Commis	Clermont-Ferrand.	2,700	Idem	Limoges	2,700
Demai.	Idem	Nice	1,800	Commis	Clermont-Ferrand.	1,800
Geoffroy.	Idem	Coulommiers.	1,500	Idem	Rouen	1,500
Garric.	Idem	Cahors.	1,500	Idem	Aurillac	1,500
Gaucher	Idem	Arras, direction	1,500	Idem	Lille	1,500
Romégon	Surnumér ^{ro}	Tunis	"	Idem	Sur place	1,500
Le Bescond	Idem	Caen	"	Idem	Idem	1,500
Martin	Idem	Bellegarde	"	Idem	Idem	1,500
Albert.	Idem	Tonnay-Charente.	"	Idem	Idem	1,500
Gaillard	Idem	Château-Thierry.	"	Idem	Idem	1,500
Clerc.	Idem	Narbonne	"	Idem	Idem	1,500
Robin.	Idem	Laval	"	Idem	Idem	1,500
Calmettes	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Rémy	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Barutel.	Idem	Bordeaux	"	Idem	Idem	1,500
Jacob.	Idem	Remiremont	"	Idem	Idem	1,500
Levallois	Idem	Rouen	"	Idem	Idem	1,500
Faure.	Idem	Nevers	"	Idem	Idem	1,500
Troussel.	Idem	Alger	"	Idem	Idem	1,500
Brisson.	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Gervais	Idem	Alger	"	Idem	Idem	1,500
Fauque (A.J.M.)	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Couty	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Carena	Idem	Vienna	"	Idem	Idem	1,500
Aymès.	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Le Gac	Idem	Condé-sur-Noireau.	"	Idem	Idem	1,500
Dupont.	Idem	Saint-Girons	"	Idem	Idem	1,500
Chervier.	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Andréani	Idem	Arles	"	Idem	Idem	1,500
Gallois	Idem	Cosne	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Dupré (J.-B.-A).	Surnumér ^{re} .	Paris.....	fr.	Commis....	Sur place.....	1,500
Bourgues.....	Idem.....	Montbrison.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Billaz.....	Idem.....	La Tour-du-Pin...	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Varoquier.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Loustalet.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nozeran.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Luguez.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gamel.....	Idem.....	Dax.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacroix.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourgeois.....	Idem.....	Bourg.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Labat.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blampain.....	Idem.....	Aire-sur-la-Lys...	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Veurier (A.)...	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Leleu.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourdie.....	Idem.....	Cognac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sèbe.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Beaufort.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blandinières...	Idem.....	Foix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chareyre.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Colombier.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Génard.....	Idem.....	Nyons.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sapin.....	Idem.....	Villefranche-s.-S ^{nc} .	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Joviaux.....	Idem.....	Vierzon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernard (A.-P.)	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gaufrey.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Titon.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vallet.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mamet.....	Idem.....	Gray.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Castora.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bory.....	Idem.....	Châtelleraut.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Franck.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Château.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Deselle.....	Idem.....	Mauriac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Camus.....	Idem.....	S ^t -Denis (Seine)...	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Portais.....	Idem.....	Granville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Decourcelle...	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gauchot.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Reghem.....	Idem.....	Valeuciennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dupont (E.-D.-M.)	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Eloy.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Avias.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Veurrier (J.)...	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Faucillon.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blancot.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lehuédé.....	Idem.....	Le Mans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Permontier...	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jeanjean.....	Idem.....	Bédarieux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laval.....	Idem.....	Murat.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Achallé.....	Idem.....	Romorantin.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Janneteau.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pellet-Rouerie..	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rivier.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Soulerin.....	Idem.....	Hyères.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Carrié.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cornillet.....	Idem.....	Rennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Joly.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fourgeot.....	Idem.....	Pontoise.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hamon.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Dnmas.....	Surnumér ^{re} ..	Rouen.....	"	Commis.	Sur place.....	1,500
Drouiou.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laguillaumic..	Idem.....	Limoux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Oltavy.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ferrer.....	Idem.....	Amélie-les-Bains..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lagrange.....	Idem.....	Pontoise.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laporte (P.-E- F.)	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Méchin.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delmas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cauqueloux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Damoiseau.....	Idem.....	Evreux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonnery.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jallois.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Manel.....	Idem.....	Gap.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
L'Helgoualch..	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Naud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mensier.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Meilhon.....	Idem.....	Vienne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Simonet.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gruet.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lamouret.....	Idem.....	Tergnier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sabarots.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Semezios.....	Idem.....	Millau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Merlin.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pilorget.....	Idem.....	Roubaix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Massot.....	Idem.....	Pont-l'Evêque.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Meysonnier.....	Idem.....	Menton.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Kloch.....	Idem.....	Mamers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cognet.....	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lagarde.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Baudoïn.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Kozarawski.....	Idem.....	Morlagne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cossas.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dayt.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ricoud.....	Idem.....	Grenoble.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vaisière.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chorin.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bellanger.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sarda dit Mar- quis.	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Collignon.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Domingio.....	Idem.....	Loudun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lemarchal.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Petit (J.-B.)..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lefèvre.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Beauquier.....	Idem.....	Tonnerre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Druilhet.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Soudart.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Féret - Dulong- bois.	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mureau.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bentz.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lepetit.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marcellin.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gapihan.....	Idem.....	Mantes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Quinet.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Forestier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Duthu.....	Surnumér ^{re} ..	Paris.....	"	Commis.	Sur place.....	1,500
Monard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gervy.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boucheron.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Riffaud.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hugot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mévol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Corriol.....	Idem.....	Digne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hourdeaux.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dubois.....	Idem.....	Melun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Suc.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Reynaud.....	Idem.....	Pézenas.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Faivre.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Couty.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Petit (L.-M.).....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Puignero.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Héliodore.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nayroilus.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sentou.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Courallet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Athéoux.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cabarat.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boudou.....	Idem.....	Bône.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Reffrèger.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ayral.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dessus.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Thiébaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jacquinet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Galzy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gladin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Acquier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cormier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duthu.....	Idem.....	Lézignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Meunier.....	Idem.....	Etampes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Demailly.....	Idem.....	Elhouf.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lestelle.....	Idem.....	La Roche-sur-You.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouillez.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Couvert.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Louit.....	Idem.....	Arzew.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Giraud.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mandou Forgeas.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jeunhomme.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hardy.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Abadie.....	Idem.....	Belley.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brané.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jaine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bathélémy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Calbet.....	Idem.....	Cette.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Papin.....	Idem.....	Beauvais.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Salvagnac.....	Idem.....	Marmande.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Drouart.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rivot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Després.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lassiat.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boyer.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pradines.....	Idem.....	Lézignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barré.....	Idem.....	Gisors.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jacquemin.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

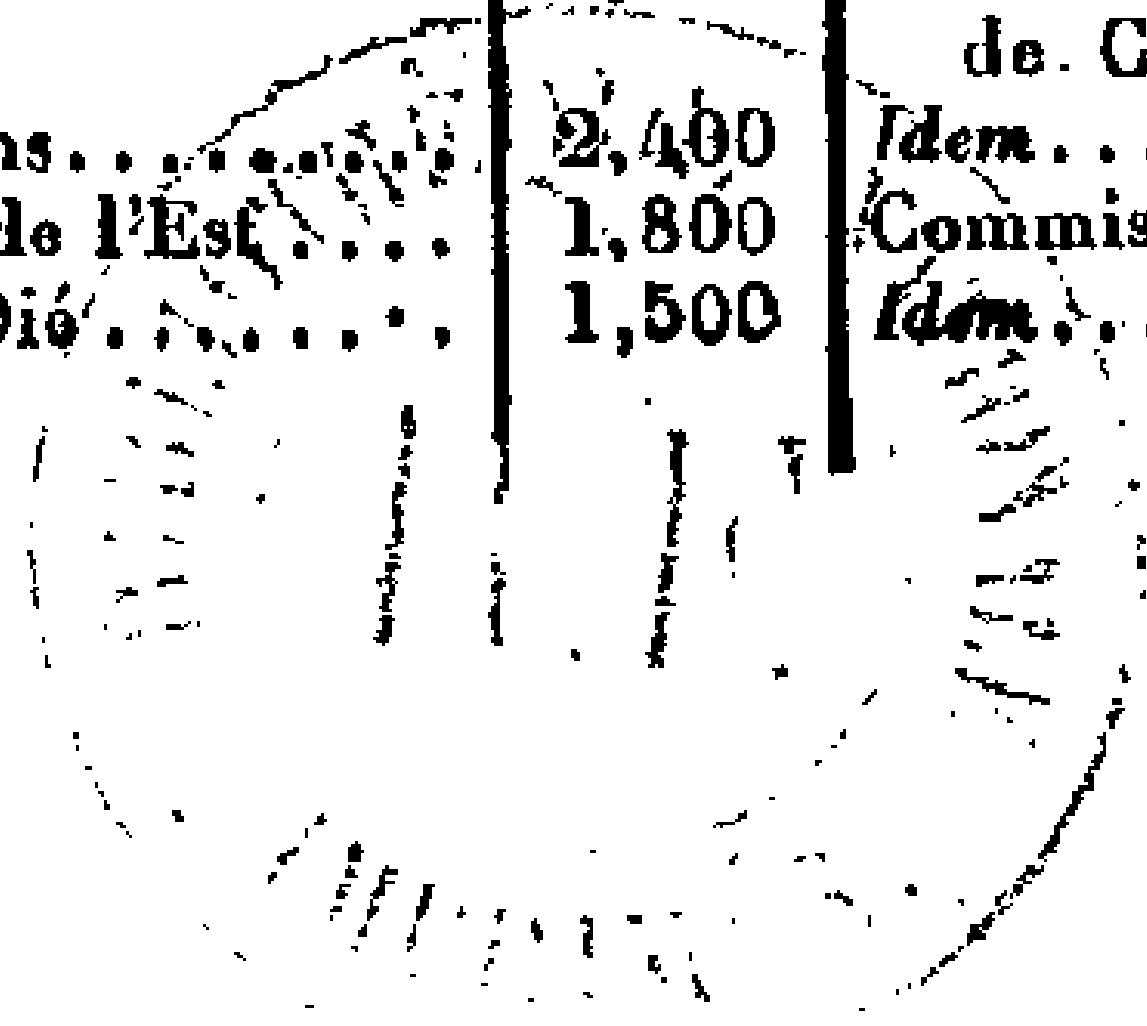
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Rannou.....	Surnumér ^{re} .	La Flèche.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Gris.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roumignière.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Béjannin.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Poués.....	Idem.....	Loches.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Saltel.....	Idem.....	S ^t -Amand-Montrond	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pujol.....	Idem.....	Béziers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hochstetter.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Reinaud (E.-N.)	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pieyre.....	Idem.....	Aix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bretillon.....	Idem.....	Amiens.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Digeon.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
de la Seiglière.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Petel.....	Idem.....	Versailles.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rousseau.....	Idem.....	La Fère.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Reynaud (A.-L.)	Idem.....	Aix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Etienne.....	Idem.....	Beaunes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dufaure.....	Idem.....	Villeneuve-sur-Lot.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Olive.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Neau.....	Idem.....	Segré.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pineau.....	Idem.....	Orléans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maljean.....	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mercier.....	Idem.....	Chinon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Camaret.....	Idem.....	Vitré.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Milan.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boissier.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bredillet.....	Idem.....	Sedan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Caléstroupat.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Huc.....	Idem.....	Saint-Chamond.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Denjean.....	Idem.....	Saujon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rimbaux.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Felten.....	C. P.....	Ligne de l'Est.....	2,700	Chef de brig.....	Ligne du Nord.....	2,700
Bouquet.....	Commis.....	Ligne de l'Ouest.....	2,400	Fais. sonct. de C. P.	Ligne de l'Est.....	2,400
Delahayo.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,400	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest.....	2,400
Preuvost.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,400
Cor.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,400
André.....	Idem.....	Lyon.....	2,400	Idem.....	Alais.....	2,400
Le Bigot.....	Idem.....	Alençon.....	2,400	Idem.....	Alençon.....	2,400
Castella.....	Idem.....	Carcaassonne.....	2,400	Idem.....	Avignon.....	2,400
Quémener.....	C. P.....	Ligne du Nord-Ouest.....	2,700	C. P.....	Ligne de l'Ouest.....	2,700
Delignon.....	Surnumér ^{re} .	Vervins.....	"	Commis.....	Ligne du Nord.....	1,500
Lauret.....	Idem.....	Guéret.....	"	Idem.....	Laval.....	1,500
Defaye.....	Idem.....	Limoges.....	"	Surnumér ^{re} .	Guéret.....	"
Gabach.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Limoges.....	"
Tinel.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Maurice.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Renaut.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chardavoine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pyot.....	Idem.....	Paris 28.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Manière.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Alibert.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bénézech.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dagard.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lavez.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Macquet.....	Idem.....	Saint-Omer.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chevallier.....	Idem.....	Boulogne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Calonne.	Surnumér ^{re} .	Paris 51.	"	Commis.	Sur place.	1,500
Bédu.	Idem.	Bourges.	"	Idem.	Idem.	1,500
Carles.	Idem.	Au Puy.	"	Idem.	Idem.	1,500
Boissin.	Idem.	Vierzon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bernasse.	Idem.	Paris 35.	"	Idem.	Idem.	1,500
Poudéroux.	Idem.	Bordeaux.	"	Idem.	Idem.	1,500
Laborde.	Idem.	Moulins.	"	Idem.	Idem.	1,500
Tarriél.	Idem.	Le Havre.	"	Idem.	Idem.	1,500
Guérot.	Idem.	Nevers.	"	Idem.	Idem.	1,500
Belon.	Idem.	Ligne de Lyon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Tixier.	Commis.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Beaudroit.	Idem.	Ligne de l'Est.	"	Idem.	Idem.	1,500
Delouche.	Idem.	Philippeville.	"	Idem.	Idem.	1,500
Christelle.	Idem.	Mézières.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dupré.	Idem.	Au Creuzot.	"	Idem.	Idem.	1,500
Charlemagne.	Idem.	Ligne de l'Est.	"	Idem.	Idem.	1,500
Campana.	C. P.	Ligne de Lyon.	2,700	Chef de brigade.	Ligne du Sud Ouest	2,700
Reygeal.	Idem.	Paris 12.	2,700	C. P.	Ligne de l'Ouest.	2,700
Fanton.	Commis.	Paris 70.	1,500	Commis.	Paris 12.	1,500
Hubert.	Idem.	Lille R. P.	1,800	Idem.	Lille-Saint-Martin.	1,800
Brunet.	Surnumér ^{re} .	Béthune.	"	Idem.	Lille.	1,500
Bernasse.	Commis.	Paris 35.	1,500	Idem.	Paris 33.	1,500
Dumas.	C. P.	Paris 22.	2,700	C. P.	Constantine.	2,700
Laurens.	Commis.	Ligne de l'Ouest.	1,800	Commis.	Paris 22.	1,800
Cabantous.	Surnumér ^{re} .	Nantes.	"	Surnumér ^{re} .	Ligne de l'Ouest.	"
Léonard.	Commis.	Paris 66.	1,500	Commis.	Nantes.	1,500
Prot.	Idem.	Paris 54.	2,100	Idem.	Paris 66.	2,100
Barathieu.	Idem.	Cambrai.	1,500	Idem.	Paris 54.	1,500
Deligno.	Idem.	Ligne du Nord.	1,800	Idem.	Cambrai.	1,800
Denis.	Surnumér ^{re} .	Paris 50.	"	Surnumér ^{re} .	Ligne du Nord.	"
Ricau.	Idem.	Pau.	"	Idem.	Paris 50.	"
Briant.	Idem.	Poitiers.	"	Commis.	Poitiers.	1,500
Caugant.	Idem.	Ex-Surnuméraire.	"	Surnumér ^{re} .	Idem.	"
Jonny.	Surnumér ^{re} .	Gap.	"	Commis.	Lyon.	1,500
Minvielle-Bayle.	Commis.	Oran.	1,500	Idem.	Alger.	1,500
Lartigue.	Receveur.	Saïda.	1,600	Idem.	Oran.	2,100
Sales.	Idem.	Soukarras.	1,400	Idem.	Alger.	1,800
Longuet.	Commis.	Rouen.	1,500	Idem.	Lisieux.	1,500
Brodier.	Idem.	Lisieux.	1,500	Idem.	Itouen.	1,500
Péault.	Surnumér ^{re} .	Châteaudun.	"	Idem.	Lisieux.	1,500
Anizan.	Commis.	Havre-Ingouville.	1,500	Idem.	Havre-Principal.	1,500
Laurent.	Surnumér ^{re} .	Guise.	"	Idem.	Havre.	1,500
Brun.	Facteur.	Vierzon.	600	Idem.	Châteaudun.	1,500
Doublemart.	Surnumér ^{re} .	Ligne du Nord.	"	Surnumér ^{re} .	Paris R. P.	"
Mundtveiller.	Idem.	Paris 28.	"	Idem.	Ligne du Nord.	"
Roy.	Receveur.	Nantua.	2,200	Commis.	Lyon.	2,700
Monmarson.	Surnumér ^{re} .	Paris 49.	"	Surnumér ^{re} .	Direction du cabinet	"
Gournail.	Commis.	Alais.	1,500	Commis.	Bordeaux.	1,500
Chazalotte.	Idem.	Lyon.	1,500	Idem.	Alais.	1,500
Barthlen.	Idem.	Lyon-Ferreaux.	2,400	Idem.	Lyon-Brotteaux.	2,400
Caplat.	Aide.	Lodève.	"	Idem.	Lyon.	1,500
Boullaran.	Commis.	Vierzon.	1,500	Idem.	Paris 18.	1,500
Moreau.	Idem.	Bernay.	1,500	Idem.	Vierzon.	1,500
Boulmet.	Aide.	Mamers.	"	Idem.	Bernay.	1,500
Frayse.	Surnumér ^{re} .	Cognac.	"	Surnumér ^{re} .	Rennes.	"
Gay.	Commis.	Rennes.	1,500	Commis.	Cognac.	1,500
Boucher.	Surnumér ^{re} .	Chartres.	"	Surnumér ^{re} .	Dreux.	"
Atgio.	Idem.	Dreux.	"	Idem.	Chartres.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Mourier.....	Commis....	Montluçon.....	1,500	Commis....	Paris 11.....	1,500
Rivière.....	<i>Idem</i>	Poitiers.....	1,500	<i>Idem</i>	Montluçon.....	1,500
Serres.....	Surnumér ^{re} ..	Villeneuve-sur-Loz.	"	<i>Idem</i>	Poitiers.....	1,500
Grammont.....	Commis....	Constantine.....	1,500	<i>Idem</i>	Ancey.....	1,500
Alauze.....	<i>Idem</i>	Auch.....	1,500	<i>Idem</i>	Constantine.....	1,500
Montziols.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 50.....	"	Surnumér ^{re} ..	Auch.....	"
Dumas.....	C. P.....	Constantine.....	2,700	C. P.....	Paris 50.....	2,700
Gillet.....	Commis....	Château-Gontier..	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Constantine.....	2,400
Percebois.....	<i>Idem</i>	Dét. Dir. Mayenne.	2,400	<i>Idem</i>	Au Mans.....	2,400
Cléret.....	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	2,400	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	2,400
Soret.....	<i>Idem</i>	Poitiers.....	2,400	<i>Idem</i>	Poitiers.....	2,400
Laitang.....	Surnumér ^{re} ..	Rochefort.....	"	Commis....	Château-Gontier..	1,500
Bouchaud.....	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re} ..	Rochefort.....	"
Gaudinet.....	<i>Idem</i>	Bordeaux-Cours....	"	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	"
Stéphany.....	C. P.....	Tulle.....	2,700	C. P.....	Rennes.....	2,700
Tarnaud.....	Commis....	Lyon.....	1,500	Commis....	Bourg.....	1,500
Fache.....	Surnumér ^{re} ..	Chambéry.....	"	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	"
Delmotte.....	Commis....	Nord-Ouest.....	1,500	Commis....	Lille.....	1,500
Cubat.....	Surnumér ^{re} ..	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Nord-Ouest.....	1,500
Etasse.....	<i>Idem</i>	Paris 7.....	"	Surnumér ^{re} ..	<i>Idem</i>	"
Durand.....	<i>Idem</i>	Toulouse.....	"	<i>Idem</i>	Paris 7.....	"
Cabardos.....	<i>Idem</i>	Millau.....	"	<i>Idem</i>	Toulouse.....	"
Miéremont.....	Commis....	Limoges.....	1,500	Commis....	Tulle.....	1,500
Foutanié.....	Ex-commis.....	"	<i>Idem</i>	Limoges.....	1,500
Berthet.....	Commis....	Bayeux.....	1,800	<i>Idem</i>	Angoulême.....	1,800
Le Baron.....	Surnumér ^{re} ..	Guingamp.....	"	<i>Idem</i>	Bayeux.....	1,500
Guillo.....	Gardien de bureau.	Vannes.....	900	<i>Idem</i>	Quimper.....	1,500
Loustalet - Mé- rou.	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux-Bastide..	"	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,500
Otin.....	<i>Idem</i>	Hazebrouck.....	"	<i>Idem</i>	Au Cateau.....	1,500
Giovani.....	Commis....	Alais.....	1,500	<i>Idem</i>	Menton.....	1,500
tion.....	<i>Idem</i>	Versailles.....	1,500	<i>Idem</i>	Reims.....	1,500
Parrel.....	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	2,100	<i>Idem</i>	Nevers.....	2,100
Seilliez.....	Facteur....	Estrée-Blanche....	740	<i>Idem</i>	Valenciennes....	1,500
Vandevacro.....	Surnumér ^{re} ..	Armentières.....	"	<i>Idem</i>	Lille.....	1,500
Hugon.....	Commis....	Paris 15.....	1,500	<i>Idem</i>	Besangon.....	1,500
Bigorgne.....	<i>Idem</i>	Reims.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 15.....	1,500
Garnier.....	Ex surnuméraire..	"	Surnumér ^{re} ..	Reims.....	"
Bécarie.....	Commis....	Ligne du Nord....	1,800	Commis....	Châtellerault....	1,800
Rucier.....	<i>Idem</i>	Paris 51.....	1,500	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	1,500
Vilarem.....	Surnumér ^{re} ..	Moulins.....	"	<i>Idem</i>	Paris 51.....	1,500
David.....	Commis....	Marseille R. P....	2,700	C. P.....	Marseille Bourse..	2,700
Chabaud.....	Surnumér ^{re} ..	<i>Idem</i>	"	Commis....	Marseille.....	1,500
Marcotorehino.	Commis....	<i>Idem</i>	1,500	<i>Idem</i>	Marseille Bourse..	1,500
Battaglini.....	<i>Idem</i>	Paris 41.....	2,400	<i>Idem</i>	Marseille.....	2,400
Demoulin.....	<i>Idem</i>	Paris 24.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 41.....	2,100
Franceschetti..	<i>Idem</i>	Lyon.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 24.....	2,100
Vivier.....	Surnumér ^{re} ..	Remiremont.....	"	<i>Idem</i>	Lyon.....	1,500
Rouvier.....	<i>Idem</i>	Oloron- ^{te} -Marie..	"	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	1,500
Capmarty.....	Ex-surnuméraire..	"	Surnumér ^{re} ..	<i>Idem</i>	"
Gondraud.....	Commis....	Lyon.....	1,800	Commis....	Grenoble.....	1,800
Monin.....	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	2,100	<i>Idem</i>	Lyon, Croix-Rousse	2,100
Guiguo.....	Ex-commis.....	"	<i>Idem</i>	Lyon.....	1,500
Garret.....	Gard. de bur.	Vesoul.....	1,000	<i>Idem</i>	Gray.....	1,500
Datoya.....	Commis....	Versailles.....	1,500	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan..	1,500
Barthélemy.....	Surnumér ^{re} ..	Neufchâteau.....	"	<i>Idem</i>	Chartres.....	1,500
Collignon.....	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	"	Surnumér ^{re} ..	Neufchâteau.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Barbier.....	Surnumér ^{re} .	Ponterlier.....	"	Surnumér ^{re} .	Ligne de l'Est....	"
Rossat.....		Ex-surnuméraire...	"	Idem.....	Ponterlier.....	"
Rodolphe.....	Surnumér ^{re} .	Mâcon.....	"	Commis.....	Mâcon.....	1,500
Pézet.....	Idem.....	Guéret.....	"	Surnumér ^{re} .	Idem.....	"
Combes.....	Idem.....	Nantes.....	"	Commis.....	Avreux.....	1,500
Cousin.....	Gardien de bureau.	Pont-à-Mousson...	1,000	Idem.....	Épinal.....	1,500
Prat-Roujot...	Commis.....	Ligne des Pyrénées.	1,500	Idem.....	Agen.....	1,500
Rouzet-Day....	Idem.....	Carcassonne.....	1,800	Idem.....	Ligne des Pyrénées	1,800
Bataille.....	Idem.....	Autun.....	1,500	Idem.....	Carcassonne.....	1,500
Porrin.....	Idem.....	Dijon.....	1,800	Idem.....	Autun.....	1,800
Touvét.....	Idem.....	Melun.....	1,500	Idem.....	Dijon.....	1,500
Petit.....	Surnumér ^{re} .	Péronne.....	"	Surnumér ^{re} .	Melun.....	"
Rubigny.....	Idem.....	Ligne du Nord....	"	Idem.....	Péronne.....	"
Joye.....	Idem.....	Paris 54.....	"	Idem.....	Tourencoing.....	"
Avril.....	Idem.....	Ligne du Nord....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Machuel.....	Idem.....	Senlis.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Bouveron.....	Commis.....	Ligne du Sud Ouest.	1,500	Commis.....	Paris 56.....	1,500
Colonna.....	Surnumér ^{re} .	Idem.....	"	Idem.....	Sud-Ouest.....	1,500
Sarrot.....	Idem.....	Paris 22.....	"	Surnumér ^{re} .	Idem.....	"
Maurol.....	Idem.....	Orange.....	"	Commis.....	Lyon.....	1,500
Allaix.....	Facteur.....	Montigny-le-Roi...	770	Idem.....	Langres.....	1,500
Parisot.....	Commis.....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Transb.	1,500
Bœsch.....		Ex-surnuméraire...	"	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Cassagnes.....	Commis.....	Ligne de l'Est....	2,100	Idem.....	Paris 26.....	2,100
Thirion.....	Idem.....	Paris 30.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Dupré.....	Idem.....	au Creuzot.....	1,500	Idem.....	Paris 30.....	1,500
Fèvre.....		Ex-commis.....	"	Idem.....	Au Creuzot.....	1,500
Dulin.....		Idem.....	"	Idem.....	Paris 13.....	2,100
Bourrel.....	Commis.....	Paris 34.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Forget de Barst	C. P.....	Paris 9.....	3,300	C. P.....	Paris 34.....	3,300
Aequaviva.....		Ex-commis.....	"	Commis.....	Bougié.....	1,500
Verhamme.....	Commis.....	Paris 39.....	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400
Gély.....	Idem.....	Administ. centrale.	2,400	Idem.....	Paris 39.....	2,400
Lallument.....	C. P.....	Ligne de l'Est....	2,700	Chef de brig.	Nord-Ouest.....	2,700
Pyot.....	Commis.....	Paris 28.....	1,500	Commis.....	Ligne de l'Est....	1,500
Le Dauphin....	Idem.....	Paris 17.....	1,800	Idem.....	Paris 28.....	1,800
Laronmet.....	Idem.....	Béziers.....	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Piquemal.....	Surnumér ^{re} .	Foix.....	"	Idem.....	Béziers.....	1,500
Luguel.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Surnumér ^{re} .	Foix.....	"
Saligné.....	Idem.....	Guéret.....	"	Idem.....	Toulouse.....	"
Arnal.....	Idem.....	Vannes.....	"	Commis.....	Poitiers.....	1,500
Bordain.....	Idem.....	Mayenne.....	"	Surnumér ^{re} .	Vannes.....	"
Salvan.....	Idem.....	Saumur.....	"	Commis.....	Cherbourg.....	1,500
Fraysse.....	Idem.....	Cognac.....	"	Surnumér ^{re} .	Saumur.....	"
Gay.....	Commis.....	Idem.....	1,500	Commis.....	Rennes.....	1,500
Gellerier.....	Surnumér ^{re} .	Thiers.....	"	Idem.....	Montluçon.....	1,500
Gaillard.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Leca.....	Commis.....	Paris 3.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Marcellin.....	Surnumér ^{re} .	Réclamations.....	"	Idem.....	Paris 3.....	1,500
Ligier.....	Idem.....	Fontainebleau....	"	Surnumér ^{re} .	Ligne de Lyon....	"
Delcour.....	Idem.....	Saint-Chamond....	"	Commis.....	Fontainebleau....	1,500
Sicard.....	Idem.....	Ligne du Nord....	"	Surnumér ^{re} .	Saint-Chamond....	"
Ladevèze.....		Ex-surnuméraire...	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Gramont.....	Commis.....	Périgueux.....	1,500	Commis.....	L. du Sud-Ouest...	1,500
Lagorce.....	Surnumér ^{re} .	Idem.....	"	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Verdier.....	Idem.....	Rouen.....	"	Surnumér ^{re} .	L. du Sud-Ouest...	"
Prat-Roujot...	Commis.....	Agen.....	1,500	Commis.....	Ligne des Pyrénées.	1,500
Carrié.....	Surnumér ^{re} .	Lisieux.....	"	Idem.....	Bayeux.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Marcon.....	C. P.....	Avignon.....	2,700	C. P.....	Privas.....	2,700
Durin.....	Surnumér ^{re} ..	Roche-fert.....	"	Commis....	Carcassonne.....	1,500
Génot.....	Commis....	Paris 27.....	1,500	Idem.....	L. du Sud-Ouest... 1,500	
Pharamon.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 15.....	"	Idem.....	Paris 27.....	1,500
Grégoire.....	Commis....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Paris 15.....	1,500
Peillon.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 47.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 17.....	"
Jacolin.....	C. P.....	Paris 9.....	2,700	C. P.....	Paris 47.....	2,700
Nénon.....	Commis....	Paris 48.....	1,500	Commis....	Paris 9.....	1,500
Bouchenard...	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 48.....	"
Moreau.....	Idem.....	Versailles-Préfect..	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Lemoigne.....	Idem.....	Versailles R. P....	"	Idem.....	Versailles, préf.c..	"
Monin.....	Commis....	Lyon-Croix-Rousse.	2,100	Commis....	Lyon R. P.....	2,100
Barjavel.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Lyon. Croix-Rousse.	1,500
Bégin.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,400	Fais. fonct. de G. P.	Ligne de l'Est....	2,400
Baron.....	Idem.....	Sud-Ouest.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Robert.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Bruni.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Humbert.....	Surnumér ^{re} ..	Châlons-sur-Marne.	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Carlin.....	Commis....	Nancy.....	1,500	Commis....	Châlons-sur-Marne.	1,500
Cavaillé.....	Idem.....	Carcassonne.....	1,500	Idem.....	L. du Sud-Ouest... 1,500	
Guiraud.....	Idem.....	Narbonne.....	1,800	Idem.....	Carcassonne.....	1,800
Planchon.....	Surnumér ^{re} ..	Toulon.....	"	Idem.....	Narbonne.....	1,500
Cotoni.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	L. du Sud Ouest... 2,100	
Vitasse.....	Commis....	Amiens.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.... 1,500	
Lefebvre.....	Surnumér ^{re} ..	Montdidier.....	"	Idem.....	Amiens.....	1,500
Ollivier.....	Commis....	Nantes.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.... 1,500	
Le Matelot....	Idem.....	Laval.....	1,500	Idem.....	Nantes.....	1,500
Le Bourgeois.	Idem.....	Caen.....	1,500	Idem.....	Laval.....	1,500
Noorenberghe..	Surnumér ^{re} ..	Arras.....	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Nabat.....	Commis....	Angers.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.... 1,500	
Dupouy.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux.....	"	Idem.....	Angers.....	1,500
Tartivel.....	Idem.....	Vouziers.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.... 1,500	
Maitret.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Surnumér ^{re} ..	Vouziers.....	"
Le Borgne....	Commis....	Brest.....	2,400	Fais. fonc. de C. P.	Rennes.....	2,400
Sibert.....	Idem.....	Paris 2.....	1,500	Commis....	L. du Sud-Ouest : 1,500	
Lodueq.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 10.....	"	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Genay.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Mantes.....	1,500
Mazoyer.....	Commis....	Paris R. P. Départ.	1,500	Idem.....	Paris R. P. Transb. 1,500	
Lecler.....	Surnumér ^{re} ..	Paris-Cours.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"
Martin.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"	Commis....	Lyon.....	1,500
Paquetet.....	Idem.....	Paris-Cours.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"
Gobert.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Commis....	Paris 8.....	1,500
Lissoir.....	Commis....	Abbeville.....	2,400	C. P.....	Tours.....	2,700
Rigaud.....	Surnumér ^{re} ..	Au Creuzot.....	"	Commis....	Abbeville.....	1,500
Pitel.....	Commis....	Avranches.....	2,700	C. P.....	La Roche sur-Yon.. 2,700	
Deslandes.....	Surnumér ^{re} ..	Dieppe.....	"	Surnumér ^{re} ..	Avranches.....	"
Ponsot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Commis....	Paris R. P.....	1,500
Bénézech.....	Idem.....	Paris 69.....	"	Surnumér ^{re} ..	L. du Nord-Ouest. "	
Lamoure.....	Idem.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Orléan.-Colombior. "	
Lallineur.....	Commis....	Amiens.....	1,500	Commis....	Valenciennes..... 1,500	
Belporcho.....	Surnumér ^{re} ..	Elbeuf.....	"	Surnumér ^{re} ..	Amiens.....	"
Foucher.....	Commis....	Rouen.....	1,500	Commis....	Vernon.....	1,500
Périssé.....	Idem.....	Angers.....	1,400	Fais. fonct. de G.P.	Agen.....	2,400
Adde.....	Idem.....	Au Mans.....	2,400	Idem.....	Angers.....	2,400
Branger.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,800	Commis....	La Rochelle..... 1,800	
Flon.....	Idem.....	Saint-Dié.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est.... 1,500	



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Boesch	Commis	Paris 1	1,500	Commis	Saint-Dié	1,500
Martin	Surnumér ^{re}	Valenciennes	"	Surnumér ^{re}	Pont-à-Mousson	"
Lebrou	Ex-surnuméraire	"	<i>Idem</i>	Lyon	"
Devic	Ex-commis	"	Commis	Paris 14	1,800
Epardeau	Surnumér ^{re}	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Dét. D ^{on} du Cabinet	"
Alçais	<i>Idem</i>	Paris 58	"	<i>Idem</i>	Nîmes	"
Verdeille	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Alzon	Commis	Ligne de Lyon	1,500	Commis	Narbonne	1,500
Poizat	<i>Idem</i>	Paris 13	1,800	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,800
Brion	Ex-commis	"	<i>Idem</i>	Paris 13	1,500
Moreau	Commis	Le Havre	2,700	C. P.	Le Havre	2,700
Blachère	<i>Idem</i>	Havre-Port	1,500	Commis	Havre-Principal	1,500
Nigeou	Surnumér ^{re}	Rennes	"	Surnumér ^{re}	Havre-Port	"
Le Masson	<i>Idem</i>	Nantes	"	<i>Idem</i>	Rennes	"
Cabrol	Commis	Nîmes	2,400	Vais. fonct. de C. P.	Nîmes	2,400
Ollivier	<i>Idem</i>	Cannes	1,500	Commis	<i>Idem</i>	1,500
Vignol	<i>Idem</i>	Nancy	1,500	<i>Idem</i>	Mantes	1,500
Genay	<i>Idem</i>	Mantes	1,500	<i>Idem</i>	Nancy	1,500
Cousin	"	Surnumér ^{re}	Vervins	"
Teissier	"	<i>Idem</i>	Paris 70	"
François	"	<i>Idem</i>	Béthune	"
Enjalbert	"	<i>Idem</i>	Paris 35	"
Barascud	"	<i>Idem</i>	Paris 66	"
Roussoulet	"	<i>Idem</i>	Pau	"
Autran	"	<i>Idem</i>	Gap	"
Massol	"	<i>Idem</i>	Paris 35	"
Monferrini	"	<i>Idem</i>	Aumale	"
Gély	"	<i>Idem</i>	Philippeville	"
Kieffer	"	<i>Idem</i>	Beaune	"
Ségonin	"	<i>Idem</i>	Paris 17	"
Randon	"	<i>Idem</i>	Châteaudun	"
Sénéchal	"	<i>Idem</i>	Guise	"
Roulet	"	<i>Idem</i>	Paris 28	"
Bréda	"	<i>Idem</i>	Château-Thierry	"
Boudrot	"	<i>Idem</i>	Villeneuve-sur-Lot	"
Chadefaux	"	<i>Idem</i>	Paris 35	"
Andarelli	"	<i>Idem</i>	Monaco	"
Lachat	"	<i>Idem</i>	Montpellier	"
Grandidier	"	<i>Idem</i>	Paris 49	"
Gayraud	"	<i>Idem</i>	Chambéry	"
Majorel	"	<i>Idem</i>	Millau	"
Bothorel	"	<i>Idem</i>	Guingamp	"
Cazenave	"	<i>Idem</i>	Bordeaux	"
Ricart	"	<i>Idem</i>	Hazebrouck	"
Lemoigne	"	<i>Idem</i>	Versailles	"
Janin	"	<i>Idem</i>	Ligne du Nord	"
Lemaire	"	<i>Idem</i>	Armentières	"
Boiron	"	<i>Idem</i>	Moulines	"
Mallié	"	<i>Idem</i>	Marseille	"
Esmingaud	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Grimaud	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Enoch	"	<i>Idem</i>	Remiremont	"
Grand	"	<i>Idem</i>	Oloron-S ^{te} -Marie	"
Bauxon	"	<i>Idem</i>	Mantes	"
Faucrot	"	<i>Idem</i>	Pontoise	"
Marcouly	"	<i>Idem</i>	Paris R. P.	"
Carivenc	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Moreau	"	<i>Idem</i>	Versailles	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Verdeille			"	Surnumér ^{re}	Chalon-sur-Saône	"
Piéri			"	Idem	Ajaccio	"
Lamoure			"	Idem	Orléans	"
Berger			"	Idem	Nantes	"
Loupot			"	Idem	Ligne du Nord	"
Tétienné			"	Idem	Senlis	"
Ventre			"	Idem	Paris 1	"
Martin			"	Idem	Paris 22	"
Mus			"	Idem	Paris R. P.	"
Sorres			"	Idem	Paris 72	"
Bonnevialle			"	Idem	Paris R. P.	"
Colin			"	Idem	Paris 31	"
Goudon			"	Idem	La Fère	"
Pierre			"	Idem	Gap	"
Pallier			"	Idem	Paris 9	"
Hénoff			"	Idem	Mayenne	"
Bossard			"	Idem	Alençon	"
Terset			"	Idem	Chartres	"
Pichot			"	Idem	Thiers	"
Besson			"	Idem	Ligne de Lyon	"
Estrade			"	Idem	Périgueux	"
Lefèvre			"	Idem	Rouen	"
Courty			"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Roumégoux			"	Idem	Agen	"
Cottin			"	Idem	Rouen	"
Corbé			"	Idem	Lisieux	"
Delapierre			"	Idem	Rochefort	"
Gustave Mayer			"	Idem	Nancy	"
Prévraud			"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Palcien			"	Idem	Toulon	"
Lafèvre			"	Idem	Montdidier	"
Coulon			"	Idem	Arras	"
Decros			"	Idem	Bordeaux	"
Martin			"	Idem	Valenciennes	"
Arlin			"	Idem	Cognac	"
Signoret			"	Idem	Paris 10	"
Ferrez			"	Idem	Nancy	"
Ducand			"	Idem	Paris R. P.	"
Vauchez			"	Idem	Châlons-sur-Marne	"
Pagès			"	Idem	Paris 8	"
Jaubert			"	Idem	Le Creuzot	"
Basque			"	Idem	Dieppe	"
Cambournac			"	Idem	Paris 14	"
Debord			"	Idem	Paris R. P.	"
Caplat			"	Idem	Paris 69	"
Thorel			"	Idem	Elbeuf	"
Pichon			"	Idem	Rouen	"
Bouloc			"	Idem	Réclamations	"
Chartier			"	Idem	Caen	"
Carivenc			"	Idem	Paris 1	"
Martinot			"	Idem	Valenciennes	"
Duplastre			"	Idem	Paris 58	"
Bertrand			"	Idem	Chalon-sur-Saône	"
Terrien			"	Idem	Nantes	"
Parpailon			"	Idem	Cannes	"
M ^{me} Tréhen	Recev.	Plougouven	800	Recev.	Bourbriac	800
M. Chartier	Facteur	Vautebis	670	Idem	Faye-l'Abbesse	800
M ^{me} Grandmottel	Recev.	Ribecourt	1,000	Idem	Sarcelles	1,000
Labant	Idem	Tourny	1,200	Idem	Ribecourt	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{me} Briffaut.....	Recev.....	Marcillat-d'Allier..	1,200	Recev.....	Bellenaves.....	1,200
M. Chéron.....	Idem.....	Thailly.....	1,000	Idem.....	Salbris.....	1,000
M ^{me} Mathieu.....	Idem.....	Ispagnac.....	800	Idem.....	S ^t -Alban-sur-Liman.	800
Roche.....	Idem.....	Bloyard.....	1,000	Idem.....	Ispagnac.....	1,000
Combes.....	Idem.....	Vezius.....	1,000	Idem.....	Cessenon.....	1,000
Paris.....	Idem.....	Cessenon.....	1,000	Idem.....	Vezius.....	1,000
Polhato.....	Idem.....	Plerguer.....	800	Idem.....	Plougouven.....	800
Hiver.....	Idem.....	Vingran.....	800	Idem.....	Langon.....	800
MM. Simonin.....	Commis.....	Paris central.....	2,100	Idem.....	Bohain.....	1,800
Cauviac.....	Recev.....	Fourmiguères.....	1,000	Idem.....	Maury.....	1,000
M ^{me} Dépaux.....	Idem.....	Nogent-les-Vierges..	800	Idem.....	Frières-Failloüé...	800
M. Hervé.....	Idem.....	Tinténiac.....	1,200	Idem.....	Bruz.....	1,200
M ^{me} Perret.....	Idem.....	Bruz.....	1,200	Idem.....	Liffré.....	1,200
Amice.....	Idem.....	Liffré.....	800	Idem.....	Tinténiac.....	800
M. Majorel.....	Commis.....	Alger.....	2,100	Idem.....	Rouen-Martainville.	2,000
M ^{me} Brière.....	Recev.....	Cresprières.....	1,400	Idem.....	Tourny.....	1,400
Collier.....	Idem.....	S ^t -Pierre-de-Bœuf..	800	Idem.....	S ^t -Georg.-en-Couzan	800
Serpollier.....	Idem.....	S ^t -Paul-en-Jarret...	800	Idem.....	S ^t -Pierre-de-Bœuf..	800
Montagu.....	Idem.....	S ^t -Léu-d'Esserent..	1,400	Idem.....	Cresprières.....	1,400
Rigaudy.....	Recev.....	Olette.....	1,000	Idem.....	Conques.....	1,000
Chandre.....	Idem.....	Conques.....	1,000	Idem.....	Olette.....	1,000
MM. Vincenti.....	Idem.....	Petroto-Bicchisano.	1,000	Idem.....	Olette.....	1,000
Pétroli.....	Idem.....	La Porta.....	1,000	Idem.....	Petroto-Bicchisano.	1,000
Ferrandi.....	Idem.....	Campila.....	1,000	Idem.....	La Porta.....	1,000
M ^{me} Fondacci.....	Idem.....	Pila Canale.....	1,000	Idem.....	Campila.....	1,000
M. Bourgeois.....	Idem.....	S ^t -Jean-d'Angély...	3,500	Idem.....	S ^t -Jean-d'Angély...	4,000
M ^{me} Gidoïn.....	Idem.....	Moliens.....	800	Idem.....	Champeaux.....	800
Bruère.....	Idem.....	Droué.....	1,400	Idem.....	S ^t -Aignan-sur-Cher.	1,600
de Maxiny.....	Idem.....	Écommoy.....	1,200	Idem.....	Droué.....	1,200
Malingié.....	Idem.....	Longeais.....	1,600	Idem.....	Le Lude.....	1,600
Dreux.....	Idem.....	Saint-Patrice.....	1,000	Idem.....	Langeais.....	1,000
Tournier.....	Idem.....	Serrières-de-Briord.	1,200	Idem.....	Confrançon.....	1,200
Bran.....	Idem.....	Confrançon.....	1,000	Idem.....	Serrières-de-Briord.	1,000
M. Colnat.....	C. P.....	Bougie.....	2,700	Idem.....	Bougie.....	2,700
M ^{me} Lefort.....	Recev.....	La Bazoge.....	1,000	Idem.....	Écommoy.....	1,000
MM. Louveau.....	Fact ^r boitier.	Jupillet.....	820	Idem.....	La Bazoge.....	1,000
Jamin.....	Recev.....	Charny.....	1,600	Idem.....	La Palisse.....	1,600
M ^{me} Clayeux.....	Idem.....	Sergines.....	1,200	Idem.....	Charny.....	1,200
Deligny.....	Idem.....	La Croix-S ^t -Ouen..	1,200	Idem.....	Longpont.....	1,200
MM. Quinet.....	Idem.....	S ^t -Vallier-sur-R...	2,000	Idem.....	Nantua.....	2,200
Malhéné.....	Idem.....	Audrieu.....	800	Idem.....	S ^t -Martin-des-Bos ^{cos}	800
M ^{me} Lesot.....	Idem.....	Béay-Bocage.....	1,000	Idem.....	Audrieu.....	1,000
Robiche.....	Idem.....	Mansigné.....	1,000	Idem.....	Chemiré-le-Gaudin.	1,000
M. Périé.....	Idem.....	Gondrin.....	1,400	Idem.....	Fourmiguères.....	1,400
M ^{me} Lafontan.....	Idem.....	Fourmiguères.....	800	Idem.....	Gondrin.....	800
M. Dayraud.....	Idem.....	Vincennes.....	3,000	Idem.....	La Villette 2 ^e	3,000
M ^{me} Gidoïn.....	Idem.....	Champeaux.....	800	Idem.....	Moliens.....	800
M. Perlemeine.....	Idem.....	La Châtaigneraie..	1,600	Idem.....	Marans.....	1,600
M ^{me} Rigaudy.....	Idem.....	Conques.....	1,000	Idem.....	Olette.....	1,000
Chandre.....	Idem.....	Olette.....	1,000	Idem.....	Conques.....	1,000
Jourdain.....	Idem.....	La Garnache.....	1,200	Idem.....	La Châtaigneraie..	1,200
Guélain.....	Idem.....	Aubeterre-sur-D...	1,400	Idem.....	La Garnache.....	1,400
Filipetti.....	Idem.....	Nonza.....	1,200	Idem.....	Pila Canale.....	1,200
Glaizal.....	Idem.....	Chavannes-s.-Suran.	1,200	Idem.....	La Coucourde.....	1,200
Daymonnez.....	Idem.....	Grôsy-sur-Isère...	1,000	Idem.....	Chavannes-s.-Suran.	1,000
Baptiste.....	Idem.....	Fervacques.....	1,200	Idem.....	Audrieu.....	1,200
Lecot.....	Idem.....	Audrieu.....	1,000	Idem.....	Fervacques.....	1,000
Braidy.....	Idem.....	Amillis.....	800	Idem.....	Bois-le-Roi.....	800
M. Massébian.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,000	Idem.....	Modane.....	2,000

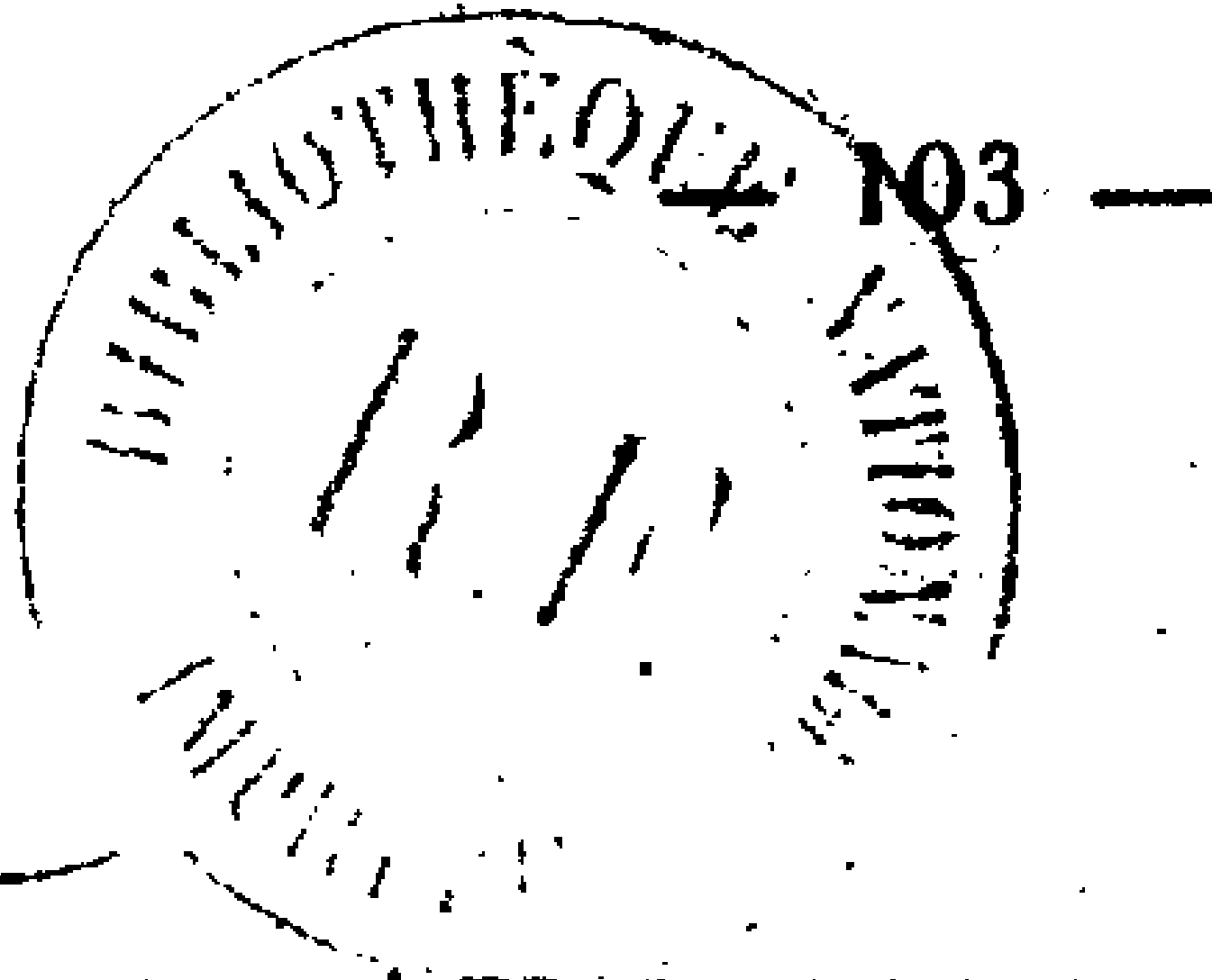
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{me} Jouanne.....	Recev.....	La Poole.....	1,200	Recev.....	S ^t -Nicolas-de-Redon.	1,200
M. Perié.....	Idem.....	Fourmiguères.....	1,400	Idem.....	Gondrin.....	1,400
M ^{mes} Lafontan.....	Idem.....	Gondrin.....	800	Idem.....	Fourmiguères.....	800
Laforest.....	Idem.....	Bresse-sur-Grosne..	1,200	Idem.....	Montchanin-I.-Min.	1,200
Clément.....	Idem.....	Montchanin-I.-Min.	1,600	Idem.....	Bresse-sur-Grosne..	1,200
Duhai.....	Idem.....	La Feuillie.....	1,200	Idem.....	Tineques.....	1,200
Cordonnier.....	Idem.....	Colembert.....	800	Idem.....	Mouille.....	800
M. Chupin.....	Fact ^r boitier.	Bécon.....	820	Idem.....	Bécon.....	1,000
M ^{me} Pellatier.....	Recev.....	Fays-Billot.....	1,600	Idem.....	Saint-Patrice.....	1,400
Eménard.....	Idem.....	Le Beaussat.....	1,400	Idem.....	Les Martignes.....	1,400
Grandjean.....	Idem.....	Ville-sur-Ilon.....	1,200	Idem.....	S ^t -Michel-s.-Meurth.	1,200
Monchablon.....	Idem.....	S ^t -Michel-s.-Meurth.	800	Idem.....	Ville-sur-Ilon.....	800
Braidy.....	Recev.....	Bois-le-Roi.....	800	Idem.....	Amillis.....	800
Sainte-Marie.....	Idem.....	Maisons-Alfort.....	1,600	Idem.....	Saint-Mandé.....	1,600
Duffour.....	Idem.....	Villejuif.....	1,600	Idem.....	Maisons-Alfort.....	1,600
MM. du Chesno.....	Recev. princ.	Angers.....	4,000	Recev. princ.	Le Puy.....	4,000
Monjot.....	Idem.....	Le Puy.....	4,500	Idem.....	Angers.....	5,000
Lhuillier.....	Recev.....	Plombières.....	2,200	Recev.....	Saint-Cloud.....	2,200
M ^{me} Gleizal.....	Idem.....	La Coucourde.....	1,200	Idem.....	Chavannes-sur-le- Suran.	1,200
Daymonnez.....	Idem.....	Chavannes-s.-le-Sur.	1,000	Idem.....	Grécy-sur-Isère....	1,000
Burat.....	Idem.....	La Chapelle-Vond..	1,400	Idem.....	Les Montils.....	1,400
Debonne.....	Idem.....	Fouquières.....	800	Idem.....	Froissy.....	800
Breton.....	Idem.....	Voisey.....	1,000	Idem.....	Fays-Billot.....	1,000
M. Bruyère.....	Idem.....	Bazoches-du-Morv..	1,200	Idem.....	Doizieu.....	1,200
M ^{mes} Ollier.....	Idem.....	Ivoy-le-Pré.....	800	Idem.....	Bazoches-du-Morv..	800
Macquet.....	Idem.....	Vendin-le-Vieil....	800	Idem.....	Conchil-le-Temple.	800
Guélain.....	Idem.....	La Garnache.....	1,400	Idem.....	Aubeterre.....	1,400
Barrat.....	Idem.....	Aubeterre.....	800	Idem.....	La Garnache.....	800
M. Verdier.....	Idem.....	Aucun.....	1,200	Idem.....	Saint-Laurent.....	1,200
M ^{mes} Depardieu.....	Idem.....	Montmort.....	1,400	Idem.....	Voisey.....	1,400
Mignot.....	Idem.....	Rigny-le-Ferron...	1,000	Idem.....	S ^t -Mards-en-Othe..	1,000
Perret.....	Idem.....	Liffré.....	1,200	Idem.....	Guichen.....	1,200
Turpin de San- say.	Idem.....	Broglie.....	1,400	Idem.....	Brionne.....	1,600
Ney.....	Idem.....	Beaumesnil.....	800	Recev.....	Broglie.....	800
MM. Royer.....	Idem.....	Lyons-la-Forêt....	1,600	Idem.....	Conche-en-Ouche..	1,600
Dubreuil.....	Idem.....	S ^t -Nicolas-d'Alier- mont.	1,400	Idem.....	Lyons-la-Forêt....	1,400
Miniac.....	Recev. princ.	Mont-de-Marsan...	3,500	Idem.....	Lisieux.....	3,500
Porissé.....	Recev.....	Lesparre.....	2,700	Recev. princ.	Mont-de-Marsan...	3,000
M ^{mes} Lauregot.....	Idem.....	Champigny-sur-M..	1,200	Recev.....	Saint-Mandé.....	1,200
Dufour.....	Idem.....	Maisons-Alfort....	1,600	Idem.....	Villejuif.....	1,600
Gayda.....	Idem.....	Monthoumet.....	800	Idem.....	Couiza.....	800
Chaudot.....	Idem.....	Valdahon.....	1,000	Idem.....	Huanne-Montmartin	1,000
M. Larcher.....	Idem.....	Huanne-Montmartin	800	Idem.....	Valdahon.....	800
M ^{mes} Chaussy.....	Idem.....	Clévilliers.....	800	Idem.....	Montmort.....	800
Antoine.....	Recev.....	Crécy-en-Brie.....	800	Idem.....	Champigny-sur-M..	800
Pascalis.....	Idem.....	Goncelin.....	1,000	Idem.....	Crécy-en-Brie....	1,000
Delsériès.....	Idem.....	Montmélian.....	1,200	Idem.....	Goncelin.....	1,400
Meunier.....	Idem.....	La Chambre.....	1,200	Idem.....	Montmélian.....	1,200
Gravier.....	Idem.....	S ^t -Jean-d'Aulph...	800	Idem.....	La Chambre.....	800
MM. Massebieau....	Idem.....	Modane.....	2,000	Idem.....	Saint-Vallier.....	2,000
Thoumini de la Haulle.	Idem.....	Paris, rue de Lan- cry.	3,500	Idem.....	Paris, préfecture de police.	3,500
M ^{mes} Boucher.....	"	Pont-Hébert.....	800
Ramus.....	"	Marcillat.....	800
Amice.....	"	Liffré.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{mes} Pelhate.....	"	Rocex.....	Plerguer.....	800
Lafontan.....	"	<i>Idem</i>	Fourmiguères.....	800
Lavoine.....	"	<i>Idem</i>	Vaux-Andigny.....	800
Corniquel.....	"	<i>Idem</i>	Cléder.....	800
Pérignon.....	"	<i>Idem</i>	Fouenant.....	800
Salvaire.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Maurice-aux- R.-H.	800
Larrien.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Cirq.....	800
Tardes.....	"	<i>Idem</i>	Blaynard.....	800
Serpolier.....	"	<i>Idem</i>	S ^t -Paul-en-Jarret...	800
M. Vigourous.....	"	<i>Idem</i>	Puimisson.....	800
M ^{mes} Amat.....	"	<i>Idem</i>	Loisy-sur-Marne...	800
Bouillet.....	"	<i>Idem</i>	Bois d'Amont.....	800
Puthod.....	"	<i>Idem</i>	Morsine.....	800
Armenault.....	"	<i>Idem</i>	Theillay.....	800
Lhote.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Patrice.....	800
Barrat.....	"	<i>Idem</i>	Aubeterre-sur-D.....	800
M. Saucier.....	"	<i>Idem</i>	Sorgines.....	800
M ^{mes} Drivet.....	"	<i>Idem</i>	Montcau-le-Neuf..	800
Blanc.....	"	<i>Idem</i>	Abriès.....	800
M. Macron.....	"	<i>Idem</i>	Heudicourt.....	800
M ^{mes} Maillol.....	"	<i>Idem</i>	Vingrau.....	800
Ducros.....	"	<i>Idem</i>	Saulce-sur-Rhône..	800
Dayez.....	"	<i>Idem</i>	Bois-le-Roi.....	800
de Percy.....	"	<i>Idem</i>	Fouquières.....	800
M. Baudeau.....	"	<i>Idem</i>	Rigny-le-Ferron...	800
M ^{mes} Gallais.....	"	<i>Idem</i>	Liffré.....	800
Guenordeau.....	"	<i>Idem</i>	La Feuillée.....	800
Donenberger...	"	<i>Idem</i>	Champeaux.....	800
Glen.....	"	<i>Idem</i>	La Neuville-en-Hez.	800
Geny.....	"	<i>Idem</i>	Lamargelle.....	800
Rolland.....	"	<i>Idem</i>	Beaumesnil.....	800
M. Chavanieux.....	"	<i>Idem</i>	S ^t -Nicolas-d'Al'er- mont.	800
M ^{me} Dhommée.....	"	<i>Idem</i>	Mansigné.....	800
M. Pinfort.....	"	<i>Idem</i>	S ^t -Jean-d'Aulph...	800
M ^{me} Poumarat.....	"	<i>Idem</i>	Le Chambon-de- Tence.	800

1882.

N° 5.

MAI.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 5.

SOMMAIRE.

	Pages.
RÉTABLISSEMENT et interruptions de lignes télégraphiques internationales	103
Liste des journaux suisses	104
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217	105
CRÉATION de recettes simples	108
Liste des bureaux télégraphiques créés ou modifiés	109
BUREAUX de poste temporaires	110
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste	111
BÂTIMENTS en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer	113
STATISTIQUE des contraventions	115
NOMINATIONS, mutations et promotions	118

RÉTABLISSEMENTS ET INTERRUPTIONS DE LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES
INTERNATIONALES.

1° Rétablissements.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE. OU SECTION DE LIGNE.	DATE	
	DE L'INTERRUPTION.	DU RÉTABLISSEMENT.
Câble Guadeloupe-Dominique	10 février 1882	20 février 1882.
Câble Shanghai-Amoy	21 avril 1882	26 avril 1882.
Ligne de Sibérie entre Blagowestschensk et Wladiwostock	20 avril 1882	22 avril 1882.
	25 avril 1882	27 avril 1882.
Câble Pernambuco-Maranham	5 avril 1881	avril 1882.
Ligne indo-européenne entre Téhéran et Ispahan ⁽¹⁾	27 avril 1882	27 avril 1882.
Câble de Brest, de la compagnie Anglo-Américaine	20 mars 1881	2 mai 1882.
Câble de Boulogne-Folkestone	21 mars 1882	3 mai 1882.

(1) L'interruption de cette ligne n'a pas été notifiée, parce qu'elle n'a été que d'une très courte durée.

2° Interruptions.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE DE L'INTERRUPTION.
Lignes mexicaines à l'Est et au Sud de Vera-Cruz (1).....	13 avril 1881.
Câble de Bahia-Rio-de-Janeiro.....	11 avril 1882.
Câble de Brest-Saint-Pierre de la Compagnie française de Paris à New-York.....	14 avril 1882.
Câble de Falmouth-Bilbao.....	1 ^{er} mai 1882.

(1) Cette interruption, dont la localisation n'est pas parfaitement définie, n'a pas pour effet d'interrompre les communications avec Mexico, mais elle affecte les lignes qui vont à Campeche et à Yucatan. On ne peut que très imparfaitement compter, pour y suppléer, sur le service de la poste.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

LISTE DES JOURNAUX SUISSES.

Les agents sont invités à intercaler à leur ordre alphabétique les publications ci-après dans la liste des journaux suisses (tirage de 1882) qui leur a été récemment fournie :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publication.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>General Anzeiger für die Schweiz.</i>	Bâle.....	3 mois....	3 80	3 30	0 50	
		6 mois....	6 50	6 00	0 50	
		12 mois....	12 00	11 50	0 50	
<i>Gossauer Nachrichten.....</i>	Gossau..... (Saint-Gall),	3 mois....	3 00	2 50	0 50	
		6 mois....	5 30	4 80	0 50	
		12 mois....	9 90	9 40	0 50	
<i>Illustrierter Volksgarten.....</i>	Bâle.....	12 mois....	9 50	9 00	0 50	
<i>Verlosungs Anzeiger der Basler Handelszeitung.</i>	Bâle.....	3 mois....	2 50	2 00	0 50	
		6 mois....	4 50	4 00	0 50	
		12 mois....	8 50	8 00	0 50	

Ils devront, en même temps, modifier comme suit les prix du journal intitulé : *La Suisse illustrée* :

Suisse illustrée (La)	Bâle	6 mois	0 50	6 00	0 50
		12 mois	10 50	10 00	0 50

Enfin, il y aura lieu de biffer sur la même liste les journaux suivants qui ont cessé de paraître :

Allgemeiner Anzeiger	Gossau. (Saint-Gall).
Eidgenössischer Generalanzeiger	Bâle.

Le journal *Chroniqueur suisse*, publié à Fribourg a cessé de paraître.

Par contre, le « *Bien public* » publié dans la même ville, portera désormais le nom de « *Bien public et Chroniqueur suisse*. »

Les agents sont invités en conséquence à biffer le « *Chroniqueur suisse* » et à compléter le titre du *Bien public* à la nouvelle liste des journaux suisses qui leur a été transmise récemment.

ERRATUM AU BULLETIN MENSUEL N° 4 (AVRIL 1882).

Page 69. — Tableau relatif au journal belge « *Le Courrier de Bruxelles* », première ligne, colonne 6, mettre « 0^f 36^c » au lieu de « 0^f 35^c. »

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

ANNOTATIONS À FAIRE AU CARNET N° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décès.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Avenir commercial de Nice et des Alpes-Maritimes (L')</i> , à Nice, rue Penchienatti, 4.					
France et Colonies	1 an	5 20	5 05	0 15	Abonnement unique.
Union postale	1 an	8 00	"	"	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Écho des Chemins de fer (L')</i> , rue La- fayette, n° 61, à Paris. France	3 mois	5 00	4 85	0 15	
	6 mois	8 00	7 82	0 18	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
<i>Indépendant de la Charente-Inférieure (L')</i> , à Saintes. Saintes..... Charente-Inférieure et départe- tements limitrophes..... Autres départements	3 mois	6 00	5 84	0 16	
	6 mois	12 00	11 78	0 22	
	1 an	24 00	23 66	0 34	
	3 mois	7 00	6 83	0 17	
	6 mois	13 00	12 77	0 23	
	1 an	25 00	24 65	0 35	
	3 mois	8 00	7 82	0 18	
	6 mois	14 00	13 76	0 24	
	1 an	28 00	27 62	0 38	
<i>Instituteurs laïques (Journal des)</i> , rue des Écoles, n° 26, à Paris. France	1 an	2 00	1 88	0 12	
	1 an	3 00	"	"	
<i>Jeune Revue scientifique et littéraire (La)</i> , rue des Saints-Pères, n° 19, à Paris. France..... Union postale.....	3 mois	5 00	4 85	0 15	Pour l'Alsace-Lorraine, même prix que pour la France.
	6 mois	9 50	9 30	0 20	
	1 an	18 00	17 72	0 28	
	3 mois	5 50	"	"	
	6 mois	10 50	"	"	
	1 an	20 00	"	"	
<i>Patriote de la Charente (Le)</i> , à Saintes (Charente-Inférieure). Charente et départements li- mitrophes..... Autres départements	3 mois	6 00	5 84	0 16	
	6 mois	12 00	11 78	0 22	
	1 an	24 00	23 66	0 34	
	3 mois	8 00	7 82	0 18	
	6 mois	14 00	13 76	0 24	
	1 an	28 00	27 62	0 38	
<i>Petite Épargne (La)</i> , place d'Anvers, n° 2, à Paris. France	3 mois	3 00	2 87	0 13	
	6 mois	6 00	5 84	0 16	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
<i>Prolétaire (Le)</i> , rue de Gléry, n° 47, à Paris. France	2 mois	1 00	0 89	0 11	
	4 mois	2 00	1 88	0 12	
	6 mois	3 00	2 87	0 13	
	1 an	6 00	5 84	0 16	
	1 an	8 00	"	"	
<i>Réveil de la Sarthe (Le)</i> , rue du Porc- Épic, n° 5, le Mans. Sarthe et départements limi- trophes..... Autres départements	3 mois	3 00	2 87	0 13	Journal républicain dé- mocratique paraissant le jeudi et le dimanche.
	6 mois	6 00	5 84	0 16	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
	3 mois	4 00	3 86	0 14	
	6 mois	7 00	6 83	0 17	
	1 an	13 00	12 77	0 23	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décès.	
1	2	3	4	5	6
<i>Saint-Germain illustré (Le)</i> , rue des Écuyers, n° 13, à Saint-Germain- en-Laye.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
France et Alsace-Lorraine ...	1 mois	1 25	1 14	0 11	Abonnement d'essai.
	6 mois	6 50	6 33	0 17	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
Étranger	1 an	15 00	"	"	
<i>Silhouette (La)</i> , rue Vivienne, n° 4, à Paris.					
France	1 mois	1 00	0 89	0 11	
	3 mois	3 00	2 87	0 13	
	6 mois	6 00	5 84	0 16	
Étranger, le port en sus.	1 an	12 00	11 78	0 22	
<i>Semaine Ardennaise (La)</i> , rue Forest, n° 23, à Charleville.					
Ardennes et départements li- mitrophes	6 mois	3 50	3 36	0 14	Journal hebdomadaire.
	1 an	6 00	5 84	0 16	
<i>Union républicaine de Saône-et-Loire (L')</i> , à Mâcon.					
Saône-et-Loire et départe- ments limitrophes	3 mois	5 50	5 34	0 16	Journal quotidien.
	6 mois	10 00	9 80	0 20	
	1 an	18 00	17 72	0 28	
	3 mois	6 00	5 84	0 16	
Autres départements	6 mois	11 00	10 79	0 21	
	1 an	20 00	19 70	0 30	
CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Bulletin des Assurances (Le)</i> , rue Neuve-Saint-Augustin, n° 8, à Paris.					
France	1 an	5 00	4 85	0 15	
<i>Moniteur universel (Le)</i> , quai Voltaire, n° 13, à Paris.					
France	3 mois	17 00	16 73	0 27	
	6 mois	32 00	31 58	0 42	
	1 an	60 00	59 30	0 70	
<i>Ville de Paris (La)</i> , rue Bergère, n° 20, à Paris.					
France	3 mois	10 00	9 80	0 20	
	6 mois	20 00	19 70	0 30	
	1 an	40 00	39 50	0 50	
CHANGEMENTS D'ADRESSE.					
Page 222. — <i>Moniteur des Assurances (Le)</i> . Biffer : 48, rue Laffitte, et remplacer par : 93, rue de Richelieu.					
JOURNAL AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
<i>Union Républicaine (L')</i> , place de Valois, n° 3, à Paris. Barrer en croix le tarif de ce journal.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{OR} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Ain.....	Polliat.....	5 avril 1882.....	7257
Isère.....	Chatte.....	<i>Idem</i>	7258
Aude.....	Preixan.....	8 avril 1882.....	7259
Nord.....	Saint-Aubert.....	<i>Idem</i>	2260
Loire-Inférieure.....	Batz (1).....	<i>Idem</i>	348
Loir-et-Cher.....	Landes.....	14 avril 1882.....	7262
Haute-Marne.....	Grasigny-Chemin.....	15 avril 1882.....	7263
Haute-Garonne.....	Arbas.....	18 avril 1882.....	7265
Corse.....	Borgo.....	21 avril 1882.....	7266
Eure-et-Loir.....	Prunay-le-Gillon.....	<i>Idem</i>	7267
Aude.....	Pexiora.....	<i>Idem</i>	7267
Vendée.....	Les Epesses.....	<i>Idem</i>	7269
Somme.....	Quiry-le-Sec.....	<i>Idem</i>	7270
Nièvre.....	Sainte-Péreuse.....	<i>Idem</i>	7271
Mayenne.....	Ballots (1).....	<i>Idem</i>	6512
Vaucluse.....	Villolaure.....	<i>Idem</i>	6550
Drôme.....	Hostun.....	27 avril 1882.....	7274
Haute-Saône.....	Réchôsy.....	<i>Idem</i>	7275
Seine-et-Oise.....	Eaubonne.....	<i>Idem</i>	7276
Bouches-du-Rhône.....	Rousset.....	30 avril 1882.....	7277
Indre.....	Cuzon.....	<i>Idem</i>	7278
Côtes-du-Nord.....	Plounevez-Moëdec.....	<i>Idem</i>	7005
Gers.....	Tournecoupe.....	<i>Idem</i>	7079
Meurthe-et-Moselle.....	Favières.....	5 mai 1882.....	7279

(1) Transformation en recette de l'établissement de facteur-boîtier existant dans cette localité.

CONCESSION D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEUR-BOÎTIER MUNICIPAL,
EN EXÉCUTION DE LA DÉCISION ORGANIQUE DU 30 MARS 1879.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES où l'établissement est concédé. 2	DATE DE LA DÉCISION. 3	NUMÉROS d'ordre. 4
Loir-et-Cher.....	Maves-Pontijou.....	5 avril 1882.....	7256
Morbihan.....	Beignon.....	11 avril 1882.....	7261

CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEURS-BOÏTIERS.

DÉPARTEMENTS. <small>1</small>	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES ÉTABLISSEMENTS de facteurs-boîtiers doivent être établis. <small>2</small>	DATES DES DÉCISIONS. <small>3</small>	NUMÉROS D'ORDRE. <small>4</small>
Rhône.....	Juliéna.....	15 avril 1882.....	7264
Charente-Inférieure.....	La Ronde.....	21 avril 1882.....	7272
Nord.....	L'Écluse.....	Idem.....	7273

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

Barcelonnette (Hautes-Alpes) M ☒, depuis le	10 mai.
Batilly (Meurthe-et-Moselle) M ☒.....	25 avril.
Châble (Le), commune de Beaumont (Haute-Savoie) M ☒.....	1 ^{er} mai.
Eclaron (Haute-Marne) M ☒.....	10 mai.
Fay-le-Froid (Haute-Loire) M ☒.....	Idem.
Gabian (Hérault) M ☒.....	Idem.
Grigny (Rhône) M ☒.....	Idem.
Isigny-le-Buat (Manche) M ☒.....	Idem.
Juilly (Seine-et-Marne) M ☒.....	Idem.
Labosse (Oise) M ☒.....	Idem.
Marquion (Pas-de-Calais) M ☒.....	Idem.
Pont-Hébert (Manche) M ☒.....	Idem.
Saint-Germé (Gers) M ☒.....	Idem.
Thorens (Haute-Savoie) M ☒.....	Idem.

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Grougis (Aisne) M.....	10 mai.
Houssoye (La) (Oise) M.....	Idem.
Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or).....	Idem.

Gares.

Forcalqueiret- } Pour Forcalqueiret (Var).....	5 kil.	10 mai.
Gareoult. } Pour Gareoult (Var).....	2 kil.	Idem.

Bureau d'intérêt privé.

Croisset, commune de Cantelieu (Seine-Inférieure). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Rouen-central pour la correspondance de M. Mairesse, directeur de la distillerie de Croisset.

FUSIONS.

Beauval (Somme)	18 avril.
Ferrière-la-Grande (Nord)	16 avril.
Puimisson (Hérault)	30 mars.
Saint-Saens (Seine-Inférieure)	24 avril.

MODIFICATIONS.

Les bureaux de Châteaubriant (Loire-Inférieure) et d'Yssingaux (Haute-Loire) ayant un service de jour complet, supprimer la lettre L à ces deux bureaux.

Sont provisoirement fermés : Chanceaux (Indre-et-Loire), depuis le 24 avril; Gabriac (Aveyron), depuis le 17 avril, et Saint-Yzans (Gironde), depuis le 24 avril.

Ajouter le signe ☒ au bureau de Ferrière-la-Grande (Nord).

Mettre à la nomenclature, à son ordre alphabétique : Morlaye (la), par Chantilly, 5 kil. (Oise), et supprimer la mention de : pour Morlaye (la), 5 kil. (Oise), à la gare d'Orry-la-Ville.

Substituer le chiffre de 2 kil. à celui qui figure à la page 13 de la nomenclature, en regard de : Camaret, par S. Camaret (Finistère).

Ajouter : Tunisie au bureau de Ras-el-Oued, dans le précédent Bulletin.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

BUREAUX DE POSTE TEMPORAIRES.

Des bureaux de poste temporaires seront ouverts cette année, pendant la saison thermale, dans les localités désignées au tableau ci-après. Le public pourra s'y faire adresser, indépendamment des lettres ordinaires, journaux, imprimés et échantillons, des valeurs déclarées, des lettres ou objets recommandés et des articles d'argent.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX TEMPORAIRES sont établis.	DURÉE DE L'OUVERTURE DU BUREAU TEMPORAIRE.			NUMÉROS D'ORDRE.
		Commence- ment.	Fin.	Durée totale.	
Calvados.....	Langrune.....	1 ^{er} juillet.	30 septembre.	3 mois ...	6870
Hérault.....	Lamalou-les-Bains.....	15 mai...	15 octobre...	5 mois...	6118
Ille-et-Vilaine.....	Saint-Lunaire.....	1 ^{er} juin...	30 septembre.	4 mois...	7113
Loire-Inférieure...	Préfailles-la-Plaine.....	16 juin...	<i>Idem</i>	3 mois 1/2.	6639
Puy-de-Dôme.....	Royat.....	1 ^{er} juin...	<i>Idem</i>	4 mois...	1763
Pyrenées (Hautes-).	Barrèges.....	16 mai...	15 octobre...	5 mois...	329

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

Il est rappelé que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ain.....	Saint-Étienne-du-Bois..... Beny.....	Bourg-en-Bresse..... Coligny.....	St-Étienne-du-Bois (1).
Allier.....	Cressanges..... Treban.....	Montet.....	Cressanges (1).
Alpes-Maritimes.....	Golfe Juan..... Villa Suard..... Villa Jean..... Villa Carbonel..... Villa Jourdan..... Vallon d'Abos..... Villa Benet..... Villa Cléri..... Villa Mignonnette..... Villa Cristinel..... Villa des Fleurs..... Villa des Roses..... Villa d'Or..... Villa Niel..... Villa Belvédère..... Villa Gazan..... Bruyères (Les)..... Grand-Pin (Le)..... Villa Brimborion..... Petit Biarritz.....	Vallauris.....	Golfe Juan (1).
Aveyron.....	Firmi.....	Docazeville.....	Firmi (1).
Calvados.....	La Rivière-Saint-Sauveur..... Ablon..... Genneville..... Quetteville.....	Honfleur.....	La Rivière-S'-Sauveur (1).
Doubs.....	Huanne-Montmartin..... Mésandans..... Puessans..... Rognon..... Romain..... Tournans..... Trouvans..... Bray-et-Maison-du-Bois..... Remoray..... Vaux-et-Chantegrue.....	Baume-les-Dames..... Moutho..... Frasne.....	Huanne-Montmartin (1). Labergement-S ^{te} -Marie.

(1) Recette de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Eure.....	Emanville..... Ormes.....	La Commanderie..... <i>Idem</i>	Emanville (1). <i>Idem</i> .
Gironde.....	Grava, commune de Haux...	Créon.....	Langoiran. (Exc.)
Loiret.....	Vienne-en-Val.....	Tigy.....	Vienne-en-Val (1).
Nord.....	Ferrière-la-Grande.....	Maubeuge.....	Ferrière-la-Grande (1).
	Ferrière-la-Petite.....		
	Cerfontaine.....		
	Blaringhem.....		
	Wattignies.....		
	Noyelles.....		
Oise.....	Templemars.....	Seclin.....	Wattignies (1).
	Cramoisy.....	Montataire.....	Cramoisy (1).
	Maysel.....		
Saint-Vaast-lès-Mello.....			
Pas-de-Calais.....	Mont-Saint-Éloi.....	Arras.....	Mont-Saint-Éloi (1).
	Acq.....	Aubigny-en-Artois.....	<i>Idem</i> .
	Carency.....	Souchez.....	<i>Idem</i> .
	Haute-Avesne.....	Aubigny-en-Artois.....	<i>Idem</i> .
	Villers-au-Bois.....	Souchez.....	<i>Idem</i> .
Puy-de-Dôme.....	Cravant.....	Maringues.....	Cravant (1).
	Charnat.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
	Vinzelles.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
	Bulhon.....	Lezoux.....	<i>Idem</i> .
	La Bourboule.....	Saint-Sauves.....	La Bourboule (2).
Pyrénées (Basses-)...	Bruges.....	Nay.....	Bruges (1).
	Mifaget.....		
	Capbis.....		
	Arthez-d'Asson.....		
Pyrénées-Orientales..	Soler.....	Perpignan.....	Soler (1).
Seine-et-Oise.....	Valenton.....	Villeneuve-Saint-Georges.	Valenton (1).
Somme.....	Heudicourt.....	Fins.....	Heudicourt (1).
	Liéramont.....	<i>Idem</i>	
	Guyencourt-Saulcourt.....	Roisel.....	
	Bouchavesne.....	Péronne.....	Moislains (1).
	Moislains.....		

(1) Établissement de poste de nouvelle création.

(2) Bureau temporaire converti en bureau permanent.

EXPLOITATION POSTALE. — 2^e DIVISION. — 1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCE
ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

V. signifie Bâtiment à voiles.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).							
(Section I du Tarif international.)							
1	Martinique.....	1 ^{er} juin...	Le Havre..	Angélic.....	V.....	550	D. Auger.
2	<i>Idem</i>	20.....	<i>Idem</i>	Gaston-Auger...	<i>Idem</i>	450	<i>Idem</i> .
3	Pointe-à-Pitre.....	5.....	<i>Idem</i>	Panama.....	<i>Idem</i>	650	H. Auger.
4	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Thérèse.....	<i>Idem</i>	350	D. Auger.
5	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Ango.....	<i>Idem</i>	650	H. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.							
(Sections I et II du Tarif international.)							
1	Bahia.....	2 juin....	Le Havre..	Ville-de-Santos.	Vap. rég....	2,500	Charg. réunis.
2	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Henri IV.....	<i>Idem</i>	2,000	<i>Idem</i> .
3	Buenos-Ayres.....	10.....	<i>Idem</i>	Ville de Buenos- Ayres.	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
4	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Parana.....	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i> .
5	Curaçao, Porto-Rico, Mayaguez.	10.....	<i>Idem</i>	Rhenaunia.....	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
6	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
7	Caracas et la Guayra	10.....	<i>Idem</i>	Bhenannia.....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
8	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Teutonia.....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtimens.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
9	Los Cayes.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
10	Colon.....	10.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Idem.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
12	Gonaïves.....	10.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Idem.
13	Idem.....	30.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
14	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	Caribol.....	V.....	400	P. Perrier.....
15	Jaemel.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Vap. rég...	2,500	Brostrom.
16	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Bernard...	Idem.....	3,000	Burns et Mac- Yver.
17	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	2,000	E. Bossière.
18	Idem.....	2.....	Idem.....	Président Mabire	V.....	650	Idem.
19	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Vap. rég...	2,500	Chargeurs réu- nis.
20	Idem.....	17.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Idem.
21	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Buenos- Ayres.	Idem.....	2,500	Idem.
22	Idem.....	25.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	3,000	Idem.
23	New-Orléans.....	30.....	Idem.....	Nantes.....	Idem.....	3,000	Idem.
24	New-York.....	15.....	Idem.....	Fréja.....	Idem.....	1,800	C ^{ie} Commerciale.
25	Idem.....	30.....	Idem.....	Nantes.....	Idem.....	3,000	Iselin et C ^{ie} .
26	Para, Coara, Ma- ragnan.	4.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	1,500	C ^{ie} Commerciale.
27	Idem.....	19.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	1,900	Currio.
28	Port-au-Prince.....	10.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Burns et Mac- Yver.
29	Idem.....	30.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
30	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
31	Idem.....	17.....	Idem.....	Henry.....	Idem.....	2,000	Idem.
32	Progresso.....	30.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
33	Puerto-Plata.....	10.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Idem.
34	Rio-Grande-du-Sud.	1 ^{er}	Idem.....	Johanna.....	V.....	450	Fleury et C ^{ie} .
35	Rio-de-Janciro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Vap. rég...	2,500	Chargeurs réu- nis.
36	Idem.....	17.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Idem.
37	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
38	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
39	Tampico.....	30.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
40	Ténériffe.....	25.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	3,000	Chargeurs réu- nis.
41	Savanilla.....	10.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
42	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
43	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Bernard.....	Idem.....	3,000	Burns et Mac- Yver.
44	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Laurium.....	Idem.....	2,000	E. Bossière.
45	Vera-Cruz.....	1 ^{er}	Idem.....	Campêche.....	V.....	600	Veuve Oriot.
46	Idem.....	30.....	Idem.....	Saxonia.....	Vap. rég...	2,500	Brostrom.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.

**STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.**

MOIS DE MARS 1882.

TABLEAU N^o 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉS À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
901	.	166	.	39	fr. c. 427 55	.	.	.
1,067								

TABLEAU N^o 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES GONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes				
1	2	3	de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	8
12	60	4	16	2	4	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
384	1,556	9,946 15	.	.	.

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
57	38	119	1,328 50	.	.	.

TABLEAU N° 5. — *Relevé récapitulatif des contraventions.*

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES A LA JUSTICE.					
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.	Délin- quants civils. — Nombre	Délin- quants mili- taires. — Nombre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX.	1,067	"	30	fr. c. 427 55	"	"	"	"	"	"
	"	12	"	"	60	4	22	(1)	"	"
	"	384	1,556	9,946 15	"	"	"	"	"	"
	57	38	119	1,328 50	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	1,124	434	1,714	11,702 20	60	4	22	"	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — *Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.*

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
37	186 00	62 00	7 00	2 00	53 00
Ensemble : 62 ^l 00 ^s					

NOMINATIONS, MUTATIONS, ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.
MM. Basque.....	Inspecteur...	L. du Sud-Ouest...	4,500	Directeur...	Ligne de la Méditerranée.	5,000
Dubourg.....	Chef de brig.	Ligne du Nord-Ouest	3,600	Sous-inspect.	Lig. du Sud-Ouest.	3,500
Nazareth.....	Inspecteur...	Direct. de la Seine. (Hors Paris).	4,000	Inspecteur..	Versailles.....	4,000
Combelles....	Idem.....	Lille.....	4,500	Sous-chef de section.	Paris R. P.	4,500
Nouaille.....	C. D.....	Chartres.....	2,700	Faisant f ^{ons} de sous-insp ^r .	Gap.....	2,700
Dubourg.....	Sous-inspect.	Lig. du Sud-Ouest.	3,500	Chef de brig.	Lig. du Nord-Ouest.	3,600
Trippier.....	Chef de brig.	Ligne de l'Est....	3,600	Sous-Inspect.	Lig. du Sud-Ouest.	3,500
Nougaret.....	C. P.....	Direct. de l'Hérault.	2,700	Faisant f ^{ons} de sous-insp ^r .	Blois.....	2,700
Hénon.....	Idem.....	Dir. du personnel.	4,000	Inspecteur...	Lille.....	4,500
Porcherot.....	Commis....	Paris 11.....	2,100	Commis.....	Dét. dir. des corresp. postales.	2,100
Bouillier.....	C. P.....	Dir. du personnel.	4,000	C. P.....	Service du contrôle.	4,000
Ponsardin.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,600
Gagnant.....	Idem.....	Dir. de la comptab.	3,500	Idem.....	Idem.....	3,600
Martin.....	Commis....	Paris 16.....	2,100	Commis....	Dét. dir. du person.	2,100
Maynard.....	Surnumér ^{re}	Paris 2.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"
Ravaut.....	Recev.....	Doullens.....	2,200	C. D.....	Arras.....	2,700
Raujouan.....	Commis....	Rennes.....	1,500	Commis....	Dét. dir. d'Ille-et- Vilaine.	1,500
Jodrillat.....	Idem.....	Dét. dir. du person.	2,400	Idem.....	Titularisation....	2,500
Puisieux.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Gattelet.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Béglot.....	C. P.....	Dét. dir. des serv. sédentaires.	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Baulu.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Combray.....	Commis....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Riffart.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Candelot.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Mugel.....	C. P.....	Dét. dir. des corresp. postales.	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Lamarque.....	Commis....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Arnoult.....	C. P.....	Dét. direction de la comptabilité.	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Delamarre.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Farand.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Béving.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Dintilhac.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Manel.....	Commis....	Gap.....	1,500	Idem.....	Dét. direction des Hautes-Alpes.	1,500
Le Gall.....	Idem.....	Lorient.....	1,800	C. D.....	Blois.....	1,800
Landréau.....	C. D.....	Auxerre.....	1,800	Commis....	Dét. dir. du person.	2,100
Philippot.....	Idem.....	Tarbes.....	2,700	C. D.....	Montpellier.....	2,700
Joanas.....	Commis....	Idem.....	1,800	Commis....	Dét. dir. des H ^{tes} - Pyrénées.	1,800
Duarte.....	Idem.....	Chartres.....	2,400	Idem.....	Dét. dir. d'Eure-et- Loir.	2,400
Delamour.....	Idem.....	Sens.....	1,500	Idem.....	Dét. dir. de l'Yonne.	1,500
Renucci.....	Idem.....	Dir. du personnel.	2,800	Idem.....	Direct. de la comp- tabilité.	2,800
Bertrand.....	Idem.....	Paris 25.....	1,800	Idem.....	Dét. dir. du person.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Tonard.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Dieppe.....	"
Bojeat.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Guichon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tirone.....	Idem.....	Challans.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Birof.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Challans.....	"
Gourvenec.....	Commis.....	Dieppe.....	1,500	Commis.....	Cochinchine.....	1,500
Menoud.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Chambéry.....	1,500
Fouques.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Marcel.....	C ^{is} principal.	Idem.....	2,700	Com. princ.	Toulouse.....	2,700
Guiraud.....	Idem.....	Perpignan.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Daban.....	Idem.....	Paris.....	3,000	Idem.....	Nice.....	3,000
Coupat.....	Commis.....	Bordeaux.....	2,700	Idem.....	Perpignan.....	2,700
Montague.....	C ^{is} principal.	Paris, min ^{re} de l'int.	3,300	Idem.....	Paris, pl. du Havre.	3,300
de Rorthays de S ^t -Révérend.	Commis.....	Nice.....	1,800	Commis.....	Paris.....	1,800
Michel.....	C ^{is} principal	Paris.....	3,300	Com. princ.	Paris, direct. rég. technique.	3,300
Lagarigue.....	Commis.....	Idem.....	1,500	Commis.....	Idem.....	1,500
Allard.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Constantine.....	1,800
Tachot.....	Idem.....	Paris.....	1,500	Idem.....	Bône.....	1,500
Dubouardien.....	Idem.....	Nice.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Graindorge.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Serra.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Sousa.....	1,500
Garcie.....	Idem.....	Aurillac.....	1,500	Idem.....	Cahors.....	1,500
Carbonel.....	Idem.....	Hors cadres.....	"	Idem.....	Paris.....	1,500
Bourseul.....	Idem.....	Cahors.....	1,500	Idem.....	Aurillac.....	1,500
Rioubon.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Hémar.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Paris.....	2,100
Buffat.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	1,800	Idem.....	Reims, gare.....	1,800
Thiébaud.....	Idem.....	Paris.....	2,100	Idem.....	Bar-le-Duc.....	2,100
Viéniot.....	Idem.....	Nice.....	2,100	Idem.....	Paris.....	2,100
Dérozier.....	Idem.....	Pont-à-Mousson.....	1,800	Idem.....	Vitry-le-François.....	1,800
Bouvard.....	Idem.....	Lyon.....	1,800	Idem.....	Mâcon.....	1,800
Peignoux.....	Idem.....	Nice.....	2,100	Idem.....	Lyon.....	2,100
Petit.....	Surnumér ^{re} ..	Coulommiers.....	"	Surnumér ^{re} ..	Constantine.....	"
de la Seiglière.	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Michel.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Coulommiers.....	"
Barrust.....	Idem.....	Orléans.....	"	Idem.....	Blois.....	"
Godreuil.....	Idem.....	Houllieur.....	"	Idem.....	Eu.....	"
Guérin.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Drus.....	"
Renvier.....	Commis.....	Nice.....	2,100	Commis.....	Paris.....	2,100
Metzinger.....	Idem.....	Le Mans.....	1,800	Idem.....	Nantes.....	1,800
Baudomont.....	Surnumér ^{re} ..	Mantes.....	"	Surnumér ^{re} ..	Versailles, préfet ^{re} .	"
Lelay.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Le Havre.....	"
Le Gac.....	Idem.....	Condé-sur-Noireau.....	"	Idem.....	Caen.....	"
Choquer.....	Idem.....	Landerneau.....	"	Idem.....	Condé-sur-Noireau.....	"
Pichaud.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Le Mans.....	"
Le Roux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen.....	"
Bugéja.....	Idem.....	Tunis.....	"	Idem.....	Souse.....	"
Arrangé.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Péronue.....	"
Pouzet.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Saintes.....	"
Tissier.....	Idem.....	Albertville.....	"	Idem.....	Cette.....	"
Vagnon.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Albertville.....	"
Debergue.....	Idem.....	Cambrai.....	"	Idem.....	Saint-Quentin.....	"
Grandvalet.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Milianah.....	"
Dumas.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Rive-de-Gier.....	"
Richard.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Medeah.....	"
Bugey.....	Idem.....	Clamecy.....	"	Idem.....	Constantine.....	"
Renaud.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Idem.....	Clamecy.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCE OU SERVICES.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT. fr.
MM. Clément.....	Surnumér ^{re} ..	Nice	"	Surnumér ^{re} ..	Dijon	"
de Mari.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Constantine.....	"
Bouche.....	Commis.....	Gap, direction.....	2,400	Commis.....	Haut-Sénégal..... (Mission spéciale.)	2,400
Bonbernat.....	Idem.....	Bourg.....	1,500	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Perré.....	Idem.....	Caen.....	1,500	Idem.....	Constantine.....	1,500
Reynaud.....	Idem.....	Marseille, cours du Chapitre.....	1,800	Idem.....	Tunis.....	1,800
Escarras.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Marseille, cours du Chapitre.....	1,800
Dupin.....	Idem.....	Péronne.....	1,500	Idem.....	Mézières.....	1,500
Volfrom.....	Idem.....	Paris, préfecture de police.....	2,100	Idem.....	Paris, service offi- ciel.....	2,100
Talvard.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Georges (P.-C.).....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Paris, préfecture de police.....	2,100
Rostagny.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Toscan.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Gratteau.....	Com. princ.....	Philippeville.....	2,700	Com. princ.....	Constantine.....	2,700
Arsonneau.....	Idem.....	Constantine.....	3,000	Idem.....	Philippeville.....	3,000
Macabiau.....	Commis.....	Vitré.....	1,800	Commis.....	La Rochelle.....	1,800
Marchet.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,800	Idem.....	Vitré.....	1,800
Morel.....	Idem.....	Rive-de-Gier.....	1,500	Idem.....	Alger.....	1,500
Gasch.....	Idem.....	Montpellier.....	2,100	Idem.....	Saint-Etienne.....	2,100
Jonquet.....	Idem.....	Nice.....	1,800	Idem.....	Montpellier.....	1,800
Lehmann.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Alger.....	1,500
Foumadoi.....	Idem.....	Cannes.....	2,100	Idem.....	Paris.....	2,100
Vinot.....	Idem.....	Paris.....	1,800	Idem.....	Auxerre.....	1,800
Isnard.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Eck.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Alger.....	1,500
Canet.....	Idem.....	Béziers.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Toussenet.....	Com. princ.....	Paris, recette prin- cipale.....	2,700	Com. princ.....	Paris, direct. rég. service technique.....	2,700
Mercier.....	Commis.....	Idem.....	1,800	Commis.....	Idem.....	1,800
Manet.....	Ex-comimis.....	"	Idem.....	Paris.....	1,800
Grès.....	Commis.....	Paris.....	2,400	Idem.....	Verins.....	2,400
Chaumier.....	Idem.....	Tonnerre.....	1,500	Idem.....	Orléans.....	1,500
Ragon.....	Idem.....	Constantine.....	1,500	Idem.....	Tonnerre.....	1,500
Dufourmantelle.....	Idem.....	Vouziers.....	1,500	Idem.....	Bordj bou Arréridj.....	1,500
Durot.....	Surnumér ^{re} ..	Dôle.....	"	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	"
Debrach.....	Idem.....	Brives.....	"	Idem.....	La Châtre.....	"
Lemont.....	Idem.....	Vervins.....	"	Idem.....	Vouziers.....	"
Galand.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Cambrai.....	"
Bossoutrot.....	Idem.....	Saint-Yrieix.....	"	Idem.....	Limoges.....	"
Pourenoux.....	Idem.....	Mouliis.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Aymerich.....	Commis prin- cipal.....	Orléans, direction technique.....	2,700	Com. princ.....	Orléans, fais. fonct. de contrôleur.....	2,700
Badar.....	Commis.....	Limoges.....	2,700	Idem.....	Le Puy.....	2,700
Giannardi.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Commis.....	Bastia.....	1,500
Girouesc.....	Idem.....	Bastia.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Méresso.....	Idem.....	Paris.....	2,700	Com. princ.....	Saint-Quentin.....	2,700
Feraud.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Commis.....	Paris.....	1,500
Bernard (L.-A.).....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mourre.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Gap.....	1,500
Lacroix.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Reynaud.....	Idem.....	Tunis..... (Non installé.)	1,800	Idem.....	Marseille.....	1,800
Juvin.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Violettes.....	C ¹ ^{re} auxil ^{re}	Millau.....	"	Surnumér ^{re} ..	Sur place.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Perroton.....	Commis aux ^{re}	Saint-Étienne.....	"	Surnumér ^{re}	Sur place.....	"
Baby.....	Commis.....	Lignes souterraines.	2,200	Commis.....	Idem.....	2,400
Dessort.....	Surnumér ^{re}	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dazet.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marquis.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Peytraud.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Trassens.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Languetif.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Antona.....	Idem.....	Bône.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laroze.....	Idem.....	Paris 4.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pouch.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lemaire.....	Idem.....	Paris 3.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Thénard.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Constant.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lapique.....	Idem.....	Paris 27.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Raynaud.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Régagnon.....	Idem.....	Le Rochelle.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prat.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Relu.....	Commis.....	Le Havre.....	1,800	Idem.....	Paris 11.....	1,800
Duhamel.....	Idem.....	Havre-Ingouville..	1,500	Idem.....	Havre-Principal...	1,500
Deslandes.....	Surnumér ^{re}	Avranches.....	"	Surnumér ^{re}	Le Havre.....	"
Pitel.....	C. P.....	La Roche-sur-Yon..	2,700	Commis.....	Avranches.....	2,700
Lerouge.....	Commis.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Paris 50.....	1,500
Henry.....	Idem.....	Paris 50.....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800
Camus.....	Surnumér ^{re}	Beauvais.....	"	Surnumér ^{re}	Fougères.....	"
Bastion.....	Idem.....	Noyon.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Fourie.....	Ex-surnuméraire...	"	Idem.....	Noyon.....	"
Dessauce.....	Commis.....	Le Creuzot.....	1,500	Commis.....	Rouen.....	1,500
Cordier.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	1,500	Idem.....	Le Creuzot.....	1,500
Isnard.....	Surnumér ^{re}	Toulon.....	"	Idem.....	Saint-Étienne.....	1,500
Dépuntis.....	Idem.....	Issoudun.....	"	Idem.....	Le Mans.....	1,500
Thomas.....	Commis.....	Ligne de l'Est.....	1,800	Idem.....	Issoudun.....	1,800
Pautou.....	Surnumér ^{re}	Dijon.....	"	Surnumér ^{re}	Ligne de l'Est....	"
Gandré.....	Commis.....	Le Mans.....	2,100	Faisant fon ^{ds} de com ^{is} p ^{ri} .	La Roche-sur-Yon.	2,100
Rigail.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2,400	Idem.....	Mont-de-Marsan...	2,400
Broqua.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2,400
Mayet.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,400	Idem.....	Ligne du Nord....	2,400
Massias.....	Surnumér ^{re}	Tours.....	"	Commis.....	Le Mans.....	1,500
Larriou.....	Commis.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Champalbert..	Surnumér ^{re}	Idem.....	"	Idem.....	Lyon.....	1,500
Dumec.....	Idem.....	Valence.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"
Deyglun.....	Idem.....	Dét. au personnel..	"	Commis.....	Ligne des Pyrénées.	1,500
Lamy.....	Commis.....	Orléans R. P.....	2,100	Idem.....	Orléans-Colombier.	2,100
Chambran.....	Surnumér ^{re}	Orléans-Colombier.	"	Surnumér ^{re}	Orléans R. P.....	"
Pasquier.....	Idem.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Pougy.....	Idem.....	Dôle.....	"	Idem.....	Nîmes.....	"
Brayo.....	Commis.....	Paris R. P. Départ.	2,100	Commis.....	Paris R. P. Transb.	2,100
Bocquillon...	C. P.....	Versailles.....	2,700	C. P.....	Paris 67.....	2,700
Manteaux.....	Idem.....	Le Mans.....	2,700	Idem.....	Versailles.....	2,700
Allaire.....	Idem.....	Rennes.....	2,700	Idem.....	Le Mans.....	2,700
Lacroux.....	Commis.....	Elbeuf.....	1,800	Commis.....	Paris 51.....	1,800
Bonnaire.....	Surnumér ^{re}	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re}	Elbeuf.....	"
Lacroix.....	Receveur...	Akhou.....	1,600	Commis.....	Tunis.....	1,800
Villoneneuve...	Surnumér ^{re}	Lyon.....	"	Surnumér ^{re}	Lig. de l-Méditerr..	"
Jauze Labert..	Idem.....	Perpignan.....	"	Commis.....	Lyon.....	1,500
Azéma.....	Idem.....	Ligne de Lyon...	"	Surnumér ^{re}	Perpignan.....	"
André.....	Idem.....	Mirecourt.....	"	Commis.....	Ligne de Lyon...	1,500
Rousseau.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Poulié.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,500	Commis.....	Le Havre.....	1,500
Dumas.....	C. P.....	Paris 50.....	2,700	C. P.....	Paris 22.....	2,700
Laurens.....	Commis.....	Paris 22.....	1,800	Commis.....	Paris 50.....	1,800
Gérardin.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	1,500	Idem.....	Mantes.....	1,500
Beckerich.....	Idem.....	Rethel.....	1,800	Idem.....	Bar-le-Duc.....	1,800
Colson.....	Surnumér ^{re}	Paris 5.....	"	Surnumér ^{re}	Rethel.....	"
Tartivel.....	Commis.....	Ligne du Nord.....	1,500	Commis.....	Vitry-le-François.....	1,500
Boivin.....	Surnumér ^{re}	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Grés.....	Commis.....	Paris 22.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Jonville.....	Idem.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Paris 11.....	1,500
Robaut.....	Commis.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Menton.....	1,500
Chatagner.....	Surnumér ^{re}	Lyon.....	"	Surnumér ^{re}	Nice.....	"
Salardon.....	Commis.....	Saint-Etienne.....	1,500	Commis.....	Lyon.....	1,500
Tudeq.....	Surnumér ^{re}	Alais.....	"	Idem.....	Saint-Etienne.....	1,500
Mourgues.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Surnumér ^{re}	Alais.....	"
Lallement.....	C. P.....	Nord-Ouest.....	2,700	Chief de brig.....	Ligne du Nord-Ouest.....	2,700
Lefort.....	Idem.....	Paris 3.....	2,700	C. P.....	Idem.....	2,700
Gérard.....	Surnumér ^{re}	Paris 33.....	"	Surnumér ^{re}	Paris 3.....	"
Bordet.....	C. P.....	Paris R. P.....	3,000	C. P.....	Paris 33.....	3,000
Merland.....	Surnumér ^{re}	Paris 4.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Journal.....	Idem.....	Paris 75.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vanzelle.....	Idem.....	Paris 6.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dauzas.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laubersac.....	Idem.....	Paris 23.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chamfroy.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gaugiran.....	Idem.....	Paris 42.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Renard.....	Idem.....	Paris 7.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dumont.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marceiller.....	Idem.....	Paris 49.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Regnier.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jammo.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chardos.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bésairie.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mesta.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Roux.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cabantous.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Decourt.....	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Clairot.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Reynaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lioutet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bedin.....	Idem.....	Paris 26.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lugan.....	Idem.....	Paris 51.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ricau.....	Idem.....	Paris 50.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Menou.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Millot.....	Idem.....	Chaumont.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laviron.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lhomme.....	Idem.....	St-Pierre-lès-Calais.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Partimbene.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Debusigne.....	Idem.....	Le Mans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin-Dumont.....	Idem.....	Esaçon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Toussaint.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ligier.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacasse.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Balbeur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Houchard.....	Commis.....	Versailles.....	1,500	Idem.....	Paris 17.....	1,500
Dubos.....	Idem.....	Amiens.....	1,500	Idem.....	Versailles.....	1,500
Tisseron.....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Amiens.....	1,500
Perrette.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	Idem.....	Paris 16.....	1,800
Mondy.....	Idem.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Pierson.....	Commis.....	Ligne du Nord.....	2,400	Commis.....	Paris 2.....	2,400
Lesage.....	Surnumér ^{re}	Rouen.....	"	Surnumér ^{re}	Ligne du Nord.....	"
Cornaly.....	Facteur.....	Saint-Brieuc.....	740	Commis.....	Rennes.....	1,500
Relia.....	Surnumér ^{re}	Paris R. P. Départ	"	Surnumér ^{re}	Paris R. P. Transb.	"
Vincentelli.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Commis.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Martin.....	Idem.....	Paris 3.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"
Dubosc.....	Commis.....	Bordeaux.....	1,500	Commis.....	Paris 3.....	1,500
Bouilloe.....	Surnumér ^{re}	Saint-Denis.....	"	Surnumér ^{re}	Bordeaux.....	"
Bernot.....	Commis.....	Ligne du Nord.....	1,800	Commis.....	Saint-Denis.....	1,800
Marmia.....	Idem.....	S ^t -Pierre-lès-Calais.	2,400	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,400
Rougemont.....	Surnumér ^{re}	Idem.....	"	Idem.....	S ^t -Pierre-lès-Calais.	1,500
Mathieu.....	Commis.....	Besançon.....	2,100	Idem.....	Paris 44.....	2,100
Rebouillat.....	Idem.....	Paris 44.....	2,100	Idem.....	Besançon.....	2,100
Bounoure.....	Surnumér ^{re}	Agen.....	"	Surnumér ^{re}	Marmande.....	"
Dufour.....	Commis.....	Marmande.....	1,500	Commis.....	Agen.....	1,500
Tudesq.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	1,500	Idem.....	Alais.....	1,500
Lourlou.....	Surnumér ^{re}	Avranches.....	"	Idem.....	Saint-Etienne.....	1,500
Deslandes.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Surnumér ^{re}	Avranches.....	"
Rieucan.....	Commis.....	Paris 22.....	1,800	Commis.....	L. du Sud-Ouest.....	1,800
Maschrez.....	Idem.....	Amiens.....	1,800	Idem.....	Paris 22.....	1,800
Guillemard.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500	Idem.....	Amiens.....	1,500
Lutz.....	Surnumér ^{re}	Lunéville.....	"	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500
Lafon.....	Idem.....	Bergerac.....	"	Idem.....	Bergerac.....	1,500
Frigero.....	Idem.....	Paris 24.....	"	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Sounillac.....	Commis.....	Bordeaux.....	2,100	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2,100
Delor.....	Surnumér ^{re}	Arcachon.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Roussillon.....	Commis.....	Bordeaux.....	2,700	Idem.....	Arcachon.....	2,700
Seignour.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Lyon.....	1,500
Arcizet.....	Surnumér ^{re}	Blidah.....	"	Surnumér ^{re}	Oran.....	"
Orsini.....	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Blidah.....	"
Marcou.....	Idem.....	Autun.....	"	Commis.....	Lyon.....	1,500
Augier.....	Idem.....	Lyon-Vaise.....	"	Surnumér ^{re}	Lyon-Brotteaux.....	"
Masson.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Nancy.....	1,500
Sassy.....	"	Surnumér ^{re}	Toulon.....	"
Lenogré.....	"	Idem.....	Nantes.....	"
Voisin.....	"	Idem.....	Dijon.....	"
Cotton.....	"	Idem.....	Tours.....	"
Guézennec.....	"	Idem.....	Brest.....	"
Bœuf.....	"	Idem.....	Cannes.....	"
Dupuy.....	"	Idem.....	La Roche-sur-Yon.....	"
Latour.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Pioch.....	"	Idem.....	Paris 67.....	"
Fournier.....	"	Idem.....	Valence.....	"
Maignac.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Gathelier.....	"	Idem.....	Dôle.....	"
Pellerin.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Sol.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chappard.....	"	Idem.....	Paris 51.....	"
Brun.....	"	Idem.....	Auxerre.....	"
Gariel.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Bardin.....	"	Idem.....	Mirecourt.....	"
Ribetti.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Feste.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Viguier.....	"	Idem.....	Paris 22.....	"
Fréchou.....	"	Idem.....	Carcassonne.....	"
Cabanis.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Marc.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Debruge.....	"	Idem.....	Guise.....	"
Avril.....	"	Idem.....	Rouen.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Charlot.....			"	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.	"
Beunet.....			"	Idem.....	S ^t -Pierre-lès-Calais.	"
Blanchard.....			"	Idem.....	Le Havre.....	"
Florentin.....			"	Idem.....	Lunéville.....	"
Carbonel.....			"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Parizot.....			"	Idem.....	Paris 60.....	"
Buhé.....			"	Idem.....	Lo Mans.....	"
Rive.....			"	Idem.....	Lyon.....	"
Anel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jullien.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bouzon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bourier.....			"	Idem.....	Autun.....	"
Levéjac.....			"	Idem.....	Lyon.....	"
Périsso.....	Rec. princip.	Mont-de-Marsan..	3,000	Maintenu..	Lesparre.....	2,700
Dalichoux.....	Receveur.....	Jarnac.....	2,400	Recev.....	Millau.....	2,500
Rougot.....	Idem.....	Marseille-S ^t -Henri..	1,400	Idem.....	Castellanne.....	1,600
Aubry.....	Commis.....	Mézières.....	2,400	Idem.....	Stenay.....	2,000
M ^{me} s Barrat.....	Recev.....	La Garnache.....	800	Idem.....	Lignières-Sonnev ^{le} ..	800
Aurégan.....	Idem.....	Maël-Carhaix.....	1,200	Idem.....	Plestin.....	1,200
M. du Chesno.....	Rec. princip.	Le Puy.....	4,000	Idem.....	Elbeuf.....	4,000
M ^{me} s Esmónard.....	Recev.....	Les Martigues.....	1,400	Idem.....	Le Beausset.....	1,400
Majeau.....	Idem.....	Sommières.....	1,600	Idem.....	Les Martignes.....	1,600
MM. Ravoire.....	Idem.....	Saujon.....	1,800	Idem.....	Sommières.....	1,800
Besoux.....	Idem.....	Uzès.....	2,700	Idem.....	Aix-les-Bains.....	3,000
M ^{me} s Perruchet.....	Idem.....	Bazouges-sur-Loir..	1,000	Idem.....	Nouvilly-sur-Eure... 800	1,000
Lalouette.....	Idem.....	Héricourt-en-Caux..	800	Idem.....	Neuville-en-Hez... 800	800
Petitmengin... Manoury.....	Idem.....	Moutiers-Saint-Jean	1,400	Idem.....	Graffigny-Chemin..	1,400
de Puthaux... MM. Majorel.....	Idem.....	Anglesqueville...	1,200	Idem.....	Bacqueville.....	1,200
de la Salle de Rochemauro.	Idem.....	Nogent-les-Vierges.	800	Idem.....	Anglesqueville... 800	800
Veyssière - La- mothe.	Idem.....	Rouen-Martainville.	2,000	Idem.....	Jarnac.....	2,000
M ^{me} s Michel.....	Idem.....	Paulliac.....	3,500	Rec. princip.	Mont-de-Marsan... 3,500	3,500
Manson.....	Idem.....	Bressuire.....	3,000	Recev.....	Paulliac.....	3,500
MM. de Broche-Val- longue.	Idem.....	Camps.....	800	Idem.....	Pugot-Ville.....	800
Courtiel.....	Idem.....	Saint-Martin-d'Es- tréaux.	1,200	Idem.....	Saint-Bonnot-le- Château.	1,200
M ^{me} s Colard.....	Idem.....	Fréjus.....	2,000	Idem.....	Uzès.....	2,000
Horbert.....	Idem.....	Gisors.....	2,200	Idem.....	Fréjus.....	2,000
Vacossin.....	Idem.....	Nonancourt.....	2,000	Idem.....	Gisors.....	2,000
M. Pennelier.....	Idem.....	Songeon.....	1,600	Idem.....	Nonancourt.....	1,600
M ^{me} s Belin.....	Idem.....	Nogent-s ^t -Vernisson	1,600	Idem.....	Songeon.....	1,600
Caplet.....	Idem.....	La Capelle-en-Thié- rache.	2,000	Idem.....	Doullens.....	2,200
Fossé.....	Idem.....	Busigny.....	1,600	Idem.....	La Capelle-en-Thié- rache.	1,800
M. Merlier.....	Courrier.....	Templeuve.....	1,400	Idem.....	Busigny.....	1,400
M ^{me} s Valory.....	Recev.....	Bollezéle.....	1,000	Idem.....	Templeuve.....	1,200
MM. Despert.....	Idem.....	Hazebrouck.....	1,400	Idem.....	Bollezéle.....	1,400
Dorédât.....	Idem.....	Beaufort-du-Jura..	1,400	Idem.....	Plombières.....	1,600
Rougot.....	Idem.....	Châteaulin.....	2,000	Idem.....	Saujon.....	2,200
Arène.....	Idem.....	Château-Chinon..	2,000	Idem.....	Bressuire.....	2,200
Monstou.....	Idem.....	Castellanne.....	1,400	Idem.....	Marseille-S ^t -Henri..	1,400
M ^{me} s Marissal.....	Idem.....	Pugot-Théniers...	1,600	Idem.....	Castellanne.....	1,600
Guisenier.....	Idem.....	Utelle.....	1,000	Idem.....	Pugot-Théniers... 1,000	1,000
Bazin.....	Idem.....	Escandain.....	800	Idem.....	Fellerics.....	800
		Fellerics.....	800	Idem.....	Escandain.....	800
		Ploubalay.....	1,400	Idem.....	Landovicillo.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{me} Rault	Recev.	Plénée-Jugon	1,000	Recev.	Ploubalay	1,000
MM. Daliehoux	Idem.	Millau	2,400	Idem.	Jarnac	2,400
Majorel	Idem.	Jarnac	2,000	Idem.	Rouen-Martainville	2,000
Zengler	Idem.	Loudun	2,700	Idem.	Millau	2,700
M ^{mes} Poucand	Idem.	Vars	1,000	Idem.	Vasles	1,000
Ferranty	Idem.	Néré	1,000	Idem.	Vars	1,000
Curinier	Idem.	Lavilledieu	800	Idem.	Marsac	800
M. Faivre	Idem.	S ^t -Michel-P-Herm.	800	Idem.	Les Epesses	800
M ^{mes} Berthon	Idem.	Azé	800	Idem.	Saint-Priest	800
Vieux-Pirot	Idem.	Saint-Priest	1,000	Idem.	Azé	1,000
MM. Lejembie	Idem.	Bordj-Bouira	1,600	Idem.	Akbou	1,600
Belanger	Idem.	Tebessa	1,400	Idem.	Bordj-Bouira	1,400
Chabaud	Idem.	Kroubs	1,800	Idem.	Tébessa	1,800
Césard	Commis aux ^{rc}	Alger	*	Idem.	Kroubs	1,200
M ^{mes} Caplet	Recev.	Busigny	1,400	Idem.	Templeuve	1,400
Lefèvre	Idem.	Artres	1,000	Idem.	Busigny	1,000
Fossé	Idem.	Templeuve	1,200	Idem.	Artres	1,200
Naude - Marra- cou	Idem.	Ancizan	800	Idem.	Pexiora	800
M. Gabreaux	Idem.	Sennecey	1,400	Idem.	Château-Chinon	1,600
M ^{me} Chapet	Idem.	Villars-les-Dombes	1,400	Idem.	Sennecey	1,600
Trobilloud	Idem.	Crucilles	1,200	Idem.	Villars-les-Dombes	1,200
Morel	Idem.	Marignier	1,200	Idem.	Crucilles	1,200
Salva	Idem.	Saint-Père-en-Retz	1,400	Idem.	Blain	1,400
Pougot			"	Idem.	Néviau	800
Leconte			"	Idem.	Créances	800
Page			"	Idem.	Labergement	800
Dorquin			"	Idem.	Dournaac	800
Nicole			"	Idem.	Maël-Garhaix	800
Charpillon			"	Idem.	Bazouges-sur-Loir	800
Petitot			"	Idem.	Héricourt-en-Caux	800
M. Galissié			"	Idem.	Preizan	800
M ^{mes} Cuisenier			"	Idem.	Falleries	800
de Puthaux			"	Idem.	Nogent - les - Vier- ges	800
Versini			"	Idem.	Nonza	800
Blondel			"	Idem.	Colembert	800
Blanchot			"	Idem.	Bonnelles	800
Guillermier			"	Idem.	Polliat	800
Elloy			"	Idem.	Moutiers-Saint-Jean	1,000
Cordier			"	Idem.	Etalans	800
Bréhon			"	Idem.	Tineques	800
Mongrenier			"	Idem.	Vendin-le-Vieil	800
Vigier			"	Idem.	Aurce	800
Moret			"	Idem.	La Concourde	800
Lejus			"	Idem.	Ivoy-le-Pré	800
MM. Ruamps			"	Idem.	Monthoumet	800
Faraut			"	Idem.	Utelle	800
M ^{mes} Hermet			"	Idem.	Vingrau	800
Derré			"	Idem.	Prunay-le-Gillon	800
Pujade			"	Idem.	Aucun	800
Warin			"	Idem.	Saint-Amand-sur- Fion	800
Bergeron			"	Idem.	Lavilledieu	800
Roux			"	Idem.	Chatto	800
Dagorno			"	Idem.	Plénée-Jugon	800
Molin			"	Idem.	Saint-Martin-d'Es- tréaux	800

AVANCEMENTS.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		SERVICE TECHNIQUE.	
INSPECTEURS DU CONTRÔLE.		DIRECTEURS-INGÉNIEURS.	
	5,000 ^f à 6,000 ^f .		9,000 ^f à 10,000 ^f .
M. Guillebert	Contrôle	MM. Chéroil de la Rivière.	Rennes.
	4,500 ^f à 5,000 ^f .	Ribadiou.....	Paris-Est.
M. Robert	Contrôle.	Brisson.....	Alger.
	CHEF DE BUREAU.		8,000 ^f à 9,000 ^f .
	5,500 ^f à 6,000 ^f .	MM. Beor.....	Clermont-Ferrand.
M. Corneille.....	Services sédentaires	Cael.....	Paris (direction régionale).
	SOUS-CHEFS DE BUREAU.		
	5,500 ^f à 6,000 ^f .	INSPECTEURS-INGÉNIEURS.	
M. Cottier.....	Réclamations.		8,000 ^f à 9,000 ^f .
	4,500 ^f à 5,000 ^f .	MM. Troin.....	Réception du matériel.
M. Binet.....	Ordonnancement.	Lafont.....	Service des câbles.
	COMMIS PRINCIPAUX.		5,000 ^f à 6,000 ^f .
	3,500 ^f à 4,000 ^f .	MM. Quégain.....	Nevers.
MM. Belloc.....	Cabinet et service central.	Pinczon du Sel des	Rennes.
Vasbender.....	<i>Idem.</i>	Monts.....	Paris-central.
	3,100 ^f à 3,500 ^f .	Clérac.....	Dét. d ^{on} du matériel.
M. Debouche.....	Matériel et construction.	Pauto Lafaurie.....	
	COMMIS ORDINAIRES.		CONTRÔLEURS.
	2,800 ^f à 3,100 ^f .		3,500 ^f à 4,000 ^f .
M. D'Estocquois.....	Cabinet et service central.	MM. De Tourneuf.....	Grenoble.
	2,500 ^f à 2,800 ^f .	Bontemps.....	Réception du matériel.
MM. Dubus.....	Correspondances postales.	Carême.....	Paris-central.
Pujol.....	<i>Idem.</i>	Borel.....	Lignes souterraines.
Depelley.....	Cabinet et service central.	Petit.....	Paris, D ^{on} régionale.
Aubry.....	<i>Idem.</i>	Lefroid.....	<i>Idem.</i>
	2,200 ^f à 2,500 ^f .	Peyre.....	Alger.
MM. Mouqueron.....	Comptabilité.	Faugaret.....	Réception du matériel.
Lhuillier.....	Correspondances postales.		3,000 ^f à 3,500 ^f .
Escande.....	Cabinet et service central.	MM. Fabre.....	Avignon.
Giron.....	<i>Idem.</i>	Laval.....	Bar-le-Duc.
	1,900 ^f à 2,200 ^f .	Beaugrand.....	Lignes souterraines.
MM. Générat.....	Comptabilité.	Fleury.....	Paris, d ^{on} régionale.
Schneller.....	Services sédentaires.		2,700 ^f à 3,000 ^f .
Michel.....	Personnel.	M. Sagnes.....	Lignes souterraines.
Bouardel.....	Cabinet et service central.		
	1,600 ^f à 1,900 ^f .		
M. Chattelun.....	Personnel.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
EXPLOITATION.		2,400 ^f à 2,700 ^f .	
DIRECTEURS.		MM. Cocu.....	Paris, d ^{on} régionale.
9,000 ^f à 10,000 ^f .		Guilmart.....	Oran.
M. Renduel.....	Paris.	Chevalier.....	Mézières.
8,000 ^f à 9,000 ^f .		Cuisenier.....	Chambéry.
MM. Bérault.....	Auxerre.	Morel.....	Vesoul.
Duportal.....	Marseille.	Fourcade.....	Alger.
7,000 ^f à 8,000 ^f .		2,100 ^f à 2,400 ^f .	
MM. Vallette.....	Chambéry.	MM. Dussouchet.....	Marseille.
Bardonnaut.....	Rouen.	Lambert.....	Auxerre.
Lechevallier.....	Molun.	Tranier.....	Nîmes.
6,000 ^f à 7,000 ^f .		Chavane.....	Nancy.
MM. Monthois.....	Vannes.	Bot.....	Brest.
Labussière.....	Grenoble.	Petit.....	La Rochelle.
Forestier.....	Saint-Étienne.	1,800 ^f à 2,100 ^f .	
Gougé.....	Oran.	MM. Chanard.....	Dijon.
Morin.....	Tours.	Echard.....	Laval.
Faure.....	Gap.	Trastour.....	Nice.
5,000 ^f à 6,000 ^f .		Thouvenin.....	Paris, d ^{on} générale.
MM. Astorg.....	Aurillac.	Legendre.....	Saint-Lô.
Destais.....	Laval.	Landréau.....	Auxerre.
INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS.		1,500 ^f à 1,800 ^f .	
4,500 ^f à 5,000 ^f .		MM. Bonnard.....	Dét., d ^{on} du cabinet.
MM. Corréard.....	Marseille.	Schlatter.....	Chartres.
Sanson.....	Paris, d ^{on} régionale.	Dauré.....	Montpellier.
Pommeret.....	Orléans.	Dozat.....	Clermont-Ferrand.
Croiziers de Lacvivier	Bordeaux.	Robbe.....	Épinal.
4,000 ^f à 4,500 ^f .		CHEF DE SECTION.	
MM. Bruni.....	Caen.	5,500 ^f à 6,000 ^f .	
Ballet.....	Limoges.	M. Dupuy.....	Dépôt du matériel.
Dubos.....	Paris, D ^{on} de Paris.	SOUS-CHEFS DE SECTION.	
3,500 ^f à 4,000 ^f .		3,500 ^f à 4,000 ^f .	
MM. Barthélémy.....	Oran.	MM. Sarault.....	Paris, service officiel.
Leroux.....	Ligne de Lyon.	Chalendar.....	Paris, Bourse.
3,000 ^f à 3,500 ^f .		Simonin.....	Idem.
MM. Malfré.....	La Rochelle.	CHEFS DE BRIGADE.	
Eichler.....	Épinal.	3,600 ^f à 4,000 ^f .	
Gallin.....	Mézières.	M. Pourcelot.....	Ligne de Lyon.
2,700 ^f à 3,000 ^f . (Promotion.)		2,700 ^f à 3,000 ^f .	
MM. Dambrun.....	Dijon.	MM. Thériat.....	Ligne de Lyon.
Cressont.....	Beauvais.	Montali.....	Ligne des Pyrénées.
COMMIS DE DIRECTION.		Sambuc.....	Méditerranée.
2,500 ^f à 2,700 ^f .		Guérinet.....	Ligne de Lyon.
M. Schreiner.....	Lons-le-Saunier.	Vautrin.....	Idem.
		Courgeon.....	Ligne du Sud-Ouest.
		Tranchard.....	Idem.
		Cordier.....	Ligne de Lyon.
		Bardenet.....	Idem.
		Bouyer.....	Ligne du Sud-Ouest.
		Petit.....	Idem.
		Ferrand.....	Ligne du Nord.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
COMMISS PRINCIPAUX.			
	3,600 ^f à 4,000 ^f .		
MM. Bouët.....	Paris 12.	MM. Marcolle.....	Paris, Ternes.
Fadié.....	Paris, Halles-centrales.	Brussaux.....	Nancy.
Trébuchet.....	Rocheport.	De Roubin.....	Moulins.
Mathieu.....	Paris 36.	Avril.....	Lyon.
Hervé.....	Toulon.	Jégo.....	Paris, Grand-Hôtel.
	3,300 ^f à 3,600 ^f .	Sabardon.....	Paris, Central.
MM. Ferrier.....	Paris 44.	Pradal.....	Paris, rue Monge.
Merlin.....	Paris 4.	Leplus.....	Paris, rue Saint-Denis.
	3,000 ^f à 3,300 ^f .	Théricux.....	Paris, Central.
MM. Bourne.....	Paris, Archives.	Lambert.....	Dét. des services sé-
Ardisson.....	Nice.		dentaires.
Lariou.....	Montpellier.	MM. Monté.....	Paris, R. P.
Gouillart.....	Rouen.	Lassalle.....	Idem.
Mague.....	Le Mans.	Carlier.....	Paris 12.
Genet.....	Saint-Quentin.	Toulouse.....	Paris 8.
Debrun.....	La Rochelle.		2,400 ^f à 2,700 ^f (Promotion.)
Garnier.....	Angoulême.	MM. Dolmas.....	Aurillac.
Cuvillier.....	Paris, Affr. étrangères.	Lacroix.....	Ligne du Nord-Ouest.
Bayce.....	Pau.	Quesle.....	Paris, Bourse.
Boisfin.....	Constantine.	Vacquant.....	Paris-Passy.
De Lécluse.....	Brest.	Frediani.....	Ligne du Sud-Ouest.
Grandclément.....	Détaché à la vérif. des prod.	Rigal.....	Ligne de Lyon.
Ansart.....	Lille.	Vignoli.....	Paris R. P.
Vergey.....	Besançon.	Lofort.....	Paris 3.
Martin.....	Paris, Palais-Bourbon.	Guérin.....	Ligne de la Méditerranée.
Courbin.....	Nîmes.	Prérot.....	Orléans.
Guilmineau.....	La Rochelle.	Germont.....	Ligne du Nord.
Boucllet.....	Dunkerque.	Remy.....	Valence.
Dür.....	Alger.	Gourjaud.....	Tours.
Vallon.....	Dét. des services sé-	Pozzo di Borgo.....	Rouen.
	dentaires.		COMMISS ORDINAIRE.
Prontout.....	Le Havre.		2,400 ^f à 2,700 ^f .
Routis.....	Marseille.	MM. Roques.....	Bordeaux.
Martigné.....	Rennes.	Diemer.....	Bar-le-Duc.
Morel.....	Alger.	Dieu Labrasserie...	Caen.
	2,700 ^f à 3,000 ^f .	Baseilhac.....	Tarbes.
MM. Humann.....	Paris 32.	Bibonne.....	Bordeaux.
Mamias.....	Lyon.	Redon.....	Marseille.
Signoret.....	Paris, r. Sainte-Cécile.	Thiébeaux.....	Dijon.
Bazille.....	Béziers.	Courech.....	Bordeaux.
Ramart.....	Bordeaux.	Leclère.....	Paris, Champs-Élysées.
Bellanger.....	Paris, service officiel.	Lebret.....	Lyon, Brotteaux.
Gerbaült.....	Paris, avenue Marceau.	Poujet.....	Aubenas.
Delacourt.....	Guéret.	Meugniot.....	Dijon.
Briançon.....	Cahors.	Brunet.....	Albi.
Chaligny.....	Epernay.	Charaix.....	Paris, Bourse.
Pelussière.....	La Roche-sur-Yon.	Dufour.....	Rouen.
Mien.....	Orléans.	Cavalié.....	Bordeaux.
Delahaye.....	Paris, R. P.	Albeau.....	Boulogne-sur-Mer.
Siry.....	Albi.	Frécy.....	Lyon, Terreaux.
Boyer.....	Le Mans.	Marvillet.....	Dét., lignes souterraines.
Castanier.....	Chalon-sur-Saône.	Rivoire.....	Maubeuge.
Bertier.....	Périgueux.	Boudro.....	Paris, Central.
		Letellier.....	Dét., des du matériel.
		Hervé.....	Ligne de l'Ouest.
		Kromberg.....	Paris, m. aux bestiaux.
		Julia.....	Le Havre.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Soulier..... Bannès..... Barège..... Chover..... Grant de Luxo frère de Bellussière... Regard..... Mallettere..... Boron..... Balon.....	Mascara. Ligné de l'Ouest.. Toulouse. Tergnier. Périgueux. Marseille. <i>Idem.</i> Dijon. Paris R. P.	<p align="right">1,800^f à 2,100^f.</p> MM. Bouguot..... Mouneyrac..... Decomberousse..... Fabre..... Vialar..... Ducassé..... Suzzoni..... Massart..... Piquet..... Marcolin..... Lafitte..... Dupré..... Flaissière..... Arnal..... Perré..... Métivier..... Planté..... Creveliez..... Toussaint..... Ollivier..... Bour..... Clavé..... Arrieu..... Audebaud..... Héquette..... Normandin..... Azibert..... Bouty..... Desfournel..... Muffat Jeandot..... Gernet..... Barbat..... Larrat..... Him..... Ducros dit Knab... Gassaud..... Reyre..... Thirion..... Pabot..... Marcantoni..... Goussot..... Bérault..... Riou..... Sacré..... Peulvey..... Gentien..... Chaillet..... Albitrecciu..... Bousquet..... Ranger..... Boquet..... Gerle..... Boisson..... Fourcat..... Chelle..... Thellier..... Quêne..... Fèvre.....	Dét. don du cabinet Ligne du Sud-Ouest Paris 3. Béziers. Albi. Arcachon. Tunis. Amiens. Paris, avenue Friedland. Nancy. Ligne du Sud-Ouest. Nice. Paris, service officiel. Montpellier. Amiens. Brest. Paris 18. Paris, R. P. Belfort. Paris 18. Lunéville. Mont-de-Marsan. Ligne de l'Ouest. Ligne du Sud-Ouest. Ligne du Nord. Dôt. vérificat. des produits. Narbonne. Nîmes. Nice. Chambéry. Paris 2. Bordeaux. Paris, R. P. Saint-Denis. Le Havre. Grenoble. Paris, Central. Amiens. Clermont-Ferrand. Ligne de l'Est. Auxerre. Ligne de Lyon. Paris, Central. Bar-le-Duc. Ligne du Sud-Ouest. Ligne du Nord. Ligne de Lyon. Marseille. Ligne de Lyon. Angoulême. Ligne du Nord. Ligne de Lyon. <i>Idem.</i> Ligne du Sud-Ouest. Toulouse. Reims. Dieppe. Epernay.
<p align="center">2,100^f à 2,400^f.</p> MM. Tencé..... Kihl..... Roussille..... Gebez..... Braye..... Bagnol..... Rivier..... Rinuy..... Pereton..... Sounillac..... Dimiez..... Leclerc..... Bruni..... Cros..... De Giraud..... Héritier..... Devoisins..... Guy..... Raspiller..... Friderich..... Bouguéon..... Faillères..... Messéant..... Fontaine..... Guizot..... Maigro..... Bernard..... Demoulin..... Chapotin..... Bégué..... Beteille..... Chauvet..... Delille..... Mandrillon..... Moizard..... Huot..... Maître..... Aristide..... Delécluse..... Vaucher..... Vivier..... Charton..... Porte..... Savelli..... Weems..... Hederer..... Pion.....	Vincennes. Clermont-Ferrand. Paris, Archives. Paris 14. Paris, R. P. Nîmes. Lyon. Abbeville. Roanne. Bordeaux. Lille. Ligne de l'Est. Ligne du Sud-Ouest. Albi. Paris-Passy. Montpellier. Castres. Morez. Ligne du Nord-Ouest. Saint-Omer. Tulle. Ligne du Sud-Ouest. Douai. Ligne de l'Est. Ligne de l'Ouest. Lyon. Lille. Paris 41. Rennes. Carcassonne. Paris, Madeleine. Valence. Douai. Paris, Bourse. Ligne du Nord. Paris R. P. Ligne de l'Ouest. Ligne de Lyon. Nancy. Lons-le-Saunier. Ligne de l'Est. <i>Idem.</i> Paris R. P. <i>Idem.</i> Paris 11. Vesoul. Paris, R. P.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Méliot.....	Fécamp.	MM. Gueudet.....	Laon.
Thomas.....	Saint-Dié.	Guilland.....	Grenoble.
Desiry.....	Paris, R. P.	Jollivet.....	Saint-Germain-en-Laye.
Bocage.....	Paris, Th. français.	Lavabre.....	Ligne de la Méditerranée.
Picard.....	Grenoble.	Migcot.....	Mézières.
Drocourt.....	Cambrai.	Restuit.....	Dôle.
Terré.....	Toulouse.	Rousty.....	Montpellier.
Franciosi.....	Constantinople.	Boyer.....	Clermont-Ferrand.
Martin.....	Paris, R. P.	Gauker.....	Lorient.
Pilon.....	Ligne du Nord-Ouest.	Lassalles.....	Alger.
Cauët.....	Amiens.	Louvet.....	Paris, rue de Provence.
Lafitte.....	Pau.	Peyre.....	Marseille.
Arréo.....	Paris R. P.	Picard.....	Cette.
De Foucault.....	<i>Idem.</i>	Ricarrère.....	Paris, Central.
Chardonnet.....	Paris 15.	Platel.....	Lyon.
Cauvin.....	Nice.	Chouquet.....	Paris, R. P.
Gaillaud.....	Angers.	Béer.....	Nancy.
Fouade.....	Cannes.	Duménil.....	Châtillon-sur-Seine.
Borgard.....	Calais.	Ernult-Lanoé.....	Évreux.
Danonville.....	Orléans.	Teffo.....	Tours.
Dewynter.....	Maubeuge.	Witier.....	Paris, Central.
Jacob.....	Angoulême.	Pertin.....	Lyon.
Jardin.....	Granville.	Graux.....	Boulogne-sur-Mer.
Lurienne.....	Cherbourg.	Bernard.....	Paris, R. P.
Poncelet.....	Givet.	Gourac.....	Marseille.
Crétal.....	Arras.	Marchal.....	Paris, boulevard S ^t -Denis.
Mulot.....	Paris, Central.	Charneau.....	Besançon.
Robichon.....	<i>Idem.</i>	Audibert.....	Paris 4.
Brochard.....	Modane.	Gassot.....	Orléans.
Morin.....	Chauny.	Lafon.....	Paris-Villette.
Templeux.....	Reims.	Gioanni.....	Menton.
Tassaux.....	Ligne du Nord.	Albinet.....	Paris R. P.
Palazi.....	Ligne du Sud-Ouest.	Gallet.....	Ligne du Sud-Ouest.
	1,500 ^f à 1,800 ^f .	Picamal.....	Perpignan.
MM. Gratias.....	Cochinchine.	Testean.....	Ligne du Nord-Ouest.
Luquet.....	Lyon.	Dallet.....	Paris, Central.
Lebourt.....	Ligne de Lyon.	Cotessard.....	Ligne de Lyon.
Emin.....	Lyon.	Baudot.....	Nancy.
Gilles.....	Marseille.	Cadenat.....	Ligne du Nord-Ouest.
Pesseau.....	Cochinchine.	Masson.....	Troyes.
Franquin.....	Paris R. P.	Cunin.....	Vierzon.
Lamarque.....	Dét. d ^{ou} des correspon- postales.	Fourenil.....	Béziers.
		May.....	Dét. aux réclamations.
Blanc.....	Toulon.	Sagnol.....	Ligne de l'Ouest.
Quéquet.....	Arras.	Thomas.....	Saint-Étienne.
Plantier.....	Paris 63.	Thomas.....	Nancy.
Cures.....	Paris, R. P.	Marchal.....	Paris, R. P.
Marfoure.....	Châteauroux.	Rouvier.....	Ligne du Sud-Ouest.
Bonnardot.....	Besançon.	Leluc.....	Périgueux.
Caubin.....	Villeneuve-sur-Lot.	Bernard de Lavernette	Chalon-sur-Saône.
Chrestia.....	Périgueux.	Betteinger.....	Rennes.
Gilmer.....	Ligne du Nord.	Gouillet.....	Paris, Central.
Marchand.....	Ligne de l'Ouest.	Jacoley.....	Vesoul.
Quédruc.....	Ligne du Nord.	Sartral.....	Ligne du Sud-Ouest.
Rousseau.....	Ligne de Lyon.	Bessières.....	Nantes.
Baradat.....	Mont-de-Marsan.	Léonard.....	Paris, R. P.
Cérède.....	Ligne du Sud-Ouest.	Bodescot.....	Boulogne-sur-Mer.
Fauque.....	Ligne de la Méditerranée.	Bonhomme.....	Paris, Central.
Giraud.....	Saint-Dizier.	Desbat.....	Paris, gare de Lyon.
		Neal.....	Paris, Central.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Quéroux.....	Paris, Central.	MM. Gusse.....	Rouen.
Vigné.....	Marseille.	Hatey.....	Dét. don du cabinet.
Clergue.....	Paris, R. P.	Haye.....	Paris, Central.
Issalis.....	Idem.	Joly.....	Idem.
Postolle.....	Ligne du Sud-Ouest.	Lane.....	Compiègne.
Berceau.....	Paris R. P.	Leclercq.....	Paris, Bourse.
Délarret.....	Idem.	Legris.....	Paris, Central.
Viard.....	Ligne du Sud-Ouest.	Liévin.....	Provins.
Delvart.....	Paris, Central.	Lognonec.....	Paris, Central.
Thomas.....	Paris 21.	Mathieu.....	Cholet.
Labat dit Galaup.....	Paris, Central.	Moral.....	Mâcon.
Lescure.....	Alger.	Morin.....	Tours.
Barbier.....	Cholet.	Paillière.....	Paris, Central.
Lemière.....	Cherbourg.	Petcilh.....	Bagnières-de-Bigorre.
Sirot.....	Moulins.	Pichoud.....	Paris, Central.
Dartois.....	Saint-Germain.	Plubeau.....	Idem.
Huisseau.....	Rocheport.	Poirot.....	Idem.
Carlin.....	Nancy.	Puech.....	Rodez.
Carrot.....	Paris R. P.	Puyca.....	La Rochelle.
Durand.....	Idem.	Reboul.....	Paris, Central.
Accati.....	Batna.	Rédarès.....	Idem.
Guillaume.....	Vesoul.	Roucoules.....	Idem.
Lemétayer.....	Gaen.	Rouvière.....	Idem.
Ruffel.....	Carcassonne.	Rumeau.....	Toulouse.
Specq.....	Lille.	Sébille.....	Rouen.
Bousquet.....	Dijon.	Teste.....	Toulon.
Grandemange.....	Nancy.	Tronville.....	Amiens.
Isch.....	Ligne du Nord.	Cartailiac.....	Paris R. P.
Ginoux.....	Lyon.	Guillemard.....	Idem.
Rond.....	Ligne du Nord.	Hatté.....	Beauvais.
Baraduc.....	Paris, R. P.	Henricet.....	Ligne des Pyrénées.
Cadilhac.....	Idem.	Martin.....	Ligne de la Méditerranée.
Couchon.....	Châteauroux.	Petit.....	Étampes.
Lacoste.....	Paris, R. P.	Raux.....	Dét. au Contrôle.
Bas-Labranche.....	Orléans.	Tourreilles.....	Saumur.
Bécheux.....	Nantes.	Vivier.....	Ligne du Nord.
Belmon.....	Quimper.	Cruvellier.....	Ligne du Sud-Ouest.
Bircann.....	Paris-Bourse.	Favre.....	Ligne du Nord.
Blanchard.....	Toulouse.	André.....	Blois.
Boichot.....	Paris-Bourse.	Arnal.....	Paris-Plaisance.
Borie.....	Paris, Central.	Bonnet.....	Ligne de Lyon.
Brénot.....	Idem.	Chaplain.....	Ligne du Nord.
Brunet.....	Idem.	Coudere.....	Ligne de Lyon.
Bruny.....	Idem.	Jérôme.....	Remiremont.
Carles.....	Marseille.	Piétri.....	Marseille.
Chabal.....	Paris, Central.	Molié.....	Saint-Malo.
Charpentier.....	Laon.	Granet.....	Ligne de l'Ouest.
Chevalier.....	Paris.	Camplo.....	Ligne de Lyon.
Cloarec.....	Paris, Central.	Camus.....	Ligne du Nord.
Coste.....	Marseille.	Collongues.....	Ligne de Lyon.
Darrip.....	Bordeaux.	Coste.....	Ligne de la Méditerranée.
Festy.....	Fontainebleau.	Crassous.....	Ligne de l'Est.
Florenti.....	Arras.	Favand.....	Ligne du Nord.
Francès.....	Toulouse.	Felut.....	Idem.
Garagou.....	Asnières.	Ferrand.....	Grenoble.
Gasquet.....	Hyères.	Le Rumeur.....	Ligne de l'Est.
Geure.....	Paris, Bourse.	Rainon.....	Idem.
Gourmelon.....	Lignes souterraines.	Sabatier.....	Paris R. P.
Grasset.....	Montpellier.	Varenne.....	Ligne de Lyon.
Grozier.....	Paris, Central.	Vidal.....	Paris R. P.


NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Vimont.....	Elbeuf.	MM. Grammacini.....	Marseille.
André.....	Paris, Central.	Clouqueur.....	Nancy.
Audibert.....	Nîmes.	Lecamus.....	Le Havre.
Allard.....	Armentières.	RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.	
Chapon.....	Cavaillon.	5,500 ^f à 6,000 ^f .	
Charvillat.....	Clermont-Ferrand.	M. Galimard.....	Dijon.
Choisi.....	Angoulême.	3,500 ^f à 4,000 ^f .	
Coutelet.....	Vesoul.	MM. Robert.....	Agen.
Delrieu.....	Marennés.	Champion.....	Mézières.
Gary.....	La Rochelle.	Brun.....	Bourg-en-Bresse.
Goubet.....	Saint-Étienne.	Cuvellier.....	Avignon.
Grégoire.....	Valence.	3,000 ^f à 3,500 ^f .	
Guincet.....	Limoges.	MM. Ryard.....	Mostaganem.
Jonquet.....	Nice.	Lechevalier.....	Havre-Ingouville.
Merlier.....	Calais.	Petit.....	Tours, gare.
Mosbach.....	Paris, Central.	Henry.....	Provins.
Parran.....	Millau.	De Navailles.....	Villeneuve-sur-Lot.
Plourin.....	Lille.	Bergeron.....	Riom.
Rondonneau.....	Montpellier.	Chardin.....	Mantes.
Roussel.....	Neufchâteau.	Mury.....	Le Creuzot.
Schils.....	Paris, Central.	Dard.....	Clermont-de-l'Oise.
Valette-Viallard.....	Toulon.	Hémard.....	Pont-à-Mousson.
Arnal.....	Ligne de Lyon.	2,700 ^f à 3,000 ^f .	
Charles.....	Ligne du Nord.	M. Colnat.....	Bougie.
Bourdariès.....	Ligne de l'Ouest.	2,500 ^f à 3,000 ^f .	
Le Bourgeois.....	Laval.	MM. Constantin.....	Draguignan.
Vassal.....	Ligne du Sud-Ouest.	Leguen.....	Guingamp.
Le Bohec.....	Ligne de l'Ouest.	Serres.....	Toulouse, Saint-Cyprien.
Ludger.....	Dét. Administr ^{on} centrale.	Danizan.....	Castres.
Robinne.....	Ligne du Sud-Ouest.	Cuche.....	Orange.
Mignot.....	Paris 25.	RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES.	
Ratte.....	Ligne de Lyon.	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Bazin.....	Paris, Central.	MM. Larché.....	Baume-les-Dames.
Bencyton.....	Idem.	Jung.....	Saint-Calais.
Bourdcloup.....	Guelma.	Gouarne.....	Mortagne.
Ficschi.....	Alger.	Morceau.....	Jonzac.
Durand.....	Paris, Central.	2,200 ^f à 2,400 ^f .	
Nalot.....	Idem.	MM. Cazals.....	Lourdes.
Piétri.....	Sartène.	Bourgeois.....	Semur-en-Auxois.
Pouzot.....	Priyas.	2,000 ^f à 2,200 ^f .	
Reichling.....	Paris, Central.	MM. Adoue.....	Limoux.
Saint-Périn.....	Ajaccio.	Chevalier.....	Saint-Pol-sur-Ternoise.
SERVICE MARITIME.		Lebigot.....	Mortain.
3,300 ^f à 3,600 ^f .		Moulin-Garon.....	Apt.
M. Richard.....	Ligne de l'Indo-Chine.	Moine.....	Bar-sur-Seine.
2,400 ^f à 2,700 ^f .		Robert.....	Ruffec.
Agélon.....	Lig. du Brésil et de la Plata	Cat.....	Rambouillet.
CHEFS DE BUREAUX DE DÉPÔT.		Descaillaux.....	Bazas.
4,000 ^f à 4,500 ^f .		Louis.....	Nogent-sur-Seine.
MM. Sureau.....	Nantes.	Mondet.....	Briançon.
Bénard.....	Amiens.	Dubois.....	Longwy.
Perravox.....	Dijon.	Cochet.....	Charolles.
3,500 ^f à 4,000 ^f .			
MM. Vittenet.....	Saint-Étienne.		
Marsal.....	Paris, Bourse.		
Gillet.....	Clermont-Ferrand.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Randon.....	Sainte-Affrique.	M ^{mes} Fleurat.....	Aix-sur-Vienne.
Bruneau.....	Sancerre.	Haut.....	Ribemont.
Cazaux.....	Boghar.	M. Firmin.....	La Ferté-Milon.
Gras.....	Coléah.	M ^{mes} Langlois.....	Pouilly-su.-Loire.
Duchamp.....	Cusset.	Salat.....	Chantonnay.
Rivals.....	Nemours.	MM. Lo Terrier.....	Inkermann.
M ^{me} Michel.....	Salon.	Boiteux.....	Mirebeau.
MM. Naudet.....	Barbezieux.	M ^{me} Prévost.....	Nanteuil-le-Haudouin.
Tabar.....	Clermont.		
Michelis.....	Monaco.	1,200 ^f à 1,400 ^f .	
1,800 ^f à 2,000 ^f .		M ^{mes} Beaujeault.....	Le Busseau.
M ^{me} Bastide.....	Bort.	Cochard.....	Monthois.
MM. Nicolat.....	Prades.	Bernot.....	Troigny.
Trouttet.....	Jussey.	M. Gravier.....	Taninges.
M ^{mes} Barrey.....	Charmes.	M ^{me} Quaintenne.....	Wallon.
Vannier.....	Audincourt.	MM. Versini.....	Oued-Zenati.
De Sède.....	Tinchebrai.	Moracchini.....	Milah.
Ravary.....	Charlieu.	M ^{mes} Piélon.....	Ault.
Détaint.....	Bapaume.	Coste.....	Le Coudray-S ^t -Germor.
1,600 ^f à 1,800 ^f .		M. Lacalmette.....	Villefranche-d'Albi.
M ^{me} David.....	Nogent-sur-Marne.	M ^{me} Rémond.....	Bain-de-Bretagne.
M. Prava z.....	La Clayette.	M. Bernat.....	Villeneuve-lès-Mag.
M ^{mes} Foucher.....	Saint-Vaast-la-Hougue.	M ^{mes} Tonnelle.....	Coulanges-la-Vineuse.
Salmon.....	Vertus.	Verdier.....	Saint-Matré.
Grandmaître.....	Montmirail.	Lafarge.....	Martel.
La Peyrère.....	Revel.	Mortier.....	Arces.
Vidaillet.....	Peyrehorade.	Lussignol.....	Callas.
Limouzain.....	Aigre.	M. Roux.....	Mormoiron.
Roger.....	Mer.	M ^{mes} Chardon.....	Le Cendre.
Frichou.....	Aiguillon.	Bacot.....	Salornay-sur-Guye.
Martin.....	Excideuil.	Caple t.....	Templeuve.
Perennès.....	Coucarneau.	Frœlig.....	Loyr.
Didelle.....	Marcigny.	Roqueplot.....	Bozouls.
Mayer.....	Fleury-sur-Andelle.	Rey.....	Bourg-de-Visa.
Desmoulins.....	Firminy.	Vibert-Vallet.....	Beaufort-sur-Doron.
Mortier.....	Donnemarie.	MM. Larroque.....	La Française.
Folhoen.....	Cassel.	Morelli.....	Luri.
Dubuisson.....	Commines.	M ^{mes} Auricosto.....	Mercuès.
Regard.....	Saint-André-de-Cubzac.	Chatron.....	pernord.
Héraud.....	Montoire.	Vaudin.....	Bologne.
DeLauney.....	Deauville.	Olier.....	Donzy.
Pelisse.....	Claye-Souilly.	Falkowski-Doliva... .	Vernaizon.
M. Larrieu.....	Lombes.	Dabit.....	Montoir-de-Bretagne.
M ^{me} Demongeot de Con- fevron.	Nogent-la-Roi.	Léstart.....	Paulhan.
MM. Chabaud.....	Kroubs.	Aubriot.....	Vignory.
Toussaint.....	Cherchell.	M. Cherbut.....	Saint-Just-en-Chevalet.
Acchille.....	Mers-el-Kébir.	M ^{mes} Astorg.....	Pléaux.
Lévy.....	Perrégaux.	Pâris.....	Mazières-en-Gatine.
Dutaur.....	Ménerville.	Dubois.....	Senonches.
M ^{mes} de Puibusque.....	Lavelanet.	Brosselin.....	Saint-Martin-en-Bresse.
Simon.....	Gérardmer.	Devaux.....	Gouzeaucourt.
Perrey.....	Baccarrat.	M. Rudon.....	Pont-sur-Seino.
Desbans.....	Gevroy-Chambortin.	M ^{mes} Boulon.....	Manzat.
1,400 ^f à 1,600 ^f .		Dubourg.....	Ricumes.
M ^{me} Aoufray.....	Dozulé.	M. Chognard.....	Esprels.
M. Janton.....	La Varonne-Sainte-Hilaire	M ^{mes} Garros.....	Arzacq.
M ^{me} Villiers.....	Villeneuve-l'Archevêque.	Pétrel.....	Bellencombe.
		Celhay.....	Espelette.
		Pellisson.....	La Couronne
		M. Pressanges.....	Montfort-en-Chalosse.

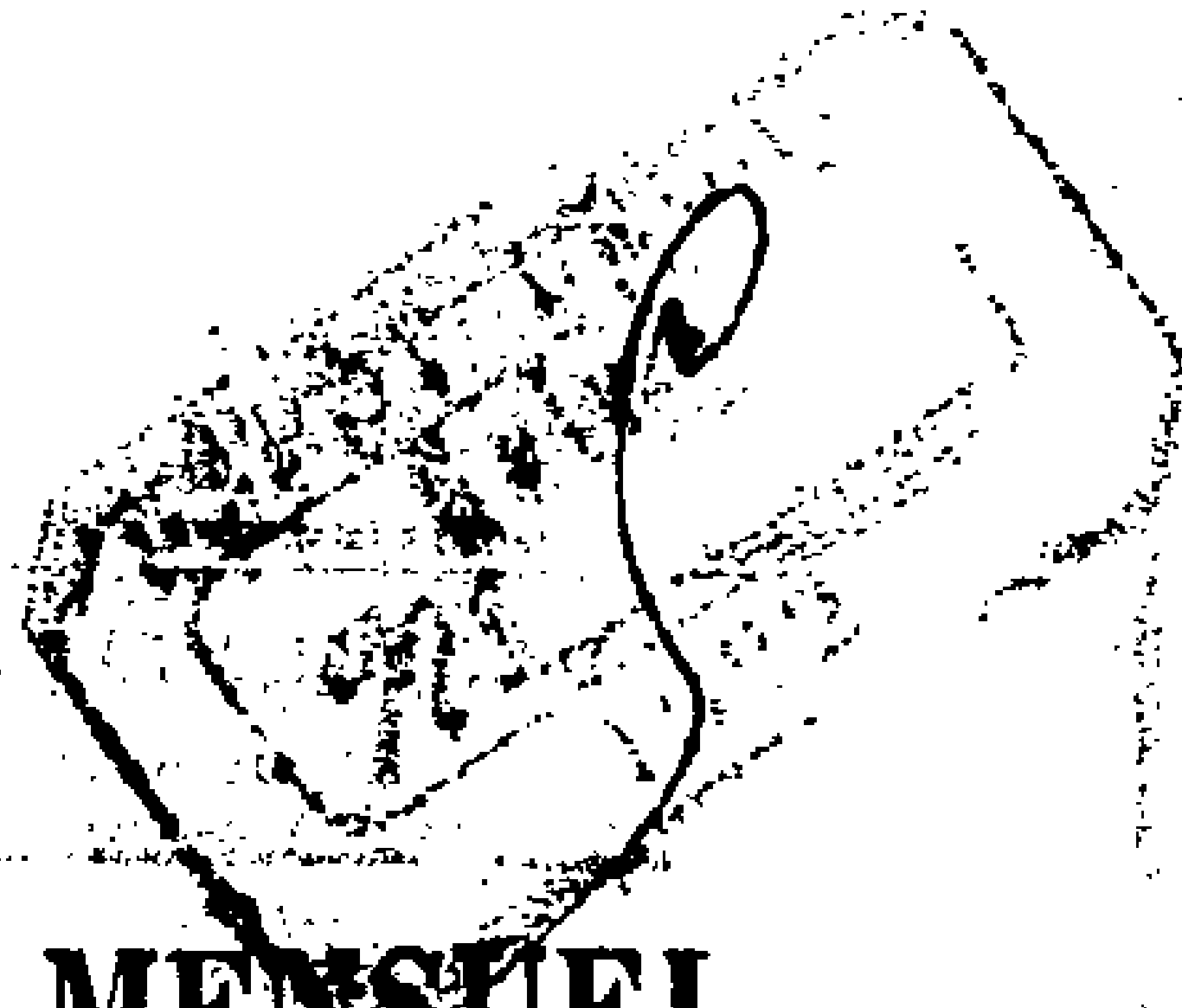
NOMS ou DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS ou DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{mes} Rihouet	Pleine-Fougères.	M ^{mes} Baube	Ville-en-Tardenois.
Gondard	Corps.	Krantz	Montigny-Lencoup.
Lafontaine	Aramils.	MM. Dayan	Salles.
Fay	Saint-Nicolas-du-Pelem.	Pasquet	Auriac.
M. Bigeard	Foug.	Servet	Saint-André-de-Rumilly.
M ^{mes} Quesvin	Domart-en-Ponthieu.	M ^{mes} Vuillemot	Pluvigner.
Joux	Hérimoncourt.	Laudais	Moulins-la-Marche.
Charpy	Virieu-le-Grand.	Lapeyrade	Saint-Martory.
Vial	Saint-Symphorien-d'Ozon.	Larose	Mézidon.
Delattre	Pernés-en-Artois.	Gay	Tours-sur-Marne.
Lour	Saint-Paulien.	M. Theil	Salins-d'Hyères.
Bourgey	Arçes-sur-Argens.	M ^{mes} Verdier	Vielle-Aure.
Leboiteux	Ayron.	Longepierre	Arnèke.
Lefebvre	Lumbres.	Torlois	Montlouis-sur-Loire.
Vignon	Toutencourt.	Gleizal	La Coucourde.
Foubert	Bierné.	Broyon	Notre-Dame-de-Liesse.
Saignat	Bègles.	Abadie	Mauléon-Barousse.
M. Trintignac	Saint-Lauront-les-Bains.	M. Cuq	Isle-d'Aix.
M ^{me} Agry	Audeux.	M ^{mes} Perret	Liffré.
M. Goumel	Anor.	Grillot	Savigny-les-Beaune.
M ^{mes} Fourie	Merville.	Salade	Ugine.
Durieu	Objat.	Lebourgeois	Cancale.
Lapertot	La Chapelle-d'Angillon.	Hurel	Saint-Sylvain.
M. Escodéca	Beaumont-du-Périgord.	Saussure	Thaon.
M ^{me} Coureau	Cologne-du-Gers.	Burlet	Chalamont.
MM. Ama	Laragne.	Lécuyer	Avenay.
Jeanneau	Brossac.	Waro	Billy-Montigny.
M ^{mes} Méjan	La Roche-Poay.	Guichard	Gye-sur-Seine.
Brouard	Saint-Dié-sur-Loire.	Baudouin	Chabris.
M. Rogue	Cornus.	Ranson	Saint-Estèphe.
M ^{mes} Fouquet	Courtomer.	M. Perrier	Crèches-sur-Saône.
Surugue	Fours.	M ^{mes} Poitevin	Trye-Château.
M. Lombard	La Grave.	Moyen	Asfeld.
M ^{mes} David	Pontcharra.	Lasfond	Châteaugiron.
Dellac	Lalbenque.	Beuret	Rumigny.
Broua	Saint-Gaultier.	Poysson	Licusaint.
Laurendeau	Chabanais.	Caen	Andresy.
Dalbario	Beynat.	Vincent	Mailly-le-Château.
Comte	Velleux.	de Jaunon	Caplicux.
Durand	Criquetot-Lesneval.	Ducombeau	Saint-Léger-du-Bois.
Martin	Meung-sur-Loire.	Godebert	Guipavas.
M. Masiau	Saint-Aubin-d'Aubigné.	Leroy	Annecullin.
M ^{mes} Pernet	Souilly.	Lemoys	Les Islettes.
Bredas	Marcilly-les-Buxy.	M. Carloti	Prucelli di Fiumorbo.
Liard	Vassy-près-Vire.	M ^{mes} Nouaillac	Les Quatre Routes.
Maréchal	Catillon.	Deletéte	Linselles.
Mathieu	Wignehies.	Duboc	Écos.
Langlois	Beine.	Darles	Steenwoorde.
Levincent	Guiloince.	de Maximy	Droué.
Charlier	Lasalle.	Demougeot	Chalindrey.
Bourdais	La Membrolle.	Hannedouche	Bruay.
Leroy	Louverné.	Roger	Chasource.
de Luppé	Salles-sur-l'Hers.	Berehon	Esbly.
Gondran	Châteauponsac.	M. Lazuech	Caussade.
Carré	Ouzouer-sur-Loire.	M ^{mes} Laprado-Doudet	Pleyber-Christ.
Galliot	Dortan.	Guevel	Damville.
Sirat	Moux.	Delacroix	Joué-les-Tours.
Vidal	Vic-Dessos.	Mio	Somain.
Despau	May-en-Multien.	MM. Maréchal	Candé.
Mouchot	Vincelles.	Gautier	Bouin.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M. Parin	Saclas.	M ^{me} Viart	Pontchartrain.
M ^{me} Fehner	Montferrand.	Chauvin	Alexain.
1,000 ^f à 1,200 ^f .		MM. Magnier	Villequier-Aumont.
M ^{me} Lavillat	Boège.	Gronier	Coucy-les-Eppes.
Guillemet	Cercy-la-Tour.	Chapt.	Saint-Martin-d'Ablois.
Souques	Luzech.	M ^{me} Monfauges	Gardonne.
Beyrand	Chamboulives.	Viaud	Saint-Denis-d'Oléron.
Augé	Bives.	Ditte	Oignies.
Téphany	Camaret-sur-Mer.	Denèfle	Montoil-au-Vicomte.
Dupont	Merindol.	Collas	Faux-la-Montagne.
Priu	Azay-le-Ferron.	Guillebeau	Marlieux.
Cartier	Bourget-du-Lac.	Ternet	Ornes.
Verahet	Campagnac.	Laurent	Orthez.
M. Degouy	Mur-du-Sologne.	M. Pellier	Ligné.
M ^{me} Gaudo-Paquet	Allex.	M ^{me} Gobert	Pouru-Saint-Remy.
Perret	Menat.	Valade-Joubert	Salles-Lavalette.
Vonnet	Ségar.	Lapicque	Removille.
Salgues de Genès	Marcillac.	Perret	Carpoules.
M. Hus	Villebaudon.	Ferranty	Néré.
M ^{me} Rech	Castelnau-de-M.	Bournouf	Henanbihe.
Tissier	Loché.	Gachet	Monteux.
Bernard	Cevins.	Pacot	Appoigny.
Dulme	Sénas.	Simon	Pont-aux-Moines.
Yachor	Saint-Eunemont.	Reyne	Gargenville.
Mony	Bourlons.	de Cassius	Montgiscard.
Castagnol	Assier.	Cailly	Long.
Souchière	Ifendic.	Paravey	Bray-et-Lâ.
Dumas	Saint-Planc	Jobin	Saint-Paul-sur-l'Ubaye.
Cluzan	Auros.	Mathieu	Golgon-et-Queyrac.
Pierron	Charbonnières.	Finot	Saint-Antoine.
Masson	Querrien.	Blanchot	Guitalens.
Koller	Lo Bois-d'Oingt.	Baillat	Pantiu, 2.
Bleuse	Levergies.	800 ^f à 1,000 ^f .	
Raynal	Massegros.	M ^{me} Gautherin	Montreuilon.
Lagardère	Riquepeu.	Garde	Saint-Pal-de-Chalaugon.
Perrin	La Tour-Saint-Golin.	Aubineau	Genissac.
Trostours	Ingrande.	Gilles	Pourrain.
Cahours de Fenols	Cadalen.	Caparand	Cocumont.
Bertrand	Mirabel-aux-Bar.	Barla	Grambois.
Chotard	Beurlay.	Morel	Landiras.
Tiger	Vallon-sur-Géo.	Burban	Esvres.
Aifre	Saint-Bauxille-de-Putois.	Lohure	Légé.
Bonnin	Saint-André-de-Lidon.	Delacourt	Quottreville.
Garcin	Prémontre.	Martinaggi	Cauro.
Belmas	Monferran-Savès.	Colin	La Capelle-Biron.
Charles	Clefmont.	Trésal	La Rochette.
de Caors	Mauroux.	Bollé	Monsoult.
Debellut	Parsac.	M. Luciani	Sarrola-Carcopino.
Hamel	Riaillé.	M ^{me} Guzin	Herbault.
M. Bonhomme	Laffrey.	Vernet	Heyrieux.
M ^{me} Bérieux	Ciry-le-Noble.	Portalier	La Canourgue.
Duval-Lapallière	Barfleur.	Royer de Véricourt	Liomer.
Martin	Bournouf-la-Forêt.	Fauré	Sentein.
Trottier	Sérifontaine.	Lagardo	Cubjac.
Gerdy	Serbonnes.	Le Noan	Gouvicux.
Arnaud	Besson.	Normand	Longueval.
Sauvéo	Castelmoron-d'Albret.	Furelli	Omessa.
M. Almóras	Chirac.	Saint-Sèbe	Prayssac.
M ^{me} Chaigneau	Colles-sur-Bollo.	Gérolé	Lomé.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{mes} Vassort.....	Boiscommun.	M ^{mes} Coutisson.....	Évaux.
Aristide.....	Auriol.	de Comblat.....	Saint-Denis-de-Pile.
Boizard.....	Plomion.	Geuffroy.....	Pontfarcy.
Dabos.....	Uchard.	Broussoux.....	S ^{te} -Croix-Vallée-Française.
Mandron.....	Cravant.	M. Rodet.....	Chemin.
Barat.....	Charny.	M ^{mes} Rocard.....	Jouy-sur-Morin.
Dommartin.....	Cousances-aux-Forges.	Schribaux.....	Manois.
M. Casanova.....	Sainte-Marie et Sicche.	Lépaulle.....	Luzarches.
M ^{me} Luisy.....	Charenton-du-Cher.	Chatrier.....	Le Châble.
Priez.....	Saint-Quentin-sur-Isère.	Fayda.....	Monthoumet.
Thomas.....	Saint-Clément.	Bazin de Fontenelle.	Quinson.
Chaud.....	Montmeyan.	Fournier.....	Domérat.
Lallier du Coudray..	Villemonble.	Lagrave.....	Hérisson.
Ditière.....	Oiron.	Sigfrid.....	Saint-Germain-des-Prés.
Schnuyten.....	Cézy.	Daudeville.....	Le Breuil-en-Auge.
Berthelot.....	L'Hermitage-Lorge.	Hory.....	Gironville.
Goimbault.....	Corbeilles-du-Gâtinais.	Pelet.....	Le Muy.
Avignon.....	Le Bousquet-d'Orb.	Schuller.....	Billancourt.
Gazard.....	Marmanhac.	Roy.....	Marchenoir.
Rizot.....	Longecourt.	M. Faivre.....	Fuans.
Grégoire.....	Villerupt.	M ^{me} Haunceart.....	Loulay-l'Abbaye.
Maguin.....	La Gorgue.	Chapuis.....	Saint-Jean-le-Vieux.
Bricard.....	Poissy.	Cochet.....	Iztaux.
Bonnaud.....	Carquefou.	Bégis.....	Fontaine-les-Grès.
Chevreau.....	Gauriac.	Guittard.....	Campan.
Garnier.....	Ymonville.	Galharrague.....	Rom.
Pariat.....	Ouroux.	Diavet.....	Landelles.
Boège.....	Les Martres-de-Veyre.	Peltre.....	Bonné-sur-Ménoge.
Rocher.....	Mainsat.	Ghesnay.....	Vern.
Moulié.....	Villecomtal-sur-Arros.	Jacquet.....	Ladignac.
M. Montels.....	Gabian.	Renaud.....	Mieussy.
M ^{me} Chrétien.....	Véretz.	Berthelot.....	La Chèze.
MM. Boynier.....	Siaugues-Saint-Romain.	Depoilly.....	Dargnies.
Brauwens.....	Sauze-Vaussais.		







ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 6.

SOMMAIRE.

	Pages.
RÉTABLISSEMENT et interruptions de lignes télégraphiques internationales	137
LISTE des journaux belges.....	138
ADDITION à la liste des journaux suisses.....	138
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 217.....	139
ANNOTATIONS à faire au n° 220.....	141
CRÉATION de recettes simples	143
LISTE des bureaux télégraphiques créés ou modifiés.....	144
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste.....	149
BÂTIMENTS en partance.....	151
STATISTIQUE des contraventions.....	153
RÉSULTATS de l'examen d'aptitude aux fonctions de sous-ingénieur.....	156
CONCESSION de médaille militaire.....	156
NOMINATIONS, mutations et promotions	157

II. — RÉTABLISSEMENTS ET INTERRUPTIONS DE LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES.

1° Rétablissements.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE. OU SECTION DE LIGNE.	DATE	
	DE L'INTERRUPTION.	DU RÉTABLISSEMENT.
Ligne Amour près Blagowestschensk Schonsk...	8 mai 1882.....	9 mai 1882.
Câble Para-Marankam (1).....	10 mai 1882.....	11 mai 1882.
	28 novembre 1881 ..	9 mai 1882.
Ligne indo-européenne, section de Tabris à Téhéran	18 mai 1882.....	18 mai 1882.
Câble Falmouth-Bilbao.....	1 ^{er} mai 1882.....	20 mai 1882.
Câble Saint-Vincent-Pernambuco.....	25 mai 1882.....	29 mai 1882.
Câble Bahia-Rio-de-Janeiro.....	11 avril 1882	30 mai 1882.
Cable Shanghai-Amoy.....	31 mai 1882.....	5 juin 1882.....

(1) L'interruption de ce câble n'avait pas été notifiée.

2° Interruptions.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE DE L'INTERRUPTION.
Lignes mexicaines à l'Est et au Sud de Vera-Cruz.....	13 avril 1881.
Câble de Brest de la Compagnie Anglo-Américain.....	20 mars 1882.
Câble de Brest de la Compagnie française du Télégraphe de Paris à New-York.....	12 avril 1882.
Câble direct Otrante-Corfou.....	19 mai 1882.
Câble Saint-Thomas-Saint-Kitts.....	8 juin 1882.
Câble Saint-Vincent-Grenade.....	8 juin 1882.
Câble Rio-Grande-do-Sul-Montévidéo.....	9 juin 1882.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

LISTE DES JOURNAUX BELGES.

Les agents sont invités à intercaler à son ordre alphabétique la nouvelle publication ci-après dans la liste des journaux belges :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Écho de la Bourse (L').....</i>	Bruxelles....	6 mois.... 12 mois....	7 25 13 30	7 00 13 00	0 25 0 39	

ADDITION À LA LISTE DES JOURNAUX SUISSES.

Les agents sont invités à intercaler, à leur ordre alphabétique, les publications ci-après, dans la nouvelle liste des journaux suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Lumière et Liberté,.....</i>	Genève.....	1 an.....	3 50	3 00	0 50	
<i>Saint-Galler-Stadt-Anzeiger..</i>	Saint-Gall..	3 mois.... 6 mois.... 1 an.....	1 60 2 60 4 70	1 10 2 10 4 20	0 50 0 50 0 50	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

ANNOTATIONS À FAIRE AU CARNET N° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du BROIT à porter au registre n° 16 décès. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Autonomie communale (L)</i> , 1, rue de la République, à Montpellier.					
Hérault et départements limitrophes.....	3 mois.....	1 00	0 80	0 11	Journal hebdomadaire.
	6 mois.....	2 00	1 88	0 12	
	1 an.....	4 00	3 86	0 14	
	3 mois.....	1 25	1 14	0 11	
Autres départements.....	6 mois.....	2 50	2 37	0 13	
	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
Étranger.....	1 an.....	7 00	"	"	
<i>Avenir politique (L)</i> , 10, rue de la République, à Marseille.					
France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	Prix unique.
<i>Bourse (La)</i> , 10, place de la Madeleine, à Paris.					
France.....	6 mois.....	3 00	2 87	0 13	Journal financier.
	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<i>Clairon (Le)</i> , 12, rue de la Grange-Batelière, à Paris.					
France.....	3 mois.....	16 00	15 74	0 26	
	6 mois.....	32 00	31 58	0 42	
	1 an.....	64 00	63 26	0 74	
<i>Drapeau National (Le)</i> , 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.					
Paris.....	3 mois.....	9 00	8 81	0 19	
	6 mois.....	18 00	17 72	0 28	
	1 an.....	36 00	35 54	0 46	
Départements.....	3 mois.....	12 00	11 78	0 22	
	6 mois.....	24 00	23 66	0 34	
	1 an.....	48 00	47 42	0 58	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décès. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Bulletin des Soies et des Soieries</i> , 4, rue Goutil, à Lyon.					
France	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
Union postale.....	1 an.....	22 00	"	"	
<i>Famille (La)</i> , 50, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.					
France... {	Édition ordinaire.....	6 mois.....	4 00	3 86	0 14
	".....	1 an.....	8 00	7 82	0 18
	Avec gravures colorées..	6 mois.....	5 00	4 85	0 15
	".....	1 an.....	10 00	9 80	0 20
<i>Gazette des Capitalistes (La)</i> , organe des intérêts nationaux, 49, rue Richer, à Paris.					
France	6 mois.....	3 00	2 87	0 13	
".....	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
Abonnement d'essai.....	6 mois.....	1 00	0 89	0 11	
<i>Intransigeant (L')</i> , 16, rue du Croissant, à Paris.					
Paris..... {	3 mois.....	10 00	9 86	0 20	
	6 mois.....	20 00	19 70	0 30	
	1 an.....	40 00	39 50	0 50	
Départements..... {	3 mois.....	13 50	13 26	0 24	
	6 mois.....	27 00	26 63	0 37	
	1 an.....	54 00	53 36	0 64	
<i>Vie populaire (La)</i> , édition hebdomadaire du <i>Petit Parisien</i> , 18, rue d'Enghien, à Paris.					
France	6 mois.....	4 50	4 35	0 15	
".....	1 an.....	8 00	7 82	0 18	
JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
Barrer en croix le tarif du journal le « <i>Triboulet quotidien</i> » qui a cessé de paraître, ainsi que les conditions d'abonnement aux deux journaux réunis.					
Le <i>Triboulet illustré</i> continue seul sa publication.					
<i>Gambetta (Le)</i> , à Marseille. Barrer en croix le tarif de ce journal, qui a cessé sa publication.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres circulaires.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.
— SERVICE DES PROTÊTS.

ANNOTATION AU CARNET N° 220.

14° LISTE.

Aucun officier public ou ministériel ne veut plus, à partir du *31 mai prochain*, se charger d'effectuer les protêts des effets de commerce confiés au service et à destination des localités desservies par le bureau de *Marvejols (Lozère)*, sans qu'il y ait eu, au préalable, consignation du coût de ces actes.

En conséquence, il ne devra plus être admis dans le service, sans consignation préalable du coût des frais, aucun effet à destination des communes desservies par ce bureau, et qui devrait, en cas de non-paiement, être protesté le *31 mai* ou à une date postérieure.

Les receveurs devront donc porter immédiatement, en regard du bureau de *Marvejols*, sur la nomenclature n° 220 des bureaux où sont effectués les protêts sans consignation préalable, la mention suivante : *Jusqu'au 31 mai seulement*, et ils devront, à partir de cette date, biffer complètement ce bureau du carnet n° 220.

15° LISTE.

Les annotations suivantes devront être portées immédiatement sur le carnet (n° 220) des bureaux pour lesquels des huissiers ou des notaires se sont engagés à effectuer les protêts sans consignation préalable (Bulletin mensuel n° 37 supplémentaire, instruction n° 164, § 27) :

DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Pages 17 et 18. — Entre le bureau de Novion-Porcien et celui de Rethel, inscrire : Omont et Poix-Terron.

Entre le bureau de Tourteron et celui de Vouziers, inscrire : Vendresse.

16° LISTE.

Aucun officier public ou ministériel ne veut plus, à partir de la date portée en regard des bureaux désignés ci-après, se charger d'effectuer les protêts des effets de commerce confiés au service et à destination des localités desservies par ces bureaux, sans qu'il y ait eu, au préalable, consignation du coût de ces actes :

ARDENNES..... | Bureau de Buzancy, à partir du 8 juin courant.

LOIRET..... | Bureau de Beaune-la-Rolande, à partir du 8 juin courant.

DEUX-SÈVRES, . } Bureaux de Secondigny, Parthenay et l'Absie, à partir du
25 juillet prochain.

En conséquence, il ne devra plus être admis dans le service, sans consignation préalable du coût des frais, aucun effet à destination des communes desservies par ces bureaux, et qui devrait, en cas de non-paiement, être protesté à la date indiquée en regard de ces bureaux ou à une date postérieure.

Les receveurs devront donc porter immédiatement, en regard du nom de chacun des bureaux dont il s'agit, sur la nomenclature n° 220 des bureaux où sont effectués actuellement les protêts sans consignation préalable, la mention suivante : « Jusqu'au (*date portée en regard du nom*) seulement, » et ils devront, à partir de cette date, biffer complètement ces bureaux ainsi que les exceptions de ces bureaux du carnet n° 220.

L'annotation suivante devra être portée immédiatement sur le carnet n° 220 :

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

A la suite du bureau de Corbeilles-du-Gâtinais, ajouter : (moins les communes de Bordeaux-les-Rouches et de Lorcy).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS où LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Ardèche.....	Aps.....	6 mai 1882.....	7280
Calvados.....	Langrune (1).....	<i>Idem</i>	6870
Gard.....	Saint-Laurent-la-Vernède.....	<i>Idem</i>	7281
Doubs.....	Arcey.....	10 mai 1882.....	7282
Deux-Sèvres.....	Azay-sur-Thouët.....	13 mai.....	7283
Ille-et-Vilaine.....	Saint-Lunaire (1).....	20 mai.....	7113
Loire-Inférieure.....	Boussay.....	31 mai.....	7286
Haute-Vienne.....	Thiat.....	<i>Idem</i>	7287

(1) Transformation en recette de plein exercice de la recette temporaire fonctionnant dans cette commune pendant l'été.

Par décision ministérielle du 15 mai 1882, la commune de Brachy (Seine-Inférieure) a été dotée d'un établissement de facteur-boîtier municipal, en exécution de l'arrêté organique du 30 mars 1879.

CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE FACTEUR-BOÎTIER DE L'ÉTAT.

DÉPARTEMENT. 1	NOM DE LA LOCALITÉ où L'ÉTABLISSEMENT doit être établi. 2	DATES DE LA DÉCISION. 3	NUMÉRO D'ORDRE. 4
Rhône.....	Chazay-d'Azergues.....	20 mai 1882.....	7285

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

Champagnac M ☒ (Cantal).....	25 mai.
Dammartin M ☒ (Seine-et-Oise).....	10 mai.
Dieue M ☒ (Meuse).....	25 mai.
Fuans M ☒ (Doubs).....	<i>Idem.</i>
Hermonville M ☒ (Marne).....	<i>Idem.</i>
Ingré M ☒ (Loiret).....	<i>Idem.</i>
Lussan M ☒ (Gard).....	<i>Idem.</i>
Migé M ☒ (Yonne).....	<i>Idem.</i>
Orchamps-Vennes M ☒ (Doubs).....	<i>Idem.</i>
Ouagne M ☒ (Yonne).....	<i>Idem.</i>
Rivière-Saint-Sauveur (La) M ☒ (Calvados).....	<i>Idem.</i>
Samois M ☒ (Seine-et-Marne).....	<i>Idem.</i>
Trith-Saint-Léger M ☒ (Nord).....	<i>Idem.</i>

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Bucy-Saint-Liphard M (Loiret).....	25 mai.
Laluque M (Landes).....	<i>Idem.</i>
Saint-Alban M (Loire).....	1 ^{er} juin.

Gares.

Puy-Guillaume	{	pour Puy-Guillaume.....	1 kil.	} Puy-de-Dôme.
		pour Pasières.....	4 kil.	
		pour Limons.....	4 kil.	
		pour Charnat.....	5 kil.	
		pour Chateldon.....	5 kil.	

Bureau d'intérêt privé.

Flixecourt (Somme). Bureau d'intérêt privé, relié à celui de Flixecourt M, pour la correspondance de MM. Saint frères.

FUSIONS.

Allevard (Isère).....	6 mai.
Laurens (Hérault).....	1 ^{er} mai.
Lourdes (Hautes-Pyrénées).....	1 ^{er} juin.
Renescure (Nord).....	1 ^{er} mai.
Saillans (Drôme).....	<i>Idem.</i>
Saint-Symphorien-de-Lay (Loire).....	28 avril.

MODIFICATIONS.

A partir du 1^{er} juin, le bureau de Lourdes (Hautes-Pyrénées) deviendra bureau mixte principal. Ce bureau aura un service complet du 1^{er} juin au 30 septembre, et limité le reste de l'année.

Sont rouverts : les bureaux de bains de Capvern et de Barèges (Hautes-Pyrénées), depuis le 16 mai; le bureau du camp de Coetquidan, depuis le 10 mai.

Auront un service complet : les bureaux de Pornic et Pouliguen (Loire-Inférieure), du 1^{er} juillet au 30 septembre; Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), du 1^{er} juin au 30 septembre.

Les gares de Gagny (Seine-et-Oise), Noisy-le-Sec (Seine) et Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise) ne sont plus ouvertes à la télégraphie privée depuis le 16 mai. La gare de Bondy (Seine) ne sera plus ouverte à la télégraphie privée à partir du 16 juillet. Supprimer ces gares à la nomenclature aux dates précitées.

Ajouter le signe ☒ aux bureaux de Boissezon (Tarn) et de Rencure (Nord).

Inscrire à la nomenclature : Petit-Chauvert, comme desservi gratuitement par le bureau de Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

Ambérieux L ☒ (Ain)	10 juin.
(Supprimer à la gare d'Ambérieux les frais d'express de cette localité, et maintenir ceux relatifs à Château-Gaillard.)	
Andeville M ☒ (Oise)	10 juin
Bons M ☒ (Haute-Savoie)	<i>Idem.</i>
Boussat (Le) M ☒ (Gironde)	<i>Idem.</i>
Cayeux-sur-Mer M ☒ (Somme)	25 juin.
(Supprimer Cayeux-sur-Mer par Sem. Cayeux-sur-Mer, 2 kil. (Somme.)	
Contres M ☒ (Loir-et-Cher)	10 juin.
Grand-Bourg M ☒ (Creuse)	<i>Idem.</i>
Grésy-sur-Isère M ☒ (Savoie)	3 juin.

Montlaur M ☒ (Aude).....	10 juin.
Négrepelisse M ☒ (Tarn-et-Garonne).....	<i>Idem.</i>
(Effacer 1 kil.)	
Saint-Gengoux-le-National M ☒ (Saône-et-Loire).....	25 juin.
Saint-Just-en-Chevalet M ☒ (Loire).....	10 juin.
Saint-Soupplets M ☒ (Seine-et-Marne).....	<i>Idem.</i>
Tulette M ☒ (Drôme).....	<i>Idem.</i>
Villeneuve-sur-Allier M ☒ (Allier).....	<i>Idem.</i>
Villasavary M ☒ (Aude).....	<i>Idem.</i>
Vitry-lès-Reims ou Witry-lès-Reims M ☒ (Marne).....	<i>Idem.</i>
Wattrelos M ☒ (Nord).....	<i>Idem.</i>

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Aullène M (Corse).....	25 juin.
Douzens M (Aude).....	10 juin.

Gares.

Châtre (La) D (Indre).....	10 juin.
Neufchâteau V (Vosges).....	<i>Idem.</i>
Quervy-Pranzac D (Charente).....	<i>Idem.</i>
Saint-Maixent-sur-Vie D (Vendée).....	<i>Idem.</i>

Bureau d'intérêt privé.

Cerisier, commune de la Croix (Alpes-Maritimes). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Puget-Théniers pour la correspondance de M. le Directeur des mines du Var..... 22 mai.

FUSIONS.

Charencey-Vezin (Meurthe-et-Moselle).....	16 mai.
Ferté-Gaucher (La) (Seine-et-Marne).....	15 mai.
Ossun (Hautes-Pyrénées).....	22 mai.
Saint-Yzans (Gironde).....	27 mai.
Suresnes (Seine).....	20 mai.

MODIFICATIONS.

Sont rouverts : Gabriac (Aveyron), Mezel (Basses-Alpes), Saint-Yzans (Gironde).

Ont un service de jour complet : les bureaux de bains de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) et des Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), depuis le 1^{er} juin.

Sont rouverts : les bureaux de bains de Chatelguyon (Puy-de-Dôme), Rosendaël (Nord) et de Saint-Christau (Basses-Pyrénées), depuis le 1^{er} juin. Le bureau municipal de Laruns est transféré aux Eaux-Chaudes (Basses-Pyrénées) depuis le 1^{er} juin.

Luxé, 3 kil. (Charente), mettre : 1 kil. au lieu de 3 kil.

Ajouter le signe ☒ aux bureaux de Laqueuille (Puy-de-Dôme) et Saint-Yzans (Gironde).

Ajouter au bureau de Nouvelle (la) (Aude) la mention : ou Port-de-la-Nouvelle et le signe ☒.

Inscrire à la nomenclature : Fenain (Nord), fabrique de sucre de M. Hauteœur, par Somain (gare), 2 kil. (Nord) et Vimoutiers (gare) (Orne) par Vimoutiers, M. 1 kil. (Orne).

Le service de la télégraphie privée sera supprimé dans les gares de Béard, Fours, Millay, Remilly et Verneuil (Nièvre) à partir du 15 juin.

Dans l'annexe n° 5, ajouter M au bureau de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or).

Un bureau temporaire de poste et de télégraphe a été ouvert le 1^{er} juin courant dans les immeubles de la Société des eaux d'Aulus, sous le nom de « Parc d'Aulus ».

Ce service fonctionnera jusqu'au 30 septembre prochain.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

Albas M ☒ (Lot).....	25 juin.
Beton-Bazoches M ☒ (Seine-et-Marne).....	Idem.
Champcenest M ☒ (Seine-et-Marne).....	Idem.
Cheux M ☒ (Calvados).....	Idem.
Isle-Adam (L') M ☒ (Seine-et-Oise), supprimer 1 kil.....	Idem.
Lourmel L (Oran).....	6 juin.
Mont-Saint-Vincent M ☒ (Saône-et-Loire).....	25 juin.
Pagny-le-Château M ☒ (Côte-d'Or).....	1 ^{er} juillet.
Prayssac M ☒ (Lot).....	25 juin.
Presles M ☒ (Seine-et-Oise).....	Idem.

Bureau géré par un agent de la commune.

Mole (La) M (Var).....	25 juin.
------------------------	----------

Gares.

Saint-Christoly-de-Blaye (Gironde), 1 kil.	25 juin.
Varaignes D (Dordogne).....	<i>Idem.</i>

FUSIONS.

Bellenaves (Allier)	10 juin.
Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne)	1 ^{er} juin.
Labergement-Sainte-Marie (Doubs).....	2 juin.
Paris, 8, rue de Strasbourg.....	15 juin.
Roubaix (Nord).....	10 juin.

MODIFICATIONS.

A dater du 1^{er} juillet, Aubervilliers (Seine) sera pourvu d'un service de jour complet. Le bureau de Lourdes (Hautes-Pyrénées) a un service complet depuis le 1^{er} juin au 30 septembre, et limité le reste de l'année. Supprimer la lettre M au bureau de Montmorency (Seine-et-Oise); ce bureau ayant été transformé en bureau de l'État à service de jour complet.


Ont un service de jour complet : les bureaux de bains de Chamonix et Sallanches (Haute-Savoie), depuis le 16 juin.

Le service télégraphique d'Aix-les-Bains (Savoie) a été prolongé jusqu'à minuit, depuis le 15 juin.

Sont rouverts, les bureaux de bains de : Amphion (Haute-Savoie), depuis le 16 juin; Bourboule [La] (Puy-de-Dôme), depuis le 1^{er} juin; Lovagny (Haute-Savoie), depuis le 8 juin; Montanvert (Haute-Savoie), depuis le 16 juin; Royat (Puy-de-Dôme) et Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées), depuis le 1^{er} juin.

Modifier ainsi les distances de la gare de Forcalqueiret-Garcoult, mettre : pour Forcalqueiret, 2 kil., au lieu de 5 kil., et pour Garcoult, 5 kil., au lieu de 2 kil.

A partir du 25 juin, la gare d'Oradour-sur-Vayres devra être inscrite à la nomenclature de la manière suivante : Oradour-sur-Vayres (gare) par Oradour-sur-Vayres M, 1 kil. (Haute-Vienne).

Ajouter le signe  aux bureaux de Béja, Bizerte (Tunisie), Labergement-Sainte-Marie (Doubs) et Kef [Le] (Tunisie). Supprimer le renvoi relatif au bureau de Tunis.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

Il est rappelé que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Aisne.....	Moulin de Berzy-le-Sec (Lo), Berzy-le-Sec, station de chemin de fer (commune de Berzy-le-Sec).....	Soissons.....	Septmonts. (Exceptionnellement.)
Eure.....	Houssaye (La).....	Beaumont-le-Roger.....	Ferrière-sur-Risle (La).
Hérault.....	Lamalou-les-Bains..... Villecelle..... Combes.....	Poujol..... <i>Idem</i> <i>Idem</i>	Lamalou-les-Bains (2). <i>Idem</i> . <i>Idem</i> .
Isère.....	Lans..... Autrans.....	Villard-sur-Lans..... <i>Idem</i>	Lans (1). <i>Idem</i> .
Loir-et-Cher.....	Maves-Pontijou.....	Mer.....	Maves Pontijou (1).
Marne (Haute-).....	Colombey-lès-Choiseul.....	Brevannes.....	Damblain (Vosges).
	Aubière..... Pégnat-près-Sarlière..... Royat..... Laqueuille, sta- tion de chemin de fer.....	Clermont-Ferrand..... <i>Idem</i> <i>Idem</i> Bourg-Lastic.....	Aubière (1). <i>Idem</i> . Royat (3). Laqueuille. (Exceptionnellement.)
Puy-de-Dôme.....	Courline (La).. Granges-de-Gory (Les)..... Granges-de-Cha- pelle (Les).. Cabane-Audigier Cabane-de-Pla- nat.....	Commune de St-Julien- Puy- Lavèze. <i>Idem</i> <i>Idem</i> <i>Idem</i> <i>Idem</i>	<i>Idem</i> . <i>Idem</i> . <i>Idem</i> . <i>Idem</i> . <i>Idem</i> .
Seine-et-Oise.....	Vigneux.....	Montgeron.....	Dravoil.
Vienne (Haute-).....	Gris..... Bas-Gris..... Chante-Gaille.. Montignac..... Laubaudie..... Bessaud (Le).. Commune d'Eyjeaux.	Saint-Paul-d'Eyjeaux...	Exc. Limoges.

(1) Recette de poste de nouvelle création.

(2) Bureau temporaire fonctionnant du 16 mai au 15 octobre.

(3) Bureau temporaire fonctionnant du 1^{er} juin au 30 septembre.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES	COLONNES	CHANGEMENTS À OPÉRER
1	2	3
70	1.	Intercaler : Bas-Gris, Haute-Vienne, 10 h., c ^{ne} d'Eyjeaux. — Exc. Limoges.
282	1	———— Chante-Gaille, Haute-Vienne, 6 h., <i>idem</i> .
873	2	———— Montignac, Haute-Vienne, 36 h., <i>idem</i> .
713	1	———— Laubaudie, Haute-Vienne, 36 h., <i>idem</i> .
112	1	———— Bessaud (Le), Haute-Vienne, 33 h., <i>idem</i> .
613	1	———— Grosville, Pas-de-Calais, 151 hab. — C ^{ne} de Rivière.
899	2	———— Moulin de Berzy-le-Sec, Aisne, c ^{ne} de Berzy-le-Sec. — Exc. Septmonts.
116	3	———— Berzy-le-Sec (Station de chemin de fer de), Aisne, c ^{ne} de Berzy-le-Sec. — Exc. Septmonts.
706	2	———— Laqueuille, Puy-de-Dôme, station de chemin de fer, c ^{ne} de Saint-Julien-Puy-Lavèze. — Exc. Laqueuille.
399	1	———— Courtine (La), Puy-de-Dôme, c ^{ne} de St-Julien-Puy-Lavèze. — Exc. Laqueuille.
601	1	———— Granges-de-Gory (Les), <i>idem</i> .
600	3	———— Granges-de-Chapelle (Les), <i>idem</i> .
220	2	———— Cabane-Audigier, <i>idem</i> .
220	2	———— Cabane-de-Planat, <i>idem</i> .

**EXPLOITATION POSTALE. — 2^e DIVISION. — 1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCE
ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.**

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

V. signifie Bâtiment à voiles.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).							
(Section I du Tarif international.)							
1	Martinique.....	1 ^{er} juillet..	Le Havre..	Louise-et-Mar- guerite.	V.....	450	D. Auger.
2	Idem.....	15.....	Idem.....	Philémon.....	Idem.....	600	H. Auger.
3	Pointe-à-Pitre.....	10.....	Idem.....	Cécile-Auger...	Idem.....	450	D. Auger.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Thérèse.....	Idem.....	250	Idem.
5	Réunion.....	12.....	Idem.....	Maurice-et-Réu- nion.	Steamer...	"	C ^{ie} Maurice et Réunion.
6	Nossi-Bé.....	30 juin...	Marseille S ^t -Nazaire.	Louise-Collet...	V.....	468	Berckmann.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.							
(Sections I et II du Tarif international.)							
1	Bahia.....	2 juillet...	Le Havre..	Ville-de-Pernam- buco.	Vap. rég...	2,500	Chargeurs réu- nis.
2	Idem.....	17.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,000	Idem.
3	Buenos-Ayres.....	7.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Idem.
4	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	2,500	Idem.
5	Idem.....	25.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem.....	3,000	Idem.
6	Curaçao, Porto-Rico, Mayaguez.	10.....	Idem.....	Carl.-Woerman.	Idem.....	2,500	Brostrom.
7	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	2,500	Idem.
8	Caracas et la Guayra	10.....	Idem.....	Carl.-Woerman.	Idem.....	2,500	Idem.
9	Idem.....	24.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	2,500	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
10	Les Cayes.....	24 juillet..	Le Havre..	Bavaria.....	Vap. rég..	2,500	Brostrom.
11	Colon.....	10.....	Idem.....	Carl.-Woerman.	Idem.....	2,500	Idem.
12	Idem.....	24.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	2,500	Idem.
13	Gonaïves.....	10.....	Idem.....	Carl.-Woerman.	Idem.....	2,500	Idem.
14	Idem.....	30.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	2,500	Idem.
15	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
16	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-d'Alger...	Idem.....	1,800	E. Bossière.
17	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Président - Ma- bire.	V.....	610	Idem.
18	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Vap. rég..	2,500	Chargeurs réu- nis.
19	Idem.....	17.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,000	Idem.
19 bis.	Maurice.....	15 au 20..	S ^t -Nazaire.	Frédéric-Suzanne	V.....	332	Demange.
20	Montevideo.....	7.....	Idem.....	Portona.....	Idem.....	3,000	Idem.
21	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem.....	2,500	Idem.
22	Idem.....	25.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem.....	3,000	Idem.
23	New-Orléans.....	20.....	Idem.....	Nantes.....	Idem.....	3,000	C ^{ie} commerciale.
24	New-York.....	20.....	Idem.....	Nantes.....	Idem.....	3,000	Idem.
25	Para, Ceara, Ma- raguan.	4.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	1,800	Currie.
26	Idem.....	19.....	Idem.....	Céarense.....	Idem.....	1,900	Burns et Mac- Yver.
27	Port-au-Prince...	10.....	Idem.....	Carl.-Woerman.	Idem.....	2,500	Brostrom.
28	Idem.....	30.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
29	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
30	Idem.....	17.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,000	Idem.
31	Progresso.....	30.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
32	Puerto-Plata.....	10.....	Idem.....	Carl.-Woerman.	Idem.....	2,500	Idem.
33	Idem.....	24.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	2,500	Idem.
34	Rio-de-Janeiro...	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
35	Idem.....	17.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,500	Idem.
36	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Carl.-Woerman.	Idem.....	2,500	Brostrom.
37	Idem.....	24.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	2,500	Idem.
38	Tampico.....	30.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
39	Ténériffe.....	7.....	Idem.....	Portona.....	Idem.....	3,000	Chargeurs réu- nis.
40	Idem.....	25.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem.....	3,000	Idem.
41	Savanilla.....	10.....	Idem.....	Carl.-Woerman.	Idem.....	3,000	Brostrom.
42	Idem.....	24.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	2,500	Idem.
43	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-d'Alger...	Idem.....	2,500	E. Bossière.
44	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	D'Alembert....	Idem.....	1,800	Idem.
45	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Laguna.....	V.....	600	Veuve Oriol.
46	Idem.....	30.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	500	Brostrom.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.

STATISTIQUE DES CONTRAVENTIONS.

MOIS D'AVRIL 1882.

TABLEAU N° 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
911	.	172	.	30	fr. c. 408 05	.	.	.
1,083								

TABLEAU N° 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes				
1	2	3	de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	8
20	41	1	15	3	1	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6
		fr. c.			fr. c.
301	990	6,628 60	.	1	204 41

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications negatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.			fr. c.
96	28	111	1,053 36	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.				CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AG- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		Déli- quants civils. — Nombre	Déli- quants mili- taires. — Nombre
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX, la loi du 16 oc- tobre 1849.. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856	1,083	"	30	408 05	"	"	"	"	"	"
	"	20	"	"	41	1	19	(1)	"	"
	"	301	990	6,628 60	"	"	1	201 41	"	"
	96	28	111	1,053 36	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	1.179	349	1,131	8.090 01	41	1	20	201 41	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
40	393 96	131 32	10 00	"	121 32
Ensemble : 131 ^f 32 ^c					

DIRECTION DU PERSONNEL.

RÉSULTATS DE L'EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE SOUS-INGÉNIEUR.

Le premier examen d'aptitude aux fonctions de sous-ingénieur, établi par l'arrêté du 30 décembre 1881, vient d'avoir lieu.

Six contrôleurs se sont présentés. L'un d'eux a été éliminé après les épreuves écrites. Sur les cinq autres, deux, MM. Baudot et Fridblatt, ont été reconnus admissibles à l'emploi de sous-ingénieur.

M. Baudot, comptant trois ans de grade dans l'emploi de contrôleur, a été immédiatement nommé inspecteur-ingénieur.

Quant à M. Fridblatt, qui ne remplit pas encore cette dernière condition, il a été, en attendant, chargé, en sa qualité actuelle, des fonctions de sous-ingénieur.

CONCESSION DE MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du Président de la République en date du 7 juin 1882, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, la médaille militaire a été décernée au sieur Chourri dit Verger (Jean-Marie), sous-agent de 2^e classe de la trésorerie et postes aux armées; 21 ans de services, 6 campagnes. S'est particulièrement distingué pendant les opérations militaires de Tunisie.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.
MM. Cheylus	Fais. fonct. d'inspecteur.	Service du Contrôle.	8,000	Directeur temporaire.	Tunis	8,000
Teissier de Marguerittes.	Directeur . . .	Constantine	6,000	Directeur . . .	Alger	6,000
Balavoine	Directeur temporaire.	Alger	8,000	Inspecteur . .	Service du contrôle.	8,000
Travers	Sous-inspect.	Paris, hors cadres.	3,500	Inspecteur adjoint.	<i>Idem</i>	3,500
Baudot	Contrôleur . .	Paris, vérification et récep. du matériel.	4,000	Inspecteur-ingénieur.	Sur place	4,000
Fridblatt (Alphonse).	<i>Idem</i>	Melun	3,000	Fais. fonc. de sous-ingén.	Alger	3,500
Deramond	Com. princ. . .	Paris, central	2,700	Commis principal.	Faisant fonctions de contr. à Melun.	2,700
Briandet	Commis	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	Dijon	2,700
Thébault	Com. princ. . .	Fais. fonct. de contr. à Alençon.	3,000	<i>Idem</i>	Paris, central	3,000
Lemoine	<i>Idem</i>	Lorient	3,600	<i>Idem</i>	Faisant fonctions de contr. à Alençon.	3,600
de Carné de Carnavalet.	Commis	Pau	2,400	<i>Idem</i>	Lorient	2,700
Leclercq	Recev.	Paris, Hôtel-de-Ville.	3,500	<i>Idem</i>	Paris, dir. rég., serv. des jeunes fact.	3,600
Magnion	C. P.	Corresp. intérieure.	4,000	C. P.	Corresp. intérieure.	4,500
Lapougue	Commis	Dét. service central.	2,100	Commis	Dét. serv. intérieur.	2,100
Bordelongue	<i>Idem</i>	Ajaccio	1,800	<i>Idem</i>	Dét. serv. central . .	1,800
Ramet	<i>Idem</i>	Cannes	1,500	<i>Idem</i>	Dét. dir. de la Corse	1,500
Baudrillard	<i>Idem</i>	Paris 49	1,500	<i>Idem</i>	Dét. dir. de l'Aisne.	1,500
Priou	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc	1,800	<i>Idem</i>	Dét. dir. de Maine-et-Loire.	1,800
Parance	<i>Idem</i>	Mézières	2,700	<i>Idem</i>	Dét. dir. des Arden.	2,700
Percebois	<i>Idem</i>	Au Mans	2,400	<i>Idem</i>	Dét. aux réclama ^l ons	2,400
Crevelliez	<i>Idem</i>	Paris R. P	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Lescure	C. P.	Paris, Bourse	3,000	<i>Idem</i>	Paris, timb. poste.	3,000
Joyeux	Commis	L. du Sud-Ouest	2,400	<i>Idem</i>	Dét. dir. du person ^l	2,400
Picard	Receveur . . .	Chatou	1,600	<i>Idem</i>	Direct. de la Caisse d'épargne.	2,200
Parizot	Surnumér ^{re} . .	Paris 60	"	Surnumér ^{re} . .	Dir. des correspond. postales.	"
Laurent	C ^{is} auxiliaire.	Paris, gare du Nord.	"	Détaché	Dir. de la Comptab.	"
Bellon	Commis	Rennes	1,800	Commis	Dét. d ^{on} de la Somme	1,800
Brunet	<i>Idem</i>	Lyon	1,800	<i>Idem</i>	Dét. dir. du Rhône . .	1,800
Trayer	Surnuméraire	Paris R. P	"	Surnumér ^{re} . .	Dir. du cabinet	"
Sol	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Réclamations	"
Gimalac	"	<i>Idem</i>	Dét. dir. des correspond ^{tes} postales.	"
Lachaud	Surnuméraire	Périgueux	"	<i>Idem</i>	Royan	"
Martin	<i>Idem</i>	Bazas	"	<i>Idem</i>	S ^t -Martin-de-Ré	"
de Grivel	<i>Idem</i>	En disponibilité	"	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône	"
Pierlot	Ex-surnum ^{re}	"	<i>Idem</i>	Montereau	"
Chavaux	Commis	Royan	1,500	Commis	Arcachon	1,500
Razou	<i>Idem</i>	Libourne	1,500	<i>Idem</i>	La Réole	1,500
Isabey	<i>Idem</i>	Tonnerre	1,500	<i>Idem</i>	Pontarlier	1,500
Beaudoin	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône	1,500	<i>Idem</i>	Tonnerre	1,500
Payroulou	<i>Idem</i>	En disponibilité	"	<i>Idem</i>	Batna	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.
MM. Lamignot.....	Commis.....	Périgueux, gare...	1,500	Commis.....	Limoges.....	1,500
Guillard.....	Idem.....	Narbonne, gare...	1,800	Idem.....	Périgueux, gare...	1,500
Hérilier.....	Idem.....	Montpellier, gare...	2,400	Idem.....	Narbonne, gare...	2,400
Baumelle.....	Idem.....	Pézons.....	1,500	Idem.....	Montpellier, gare...	1,500
Serve.....	Idem.....	Orange.....	1,800	Idem.....	Valence.....	1,800
Sallot.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Caen.....	1,800
L'Helgoualch.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Dunkerque.....	1,500
Briehoux.....	Idem.....	Epinal.....	1,800	Idem.....	Oran.....	1,800
Roussel.....	Idem.....	Neufchâteau.....	1,800	Idem.....	Epinal.....	1,800
Rambaux.....	Idem.....	Menton.....	1,500	Idem.....	Neufchâteau.....	1,500
Mabé.....	Idem.....	Lannion.....	1,500	Idem.....	Alençon.....	1,500
Dufour.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer...	1,800	Idem.....	Abbeville.....	1,800
Waguet.....	Idem.....	Calais.....	1,500	Idem.....	St-Pierre-lès-Calais.	1,500
Bernard.....	Idem.....	Epinal.....	1,800	Idem.....	Lyon.....	1,800
Martin.....	Surnumér ^{re}	Nice.....	"	Surnumér ^{re}	Paris.....	"
Langlois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ducz.....	Idem.....	St-Pierre-lès-Calais.	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	"
Thomas.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Epinal.....	"
Moreau.....	Idem.....	Paris (cours de télégraphie).	"	Idem.....	Paris, service de l'exploitation.	"
Bouton.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Trayer.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boquillon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Broin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bulle.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Henry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leroux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Oudot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leymarie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Balleve.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Derioz.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Haniet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lamberon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lefèvre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Taserna.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Halin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacob.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lamotte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leconte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thibal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bellavoine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Clere.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Senne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bétry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Borin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boitel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Galland.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Legros.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vuillemot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Alexandre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cagnat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pauly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bourçois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Houlet.....	C. P.....	Paris, d ^{on} rég. techn.	3,000	Contrôleur..	Sur place.....	3,000
Nivoix.....	Commis.....	Paris.....	1,500	Commis.....	Charleville.....	1,500
Hurez.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Labye.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Auterocho.....	Idem.....	Mézo.....	1,500	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Dubescq.....	Idem.....	Bayonne, ville.....	2,100	Idem.....	Bayonne, gare.....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES (ou services.)	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES (ou services.)	TRAITE- MENT. fr.
MM. Maupais	Surnumér ^{re} .	Neufchâtel-en-Bray.	"	Surnumér ^{re} .	Abbeville	"
Brissaud	Idem	Limoges	"	Idem	Paris	"
Margerie	Idem	Lille	"	Idem	Marseille	"
Fosseret	Idem	Belley	"	Idem	Lyon	"
Christolle	Idem	Charleville	"	Idem	Laon	"
Vasseur	Idem	Idem	"	Idem	La Fère	"
Violettes	Idem	Millau	"	Idem	Mézo	"
Devisch	Idem	Rouen	"	Idem	Paris	"
Pinçon	Idem	Mézières	"	Idem	Troyes	"
Roux	Idem	Chambéry	"	Idem	Aix-les-Bains	"
Rousseaux	Commis	Paris	1,800	Commis	Blois	1,800
Tonnellot	Idem	Blois, préfecture	1,500	Idem	Paris	1,500
Permentier	Idem	Paris	1,500	Idem	Rouen	1,500
Longuet	Idem	Bône	1,800	Idem	Marseille	1,800
Verdier	Idem	Soukaras	2,100	Idem	Bône	2,100
Prost	Idem	Alger	1,500	Idem	Soukaras	1,500
Roy	Idem	Oran	1,500	Idem	Alger	1,500
Gantès	Idem	En disponibilité	"	Idem	Idem	1,800
Lefèvre	Idem	Orléansville	2,100	Idem	Oran	2,100
Guibert	Idem	Lille	1,500	Idem	Laon	1,500
Lecasse	Idem	Troyes	1,500	Idem	Lille, central	1,500
Dupré (Alci- me)	Idem	Paris, Courcelles	1,500	Idem	Grenoble	1,500
Maronet	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris	2,700
Romegnier	Idem	Aix-les-Bains	1,500	Idem	Grenoble	1,500
Ayard	Receveur	Saint-Ouen	1,800	Commis	Paris	1,800
Tatin	Commis	Paris	1,800	Idem	Dét. à Vichy	1,500
Dupeyral	Receveur	Coulommiers	2,500	C ^{is} principal	Paris	2,700
Hébert	Commis	Paris, central	1,500	Commis	Fontainebleau	1,500
Sylvestre	Idem	Tours	1,800	Idem	Idem	1,800
Miollet	Idem	Nantes	1,500	Idem	Tours	1,500
M ^{lle} Delanoix	Employée	Paris, central	1,000	Employée	Paris, rec. pr. dét. à la Caisse d'éparg.	1,000
Tubino	Idem	Paris, rec. princip.	1,000	Idem	Idem	1,000
MM. Mansis	Surnumér ^{re} .	Montpellier (cours de télégraphie)	"	Surnumér ^{re} .	Montpellier, exploi- tation	"
Matringes	Idem	Idem	"	Idem	Sur place	"
Montagard	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Giroulet	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Papin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Lochat	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Garrigue	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Decugis	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Chrétien	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Regnier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Jouffroy	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Maury	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Favier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Refoussat	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Marcellin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Gaillard	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Jard	Idem	Bordeaux, cours de télégraphie	"	Idem	Bordeaux, exploi- tation	"
Roques	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Albert	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Bonal	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Cambesfort	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Rieu	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Cauty	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Lescoul.....	Surnumér ^{re} .	Bordeaux (cours de télégr.).	"	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux, exploitation.	"
Mialho.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lafon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Delmas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cazes.....	Commis.....	Toulouse.....	2,100	Commis.....	Bourges.....	2,100
Maraval.....	Surnumér ^{re} .	Mazamet.....	"	Surnumér ^{re} .	Toulouse.....	"
Gimarey.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Ancecy.....	"
Matringes.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Donzé.....	Idem.....	Belfort.....	"	Idem.....	Epinal.....	"
Chenal.....	Idem.....	Avallon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Froment.....	Commis principal.	Nîmes.....	3,300	Commis principal.	Privas, fais. fonct. de contrôleur.	3,300
Izard.....	Surnumér ^{re} .	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re} .	Limoges.....	"
Albert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gaillard.....	Idem.....	Château-Thierry...	"	Idem.....	Chauny.....	"
Olive.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Fontugne.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Bourg.....	"
Messia.....	Idem.....	Prades.....	"	Idem.....	Bédarieux.....	"
Lavielle.....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	"	Idem.....	La Réole.....	"
Vigné.....	Commis.....	Marseille.....	1,800	Commis.....	Cette.....	1,800
Lorenzi.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Leroy.....	Idem.....	Bourg.....	1,500	Idem.....	Nancy.....	1,500
Bouvier.....	Idem.....	Lyon.....	1,800	Idem.....	Bourg.....	1,800
Ferrer.....	Idem.....	Amélie-les-Bains...	1,500	Idem.....	Prades.....	1,500
Baux.....	Idem.....	Carcassonne.....	1,500	Idem.....	Amélie-les-Bains...	1,500
Laval.....	Idem.....	La Réole.....	1,500	Idem.....	Lourdes.....	1,500
Perrin.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Ancecy.....	1,500
Meysonnier...	Idem.....	Menton.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Blaquière.....	Idem.....	Agde.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Blanc (P.-J.)..	Idem.....	Toulon.....	1,800	Commis.....	Paris.....	1,800
Masclat.....	Idem.....	Monaco.....	1,800	Idem.....	Toulon.....	1,800
Marchand.....	Surnumér ^{re} ..	Annonay.....	"	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	"
Moulin.....	Idem.....	Menton.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Bacelon.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Agde.....	"
Fouque.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Jouffroy.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Vidaline.....	Idem.....	Menton.....	"	Idem.....	Monaco.....	"
Texier.....	C ^{is} auxiliaire	La Rochelle.....	"	Idem.....	Sur place.....	"
Boissel.....	Idem.....	Pont-l'Evêque.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roques.....	Surnumér ^{re} .	Bordeaux.....	"	Idem.....	Toulouse.....	"
de Mari.....	Idem.....	Constantine.....	"	Idem.....	Soukaras.....	"
Hennocq.....	Ex-surnum ^{re}	"	Idem.....	Chauny.....	"
Granjo.....	Surnumér ^{re} ..	Lorient.....	"	Idem.....	Luçon.....	"
Dupont.....	Idem.....	l'écamp.....	"	Idem.....	Eu.....	"
Fenateu.....	Commis.....	Toulouse.....	1,500	Commis.....	Lézignan.....	1,500
Juillet.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Montélimar.....	1,500
Emin.....	Idem.....	Lyon-Saint-Jean...	1,800	Idem.....	Lyon, central.....	1,800
Contamin.....	Idem.....	Lyon, direction...	2,100	Idem.....	Lyon-Saint-Jean...	2,100
Nogarède (A.-C.-F.)	Idem.....	Tunis.....	1,800	Idem.....	Sousa.....	1,800
Devaux.....	Idem.....	Sousa.....	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Danican Philidor.	Idem.....	Paris, lignes souterraines.	1,500	Idem.....	Oran.....	1,500
Bouard.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Paris, lig. souterr.	1,500
Simon.....	Idem.....	Versailles.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Chanier.....	Idem.....	Châteauroux.....	2,500	Idem.....	Versailles, préfet.	1,500
Besson.....	Idem.....	Alger.....	2,400	Idem.....	Sur place.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Guyon	Commis	Rouen, central	1,800	Commis	Rouen, Hôtel-de-Ville.	1,800
Petiteau	Idem	Alençon	1,500	Commis	Paris	1,500
Gontils	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Rouen, central	1,800
Barran	Idem	Agen	2,100	Idem	La Rochelle	2,100
Gerné	Idem	Cannes	2,400	Idem	Paris, lig. souterr.	2,400
Desnottes	Idem	Paris-Sainte-Gécile	2,100	Idem	Idem	2,100
Lesage	Idem	Aix	1,500	Idem	Paris	1,500
Roman	Idem	Marans	1,500	Idem	Marseille	1,500
Carbonnel	Idem	Nice	1,500	Idem	Toulon	1,500
Lacaille	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Dijon	1,800
Lalando	Idem	Marseille	2,400	Idem	Toulon	2,400
Balmelle	Idem	Toulon	1,500	Idem	Marseille, Bourse	1,500
Boyer	Idem	Nice	1,800	Idem	Clermont-Ferrand	1,800
Carreiras	Idem	Montbrison	1,500	Idem	Idem	1,500
Sigaud	Idem	Riom	1,500	Idem	Montbrison	1,500
Gourrier	Idem	En disponibilité	"	Idem	Lyon	1,500
d'Hostel	Surnumér ^{re}	Le Mans	"	Surnumér ^{re}	Alençon	"
Vidal	Idem	Toulouse	"	Idem	Paris	"
Grandvalet	Idem	Milianah	"	Idem	Guelma	"
Dutrial	Ex-surnum ^{re}	"	Idem	Agen	"
Leblanc	Surnumér ^{re}	Douai	"	Idem	Neufchâtel-en-Bray	"
Bernard	Idem	Dijon	"	Idem	Marseille	"
Thibault	Idem	Parthenay	"	Idem	Marans	"
Lacroix	Idem	Lyon	"	Idem	Valence	"
Second	Idem	Nice	"	Idem	Cussat	"
Mettornich (J.-B.)	Idem	Verdun	"	Idem	Valenciennes	"
Bacelon	Idem	Agde	"	Idem	Nice	"
Refoussat	Idem	Montpellier	"	Idem	Agde	"
Bonerandi	Idem	Bastia	"	Idem	Saint-Florent	"
Ghiarisoli	Idem	Ajaccio	"	Idem	Bastia	"
Leclercq	Commis	Valenciennes	2,400	C. P.	Sur place	2,700
Cloarec	Idem	Paris	1,800	Commis	Brest	1,800
Bernadet	Idem	Bastia	1,500	Idem	Saint-Florent	1,500
Fabiani	Idem	Marseille	1,500	Idem	Bastia	1,500
Lanfranchi	Idem	Bastia	1,500	Idem	Cette	1,500
Touzaa	Idem	Cette	1,800	Idem	Bordeaux	1,800
Geysse	Idem	Cannes	1,500	Idem	Marseille	1,500
Perret	Surnumér ^{re}	Brest (cours de télégraphie).	"	Surnumér ^{re}	Brest, exploitation	"
Le Roy	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Ranson	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Broustail	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Lepont	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Carlier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Codron	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Rey	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Revel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Puyou	Commis	La Rochelle	1,800	Commis	Pau	1,800
Yvon	Idem	Fontainebleau	1,500	Idem	Blois	1,500
Schmidt	Idem	Clermont (Oise)	1,500	Idem	Flers	1,500
Terrible	Surnumér ^{re}	Bordeaux	"	Surnumér ^{re}	La Rochelle	"
George	Idem	Sedan	"	Idem	Clermont (Oise)	"
Rambal	Idem	Montpellier	"	Idem	Narbonne	"
Feule	Idem	Idem	"	Idem	Saint-Etienne	"
Pépin	Idem	Idem	"	Idem	Roanne	"
Jacob	Idem	Paris	"	Idem	Moulins	"
Carimantrand	Commis	Oran, bur. de l'insp. ingénieur.	2,100	Commis	Oran, recette principale.	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Fabiani.....	Commis.....	Bastia.....	1,500	Commis.....	Marseille.....	1,500
Giudicelli.....	Idem.....	Marseille, direction.	2,100	Idem.....	Bastia.....	2,100
Vigour.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Beauvais.....	1,800
Tranier.....	Idem.....	Paris, rue Monge.....	1,500	Idem.....	Agen.....	1,500
Salès.....	Idem.....	Montpellier.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Gras.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Loustalet.....	Idem.....	Périgueux.....	1,500	Idem.....	Nérac.....	1,500
Lamiguel.....	Idem.....	Limoges.....	1,500	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Montarras.....	Idem.....	Angoulême.....	1,500	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Brochier.....	Idem.....	Bône.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Coulou.....	Idem.....	Saïda.....	1,500	Idem.....	Bône.....	1,500
Kihl.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	2,400	Idem.....	Moulins.....	2,400
Boissel.....	Surnumér ^{re}	Pont-l'Evêque.....	"	Surnumér ^{re}	Caen.....	"
Richette.....	Idem.....	Les Andelys.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Garrigue.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Gaillac.....	"
Le Goff (Y.-G.).....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Caen.....	"
Lafon (L.).....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Girollet.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Brisso.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	"
Blossier.....	Commis.....	Orléans.....	1,500	Commis.....	Paris 18.....	1,500
Geffrier.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Orléans.....	1,500
Paget.....	Idem.....	Cognac.....	1,500	Idem.....	Tarbes.....	1,500
Fragnaud.....	Surnumér ^{re}	Saintes.....	"	Idem.....	Cognac.....	1,500
Prévoraud.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"	Surnumér ^{re}	Saintes.....	"
Gasc.....	Commis.....	Brive.....	1,500	Commis.....	Lig. du Sud-Ouest.....	1,500
Micromont.....	Idem.....	Tulle.....	1,500	Idem.....	Brive.....	1,500
Serre.....	Ex-surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re}	Tulle.....	"
Piault.....	Commis.....	Lisieux.....	1,500	Commis.....	Chartres.....	1,500
Fourmier.....	Surnumér ^{re}	La Flèche.....	"	Idem.....	Lisieux.....	1,500
Andreux.....	Chef de brig.....	Lig. du Sud-Ouest.....	3,000	Chef de brig.....	Ligne de l'Est.....	3,000
Charles.....	C. P.....	Ligne de Lyon.....	2,700	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,700
Barbier.....	Commis.....	Lig. de la Méditerr.....	2,400	1 ^{er} sous de C.P.....	Ligne de Lyon.....	2,400
Desmoulins.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Petibon.....	Idem.....	Au Mans.....	2,400	Idem.....	Au Mans.....	2,400
Jecker.....	Surnumér ^{re}	Paris 58.....	"	Surnumér ^{re}	Paris R. P.....	"
Thoury.....	Idem.....	Vierzon.....	"	Idem.....	Paris 58.....	"
Ganter.....	Idem.....	Bourges.....	"	Idem.....	Vierzon.....	"
Paulin.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Bourges.....	"
Panarioux.....	C. P.....	Paris 24.....	2,700	C. P.....	Paris R. P.....	2,700
Prost.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Paris 24.....	1,500
Loude.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Vidal.....	Ex-surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re}	Toulouse.....	"
Rousteau.....	Surnumér ^{re}	Provins.....	"	Idem.....	Rouen.....	"
Lefèvre.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Provins.....	"
Fontaine.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,500	Commis.....	Paris 25.....	1,500
Baudciller.....	Ex-surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re}	Paris R. P.....	"
Muyard.....	Surnumér ^{re}	Vesoul.....	"	Commis.....	Dayeux.....	1,500
Guithert.....	Idem.....	Douai.....	"	Idem.....	Amiens.....	1,500
Malaquin.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Lille.....	1,500
Fabin.....	Commis.....	Guéret.....	1,800	Idem.....	Bordeaux.....	1,800
Joly.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	1,500	Idem.....	Guéret.....	1,500
Pionat.....	Ex-commis.....	2,100	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	2,100
Pons.....	Surnumér ^{re}	Draguignan.....	"	Surnumér ^{re}	Cannes.....	"
Morel.....	C. P.....	Ligne de Lyon.....	2,700	Chef de brig.....	Ligne de Lyon.....	2,700
Albouy.....	Commis.....	Lig. du Nord-Ouest.....	2,400	1 ^{er} sous de C.P.....	Ligne de l'Ouest.....	2,400
Serres.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,400
Mélarède.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Fourastié.....	Surnumér ^{re}	Nantes.....	"	Surnumér ^{re}	Ligne des Pyrénées.....	"
Boy.....	Commis.....	Besançon.....	1,800	Commis.....	Paris 49.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Campagne	Surnumér ^{re}	Riom	"	Commis	Besançon	1,500
Le Guiastron- non	Idem	Nantes	"	Surnumér ^{re}	Saint-Brieuc	"
Athimon	Commis	Le Havre	1,800	Commis	Nantes	1,800
Le Ray	Surnumér ^{re}	Le Havre-Port	"	Surnumér ^{re}	Havre-Principal	"
Languedoc	Commis	Laon	1,500	Commis	Mézières	1,500
Sinou	Surnumér ^{re}	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Laon	"
Mathieu	Commis	Ligne de Lyon	2,400	1 ^{er} ^{ns} de C. P.	Ligne de Lyon	2,400
Cassain	Idem	Idem	2,400	Idem	Idem	2,400
Fabre	Idem	Idem	2,400	Idem	Idem	2,400
Verhamme	Idem	Idem	2,400	Idem	Idem	2,400
Marbouty	Idem	Ligne du Nord-Ouest	2,400	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,400
Renault	Idem	Idem	2,400	Idem	Lig. du Nord-Ouest	2,400
Vitu	Surnumér ^{re}	Ligne de Lyon	"	Commis	Ligne de Lyon	1,500
Lacaze	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Santinacci	Idem	Ex-commis	"	Idem	Idem	1,800
Mourier	Commis	Paris 11	1,500	Idem	Idem	1,500
Costes	Surnumér ^{re}	Paris 17	"	Surnumér ^{re}	Idem	"
Marie	Idem	Paris 7	"	Idem	Idem	"
Piouchot	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 11	"
Joannès	Idem	Corresp. intérieure	"	Commis	Paris 17	1,500
Ferrand	Idem	Vérific. des produits	"	Idem	Paris 7	1,500
Lagesse	Chef de brig.	Lig. du Sud-Ouest	3,600	Chef de brig.	Ligne du Nord	3,600
Frémont	C. P.	Ligne de Lyon	2,700	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,700
Gléant	Surnumér ^{re}	Idem	"	Commis	Ligne de Lyon	1,500
Puechguiral	Idem	Orléans	"	Surnumér ^{re}	Idem	"
Legros	Commis	La Fère	1,500	Commis	Au Mans	1,500
Millet	Surnumér ^{re}	Meaux	"	Idem	La Fère	1,500
Balandon	Idem	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Meaux	"
Bompard	Commis	Ligne de Lyon	1,800	Commis	Montpellier	1,800
Rousty	Idem	Montpellier	1,800	Idem	Ligne de Lyon	1,800
Hugues	Idem	Paris 18	1,500	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Desprès	C. P.	Paris 50	3,600	C. P.	Paris 18	3,600
Garcenot	Surnumér ^{re}	Direct. du cabinet	"	Commis	Paris 50	1,500
Parez	Idem	Boulogne	"	Idem	Hazebrouck	1,500
Joyeux	Idem	Château-Gontier	"	Idem	Rouen	1,500
Norel	Commis	Rouen	1,500	Idem	Boulogne	1,500
Gaillard	Surnumér ^{re}	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Etcheverry	Commis	Paris 5	1,500	Idem	Idem	1,500
Maurel	Idem	Moulins	1,500	Idem	Paris 5	1,500
Bach	Surnumér ^{re}	Paris 30	"	Idem	Ligne de Lyon	1,500
Lelarge	Idem	Ex-commis	"	Idem	Paris 30	1,500
Desplats	Commis	Poitiers	1,500	Idem	Saint-Chamond	1,500
Cadillac	Surnumér ^{re}	Châtelleraut	"	Idem	Poitiers	1,500
Couret	Commis	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Blidah	1,500
Barescut	Surnumér ^{re}	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Ligne de Lyon	"
Ménard	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	2,700	C. P.	Paris R. P.	2,700
Turquais	C. P.	Ligne de Lyon	2,700	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	2,700
Raspiller	Commis	Lig. du Nord-Ouest	2,400	1 ^{er} ^{ns} de C. P.	Ligne de Lyon	2,400
Molinier	Idem	Bordeaux	2,400	Idem	Bordeaux	2,400
Gérommini	Idem	Bastia	2,400	Commis	Ajaccio	2,400
Paoli	Surnumér ^{re}	Ajaccio	"	Surnumér ^{re}	Bastia	"
Prunier	Idem	Ex-commis	"	Commis	Lyon	1,800
Portalier	Commis	Havre-Port	1,500	Idem	Havre-Principal	1,500
Vimont	Idem	Elbeuf	1,800	Idem	Havre-Port	1,800
Clavé	Idem	Lyon	1,800	Idem	Elbeuf	1,800
Giorgiaggi	Surnumér ^{re}	Idem	"	Idem	Lyon	1,500
Sirdey	Idem	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Idem	"
Larbière	Idem	Idem	"	Idem	Paris 74	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Masuro.....	Commis.....	Saint-Quentin.....	1,800	Commis.....	Paris R. P.	1,800
Albeau.....	Idem.....	Boulogne.....	2,700	Idem.....	Saint-Quentin.....	2,700
Daniel.....	Surnumér ^{re}	Au Gateau.....	"	Idem.....	Boulogne.....	1,500
Riche.....	Commis.....	Toulon.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Chabaud.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Toulon.....	1,500
Bécamel.....	Idem.....	Grenoble.....	1,500	Idem.....	Nîmes.....	1,500
Belle.....	Idem.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Grenoble.....	1,500
Segaud.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Paris 10.....	1,500
Taine.....		Ex-commis.....	"	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Schaefflé.....	Commis.....	Caen.....	1,500	Idem.....	Saint-Dié.....	1,500
Guiborel.....	Surnumér ^{re}	Laigle.....	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Griffoul.....	Idem.....	Paris 77.....	"	Surnumér ^{re}	Paris 24.....	"
Ladous.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Châtellerault.....	"
Prud'homme.....	Idem.....	Amiens.....	"	Idem.....	Nancy.....	"
Fric.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Gense.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Tours.....	"
Goth.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Garric.....	Commis.....	Guéret.....	1,800	Commis.....	Ligne du Nord....	1,800
Pinard.....	Idem.....	Paris 34.....	1,500	Idem.....	Guéret.....	1,500
Bombois.....		Ex-commis.....	"	Idem.....	Paris 34.....	2,100
Janvier.....		Idem.....	"	Idem.....	Reuven.....	1,500
Duchier.....	Commis.....	Nice.....	1,500	Commis.....	Paris 17.....	1,500
Peillon.....	Surnumér ^{re}	Paris 17.....	"	Idem.....	Nice.....	1,500
Jaillette.....	Idem.....	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Paris 5.....	"
Le Pape.....	Idem.....	Rennes.....	"	Commis.....	Rennes.....	1,500
Marty.....	Commis.....	Beauvais.....	1,500	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Pinchon.....	Surnumér ^{re}	Administ. centrale.	"	Idem.....	Beauvais.....	1,500
Raspiller.....	Commis.....	Ligne de Lyon....	2,400	1 ^{er} 1 ^{er} de C.P.	Lig. du Nord-Ouest.	2,400
Détruit.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400
Desprès.....	C. P.	Paris 18.....	3,600	C. P.	Paris 50.....	3,600
Garcenot.....	Commis.....	Paris 50.....	1,500	Commis.....	Paris 18.....	1,500
La Tour.....	Idem.....	Lisieux.....	1,800	Idem.....	Avranches.....	1,800
Lascaud.....	Surnumér ^{re}	Flers.....	"	Idem.....	Lisieux.....	1,500
Jeanne.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Surnumér ^{re}	Flers.....	"
Mathieu.....	Chef de brig.	Ligne de l'Est....	3,300	C. P.	Paris R. P.	3,300
Depetasse.....	C. P.	Paris 19.....	3,000	Chef de brig.	Ligne de l'Est....	3,000
Viala.....	Surnumér ^{re}	Administ. centrale.	"	Commis.....	Paris 19.....	1,500
Gérin.....	Idem.....	Grenoble.....	"	Surnumér ^{re}	Vienne.....	"
Vencl.....	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.	"	Commis.....	Grenoble.....	1,500
Ledouil.....		Ex-surnuméraire...	"	Surnumér ^{re}	Châtillon-sur-Seine.	"
Alphant.....	Commis.....	Avignon.....	2,100	Commis.....	Marseille.....	2,100
Fellon.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Avignon.....	1,500
Bordy.....	Surnumér ^{re}	Paris R. P.	"	Idem.....	Sur place.....	1,500
Tranchart.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Buc.....	Idem.....	Paris 16.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Miquol.....	Idem.....	Paris 3.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Frayssé.....	Idem.....	Saumur.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lassus.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Capmarty.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tornig.....	Idem.....	Béziers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sauveplane.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Maihes.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Paillassé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Patriarche.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jecker.....	Idem.....	Paris R. P.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pagenot.....	Idem.....	Bourges.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Golery-Lascombe.	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duchemin.....	Idem.....	Angers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Fleindoux	Surnumér ^{re}	Avignon	"	Commis	Sur place	1,500
Boitel	Idem	Toulouse	"	Recev	Idem	1,500
Bouchaut	Idem	Bayonne	"	Idem	Idem	1,500
Ausset	Idem	Marmande	"	Idem	Idem	1,500
Sacazo	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Idem	1,500
Villeneuve	Idem	Lig. de la Méditerr.	"	Idem	Idem	1,500
Sarret	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Cadilhac	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Calmeis	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Colonieux	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P.	"
Trunel	Idem	Idem	"	Idem	Alger	"
Giraud	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P.	"
Moreau	Idem	Idem	"	Idem	La Flèche	"
Martin	Idem	Idem	"	Idem	Sens	"
Gabriac	Idem	Idem	"	Idem	Nevers	"
Dumont	Idem	Idem	"	Idem	Vesoul	"
Dharvent	Idem	Idem	"	Idem	Douai	"
Schutz	Idem	Idem	"	Idem	Lille	"
Husson	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Jauze-Baloy	Idem	Idem	"	Idem	Draguignan	"
Moulis	Idem	Idem	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest	"
Nurdin	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de l'Est	"
Genticux	Idem	Idem	"	Idem	Nantes	"
Mathieu	Idem	Idem	"	Idem	Riom	"
Crouin	Idem	Idem	"	Idem	Au Havre	"
Guerber	Idem	Idem	"	Idem	Orléans	"
Lalogue	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P.	"
Launay	Idem	Idem	"	Idem	La Flèche	"
Loubradou	Idem	Idem	"	Idem	Château-Gontier	"
Rouquier	Idem	Idem	"	Idem	Moulins	"
Debord	Idem	Idem	"	Idem	Au Mans	"
Brénac	Idem	Idem	"	Idem	Châtelleraut	"
Sicard	Idem	Idem	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest	"
Goléedts	Idem	Idem	"	Idem	Paris 60	"
Salle	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Ribetti	Idem	Idem	"	Idem	Lyon	"
Marchat	Idem	Idem	"	Idem	Riom	"
Roger	Idem	Idem	"	Idem	Au Cateau	"
Buché	Idem	Idem	"	Idem	Laiglo	"
Thomas de la Borde	Idem	Idem	"	Idem	Paris 77	"
Lesage	Idem	Idem	"	Idem	Amiens	"
Blaiso	Idem	Idem	"	Idem	Nancy	"
Gatgel	Idem	Idem	"	Idem	Valence	"
Rouziès	Idem	Idem	"	Idem	Cahors	"
Dolavoau	Idem	Idem	"	Idem	Versailles	"
Poulain	Idem	Idem	"	Idem	Cherbourg	"
Bichat	Idem	Idem	"	Idem	Rouen	"
Poujad	Idem	Idem	"	Idem	Carcassonne	"
Carrière	Idem	Idem	"	Idem	Rennes	"
Manceaux	Idem	Idem	"	Idem	Cambrai	"
M ^{me} Cuisiat	Recev	Molinges	1,200	Recev	Beaufort-du-Jura	1,200
M. Dapoigny	Idem	Fay-aux-Loges	1,200	Idem	Malesherbes	1,200
M ^{me} des Chaterettes	Idem	Vimory	1,000	Idem	Château-Renard	1,000
M. Schott	Commis	Lyon	1,500	Idem	Beaurepaire - en - Bresse	1,200
M ^{me} Pujolas	Recev	Alzon	1,200	Idem	Roquemaure	1,200
Teissier	Idem	Bez-et-Esparon	1,000	Idem	Alzon	1,000
Chauviteau	Idem	Oulmes	1,200	Idem	L'Hermenault	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{mes} Vacossin	Recev.	Songeons	1,000	Recev.	Nogent-s.-Vernisson	1,600
Poucau	Idem.	Vasles	1,000	Idem.	Oulmes	1,000
Jégot	Recev.	Ranville	1,000	Idem.	Langauc	1,000
MM. Jaujou	Idem.	Grasse	3,500	Recev. princ.	Au Puy	4,000
Delhomme	Idem.	Pontivy	2,400	Idem.	Saint-Lô	2,500
Lacanau	C. P.	Grasse	3,000	Rec. T.	Alonaco	2,500
Joug'a	Recev.	Coilhes-et-Rocozels.	800	Recev.	Caux	800
M ^{mes} Vayssièro	Idem.	S ^t -Paul-Cap-de-Joux	1,200	Idem.	Ceilhes-et-Rocozels.	1,200
Dordy	Idem.	Eglise-Neuve-d'En- traigues.	1,000	Idem.	Saint-Paul-Cap-do- Joux.	1,000
de Bazin	"	Idem.	Eglise-Neuve-d'En- traigues.	800
Poiteu	Recev.	S ^t -Sevère-sur-Indre.	1,400	Idem.	Cuzion	1,400
Blanchard	Idem.	Saint-Christophe- en-Bazelle.	1,200	Idem.	Saint-Sevère-sur- Indre.	1,200
Bourry	Idem.	Rocheservière	1,400	Idem.	S ^t -Père-en-Retz	1,400
M. Léger	Idem.	Decize	2,400	Idem.	Coulommiers	2,400
M ^{mes} Pallut	Idem.	Tréwillers	800	Idem.	Vougeaucourt	800
Couthaud	Idem.	Vougeaucourt	1,200	Idem.	Tréwillers	1,200
M. Naves	Commis	Bordeaux	2,400	Idem.	Loudun	2,000
M ^{mes} Fourie	Recev.	Merville	1,400	Idem.	Songeons	1,400
Thomassin	Idem.	Mossans	1,200	Idem.	Azé	1,200
MM. Riberolles	Idem.	Béziers	5,000	Idem.	Fergerac	5,000
Poggioli	C. P.	Idem	3,300	Idem.	Béziers	3,000
M ^{mes} Finot	Recev.	Saint-Antoine	1,200	Idem.	Chatte	1,200
Roux	Idem.	Chatte	800	Idem.	Saint-Antoine	800
MM. Nedellec	Idem.	Paimpol	2,000	Recev.	Pontivy	2,200
Mingasson	Idem.	La Southerraïne	2,000	Idem.	Decize	2,200
M ^{mes} Clodung	Idem.	S ^t -Omer ^{en} -Chaussée	800	Idem.	Eau-Bonne	800
Caron	Recev.	Bussy-en-Othe	800	Idem.	S ^t -Omer ^{en} -Chaussée	800
Marcoau	Idem.	Chantenay-S ^t -Imb ^t .	1,000	Idem.	La Machine	1,000
Houillé	Idem.	Champagné-les-M.	1,200	Idem.	Rocheservière	1,200
Rigaut	Idem.	Maroilles	1,200	Idem.	Morville	1,200
Hugot	Recev.	Maretz	1,200	Idem.	Maroilles	1,200
Bazin	Idem.	Landovieille	1,400	Idem.	Meslay-du-Maine	1,400
M. Dapoiny	Idem.	Fay-aux-Loges	1,200	Idem.	Perrières-en-Gâtin	1,200
M ^{mes} Bondot	Idem.	Bray-sur-Seine	1,600	Idem.	Ivry-sur-Seine	1,600
Roussel	Idem.	Saint-Yan	1,000	Idem.	Bray-sur-Seine	1,000
Marceau	Idem.	La Machine	1,000	Idem.	Chantenay - Saint - Imbert.	1,000
MM. Guibert	Idem.	Chantenay-S ^t -Imb ^t .	800	Idem.	La Machine	800
Duchemin	C. D.	Amiens	2,100	Idem.	Chantilly	1,800
Lacaze	Recev.	Brocas	1,000	Idem.	Pomarez	1,000
Mingasson	Idem.	Decize	2,200	Idem.	La Southerraïne	2,000
Dhoudain	Idem.	Maubeuge	3,500	Idem.	Cambrai	3,500
Deglaire	Idem.	Réthel	3,500	Idem.	Maubeuge	4,000
M ^{mes} Tinturier	Idem.	Lonny	800	Idem.	Vix	800
Loppinot	Idem.	Montguyon	1,400	Idem.	Vimory	1,400
Gallais	Idem.	Liffré	800	Idem.	Saint-Lunire	800
MM. Mas	Idem.	S ^t -Laurent-de-la-S.	1,200	Idem.	Estagel	1,200
Péridé	Idem.	Gondrin	1,400	Idem.	Saint-Laurent-de-la- Salanque.	1,400
M ^{mes} Cadroy	Idem.	Puy-l'Evêque	1,400	Idem.	Gondrin	1,400
Tixier	Idem.	Chénérailles	1,400	Idem.	Poy-l'Evêque	1,400
Purat	Idem.	Vallières	1,000	Idem.	Chénérailles	1,000
Alary	Idem.	Duras	1,000	Idem.	Montguyon	1,000
Barnoin	Idem.	Chorges	1,200	Idem.	Duras	1,200
M. Bonafoux	Idem.	La Bessée-sur-Du- rance.	800	Idem.	Chorges	800

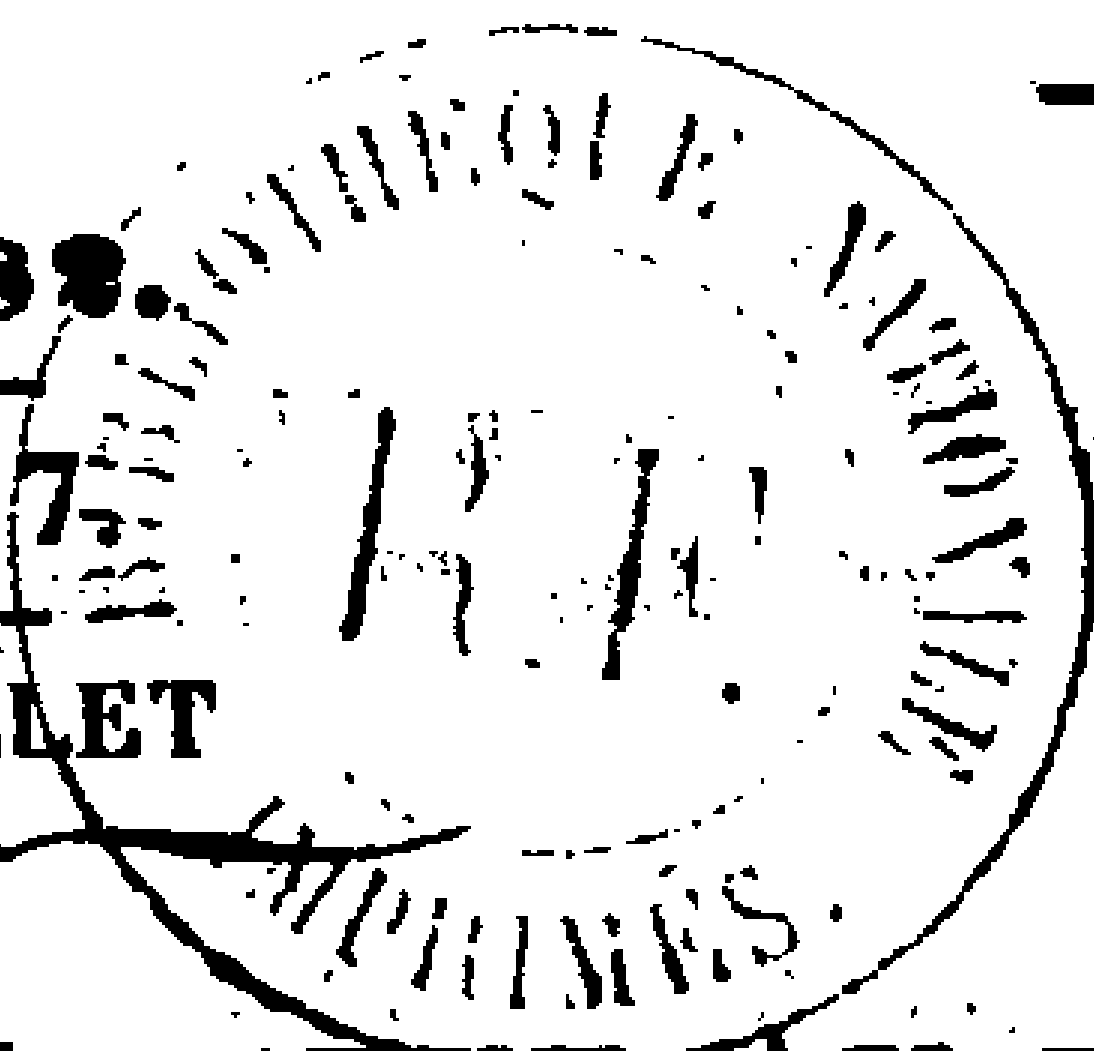
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.
M ^{me} Vacossin.....	Recev.....	Nogent-sur Verai- sior.	1,600	Recev.....	Malesherbes.....	1,600
Rumeau.....	Idem.....	La Trinité.....	1,000	Idem.....	Locminé.....	1,000
Bertheux.....	Idem.....	Péaule.....	800	Idem.....	La Trinité.....	800
Girard.....	Idem.....	Molac.....	1,200	Idem.....	Péault.....	1,200
MM. Nédollec.....	Idem.....	Pontivy.....	2,200	Idem.....	Paimpol.....	2,000
Le Norey.....	Idem.....	Ploermel.....	2,000	Idem.....	Pontivy.....	2,200
Ferrier.....	C. P.....	Paris 44.....	3,600	Idem.....	Grasse.....	3,000
Rodet.....	Recev.....	Chemin.....	1,000	Idem.....	Villelaure.....	1,000
Perret d'Angloz	Idem.....	Saint-Jean-en- Royans.	1,400	Idem.....	Saint-Jean-d'Aulph.	1,400
Pinfort.....	Idem.....	Saint-Jean-d'Aulph.	800	Idem.....	Chavanay.....	800
M ^{me} Beauchamp...	Idem.....	Chavanay.....	1,000	Idem.....	S ^t -Jean-en-Royans..	1,000
M. Deglaire.....	Idem.....	Maubeuge.....	3,500	Idem.....	Réthel.....	3,500
M ^{me} Loppinet.....	Idem.....	Vimory.....	1,400	Idem.....	Monguyon.....	1,400
Mortier.....	Idem.....	Villers-Bocage... .	1,000	Idem.....	Quend.....	800
Prévost.....	Idem.....	Quiry-le-Sec.....	800	Idem.....	Villers-Bocage... .	800
Narjoux.....	Idem.....	Sospel.....	1,400	Idem.....	Veules.....	1,400
Gallet.....	Idem.....	Veules.....	1,000	Idem.....	Vis-en-Artois.....	1,000
Chaumont.....	Idem.....	Vis-en-Artois.....	1,200	Idem.....	Sospel.....	1,200
M. Baronnat.....	C. D.....	Bourg-en-Bresse... .	2,700	Idem.....	Decize.....	2,400
M ^{me} Grenouilloux..	Recev.....	Fontgombault.... .	1,200	Idem.....	Reuilly.....	1,200
Baude.....	Idem.....	Cérilly.....	1,400	Idem.....	Châteauneuf-sur- Cher.	1,600
Vignot.....	Idem.....	Ardes-sur-Couze... .	1,400	Idem.....	Cérilly.....	1,400
Verrier.....	Idem.....	Saint-Maurice-de- Pionsal.	800	Idem.....	Ardes-sur-Couze... .	800
Cadroy.....	Idem.....	Gondrin.....	1,400	Idem.....	Puy-l'Evêque.....	1,400
Alary.....	Idem.....	Monguyon.....	1,000	Idem.....	Gondrin.....	1,000
Ponceau.....	Idem.....	Villefranche-Saint- Phal.	1,000	Idem.....	Nogent-sur-Vernis- son.	1,000
Pouchat.....	Idem.....	Saint-Mathieu.....	1,200	Idem.....	Thiat.....	1,200
Meignié.....	Idem.....	Lonzac.....	1,000	Idem.....	Saint-Mathieu.....	1,000
Dupuy.....	Idem.....	Dunes.....	1,000	Idem.....	Lonzac.....	1,000
MM. Riotte.....	Idem.....	Noyon.....	3,000	Idem.....	Maubengo.....	3,500
Maire.....	C. P.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Noyon.....	3,000
Bruneteau.....	Recev.....	Ars-en-Ré.....	1,400	Idem.....	Saint-Martin-de-Ré	1,600
M ^{me} Laporte.....	Idem.....	Malaunay.....	1,400	Idem.....	Caudebec.....	1,600
Dutourtre.....	Idem.....	Fontaine-le-Bourg. .	1,200	Idem.....	Malaunay.....	1,200
MM. Quesne.....	Facteur.....	Anglesqueville... .	670	Idem.....	Fontaine-le-Bourg. .	800
Bumat.....	Recev.....	Miribel-les-Echelles. .	1,000	Idem.....	Modane.....	1,200
Huc.....	Idem.....	Laghouat.....	1,200	Idem.....	Marengo.....	1,200
Mercurj.....	Commis.....	Alger.....	1,800	Idem.....	Laghouat.....	1,800
M ^{me} Barbe.....	Recev.....	Ravières.....	800	Idem.....	Villefranche-Saint- Phal.	800
Royer.....	"	Idem.....	Néié.....	800
Billebault.....	"	Idem.....	Sainte-Pérouse... .	800
Issarti.....	"	Idem.....	Bonnelles.....	800
Michel.....	"	Idem.....	Hostun.....	800
Jourdain.....	"	Idem.....	Royère.....	800
Gouly.....	"	Idem.....	Bussy-en-Othe... .	800
Misme.....	"	Idem.....	Bessenay.....	800
Wallez.....	"	Idem.....	Maretz.....	800
M. Galineau.....	"	Idem.....	La Garnache.....	800
M ^{me} Garon-Richard.	"	Idem.....	Camps.....	800
Bossuet.....	"	Idem.....	Vasles.....	800
M. Guibert.....	"	Idem.....	Chantenay-Saint- Imbert.	800
M ^{me} Radiguet.....	"	Idem.....	Rauville.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{mes} Mouchet.....	"	Recev.....	Moffans.....	800
Maulavé.....	"	Idem.....	Ballots.....	800
Abadio.....	"	Idem.....	Arbas.....	800
Sassol.....	"	Idem.....	Brocas.....	800
Valdéjo.....	"	Idem.....	Mouthier - Haute - Pierro.	800
Guérin-Villeau- breil.....	"	Idem.....	Liffré.....	800
Richou.....	"	Idem.....	Les Epresses.....	800
Silly.....	"	Idem.....	La Chapelle-Vendô- moise.	800
Arnou.....	"	Idem.....	Landes.....	800
Vienot.....	"	Idem.....	Rechesy.....	800
Bourgeois.....	"	Idem.....	Fay-aux-Loges.....	800
Tixier.....	"	Idem.....	Vallières.....	800
Esprit.....	"	Idem.....	Molinges.....	800
Samion.....	"	Idem.....	Batz.....	800
Lafon.....	"	Idem.....	Landevieille.....	800
Blanchet.....	"	Idem.....	Saint - Christophe - en-Bazeillo.	800
Espinasse.....	"	Idem.....	Goudargues.....	800
Véziers.....	"	Idem.....	Saint - Laurent - la - Vernède.	800
Monnier.....	"	Idem.....	Arcy.....	800
Audibert.....	"	Idem.....	Marignier.....	800
Prévost.....	"	Idem.....	Quiry-le-Sec.....	800
Larbouillat.....	"	Idem.....	Bussy-en-Othe.....	800
Gondro.....	"	Idem.....	La Bossée - sur - Du- rance.	800
Murard.....	"	Idem.....	Lugny.....	800
Hervé.....	"	Idem.....	Azay-sur-Thouet...	800
Francot.....	"	Idem.....	Sorey.....	800
Legal.....	"	Idem.....	Molac.....	800
Favoreau.....	"	Idem.....	Saint-Yon.....	800

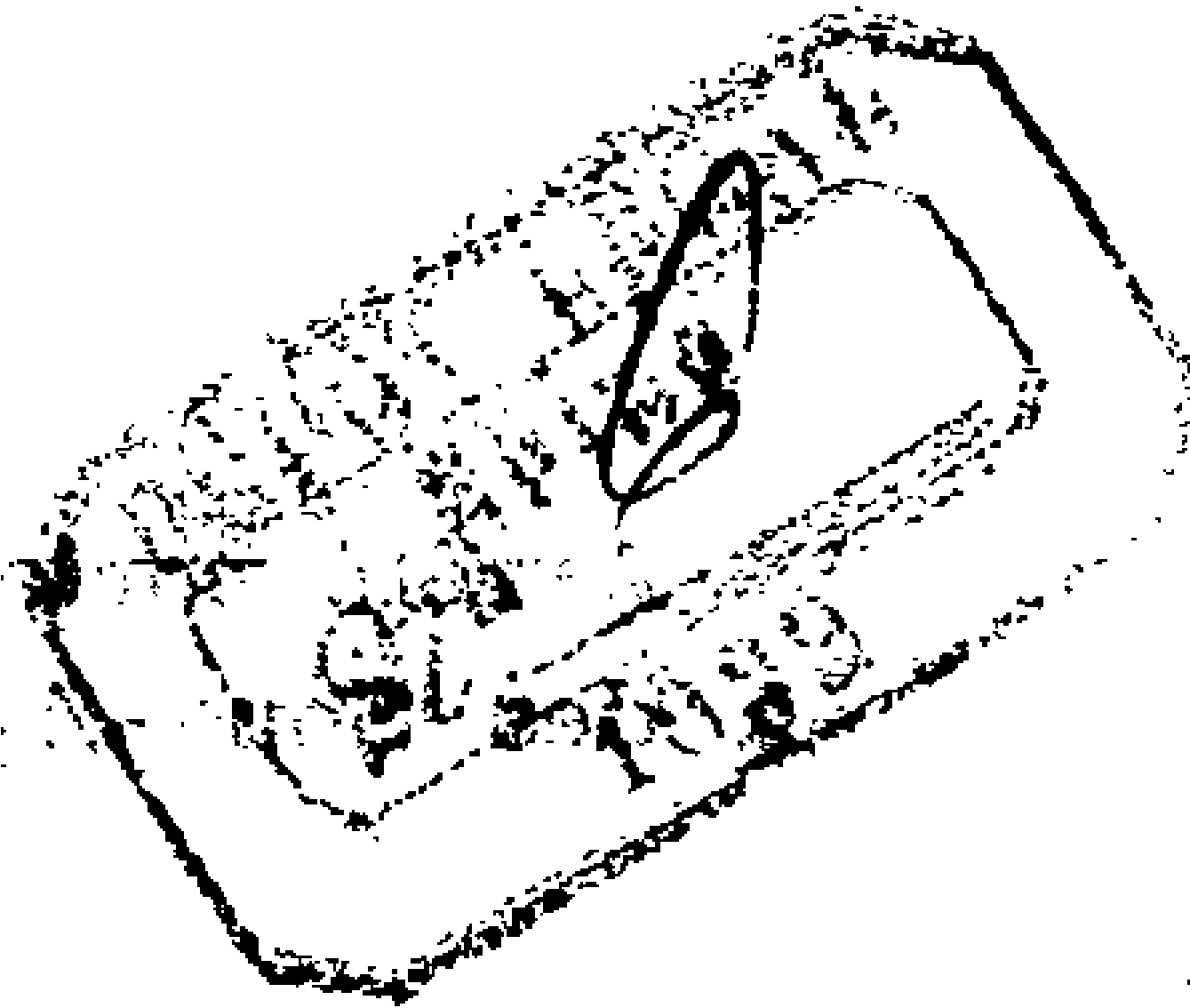
1888.

N° 7.

JUILLET



— 169 —



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 7.

SOMMAIRE.

	Pages.
ARRÊTÉ portant concession de médailles d'honneur à des sous-agents des postes et des télégraphes.....	170
DÉCISION accordant des indemnités à des receveurs pour collaboration dévouée au service de la caisse d'épargne postale.....	182
CRÉATION d'un service de bureaux ambulants.....	184
AJOURNEMENT du service anglais sur Maurice et la Réunion.....	184
DATE de l'examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs.....	184
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	185
NOMENCLATURE des bureaux de poste italiens.....	187
AVIS des mandats de poste pour l'étranger mal adressés.....	191
NOMENCLATURE des bureaux espagnols admis à l'échange des lettres contenant des valeurs déclarées.....	192
RÉTABLISSEMENT et interruptions de lignes télégraphiques internationales.....	195
LISTES des journaux néerlandais.....	196
CRÉATION de recettes simples des postes.....	196
LISTES des bureaux télégraphiques créés ou modifiés.....	197
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste.....	199
STATISTIQUE des contraventions.....	201
FAITS divers.....	204
PROMOTIONS et nominations.....	208

**Arrêté portant concession de Médailles d'honneur
à des Sous-Agents des Postes et des Télégraphes.**

Par arrêté du Ministre des Postes et des Télégraphes, en date du 30 juin 1882, des médailles d'honneur ont été décernées aux sous-agents dont les noms suivent :

1° Médaille d'argent.

M. Anney (Joseph-Xavier), gardien de bureau à Belfort (Haut-Rhin); 14 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 14 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Aubinel (Jean-Agathe), brigadier-facteur à Toulouse (Haute-Garonne); 33 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Auert (Jean), facteur rural à Cons-la-Granville (Meurthe-et-Moselle); 13 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans 1/2 de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Ayroles (Étienne), courrier-convoyeur à Paris (Seine); 24 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 9 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Barec (Luc), entrepreneur du service du transport des dépêches à Sétif (Constantine); exécute depuis 20 ans le transport des dépêches dans la région de Sétif. Actes nombreux de courage et de dévouement accomplis pour le service de l'État, pendant les insurrections de 1864 et de 1871.

M. Barnay (Lazare-Pierre), surveillant à Tunis (Tunisie); 27 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 9 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les derniers événements de Tunisie.

M. Beaufumé (Jean-Baptiste-Clovis), facteur rural à Ouzouer-sur-Trézé (Loiret); 19 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Berthelot (Louis-Joseph-Marie), courrier-convoyeur à Rennes (Ile-et-Vilaine); 44 ans de bons services dans l'Administration.

M. Boniface dit Rivière, facteur rural à Saint-Parre-les-Vaudes (Aube); 50 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Chauveau (Louis-Émile), chef-surveillant à Limoges (Haute-Vienne), 12 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 10 ans de services militaires. A contribué, au péril de sa vie, à sauver une personne ensevelie sous des décombres, par suite d'une explosion de mine. S'est toujours fait remarquer par son dévouement au service. Décoré de la médaille militaire.

M. Cristofini (Pierre-Marie), brigadier-facteur à Ajaccio (Corse); 26 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. S'est particulièrement fait remarquer par son dévouement au service.

M. Déconihout (Pierre-Victor), facteur rural à Barentin (Seine-Inférieure); 47 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Fayet (Jean), courrier-convoyeur à Toulouse (Haute-Garonne); 51 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1875. Doyen des sous-agents.

M. Fréminet (Joseph-Claude), facteur de ville à Toul (Meurthe-et-Moselle); 25 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Gême (Charles-Cyrille), courrier-convoyeur à Paris (Seine); 16 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 13 ans 1/2 de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Gendre (Jean), facteur local à Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne); 15 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. A participé au sauvetage de plus de cent personnes lors des inondations de 1875, tout en assurant régulièrement son service, malgré les dangers qu'il courait. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Hecquet (Henry-Joseph-Géry), facteur rural à Hesdin (Pas-de-Calais); 41 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Hudréaux (Jean-Baptiste-Arsène), entreposeur à Charleville (Ardennes); 31 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais

encouru aucune mesure disciplinaire; s'est particulièrement fait remarquer par son dévouement au service.

M. Janvrot (Jean-Léon), facteur local à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise); 43 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Jolicœur (Alphonse), brigadier-facteur à Châlons-sur-Marne (Marne); 26 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Landry (Justin-François-Pierre), surveillant à Rouen (Seine-Inférieure); 35 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. S'est particulièrement distingué par plusieurs actes de hardiesse et de dévouement dans les constructions et réparations de lignes; a été blessé par suite de la rupture d'un fil télégraphique.

M. Laytou (Pierre), courrier-convoyeur à Paris, 27 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Quoique sérieusement blessé, ce sous-agent a fait preuve du plus courageux dévouement pour recueillir les dépêches et les autres objets de correspondance dispersés au milieu des débris de wagons dans l'accident de chemin de fer survenu le 5 septembre 1881 à la gare de Charenton.

M. Loyet (François), agent secondaire des bureaux ambulants à la ligne de l'Ouest; 12 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Matray (Benoît), surveillant-chef d'équipe à Saint-Étienne (Loire); 31 ans de bons services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Monmaillé (Jean), facteur rural à Layrac (Lot-et-Garonne); 13 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans 1/2 de services militaires. S'est exposé à de réels dangers pendant les inondations de 1875, en traversant deuxois, avec des dépêches, le courant du Gers et de la Garonne.

M. Parisot (Charles), courrier auxiliaire à Nancy (Meurthe-et-Moselle) 26 ans de bons services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Pavageau (René), facteur rural à la Guerche (Cher); 47 ans d'excellents services dans l'Administration.

M. Petitdemange (Victor), facteur rural à Dompierre (Vosges);

40 ans d'excellents services dans l'Administration; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Petitguyot (Jean-Claude-Alfred), facteur rural à Louvres (Seine-et-Oise); 5 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service; un an de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1879. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Portail (Antoine), entreposeur en gare à Narbonne (Aude); 17 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1876.

M. Pujos (Pierre), brigadier-facteur à Pau (Basses-Pyrénées); 22 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Servant (Pierre), courrier-convoyeur à Agen (Lot-et-Garonne); 34 ans de bons services dans l'Administration, 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1875.

M. Terral (Paul), agent spécial mécanicien à Paris; 16 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; a apporté d'ingénieuses et utiles modifications à plusieurs appareils télégraphiques; a obtenu une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1878 et à l'Exposition internationale d'électricité de 1881.

M. Theissen (Eugène), facteur local à Senones (Vosges); 12 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 13 ans 1/2 de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Usunier (Joseph), facteur de ville à Neufchâteau (Vosges); 28 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

3^e Médaille de bronze.

M. Ahssen-el-Fani, surveillant auxiliaire à Sousa (Tunisie); 4 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les derniers événements de Tunisie.

M. Arnault (Victor), facteur des télégraphes à Lyon (Rhône); 20 ans

d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Astré (Bernard), facteur rural à Pamiers (Ariège); 15 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 14 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1875.

M. Barbe (Jean), chef-surveillant à Cahors (Lot); 20 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1875.

M. Barbier (Eugène-Pierre), facteur de ville à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); 20 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 4 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Barjallé (François), gardien de bureau à Toulouse (Haute-Garonne); 31 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans 1/2 de services militaires; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Bastien (François-Arsène), courrier-convoyeur à Charleville (Ardennes); 17 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; a été blessé dans un accident de chemin de fer étant au service. Actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1879-1880.

M. Baudier (Claude-François); facteur rural à Mont-sous-Vaudrey (Jura); 26 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Beaujet (Jean-Baptiste-Eugène-Léon), brigadier facteur à Mézières (Ardennes); 18 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son intelligence et son dévouement au service.

M. Belvisi (Giovani), surveillant auxiliaire à Medjez-el-Bab (Tunisie); 15 ans de bons services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les derniers événements de Tunisie.

M. Bernadique (Joseph), facteur local à Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne); 37 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son exactitude et son dévouement au service.

M. Bertrand (Antoine), facteur-chef à Mende (Lozère), 33 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure

disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son dévouement dans l'accomplissement de son service souvent dangereux.

M. Beurdouche (Charles-Auguste), entrepreneur du service de transport de dépêches d'Aulnois à Bulgnéville (Vosges); 13 ans de bons services comme entrepreneur du transport des dépêches; a été l'objet d'une tentative d'assassinat en 1870 étant en service.

M. Biehler (Joseph), facteur rural à Saint-Claude (Jura); 15 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Blaise (Henri-Adrien), chef surveillant des télégraphes à Épinal (Vosges); 24 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires; actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871; s'est particulièrement distingué au siège de Belfort.

M. Blanc (Chaffrey), facteur rural à Queyras (Hautes-Alpes); 39 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Bourdille (Jean-Louis), facteur chef à Paris-Bercy (Seine); 41 ans de bons services dans l'Administration.

M. Bonjour (Louis-Ferdinand), facteur chef à Melun (Seine-et-Marne); 20 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Branlard (Simon), sous-chef facteur à Alger (Algérie); 37 ans d'excellents services dans l'Administration, dont 10 en Algérie dans le service de la Trésorerie et des Postes; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires.

M. Brunot (Guillaume), facteur local à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne); 12 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1875.

M. Bühler (Daniel-Auguste), facteur chef à Lons-le-Saunier (Jura); 22 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; très bon facteur chef; 6 ans 1/2 de services militaires.

M. Burgard (Jacques), courrier-convoyeur à Angers (Maine-et-Loire); 35 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Calonec (Yves-Marie), facteur chef à Quimper (Finistère); 18 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 14 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Carlier (Jean-Baptiste), facteur rural aux Grandes-Côtes (Marne); 45 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Carment (Pierre-François), facteur rural à Gournay (Seine-Inférieure); 42 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Caron (Benoît-Théophile), facteur rural à Sains (Somme); 18 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Castellino (Louis), surveillant auxiliaire à Mahdia (Tunisie); 17 ans de bons services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les derniers événements de Tunisie.

M. Caubéta (Alexis), facteur rural à Vieille-Aure (Hautes-Pyrénées); 37 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Chaptal (Jean-Pierre), surveillant facteur des télégraphes à Mende (Lozère); 23 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. A eu la jambe cassée en service par suite de la chute d'un poteau télégraphique.

M. Chevallier (Pierre), brigadier facteur à Agen (Lot-et-Garonne); 17 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est particulièrement distingué par son dévouement au service pendant les inondations de 1875.

M. Clarisse (Charles-Édouard-Auguste), facteur local à la Bassée (Nord); 37 ans d'excellents services dans l'Administration; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Collignon (Laurent), gardien de bureau à l'Administration centrale à Paris; 45 ans d'excellents services dans l'Administration, dont 5 ans sur les paquebots-poste de la Méditerranée; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Collin (Antoine), facteur rural à Longuyon (Meurthe-et-Moselle); 28 ans de bons services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Cotrel (Jean-Baptiste-Augustin), surveillant facteur des télégraphes à Compiègne (Oise); 34 ans d'excellents services dans l'Administration;

n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. A été grièvement blessé dans l'exercice de ses fonctions.

M. Courtonnel (Armand-Léon), brigadier facteur à Paris (Seine); 20 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 14 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Dair (Isidore), facteur rural à Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise); 17 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Darnoud (Jean-Marie), facteur rural à Givors (Rhône); 39 ans de bons services dans l'Administration. S'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Décanus (Nicolas), facteur rural à Hannonville (Meuse); 7 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les neiges de l'hiver 1879-1880.

M. Décloi (Étienne), facteur local à Muret (Haute-Garonne); 37 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Demonceel (Joseph-Antoine), facteur rural à Longuyon (Meurthe-et-Moselle); 15 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 4 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Deschamps (Michel) dit **Buteux**, chef facteur à Paris (Seine); 40 ans 1/2 de bons services dans l'Administration.

M. Deschamps (Nicolas-Eugène), gardien de bureau à la recette principale de la Seine à Paris; 26 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service de confiance dont il est chargé.

M. Ducos (Paul-Joseph), facteur rural à Noé (Haute-Garonne), 33 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1875.

M. Dutoit (Édouard-Alfred), brigadier facteur à Lille (Nord); 30 ans de bons et intelligents services dans l'Administration; 4 ans 1/2 de services militaires.

M. Favas (Jean-Auguste), courrier convoyeur à Bordeaux (Gironde); 40 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire..

M. Feuilliarade (Antoine), facteur rural à Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme); 46 ans de bons services dans l'Administration.

M. Flament (Pierre-Constant), gardien de bureau à Saint Germain-en-Laye (Seine-et-Oise); 13 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 13 ans 1/2 de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. François (Jean-Zéphire), facteur rural à Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse); 7 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 4 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1879-1880.

M. Galy (Jean-Bernard), surveillant facteur des télégraphes à Toulouse (Haute-Garonne); 34 ans de bons services dans l'Administration; 6 ans 1/2 de services militaires. A été blessé étant en service. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871 Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Gravinal (Alexandre), facteur de ville à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); 30 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Halvick (Hubert), facteur rural à Docelles (Vosges); 20 ans de bons services dans l'Administration; 6 ans 1/2 de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Hoffmann (François), surveillant des télégraphes à Paris; 33 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-71.

M. Jusseau (Jean), gardien de bureau à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire); 29 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. S'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Laborde (Étienne-Henri-Victor), courrier-convoyeur à Nîmes (Gard); 47 ans 1/2 de bons services dans l'Administration.

M. Lacreuse (Claude), facteur rural à Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire); 30 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Landon (Léonard), facteur rural à Aigurande (Indre); 47 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Laverge (Bénigne), facteur chef à Versailles (Seine-et-Oise); 25 ans

d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans 1/2 de services militaires; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Lécureur (Éloi-Stanislas-Ernest), surveillant des télégraphes à Paris; 24 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 3 ans de services militaires; services exceptionnels.

M. Lejeunes (Jacques-Maximilien-Augustin), facteur des télégraphes au Havre (Seine-Inférieure); 29 ans de bons services dans l'Administration; 2 ans 1/2 de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Létoile (Simon-Charles), facteur de ville à Fontenay-aux-Roses (Seine); 21 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Lhenry (Antoine), surveillant facteur à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire); 41 ans de bons services dans l'Administration.

M. Lombard (Ferdinand-Athanase), facteur rural à Sains-de-la-Somme (Somme); 19 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Maillet (Annet), facteur rural à Lezoux (Puy-de-Dôme); 44 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Mamet (Joseph), brigadier facteur au Puy (Haute-Loire); 9 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1876.

M. Marchand (Charles-Marie-Louis-Philippe-Auguste), facteur chef à Montargis (Loiret); 16 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans 1/2 de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Marquet (Antoine), facteur chef à Paris-la-Villette (Seine); 41 ans 1/2 de bons services dans l'Administration.

M. Martin (Martin), brigadier facteur à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 20 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. S'est fait remarquer par son dévouement au service en 1871-1872.

M. Ménez (Jean-Marie), facteur de ville à Morlaix (Finistère); 14 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 13 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1880.

M. Menigault (Jacques), facteur rural à Bellegarde (Loiret); 39 ans de bons services dans l'Administration; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Meunier (Louis-François), facteur rural à Montsurs (Mayenne); 36 ans de bons services dans l'Administration; s'est constamment fait remarquer par son dévouement au service.

M. Meynial (Joseph), chef surveillant des télégraphes à Lyon (Rhône); 23 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 4 ans de services militaires; s'est toujours fait remarquer par son intelligence et son dévouement au service.

M. Moret (Jean-Nicolas), surveillant des télégraphes à Paris, 27 ans, d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; est chargé de l'entretien des piles de la station centrale des télégraphes de Paris; services exceptionnels.

M. Mossier (Louis), facteur rural à Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle); 23 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 2 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Mougenot (Joseph-Alexis), facteur rural à Lure (Haute-Saône); 18 ans et demi d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Mousnier (Léonard-Théophile), surveillant des télégraphes à Paris; 28 ans de bons services dans l'Administration; remplit les fonctions de brigadier facteur depuis plus de 20 ans; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Ormancey (Pierre), facteur rural à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or); 23 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Pavy (Jérôme-René), courrier auxiliaire à Alençon (Orne); 47 ans d'excellents services dans l'Administration, dont 38 ans comme facteur rural; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans de services militaires; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Petit (Vincent-Jérôme), brigadier-facteur à Orléans (Loiret); 16 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Poirier (François-Marie), facteur rural à Villepreux (Seine-et-Oise); 16 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a

jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1879-1880; a été presque enseveli sous les neiges.

M. Prud'homme (Pierre-Simon), facteur rural à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne); 42 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Quéquet (Thimothé-Daniel), surveillant facteur à Arras (Pas-de-Calais); 40 ans de bons services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Raveneau (François), courrier auxiliaire à Angers (Maine-et-Loire); 44 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Raverdy (Célestin-Joseph), courrier-convoyeur à Reims (Marne); 26 ans de bons services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Raynal (Antoine), facteur local à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne); 37 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est particulièrement fait remarquer par son dévouement au service.

M. Redaud (Julien), chef facteur à Paris (Seine); 27 ans de bons services dans l'Administration; 7 ans de services militaires. A été l'objet d'une tentative d'assassinat étant en service.

M. Rousset (Jean), facteur rural à Blaye (Gironde); 39 ans 1/2 d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; service particulièrement dévoué.

M. Sallé (Louis-Marie), agent spécial, mécanicien à Paris; 23 ans de bons services dans l'Administration; services exceptionnels.

M. Simon (Pierre-Louis), facteur rural à Ferrières-Gâtinais (Loiret); 20 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Soulé (Jean-Marie), facteur rural à Tournay (Hautes-Pyrénées); 43 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Stayne (Jean), facteur local à Montignac (Dordogne); 39 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; services particulièrement dévoués.

M. Taté (Étienne-Joseph), facteur local à Château-Porcien (Ardennes); 37 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru

aucune mesure disciplinaire; 5 ans 1/2 de services militaires; services particulièrement dévoués.

M. Tavet (Pierre-Alexandre), facteur rural à Sermaises-du-Loiret (Loiret); 29 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Plusieurs actes de courageux dévouement accomplis notamment pendant l'hiver 1879-1880.

M. Thomas (Thomas), facteur rural à Rançon (Haute-Vienne); 43 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

M. Tischmacher (François-Antoine), brigadier facteur à Beauvais (Oise); 17 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans 1/2 de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Vaquier (Pierre-Jean), facteur rural à Massegros (Lozère); 32 ans d'excellents et courageux services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; s'est toujours fait remarquer par son dévouement au service.

M. Vattan (Henri-Maurice), facteur local à Ivoy-le-Pré (Cher); 10 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. S'est particulièrement distingué dans un incendie qui a détruit une partie de la maison dans laquelle se trouve installé le bureau de poste.

M. Vaucheret (Désiré), facteur rural à Beaufort (Jura); 44 ans de bons services dans l'Administration.

M. Vilac (Jean-Louis), chef surveillant des télégraphes à Paris; 13 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 13 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871. Décoré de la médaille militaire.

DIRECTION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE. —
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

DÉCISION ALLOUANT DES INDEMNITÉS À DES RECEVEURS POUR LE CONCOURS EXCEPTIONNEL QU'ILS ONT APPORTÉ AU SERVICE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE PENDANT LE 1^{er} TRIMESTRE 1882.

Par décision ministérielle en date du 20 juin 1882, une indemnité de cinquante francs a été allouée à chacun des receveurs dont les noms

suivent pour le concours exceptionnel qu'ils ont apporté au service de la caisse d'épargne postale pendant le premier trimestre 1882.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES AGENTS.	BUREAUX.	OBSERVATIONS.
Ain.....	MM. Soumier.....	Saint-Rambert.	
Aisne.....	Bertin.....	Folembray.	
Allier.....	M ^{me} Frappier.....	Saint-Germain-des-Fossés.	
Alpes (Hautes).....	M. Mignard.....	Serres.	
Ardèche.....	M ^{lles} Mons.....	Bourg-Saint-Audéol.	
Ardennes.....	Midoux.....	Buzancy.	
Aude.....	MM. Gaubert.....	Lagrasse.	
Charente-Inférieure..	Lenzi.....	Surgères.	
Corrèze.....	Rebier.....	Vigeois.	
Creuse.....	M ^{me} Dubrouillet-Deslignes.	Auzances.	
Drôme.....	M. Quinet.....	Saint-Vallier.....	Actuellement à Nantes.
Eure.....	M ^{lle} Lhoir.....	Thiberville.	
Eure-et-Loir.....	M ^{me} de Confevron.....	Nogent-le-Roi.	
Finistère.....	MM. Sauvageau.....	Quimperlé.	
Gard.....	Joulié.....	Beaucaire.	
Garonne (Haute)....	M ^{lles} Marcou.....	Rieux.	
Gironde.....	Dornier.....	Gensac.	
Hérault.....	M ^{mes} Granier.....	Puisserguier.	
Ile-et-Vilaine.....	Semidei.....	La Guerche.	
Indre-et-Loire.....	Boulangier.....	Ballan.	
Jura.....	M ^{lle} Prost.....	Orgelet.	
Loir-et-Cher.....	MM. Jouanny.....	Cour-Cheverny.	
Lozère.....	Deleuze.....	Villefort.	
Manche.....	M ^{me} Hemel.....	Beaumont-Hague.	
Meurthe-et-Moselle..	MM. Rifau.....	Pagny-sur-Moselle.	
Nièvre.....	Werner.....	Lucenay-los-Aix.	
Nord.....	Lelong.....	Sars-Poteries.	
Oise.....	M ^{me} Lestocart.....	Coye.	
	M ^{lle} Poincelet.....	Verberie.	
Orne.....	M ^{me} Fouquet.....	Courtomer.	
Pas-de-Calais.....	Hennedouche.....	Bruay.	
Seine (extra muros)..	Billaudé.....	Créteil.	
Seine-Inférieure.....	Couturier.....	La Bouille.	
Seine-et-Marne.....	M. Duru.....	La Ferté-Gaucher.	
Seine-et-Oise.....	M ^{me} Préau.....	Villepreux.	
Somme.....	MM. Dignocourt.....	Mailly.	
Tarn-et-Garonne....	Drouillet.....	Montaigu.	
Vaucluse.....	Musse.....	Cevailon.	
Vienna (Hauts)....	Lacoste.....	Rochechouart.	
Yonne.....	M ^{me} Ponceau.....	Villefranche-Saint-Phal.	

En vertu de la même décision, des félicitations ont été décernées par le ministre à cent autres receveurs particulièrement méritants, et les directeurs départementaux ont été chargés d'adresser des lettres d'encouragement à plus de cinq cents agents signalés comme ayant fait de louables efforts pour le succès de l'institution nouvelle.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE INTÉRIEURE.**

CRÉATION D'UN SERVICE DE BUREAUX AMBULANTS.

A dater du 1^{er} juillet 1882, il a été créé un service de bureaux ambulants entre Paris et Rouen, comportant trois brigades désignées par les lettres A, B et C.

Ce service est la contre-partie du bureau ambulant actuel de Rouen à Paris.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

AJOURNEMENT DU SERVICE ANGLAIS SUR MAURICE ET LA RÉUNION.

Les agents ont été informés des ajournements successifs apportés à l'inauguration du service anglais projeté entre Aden, la Réunion et Maurice.

Il résulte d'un nouvel avis de l'Office britannique que le service dont il s'agit ne fonctionnera pas encore pendant le mois de juillet prochain.

Il y a lieu, par suite, de biffer les dates du 10 juillet dans la colonne 5, et du 21 août dans la colonne 9, en regard de la voie de Brindisi et des paquebots anglais, à la section de 89 (Mahé des Seychelles) de la nomenclature G.

DIRECTION DU PERSONNEL.

**DATE DE L'EXAMEN DU SECOND DEGRÉ POUR L'ADMISSION AUX EMPLOIS
SUPÉRIEURS.**

L'examen du second degré pour l'admission aux emplois supérieurs est fixé au lundi 13 novembre 1882.

Les agents qui désirent y prendre part devront adresser leur demande à la Direction du personnel avant le 1^{er} octobre prochain.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Balls Pond Road (n° 90) Near Culford Road.....	N.
Covent Garden.....	W. C.
Derrick Street, Rotherhite.....	S. E.
Lewisham High Road (n° 139) New Cross.....	S. E.
Lincoln's Jun (n° 17) Portugal Street.....	W. C.

Angleterre.

Allerton Bywater.....	Normanton.
Avebury.....	Calne.
Beckermet.....	Carnforth.
Bennington.....	Stevenage.
Boosbeck.....	Redcar.
Broomfield.....	Chelmsford.
Bury Street (Heywood).....	Manchester.
Chadsmoor.....	Stafford.
Chapel Road North.....	Worthing.
Chewton Mendip.....	Bath.
Chislehurst West.....	Chislehurst.
Combs.....	Stowmarket.
Copdock.....	Ipswich.
Crabbs Cross.....	Redditch.
Elm.....	Wisbech.
Garboldisham.....	Thetford.
Grove Place.....	Staines.
Hackness.....	Scarborough.
Hadnall.....	Shrewsbury.
Harriseahead.....	Stoke on Trent.
Hertingfordbury.....	Hertford.
Heydon.....	Royston.
High Ercall.....	Wellington, Salop.
King's Road.....	S ^t Leonards on Sea.
Knowl (Yorks).....	Normanton.
Little Heath.....	Barnet.
Llwynhendy.....	Llanelly.

Lowerhouse.....	Burnley.
Marshside.....	Southport.
Medbourne	Market Harboro.
Outwell.....	Wisbech.
Padiham Road.....	Burnley.
Rhostryfan	Carnarvon.
Ribbleton Lane.....	Preston (Lanc.).
Kibchester	Preston (Lanc.).
Rooden Lane	Manchester.
S' Leonards on Sea.....	Marina.
Stretham (Cambs).....	Ely.
Templecombe.....	Bath.
Thornham (Suffolk).....	Eye.
Tong.....	Shifnal.
Upminster.....	Romford.
Victor Road (Manningham).....	Bradford (Yorks.).
Wembdon.....	Wembdon.
Westcott Place, R. O.....	Vwindon.
West Thurrock.....	Romford.
Windlesham.....	Farnboroug Station.
Wroxham	Norwich.

Écosse.

Grant Street..... Inverness.

Irlande.

Main Street..... Bray.

MODIFICATION DE NOMS.

King Street, Covent Garden.....	W. C.
Lewisham Road, New Cross.....	S. E.
Lincoln's Inn (Serle Street).....	W. C.
Newgate Street.....	E. C.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Gensing Station Road.....	Hastings.
Prickend.....	Chislehurst.
S' Leonards on Sea.....	Hastings.
Wembdon Hill.....	Bridgwater.

Au lieu de : Gallifaclog (Dowlais), *lire :* Gallifaelog.

Vis-à-vis de : Netheravon, *remplacer :* Malborough *par :* Salisbury.

———— Wick (Sussex), ————— Arudel ————— Littlehampton.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX ITALIENS.

Les agents sont invités à opérer les annotations suivantes sur la liste des bureaux italiens aptes à participer au service des mandats de poste internationaux.

Nouveaux bureaux à inscrire.

Alfedena	Aquila,
Alvignano	Caserta.
Arqua Polesine	Rovigo.
Attimis	Udine.
Baiano	Avellino.
Banco	Roma.
Barrea	Aquila.
Bergantino	Rovigo.
Bettona	Perugia.
Bibbiano	Reggio Emilia.
Boccolo dei Tassi	Piacenza.
Bolognano	Chieti.
Bonassola	Genova.
Borgo Porta Romana	Milano.
Borrello	Chieti.
Breganze	Vicenza.
Brusson	Torino.
Buscemi	Siracusa.
Bussolengo	Verona.
Cannara	Perugia.
Cantalupo	Alessandria.
Capistrello	Aquila.
Capodimonte	Roma.
Carde	Cuneo.
Carlantino	Foggia.
Casalino	Novara.
Casalromano	Mantova.
Casazza (Mologno)	Bergamo.
Castelbaldo	Padova.
Castelbottaccio	Campobasso.
Castelcivita	Salerno.
Casteldaccia	Palermo.
Castelforte	Caserta.
Castelgomberto	Vicenza.
Castelleone di Suasa	Ancona.

Castelletto di Brenzone.....	Verona.
Castellinaldo.....	Cuneo.
Castelnuovo.....	Pavia.
Cestelnuovo Belbo.....	Alessandria.
Castelpetroso.....	Campobasso.
Castiadas (Muravera).....	Cagliari.
Castro dei Volsci.....	Roma.
Catanzaro Marina.....	Catanzaro.
Cave.....	Roma.
Cavezzo.....	Modena.
Cercemaggiore.....	Benevento.
Cilavegna.....	Pavia.
Colledimezzo.....	Chieti.
Colliano.....	Salerno.
Consienza.....	Pavia.
Cuccaro Vetere.....	Salerno.
Decollatura.....	Catanzaro.
Deiva.....	Genova.
Erchie.....	Lecce.
Faedis.....	Udine.
Feroleto Antico.....	Catanzaro.
Fiano Romano.....	Roma.
Flumeri.....	Avellino.
Fontevivo.....	Parma.
Frassinoro.....	Molena.
Gallico.....	Reggio Calabria.
Gallina.....	Reggio Calabria.
Gambatesa.....	Campobasso.
Gerace Marina.....	Reggio Calabria.
Giffoni sei Casali.....	Salerno.
Gioia Sannitica.....	Caserta.
Giudecca.....	Venezia.
Gradoli.....	Roma.
Grosio.....	Sondrio.
Grottaferrata.....	Roma.
Grotteria.....	Reggio Calabria.
Guardavalle.....	Catanzaro.
Isola del Gran Sasso.....	Teramo.
Lago.....	Cosenza.
La Thuile.....	Torino.
Lentate sul Seveso.....	Milano.
Lerma.....	Alessandria.
Lesina.....	Foggia.
Lioni.....	Avellino.
Longi.....	Messina.
Lucito.....	Campobasso.

Luras	Sassari.
Maiolati	Ancona.
Marcellinara	Catanzaro.
Marianopoli	Caltanissetta.
Marina di Patti	Messina.
Massarosa	Lucca.
Matino	Lecce.
Melissa	Catanzaro.
Migliarino	Ferrara.
Milano Borgo Porta Garibaldi	Milano.
Milano-Borgo Porta Romana	Milano.
Minerbe	Verona.
Minervino di Lecce	Lecce.
Monchio	Parma.
Moncrivello	Novara.
Mondragone	Caserta.
Mongiana	Catanzaro.
Montalegre	Girgenti.
Montalto Ligure	Porto Maurizio.
Montecarlo in Val di Nievole	Lucca.
Montecilfone	Campobasso.
Monteleone di Puglia	Avellino.
Montelparo	Ascoli.
Montemaggiore al Metauro	Pesaro e Urbino.
Monterosso al Mare	Genova.
Montesilvano	Teramo.
Monte Spluga (Isolato)	Sondrio.
Montone	Perugia.
Montrone	Bari.
Morciano di Romagna	Forli.
Moricone	Roma.
Muro Leccese	Lecce.
Napoli-succursale n° 7	Napoli.
Nembro	Bergamo.
Negrar	Verona.
Norma	Roma.
Numana	Ancona.
Ogliastro Cilento	Salerno.
Orciano di Pesaro	Pesaro.
Ortovero	Genova.
Palermo-succursale n° 3	Palermo.
Pallagorio	Catanzaro.
Palmoli	Chieti.
Pannarano	Benevento.
Parco Reale	Torino.
Parenti	Cosenza.

Pedoro	Catania.
Pellezzano	Salerno.
Pentima	Aquila.
Perdifumo	Salerno.
Perfugas	Sassari.
Pescasseroli	Aquila.
Pascopennataro	Campobasso.
Pianfei	Cuneo.
Pietrelcina	Benevento.
Pieve Albignola	Pavia.
Piglio	Roma.
Piraino	Messina.
Poggioreale	Trapani.
Pollina	Palermo.
Ponte cagnano (Monte corvino Pugliano)	Salerno.
Premosello	Novara.
Quingentole	Mantova.
Resina	Napoli.
Rezzonico	Como.
Rivignano	Udine.
Robilante	Cuneo.
Rocca devandro	Caserta.
Rocca di Falco	Palermo.
Roccalumera	Messina.
Rocca Pia	Aquila.
Rocchetta Tanaro	Alessandria.
Rogiano Gravina	Cosenza.
Roma-succursale n° 8	Roma.
Roma-succursale n° 9	Roma.
Roma-Porta del Popolo	Roma.
Roma-San Giovanni in Laterano	Roma.
Rotella	Ascoli Piceno.
Roverchiara	Verona.
Saltara	Pesaro.
San Ambrogio di Valpolicella	Verona.
San Angelo d'Alife	Caserta.
San Chirico Nuovo	Potenza.
Sancipirrello	Palermo.
San Giovanni Ilarione	Vicenza.
San Lorenzo Nuovo	Roma.
San Martino Buonalbergo	Verona.
San Omero	Teramo.
San Pancrazio Salentino	Lecce.
San Pietro in Guarano	Cosenza.
San Pietro in Vincoli	Ravenna.
San Quirico	Genova.

San Rufo	Salerno.
Santa Agata di Esaro	Cosenza.
Santena	Torino.
Sant'Ippolito	Pesaro.
San Terenzo (Lerici)	Genova.
San Vito	Cagliari.
San Vito sull'Ionio	Catanzaro.
Sassano	Salerno.
Savoia di Lucania	Potenza.
Scerni	Chieti.
Scoppito	Aquila.
Sette Cannoli	Palermo.
Sissa	Parma.
Sizzano	Novara.
Sommo	Pavia.
Succivo	Caserta.
Suna	Novara.
Terricciola	Pisa.
Terruggia	Alessandria.
Toirano	Genova.
Torella del Sannio	Campobasso.
Tornareccio	Chieti.
Torre Mondovi	Cuneo.
Torretta	Palermo.
Trissino	Vicenza.
Valle dell'Angelo	Salerno.
Varallo Pombia	Novara.
Venezia-succursale n° 2	Venezia.
Via Grande	Catania.
Villa Bartolomea	Verona.
Villagrazia	Palermo.
Villanova d'Albenga	Genova.
Villimpenta	Mantova.
Volturino	Foggia.
Zuccarello	Genova.

Rectification.

Vis-à-vis de Giffoni Vallepiana, remplacer Caserta par Salerno.

AVIS DES MANDATS DE POSTE POUR L'ÉTRANGER MAL ADRESSÉS.

La nomenclature des bureaux italiens indique : *Ponte-Tresa (Laveno)-Como.*

La nomenclature des bureaux suisses : *Pontetresa-Tessin.*

Il arrive fréquemment que les avis d'émission afférents aux mandats

emis sur l'une de ces deux localités sont expédiés dans l'autre, ce qui entraîne naturellement des retards dans le payement, le bureau destinataire italien étant obligé de réclamer l'avis d'émission au bureau suisse et réciproquement.

Les agents sont invités à indiquer très exactement sur les enveloppes renfermant les avis d'émission le pays étranger auquel appartient le bureau destinataire.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

**NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE ESPAGNOLS ADMIS À L'ÉCHANGE
DES LETTRES CONTENANT DES VALEURS DÉCLARÉES.**

Les agents devront ajouter, à leur ordre alphabétique, les noms des bureaux espagnols suivants, sur la nomenclature annexée au tarif international (page 98 bis et suivantes) :

Aguilas.....	Murcie.
Alcala de los Gazules.....	Cadix.
Alcala de la Real.....	Jaen.
Alcandete.....	Jaen.
Alfaro.....	Logrono.
Algeciras.....	Cadix.
Almaden.....	Ciudad Real.
Almodovar del Campo.....	Ciudad Real.
Alora.....	Malaga.
Arcos de la Frontera.....	Cadix.
Arenys de Mar.....	Barcelone.
Ayamonte.....	Huelva.
Badalona.....	Barcelone.
Bailen.....	Jaen.
Barja.....	Almeria.
Calahorra.....	Logrono.
Caldas de Reyes.....	Pontevedra.
Campanario.....	Badajoz.
Campillos.....	Malaga.
Cangas de Onis.....	Oviedo.
Cangas de Tineo.....	Oviedo.
Caravaca.....	Murcie.
Carinena.....	Saragosse.
Caspe.....	Saragosse.
Castro del Rio.....	Cordoue.
Gastropol.....	Oviedo.
Cazalla de la Sierra.....	Séville.

Cazorla	Jaen.
Cehegin	Murcie.
Chantada	Lugo.
Chelva	Valence.
Chiclana de la Frontera	Cadix.
Ciudad Rodrigo	Salamanque.
Cullera	Valence.
Don Benito	Badajoz.
Espiel	Cordoue.
Estepa	Séville.
Estepona	Malaga.
Estrada	Pontevedra.
Fonsagrada	Lugo.
Guadalcanal	Séville.
Igualada	Barcelone.
Jijona	Alicante.
Lebrija	Séville.
Linea (La)	Cadix.
Logrono	Logrono.
Logrosu	Cacerès.
Marbella	Malaga.
Marin	Pontevedra.
Martorell	Barcelone.
Martos	Jaen.
Mazarron	Murcie.
Medina Sidonia	Cadix.
Merida	Badajoz.
Mieres	Oviedo.
Moguer	Huelva.
Montefrio	Grenade.
Moratalla	Murcie.
Morella	Castellon.
Moron de la Frontera	Séville.
Mula	Murcie.
Muros	Corogne.
Noya	Corogne.
Olivenza	Badajoz.
Olvera	Cadix.
Ortiguera	Corogne.
Pego	Alicante.
Pozo Blanco	Cordoue.
Priego	Cordoue.
Puente Genil	Cordoue.
Quintanar de la Orden	Tolède.
San Andres de Palomar	Barcelone.
Torrecilla de Cameros	Logrono.

Torrox.....	Malaga.
Veger.....	Cadix.
Vich.....	Barcelone.
Villafrauca de los Barros.....	Badajoz.
Villanueva y Geltru.....	Barcelone.
Villanueva de los Infantes.....	Ciudad Real.
Villaviciosa.....	Oviedo.
Yecla.....	Murcie.
Yeste.....	Albacete.

Il y aura lieu de biffer, sur la même liste, les bureaux suivants :

Daimiel.....	Ciudad Real.
Menjibar.....	Jaen.
Mogente.....	Valence.
Palma del Rio.....	Cordoue.
Penaranda de Bracamonte.....	Salamanque.
Rioseco.....	Valladolid.
Sabadell.....	Barcelone.
Tarazona.....	Saragosse.
Valdemoro.....	Madrid.
Villalumbroso.....	Palencia.
Joosquilla de Camecos.....	Logrono.

Enfin les noms des bureaux désignés ci-après devront être rectifiés comme suit :

Au lieu de Almunia,	inscrire Almunia (La).
Aranda de Diero,	Aranda de Duero.
Aruedo,	Arnedo.
Castellon,	Castellon de la Plana.
Castillejo,	Castillejo de Mesleon.
Jadriaque,	Jadraque.
Najeva,	Najera.
Nevelda,	Novelda.
Arihuela,	Orihuela.
Orotova,	Orotava (La).
Roda,	Roda (La).
Sanlucar de Barrameda,	Sanlucar de Barrameda.
Villagurcia,	Villagarcia.
Villarreal (Castellon),	Villareal de la Plana.
Villarreal (Guipuzcoa),	Villareal o Zumarraga.
Villarrobledo,	Villarobledo.

DIRECTION DU CABINET ET DU SERVICE CENTRAL.

COMMUNICATION DU BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE INTERNATIONAL
DE BERNE.

La compagnie « Eastern Telegraph » annonce que son bureau du Caire est fermé temporairement, et que les télégrammes sont envoyés d'Alexandrie, aux risques des expéditeurs et par les meilleurs moyens, sans changement d'adresses ou de taxes.

I. — INTERRUPTION ET RÉTABLISSEMENT DE LIGNES.

Le câble de Saint-Vincent-Grenade est rétabli depuis le 29 janvier 1882.

Le câble de Shanghai-Nagasaki est interrompu depuis le 3 juillet 1882.

II. — MODIFICATIONS APPORTÉES À LA CARTE DES COMMUNICATIONS
TÉLÉGRAPHIQUES DU RÉGIME EXTRA-EUROPÉEN DEPUIS LE 1^{er} MARS 1881.

9 mars 1881. — Ouverture des câbles Mantamoras-Tampico, Vera-Cruz, posés par la « Compagnia di telegrapho mexicano ».

1^{er} avril 1881. — Extension par la compagnie « Anglo American » de ses lignes dans l'île de Terre-Neuve jusqu'à Cape Race, où elle a ouvert un bureau télégraphique.

1^{er} août 1881. — Les îles de Kea et de Skiathos sont reliées au réseau hellénique, et les stations y établies sont ouvertes à la correspondance internationale.

1^{er} septembre 1881. — Une nouvelle communication a été établie avec l'État libre d'Orange River par la voie de Durban et de Ladyomith.

1^{er} septembre 1881. — L'île de Kythira (Cerigo) est reliée au réseau hellénique, et la station y établie est ouverte à la correspondance internationale.

24 décembre 1881. — Ouverture par le Gouvernement chinois de la ligne de Shanghai à Tien-Tsin.

1^{er}, 19 janvier 1882. — Établissement par l'administration Monténégrine de deux lignes allant de Raguse à Schkodra, l'une directement par Dulcigno (1^{er} janvier 1882), l'autre par Antivari et Dulcigno (19 janvier 1882).

24 mars 1882. — Ouverture par la compagnie « Eastern Telegraph » d'un câble direct entre Trieste et l'île de Corfou.

23 avril 1882. — Ouverture d'un câble posé par la Vereinigte Deutsche Telegraphen Gesellschaft entre Emden et Valentia.

1^{er} mai 1882. — Scission par la compagnie « Western and Brazilian telegraph » de son câble de Pernambuco-Naranham en deux sections : Pernambuco-Ceara et Ceara-Maranham.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

LISTE DES JOURNAUX NÉERLANDAIS.

Les agents sont invités à rectifier et à compléter ainsi qu'il suit les prix d'abonnement en France au journal *Nieuws van den Dag*, publié à Amsterdam, qui figure à la page 8 de la liste des journaux néerlandais :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat		DROIT. 7	OBSERVATIONS. 8
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie des Pays- Bas. 6		
			fr. c.	fr. c.	fl. cen ^{ts} .	fr. c.	
<i>Nieuws van den Dag (Het.)</i> ..	Amster- dam.	3 mois..	10 50	10 17	4 84	0 33	Sans le supplément <i>Zondagsblad</i> .
		6 mois..	21 00	20 37	9 70	0 63	
		12 mois..	42 00	40 74	19 40	1 26	
		3 mois..	12 18	11 79	5 61	0 39	Avec le supplément <i>Zondagsblad</i> .
		6 mois..	24 36	23 61	11 24	0 75	
		12 mois..	48 72	47 25	22 49	1 47	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS où LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Haute-Saône.....	Citeux.....	8 juin 1882.....	7288
Haute-Marne.....	Froncles.....	<i>Idem</i>	7289
Aisne.....	Amblèny (1).....	16 juin 1882.....	6783
Vaucluse.....	Mazan (1).....	17 juin 1882.....	2204
Bouches-du-Rhône.....	Raphèle, commune d'Ailes (1).....	21 juin 1882.....	6625
Rhône.....	Jullié.....	23 juin 1882.....	7291
Aude.....	Salles-d'Aude.....	26 juin 1882.....	7292
Loiret.....	Sandillon (1).....	<i>Idem</i>	6060
Eure-et-Loir.....	Vérigny.....	27 juin 1882.....	7293

(1) Transformation en recette de l'établissement de facteur-boîtier existant dans cette localité.

Par décision ministérielle en date du 16 juin 1882, la commune de Beauvois (Nord) a été dotée d'une recette sur les fonds du budget communal, en exécution de la décision organique du 15 juin 1879.

Par décision du 21 décembre 1881, un établissement de facteur-boîtier a été créé à Kerrata (département de Constantine). Cet établissement a été mis en activité le 16 juin 1882.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Castiglione M (Alger)	17 juin.
Clécy M ☒ (Calvados)	10 juillet.
Dancevoir M ☒ (Haute-Marne)	Idem.
Givet ☒ (Ardennes) (effacer 1 kil.)	Idem.
Lagnieu M ☒ (Ain)	Idem.
Pernes-en-Artois M ☒ (Pas-de-Calais)	Idem.
Rovigo M (Alger)	17 juin.
Saint-Aignan-sur-Cher M ☒ (Loir-et-Cher) (effacer, à la gare de Saint-Aignan-des-Noyers, la mention pour Saint-Aignan, 2 kil.) (Loir-et-Cher)	10 juillet.
Achiet-le-Grand M ☒ (Pas-de-Calais)	Idem.
Burquoy M ☒ (Pas-de-Calais)	Idem.
Cdérau M ☒ (Gironde)	Idem.
Échauffour M ☒ (Orne)	Idem.
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe M ☒ (Orne)	Idem.
Lourches M ☒ (Nord) (effacer 2 kil.)	Idem.
Piré M ☒ (Ile-et-Vilaine)	Idem.

Bureau géré par un agent de la commune.

Oletta M (Corse)	Idem.
------------------------	-------

GARES.

Agnor D, Avesnes-sur-Helpe D, Fourmies D, Quesnoy (le) D, Sains D (Nord)	10 juillet.
Villefranc-Coulommiers D (Loir-et-Cher)	Idem.
Blanc-Misseron { pour Blanc-Misseron, 1 kil. (Nord)	} Idem.
{ pour Quiévrechain, 2 kil. (Nord)	

FUSIONS.

Crécy-sur-Serre (Aisne)	17 juin.
Fere-en-Tardenois (La) (Aisne)	20 juin.
Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure)	Idem.
Vitry-sur-Seine (Seine)	11 juillet.

MODIFICATIONS.

Ont un service de jour complet les bureaux de bains de : Bourboule (la), Mont-Dore (le) et Royat (Puy-de-Dôme) depuis le 20 juin.

Est rouvert le bureau de Bains de Saint-Gervais (Haute-Savoie) depuis le 24 juin.

Bordj-Bou-Argeridj (Constantine) : supprimer L, ce bureau ayant un service de jour complet.

Dormans (Marne) : ajouter au renvoi, bureau ouvert sans interruption de 7 ou 8 heures du matin, selon la saison, à 7 heures du soir, les jours ordinaires, et jusqu'à 2 heures de l'après-midi, les dimanches et jours fériés.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Moyenneville M ☒ (Somme)..... 25 juillet.
Vizan M ☒ (Vaucluse)..... 10 juillet.

Bureaux d'intérêt privé.

Chenonceaux [Château de] (Indre-et-Loire). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Tours pour la correspondance de M^{me} Pelouze. 25 juin.
Corbillière [Château de la] (Loiret). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Bucy-Saint-Liphard par une ligne téléphonique pour la correspondance de M. de Manneville..... 1^{er} juillet.

FUSIONS.

Boissezon (Tarn)..... 15 mai.
Caux (Hérault)..... 1^{er} mai.

MODIFICATIONS.

Le service télégraphique du bureau de Moutiers (Savoie) est prolongé jusqu'à 9 heures, depuis le 1^{er} juillet.

Est rouvert : Chanceaux (Indre-et-Loire), depuis le 27 juin.

Est rouvert : le bureau de bains de Ussat (Ariège), depuis le 1^{er} juillet.

Inscrire à la nomenclature : Bagnoles par Tessé-la-Madeleine M 1 kil. (Orne); supprimer le bureau de Bagnoles (commune de Tessé-la-Madeleine) M (Orne) et le remplacer à son ordre alphabétique par : Tessé-la-Madeleine M ☒ (Orne).

Modifier ainsi la gare de Saint-Gervasy-Bezouce : mettre, pour Saint-Gervasy, 2 kil. (Gard), et pour Bezouce, 1 kil. (Gard).

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

Il est rappelé que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES OU autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ain.....	Moulin-des-Ponts, commune de Bénv.....	Saint-Étienne-des-Bois.....	Coligny (Exc.).
Côte-d'Or.....	Marsannay-la-Côte.....	Dijon.....	Marsannay-la-Côte (1).
	Couchey.....	Gevrey-Chambertin.....	
	Chenôve.....	Dijon.....	Pagny-le-Château (1).
	Perrigny-lès-Dijon.....	<i>Idem</i>	
	Pagny-le-Château.....		
	Pagny-la-Ville.....	Seurre.....	
	Le Châtelet.....		
	La Bruyère.....		
Dordogne.....	Manzac.....	Saint-Astier.....	Manzac (1).
	Bourrou.....	Bordas.....	
	Jaure.....	Neuvic-sur-l'Isle.....	
Gironde.....	Loubens.....	Camiran.....	La Réole.
Ile-et-Vilaine.....	Langon.....	Brain-sur-Vilaine.....	Langon (1).
	Ronac.....		
Isère.....	Chatte.....	Saint-Marcellin.....	Chatte (1).
	Saint-Bonnet-de-Chavanne.....	La Sône.....	
	Saint-Appolinard.....	Saint-Antoine.....	
	Bessins.....	<i>Idem</i>	
Lot-et-Garonne.....	Carrière (La), commune de Nérac.....	Nérac.....	Exc. Barbaste.
Marne.....	Loisy-sur-Marne.....		Loisy-sur-Marne (1).
	Drouilly.....		
	Meisnes.....	Vitry-le-François.....	
	Pringy.....		
	Songy.....		
Nord.....	Saultain.....	Valenciennes.....	Saultain (1).
	Estreux.....		Saint-Aubert (1).
	Saint-Aubert.....	Iwuy.....	
	Saint-Hilaire-lès-Cambrai.....	Carnières.....	
	Saint-Vaast.....	Solesmes.....	
	Villers-en-Cauchie.....	Iwuy.....	

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4		
Oise.....	Saint-Omer-en-Chaussée.....	Marseille-le-Petit.....	Saint-Omer-en-Chaus- sée (1).		
	Oudeuil.....	Nanteuil-le-Haudoin....	Baron (1).		
	Pisseleu.....		Le Rang-du-Fliers.....	Conchil-le-Temple (1).	
	Blicourt.....			Saint-Omer.....	Moulle (1).
	Baron.....				Bouray.....
Pas-de-Calais.....	Conchil-le-Temple.....	<i>Idem</i>	Exc. Saint-Vrain.		
	Colline-Beaumont.....	<i>Idem</i>	Exc. Bouray.		
	Nampont-Saint-Firmin.....	Maromme.....	Saint-Martin-de-Bos- cherville (1).		
	Ligny-Noyelle.....	La Bouille.....			
	Waben.....	Maromme.....	Exc. Duclair.		
	Moule.....	Duclair.....			
	Houille.....	<i>Idem</i>	Exc. Duclair.		
Moringhem.....	Bacqueville.....	Brachy (1).			
Seine-et-Oise.....	Saint-Vrain.....	Breteuil-sur-Noye (Oise).	Faloise (La) (1).		
	Épine (L'), commune d'Itte- ville.....	Fiers-de-la-Somme.....			
	Boissière (La), commune de Saint-Vrain.....				
Seine-Inférieure.....	Saint-Martin-de-Boscherville.				
	Quévillon.....				
	Manjigny.....				
	Hénouville.....				
	Fontaine (La), commune d'Hénouville.....				
Somme.....	Brachy.....				
	Faloise (La).....				
	Chaussoy-Épagay.....				
	Hallivillers.....				
	Wardo-Mauger (La).....				
	Hortoy (L').....				

(1) Bureau de de poste de nouvelle création.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
241	3	Intercaler : Carrière (La), Lot-et-Garonne, c ^{ne} de Nérac. — Exc. Barbaste.
511	3	Fontaine (La), Seine-Inférieure, c ^{ne} d'Hénouville. — Exc. Duclair.
464	1	Épine (L'), Seine-et-Oise, c ^{ne} d'Itteville. — Exc. Saint-Vrain.
1029	1	Pomme (La), Bouches-du-Rhône. etc.; <i>liffer</i> c ^{ne} d'Allauch, et y substituer c ^{ne} de Marseille.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^o BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.

STATISTIQUE DES CONTRAVENTIONS.

MOIS DE MAI 1882.

TABLEAU N^o 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFERÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
981	"	203	.	56	fr. c. 717 30	.	.	.
1,184								

TABLEAU N^o 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉS par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes				
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 50 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8
14	69	10	17	2	5	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
352	1,311	8,708 65	.	.	.

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
84	73	98	1,109 50	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux constatant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.				CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AG- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		Déli- quants civils. — Nombre	Déli- quants mili- taires. — Nombre
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849.. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856				fr. c.				fr. c.		
	1,184	"	56	717 30	"	"	"	"	"	"
	"	14	"	"	69	10	24	(1)	"	"
	"	352	1,311	8,708 65	"	"	"	"	"	"
la loi du 4 juin 1859.....	84	73	98	1,109 50	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	1,268	439	1,465	10,535 45	69	10	24	"	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
1	2	3	de la gendarmerie. 4	des agents des douanes et octrois. 5	des agents des postes. 6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
13	108 00	36 00	"	"	36 00
Ensemble : 36 ^r 00 ^a					

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. Bosviel, commis au bureau de la Bourse, à Marseille, a remis à son receveur un portefeuille contenant, outre divers objets, deux billets de banque de 100 francs, qu'il avait trouvé sur la tablette d'un guichet. Ce portefeuille a pu être restitué à son propriétaire.

M. Paillère, sous-agent au même bureau, a trouvé dans la salle d'attente du public un paquet renfermant des timbres-poste pour une valeur de 115 francs, qu'il a pu restituer à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. Wils, facteur à Hondschootte (Nord), a trouvé, en cours de tournée, dans la commune de Rexpoède, une pièce de 5 francs qu'il a remise au greffier de la mairie de cette localité.

M. Menjuzan, facteur local à Habas (Landes), a remis à la receveuse de ce bureau un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. Béraud, facteur-boîtier à Robertville (Algérie), s'est empressé de restituer à son propriétaire, qui l'avait oublié au guichet, un portefeuille contenant des valeurs. Il a refusé toute récompense.

M. Richon, facteur rural à Damery (Marne), a trouvé, en cours de tournée, un portefeuille contenant une somme de 11 fr. 50 cent. qu'il s'est empressé de rapporter au bureau.

M. Chapoutot, jeune facteur des télégraphes au bureau du boulevard Haussmann, à Paris, s'est empressé de remettre à son receveur un portefeuille contenant un chèque de 3,000 francs au porteur, trouvé par lui sur la voie publique.

M. Roder, commis des télégraphes à la gare de Nantes, a remis au chef de gare une enveloppe contenant une traite de 1,000 francs et deux billets de 100 francs, qui avait été oubliée sur la tablette du guichet. Ces valeurs ont pu être restituées à leur propriétaire.

M. Gauthier, facteur-boîtier à Mesves-sur-Loire (Nièvre), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 21 francs, qu'il s'est empressé de déposer à la mairie. Ce sous-agent a déjà été signalé, au mois d'avril dernier, pour un acte de même nature.

M. Rivière, facteur rural à Trèbes (Aude), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 200 francs en or qu'il a pu restituer aussitôt à son propriétaire.

M. Thène, commis des télégraphes à Carcassonne (Aude), a trouvé sur la tablette du guichet une somme de 40 francs en or qu'il s'est empressé de remettre au commis principal.

M. Delmas, facteur de ville à Montereau (Seine-et-Marne), a trouvé sur la voie publique une traite de 500 francs qu'il s'est empressé de remettre, après d'actives recherches, à son propriétaire.

M. Calmette, facteur des télégraphes à Agen (Lot-et-Garonne), a trouvé, en cours de tournée, une trousse de médecin qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. Bourlon, facteur rural à Givry-en-Argonne (Marne), a trouvé, en cours de tournée, un ballot de marchandises d'une valeur de 50 francs environ. Ce ballot a pu être restitué, par ses soins, à la personne intéressée.

M. Pierre, facteur rural à Saint-James (Manche), s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie contenant 97 francs, trouvé par lui en cours de tournée.

M. Rigal, commis à Provins (Seine-et-Marne), s'est empressé de faire remettre à la personne intéressée un portefeuille contenant 4,000 francs en billets de banque, oublié par elle dans la salle d'attente du bureau.

M. Schwentzer, facteur des télégraphes à Nancy, a trouvé dans la salle d'attente du bureau une pièce de 5 francs en or qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du receveur.

M. Martin, facteur local à Bruyères (Vosges), a trouvé, en cours de tournée, une pièce de 20 francs qu'il a pu restituer à la personne qui l'avait perdue.

M. Jacquet, surveillant-facteur des télégraphes à Roanne (Loire), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant une certaine somme et plusieurs photographies, qu'il a remis entre les mains de son receveur.

M. Sudreau, facteur local à Sorges (Dordogne), s'est empressé de restituer à la personne intéressée une pièce de 10 francs qu'il avait reçue en trop. Ce sous-agent s'est déjà signalé plusieurs fois par des actes de probité semblables.

M. Limbert, chargeur, a remis au chef de gare de Tours un porte-

monnaie contenant 10 francs, trouvé par lui dans le couloir des salles d'attente.

M. Perrand, facteur aux Bouchoux (Jura), ayant reçu, en opérant un recouvrement, une somme de 50 francs en trop, s'est empressé de la restituer à la personne intéressée.

M. Vialar, commis à Albi (Tarn), a pu restituer à son légitime propriétaire un porte-monnaie contenant une somme importante et qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. Blanc, jeune facteur des télégraphes au bureau de Nantes, préfecture, a trouvé une pièce de 10 francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. Moreau, facteur à Niort (Deux-Sèvres), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 50 francs, qu'il s'est empressé de remettre entre les mains du commis principal. Ce porte-monnaie a pu être restitué à son légitime propriétaire.

M. Bigoureux, jeune facteur des télégraphes à Vierzon (Cher), a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 20 fr. 20 c. qu'il a remis aussitôt à l'agent de service. Ce porte-monnaie a pu être restitué à la personne intéressée.

M. Lèbre, facteur local à Joyeuse (Ardèche), s'est empressé de remettre à la receveuse de ce bureau un billet de banque de 100 francs, trouvé par lui en cours de tournée.

M. Butaud, surveillant des télégraphes à Saint-Martin (île de Ré), s'est empressé de restituer à son propriétaire un porte-monnaie contenant 70 francs que celui-ci avait oublié au guichet du bureau.

M. Laborel, facteur à Paris (bureau n° 68), a trouvé dans la salle d'attente du bureau une clef de montre en or qu'il a remise entre les mains de son receveur.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. Boissezon, facteur rural à Mèze (Hérault), a fait preuve de courage en abattant, en cours de tournée, un reptile de grosse taille qui s'était élancé sur lui.

M. Caminade, gardien de bureau à la ligne des Pyrénées, a fait preuve d'une grande énergie en contribuant à l'arrestation de deux malfaiteurs à Bordeaux.

M. Cordes, facteur rural à Sallèles (Aude), a sauvé d'une mort imminente une femme qui s'était jetée dans une rivière.

M. Thévenard, facteur-boîtier à Neuvy-Grandchamp (Saône-et-Loire), a fait preuve de dévouement en retirant d'une mare un enfant en danger de se noyer.

MM. Maréchal, facteur rural à Seurre (Côte-d'Or), Trauque, facteur de ville à Bordeaux, Duransel, facteur rural à Saint-Romain (Lot-et-Garonne), Bourgani, facteur des télégraphes à Vouziers (Ardennes), n'ont pas hésité à se jeter à la tête de chevaux emportés qu'ils ont réussi à maîtriser.

MM. Daché et Maillot, facteurs à la Roche-Millay (Nièvre), Milleville et Macquart, facteurs ruraux, et Gossard, courrier à Thumeries (Nord), Bernard, facteur rural à Serres (Hautes-Alpes), se sont particulièrement distingués par leur dévouement dans des incendies.

M. Martin, facteur local à Bruyères (Vosges), a fait preuve de courage en poursuivant un chien atteint d'hydrophobie qu'il est parvenu à abattre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS.
MM. Blavier.....	Directeur ingénieur.	École supérieure...	10,000	Inspecteur général.	Sur place.....	12,000
Fiston.....	Directeur...	Troyes.....	6,000	Directeur...	Bar-le-Duc.....	6,000
Douceur.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	6,000	Idem.....	Troyes.....	6,000
Béraud.....	C. P.....	Réclamations.....	4,500	Inspecteur..	Paris, direction régionale.	4,500
Tongas.....	Sous-Ingén..	Paris, lig. souterr..	2,500	Sous-ingén..	Sur place.....	3,000
Sueur.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	3,000
Barbarat.....	Idem.....	Marseille, lig. sout.	2,500	Idem.....	Idem.....	3,000
Rambaud.....	Idem.....	Toulon, usine.....	2,500	Idem.....	Idem.....	3,000
Brunet.....	Commis.....	Lyon.....	1,800	Commis.....	Dét. dir. du Rhône.	1,800
Baronnat.....	Recev.....	Decize.....	2,400	Maintenu C. D.	Bourg.....	2,700
Parmentier....	Commis.....	Evreux.....	2,700	C. D.....	Evreux.....	2,700
Borrel.....	Idem.....	Dét. dir. du cabinet.	2,400	Commis.....	Titularisation....	2,500
Bouguet.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Haley.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Gesland.....	Idem.....	Dét. dir. du person.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Rony.....	Idem.....	Dét. dir. du matériel	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Letellier.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Créteaux.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Lambert.....	C. P.....	Dét. dir. des serv. sédentaires.	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Barbier.....	Commis.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Allègre.....	Idem.....	Dét. dir. des corresp. postales.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Damiens.....	C. P.....	Dét. dir. de la comp.	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Carbonnel.....	Commis.....	Toulon.....	1,500	Idem.....	Dét. direction des Bouches-du-Rhône.	1,500
Forbin.....	C. P.....	Dir. de la comptab.	3,500	C. P.....	Direct. régionale de Paris-Est.	3,600
Moynier.....	Idem.....	Dir. du person. l.	3,500	Idem.....	Dir. de la comptab..	3,500
Trinquier.....	Commis.....	Béziers.....	2,100	Commis.....	Dét. d. de l'Ardèche,	2,100
Planchon.....	Idem.....	Toulouse.....	1,800	C. D.....	Mont-de-Marsan...	1,800
Serraire.....	C. D.....	Le Mans.....	2,100	Idem.....	Draguignan.....	2,100
Guinand.....	Commis.....	Saint-Brieuc.....	1,500	Commis.....	Dét. d. de la Sarthe.	1,500
Perrigault....	Idem.....	Idem.....	2,700	C. D.....	Saint-Brieuc.....	2,700
Etcheverry....	Idem.....	Montauban.....	2,100	Idem.....	Pau.....	2,100
Manaut.....	Idem.....	Toulouse.....	2,400	Idem.....	Montauban.....	2,400
Grépin.....	Idem.....	Bordeaux.....	2,100	Commis.....	Dét. dir. du person.	2,100
Michel.....	Idem.....	Pau.....	2,100	Idem.....	Dét. d. de la Gironde	2,100
Nilly.....	Commis aux ^{tes}	S ^t -Germain-en-Laye	"	Idem.....	Sur place.....	1,500
Cuq (Ch.-A.)..	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hugoneng dit Labonnefon.	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lecointo.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Corbet.....	Idem.....	Paris-Passy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bessou.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ricarrère.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delaye.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roblot.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Azière.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Supplément ^{re} ..	Idem.....	"
Bollender.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mézeray.....	Idem.....	Saint-Servan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Shneider.....	Idem.....	Versailles.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Huard.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Fontaine.....	C ¹ s auxiliaire.	Anneey.....	"	Surnumér ^{re} .	Sur place.....	"
Issanchou.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Paget.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pinon.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leroy.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Loo.....	Idem.....	Paris, av. Duquesne.	"	Idem.....	Idem.....	"
Tadié.....	Idem.....	Lannion.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Crochol.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Honoré.....	Idem.....	Vannes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cahuzac.....	Idem.....	Pezónas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cayrade.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fournier.....	Idem.....	Beauvais.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ibarza.....	Idem.....	Bayonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Kyvel.....	Idem.....	Guingamp.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Favier.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gay.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jaffry.....	Idem.....	Le Palais.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Grauer.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Saulnier.....	Idem.....	Besançon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Maumey.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thouvetel.....	Idem.....	St-Germain-en-Laye	"	Idem.....	Idem.....	"
Gourgibet.....	Idem.....	Château-Thierry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnaud.....	Idem.....	Dax.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Girou.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Alizon.....	Idem.....	Longwy-Bas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carteret.....	Idem.....	Brive.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquot.....	Idem.....	Epernay.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ruelland.....	Idem.....	Montfort-sur-Meu.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bastide.....	Idem.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Soudart.....	Idem.....	Mézières.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lesaffre.....	Idem.....	Saint-Omer.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Poturat.....	Idem.....	Neufchâteau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dabrigeon.....	Idem.....	St-Germain-en-Laye	"	Idem.....	Idem.....	"
Truffier.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ribeyre.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hihl.....	Idem.....	Aubusson.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chaignet.....	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Toselli.....	Idem.....	Nica.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Seytre.....	Idem.....	Cannes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Purde.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Maurot.....	Idem.....	Aubusson.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cochois.....	Idem.....	Les Andelys.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Laguinier.....	Idem.....	Clamecy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barbiza.....	Idem.....	Castres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leca.....	Idem.....	Ajaccio.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boudet.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Capelle.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lange.....	Idem.....	Reims.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Taquet.....	Idem.....	Cambrai.....	"	Idem.....	Idem.....	"
De Coppe.....	Idem.....	Orléans.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ribouheth.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Martinet.....	Idem.....	Anneey.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ducaud.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jeandel.....	Idem.....	Epinal.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Foucher.....	Idem.....	Louviers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lavit.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Milh.....	Idem.....	Nantes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Terraillon.....	Idem.....	Béziers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Crestey.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dubled.....	Idem.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Limite	C ¹ ^e auxiliaire	Grasso	fr.	Surnumér ¹⁰ .	Sur placo	fr.
Chartier	Idem	Cerbeil	"	Idem	Idem	"
Deguéheneuc	Idem	Saint-Etienne	"	Idem	Idem	"
Deletéte	Idem	Tourcoing	"	Idem	Idem	"
Peron	Idem	Saint-Amand	"	Idem	Idem	"
Lepetit	Idem	Saint-Brieuc	"	Idem	Idem	"
Guillot	Idem	Rennes	"	Idem	Idem	"
Dutard	Idem	Tlemcen	"	Idem	Idem	"
Schaeffer	Idem	Besançon	"	Idem	Idem	"
Giovoni	Idem	Constantino	"	Idem	Idem	"
Perret	Idem	Dijon	"	Idem	Idem	"
Bellavaino	Idem	S ^t -Germain-en-Laye	"	Idem	Idem	"
Fages	Idem	Carcassonno	"	Idem	Idem	"
Pouquet	Idem	Montauban	"	Idem	Idem	"
Dimey	Idem	Chaumont	"	Idem	Idem	"
Emanuelli	Idem	Bastia	"	Idem	Idem	"
Trouillé	Idem	Tonneins	"	Idem	Idem	"
Counord	Idem	Bordeaux	"	Idem	Idem	"
Montagnac	Idem	Clermont-Ferrand	"	Idem	Idem	"
Cauquil	Idem	Mazamet	"	Idem	Idem	"
Domec	Idem	Tarbes	"	Idem	Idem	"
Jeanjean	Idem	Montpellier	"	Idem	Idem	"
Majorel	Idem	Rodoz	"	Idem	Idem	"
Laroussinié	Idem	Aurillac	"	Idem	Idem	"
Bertrand	Idem	Lisioux	"	Idem	Idem	"
Laissac	Idem	Béziers	"	Idem	Idem	"
Plas	Idem	Tulle	"	Idem	Idem	"
Jomas	Idem	Avallon	"	Idem	Idem	"
de Briouon	Idem	La Souterraine	"	Idem	Idem	"
Polard	Idem	Brest	"	Idem	Idem	"
Girard	Idem	Sens	"	Idem	Idem	"
Vazoille	Idem	Montluçon	"	Idem	Idem	"
Carpentier	Idem	Avosnes	"	Idem	Idem	"
Balot	Idem	Saint-Quentin	"	Idem	Idem	"
Basset	Idem	Nîmes	"	Idem	Idem	"
Destruel	Idem	Montélimar	"	Idem	Idem	"
Kranner	Idem	Nouilly-sur-Seine	"	Idem	Idem	"
Augier	Idem	Nico	"	Idem	Idem	"
Cuche	Idem	Orange	"	Idem	Idem	"
Micheau	Idem	Montluçon	"	Idem	Idem	"
Achard	Idem	Montargis	"	Idem	Idem	"
Barnavon	Idem	Brest	"	Idem	Idem	"
Billon	Idem	Nîmes	"	Idem	Idem	"
Birelichie	Idem	Marmande	"	Idem	Idem	"
Fourestier	Idem	Montpellier	"	Idem	Idem	"
Guicharnaud	Idem	Lourdes	"	Idem	Idem	"
Lapointe	Idem	Versailles	"	Idem	Idem	"
Madec	Idem	Brest	"	Idem	Idem	"
Vaïsse	Idem	Foix	"	Idem	Idem	"
Chabert	Idem	Nîmes	"	Idem	Idem	"
Galtier	Idem	Mende	"	Idem	Idem	"
Nicolas	Idem	Nice	"	Idem	Idem	"
Teurier	Idem	Pauillac	"	Idem	Idem	"
Champion	Idem	Issoudun	"	Idem	Idem	"
Caritat	Idem	Langon	"	Idem	Idem	"
Fringant	Idem	Saint-Mihiel	"	Idem	Idem	"
Lauront (E.)	Idem	Paris, cabinet	"	Idem	Idem	"
Mol	Idem	Cambrai	"	Idem	Idem	"
Pastor	Idem	Auch	"	Idem	Idem	"
Thiébaud	Idem	Verdun	"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Bavou.....	C ¹ s auxiliaire.	Perpignan.....	"	Surnuméraire	Sur place.....	"
Fouques.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Henriet.....	Idem.....	Chaumont.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Combes.....	Idem.....	Castres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Commeyras....	Idem.....	Marvejols.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Varin.....	Idem.....	Paris, r. Strasbourg.	"	Idem.....	Idem.....	"
Pilat.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Idem.....	"
Pilon.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Desdoutil.....	Idem.....	Saint-Servan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Melzessard....	Idem.....	Montargis.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ferrier.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lepeltier.....	Idem.....	Le Groisic.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Berthier.....	Idem.....	Paris, pl. Ventadour	"	Idem.....	Idem.....	"
Jeandrat.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Meur.....	Idem.....	Pontivy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ligney.....	Idem.....	Epernay.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Paccot.....	Idem.....	Anancy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Savin.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cancelier.....	Idem.....	Villefranche - de - Rouergue.	"	Idem.....	Idem.....	"
Davis.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Régis.....	Idem.....	Dellys.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Clémenceau...	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Allary.....	Idem.....	Saint-Jean-de-Luz..	"	Idem.....	Idem.....	"
Fille.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Heitz.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Laguerre.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Leautier.....	Idem.....	Forcalquier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Beandroit....	Idem.....	Alger, dir. technique	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouchard.....	Idem.....	Granville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brocard.....	Idem.....	Vervins.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cuzoneuve....	Idem.....	Béziers,.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Imbert.....	Idem.....	Cahors.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Valhorgues....	Idem.....	Le Puy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lebourdais....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....	Idem.....	Le Puy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gabaudan.....	Idem.....	Clermont-l'Hérault.	"	Idem.....	Idem.....	"
Streymer.....	Idem.....	Reims.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chaumes.....	Idem.....	Castelsarrasin.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Genoux.....	Idem.....	Bernay.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Bret.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Debelle.....	Idem.....	La Châtre.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fages.....	Idem.....	Avignon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gauthier.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Daunis.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gonnet.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Palu.....	Idem.....	Brassac.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Comto.....	Idem.....	Saint-Lô.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pauté.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cadion.....	Idem.....	Saint-Malo.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Millavet.....	Idem.....	Castres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pécot.....	Idem.....	Saint-Yrieix.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boucher.....	Idem.....	Évreux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Giudicelli....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Liard.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pergeline.....	Idem.....	Angers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Renvez.....	Idem.....	Charleville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Prat.....	Idem.....	Chinon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tardos.....	Idem.....	Mostaganem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Daniélou.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Ripert.....	C ^{is} auxiliaire.	Arles.....	"	Surnumér ^{re} ..	Sur place.....	"
Roche.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vallée.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gouriant.....	Idem.....	Digne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Portier.....	Idem.....	Annecy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sée.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Amblard.....	Facteur aux ^{rs}	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lencou.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rousselot.....			"	Idem.....	Lannion.....	"
Grignon.....			"	Idem.....	Saint-Malo.....	"
Lachat.....	Surnumér ^e ..	Montpellier.....	"	Idem.....	Coutras.....	"
Teyssié.....	Idem.....	Saint-Flour.....	"	Idem.....	Lesignan.....	"
Delon.....	Ex-surnum ^{re}		"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Truffier.....	Surnumér ^{re} ..	Arras.....	"	Idem.....	Saint-Valéry-sur- Somme.....	"
do Mari.....	Idem.....	Soukaras.....	"	Idem.....	Constantine.....	"
Pomès.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Agen.....	"
Laborde.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Delmas.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Codron.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Evreux.....	"
Lhuillier.....	Idem.....	Aumale.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Lefèvre.....	Idem.....	Paris, pl. Havre...	"	Idem.....	Versailles, central.	"
Vincent.....	Idem.....	Crest.....	"	Idem.....	Cosne.....	"
Roux (Claude).	Idem.....	Aix-les-Bains.....	"	Idem.....	Albertville.....	"
Dargelos.....	Idem.....	Dax.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Grandperrin...	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Pau.....	"
Bauduffe.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Moulleron.....	Idem.....	Rochefort.....	"	Idem.....	Cognac.....	"
Bergin.....	C ^{is} principal	Dijon, lig. souterr.	2,700	Com. princ..	Paris, lignes souterr.	2,700
Bonnefond.....	Commis.....	Périgueux, gare...	1,500	Commis.....	Périgueux, ville...	1,500
Lamiguët.....	Idem.....	Périgueux, ville...	1,500	Idem.....	Périgueux, gare...	1,500
Bastide.....	Idem.....	Agen.....	1,500	Idem.....	Perpignan.....	1,500
Jannin.....	Idem.....	Pontivy.....	1,800	Idem.....	Brest.....	1,800
Lehucho.....	Idem.....	Laval.....	1,800	Idem.....	Pontivy.....	1,800
Cozanet.....	Idem.....	Le Mans.....	1,500	Idem.....	Brest.....	1,500
Domingio.....	Idem.....	Loudun.....	1,500	Idem.....	Le Mans.....	1,500
Gazan.....	Idem.....	Nice.....	1,800	Idem.....	Marseille.....	1,800
Bessin.....	Idem.....	Rouen, central.....	1,500	Idem.....	Aumale (Algérie).	1,500
Rose.....	Idem.....	Lille, central.....	2,400	Com. princ.	Rouen, central.....	2,700
Mamet.....	Idem.....	Gray.....	1,500	Commis.....	Vassy.....	1,500
Potier.....	Idem.....	Versailles, central.	2,400	Idem.....	Paris.....	2,400
Veysièrre - La- mothe.	Idem.....	Bressuire.....	1,800	Idem.....		
Gallois.....	Idem.....	Cosne.....	1,500	Idem.....	Cacn.....	1,800
Abadio.....	Idem.....	Lodève.....	1,500	Idem.....	Bressuire.....	1,500
Blanc (Aug.)..	Ex-commis..		"	Idem.....	Perpignan.....	1,500
Serres.....	Commis.....	Toulouse.....	1,500	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,100
Seauve.....	Idem.....	Angoulême, direct.	1,500	Idem.....	Pau.....	1,500
Delbos.....	Idem.....	Tulle, direction...	2,400	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
N ^{lle} de Geslin.....	Employée...	En disponibilité...	"	Employée...	Limoges.....	2,400
NM. Méliot.....	Commis.....	Fécamp.....	2,100	Commis.....	Paris, central.....	1,200
Lesperon.....	Idem.....	Nice.....	1,800	Idem.....	Dieppe.....	2,100
Petit.....	Idem.....	Lagny.....	1,500	Idem.....	Toulon.....	1,800
Chadel.....	Idem.....	Riom.....	1,500	Idem.....	Nancy.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Nice.....	2,400	Idem.....	Decize.....	1,500
Aguilard.....	Surnumér ^{re} ..	Toulouse.....	"	Surnumér ^{re} ..	Grasse.....	2,400
Schaeffer.....	Idem.....	Besançon.....	"	Idem.....	Pantin.....	"
Louvard.....	Idem.....	Nancy.....	"	Idem.....	Veoul.....	"
Crochet.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Idem.....	Epival.....	"
Chabert.....	Idem.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Lagny.....	"
					Saint-Etienne, place Badouillère.	"

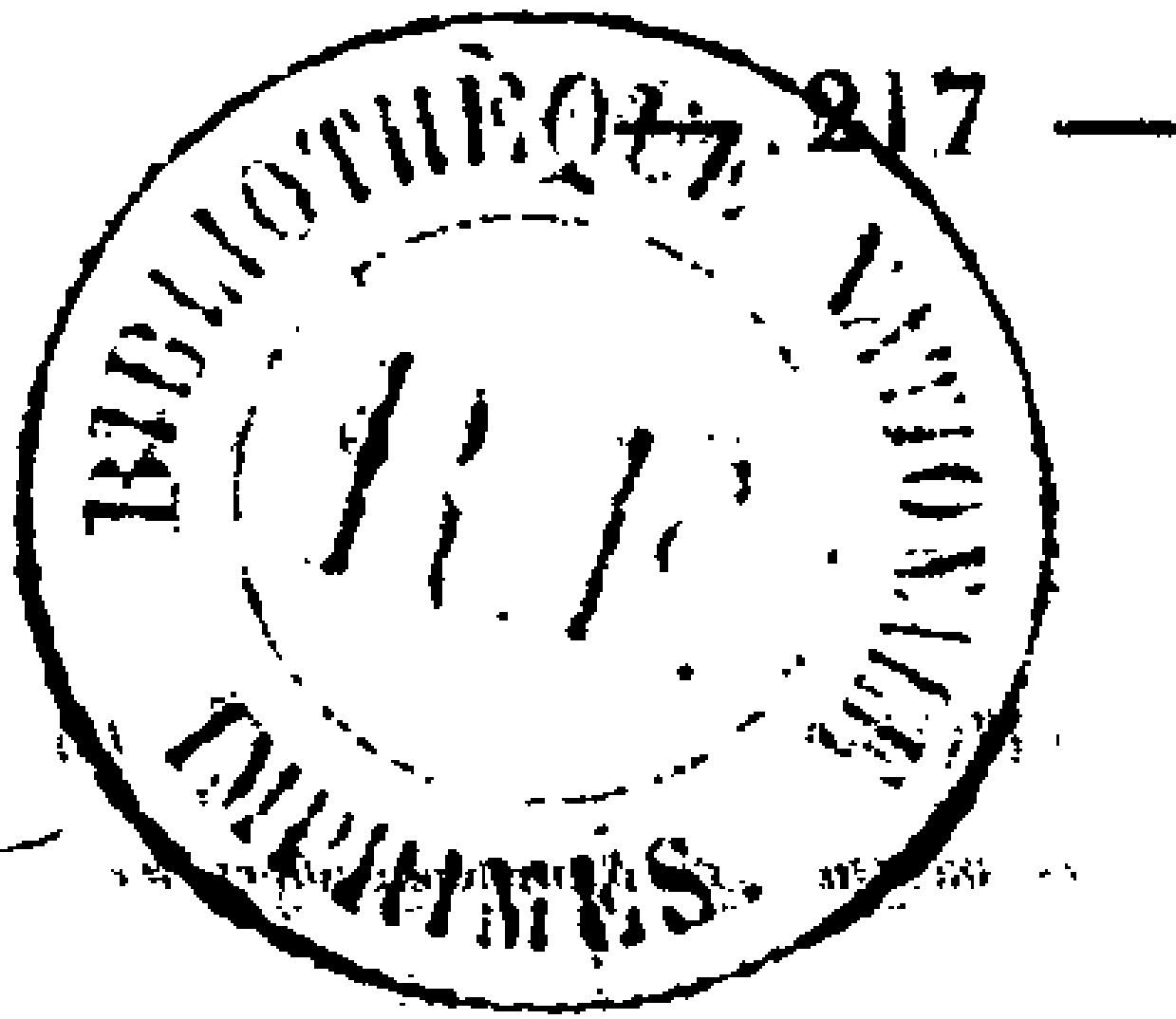
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Pautó.....	Surnumér ^{re} ..	Chartres.....	"	Surnumér ^{re} ..	Caen.....	"
Le Bret.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Fourié.....	Idem.....	Cette.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Bélugou.....	Idem.....	Rennes.....	"	Idem.....	Cette.....	"
Prigadâa.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Ligney.....	Idem.....	Epernay.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Gabaudan.....	Idem.....	Clermont-l'Hérault.	"	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"
Galtier.....	Idem.....	Mende.....	"	Idem.....	Charolles.....	"
Cohepain.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Caen.....	"
Rullac.....	Ex-surnum ^{re}	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Gratias.....	Surnumér ^{re} ..	Bergerac.....	"	Idem.....	Noutron.....	"
Davaux.....	Commis.....	Paris, central.....	1,800	Commis.....	Brest.....	1,800
Le Jannou.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Rennes.....	1,500
Nélaton.....	Idem.....	Charolles.....	1,500	Idem.....	Lons-le-Saunier..	1,500
Bauma.....	Idem.....	Soissons.....	1,500	Idem.....	Chartres.....	1,500
Huguet.....	Idem.....	Périgueux.....	1,500	Idem.....	La Rochelle.....	1,500
Pineau.....	Idem.....	Orléans.....	1,500	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Fourny.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Orléans.....	2,100
Buot.....	Idem.....	Nantes, gare.....	2,100	Idem.....	Alger.....	2,100
Tailleur.....	Idem.....	Perpignan.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Moisnard.....	Idem.....	Nantes, central....	2,100	Idem.....	Nantes, gare.....	2,100
Regnaud.....	Idem.....	Pezenas.....	1,500	Idem.....	Avignon.....	1,500
Millet.....	C ^{is} principal.	Laon, direction...	2,700	Com. princ..	Mézières, fais. fonct. de contrôleur.	2,700
Deramond.....	Idem.....	Melun, fais. fonct. de contrôleur.	2,700	Idem.....	Paris.....	2,700
Pacaud.....	Idem.....	Valence, direction.	2,700	Idem.....	Melun, fais. fonct. de contrôleur.	2,700
Labrousse.....	Commis.....	Civray.....	1,500	Commis.....	Caen.....	1,500
Vacher.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Marseille, Bourse..	1,500
Costamagno.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Babel.....	Idem.....	Amiens.....	1,500	Idem.....	Naufchâteau.....	1,500
Grebet.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Amiens.....	1,800
Charles.....	Idem.....	Corbeil.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Teissier.....	Idem.....	Prades.....	1,500	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Berrat.....	Idem.....	Lille.....	1,800	Idem.....	Tourcoing.....	1,800
Noël.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Kromberg.....	Idem.....	Paris, marché aux bestiaux.	2,700	Com. princ..	Rouen.....	2,700
Denuit.....	Idem.....	Toulouse.....	1,800	Commis.....	Paris.....	1,800
Campana.....	C ^{is} principal.	Narbonne.....	3,300	Com. princ..	Grenoble.....	3,300
Santini.....	Idem.....	Bastia.....	2,700	Idem.....	Narbonne.....	2,700
Comard.....	Commis.....	Chalon-sur-Saône..	2,400	Idem.....	Bastia.....	2,700
Roy.....	Idem.....	Pontarlier.....	1,500	Commis.....	Chalon-sur-Saône..	1,500
Pequignot.....	Idem.....	Sénégal.....	1,800	Idem.....	Pontarlier.....	1,800
Pichaud.....	Surnumér ^{re} ..	Le Mans.....	"	Surnumér ^{re} ..	Sablé.....	"
Ranson.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Le Mans.....	"
Taquet.....	Idem.....	Cambrai.....	"	Idem.....	Orléansville.....	"
Fourestier.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Alger-Mustapha...	"
Montagard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Prades.....	"
Keilling.....	Idem.....	Tourcoing.....	"	Idem.....	Lille.....	"
Deletête.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gonon.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Evreux.....	"
Ferrier.....	Receveur....	Grasse.....	3,000	Maintenu C. P.	Paris 41.....	3,600
Proux.....	Idem.....	Saint-Tropez.....	2,400	C. P.....	Paris.....	2,700
Bocquillon.....	C. P.....	Paris 67.....	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Marquet.....	Commis.....	Paris 2.....	1,500	Commis.....	Paris 67.....	1,500
Dewingle.....	Idem.....	Charleville.....	1,800	Idem.....	Paris 2.....	1,800
Renac.....	Surnumér ^{re} ..	Ligne du Nord....	"	Surnumér ^{re} ..	Charleville.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Pezet	Surnumér ^{re} ..	Mâcon	fr. "	Surnumér ^{re} ..	Ligne du Nord	fr. "
Chiffier	Idem	Montpellier	" "	Idem	Mâcon	" "
Labache	Commis	Nantes	1,500	Commis	Caen	1,500
Lhermito	Surnumér ^{re} ..	Au Mans	" "	Idem	Nantes	1,500
Borel	Commis	Ligne du Nord	1,500	Idem	Lyon	1,500
Durbecq	Idem	Paris 25	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Hanncl	Idem	Paris 48	1,500	Idem	Paris 25	1,500
Tarbouriech	" "	Surnumér ^{re} ..	Dir. du personnell. ..	" "
Creusot	" "	Idem	Paris (cours de télé- graphie).	" "
Thiéry	" "	Idem	Idem	" "
Charpin	" "	Idem	Idem	" "
Vernier	" "	Idem	Idem	" "
Matto	" "	Idem	Idem	" "
Bouffier	" "	Idem	Idem	" "
Fortin	" "	Idem	Idem	" "
Renard	" "	Idem	Idem	" "
Onde	" "	Idem	Idem	" "
Cardot	" "	Idem	Idem	" "
Dumont	" "	Idem	Idem	" "
Gauthier	" "	Idem	Idem	" "
Herry	" "	Idem	Idem	" "
Champy	" "	Idem	Idem	" "
Jardot	" "	Idem	Idem	" "
Coulombeau	" "	Idem	Idem	" "
Laurent	" "	Idem	Idem	" "
Lamiable	" "	Idem	Idem	" "
Guérard	" "	Idem	Idem	" "
Létrange	" "	Idem	Idem	" "
Gille	" "	Idem	Idem	" "
Legendro	" "	Idem	Idem	" "
Rols	" "	Idem	Idem	" "
Thonus	" "	Idem	Idem	" "
Merin	" "	Idem	Idem	" "
Poulin	" "	Idem	Idem	" "
Maurica	" "	Idem	Idem	" "
Vergely	" "	Idem	Idem	" "
Averton	" "	Idem	Idem	" "
Sarrère	" "	Idem	Idem	" "
Viennot	" "	Idem	Idem	" "
Durbecq	" "	Idem	Idem	" "
Veillot	" "	Idem	Idem	" "
Bolard	" "	Idem	Idem	" "
Passé	" "	Idem	Idem	" "
Dard	" "	Idem	Idem	" "
Hot	" "	Idem	Idem	" "
Brun	" "	Idem	Idem	" "
Pierrot	" "	Idem	Idem	" "
Bourdon	" "	Idem	Idem	" "
Vital	" "	Idem	Idem	" "
Magail	" "	Idem	Idem	" "
Ravier	" "	Idem	Idem	" "
Houssin	" "	Idem	Idem	" "
Petitbien	" "	Idem	Idem	" "
Bonnet	" "	Idem	Bordeaux (cours de télégraphie).	" "
Geneste	" "	Idem	Idem	" "
Gazotte	" "	Idem	Idem	" "
Ricard	" "	Idem	Idem	" "
Duffay et de la Tour.	" "	Idem	Idem	" "

NOMS DES AGENTS.	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Bros.....			fr.	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux (cours de télégraphie).	fr.
Coutrix.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Balmitgère.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Issoulié.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marque.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Loustannau.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Serres.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vernhet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Carbass.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lacroix.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Thomas.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pécondon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Delbouis.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Derruau.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lacroix.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Van der Strao- ten.....			"	Idem.....	Montpellier (cours de télégraphie).	"
Hérail.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Combastel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mourics.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Noble.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vaudey.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sauvère.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bachasse.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Carles.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Picon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pelloux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Christol.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Liron.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Saisset.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vaingnedroye.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Cazalet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Girardon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Magaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marchèse.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rouzaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Le Dantec.....			"	Idem.....	Brest (cours de té- légraphie).	"
Luard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Duno.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Prugniaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gleyo.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Nabrin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Capitaine.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lescure.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pestel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Noll.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chancorelle.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Delcamp.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marty.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gros.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Larban.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Salmon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Genin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Simonnaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Cazes.....			"	Idem.....	Idem.....	"
M ^{me} Delapoux de Fré- minville.....	Recev.....	Matha.....	1,600	Recev.....	Longjumeau.....	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{mes} Degoux.....	Recev.....	Levier.....	800	Recev.....	Mouthier-H ^{te} -Pierre	800
Valdéjo.....	Idem.....	Mouthier-H ^{te} -Pierre	800	Idem.....	Levier.....	800
Laly.....	Idem.....	Brassac-les-Mines..	1,400	Idem.....	Châtillon-en-Diois..	1,400
Vaissier.....	Idem.....	Châtillon-en-Diois .	1,000	Idem.....	Brassac-les-Mines ..	1,000
M. Charcot.....	Idem.....	Paris, pl. S ^t -Michel.	3,500	Idem.....	Paris 75.....	3,500
M ^{mes} Burgan.....	Idem.....	Lupiac.....	1,000	Idem.....	Masseube.....	1,000
Gillot.....	Idem.....	Verzy.....	1,400	Idem.....	Lcs Petites-Loges..	1,400
Speltz.....	Idem.....	Les Petites-Loges..	1,000	Idem.....	Verzy.....	1,000
M. Michel.....	Idem.....	Cogolin.....	1,400	Idem.....	Saint-Tropez.....	1,600
M ^{me} Esménard.....	Idem.....	Le Beausset.....	1,400	Idem.....	Cogolin.....	1,400
MM. Petitguillaume.	Commis.....	Vesoul.....	1,800	Idem.....	Châteaulin.....	1,800
Ménard.....	Recev.....	Formerie.....	1,600	Idem.....	Mouy.....	1,600
M ^{mes} Rousseau.....	Idem.....	Longjumeau.....	1,600	Idem.....	Formerie.....	1,600
Bonnin.....	Idem.....	S ^t -André-de-Lidon..	1,200	Idem.....	Ars-en-Ré.....	1,200
MM. Ruamps.....	Idem.....	Monthoumet.....	800	Idem.....	Conques-sur-Orbiel.	800
Tison.....	Idem.....	Auvillers-les-Forges.	1,200	Idem.....	Grandpré.....	1,200
M ^{me} Aubry.....	Idem.....	Francheval.....	800	Idem.....	Auvillers-les-Forges.	800
Dumas.....	Idem.....	Montpezat - de - Quercy.	1,200	Idem.....	Montastruc.....	1,200
Chandre.....	Idem.....	Conques-sur-Orbiel.	1,000	Idem.....	Montpezat - de - Quercy.	1,000
Eschbacher...	Idem.....	Russey.....	1,400	Idem.....	Le Bourget.....	1,400
MM. Paumier.....	C. P.....	Bar-le-Duc.....	3,600	Idem.....	Grasse.....	3,000
Villaume.....	Recev.....	Yssingeaux.....	2,000	Idem.....	Decize.....	2,200
Borel.....	Idem.....	S ^t -Didier-la-Séauve.	1,600	Idem.....	Yssingeaux.....	1,600
Bonnefoi.....	Idem.....	Villeneuve-d'Aveyr.	1,000	Idem.....	S ^t -Didier-la-Séauve.	1,000
M ^{mes} Lacout.....	Idem.....	Rivière.....	1,000	Idem.....	Villeneuve-d'Aveyr.	1,000
Aymé.....	Idem.....	La Tour-de-Carol..	800	Idem.....	Rivière.....	800
Vaison.....	Idem.....	Beaumes-de-Venise.	1,000	Idem.....	Saint-Saturnin-lès- Avignon.	1,000
Bonenfant.....	Idem.....	Saint - Martin - de - Castillon.	800	Idem.....	Beaumes-de-Venise.	800
MM. Dupont.....	Idem.....	Bonneville.....	2,700	Idem.....	Châtillon-sur-Seine.	2,700
Biessy.....	Idem.....	Forcalquier.....	2,000	Idem.....	Bonneville.....	2,200
Lancelin.....	Idem.....	Florac.....	1,400	Idem.....	Forcalquier.....	1,400
Astsy.....	Idem.....	S ^t -Saturnin-lès-Av.	1,400	Idem.....	Florac.....	1,600
Picard.....	Commis.....	Direct. de la caisse d'épargne.	2,200	Idem.....	Saint - Ouen - sur - Seine.	1,600
M ^{me} de Bovis.....	Recev.....	Bougival.....	1,400	Idem.....	Chatou.....	1,400
M. Majorel.....	Idem.....	Rouen-Martainville.	2,000	Idem.....	Ploermel.....	2,000
M ^{mes} Dubois.....	Idem.....	Viesly.....	800	Idem.....	Beauvois.....	800
Marion.....	Idem.....	Le Boupère.....	1,000	Idem.....	Russey.....	1,000
de Sautereau...			"	Idem.....	Lupiac.....	1,200
Thombrau.....			"	Idem.....	Marcueil-sur-Arnon .	800
Chauffard.....			"	Idem.....	Notre - Dame - de - Briançon.	800
M. Damiani.....			"	Idem.....	Borgo.....	800
M ^{mes} Gendrot.....			"	Idem.....	Vimory.....	800
Jones.....			"	Idem.....	Plouvencz-Moedec..	800
Bricu.....			"	Idem.....	Champag.-l.-Marais	800
Sérieys.....			"	Idem.....	Monthoumet.....	800
Flotta.....			"	Idem.....	Chemin.....	800
Caen.....			"	Idem.....	Acy-en-Multien....	800
Antigny.....			"	Idem.....	Fontgombault.....	800
Varaigne.....			"	Idem.....	Citers.....	800
Sapienco.....			"	Idem.....	Abondant.....	800
Poinsellier.....			"	Idem.....	Au Boupère.....	800
Lhoste.....			"	Idem.....	La Tour-de-Carol..	800

1882.
—
N° 7 SUPP.
—
JUILLET.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 7 SUPPLÉMENTAIRE.

SOMMAIRE.

	Pages.
ERRATUM à l'Annexe du Bulletin mensuel des Postes et des Télégraphes n° 7.....	217
ANNOTATIONS au carnet n° 217.....	218
ANNOTATIONS au carnet n° 220.....	220
LISTE des bureaux télégraphiques créés ou modifiés.....	220
BÂTIMENTS en partance.....	222
PROMOTIONS et nominations.....	224

ERRATUM AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
N° 7 DE JUILLET 1882.

Annexe, page 170.

Arrêté portant concession de médailles d'honneur.

Dans la liste des médailles d'argent, il faut lire la mention suivante :

M. Évrat (Alexis-Prudent), entreposeur en gare à Fontainebleau (Seine-et-Marne); 22 ans et demi de bons services dans l'administration; 2 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

ANNOTATIONS À FAIRE AU CARNET N° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décidés. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Bulletin des Mines</i> , rue Laffitte, n° 3, à Paris. France et Union postale.....	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
Étranger.....	1 an.....	15 00	"	"	
<i>Combat (Le)</i> , rue du Croissant, n° 16, à Paris. France	1 mois..... 3 mois..... 6 mois..... 1 an.....	2 50 6 00 12 00 24 00	2 37 5 84 11 78 23 66	0 13 0 16 0 22 0 34	
<i>Correspondance Blanche (La)</i> , rue de la Feuillade, n° 2, à Paris. France	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
Pris en même temps que la <i>Journée financière</i>	} Franco.	6 mois.....	14 75	0 25	
Pour les deux journaux.....		1 an.....	30 00	29 60	0 40
<i>Débats Financiers (Les)</i> , rue Taitbout, n° 58, à Paris. France.....	1 an.....	4 00	3 86	0 14	
<i>Gazette Libérale (La)</i> , place Bellecour, n° 22, à Lyon. France.....	3 mois..... 6 mois..... 1 an.....	2 10 4 20 8 40	1 98 4 06 8 22	0 12 0 14 0 18	Revue hebdomadaire du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère.
<i>Moniteur des Émissions (Le)</i> , rue de Louvois, n° 5, à Paris. France	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Revue des Sports</i> , rue Delaborde, n° 50, à Paris. France	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
Étranger.....	1 an.....	13 00	"	"	
<i>Stand (Le)</i> , rue de Malte, n° 38, à Paris, France	1 an.....	8 00	7 82	0 18	Journal hebdomadaire.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNEMENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décès. 5	
			fr. c.	fr. c.	
CHANGEMENTS DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Débats (Journal des)</i> , rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17, à Paris.					
Paris.....	3 mois.....	18 00	17 72	0 28	
	6 mois.....	36 00	35 54	0 46	
	1 an.....	72 00	71 18	0 82	
Départements.....	3 mois.....	20 00	19 70	0 30	
	6 mois.....	40 00	39 50	0 50	
	1 an.....	80 00	79 10	0 90	
<i>France Militaire (La)</i> , rue Feydeau, n° 18, à Paris.					
France.....	3 mois.....	3 00	2 87	0 13	
	6 mois.....	5 50	5 34	0 16	
	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
<i>Gazette de Paris (La)</i> , journal financier, rue Tailbout, n° 59, à Paris.					
France. { Abonnements nouveaux....	1 an.....	2 00	1 88	0 12	
{ Réabonnements.....	1 an.....	1 00	0 89	0 11	
<i>Journée Financière (La)</i> , rue de la Feuillade, n° 2, à Paris.					
France.....	6 mois.....	10 00	9 80	0 20	
	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
Pris en même temps que la <i>Correspondance Blanche</i> ... } France.	6 mois.....	15 00	14 75	0 25	
Pour les deux journaux.... }	1 an.....	30 00	29 60	0 40	
<i>Moniteur de la Chasse et des Tirs (Journal le)</i> . Directeur, Martinier-Collin, à Saint-Etienne (Loire).					
France.....	6 mois.....	3 50	3 36	0 14	Journal hebdomadaire. Les abonnements partent du 1 ^{er} janvier ou du 1 ^{er} juillet.
	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
JOURNAL AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
<i>Réveil de la Dordogne (Le)</i> . Barrer ou croix le tarif de ce journal, qui a cessé sa publication.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres circulaires.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.
SERVICE DES PROTÊTS.

17^e LISTE.

Aucun officier public ou ministériel ne veut plus, à partir du 17 juillet prochain, se charger d'effectuer les protêts des effets de commerce confiés au service et à destination des localités desservies par le bureau de *Virieux-le-Grand (Ain)*, sans qu'il y ait eu, au préalable, consignation du coût de ces actes.

En conséquence, il ne devra plus être admis dans le service, sans consignation préalable du coût des frais, aucun effet à destination des communes desservies par ce bureau, et qui devrait, en cas de non-paiement, être protesté le 17 juillet ou à une date postérieure.

Les receveurs devront donc porter immédiatement, en regard du bureau de *Virieux-le-Grand*, sur la nomenclature n° 220 des bureaux où sont effectués les protêts sans consignation préalable, la mention suivante : *Jusqu'au 17 juillet seulement*, et ils devront, à partir de cette date, biffer complètement ce bureau du carnet n° 220.

L'annotation suivante devra être portée immédiatement sur le carnet n° 220 :

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Page 151. — Entre le bureau de Rom et celui de Saint-Hilaire-la-Palud inscrire : Sauzé-Vaussais.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

Blesmes M ☒ (Marne) (effacer 2 kil.)	24 juillet.
Boucé M ☒ (Orné)	<i>Idem.</i>
Croissanville M ☒ (Calvados)	<i>Idem.</i>
Ferté-Loupière (La) M ☒ (Yonne)	<i>Idem.</i>
Goncelin M ☒ (Isère) (effacer 1 kil.)	<i>Idem.</i>
Malesherbes M. ☒ (Loiret) (effacer 1 kil.)	<i>Idem.</i>
Pleurs M ☒ (Marne)	<i>Idem.</i>
Thiéblemont-Faremont M ☒ (Marne)	<i>Idem.</i>
Touvet (Le) M ☒ (Isère)	<i>Idem.</i>

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Névian M (Aude) 24 juillet.
Preste (La) commune de Prats-de-Mollo M (Pyrénées-Orientales). 14 juillet.

Gares.

Castelnaud, 3 kil. (Dordogne) 24 juillet.
Sarlat D (Dordogne) *Idem.*
Saint-Cyprien D (Dordogne) *Idem.*
Vezac 1 kil. (Dordogne.) *Idem.*

FUSIONS.

Bouère (Mayenne) 8 juillet.
Masseube (Gers) 1^{er} juin.
Villers-sur-Mer (Calvados) 1^{er} juillet.

MODIFICATIONS.

Est provisoirement fermé : Saint-Nazaire (Aude).

Supprimer le renvoi relatif à la gare de Laval Dieu (Ardennes).

Montagnac (Hérault) ayant un service de jour complet, ajouter C.

Inscrire à la nomenclature Beauvais (Hippodrome de) (Oise); bureau ouvert au public les jours de courses, recevant au départ toutes les dépêches et à l'arrivée celles adressées bureau restant.

Bouffarick (Alger), effacer L.

Goulette (La) (Tunisie), ajouter ☒.

Nanteuil-le-Haudouin (Oise), mettre en renvoi bureau ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir (dimanches exceptés).

Par suite d'erreur typographique le bureau de Caudéran est imprimé d'une façon illisible dans le bulletin n° 7 (juillet), lire : Caudéran M ☒ (Gironde).

EXPLOITATION POSTALE. — 2^o DIVISION. — 1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCE
ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

V. signifie Bâtiment à voiles.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).							
(Section I du Tarif international.)							
1.	Martinique.....	1 ^{er} août...	Le Havre..	Emmanuelle-Au-ger.	V.....	600	D. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Maria-Auger....	Idem.....	450	Idem.
3	Pointe-à-Pitre.....	10.....	Idem.....	Java.....	Idem.....	550	Idem.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Pékin.....	Idem.....	600	H. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.							
(Sections I et II du Tarif international.)							
1	Bahia.....	2 août....	Le Havre..	San-Martin....	Vap. rég....	2,500	Chargeurs réu- nis.
2	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	2,500	Idem.
3	Buenos-Ayres.....	7.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Idem.
4	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	2,500	Idem.
5	Idem.....	25.....	Idem.....	Bolgrano.....	Idem.....	2,500	Idem.
6	Curacao, Porto-Rico, Mayaguez.	10.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
7	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	2,500	Idem.
8	Caracas et la Guayra	10.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
9	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	2,500	Idem.
(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.							

NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATIONS. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	TON- NAGE. 7	CAPITAINES, armateurs ou agents. 8
10	Les Cayes.....	24 août ...	Le Havre..	Holsatia.....	Vap. rég...	2,500	Brostrom.
11	Colon	10	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
12	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	2,500	Idem.
13	Gonaïves.....	10	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
14	Idem.....	15	Idem.....	Alphonse-Éliza.	Idem.....	450	Tisset frères.
15	Guayaquil.....	1 ^{er}	Idem.....	H.-C. Berg....	V.....	600	P. Perrier.
16	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Vap. rég...	2,500	Brostrom.
17	Idem.....	26.....	Idem.....	Intrépide-Corse.	V.....	450	D. Auger.
18	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Pacifique.....	Vap. rég...	2,500	Émille Bos- sière.
19	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	Franco.....	V.....	550	E. Bossière.
20	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	San-Martin....	Vap. rég...	2,500	Charg. réunis.
21	Idem.....	17.....	Idem.....	Villo-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	2,500	Idem.
22	Montevideo.....	7.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Idem.
23	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	2,500	Idem.
24	Idem.....	25.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Idem.
25	New-Orléans.....	1 ^{er}	Idem.....	Havre.....	Idem.....	3,000	C ^{ie} commerciale.
26	New-York.....	1 ^{er}	Idem.....	Havre.....	Idem.....	3,000	Idem.
27	Idem.....	10.....	Idem.....	Fréja.....	Idem.....	1,800	Iselin et C ^{ie} .
28	Para, Ceara, Ma- ragnan.	4.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	1,500	Currie.
29	Idem.....	19.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	1,900	Burns et Mac- Yver.
30	Port-au-Prince...	10.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
31	Idem.....	30.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Idem.
32	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	San-Martin....	Idem.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
33	Idem.....	17.....	Idem.....	Villo-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	2,500	Idem.
34	Progresso.....	30.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
35	Puerto-Plata.....	10.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
36	Rio-de-Janeiro....	2.....	Idem.....	San-Martin....	Idem.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
37	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	2,500	Idem.
38	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
39	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	2,500	Idem.
40	Tampico.....	30.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Idem.
41	Ténériffe.....	7.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Chargeurs réu- nis.
42	Idem.....	25.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Idem.
43	Savanilla.....	10.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
44	Idem.....	24.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	2,500	Idem.
45	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	2,500	E. Bossière.
46	Idem.....	1 ^{er}	Idem.....	D. Alembert...	V.....	600	Idem.
47	Vera-Cruz.....	10.....	Idem.....	Tabasco.....	Idem.....	450	Veuve Oriot.
48	Idem.....	30.....	Idem.....	Rhenannia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Minot.....	Faisant fonctions de sous-chef.	Direct. des services sédentaires.	4,500	Sous-chef...	Direct. des services sédentaires.	4,000
Leroy.....	Inspecteur...	Amiens.....	4,000	Faisant fonctions de sous-chef.	Direct. des services sédentaires.	4,000
Peinte.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Inspecteur..	Amiens.....	4,000
Giot.....	Commis.....	Tulle.....	1,800	Détaché.....	Direct. de la Corrèze.	1,800
Lauga.....	Idem.....	Périgueux.....	2,100	Idem.....	Dir. de la Charente.	2,100
Davy.....	C. P.....	Vérific ⁿ des produits	3,500	C. P.....	D. de la Caisse d'ép.	3,500
Picard.....	Receveur....	St-Ouen-sur-Seine.	1,600	Commis.....	Vérific ⁿ des produits	2,200
Borne.....	Commis.....	Valence.....	2,100	Détaché.....	Direct. de l'Ardèche	2,100
Betsellère.....	C. P.....	Paris 2.....	2,700	C. D.....	Avignon.....	2,700
Pennelier.....	Commis.....	Ligne du Nord....	1,800	Détaché.....	Direction de l'Aisne	1,800
Lupano.....	Idem.....	Valence.....	1,500	Idem.....	Direct. de la Drôme.	1,500
Saugeon.....	C. D.....	Auxerre.....	2,700	C. D.....	Oran.....	2,700
Calas.....	Commis.....	Oran.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Charue.....	Idem.....	Sens.....	2,400	Détaché.....	Direction de l'Yonne	2,400
Abadie.....	Idem.....	Belley.....	1,500	Commis.....	Saint-Gaudens....	1,500
Ronnot.....	Idem.....	Louviers.....	1,800	Idem.....	Belley.....	1,800
Florent.....	Idem.....	Saint-Dié.....	1,800	Idem.....	Évreux.....	1,800
Toitot.....	Idem.....	Valence.....	1,500	Idem.....	Belfort.....	1,500
Cornillet.....	Idem.....	Rennes.....	1,500	Idem.....	Saint-Brieuc.....	1,500
Bernadac.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Rennes.....	1,500
Jacquemin.....	Idem.....	Paris, boulevard Saint-Michel.	1,500	Idem.....	Paris, ligne de l'Est (service postal).	1,500
Mangematin...	Surnumér ^{re} ..	Sens.....	"	Surnumér ^{re} ..	Saint-Dié.....	"
Tromour.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Angers.....	"
Maisonneuve...	Idem.....	Privas.....	"	Idem.....	Valence.....	"
Boudet.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Lodève.....	"
Pauquet.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Abbeville.....	"
Saintenoy.....	Idem.....	Paris 12.....	"	Idem.....	Paris, boulevard St-Michel.	"
Loup.....	Ex Surnum ^{re}	"	Idem.....	Cherchell.....	"
Achart.....	Surnumér ^{re} ..	Fourmies.....	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Vuillomot.....	Idem.....	Paris, place Vendôme.	"	Idem.....	Paris, ligne de l'Est (service postal).	"
Boisson.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Arcachon.....	"
Grignon.....	Idem.....	Saint-Malo.....	"	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"
Favier.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Jacquemin.....	Commis.....	Paris, ligne de l'Est (service postal).	1,500	Commis.....	Paris, service télégraphique.	1,500
Raymond.....	Idem.....	Oran.....	2,100	Idem.....	Perpignan.....	2,100
Robert.....	Idem.....	Lille.....	2,100	Idem.....	Oran.....	2,100
Mourin.....	Idem.....	Hazebrouck.....	1,500	Idem.....	Lille.....	1,500
Bourdie.....	Ex commis.....	1,500	Idem.....	La Rochelle.....	1,500
Chrétien.....	Surnumér ^{re} ..	Montpellier.....	"	Surnumér ^{re} ..	Brignoles.....	"
Marchandeau.....	Idem.....	Tunis.....	"	Idem.....	Alger, central....	"
Brepson.....	Idem.....	Lure.....	"	Idem.....	Tunis.....	"
Capelle.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Saint-Affrique....	"
Naudier.....	Idem.....	Lyon, les Terreaux.	"	Idem.....	Lyon, central....	"
Manrot.....	Idem.....	Aubusson.....	"	Idem.....	Niort.....	"
Denoël.....	Idem.....	Saujon.....	"	Idem.....	La Roche-sur-Yon.	"
Guillemin.....	Idem.....	Nancy-gare.....	"	Idem.....	Nancy-ville.....	"
Tadié.....	Idem.....	Lannion.....	"	Idem.....	Coen.....	"
Billon.....	Idem.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"
Fages.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Narbonne.....	"
Japsenne.....	Idem.....	Mézières.....	"	Idem.....	Givet.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.
MM. Castillo.....	Surnumér ^{re}	Mézières.....	"	Surnumér ^{re}	Vouziers.....	"
Granier.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Épinal.....	"
Giudicelli.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Milianah.....	"
Jaine.....	Commis.....	Paris, Luxembourg	1,500	Commis.....	Bordj bou Arréridj.	1,500
Ricarrère.....	Idem.....	Tours-gare.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Fabre.....	Idem.....	Tours-ville.....	1,500	Idem.....	Tours-gare.....	1,500
Jacob.....	Idem.....	Remiremont.....	1,500	Idem.....	Dreux.....	1,500
Courtois.....	Idem.....	Nancy.....	1,800	Idem.....	Remiremont.....	1,800
Lambert.....	Idem.....	Dieppe-gare.....	2,100	Idem.....	Dieppe-ville.....	2,100
Moy.....	Idem.....	Dieppe-ville.....	1,500	Idem.....	Dieppe-gare.....	1,500
Joué.....	Idem.....	Condé-sur-Noireau.	1,500	Idem.....	Cacau.....	1,500
Vigroux.....	Idem.....	Toulouse.....	1,800	Idem.....	Carcassonne.....	1,800
Girod.....	Idem.....	Bône.....	2,100	Idem.....	Sétif.....	2,100
Jacotot.....	Idem.....	Sétif.....	1,500	Idem.....	Bône.....	1,500
Muret.....	Idem.....	Sedan.....	1,500	Idem.....	Givot.....	1,500
Colas.....	Idem.....	Vouziers.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Campistron.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,800	Idem.....	Alger.....	1,800
Gellroy.....	Commis aux ^{rs}	Lannion.....	"	Surnumér ^{re}	Sur place.....	"
Delbreil.....	Idem.....	Pamiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Walter.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brocherie.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Daurel.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Glachet.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tardy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Manoury.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Moureau.....	Idem.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Saint-Péron.....	Idem.....	Ajaccio.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gril.....	Idem.....	Niort.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roubiro.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Calas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Castera.....	Commis.....	Mont-de-Marsan.....	1,500	Commis.....	Dax.....	1,500
Rostagni.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Sansaud.....	Idem.....	Fougères.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Payroulou.....	Idem.....	Batun.....	1,500	Idem.....	Alger.....	1,500
Gasch.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	2,100	Idem.....	Paris.....	2,100
Tournier.....	Idem.....	Nice.....	2,100	Idem.....	Saint-Étienne.....	2,100
Gounefant.....	Idem.....	Roubaix.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Gruet.....	Idem.....	Bône.....	2,400	Idem.....	Constantine.....	2,400
Arsonneau.....	C. P.....	Philippeville.....	3,000	C. P.....	Bône.....	3,000
Besson.....	Commis.....	Lyon.....	2,400	Commis.....	Valence.....	2,400
Cirier.....	Idem.....	Vienne.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Gauthier.....	Idem.....	Nice.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Simon.....	Surnumér ^{re}	Cherbourg.....	"	Surnumér ^{re}	Fougères.....	"
Vignol.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Batna.....	"
Meunier.....	Idem.....	Rambouillet.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Leroux (J.-L.).....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Rambouillet.....	"
Perrissol.....	Idem.....	Cannes.....	"	Idem.....	Saint-Tropez.....	"
Valhorgues.....	Idem.....	Le Puy.....	"	Idem.....	Voiron.....	"
Boquillon.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Taferna.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Crambet.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Roubaix.....	"
Fefebvre.....	Idem.....	Yvetot.....	"	Idem.....	Lille.....	"
Astugne.....	Idem.....	Constantine.....	"	Idem.....	Philippeville.....	"
Toselli.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Vienne.....	"
Milh.....	Idem.....	Nantes.....	"	Idem.....	Cagn.....	"
Delsol.....	C. P.....	En disponibilité.....	"	C. P.....	Tunis.....	2,700
Ragon.....	Commis.....	Tonnarre.....	1,500	Commis.....	Djelfa.....	1,500
Larceboau.....	Idem.....	Bordeaux, cours d'A- quitaine.....	1,500	Idem.....	Oran.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Duthu	Commis.	Lézignan.....	fr. 1,500	Commis	Bordeaux, cours d'A- quitaine.	fr. 1,500
Rofast	<i>Idem.</i>	Médéah.....	1,800	<i>Idem.</i>	Alger	1,800
Chatel	<i>Idem.</i>	Alger.....	1,500	<i>Idem.</i>	Médéah.....	1,500
Jean.....	<i>Idem.</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i>	Noirmoutier.....	1,500
Bellec.....	<i>Idem.</i>	Angers, gare.....	2,100	<i>Idem.</i>	Angers, ville.....	2,100
Lairan.....	<i>Idem.</i>	Angers, ville.....	1,800	<i>Idem.</i>	Angers, gare.....	1,800
Tanguy.....	C ^{ie} D ^{on}	Quimper, direction.	2,100	<i>Idem.</i>	Quimper, ville....	2,100
Laguinier.....	Surnumér ^{re} ..	Clamecy.....	"	Surnumér ^{re} ..	Tonnerre.....	"
Cagnat.....	<i>Idem.</i>	Paris.....	"	<i>Idem.</i>	Clamecy.....	"
Basset.....	<i>Idem.</i>	Nîmes.....	"	<i>Idem.</i>	Crest.....	"
Jourdan.....	<i>Idem.</i>	Granville.....	"	<i>Idem.</i>	Havre, port.....	"
Hardy.....	<i>Idem.</i>	Quimper.....	"	<i>Idem.</i>	Caen.....	"
Lieures.....	<i>Idem.</i>	Toulouse.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Lalouet.....	<i>Idem.</i>	Saïda.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Candelon.....	<i>Idem.</i>	Patthenay.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Lelay.....	<i>Idem.</i>	Le Havre.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Bourrasset.....	<i>Idem.</i>	Montpellier.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Bernard.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Fleury.....	<i>Idem.</i>	Sablé.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Baudement.....	<i>Idem.</i>	Versailles.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Molinier.....	<i>Idem.</i>	Lyon.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Magnaud.....	<i>Idem.</i>	Marseille.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Prat.....	<i>Idem.</i>	Angoulême.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Messageur.....	<i>Idem.</i>	Paris, rue Milton..	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Rancurel.....	<i>Idem.</i>	Bouffarick.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Buré.....	<i>Idem.</i>	Vichy.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Alloir.....	<i>Idem.</i>	Mayenne.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Chatel.....	<i>Idem.</i>	Alger, recette prin- cipale.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Routier.....	<i>Idem.</i>	Neuchâtel-en-Bray.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Delière.....	<i>Idem.</i>	Tournon.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Barbier.....	<i>Idem.</i>	Paris, avenue de Villiers.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Leclerc.....	<i>Idem.</i>	Saint-Quentin.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Félix.....	<i>Idem.</i>	Haon-l'Étape.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Fourié.....	<i>Idem.</i>	Paris.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Martin.....	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Bourgat.....	<i>Idem.</i>	Belfort.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Crombet.....	<i>Idem.</i>	Roubaix.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Galand.....	<i>Idem.</i>	Cambrai.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Parrot - Laga- renne.	<i>Idem.</i>	Paris, central.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Teyssyré.....	<i>Idem.</i>	Toulouse.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Cottel.....	<i>Idem.</i>	Paris, rue Vieilles- Haudriettes.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Pourcenoux.....	<i>Idem.</i>	Moulins.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Barrière.....	<i>Idem.</i>	Paris, rue Lafayette.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Vernois.....	<i>Idem.</i>	Paris, Courcelles..	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Bernard.....	<i>Idem.</i>	Mantes.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Astugue.....	<i>Idem.</i>	Philippeville.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Baby.....	<i>Idem.</i>	Poix.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Bossoutrot.....	<i>Idem.</i>	Limoges.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Tissier.....	<i>Idem.</i>	Cette.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Fauvez.....	<i>Idem.</i>	Alger.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Grandet.....	<i>Idem.</i>	Bordeaux.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Agar.....	<i>Idem.</i>	Tunis.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Mauray.....	<i>Idem.</i>	Périgueux.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Simon.....	<i>Idem.</i>	Péronne.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Strafforello.....	<i>Idem.</i>	Marseille.....	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Malassagne . . .	Surnumér ^o .	Paris, Bourse	"	Commis	Sur place	1,500
Barruet	Idem	Blois	"	Idem	Idem	1,500
Costes	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Testas	Idem	Lochos	"	Idem	Idem	1,500
Polton	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Husson	Idem	Nancy, technique	"	Idem	Idem	1,500
Louzon	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Marchandeau	Idem	Alger	"	Idem	Idem	1,500
Délerue	Idem	Abbeville	"	Idem	Idem	1,500
Finiels	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
André	Idem	Angoulême	"	Idem	Idem	1,500
Provin	Idem	Paris, rue de l'Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Lavaiyre	Idem	Vichy	"	Idem	Idem	1,500
Villain	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	1,500
Baisse	Idem	Monterouau	"	Idem	Idem	1,500
Boques	Idem	Chauny	"	Idem	Idem	1,500
de Grivel	Idem	Chalon-sur-Saône	"	Idem	Idem	1,500
Forest	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Sicard	Idem	Tonneins	"	Idem	Idem	1,500
Habert	Idem	Paris, Bourse	"	Idem	Idem	1,500
Belugon	Idem	Cette	"	Idem	Idem	1,500
Roqueplo	Idem	Epernay	"	Idem	Idem	1,500
Balzet	Idem	Monterau	"	Idem	Idem	1,500
Bouzard	Idem	Chauny	"	Idem	Idem	1,500
Cleugnet	Idem	Arras	"	Idem	Idem	1,500
Commerçon	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Erbe	Idem	Laigle	"	Idem	Idem	1,500
Viellescaze	Idem	Bar-sur-Aube	"	Idem	Idem	1,500
Lot	Idem	Brest	"	Idem	Idem	1,500
Galabert	Commis	Chartres	2,100	Idem	Constantine	2,100
Lagrange	Idem	Pontoise	1,500	Idem	Chartres	1,500
Suc	Idem	Le Havre	1,500	Idem	Paris	1,500
Berthault	Idem	Annonay	2,400	Idem	Valence	2,400
Grasset	Idem	Montpellier	1,800	Idem	Clermont-Ferrand	1,800
Grivel	Idem	Luoul	1,500	Idem	Montpellier	1,500
Prévo	Idem	Limoges	1,500	Idem	Agen	1,500
Mouraire	Idem	S ^t Jean-d'Angély	1,500	Idem	La Rochelle	1,500
Serret	Idem	Bône	1,500	Idem	Tunis	1,500
Juvin	Idem	Tunis	1,500	Idem	Bône	1,500
Haniet	Surnumér ^o .	Paris	"	Surnumér ^o .	Pontoise	"
Saurel	Idem	Nice	"	Idem	Avignon	"
Décugis	Idem	Montpellier	"	Idem	Fréjus	"
Laroussinie	Idem	Aurillac	"	Idem	Annonay	"
Brocard	Idem	Vervins	"	Idem	Rouen	"
Miguras	Idem	Limoges	"	Idem	Poitiers	"
Le Comte	Idem	Saint-Lô	"	Idem	Sablé	"
Pastor	Idem	Auch	"	Idem	Lesparro	"
Imbert	Idem	Cahors	"	Idem	Villeneuve-sur-Lot	"
Boitel	Idem	Paris	"	Idem	Compiègne	"
Pierre	C. P.	Epernay	3,300	C. P.	S ^t -Pierre-lès-Calais	3,300
Marioge	Surnumér ^o .	Ligne du Sud-Ouest	"	Surnumér ^o .	Paris 70	"
Fauré	Idem	Paris 18	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Grégoire	Commis	Paris 15	1,500	Commis	Paris 18	1,500
Drézet	Surnumér ^o .	Dir. du personnel	"	Idem	Paris 15	1,500
Robillion	C. P.	Paris 48	3,300	C. P.	Paris 17	3,300
Marlier	Commis	Neufchâteau	1,500	Commis	Remiremont	1,500
Loiseau	Idem	L. du Sud-Ouest	1,500	Idem	Neufchâteau	1,500
Pultier	Idem	Paris R. P. Arrivée	1,500	Idem	Paris R. P. Départ	1,500
Franchi	C. P.	Paris 46	3,600	C. P.	Paris R. P.	3,600
Marty	Commis	Paris 7	1,800	Commis	Paris 8	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Pagès.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 8.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 7.....	"
Picot.....	Commis.....	Bayonne.....	1,800	Commis.....	Paris R. P.....	1,800
Lavielle.....	Idem.....	Mont-de-Marsan..	1,800	Idem.....	Bayonne.....	1,800
Delhom.....	Idem.....	Montluçon.....	1,800	Idem.....	Mont-de-Marsan..	1,800
Carrière.....	Surnumér ^{re} ..	Etampes.....	"	Idem.....	Montluçon.....	1,500
Braidy.....	Idem.....	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Saint-Denis.....	"
Jussot.....		Ex-surnuméraire..	"	Idem.....	Etampes.....	"
Delhay.....	Commis.....	Lyon.....	1,500	Commis.....	Ligne de Lyon....	1,500
Aubert.....		Ex-commis.....	"	Idem.....	Lyon.....	1,500
Le Pape.....	Commis.....	Reims.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500
Debusigne.....	Idem.....	Le Mans.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Barascud.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 66.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Feste.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonhommet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Morvan.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	Idem.....	Reims.....	"
Paitreau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Mans.....	"
Calbet.....	Commis.....	Bordeaux.....	1,500	Commis.....	Paris 5.....	1,500
Clusel.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux R. P....	"	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux-Chartrou	"
Bouget.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	"
Lacaze.....	Commis.....	Argentan.....	1,500	Commis.....	Idem.....	1,500
Chesnel.....	Surnumér ^{re} ..	Rouen.....	"	Surnumér ^{re} ..	Argentan.....	"
Havet.....	Idem.....	Compiègne.....	"	Commis.....	Rouen.....	1,500
Ronard.....	Idem.....	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Compiègne.....	"
Débonnaire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen.....	"
Trinquier.....	Commis.....	Dét. dom de l'Ardèche	2,100	Commis.....	Béziers.....	2,100
Grimaud.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Lestrade.....	Idem.....	Nantes.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Latour.....	Idem.....	Phu.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Noblo.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Léon.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,500	Idem.....	Nantes.....	1,500
Poinmier.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,500
Devaut.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 5.....	"
Magne.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,500	Commis.....	Pau.....	1,500
Blanchet.....	Idem.....	Angers.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Robert.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Angers.....	"
Cholléy.....		Ex-surnuméraire..	"	Idem.....	Paris 24.....	"
Serrano.....		Ex-commis.....	"	Commis.....	Bordeaux.....	1,800
Lumauric.....			"	Surnumér ^{re} ..	Ligne du Sud-Ouest	"
Avérous.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Grimal.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dablanc.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Alazet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pagenot.....	Commis.....	Bouges.....	1,500	Commis.....	Ligne du Nord....	1,500
Armégis.....	Idem.....	Paris 11.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Martinet.....	Idem.....	Rouen.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Beau.....	Idem.....	Périgueux.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Renault.....	Surnumér ^{re} ..	Ligne du Nord....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Devoitine.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Duval.....	Idem.....	Paris 12.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roux.....	Commis.....	Paris 48.....	1,800	Commis.....	Paris 18.....	1,800
Portes.....		Ex-surnuméraire..	"	Surnumér ^{re} ..	Bourges.....	"
Gatinaud.....	Commis.....	Neuilly-sur-Seine..	1,500	Commis.....	Paris 11.....	1,500
Brandstetter.....	Surnumér ^{re} ..	Belfort.....	"	Surnumér ^{re} ..	Neuilly-sur-Seine..	"
Pillod.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Belfort.....	"
Bouchenard.....	Idem.....	Paris 48.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Notel de la Ville Hullin.....	Commis.....	Flers.....	1,500	Commis.....	Rouen.....	1,500
Duret.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Flers.....	"
Benoit.....	Commis.....	Guéret.....	1,500	Commis.....	Ligne du Nord....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Noir		Ex-commis	"	Commis	Guéret	1,500
Pezoux	Chef de brigade.	Ligne de Lyon	3,000	Chef de brig.	Ligne de la Médi- terranée.	3,000
Mantelelli	C. P.	Ligne de la Médi- terranée.	2,700	Idem	Idem	2,700
Béguin	Idem	Idem	2,700	Idem	Idem	2,700
Blacho	Idem	Ligne de Lyon	2,700	Idem	Ligne de Lyon	2,700
Polvérelli	Idem	Idem	2,700	Idem	Ligne du Sud-Ouest.	2,700
Boutonnet	Idem	Ligne du Nord-Ouest	2,700	Idem	Idem	2,700
Terrasson	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem	Idem	2,700
Aristide	Commis	Ligne de Lyon	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Ligne de Lyon	2,400
Franchi	Idem	Ligne de la Médi- terranée.	2,400	Idem	Ligne de la Médi- terranée.	2,400
Salin	Idem	Idem	2,400	Idem	Idem	2,400
Moizard	Idem	Ligne du Nord	2,400	Idem	Ligne de Lyon	2,400
Maillard	Surnumér ^{re}	Lons-le-Saunier	"	Surnumér ^{re}	Ligne du Nord	"
Duprez	Idem	Dijon	"	Idem	Lons-le-Saunier	"
Guizot	Commis	Ligne de l'Ouest	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Lig. du Nord-Ouest	2,400
Baron	Idem	Ligne de l'Est	2,400	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,400
Barthélemy	Idem	Annecy	2,400	Idem	Troyes	2,400
Rivière	Idem	Idem	2,400	Idem	Annecy	2,400
Glin	Idem	Oran	2,700	C. P.	Oran	2,700
Coutrest	Surnumér ^{re}	Laval	"	Surnumér ^{re}	Ligne de l'Ouest	"
Lelouet	Idem	Brest	"	Idem	Laval	"
Axtmann	Commis	Ligne de l'Est	2,700	C. P.	Ligne de l'Est	2,700
Français	Idem	Paris 2	1,500	Commis	Idem	1,500
Betsellère	C. D.	Avignon	2,700	C. P.	Paris 2	2,700
Andrieux	Commis	Dinan	1,500	Commis	Saint-Brieuc	1,500
Chouen	Idem	Paris 4	1,500	Idem	Dinan	1,500
Huc	Surnumér ^{re}	Montpellier	"	Surnumér ^{re}	Bayonne	"
Riser	Commis	Paris 18	1,500	Commis	Paris 6	1,500
Vauzelle	Idem	Paris 6	1,500	Idem	Paris 18	1,500
Clutry	Surnumér ^{re}	Ligne de l'Est	"	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Miart	Idem	Saint-Quentin	"	Idem	Idem	1,500
Côpe	Commis	Paris 51	1,500	Idem	Idem	1,500
Bardot	Idem	Paris 22	1,500	Idem	Idem	1,500
Lapique	Idem	Paris 27	1,500	Idem	Idem	1,500
Poincia	Idem	Paris 2	1,500	Idem	Idem	1,500
Barbier	Surnumér ^{re}	Ligne de l'Est	"	Idem	Idem	1,500
Thiébaud	Idem	Paris 39	"	Surnumér ^{re}	Idem	"
Jacquemin	Commis	Paris	1,500	Commis	Idem	1,500
Caudron	Surnumér ^{re}	Brest	"	Surnumér ^{re}	Saint-Quentin	"
Renaud	Commis	Paris 48	2,100	Commis	Paris 51	2,100
Martinaud	Surnumér ^{re}	Paris 3	"	Surnumér ^{re}	Paris 22	"
Rieucan	Commis	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Commis	Paris 3	1,800
Boiron	Surnumér ^{re}	Moulins	"	Surnumér ^{re}	Ligne du Sud-Ouest	"
Bernard	Idem	Fontenay-le-Comte.	"	Idem	Paris 27	"
Gély	C. P.	Paris 46	3,600	C. P.	Paris 2	3,600
Journal	Commis	Paris 75	1,500	Commis	Ligne de l'Est	1,500
Thomas de la Borde.	Surnumér ^{re}	Paris 77	"	Surnumér ^{re}	Paris 75	"
Georget	Commis	Charleville	2,700	C. P.	Epernay	2,700
Turel	Idem	Maubeuge	1,800	Commis	Charleville	1,800
Rougée	Surnumér ^{re}	Roubaix	"	Idem	Maubeuge	1,500
Franchi	C. P.	Paris R. P. Arrivée.	3,600	C. P.	Paris R. P. Départ.	3,600
Viala	Commis	Paris 19	1,500	Commis	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Maucourt	Surnumér ^{re}	Paris R. P. Départ.	"	Surnumér ^{re}	Paris R. P. Transb ^l	"
Prudent	Idem	Paris 63	"	Idem	Paris R. P.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Athané.....	C. P.....	Paris R. P.....	fr. 2,700	C. P.....	Paris 63.....	fr. 2,700
Lequeux.....	Idem.....	Troyes.....	2,700	Idem.....	Bar-le-Duc.....	2,700
Veyre.....	Surnumér ^{re}	Dijon.....	"	Surnumér ^{re}	Annecy.....	"
Garcenot.....	Commis.....	Paris 18.....	1,500	Commis.....	Dijon.....	1,500
Postelle.....	Surnumér ^{re}	Administ. centrale.	"	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Lautier.....	Commis.....	Saïda.....	2,400	Idem.....	Montpellier.....	2,400
Guiraudon.....	Idem.....	Montpellier.....	2,400	Idem.....	Saïda.....	2,400
Malère.....	Surnumér ^{re}	Saint-Gaudens.....	"	Surnumér ^{re}	Pau.....	"
Ranchin.....	Facteur- boîtier.	Saint-Jean-le-Cente- nier.	820	Commis.....	Marseille.....	1,500
Fraisse.....	Surnumér ^{re}	Tours.....	"	Surnumér ^{re}	Lig. du Nord-Ouest.	"
Petit.....	Brigadier facteur.	Orléans.....	1,400	Commis.....	Tours.....	1,500
Ferrand.....	Commis.....	Paris 7.....	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Deldovez.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Boy.....	Gardien de bureau.	Paris 1.....	1,100	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Barthe.....	Commis.....	Dreux.....	1,500	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Guillot.....	Idem.....	Rouen.....	1,500	Idem.....	Dreux.....	1,500
Hubaut.....	Surnumér ^{re}	Coutances.....	"	Surnumér ^{re}	Rouen.....	"
Andarelli.....	Idem.....	Monaco.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	"
Morati.....	Idem.....	Bastia.....	"	Idem.....	Monaco.....	"
Vuillemot.....	Idem.....	Paris-Auteuil.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Varatte.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Argentan.....	1,800
Renaud.....	Commis.....	Paris 51.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Tabart.....	Agent secondaire.	Ligne des Pyrénées.	1,400	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,500
Chavagnol.....	Commis.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	Tulle.....	1,500
Garcenot.....	Idem.....	Dijon.....	1,500	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Bernard.....	Ex-surnuméraire.....	"	Commis.....	Valence.....	1,500
Delmas.....	Commis.....	Tours.....	1,500	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Delacour.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,500	Idem.....	Tours.....	1,500
Cordeil.....	Surnumér ^{re}	Montélimar.....	"	Idem.....	Fontainebleau.....	1,500
Giroir.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Surnumér ^{re}	Guéret.....	"
Loret.....	Chargeur.....	Paris R. P.....	1,000	Commis.....	Paris 2.....	1,500
Delahodde.....	Surnumér ^{re}	Pont-Audemer.....	"	Idem.....	Rouen.....	1,500
Lebiboul.....	Idem.....	Cholet.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Caenepin.....	Commis.....	Sedan.....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800
Serros.....	Surnumér ^{re}	Paris 72.....	"	Surnumér ^{re}	Paris 16.....	"
Postelle.....	Commis.....	Paris 18.....	1,500	Commis.....	Paris 72.....	1,500
Vauzelle.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Garcenot.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Bernot.....	Idem.....	Saint-Denis.....	1,800	Idem.....	Compiègne.....	1,800
Mathé.....	Surnumér ^{re}	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Saint-Denis.....	1,500
Briois.....	Ex-surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re}	Saint-Quentin.....	"
Colombié.....	Idem.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Rué.....	Surnumér ^{re}	Lyon.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Michel.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Firmin.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Saguin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durupt.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chapeaud.....	Idem.....	Paris 22.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Comte.....	Idem.....	Mâcon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mercier.....	Idem.....	Grenoble.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Forgue.....	Idem.....	Libourne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ritter.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rey.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Raoul.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fontailles.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Faucrot.....	Idem.....	Pontoise.....	"	Surnumér ^{re}	Versailles.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Graverand	Commis	Caen	1,500	Commis	Versailles	1,500
Corson	Idem	Guingamp	1,800	Idem	Caen	1,800
Le Roy	Idem	Alençon	1,500	Idem	Guingamp	1,500
Bourdon	Surnumér ^{re}	Saint-Malo	"	Surnumér ^{re}	Alençon	"
Giraud	Idem	Administration cen- trale.	"	Commis	Paris 4	1,500
Castaing	Commis	Bordeaux	1,500	Idem	Ligne des Pyrénées.	1,500
Maury	Idem	Idem	1,500	Idem	Idem	1,500
Caplat	Surnumér ^{re}	Paris 69	"	Surnumér ^{re}	Idem	"
Fouchard	Idem	Ex-commis	"	Commis	Bordeaux	1,500
Trassens	Commis	Ligne des Pyrénées.	1,500	Idem	Idem	1,500
Séguin	Idem	Bordeaux	1,800	Idem	Ligne des Pyrénées.	1,800
Taguet	Idem	Dijon	2,400	Idem	Bordeaux	2,400
Rémond	Idem	Moulins	1,500	Idem	Dijon	1,500
Roche	Idem	Ex-commis	"	Idem	Moulins	1,500
Bouillol	Idem	Idem	"	Idem	Valence	1,500
Decroix	Idem	Idem	"	Surnumér ^{re}	Ligne du Sud-Ouest	"
Léonard	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Robez	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Clavel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Thuiller	Idem	Idem	"	Idem	Paris 66	"
Demars	Idem	Idem	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest	"
Dauné	Idem	Idem	"	Idem	Ligne des Pyrénées.	"
Saity	Idem	Idem	"	Idem	Direct. de services sédentaires.	"
Audemard	Idem	Idem	"	Idem	Périgueux	"
Roy	Idem	Idem	"	Idem	Paris 12	"
Bardou	Idem	Idem	"	Idem	Paris 39	"
Jourdan	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Théron	Idem	Idem	"	Idem	Dijon	"
Laur	Idem	Idem	"	Idem	Paris 4	"
Cavalier	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Pradel	Idem	Idem	"	Idem	Paris 22	"
Diomez	Idem	Idem	"	Idem	Amiens	"
Point	Idem	Idem	"	Idem	Moulins	"
Massol	Idem	Idem	"	Idem	Fontenay-le-Comte.	"
Millerot	Idem	Idem	"	Idem	Paris 77	"
Jaillet	Idem	Idem	"	Idem	Roubaix	"
Castel	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P.	"
Rebuffel	Idem	Idem	"	Idem	Paris 19	"
Daudé	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P.	"
Durand	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Barrière	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Bertrand	Idem	Idem	"	Idem	Saint-Gaudens	"
Sicard	Idem	Idem	"	Idem	Paris 56	"
Lo Texier	Idem	Idem	"	Idem	Coutances	"
Graziani	Idem	Idem	"	Idem	Bastia	"
Plubeau	Idem	Idem	"	Idem	Paris 51	"
Lazare	Idem	Idem	"	Idem	Dijon	"
Cunin	Idem	Idem	"	Idem	Rouen	"
Chaptal	Idem	Idem	"	Idem	Montélimar	"
Payrastra	Idem	Idem	"	Idem	Poitiers	"
Parizot	Idem	Idem	"	Idem	Paris 22	"
Teulière	Idem	Idem	"	Idem	Paris 12	"
Raulin	Idem	Idem	"	Idem	Pont-Audemer	"
Alaux	Idem	Idem	"	Idem	Cholet	"
Bailly	Idem	Idem	"	Idem	Sedan	"
Soix	Idem	Idem	"	Idem	Paris 21	"
Vernières	Idem	Idem	"	Idem	Paris 18	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Gaillard.....			"	Surnumér ^{re} ..	Dir. des correspond. postales.	"
Paloque.....			"	Idem.....	Direct. de la comp- tabilité.	"
Montanard.....			"	Idem.....	Pontoise.....	"
Gibelin.....			"	Idem.....	Versailles.....	"
Barthelét.....			"	Idem.....	Nancy.....	"
Vican.....			"	Idem.....	Lyon.....	"
Jacques.....			"	Idem.....	Beauvais.....	"
Le Faou.....			"	Idem.....	Saint-Malo.....	"
Ferreux.....			"	Idem.....	Vesoul.....	"
Dalquié.....			"	Idem.....	Paris 69.....	"
Fabre.....			"	Idem.....	Chelet.....	"
Combis.....			"	Idem.....	Argentan.....	"
Pradel.....			"	Idem.....	Paris 18.....	"
M ^{mes} Pouchat.....	Recev.....	Thiat.....	1,200	Recev.....	S ^t -Amand-de-Boixe:	1,200
Sinay.....	Idem.....	Saint-Hippolyte-sur- le-Doubs.	1,400	Idem.....	Amancey.....	1,400
Martin.....	Idem.....	Amancey.....	1,400	Idem.....	Saint-Hippolyte-sur- le-Doubs.	1,400
Dornat.....	Idem.....	Saint-Hilaire - de - Villefranche.	1,400	Idem.....	Mathu.....	1,600
Châmain.....	Idem.....	Roquefort-s.-Soulzon	1,200	Idem.....	S ^t -André-de-Lidon..	1,200
MM. Lemmet.....	C. D.....	Angoulême.....	2,100	Idem.....	Soukaras.....	2,000
Marcel.....	Recev.....	Les Eglisottes.....	1,000	Idem.....	Verteuil-s ^t -Charente	1,000
M ^{mes} Rollin.....	Employé.....	Paris R. P.....	1,000	Idem.....	Les Eglisottes.....	1,400
de Foy.....	Recev.....	Cherves-de-Cognac.	1,400	Idem.....	Mansle.....	1,400
Moulin.....	Idem.....	Mégève.....	800	Idem.....	Valbonnais.....	800
Malleron.....	Idem.....	Brinon-sur-Sauldre.	1,000	Idem.....	Villequiers.....	1,000
Blanchard.....	Idem.....	S ^t e-Sevère-sur-Indre.	1,200	Idem.....	Cluis.....	1,200
Diano.....	Idem.....	Albens.....	1,400	Idem.....	Mégève.....	1,400
M. Bedel.....	Idem.....	Vitré.....	2,400	Idem.....	Laigle.....	2,500
M ^{me} Arbaud.....	Idem.....	Rocheftort-Montagne	1,400	Idem.....	Maringues.....	1,400
MM. Biessy.....	Idem.....	Bonneville.....	2,000	Maintenu...	Forcalquier.....	2,000
Lancelin.....	Idem.....	Forcalquier.....	1,400	Idem.....	Florac.....	1,400
Astay.....	Idem.....	Florac.....	1,400	Idem.....	Saint-Saturnin-lès- Avignon.	1,400
M ^{mes} Vaison.....	Idem.....	Saint-Saturnin-lès- Avignon.	1,000	Idem.....	Baumes-de-Venise..	1,000
Bonenfant.....	Idem.....	Baumes-de-Venise..	800	Idem.....	Saint - Martin - de - Cast.	800
MM. Bachès.....	Idem.....	Marseille-la-Rose...	2,200	Recev.....	Bonneville.....	2,400
Guillaume.....	Idem.....	Allauch.....	1,200	Idem.....	Marseille-la-Rose ..	1,200
Périé.....	Idem.....	Saint-Geniez.....	1,600	Idem.....	Decazeville.....	1,600
Teyrol.....	Idem.....	Castries.....	1,400	Idem.....	Saint-Geniez.....	1,600
M ^{me} d'Aygalliers de la Rouvière.	Idem.....	Roquefort - sur - Soulzon.	1,000	Idem.....	Castries.....	1,000
M. Raynal.....	Idem.....	Saint-Saturnin....	1,000	Idem.....	Roquefort-s-Soulzon	1,000
M ^{me} Soumet.....	Idem.....	Vico.....	1,400	Idem.....	Le Beausset.....	1,400
M. Trécourt.....	Idem.....	Vézélise.....	1,600	Idem.....	S ^t -Ouen-sur-Seine..	1,600
M ^{mes} Pâquet.....	Idem.....	Chaumont-sur-Aire.	1,000	Idem.....	Vézélise.....	1,000
Dupuy.....	Idem.....	Semur - en - Brion- nais.	1,600	Idem.....	Saint - Loup - de - la - Salle.	1,600
Jacquin.....	Idem.....	S ^t -Loup-de-la-Salle.	1,000	Idem.....	Semur-en-Brionnais	1,000
Josnet de la Yioluis.	Idem.....	Héric.....	1,200	Idem.....	Boussay.....	1,200
Bordron.....	Idem.....	Rougé.....	1,400	Idem.....	Héric.....	1,400
M. André.....	Facteur- bâtier.	Ambleny.....	800	Idem.....	Ambleny.....	1,000

NOMS DES AGENTS	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRANDES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRANDES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{mes} Dambielle.....	Recev.....	Beauville.....	800	Recev.....	Lupiac.....	800
de Sautreau.....	Idem.....	Lupiac.....	1,200	Idem.....	Beauville.....	1,200
Desouches.....	Idem.....	Coudes.....	800	Idem.....	Rochefort-au-Mont.	800
Imberdis.....	Idem.....	Lempdes.....	800	Idem.....	Coudes.....	800
Vaissier.....	Idem.....	Brassac-les-Mines..	1,000	Idem.....	Lempdes.....	1,000
MM. Fischer.....	Idem.....	Mirecourt.....	3,500	Idem.....	Lunéville.....	3,500
Faget.....	Idem.....	Confolens.....	2,000	Idem.....	Vitré.....	2,200
M ^{mes} Blanc.....	Idem.....	Valonsolle.....	1,000	Idem.....	Allauch.....	1,000
Jobin.....	Idem.....	S ^t -Paul-sur-l'Ubaye.	1,000	Idem.....	Valonsolle.....	1,200
MM. Langot.....	Facteur- boîtier.	Sandillon.....	820	Idem.....	Sandillon.....	1,000
Rouet.....	Commis.....	Alger.....	2,100	Idem.....	Saïda.....	2,000
Altmayer.....	C. P.....	Direct. de la comp- tabilité.	3,500	Idem.....	Mirecourt.....	3,500
M ^{mes} Decombredet..	Recev.....	Aubiet.....	1,400	Idem.....	Castéra-Verduzan..	1,400
Larró.....	Idem.....	Castéra-Verduzan..	1,200	Idem.....	Aubiet.....	1,200
M. Baudoin.....	Rec. Télégr.	Marseille, Hôtel des Postes.	3,500	Idem.....	Marseille, cours du Chapitré.	3,500
M ^{mes} Bonenfant.....	Recev.....	Saint-Martin-de- Cast.	800	Idem.....	Sarriens.....	800
Coupart.....	Idem.....	Boussay.....	800	Idem.....	Rougó.....	800
Cotte.....	Idem.....	Bez-et-Esparon....	800	Idem.....	Cabannes.....	800
M. Dumons.....	Idem.....	Saint-Laurent-de- Cerdans.	1,400	Idem.....	Fourmiguères.....	1,400
M ^{mes} Lafontan.....	Idem.....	Fourmiguères.....	800	Idem.....	Saint-Laurent-de- Cerdans.	800
M. Louvet.....	Idem.....	Tonnerre.....	3,500	Recev. princ.	Chaumont.....	3,500
M ^{me} Vial-Collet....	Idem.....	Leschersaines.....	1,200	Recev.....	Albens.....	1,200
M. Dinard.....	Facteur- boîtier.	Raphète.....	820	Idem.....	Raphète.....	1,000
M ^{mes} Gauthier.....	"	Idem.....	Quiry-le-Sec.....	800
Izourd.....	"	Idem.....	Miribel-les-Echelles.	800
Baugeois.....	"	Idem.....	Froncles.....	800
Roulet.....	"	Idem.....	Ravières.....	800
Lehmann.....	"	Idem.....	Saint-Aubert.....	800
Teillaut.....	"	Idem.....	Manzac.....	800
Bourga.....	"	Idem.....	Francheval.....	800
Grard.....	"	Idem.....	Saint-Hilaire-de- Villefranche.	800
Raffy.....	"	Idem.....	S ^t -Sever-sur-Indre.	800
Ménassier.....	"	Idem.....	Dunes.....	800
Barathon.....	"	Idem.....	S ^t -Maurice-de-P....	800
Gachet.....	"	Idem.....	Montoux.....	800
Talin d'Eyzac.....	"	Idem.....	Châteauneuf-de- Gad.	800
Coupart.....	"	Idem.....	Boussay.....	800
Moulin.....	"	Idem.....	Vérigny.....	800
Boniface.....	"	Idem.....	Viesly.....	800
Arnaud de Sau- vecanne.	"	Idem.....	Saint-Paul-sur- l'Ubaye.	800
Cotte.....	"	Idem.....	Bez-et-Esparon....	800
Raulin.....	"	Idem.....	Chaumont-sur-Airo.	800
Chambon.....	"	Idem.....	Brinon-sur-Sauidro.	800
Fraisse.....	"	Idem.....	Saint-Saturnin-d'A- veyron.	800
Boutin.....	"	Idem.....	Cherves-de-Cognac.	800
Périer.....	"	Idem.....	Salles-d'Aude.....	800
Pellautier.....	"	Idem.....	Roussel.....	800

AVANCEMENTS.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		SERVICE TECHNIQUE.	
CHEF DE BUREAU.		INSPECTEURS-INGÉNIEURS.	
8,000 ^f à 9,000 ^f .		5,000 ^f à 6,000 ^f .	
M. Ansault.....	D ^{on} des corresp ^{tes} postales.	MM. Boutard.....	Caen.
		Dupuy de Grandpré.	Bordeaux.
		4,500 ^f à 5,000 ^f .	
CHEF DE SECTION.		M. Kappler.....	Oran.
6,000 ^f à 7,000 ^f .		CONTRÔLEURS.	
M. Stoullig.....	Service du contrôle.	3,500 ^f à 4,000 ^f .	
SOUS-CHEF DE BUREAU.		MM. Spetz.....	Nancy.
4,500 ^f à 5,000 ^f .		Brusson.....	Montpellier.
M. Blauqué.....	Réclamations.	Viallet.....	Valence.
		Dunion.....	Mâcon.
COMMIS PRINCIPAUX. (Promotion.)		Martin.....	Paris, lignes souterraines.
3,100 ^f à 3,500 ^f .		Bolot de Chauville- rain,	Vesoul.
MM. Frémy.....	Service du contrôle.	de Peytes de Montca- brié.	Toulouse.
Duhamel.....	D ^{on} des services sédentaires	Trémolières.....	Rodez.
COMMIS ORDINAIRES.		3,000 ^f à 3,500 ^f .	
2,800 ^f à 3,100 ^f .		MM Decamp.....	Paris, dépôt central.
MM. Dupuich.....	Direction du matériel.	Freund.....	Épinal.
Théry.....	D ^{on} des services sédentaires.	Houlet.....	Paris, dir ^{on} régionale.
Vasseur.....	D ^{on} des corresp ^{tes} postales.	2,700 ^f à 3,000 ^f .	
Hadery.....	D ^{on} des services sédentaires.	MM. Barbanceys.....	Périgueux.
Demengel.....	Direction du cabinet.	Lesné.....	Lorient.
Jonvaux.....	D ^{on} des corresp ^{tes} postales.	Alexandre.....	Paris, lignes souterraines.
Marque.....	Service du contrôle.	Figeac.....	Idem.
Galtier.....	D ^{on} de la comptabilité.	EXPLOITATION.	
2,500 ^f à 2,800 ^f .		DIRECTEURS.	
MM. Laurot.....	Direction du personnel.	7,000 ^f à 8,000 ^f .	
Diot.....	Service du contrôle.	MM. de Roll-Montpellier.	Pau.
Boudot.....	D ^{on} des services sédentaires.	Morin.....	Poitiers.
Dupont.....	Direction du cabinet.	6,000 ^f à 7,000 ^f .	
François.....	Idem.	MM. Fourier.....	Alençon.
Larcher.....	Service du contrôle.	Douceur.....	Troyes.
2,200 ^f à 2,500 ^f .		Guez.....	Anancy.
MM. Riffart.....	D ^{on} des services sédentaires	5,000 ^f à 6,000 ^f .	
Altmayer.....	D ^{on} des corresp ^{tes} postales.	MM. Coutard.....	Saint-Brieuc.
Descous.....	D ^{on} de la comptabilité.	Picot.....	Albi.
Parent.....	Idem.	Robert.....	Le Puy.
1,600 ^f à 1,900 ^f .		Argand.....	Niort.
MM. Gattelet.....	Direction du personnel.	Rudolf.....	Tulle.
Lefèvre.....	Direction du matériel.	Mourre.....	Bourg.
Rollin.....	Idem.	Pernet.....	Lons-le-Saunier.
Aumont-Dumoutier.	Direction du personnel.		
Cayoux.....	Service du contrôle.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
INSPECTEURS. 4,500 ^f à 5,000 ^f .		1,800 ^f à 2,100 ^f .	
M. Mercier	Tulle.	MM. Best.....	Lille.
4,000 ^f à 4,500 ^f .		Vallier	Lyon.
MM. Betsellère.....	Alger.	Candevaux.....	<i>Idem.</i>
Tracol	Perpignan.	Le Gall.....	Blois.
de Ferry de Font- nouvelle.	Meude.	Floch.....	Brest.
3,500 ^f à 4,000 ^f . (Promotion.)		Adoue.....	Toulouse.
MM. Cahen.....	Mâcon.	Renard.....	Montpellier.
Dard Thénadey....	Versailles.	1,500 ^f à 1,800 ^f .	
de Raffin de la Raf- finie.	Saint-Étienne.	MM. Ravault.....	Auxerre.
Lacroix.....	Clermont-Ferrand.	Vitoux	Chaumont.
Lavy.....	Lons-le-Saunier.	François dit Bauny..	Melun.
Astrié.....	Toulouse	Berger	Saint-Lô.
Mazuyer.....	Angers.	Raujouan.....	Rennes.
Garnier.....	Ligne de Lyon.	Bourgeacq.....	Bayonne.
SOUS-INSPECTEURS. (Promotion.) 2,700 ^f à 3,000 ^f .		Duval.....	Rouen.
MM. Bourdonnais.....	Saint-Briauc.	Legouté.....	Saint-Brienc.
Nougaret.....	Blois.	Larroque.....	Nice.
COMMIS DE DIRECTION. 3,000 ^f à 3,300 ^f .		Bosse	Lyon.
MM. Rohr.....	Paris, dépôt central.	Delamour.....	Auxerre.
Bourier.....	Melun.	du Pasquier.....	Rennes.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Gilquin.....	Laon.
MM. Boué.....	Tours.	Mercier Despontelles	Poitiers.
Bourguignon.....	Lons-le-Saunier.	Michault	La Rochelle.
Bastouil.....	Carcassonne.	Laborie.....	Tunis.
Jouany.....	Clermont-Ferrand.	Morzelle.....	Alençon.
Paitre.....	Paris-Est.	Pasquion.....	Valence.
Lavaurs.....	Bordeaux.	Moine.....	Epinal.
Hubler.....	<i>Idem.</i>	Rosi.....	Rennes.
Godard.....	Brest.	Diano.....	Annecy.
Bertruc.....	Paris, dir ^{on} régionale.	CHEFS DE BRIGADE. 3,600 ^f à 4,000 ^f .	
Pelletier.....	<i>Idem.</i>	M. Mouraud.....	Ligne de l'Ouest.
Aymerich.....	Orléans.	3,300 ^f à 3,600 ^f .	
2,400 ^f à 2,700 ^f .		MM. Fourneret.....	Ligne du Nord.
MM. Rodet.....	Avignon.	Anfray.....	Ligne de Lyon.
Pouhin.....	Dijon.	Sadié.....	<i>Idem.</i>
Bourdonnais.....	Lille.	Boité.....	Ligne de l'Ouest.
Baudère.....	Besançon.	Deroussen.....	Ligne du Nord.
Acquier.....	Rodez.	Granger.....	Ligne des Pyrénées.
Mesnard.....	Angoulême.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
Mascarel.....	Nantes.	MM. Levêque.....	Ligne de Lyon.
Thiot.....	Beauvais.	Maitrot.....	<i>Idem.</i>
Belfond.....	Limoges.	Dubois.....	<i>Idem.</i>
2,100 ^f à 2,400 ^f .		Jamme.....	Ligne des Pyrénées.
MM. Trial.....	Perpignan.	Martinot.....	Ligne du Nord.
Soullet.....	Niort.	Plantier de Montvert.	Ligne de Lyon.
Gary.....	La Rochelle.	Goubet.....	<i>Idem.</i>
Bougourd.....	Saint-Lô.	Balagna.....	Ligne des Pyrénées.
Segonzac.....	Toulouse.	Salze.....	<i>Idem.</i>
		2,700 ^f à 3,000 ^f .	
		MM. Fourier.....	Ligne du Nord-Ouest.
		Bougaud.....	Ligne de Lyon.
		Colson.....	Ligne du Nord.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Mouchet.....	Ligne de Lyon.	MM. Lemarié.....	Nantes.
Gozzi.....	<i>Idem.</i>	Lévy.....	Paris, boul. St-Germain.
Meynant.....	<i>Idem.</i>	Perrault.....	Paris, présidence.
Griffe.....	<i>Idem.</i>	Treich.....	Paris-central.
Le Monnier.....	Ligne de l'Ouest.	Lehut.....	Lille.
Causse.....	Ligne du Nord.	Richard.....	Paris-Central.
Buquet.....	Ligne du Sud-Ouest.	Largouet.....	<i>Idem.</i>
COMMIS PRINCIPAUX.		Buisson.....	Paris-Bourse.
3,300 ^f à 3,600 ^f .		Broeklé.....	Paris-central.
M. Gélas.....	Auch.	Stéphani.....	Nîmes.
3,000 ^f à 3,300 ^f .		Sempé.....	Foix.
MM. Muzac.....	Clermont-Ferrand.	Hamel.....	Paris 26.
Caisso.....	Montpellier.	Michel.....	Paris 3.
Millerin.....	Paris-central.	Légrand.....	Paris 1.
Annet.....	Le Havre.	Mantolelli.....	Ligne de la Méditerranée.
d'Herbécourt.....	Épinal.	Parsy.....	Lille.
Bugard.....	Pau.	2,400 ^f à 2,700 ^f . (Promotion.)	
Guille.....	Nîmes.	MM. Hervieu.....	Paris-Montrouge.
Égeley.....	Paris, R. P.	Lintilhac.....	Paris, R. P.
Ducroix-Launay.....	Paris 4.	Arnaud.....	Ligne de l'Est.
Godfroy.....	Paris 1.	Roder.....	Nantes.
Taillard.....	Paris, R. P.	Bizouard.....	Ligne de Lyon.
Machon.....	Laval.	Thomas.....	Saint-Rambert.
Mertian.....	Paris 20.	Chazotte.....	Bordeaux.
Perrin.....	Paris 1.	Cordonnier.....	Paris-Bourse.
Bourgeois.....	Paris 35.	Minartz.....	Paris, service officiel.
Bréban.....	Paris-Bourse.	Villa.....	Marseille.
Gimbert-Montbrun.....	Le Puy.	Decorde.....	Paris-Bourse.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Bourdeau.....	Bordeaux.
MM. Nigoul.....	Paris, serv ^{ce} du contrôle.	Marsoin.....	Paris-Bourse.
Caudry.....	Paris, Saints-Pères.	Sorel.....	Paris, service officiel.
Guichon.....	Boulogne-sur-Mer.	Henry.....	Paris-central.
Roux.....	Montpellier.	Simonin.....	<i>Idem.</i>
Rivière.....	Bordeaux.	Xambeu.....	<i>Idem.</i>
Bigouret.....	Nice.	Le Landais.....	D ^{t.} vérif ^{ca} du matériel.
Chanteclair.....	Paris 2.	Renoux.....	Marseille.
Payoud.....	Marseille-Bourse.	Simon.....	Paris-central.
Boucherot.....	Paris, gare d'Orléans.	Rebout.....	Paris.
Jacquet.....	Tourcoing.	Noilhan.....	Ligne des Pyrénées.
Bouzigues.....	Clermont-Ferrand.	Weynaud.....	Ligne du Nord-Ouest.
Godard.....	Philippeville.	Barthélemy.....	Troyes.
Dumouchel.....	Blidah.	COMMIS ORDINAIRES.	
Petipas-Levassélais.....	Paris, Aff. étrangères.	2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Le Ridant.....	Evreux.	MM. Zédet.....	Vesoul.
Raeckelboom.....	Bordeaux.	Royer.....	Troyes.
Vérité.....	Alger.	Séguin.....	Bordeaux.
Calbat.....	Lyon.	Audibert.....	Paris 1.
Millot.....	Paris, rue de Grenelle.	Vallée.....	Constantine.
Delaunay.....	Le Havre.	Laurencin.....	Brest.
Boiry.....	Tours.	Mallet.....	Paris-Bourse.
Connu.....	Paris, lignes souterraines.	Artigues.....	Ligne de l'Ouest.
Henry.....	Paris-central.	Paillette.....	Lyon.
Ternissien.....	Paris, Grand-Hôtel.	Bousquet.....	Paris, min ^{re} de la guerre.
Catelain.....	Arras.	Huet.....	Philippeville.
Dubé.....	Paris, m ^{re} de l'intérieur.	Perraut.....	Paris, gare Saint-Lazare.
Jouette.....	Paris-central.	Lacassagne.....	Marseille.
Juvenneton.....	<i>Idem.</i>	de la Porte.....	Sables-d'Olonne.
		Marchant.....	Paris, cercle du Louvre.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Loch.....	Paris, gare de l'Est.	MM. Busche.....	Paris, central.
Docquois.....	Le Havre.	Deydier.....	Paris, Sénat.
Denis.....	Privas.	Floret.....	Marseille.
Faux.....	Sedan.	Latour.....	Idem.
Foltête.....	Marseille.	Maugé.....	Alger.
Geisweiller.....	Paris, gare d'Orléans.	Sabouraud.....	Nice.
Astolfi.....	Oran.	Ziller.....	Dét. d ^{on} du matériel.
Labadie.....	Toulouse.	Brichet.....	Bernay.
Berthelomier.....	Paris, central.	Mamy.....	Ligne du Nord.
Brimont.....	Mézières.	Mannony.....	Marseille.
Esnoult.....	Paris, central.	Rouaud.....	Ligne des Pyrénées.
Poupault.....	Bordeaux.	Vieilledent.....	Mende.
Proth.....	Verdun.	Pion.....	Paris 32.
Berthaut.....	Lyon.	Caron.....	Ligne du Nord-Ouest.
Milliau.....	Montpellier.	Varoquier.....	Paris, Vaugirard.
Baud.....	Vesoul.	Robert.....	Ligne des Pyrénées.
Kuntz.....	Dét. vérificat ^{on} du matériel.	Boudot.....	Paris, R. P.
Cornet.....	Coutances.	Raciquot.....	Granville.
2,100 ^f à 2,400 ^f .		Gesta.....	Paris, R. P.
MM. Dulin.....	Paris 13.	Loidreau.....	Dét. d ^{on} des services séd ^{on} .
Paris.....	Paris, Carrousel.	Vuez.....	Paris-Auteuil.
Fiquenel.....	Épinal.	Garrigues.....	Paris 7.
Besnard.....	Marseille.	Degay.....	Ligne de Lyon.
Granveau.....	Paris, Chignancourt.	Prince.....	Ligne de l'Est.
Catier.....	Sénégal.	Mathieu.....	Idem.
Mongin.....	Bône.	Malafosse.....	Ligne du Nord.
Collin.....	Paris 49.	Cornu.....	Dét. articles d'argent.
Malet.....	Paris 37.	Levesque.....	Ligne du Sud-Ouest.
Giudicelli.....	Bastia.	1,800 ^f à 2,100 ^f .	
Capin.....	Paris 32.	MM. Alessandri.....	Marseille.
Prud'homme.....	Grenoble.	Gurgé.....	Paris-Bourse.
Védrenne.....	Bordeaux.	Mordelles.....	Oran.
Roux.....	Nîmes.	Anstry.....	Toulouse.
Maurel.....	Grenoble.	Rogie.....	Paris 18.
Rébillat.....	Paris, Avenue du Maine.	Balmisse.....	Aurillac.
Boutiron.....	Ligne du Sud-Ouest.	Chambert.....	Nevers.
Sagette.....	Ligne de l'Ouest.	Mengin.....	Lille.
Séger.....	Ligne du Sud-Ouest.	Repelin.....	Sfax.
Le Hégarat.....	Rennes.	Silvestre.....	Troyes.
Larrouy.....	Bordeaux.	Rublon.....	Dét. aux réclamations.
Martin.....	Dét. d ^{on} du personnel.	Vernhes.....	Bayonne.
Chatau.....	Paris, Lafayette.	Bourdillat.....	Paris 3.
Niolat.....	Paris, Halles-Centrales.	Raillet.....	Paris 25.
Dupré.....	La Goulette.	Novel.....	Paris, R. P.
Buet.....	Nantes.	Delmas.....	Mayenne.
Bergès.....	Ligne du Sud-Ouest.	Cabanes.....	Ligne du Sud-Ouest.
Blancher.....	Alais.	Durousseaud de Coul- geans.	Cochinchine.
Razoux.....	Nîmes.	Périchost.....	Saint-Omer.
Compagnet.....	Bayonne.	Ledoux.....	Saint-Nazaire.
Promonot.....	Paris, gare de Lyon.	Gachet.....	Niort.
Crétin.....	Mahdia.	Colombet.....	Dijon.
Dussoux.....	Alger.	Denuit.....	Toulouse.
Petizon.....	Paris, Bourse.	François.....	Brest.
Collomb.....	Nice.	Matter.....	Paris, Central.
Farrier.....	Marseille.	Obin.....	Rouen.
Vannier.....	Paris, service officiel.	Devaux.....	Paris, Central.
Gérard.....	Ligne de l'Ouest.	Jossin.....	Paris, gare du Nord.
Ainaud.....	Montpellier.	Anglade.....	Ligne du Sud-Ouest.
Bouniol.....	Paris, central.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Jauffret.....	Ligne de la Méditerranée.	MM. Lambert.....	Le Havre.
Ceccaldi.....	<i>Idem.</i>	Carbonnel.....	Paris, Central.
Natalelli.....	<i>Idem.</i>	Bouche.....	Constantine.
Roger.....	Ligne du Nord-Ouest.	Quibouf.....	Paris R. P.
Montagne.....	Ligne de la Méditerranée.	Vasseur.....	Amiens.
Michol.....	Ligne du Nord-Ouest.	Clerbout.....	<i>Idem.</i>
Gillet.....	Quimper.	Sompayrac.....	Lyon.
Abribat.....	Angoulême.	Oddon.....	Fontainebleau.
Soubeyrau.....	Ligne des Pyrénées.	Dales.....	Brioude.
Laforêt.....	Paris. R. P.	Balmelle.....	Toulon.
Boussineau.....	Nantes.	Dubos.....	Versailles.
Espie.....	Ligne du Sud-Ouest.	Gazaux.....	Bayonne.
Roqueplo.....	<i>Idem.</i>	Chabasseur.....	Tours.
Poujoulat.....	Gap.	Chalat.....	Roanne.
Masson.....	Ligne du Nord.	Gonnet.....	Lille.
Belmon.....	Ligne de la Méditerranée.	Ritter.....	Périgueux.
Bertagna.....	Grasse.	Vernhet.....	Limoges.
Blanc.....	Gap.	Fay.....	Amiens.
Langevin.....	Saint-Lô.	Honoré.....	Paris, Grand-Hôtel.
Courtaud.....	Ligne du Sud-Ouest.	Marguerith dit Dupré	Paris, Bourse.
Bagnét.....	<i>Idem.</i>	Bailly.....	Ligne du Sud-Ouest.
Boutcau.....	Ligne de Lyon.	Le noir de Mérocourt	Amiens.
Caué.....	Ligne du Nord.	Le Denge.....	Quimper.
Dupuy dit Tailleur..	Ligne du Sud-Ouest.	Philippart.....	Orléans.
Bigear.....	Ligne du Nord.	Douzamy.....	Paris, central.
Abriol.....	Paris, lignes pneumatiques	Jourdan.....	Montpellier.
D'Arvisenet.....	Dijon.	Montagut.....	Nîmes.
Lalance.....	Cochinchine.	Houchard.....	Paris 17.
Galabert.....	Chartres.	Delac.....	Lyon.
Brunet.....	Marseille.	Marquès.....	Chartres.
Dumas.....	Nîmes.	Cartier.....	Ligne du Sud-Ouest.
Marland.....	Bordeaux.	De Vendomois.....	Ligne de Lyon.
Claude.....	Paris, central.	Poggi.....	Bastia.
Foix.....	Pau.	Giraud.....	Niort.
Ménager.....	Paris, central.	Bonnet.....	Châteaudun.
Menvielle.....	Pézénas.	Ratel.....	Paris 26.
Guillot.....	Tours.	Berthoud.....	Besançon.
Barra.....	Dét. d ^m . du cabinet.	Maurel.....	Toulouse.
Jannin.....	Brest.	Roux.....	Ligne du Sud-Ouest.
Vène.....	Millau.	André.....	<i>Idem.</i>
Dhuez.....	Dét. d ^m de la comptabilité.	Fraiche.....	Ligne du Nord-Ouest.
Pécantet.....	Ligne du Sud-Ouest.	Sérieys.....	Aurillac.
Pennellier.....	Laon.	Terlier.....	Paris R. P.
Laticule.....	Rodez.	Debot.....	Lyon.
Quiquandon.....	Marseille.	Legendre.....	Beauvais.
Jacob.....	Bône.	Acquaviva.....	Bougie.
Gauthier.....	Nice.	Ruff.....	Alger.
Guillot.....	Caen.	Lajoanio.....	Paris, R. P.
Duveau.....	Brest.	Rio.....	Saint-Malo.
Guiganton.....	Paris, central.	Cuq.....	Toulouse.
Levéque.....	Marseille.	Fabre.....	Marseille.
Weinborn.....	Sétif.	Geoffroy.....	Thiers.
Quillier.....	Le Havre.	Peyronnard.....	Montpellier.
Arène.....	Toulon.	Combes.....	<i>Idem.</i>
Goursaud.....	Paris 11.	Leroy.....	Ligne du Sud-Ouest.
	1,500 ^f à 1,800 ^f .	Serres.....	Paris 12.
MM. Baudet.....	Angers.	Paul.....	Marseille.
Pottier.....	Ligne de l'Est.	Tapin.....	Ligne de Lyon.
Troudet.....	Coutras.	Jannin.....	<i>Idem.</i>
		Bruand.....	Mâcon.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Gérard	Chaumont.	MM. De Gislain	Bastia.
La brousse	Ligne du Sud-Ouest.	Desrameaux	Nice.
Moustès	Paris R. P.	Dimey	Paris, Central.
Pélissard	Besançon.	Doucet	Compiègne.
Bazin	Mâcon.	Fustier	Rodez.
Bernard	Givors.	Giamardi	Bastia.
Brochery	Paris, rue Réaumur.	Griesmeyer	Nantes.
Canet	Marseille.	Giudicelli	Alger.
Capitan	Grenoble.	Henry	Besançon.
De launay	Caen.	Lamy	Corbeil.
Devaux	Bourges.	Lance	Mayenne.
Encrenaz	Lons-le-Saunier.	Langon	Caen.
Euzière	Antibes.	Laurens	Nice.
Goirand	Paris, Th. français.	Laurent	Paris, Bourse.
Gras	Paris, Bourse.	Le Gall	Paris, Central.
Hérodote	Alger.	Le Néouannic	Lorient.
Janssoone	Paris, Central.	Malassagne	Nîmes.
Marignac	Périgueux.	Monlezun	Auch.
Martin	Coutances.	Olivi	Oran.
Nalin	Marseille.	Pascal	Paris, Central.
Peyre	Idem.	Pérés	Idem.
Picard	Toulouse.	Prulière	Épinal.
Rochette	Saint-Étienne.	Raboison	Loudun.
Sarrus	Paris, Central.	Reboul	Tunis.
Layssac	Ligne du Sud-Ouest.	Roy	Carpentras.
Babillaud	Idem.	Spinassou	Dét. D ⁿ des ser sédentaires.
Bertrand	Perpignan.	Thénaud	Paris, Central.
Bros	Paris, R. P.	Lambert	Ligne de Lyon.
Carrolte	Idem.	Bailleux	Paris 52.
Joanas	Dax.	Achard	Beaune.
Milot	Paris R. P.	Collier	Paris R. P.
Nolargues	Ligne du Nord.	Debrienne	Idem.
Roulier	Idem.	Gallépe	Idem.
Aymes	Lyon.	Grezel	Idem.
Chatagnier	Grenoble.	Marie	Idem.
Cros	Béziers.	Micremont	Brive.
Haumonté	Paris, Central.	Mundtveiller	Ligne du Nord-Ouest.
Guilland	Ligne du Nord.	Pégasse	Paris R. P.
Epalle	Marseille.	Simon	Ligne du Sud-Ouest.
Thouvenin	Paris 8.	Aubriot	Chaumont.
Germain	Grenoble.	Binetruy	Paris, Central.
Bodereau	Paris, gare du Nord.	Boceno	Paris, Grand-Hôtel.
Mesnil	Paris, place du Trône.	Bocquet	Angers.
Ramel	Paris, Central.	Boisserant	Constantine.
Thène	Carcassonne.	Bomal	Évreux.
Thoreux	Sfax.	Borel	Marseille.
Le Guiastronnec	Ligne de l'Ouest.	Bourgon	Paris, Central.
Vidal	Béziers.	Brizet	Neuilly-sur-Seine.
Marmet	Saint-Étienne.	Céré	Villeneuve-sur-Lot.
Cantelaube	Ligne du Sud-Ouest.	Charrière	Privas.
Aillaud	Tunis.	Christion	Quimper.
Airault	Paris, Central.	Collée	Le Havre.
Arnaud	Alger.	Combalat	Montpellier.
Benoît	Dét. vérificat. du matériel.	Corvez	Paris, Central.
Benzon	Lyon.	Defendini	Marseille.
Bobinet	Saint-Brieuc.	Delacour	Rennes.
Bonardi	Paris, Central.	Delépine	Paris, Central.
Briau	Paris, Bastille.	Dieudonné	Idem.
Bruneau	Épernay.	Dubois	Paris, Halles-Centrales.
Coffe	Philippeville.	Dupuy	Paillac.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Fabro.....	Marseille.	MM. Venzel.....	Toulouse.
Faure.....	Orléansville.	Vuillaume.....	Belley.
Ferrand.....	Dôle.	Wchrlé.....	Paris, Central.
Fournier.....	Marseille.	Agostini.....	Alger.
Fousseret.....	Besançon.	Dilhac.....	Ligne du Sud-Ouest.
Frézon.....	Dôle.	Guillemard.....	Amiens.
Fromont.....	Paris, Grand-Hôtel.	Le Roy.....	Alençon.
Fuchs.....	Paris, Central.	Marandet.....	Ligne du Sud-Ouest.
Gas.....	Alais.	Marseille.....	Laon.
Gorniche.....	Paris, Central.	Pagès.....	Ligne du Sud-Ouest.
Gras.....	Montpellier.	Potot.....	Dijon.
Grivel.....	Lunel.	Puveland.....	Ligne du Nord.
Haridouin.....	Paris-Bourse.	Salard.....	Orléans.
Hébert.....	Fontainebleau.	Sans.....	Angers.
Héraud.....	Montpellier.	Tinel.....	Nîmes.
Heysen.....	Paris-Bourse.	Trouche.....	Paris, R. P.
Huchet.....	Nantes.	Vessière.....	Ligne de l'Est.
Hugues.....	Langres.	Viot.....	Rethel.
Jacotot.....	Sétif.	Fontaine.....	Arras.
Jouart.....	Rouen.	Peyrot.....	Ligne du Sud-Ouest.
Kiner.....	Reims.	Furet.....	Idem.
Labbé.....	Les Andelys.		
Leclère.....	Paris, Central.	RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS. 4,000 ^f à 4,500 ^f .	
Leduc.....	Idem.	M. De Biré.....	Dunkerque.
Lefèvre.....	Nancy.		3,500 ^f à 4,000 ^f .
Lenogré.....	Paris, Central.	MM. Corniquel.....	Saintes.
Louveau.....	Paris, gare du Nord.	Doux.....	Pau.
Maigné.....	Paris, Central.		3,000 ^f à 3,500 ^f .
Manavit.....	Idem.	MM. Briosne.....	Paris, la Villette.
Marchand.....	Rouen.	Descormiers.....	Les Sables-d'Olonne.
Marteaux.....	Paris, Central.	Sajous.....	Brive.
Miroglio.....	Marseille.		2,700 ^f à 3,000 ^f .
Monard.....	Amiens.	M. Frémy.....	Fécamp.
Mougeot.....	Paris, Central.		2,500 ^f à 3,000 ^f .
Muller.....	Marseille.	M. Jalabert.....	Saint-Flour.
Mutel.....	Paris, Central.		
Narbonne.....	Narbonne.	RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES. 2,400 ^f à 2,700 ^f .	
Nivoix.....	Charleville.	MM. Hermitte.....	Tenés.
Oly.....	Paris, Central.	Malraison.....	Alger, Mustapha.
Paissaud.....	Paris, rue de Charenton.	Lourans.....	Lunel.
Paufert.....	S ^t -Pol-sur-Ternoise.		2,200 ^f à 2,400 ^f .
Petit.....	Arras.	MM. Lhuillier.....	Saint-Cloud.
Petitfrère.....	Rouen.	Royer.....	Romorantin.
Peyraud.....	Toulouse.	Le Guillou.....	Nogent-le-Rotrou.
Pierson.....	Tourcoing.	Henry.....	Joinville.
Porterie.....	Paris, Central.	Cayard.....	Ambert.
Quéré.....	Brest.		2,000 ^f à 2,200 ^f .
Raux.....	Beja.	M. Bouvier.....	Sainte-Barbe-du-Trélat.
Roy.....	Cognac.		1,800 ^f à 2,000 ^f .
Saux.....	Toulouse.	M ^{mes} Girard.....	Saint-Remy-de-Provence.
Salaün.....	Brest.	Oudinot de la Fa-	Montmorency.
Sourbé.....	Montrouil-sur-Mer.	verie.	
Sicard.....	Marseille.		
Sivan.....	Idem.		
Tiercelin.....	Paris, Central.		
Thomas.....	Idem.		
Thomas.....	Baugé.		
Thomassin.....	Épinal.		
Vinas.....	Marseille.		
Vasseur.....	Dreux.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
	1,600 ^f à 1,800 ^f .		
M ^{me} de Roche du Telloy.	Les Vans.	M ^{mes} Prevelle.....	Chavagne-en-Pailers.
M. Riquet.....	Rumilly.	Bodet.....	Allonne.
M ^{me} Rambaud.....	Pons.	Pailleret.....	Aisy-sur-Armançon.
M. Badet.....	Bellegarde-sur-Valsérine.	de Sain-Massal.....	Cunhat.
M ^{mes} Delapoux de Fréminville.	Longjumeau.	Hellier.....	Callac.
Horbert.....	Nonancourt.	Teste.....	Dombasle-sur-Mourthe.
M. Bonhomme.....	Bourganeuf.	Delefortrie.....	Choques.
	1,400 ^f à 1,600 ^f .	M. Quetier.....	Puisseaux.
M. Gaubel.....	Plaisance-du-Gers.	M ^{me} Buffault.....	Bellenaves.
M ^{mes} Filleau.....	Montendre.	M. Bonneton.....	Pelussin.
Galland.....	Berlaimont.	M ^{me} Bouisset.....	Brassac.
Brouwer.....	Braisne.	Perrin.....	Marchaux.
M. Didier.....	Crécy-sur-Serre.	Gille.....	Vouillé.
M ^{me} Miret.....	Chevillon.	Bayle.....	Poyrolles.
Foignet.....	Arpajon.	Moussot.....	Aignan.
MM. Mesplède.....	Souillac.	Chaufert.....	Vers-en-Montagne.
Firigoule.....	Aigues-Mortes.	Renoux.....	Bornes.
M ^{me} Monneaux.....	Darnetal.	Lagache.....	Fauquembergues.
Lhoir.....	Thiberville.	Foulquié.....	Frayssinet-le-Gourda.
Archambor.....	Gujan.	Mielle.....	Recey-sur-Ource.
	1,200 ^f à 1,400 ^f .	Leroy.....	Dizy-le-Gros.
M ^{me} Guyard.....	Neung-sur-Bouvron.	Marc.....	Château-Landon.
Dubreuil.....	Vicq-sur-Gartempe.	Lasalle.....	Bretteville-l'Orgueilleuse.
Jacquelin.....	Moncontour-de-Poitou.	Fournier.....	Sauxillanges.
Brette.....	Montbazou.	Ménage.....	Quettehou.
Taillefer.....	Ivuy.	Veyry.....	Luxé.
Jouanne.....	Saint-Nicolas-de-Redon.	Graux.....	Sinceny.
Thévenet.....	Villefranche-d'Allier.	Delasorne.....	Bacouel.
Longevial.....	Chauvigny.	Doyère.....	Saint-Sever-Calvados.
Geoffrion.....	Onzain.	Chataignier.....	Brignais.
Leclerc.....	Maisse.	Béraud.....	Mezel.
Besse.....	Dangé.	Lostie de K/hor....	Huelgoat.
Rambour.....	Pelissanne.	Autreux.....	Saint-Pierre-la-Cour.
Collin.....	Chaulnes-de-Picardie.	Joigny.....	Quincy-Ségy.
Dally.....	Triel.	Vignolles.....	Boulogne-sur-Gesse.
Caresmel.....	Argentré-du-Plessis.	M. Verdier.....	Saint-Laurent-de-Neste.
Got.....	Ars-sur-Formans.	M ^{me} Martin.....	Pordic.
Maillard.....	La Haye-Pesnel.	Lacour.....	Buironfosse.
Fages.....	Bidache.	Dauciac.....	Plabennec.
M. Boussuge.....	Roujan.	Tannery.....	Pont-Saint-Pierre.
M ^{me} Claudon.....	Livron.	M. Combes.....	Seix.
M. Lorine.....	Magalas.	M ^{me} Argaud.....	Marsanne.
M ^{me} Massoulard.....	Saint-Léonard.	Lefort.....	Bourth.
Alexandro.....	Demange-aux-Eaux.	Panarioux.....	La Ferté-sur-Amance.
Pollet.....	Baisieux.	Mappetit.....	Charroux.
Courtot.....	Sury-le-Comtal.	Gaubert.....	Saint-Genès-le-Bas.
Duvallier.....	Ferrière-sur-Risle.	Bernard.....	Saint-Auban.
Bourgeois.....	Liévin.	Pugnet.....	Lapouaille.
Cressot.....	Ramerupt.	Tessier.....	S ^{te} Scolasse-sur-Sarthe.
Marchais.....	Champ-Saint-Père.	Lile.....	Miélan.
M. Valette.....	Azilles.	Groseil.....	Rochefort-en-Terre.
M ^{me} Flamant.....	Chavanges.	Deligny.....	Saint-Mars-la-Jaille.
Mounier.....	Arcy-sur-Cure.	M. Laporte.....	Pervenchères.
M. Foucherand.....	Usson-en-Forez.	M ^{me} Berrut.....	Thor.
M ^{me} Vandeix.....	Pont-de-Salars.	Chambelin.....	Ladon.
Alayrac.....	Molières.	Charon.....	Pezou.
		Couston.....	Tassin.
		Peloux.....	La Motte-Montravel.
		Pelissier.....	Montrevel.
		Grateau.....	Burie.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{me} Thomas	Corlay.	M ^{me} Harvich	Masnières.
Broquin	Champs-de-Bort.	Genuer	Vebron.
Juhan	Chaumergy.	Roure	Champagnac-le-Vieux.
Bourguignon	Ozair-la-Ferrière.	Dourssat	La Coquille.
Pinet	Port-de-Bouc.	M. Coudé	Léon.
Quillet	Saint-Laurent-sur-Sèvre.	M ^{me} Vial-Collet	Lescheraines.
Arnaud	Dun-le-Palletéau.	Rieucand	Vertouil-d'Agonais.
Blanchet	Bougé-Chambalud.	Casse	Mios.
Cazelaide	Tence.	Genaux	Sail-sous-Couzan.
Dubreuil	Belleville-sur-Vire.	Séguin	Saint-Palais-sur-Mer.
Lambert	Saint-Symphorien.	Henric	Flassans.
Regnault	Vertcillac.	Arcis	Montpaon.
Guérin	Châteauneuf-sur-Loire.	M. Jouanny	Cour-Cheverny.
Técherot	Longueil-Sainte-Marie.	M ^{me} Bousquet	Nant.
Raoult	La Recousse.	Masson	Saint-Julien.
Sauchère	Barsac.	Dugrais	Vaujours.
Piévé	Roupy.	Vibratte	Béthonville.
Guigal	Balbigny.	Daminil	Thérouanne.
Lowel dite Lévy	Saint-Amand-en-Puisaye.	Brun	Talandière.
Clayeux	Charny.	Tallet	Saint-Romain.
M. Mère	Poyanne.	Méry	Puy-Sainte-Réparate.
M ^{me} Bertrand	Habas.	Julhes	Séguir-Jes-Villas.
M. Guillaume	Flavigny-sur-Moselle.	Jouault	Isigny-le-Buat.
M ^{me} Chambon	Bléneau.	Lefort	Écommoy.
Laugère	Mussidan.	MM. Garnier	Champigny-sur-Yonne.
Rozé	Vermenton.	Bedos	Chalabre.
1,000 ^f à 1,200 ^f .		M ^{me} Murat	Puybrun.
M. Süsse	Traves.	Pinton	Crocq.
M ^{me} Gély	Salindres.	Lenoble	Le Vivier-sur-Mer.
Alazard	Lacalm.	Lair	Montpinçon.
Guyard	Taillebourg.	Pâquet	Chaumont-sur-Aire.
Martin	Hostens.	Brugeille	Saint-Hilaire-Peyroux.
Breffy	Bonneuil-Matour.	Gouraud	Cugand.
Bouix	Mimbasse.	Dupond	Olonne.
Guffroy de Rosemont	Richebourg-l'Avoué.	Lallère	Saint-Maigrin.
Camadau	Sault-de-Navailles.	Metgé	La Tricherie.
M. Hainoz	Villard-sur-Boron.	Bunel	Fontenay-sur-Loing.
M ^{me} Dubus	Ons-en-Bray.	M. Mizony	Oraison.
Naudot	Manthelan.	M ^{me} Dubois	Turenne.
Lafonta	Tombebeuf.	Loveillé	Ouroux.
Varlet	Doulon.	Lefèvre	Busigny.
Delon	Sainte-Énimie.	Legrand	Bousies.
Camps	Lamothe-Landerron.	Roussel	Bray-sur-Seine.
Buot	Beuvron-en-Auge.	Demengel	Liffol-le-Grand.
Lavoué	Jallais.	Sisco	Muro.
Auriou	Rochefort-sur-Loire.	Randon	Rignac.
Savelon	Saint-Ferréol.	Malbranque	Ercheu.
de Barral de Mon-	Nassandres.	Martin	Conliège.
tauvard.		Buhet	S ^t -Julien-Molin-Molette.
Gilbert	Saint-Erblon.	Belguise	Audruicq.
Hivert	Saint-Jodard.	Laurent	Maclas.
Béquet	Saint-Sauveur-de-Nuaille.	Beaujeard	Sacquenay.
Devismes	Velars-sur-Ouche.	Curvat	Saint-André-de-Corcy.
Colombot	Ruffieur.	Alliot	Colombes.
Daymonnaz	Grésy-sur-Isère.	M. Philip	Monétier-de-Briaucq.
Vitrac de Vandière.	Agonac.	M ^{me} Lizieroux	Vonnas.
Ricard	Mallemort.	Pey	Chabons.
Canouil	Puisseguin.	M. Bertrand	Clion.
Loy	La Bastide-Villefranche.	M ^{me} Nemos	Saint-Anthème.
		Mismacq	Saint-Gobert.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{mes} Carton	Miraumont.	M ^{mes} Montaudois	Montfermeil.
Richard	Seboncourt.	Rogé	Saint-Quentin-la-Poterie.
Fourcaud	Dompierre-les-Ormes.	Cornier	Foëcy.
Guillon	Rouillé.	Vergez	Sainville.
Siaux	Les Roches-de-Condrieu.	Viriot	Saint-Christoly-de-Blaye.
Laururie	Mouleydier.	Bretonneau	Brigueil.
Nauge	La Tour-Blanche.	Leducq	Marly.
Bonnamy	Chécy.	Ducatel	Bosc-le-Hord.
M. Cheron	Salbris.	Guillaume	Jonchery-sur-Vesle.
M ^{mes} Gallet	Clerval.	Musso	Roquebillière.
Lorin	Chenoise.	Marchand	Savigné-sur-Lathan.
Lacout	Villeneuve-d'Avoyron.	Marchal	Auberive.
Legate	Magnat-l'Etrange.	Gillet	S ^t -Germain-du-Puch.
Grappe	Les Petites-Chiottes.	Jacquemart	Beaune-la-Rolande.
Gillot	Aix-en-Othe.	Le Villain	Landévant.
Duchesne de la Si- cotière.	Fouilleourte.	Carles	Montberon.
Contancin	Saint-Germér-de-Fly.	Poumeaud-Lafforest.	Payzac.
Copinot	Vaux.	Le Corre	Plumélian.
Sireygeol	Varetz.	Rigollier	Chatonnay.
Flandrin	Charroux.	Druot	Saint-Martin-en-Boss.
Girard	Gondroville.	Clergot	Champsecret.
M. Potut	Cellefrouin.	Fagnon	Breuches.
M ^{mes} Vieillard	Gouville.	Galletier	S ^t -Gervais-les-Trois-Clo- chers.
Halley	Regnville.	Meignié	Saint-Mathieu.
Leroy	Wardrecques.	Cognet	Neulise.
Mazet	Albas.	Place	Rioms.
Valentin	Fontaine-les-Luxeuil.	Badie	Ouarville.
Strub	La Chaux-Nouve.	Anceaume	La Bazoche-Gouet.
M. Aléc	Le Theil-sur-Huine.	Chevalier	Les Aydes.
M ^{mes} Thomas	Saint-Etienne-de-Montluc.	M. Larridon	Braspars.
Josse	Reffroy.	M ^{mes} Courderot	Seissan.
Beq	Giverville.	Lamuréo	Pont-sur-Yonne.
Edouard	Thaon.	Suzanne	Saint-Perne.
Tournier	Calvinet.	Bouillere	Saint-Christoly-et-Gouqué- gues.
Poitevin	Ballon.	Ville	Velleron.
Chalbrerio	Thaumiers.	Dusuzean	Thorigny-sur-Oreuse.
Estariaa	Montaner.	Rensult	Saint-Ouen-les-Parey.
Vimont	Chailly.	Naudin	Honnechy.
Brisorgueil	Plerguer.	Bourgon	Jouy.
Lesassier	Igé.	Charles	Liverdun.
Rouch	Villasavary.	Caillouel	Sivry-Courtry.
Galoix	Saint-Flovier.	Lèbre	Éguilles.
Buat	Courcité.	Priant	Fresneaux-Montchevreuil.
Guillot	Saint-Martin-de-Crau.	Minet	Vimy.
Maumoynier	Beaurières.	Deschamps	Étrépilly.
Macquin	Bannogne et Recouvrance.	Véret	Beauquesne.
Bongendre	Rillé.	Raimond	Saint-Saud.
Depardieu	Essai et Maizerais.	Lacam	Sauveterre-d'Avoyron.
Jegot	Langrune.	Tisserant	Claret.
Mazo	Theix.	Midoux	Buzancy.
Passet	Magland.	Masson	Ouvellan.
de Coëtlogon	Saint-Jouan-de-l'Isle.	Nigon	Saint-Benoît-sur-Loire.
Broué	Bénac.	MM. Tessier	Consenvoye.
Furgiros	Avesnes-les-Aubert.	Moneton	Puget-Théniers.
MM. Gavini	Péro-Casevecchie.	M ^{mes} Lassort	Le Temple-sur-le-Lot.
Habert	Authon-du-Perche.	Pierron	Cruas.
M ^{mes} Letellier	Courselles-sur-Mer.	Sochaczewski	Coulonges-sur-Lautize.
Mignot	Saint-Mards-en-Othe.	Larrieu	Grisolles.
Parrod	Le Grand-Bornand.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{mes} Menlong	Les Aldudes.	M. Rougier	La Motte-du-Caire.
Pontoonnier.....	Limay.	M ^{mes} Peysson	Coligny.
Ravanat	Theys.	Ivrel.....	Héricy.
..... 800 ^f à 1,000 ^f		Lamare.....	Amilly.
M ^{mes} Lafage.....	Léguévin.	Olive.....	Hangest-en-Santerre.
Roque.....	Saint-Aubin-la-Lande.	Flandin.....	Robiae.
Coulet.....	Mane.	Damaye.....	Grugies.
Latour.....	Saint-Bertrand.	Dupont.....	Gréoux.
Chapelard.....	Bouère.	Desouche.....	Coudes.
Martinet.....	Villevocance.	Mercier.....	Champagnac-de-Belair.
Ménard.....	Ciré-d'Aunis.	Lebrun.....	Cernay-la-Ville.
Caumont.....	Airvault.	Fitte.....	Francescas.
Gigot.....	Mazé.	Trisire.....	Bonnieux.
Billault.....	Autry-le-Châtel.	Millot.....	Chambolle-Musigny.
Billy.....	Frontenex.	Briffaud.....	Saint-Laurs.
M. Saulnier.....	Plents.	Bellery.....	Longraye.
M ^{mes} Fleuriot.....	Grand-Auverné.	Huguenin.....	Raon-sur-Plaine.
Bunouet.....	Chambois.	Hostotter.....	Morvillars.
Honnécart.....	Fins.	Sevin.....	Belin.
Daufès.....	Saint-Julien-de-Peyrolas.	Pradeilles.....	Grandricu.
Mouchie.....	Limézy.	Belhomme.....	Saint-Frainbault.
Maurice.....	Arvert.	Jeanroy.....	Le Tholy.
Fauchart.....	Seboncourt.	Petit.....	Laons.
Legrand.....	Les Matelles.	Joubert.....	S ^t -Mâme-les-Carrières.
Moulin.....	Saint-Jeures.	Deray.....	Montpont-en-Bresse.
Toussaint.....	Chacs.	Bourguignon.....	Pierrepont.
Hauret.....	Saint-Vincent-de-Roins.	Cure.....	Houcillès.
Panier.....	Blacé.	Thomas.....	S ^t -Remy-en-Bouzemont.
Voillery.....	Corgolois.	Degaux.....	Mouthier-Haute-Pierre.
Cousin.....	Montlignon.	Mazard.....	Mur-de-Barroz.
Besnard.....	Champs.	M. Forestier.....	Arféuilles.
Homs.....	Prats-de-Mollo.	M ^{mes} Jamet.....	Belâbre.
Rebés.....	Saint-Igny-de-Vers.	Loprevost.....	S ^t -Sauveur-sur-Douve.
M. Bourrel.....	Azat.	Lemeunier.....	Bligny-Vallenay.
M ^{mes} Balleux.....	Montaiguët.	Bials.....	Saint-Bonnet.
Redarès.....	Tuchan.	Rastie.....	La Bastide-sur-l'Herse.
Hémery.....	Saint-Denis-d'Orques.	M. Nicolini.....	Pietra-di-Verde.
Desfèvre.....	Tigy.	M ^{mes} Rigodon.....	Fournols.
Chaillet.....	Marcillac-Lanville.	Poitoux.....	Sussey.
Jéze.....	Saint-Arnauld.	Gauthier.....	Montmiroy-le-Château.
Bory.....	Mosnes.	Labairie.....	Belcairo.
Pradet.....	Saint-Ciers-la-Lande.	Seigle.....	Saint-Chef.

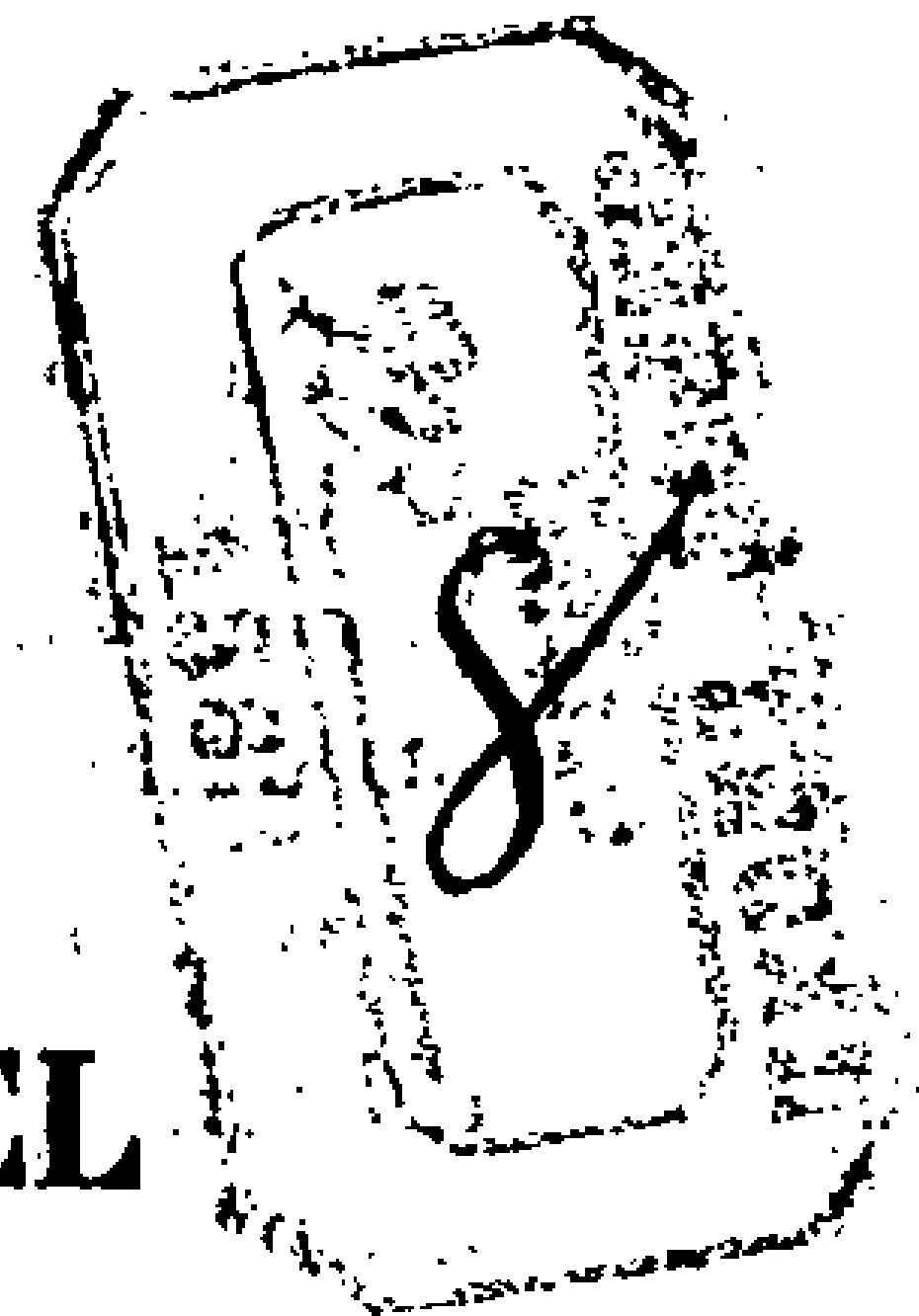
1882.

N° 8.

AOÛT.



— 245 —



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 8.

SOMMAIRE.

	Pages.
LISTES des bureaux télégraphiques créés ou modifiés	246
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste.....	249
MODIFICATIONS à la nomenclature des bureaux de poste allemands	251
LISTE des journaux suisses.....	256
ANNOTATIONS au carnet n° 220.....	257
STATISTIQUE des contraventions.....	258
BÂTIMENTS en partance	261
FAITS DIVERS.....	263
PROMOTIONS et nominations.....	266

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Calvados.....	La Chapelle-Yvon.....	8 juillet 1882.....	7295
Aisne.....	Fontenello (1).....	17 juillet 1882.....	6884
Vosges.....	Moussey (1).....	19 juillet 1882.....	6449
Doubs.....	Gras.....	26 juillet 1882.....	7296
Nord.....	Thiant.....	27 juillet 1882.....	7297
Meurthe-et-Moselle.....	Malzéville.....	29 juillet 1882.....	7298
Aube.....	Sainte-Savine.....	<i>Idem</i>	7299
Manche.....	Équeurdreville.....	<i>Idem</i>	7300
Territoire de Belfort, rattaché au dép ^t de la H ^{te} -Saône.	Valdoie.....	8 août 1882.....	7302

(1) Transformation en recette de l'établissement de facteur-boîtier existant dans cette localité.

Par décision ministérielle en date du 1^{er} juillet 1882, la section de la Londe, commune d'Hyères (Var), a été dotée d'un établissement de facteur-boîtier municipal, en exécution de la décision organique du 30 mars 1879.

Par décision ministérielle en date du 31 juillet 1882, la commune d'Inchy (Nord) a été dotée d'une recette sur les fonds du budget communal en exécution de la décision organique du 15 juin 1879.

En exécution d'un décret du 27 juillet dernier, la commune du May, (arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire), portera désormais le nom de « Le May-sur-Evre ».

Cette même dénomination sera attribuée, en conséquence, au bureau de poste existant dans cette localité.

Par décision du 10 août courant, une recette simple des Postes de 4^e classe est créée dans la commune de Houplines (Nord).

Cette recette prendra le numéro d'ordre n° 7303.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

CRÉATIONS.

Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Bussière-Poitevine M ☒ (Haute-Vienne).....	14 août.
Jouarre M ☒ (Seine-et-Marne).....	<i>Idem.</i>
Menestreau-en-Villette M ☒ (Loiret).....	<i>Idem.</i>
Paris, rue des Abbesses, n° 11 (Seine).....	25 août.
Pleine-Fougères M ☒ (Ille-et-Vilaine).....	14 août.
Port-sur-Saône M ☒ (Haute-Saône).....	<i>Idem.</i>
(Effacer 1 kil.)	
Sérifontaine M ☒ (Oise).....	<i>Idem.</i>

Bureau géré par un agent de la commune.

Fabrègues M (Hérault).....	14 août.
----------------------------	----------

FUSIONS.

Bailleul (Nord).....	3 août.
Ivoy-le-Pré (Cher). Ajouter le signe ☒ dans la nomenclature....	29 juillet.
Nesle (Somme).....	31 juillet.
Saint-Vallier (Drôme).....	1 ^{er} août.
Viviers (Ardèche).....	30 juillet.

MODIFICATIONS.

Le bureau municipal de Saint-Vallier (Drôme) est transformé en bureau mixte principal, avec service de jour complet, depuis le 1^{er} août.

Sont fermés : les bureaux de Sommedieue (Meuse), depuis le 1^{er} août, et de Saint-Génis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales), depuis le 10 août.

Est rouvert : le bureau de Portel (Aude), depuis le 1^{er} août.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Auvillars M ☒ (Tarn-et-Garonne) 31 juillet.
Mer M ☒ (Loir-et-Cher) (supprimer 1 kil.) *Idem.*

Bureau géré par un agent de la commune.

Mathes (Les) M (Charente-Inférieure) 31 juillet.

GARES.

Nieul-Oulmes D (Vendée) 1^{er} août.
Saint-Ouen-du-Breuil 1 kil. (Seine-Inférieure) *Idem.*

FUSIONS.

Nanteuil-le-Haudouin (Oise) 10 juillet.
Paris, 18, rue Serpente, et 4, boulevard Saint-Michel, réunis 104,
• boulevard Saint-Germain 25 juillet.

MODIFICATIONS.

Bois-d'Amont (Jura), ajouter ☒.

Bellevue (Saint-Étienne), 1 kil. Loire : supprimer l'indication 1 kil., et la remplacer par l'indice D.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

CRÉATIONS.

Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Ajain M ☒ (Creuse), depuis le 7 août.
Bourg-des-Comptes M ☒ (Ille-et-Vilaine) *Idem.*

Curgies M ☒ (Nord).....	7 août.
Guichen M ☒ (Ille-et-Vilaine).....	<i>Idem.</i>
Jenlain M ☒ (Nord).....	<i>Idem.</i>
Laforce M ☒ (Dordogne).....	<i>Idem.</i>
(Supprimer par Prigonrieux, 4 kil.)	
Landevieille M ☒ (Vendée).....	<i>Idem.</i>
Loon M ☒ (Nord).....	<i>Idem.</i>
Mahress (Tunisie).....	28 juillet.
Veaugues M ☒ (Cher).....	7 août.

FUSION.

Maury (Pyrénées-Orientales), depuis le..... 16 juillet.

MODIFICATIONS.

A un service de jour complet : le bureau de Tebessa (Constantine), depuis le mois d'octobre 1881. (Supprimer L.)

Est provisoirement fermé : le bureau de Portel (Aude), depuis le 29 juillet.

Sont rouverts : les bureaux de Saint-Nazaire (Aude), depuis le 27 juillet, et de Maury (Pyrénées-Orientales), depuis le 16 juillet. (Ajouter à ce dernier le signe ☒.)

Dans l'Annexe au Bulletin mensuel n° 7 supplémentaire, lire : Saint-Cyprien, 1 kil. (Dordogne), au lieu de : Saint-Cyprien D.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.

Cransac M ☒ (effacer Cransac, 2 kil. et Cransac par le Guâ, 1 kil.) (Aveyron).....	21 août.
Langrune M ☒ (effacer Langrune par Luc-sur-Mer, 2 kil.) (Calvados).....	<i>Idem.</i>
Mouchard M ☒ (effacer 1 kil. (Jura).....	<i>Idem.</i>
Norrent-Fontes M ☒ (Pas-de-Calais).....	<i>Idem.</i>
Nuits-sous-Ravières ou sur-Armançon M ☒ (Yonne).....	<i>Idem.</i>

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Ballans M (Charente-Inférieure).....	21 août.
Mérigny-en-Orxois M (Aisne).....	<i>Idem.</i>

FUSIONS.

Haubourdin (Nord).....	8 août.
Lens (Pas-de-Calais).....	1 ^{er} août.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

Il est rappelé que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ain.....	Séignat, commune Simandre-Size-Bolozon, commune Bolozon, station du chemin de fer.....	Ex. Chavannes.....	Villereversure.
Aisne.....	Longpont..... Londre..... Villers-Hélon..... Monceau-le-Neuf.....	Izernore..... Villers-Cotterets..... Crécy-sur-Serre.....	Exe. Villeversure. Longpont (1). Monceau-le-Neuf (1).
Ardennes.....	Francheval..... Villers-Cernay..... Rubécourt-et-Lamécourt.....	Douzy..... Sedan.....	Francheval (1).
Aude.....	Maillac..... Moussan..... Névian.....	Ginestas..... Sallèles-d'Aude..... Narbonne.....	Bize. Narbonne. Névian (1).
Bouches-du-Rhône...	Saint-Louis (La Tour de), commune d'Arles.....	Mas-Thibert.....	Exe. Fos.
Dordogne.....	Bourniquel.....	Beaumont-du-Périgord..	Lalinde.
Doubs.....	Émailloches (Les), commune de Bulle.....	Exe. Levier.....	Pontarlier.
Haute-Garonne.....	Beauchalot.....	Laharthe-Inard.....	Saint-Martory.
Gard.....	Manissy (Château), commune de Roquemaure.....	Roquemaure.....	Exe. Tavel.
Gironde.....	Saint-Aignan..... Saillans.....	Lugon..... Fronsac.....	Fronsac. Libourne.
Ille-et-Vilaine.....	Poligné.....	Bain-de-Bretagne.....	Bourg-des-Comptes.
Jura.....	Brézy.....	Sellières.....	Voitour.
Marne.....	Oiry..... Plivot.....	Épernay.....	Marcuil-sur-Ay.
Nord.....	Beauvois..... Fontaine-au-Pire.....	Caudry.....	Beauvois (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Orne.....	Gandelain.....	Ciral.....	Saint-Denis-sur-Sarthon.
	Le Pont, la Chapelle, Paillard, Belair, le Val, Bazonnell, les Bruyères, Tinel, Buhuru, Butte-Rouge, la Gottière, Villeneuve, la Noë, Biauterie, la Mercerie, la Havonnière, les Loges, la Blinière, Crochet, la Charpenterie, la Chavinière, les Ruisseaux, les Monts, la Loudière, le Plessis (commune de Gandelain).....	Exc. Saint-Denis-sur-Sarthon.....	Idem.
Pas-de-Calais.....	Lacelle (La).....	Saint-Denis-sur-Sarthon.	Ciral.
	Moulin-Hubert, commune de Wimille.....	Wimille.....	Exc. Boulogne-sur-Mer.
Puy-de-Dôme.....	Celles.....	Chabreloches.....	Celles (1).
	Viscomtat.....	Nehouzat.....	Exc. Clermont-Ferrand.
	Coyssat, commune d'Allagnat.	Ardes-sur-Couze.....	Issoire.
	Chassagne.....	Idem.....	Idem.
Sarthe.....	Dauzat-sur-Vodable.....	Connerré.....	Luart (Le) (1).
	Luart (Le).....		
Haute-Savoie.....	Archamps.....	Saint-Julien-Genevois...	Collonges (1).
	Collonges.....		
Seine.....	Bossey.....		
	Cour-Neuve (La).....	Saint-Denis-sur-Seine...	Aubervilliers.
Seine-et-Oise.....	Trou-Pourri (Le), section de Beynes.....	Neauphle-le-Château...	Exc. Maule.
	Eaubonne.....	Ermont.....	Eaubonne (1).
	La Minière, commune de Guyancourt.....	Saint-Cyr.....	Exc. Versailles.
Somme.....	Crousc.....		
	Hébécourt.....		
	Bacouel.....	Amiens.....	Saloux.
	Plachy-Buyon.....		
	Prouzel.....		

(1) Bureau de de poste de nouvelle création.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
603	3	Intercaler : Moulin-Hubert, Pas-de-Calais, c ^{no} de Wimille. — Exc. Boulogne-sur-Mer.
289	1	_____ Chapelle-S ^t -Hippolyte (La), Indre-et-Loire, arr ^t et c ^{on} de Loches, 985 h. ☒
960	1	Biffer : Papeterie (La), Jura, c ^{no} de Septmoncel.
863	1	Intercaler : Montbrillaut, Jura, c ^{no} de Septmoncel. — Exc. Saint-Claude.
863	1	_____ Montbrillaut, Jura, c ^{no} de Villard-Saint-Sauveur.
430	3	Dauzat, Puy-de-Dôme; biffer Dauzat, et y substituer Dauzat-sur-Vodable.
172	3	Bourg-des-Comptes, Ille-et-Vilaine, etc.; supprimer « F. B. mun. » à la fin de l'article.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

MODIFICATIONS À LA NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE
ALLEMANDS.

Les agents sont invités à opérer les annotations suivantes sur la liste des bureaux allemands aptes au service des mandats de poste internationaux :

1^o Bureaux créés à inscrire :

Albaxen.....	Prusse.
Altenschlirf.....	Hesse.
Altenvörde.....	Prusse.
Altenwerder.....	Idem.
Augustenthal.....	Idem.
Batzwitz.....	Idem.
Bernsee.....	Idem.
Bilzingsleben.....	Idem.
Binz (1).....	Idem.
Bismarck (Westfalen).....	Idem.
Börger.....	Idem.
Brenken.....	Idem.
Brockel (Bz. Bremen).....	Idem.
Burkau.....	Saxe.
Carow (Pommern).....	Prusse.
Carpin (Mecklb.).....	Mecklb.-Strelitz.
Coin (Seille).....	Alsace-Lorraine.
Crumstadt.....	Hesse.
Dabelow.....	Mecklb. Strelitz.
Dahlenwarsleben.....	Prusse.
Dietrichswalde.....	Idem.
Döhren.....	Idem.
Dölln (Priegnitz).....	Idem.
Dorf-Chemnitz.....	Saxe.
Edersleben (Helme).....	Prusse.
Eichhofen (Elsass).....	Alsace-Lorraine.
Elberberg.....	Prusse.
Fahrland.....	Idem.
Falkenhain (Schlesien).....	Idem.
Feldberge (Taunus) [auf dem grossen]. (Été.)	Idem.
Feldberg (Schwarzwald).....	Bade.

(1) Bureau temporaire.

Felderhoferbrücke.....	Prusse.
Floh.....	<i>Idem.</i>
Fauenhain.....	Saxe.
Frehne.....	Prusse.
Freienseen.....	Hesse.
Freiersbäch bei Petersthal (1).....	Bade.
Frimmersdorf.....	Prusse.
Gläsendorf (Kr. Grottkau).....	<i>Idem.</i>
Gnissau.....	Oldenbourg.
Göhren (Rügen) (1).....	Prusse.
Görsbach.....	<i>Idem.</i>
Grossberkenthin.....	<i>Idem.</i>
Grossendorf.....	<i>Idem.</i>
Grosskreidel.....	<i>Idem.</i>
Grossschwabhausen.....	Saxe-Weimar.
Gross-Ziethen.....	Prusse.
Grünlichtenberg.....	Saxe.
Günthersberge.....	Anhalt.
Gürzenich.....	Prusse.
Ham unter Varsberg.....	Alsace-Lorraine.
Hammelspring.....	Prusse.
Harsleben.....	<i>Idem.</i>
Heinsheim (Baden).....	Bade.
Hemeringen.....	Prusse.
Hermsdorf (Erzgebirge).....	Saxe.
Hermsdorf (Kr. Allenstein).....	Prusse.
Herbitzheim.....	Alsace-Lorraine.
Höttingen (Hohenzollern).....	Prusse.
Hillscheid.....	<i>Idem.</i>
Hohwald.....	Alsace-Lorraine.
Holnis.....	Prusse.
Iabel.....	Mecklb.-Schwerin.
Iamlitz.....	Prusse.
Inselsberge (auf dem). (Été.).....	Saxe-Cobourg-Gotha.
Ionsdorf.....	Saxe.
Kailbach.....	Hesse.
Kettenis (Bz. Aachen).....	Prusse.
Klein-Umstadt.....	Hesse.
Kraschnitz.....	Prusse.
Kückhoven.....	<i>Idem.</i>
Labbehn.....	<i>Idem.</i>
Langlingen.....	<i>Idem.</i>
Lautern (Ostpr.).....	<i>Idem.</i>
Leezen.....	<i>Idem.</i>

1) Bureau temporaire.

Leiningen	Alsace-Lorraine.
Leukersdorf (Erzgebirge)	Saxe.
Lezey	Alsace-Lorraine.
Liebenberg (Ostpr.)	Prusse.
Limmer (Kr. Hannover)	<i>Idem.</i>
Löwenbrücken	<i>Idem.</i>
Lohme (Rügen) (1)	<i>Idem.</i>
Magelsen	<i>Idem.</i>
Mannichswalde	Saxe.
Marienwerder (Bz. Postdam)	Prusse.
Marly (Hothringen)	Alsace-Lorraine.
Mönchröden	Saxe-Gotha.
Montwitz	Prusse.
Neuburg. (Mecklb.)	Mecklb.-Schwerin.
Neuengeseke	Prusse.
Neuenkirchen b. Bramsche	<i>Idem.</i>
Neuenklitsche	<i>Idem.</i>
Neukirchen (Holstein)	<i>Idem.</i>
Nieder-Eisenhausen	<i>Idem.</i>
Nitzwalde	<i>Idem.</i>
Oberzell (Bz. Cassel)	<i>Idem.</i>
Oepfershausen	Saxe-Meiningen.
Ottleben	Prusse.
Pansdorf	Oldenbourg.
Papenhagen	Prusse.
Parchanie	<i>Idem.</i>
Parthenheim (Hessen)	Hesse.
Paszieszen	Prusse.
Plautzkehmen	<i>Idem.</i>
Preussisch-Herby	<i>Idem.</i>
Prödel	<i>Idem.</i>
Proseken (Mecklb.)	Mecklb.-Schwerin.
Pustleben	Prusse.
Ratheim	<i>Idem.</i>
Rahmel	<i>Idem.</i>
Reckahn	<i>Idem.</i>
Reiboldsgrün	Saxe.
Reinerz (Bad) (1)	Prusse.
Reitwein	<i>Idem.</i>
Remptendorf	Reuss. (Ligne aînée.)
Rheindürkheim	Hesse.
Ricklingen	Prusse.
Rossdorf (Hessen)	Hesse.
Schaafheim	<i>Idem.</i>

(1) Bureau temporaire.

Scharmbeck	Prusse.
Schneekoppe (auf der) (1)	Idem.
Schöneberg (Weichsel)	Idem.
Schönstadt	Idem.
Schwiddern	Idem.
Seckmauern	Hesse.
Seichwitz	Prusse.
Solz (Bz. Cassel)	Idem.
Steinmauern	Bade.
Sternalitz	Prusse.
Stranz	Idem.
Strüth	Idem.
Stubbenkammer	Idem.
Suckow (Bz. Postdam)	Idem.
Tarnowke	Idem.
Tilleda	Idem.
Traar	Idem.
Walkendorf (Mecklb.)	Mecklb.-Schwerin.
Wartburg (auf der) (1)	Saxe-Weimar.
Weichensdorf	Prusse.
Weilar (Feldbahn)	Saxe-Weimar.
Wenings	Hesse.
Wildungen (Bad.) (1)	Waldeck.
Winkel (Elsass)	Alsace-Lorraine.
Winterich	Prusse.
Wittgendorf (Schlesien)	Idem.
Woltersdorf (Bz. Postdam)	Idem.
Wonsowo	Idem.
Worienen	Idem.
Zaborowo	Idem.

2° Bureaux à supprimer.

Bülowshöhe	Prusse.
Hinkelhans	Idem.
Niederorke	Idem.
Schwarzenborn (Eifel)	Idem.

3° Changements de dénominations.

<i>Au lieu de</i> : Ahlbeck auf Usedom,	<i>mettre</i> : Ahlbeck (Seebad).
———— Alsdorf,	———— Alsdorf (Rheinland).
———— Bartenheim,	———— Bartenheim (Elsass).
———— Bismark,	———— Bismark (Pr. Sachsen).

(1) Bureau temporaire.

<i>Au lieu de</i> : Bockau bei Schneeberg,	<i>mettre</i> : Bockau (Bz. Zwickau).
_____ Bröckel,	_____ Bröckel bei Celle.
_____ Carnin,	_____ Carnin (Pommern).
_____ Carzin,	_____ Carzin (Bz. Cöslin).
_____ Emblichheim,	_____ Emlichheim.
_____ Falkenhain,	_____ Falkenhain (Bz. Leipzig).
_____ Frankenhausen,	_____ Frankenhausen (Kyffhäuser).
_____ Freienstein,	_____ Freyenstein.
_____ Fürstenwalde,	_____ Fürstenwalde (Spree).
_____ Gläfersdorf,	_____ Gläfersdorf (Bz. Liegnitz).
_____ Gross-Dölln,	_____ Gross-Dölln (Uckermark).
_____ Gruppenbühren,	_____ Grüppenbühren.
_____ Heddesheim,	_____ Heddesheim (Baden).
_____ Hermsdorf (Ostpreussen),	_____ Hermsdorf (Kr. Heiligenbeil).
_____ Königsberg (Sachsen-Cob.-Gotha),	_____ Königsberg (Franken).
_____ Lette,	_____ Lette (Bz. Münster).
_____ Leutersdorf (Sachsen),	_____ Leutersdorf (Oberlausitz).
_____ Liebenburg,	_____ Liebenburg in Hannover.
_____ Lohmen,	_____ Lohmen (Sachsen).
_____ Marienwerder,	_____ Marienwerder (Westpreussen).
_____ Mittel-Teutschenthal,	_____ Teutschenthal 2.
_____ Niedersedlitz,	_____ Niedersedlitz (Sachsen).
_____ Ottenstein,	_____ Ottenstein i. Braunschweig.
_____ Prostken,	_____ Prostken (Ostpreussen),
_____ Suckow,	_____ Suckow (Bz. Cöslin).
_____ Teutschenthal,	_____ Teutschenthal 1.
_____ Trebbin,	_____ Trebbin (Kr. Teltow).
_____ Treblin,	_____ Treblin (Pommern).
_____ Vahrenholz,	_____ Varenholz (Lippe).
_____ Villingen,	_____ Villingen (Baden).
_____ Winkel,	_____ Winkel (Rheingau).
_____ Wittgensdorf,	_____ Wittgensdorf (Bz. Zwickau)

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

LISTE DES JOURNAUX SUISSES.

Les agents sont invités à intercaler à leur ordre alphabétique les publications ci-après dans la liste des journaux suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Anzeiger vom Untersee</i>	Stœckhorn....	3 mois.....	3 50	3 00	0 50	
		6 mois.....	6 50	6 00	0 50	
		12 mois...	12 50	12 00	0 50	
<i>Appenzeller Nachrichten</i>	Davos Platz..	12 mois....	4 50	4 00	0 50	
<i>Praktische Forstweirh</i>	Hérisau.....	3 mois.....	2 90	2 40	0 50	
		6 mois.....	5 10	4 60	0 50	
		12 mois....	9 70	9 20	0 50	
<i>Rivista scientifica</i>	Locarno.....	12 mois....	12 50	12 00	0 50	
<i>S'-Galler Volksblatt</i>	Uznach.....	3 mois.....	3 10	2 60	0 50	Nouveaux prix.
		6 mois.....	5 40	4 90	0 50	
		12 mois....	9 90	9 40	0 50	
<i>Schweizer-Familien</i> <i>Wochenblatt</i>	Zurich.....	3 mois.....	3 10	2 60	0 50	
		6 mois.....	4 10	3 60	0 50	
		12 mois....	7 90	7 40	0 50	
<i>Schweiz-Schutzen-Zeitung</i>	Zurich.....	3 mois.....	2 50	2 00	0 50	
		6 mois....	4 50	4 00	0 50	
		12 mois...	8 50	8 00	0 50	
<i>Zeitung für</i> <i>Gemeinnützigkeit und</i> <i>Armenerziehung</i>	Hérisau....	3 mois....	1 80	1 30	0 50	
		6 mois....	2 90	2 40	0 50	
		12 mois...	4 90	4 40	0 50	

Enfin, il y aura lieu de biffer les publications ci-après qui ont cessé de paraître :

- Appenzeller-Tagblatt*..... à Hérisau.
- Engiandinais*..... à Coire.
- General Anzeiger für die Schweiz*..... à Bâle.
- Schule et Haus*..... à Zurich.
- Tell*..... à Berne.
- Wochenblatt für Familie, Haushalt und Küche*..... à Zurich.
- Zeitschrift des Schweiz-Gartenbauvereins*..... à Zurich.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.
— SERVICE DES PROTÊTS.

ANNOTATION AU CARNET N° 220.

18° LISTE.

Aucun officier public ou ministériel ne veut plus, à partir de la date portée en regard des bureaux désignés ci-après, se charger d'effectuer les protêts des effets de commerce confiés au service et à destination des localités desservies par ces bureaux, sans qu'il y ait eu, au préalable, consignation du coût de ces actes :

AIN Bureau de Pont-de-Vaux, à partir du 15 août courant.

DORDOGNE Bureau de Villambard, à partir du 28 août courant.

En conséquence, il ne devra plus être admis dans le service, sans consignation préalable du coût des frais, aucun effet à destination des communes desservies par ces bureaux, et qui devrait, en cas de non-paiement, être protesté à la date indiquée en regard de ces bureaux ou à une date postérieure.

Les receveurs devront donc porter immédiatement, en regard du nom de chacun des bureaux dont il s'agit, sur la nomenclature n° 220 des bureaux où sont effectués actuellement les protêts sans consignation préalable, la mention suivante : « Jusqu'au (*date portée en regard du nom*) seulement », et ils devront, à partir de cette date, biffer complètement ces bureaux du carnet n° 220.

19° LISTE.

Les annotations suivantes devront être portées immédiatement sur le carnet (n° 220) des bureaux pour lesquels des huissiers ou des notaires se sont engagés à effectuer les protêts sans consignation préalable. (Bulletin mensuel n° 37 supplémentaire, instruction n° 164, § 27.)

DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Pages 101 et 102. — Avant le bureau d'Auve, inscrire : Châlons-sur-Marne.
Entre le bureau de Bourogne et celui de Châtillon-sur-Marne, inscrire : Bussy-Lettrée (*moins les communes de Dommartin-Lettré, Soudé-Notre-Dame et Soudé-Sainte-Croix*).

Entre le bureau de Dormans et celui d'Épernay, inscrire : Écury-sur-Coole.

Entre le bureau d'Épernay et celui d'Étoges, inscrire : Épine (1°).

Entre le bureau d'Hermonville et celui de Jonchery-sur-Vesle, inscrire : Jaalons.

Entre le bureau de Jonchery-sur-Vesle et celui de Loivre, inscrire : Juvigny.

Entre le bureau de Mareuil-sur-Ay et celui de Montmirail, inscrire : Marson.

Entre le bureau de Montmirail et celui de Pargny-sur-Saulx, inscrire : Mourmelon-le-Grand (*moins Baconnes*).

Bureau des Petites-Loges, biffer : Billy-le-Grand et Vandemanges.

Bureau de Suippes, biffer toutes les exceptions.

Après le bureau de Ville-en-Tardenois, inscrire : Vitry-la-Ville.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.

**STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.**

MOIS DE JUIN 1882.

TABLEAU N° 1. — Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
975	.	177	.	45	fr. c. 645 25	.	.	.
1,152								

TABLEAU N° 2. — Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets. Nombre.	ACQUITTEMENTS — Nombre.	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				
			Application d'amendes				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8
7	67	3	18	6	1	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
430	1,425	8,228 00	.	1	37 36

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
124	33	138	1,293 35	.	.	.

TABEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux constatant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFERÉES À LA JUSTICE.				CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		Déli- quants civils. — Nombre	Déli- quants mili- taires. — Nombre
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856..... la loi du 4 juin 1859.....	1,152	"	45	645 25	"	"	"	"	"	"
	"	7	"	"	67	3	25	(1)	"	"
	"	430	1,425	8,228 00	"	"	1	37 36	"	"
	124	33	138	1,293 35	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	1,276	470	1,608	10,166 60	67	3	26	37 36	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
58	545 94	181 98	"	"	181 98
Ensemble : 181 98°					

**EXPLOITATION POSTALE. — 2^e DIVISION. — 1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCE
ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.**

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur. — V. signifie Bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</i>							
(Section I du Tarif international.)							
1	Martinique.....	5 septemb.	Le Havre..	Maria-Auger....	V.....	600	D. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Philémon.....	Idem.....	500	H. Auger.
3	Pointe-à-Pître.....	1 ^{er}	Idem.....	Emanuel - Au- ger.	Idem.....	650	D. Auger.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Zanzibar.....	Idem.....	450	H. Auger.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.</i>							
(Sections I et II du Tarif international.)							
1	Bahia.....	2 septemb.	Le Havre..	Ville-de-Santos.	St.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
2	Buenos-Ayres.....	7.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	2,500	Idem.
3	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Monte- video	Idem.....	2,000	Idem.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	3,000	Idem.
5	Curaçao, Porto-Rico, Mayaguez.	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
6	Idem.....	24.....	Idem.....	Lotharingia....	Idem.....	2,500	Idem.
7	Caracas et la Guayra	10.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	2,500	Idem.
8	Idem.....	24.....	Idem.....	Lotharingia....	Idem.....	2,500	Idem.
9	Les Cayes.....	24.....	Idem.....	Lotharingia....	Idem.....	2,500	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
10	Colon	10 septemb.	Le Havre..	Albingia	St.....	2,500	Brostrom.
11	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Lotharingia....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
12	Gonaïves.....	10.....	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
13	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Borusia.....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
14	Jacmel.....	24.....	<i>Idem</i>	Lotharingia....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
15	<i>Idem</i>	28.....	<i>Idem</i>	Intrépide-Corse.	<i>Idem</i>	450	D. Anger.
16	Lima.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Pacifique.....	<i>Idem</i>	3,000	E. Bossière.
17	<i>Idem</i>	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Président - Ma- bire.	V.....	600	<i>Idem</i> .
18	Lisbonne.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	St.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
19	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
20	Montevideo.....	7.....	<i>Idem</i>	Belgrano.....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
21	<i>Idem</i>	10.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Monté- vidéo.	<i>Idem</i>	2,000	<i>Idem</i> .
22	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Pampa.....	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i> .
23	New-Orléans.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Havre	<i>Idem</i>	3,000	Compagnie com- merciale.
24	New-York.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Havre.....	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i> .
25	Para, Ceara, Ma- ragnan.	4.....	<i>Idem</i>	Augustine.....	<i>Idem</i>	1,800	Currie.
26	<i>Idem</i>	19.....	<i>Idem</i>	Céarense.....	<i>Idem</i>	1,900	Burns et Mac- Yver.
27	Port-au-Prince....	10.....	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
28	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Borusia.....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
29	Pernambuco.....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i>	2,500	Chargeurs réu- nis.
30	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
31	Progresso.....	30.....	<i>Idem</i>	Borusia.....	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
32	Puerto-Plata.....	10.....	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
33	Rio-de-Janeiro....	2.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Santos.	<i>Idem</i>	2,500	Chargeurs réu- nis.
34	<i>Idem</i>	17.....	<i>Idem</i>	Ville-de-Bahia..	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
35	Saint-Thomas.....	10.....	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
36	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Lotharingia....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
37	Tampico.....	30.....	<i>Idem</i>	Borusia.....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
38	Ténériffe.....	7.....	<i>Idem</i>	Belgrano.....	<i>Idem</i>	2,500	Chargeurs réu- nis.
39	<i>Idem</i>	25.....	<i>Idem</i>	Pampa.....	<i>Idem</i>	3,000	<i>Idem</i> .
40	Savanilla.....	10.....	<i>Idem</i>	Albingia	<i>Idem</i>	2,500	Brostrom.
41	<i>Idem</i>	24.....	<i>Idem</i>	Lotharingia....	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i> .
42	Valparaiso.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Pacifique.....	<i>Idem</i>	3,000	E. Bossière.
43	<i>Idem</i>	15.....	<i>Idem</i>	V.....	V.....	700	Hartog et C ^{ie} .
44	Vera-Cruz.....	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Maldonado....	<i>Idem</i>	600	Veuve Oriot.
45	<i>Idem</i>	30.....	<i>Idem</i>	Borusia.....	Steamer...	2,500	Brostrom.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M^{me} Pasquier, factrice à Fontaine-sous-Jouy (Eure), a trouvé, en cours de tournée, une montre en or dont elle a pu opérer la restitution.

M. Boullay, facteur rural à Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure), a rapporté au bureau un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans la boîte de la commune de Léry.

M. Gaide, facteur rural à Bourg-Saint-Maurice (Savoie), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qu'il s'est empressé de déposer à la gendarmerie.

M. Doucet, courrier-convoyeur à Angers, s'est empressé de remettre au chef de gare de la Possonnière une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans un wagon.

M. Barry, facteur rural à Blainville-sur-l'Eau (Meurthe-et-Moselle), a rapporté au bureau une somme de 20 francs qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. Fouré, commis ambulant à la ligne de la Méditerranée, s'est empressé de faire déposer à la mairie de Marseille un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. Machecourt, facteur-rural à la Machine (Nièvre), a remis entre les mains de la receveuse de ce bureau un porte-monnaie contenant une somme de 60 fr. 80 cent., qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. Meynier, chargeur à la ligne du Nord, a remis au commissaire de surveillance administrative de la gare un porte-monnaie contenant une somme de 37 francs qu'il avait trouvé sur le quai.

M. Thomas, facteur rural à Beaujeu (Rhône), s'est empressé de déposer à la mairie une montre en argent trouvée par lui en cours de tournée.

M. Ducrot, courrier-convoyeur à Aurillac (Cantal), a remis au receveur principal une somme de 5 fr. 15 cent., qu'il avait trouvée dans la boîte de la gare.

M. Gayout, facteur local à Nontron (Dordogne), ayant reçu dans le règlement d'un compte une pièce de 10 francs en trop, s'est empressé de la restituer à la personne intéressée. Il a refusé toute récompense.

M. Pourcelot, facteur à Combeaufontaine (Haute-Saône), ayant trouvé, en cours de tournée, une montre en or, a pu la restituer, après d'actives recherches, à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. Barthe, facteur à Agen (Lot-et-Garonne), a rendu à la personne qui l'avait perdu, un billet de banque de 100 francs trouvé par lui en cours de tournée.

M. Bedel, facteur des télégraphes à Paris (bureau de la rue de Grenelle), a trouvé dans la salle d'attente du public un billet de banque de 100 francs qu'il a déposé entre les mains de son receveur.

M. Lépine, commis des télégraphes à la gare de Charleville (Ardennes) ayant trouvé deux coupons d'obligations, s'est empressé d'en faire le dépôt entre les mains du sous-chef de gare.

M. Bellec, employé des télégraphes à la gare d'Angers, a remis au chef de gare une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée dans le bureau.

M. Robinet, facteur rural à Voyes (Eure-et-Loir), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 11 fr. 70 cent. qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Viabon.

M. Chabasseur, commis à Tours, a trouvé un portefeuille renfermant 300 francs en billets de banque et un titre de rente de 55 francs. Ce portefeuille, qui avait été oublié au guichet, a pu être restitué à la personne intéressée.

M. Bureau, facteur local à Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 25 fr. 75 cent., qu'il a pu remettre à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. Belot, facteur rural à Saint-Aubin-Chateau-Neuf (Yonne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 5 francs, qu'il a pu restituer à son propriétaire.

M. Gayet, facteur rural à Champagnole (Jura), a trouvé sur la voie publique une pièce de 20 francs, qu'il a remise entre les mains du brigadier de police.

M. Rochette, facteur tubiste à la gare du Nord, à Paris, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant 5 francs trouvé par lui dans la salle d'attente du bureau.

M. Rousseau, gardien de bureau à Dreux (Eure-et-Loir), s'est empressé de remettre à son receveur une somme de 30 francs qui lui avait été donnée en trop dans un paiement.

M. Bayot, facteur au bureau du Havre-Central, a pu restituer à son propriétaire un portefeuille contenant un billet de banque de 500 francs, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. Provost, facteur-boîtier à Verrières (Vienne), a trouvé, en cours de tournée, une boucle d'oreilles de valeur, qu'il s'est empressé de remettre à sa propriétaire.

M. Betna, facteur local à Fleurance (Gers), a trouvé sur la voie publique une pièce de 10 francs, qu'il a remise à son propriétaire.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. Legrand, facteur de ville à Compiègne, a retiré de la rivière de l'Oise un jeune enfant en danger de se noyer.

M. Hénin, facteur des télégraphes à Béthune, a sauvé un enfant qui allait être écrasé par un cheval attelé et a couru lui-même des dangers sérieux. Ce sous-agent a également fait preuve de dévouement en contribuant à éteindre un incendie.

M. Boissard, facteur-rural à Pierre-de-Bresse (Saône-et-Loire), a fait preuve de courage dans un incendie en se portant au secours d'un enfant qu'il a pu sauver d'une mort imminente.

M. Flamand, chef-surveillant des télégraphes à Dijon, s'est jeté dans la rivière du Durgeon et a pu en retirer un soldat qui était sur le point de se noyer.

M. Guichard, entreposcur à la gare de Joigny (Yonne), s'est porté au secours d'une femme qui eût été infailliblement écrasée par un train sans sa courageuse intervention.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Polron	C. D.....	Bar-le-Duc	fr. 2,700	Faisant fons de sous-insp ^r .	Bar-le-Duc.....	fr. 2,700
Chauve.....	Inspecteur...	Hors cadres	5,000	Faisant fons de directeur.	Constantine.....	5,000
Charles.....	Commis	Paris 16.....	1,500	Commis.....	Sens.....	1,500
Wintorer.....	Idem.....	Paris 74.....	1,500	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Mounier.....	Idem.....	Montargis.....	1,800	Idem.....	Paris 74.....	1,800
Rudel.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Montargis.....	1,500
Lagorce.....	Idem.....	Périgueux.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Ourcival.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.	1,500	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Aubriet.....	Idem.....	Vouziers.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Hiver.....	Idem.....	Rouen.....	1,500	Idem.....	Vouziers.....	1,500
Hubaut.....	Surnumér ^{re}	Idem.....	"	Idem.....	Rouen.....	1,500
Ruckebusch.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Lille.....	1,500
Béraud.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Carrié.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen.....	1,500
Caulet.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	2,400
Marcourelles.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 55.....	1,800
Bertrand.....	Surnumér ^{re}	Paris 39.....	"	Surnumér ^{re}	Direct. du cabinet.	"
Bardou.....	Idem.....	Direct. du cabinet.	"	Idem.....	Paris 39.....	"
Morin.....	C. P.....	Hors cadres.....	2,700	C. P.....	Marseille.....	2,700
Petit.....	Commis.....	Tours.....	1,500	Commis.....	Orléans.....	1,500
Dugré.....	Idem.....	Fougères.....	1,500	Idem.....	Tours.....	1,500
Aynié.....	Surnumér ^{re}	Niort.....	"	Idem.....	Fougères.....	1,500
Courbier.....	Commis.....	Ligne de la Médi- terrannée.	2,100	Idem.....	Annonay.....	2,100
Lemasson.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	1,500
Peretti.....	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800	Idem.....	Marseille.....	1,800
Pigoaire.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800
Michel.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Blaquière.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800	Idem.....	Millau.....	1,800
Giraud.....	Idem.....	Paris 4.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Rebouillat.....	Idem.....	Besançon.....	2,100	Idem.....	Paris 4.....	2,100
Cornevaux.....	Idem.....	Epinal.....	1,500	Idem.....	Besançon.....	1,500
Péquignot.....	Idem.....	Château-Thierry..	1,500	Idem.....	Epinal.....	1,500
Nominé.....	Facteur.....	Reims.....	820	Idem.....	Château-Thierry..	1,500
Herblot.....	Commis.....	Ligne du Nord....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Paingaud.....	Surnumér ^{re}	Saint-Lô.....	"	Idem.....	Rouen.....	1,500
de Lapière.....	Commis.....	Hors cadres.....	2,100	Idem.....	Paris 69.....	2,100
Grimaud.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Prost.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Bertrand.....	Surnumér ^{re}	Direct. du cabinet..	"	Surnumér ^{re}	Paris 39.....	"
Subra.....	Idem.....	Avignon.....	"	Commis.....	Voiron.....	1,500
Clément.....	Idem.....	Montélimar.....	"	Surnumér ^{re}	Avignon.....	"
Ricard.....	Commis.....	Paris 55.....	1,800	Commis.....	Perpignan.....	1,800
Maleysson.....	Surnumér ^{re}	Vichy.....	"	Surnumér ^{re}	Châlons-sur-Marne.	"
Carrié.....	Commis.....	Pontoise.....	1,500	Commis.....	Fontainebleau....	1,500
Odden.....	Idem.....	Fontainebleau....	1,800	Idem.....	Pontoise.....	1,800
Arnaud.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500	Idem.....	La Rochelle.....	1,500
Tanis.....	Surnumér ^{re}	Paris 50.....	"	Surnumér ^{re}	Montpellier.....	"
Lecoanet.....	Commis.....	Paris 53.....	1,500	Commis.....	Paris 42.....	1,500
Leblond.....	Idem.....	Paris 42.....	2,400	Idem.....	Paris 53.....	2,400
Dolzongles.....	Ex commis..	Ex-commis.....	"	Commis.....	La Roche-sur-Yon..	1,500


NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Lupano	Commis	Valence	1,500	Détaché	Direct. de la Drôme.	1,500
Legrand	<i>Idem</i>	Paris 69	1,800	<i>Idem</i>	Direction du per- sonnel.	1,800
Mamy	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	2,400	<i>Idem</i>	Dir. de la comptabilité.	2,400
Bardou	Surnumér ^{re} ..	Paris 39	"	<i>Idem</i>	Direction du cabi- net.	"
Schlatter	Commis	Chartres	1,800	<i>Idem</i>	Direct. de la Meuse.	1,800
Giraud	<i>Idem</i>	Niort	1,800	<i>Idem</i>	Direction d'Eure-et- Loir.	1,800
Cipriani	Commis	Détaché direction du personnel.	2,400	Commis	Titularisation....	2,500
Bernadou	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Perruchou	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Simon	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Duflet	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Laparre	<i>Idem</i>	Détaché direction du matériel.	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Amm	C. P.	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,800
Avril	Commis	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Depelay	<i>Idem</i>	Dét. dir. des services sédentaires.	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Spinassou	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Plocque	<i>Idem</i>	Dét. dir. des corres- pond ^{ces} postales.	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Rosier	<i>Idem</i>	Dét. direction de la comptabilité.	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Binet	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Guillemenot	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Cornu	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Ruby	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Salvaire	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Braun	<i>Idem</i>	Dét. insp. du contrôle	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,800
Maccé	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Rublon	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
May	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,900
Martinet	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,600
Dauré	<i>Idem</i>	Montpellier	1,800	Détaché	Dét. dir. des Pyré- nées-Orientales.	1,800
Trial	<i>Idem</i>	Perpignan	2,400	<i>Idem</i>	Dét. dir. de l'Hérault	2,400
Lemmet	Receveur....	Soukaras	2,000	C. D.	Quimper	2,100
Salar	Commis	Orléans	1,800	Détaché	Dét. dir. du Loiret.	1,800
Jacob	<i>Idem</i>	Brest	1,800	<i>Idem</i>	Dét. dir. du matériel	1,800
Petizeau	C. D.	Lyon	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Louistz	Commis	Paris, lignes souter.	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400
Pabot	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand..	2,100	C. D.	Lyon	2,100
Pourenoux	<i>Idem</i>	Moulins	1,500	Commis	Paris	1,500
David	<i>Idem</i>	Constantine	2,100	<i>Idem</i>	Moulins	2,100
Denis	Ex-commis..	"	<i>Idem</i>	Biskra	1,500
Fromentel	Commis	Alençon	1,800	<i>Idem</i>	Béthune	1,800
Oudot	Surnumér ^e ..	Auxonne	"	Surnumér ^{re} ..	Bouffarik	"
Saulnier	<i>Idem</i>	Besançon	"	<i>Idem</i>	Auxonne	"
Lelandais	<i>Idem</i>	Cherbourg	"	<i>Idem</i>	Alençon	"
Pacaud	C ^{is} principal	Melun, fais. fonct. de contrôleur.	2,700	C ^{is} principal.	Valence, direction..	2,700
Bolot de Chau- villerain.	Contrôleur..	Vesoul	4,000	Contrôleur..	Melun	4,000
Bailly	Commis	Lons-le-Saunier....	2,700	Commis	Vesoul, fais. fonct. de contrôleur.	2,700
Thomas	Surnumér ^{re} ..	Epinal	"	Surnumér ^{re} ..	Saint-Ouen	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Perret.....	Surnumér ^{re}	Dijon	"	Surnumér ^{re}	Epinal, rec. princip.	"
Heitz	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Lyon	"
Jomas.....	Idem.....	Avallon.....	"	Idem.....	Bar-le-Duc	"
Fauries.....	Idem.....	Orthez.....	"	Idem.....	Dax.....	"
Thiébaut.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Dunkerque	"
Cadion.....	Idem.....	Saint-Malo	"	Idem.....	Vitré.....	"
Roussel.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"
Augier.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Marcellin.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"
Ferrier.....	Idem.....	Bourges.....	"	Idem.....	Vendôme.....	"
Bière.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Barbezieux	"
Silhol.....			"	Idem.....	Touraon.....	"
Fontane.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Grégoire.....	Surnumér ^{re}	Bayonne.....	"	Idem.....	Biarritz.....	"
Couty.....	Idem.....	Bordeaux	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Manavit.....	Idem.....	Tours	"	Idem.....	Paris.....	"
Douziach.....	Idem.....	Aubusson	"	Idem.....	Gien.....	"
Puget.....	Idem.....	Pontarlier, gare...	"	Idem.....	Morez.....	"
Férat.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Seytre.....	Idem.....	Cannes	"	Idem.....	Marseille.....	"
M ^{lles} Levé.....	Employée...	Paris, central.....	1,000	Employée...	Paris R. P. Caisse d'épargne.	1,000
Billiard.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Paris R. P.....	1,000
MM. Sabouraud.....	Commis.....	Nico	2,400	Commis.....	Marseille.....	2,400
Coste.....	Idem.....	Bayonne.....	2,100	Idem.....	Auch.....	2,100
Donsdebès.....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	1,800	Idem.....	Bayonne.....	1,800
Castora.....	Idem.....	Dax.....	1,500	Idem.....	Mont-de-Marsan...	1,500
Huet.....	Idem.....	Chartres.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Galabert.....	Idem.....	Constantine	2,100	Idem.....	Chartres.....	2,100
L'Helgoualch.....	Idem.....	Dunkerque	1,500	Idem.....	Constantine	1,500
Camaret.....	Idem.....	Vitré.....	1,500	Idem.....	Saïda.....	1,500
Faure.....	Idem.....	Nevers.....	1,500	Idem.....	Roanne, gare.....	1,500
Janneteau.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	1,500	Idem.....	Nevers.....	1,500
Carrié.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Rodez.....	1,500
Pinturault.....	Idem.....	Bordeaux, g. Bastide	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Bibonne.....	Idem.....	Bordeaux, gare S ^t - Jean.	2,700	Idem.....	Bordeaux, gare Bas- tide.	2,700
Vedrenne.....	Idem.....	Bordeaux, cours S ^t - Jean.	2,100	Idem.....	Bordeaux, gare S ^t - Jean.	2,100
Petauton.....	Idem.....	Nevers.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Darricades.....	Idem.....	Biarritz.....	2,100	Idem.....	Pau	2,100
Dufourey.....	Idem.....	La Rochelle	1,500	Idem.....	Bayonne.....	1,500
Dané.....	Com. princ.	Paris, Bourse.....	2,700	Idem.....	Pau	2,700
Clerc.....	Commis.....	Morez.....	1,800	Idem.....	Pontarlier, gare...	1,800
Morin.....	Idem.....	Tours	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Antonini.....	Idem.....	Avignon, gare.....	2,100	Idem.....	Lyon.....	2,100
Demont.....	Surnumér ^{re}	Douai.....	"	Surnumér ^{re}	Dieppe	"
Plas.....	Idem.....	Tulle.....	"	Idem.....	Tours.....	"
Dufour (J.-F.).....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Béziers.....	"
Masclat.....	Idem.....	S ^t -Pierre-lès-Calais.	"	Idem.....	Abbeville	"
Mansis.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Avignon, ville.....	"
Bouchard.....	Idem.....	Granville	"	Idem.....	Le Havre.....	"
Pleau.....	Idem.....	Rueil.....	"	Idem.....	Saint-Denis	"
Jeandel.....	Idem.....	Epinal.....	"	Idem.....	Mirecourt.....	"
Richard.....	Commis.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500	Commis.....	Le Havre.....	1,500
Osson.....	Idem.....	S ^t -Vallery-en-Caux..	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Klié.....	Idem.....	Mirecourt	1,500	Idem.....	Epinal.....	1,500
Huard.....	Idem.....	Dir. région Paris-Est	2,100	Idem.....	Paris, lignes souler- raines.	2,100
Bazol,.....	Idem.....	Alger, direct. tech- nique.	2,100	Idem.....	Dir. région Paris-Est	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRANDES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRANDES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Dussoux.....	Commis.....	Alger.....	2,100	Commis.....	Alger, d ^{on} technique	2,100
Labories.....	<i>Idem</i>	Tunis, direction...	1,800	<i>Idem</i>	Alger.....	1,800
Guiénot.....	<i>Idem</i>	La Goulette.....	2,700	<i>Idem</i>	Tunis.....	2,700
Lefranc.....	C ^{is} auxiliaire.	Douai.....	"	Surnumér ^{re} ..	Sur place.....	"
Airaud.....	<i>Idem</i>	St-Martin-de-Ré...	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Guibert.....	<i>Idem</i>	Rodez.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Mahé.....	<i>Idem</i>	Vannes.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Cassagnou.....	<i>Idem</i>	Rodez.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Alizon.....	Surnumér ^{re} ..	Longwÿ-Bas.....	"	<i>Idem</i>	Melun.....	"
Valdenaire.....	<i>Idem</i>	Epinal.....	"	<i>Idem</i>	Constantine.....	"
Crestey.....	<i>Idem</i>	Rouen, central....	"	<i>Idem</i>	Rouen, boulevard Martainville.	"
Ronvez.....	<i>Idem</i>	Charleville.....	"	<i>Idem</i>	Rouen, Jeanned'Arc	"
Péchin.....	Receveur.....	Sablé.....	2,200	Commis.....	Paris.....	2,400
Leblanc.....	Commis.....	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Epinal.....	1,500
Brunet.....	<i>Idem</i>	Orléans, technique.	2,400	<i>Idem</i>	Melun, fais. fonct. de contrôleur.	2,400
Le Gall.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800	<i>Idem</i>	Brest.....	1,800
Tesson.....	<i>Idem</i>	Nantes.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500
Perret.....	<i>Idem</i>	Chambéry.....	1,500	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand..	1,500
Guidou.....	<i>Idem</i>	Amiens, gare.....	2,100	<i>Idem</i>	Sur place.....	2,400
Feuillet.....	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer..	1,500	<i>Idem</i>	Paris.....	1,500
Euvrie.....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin.....	2,100	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer..	2,100
Henryé.....	<i>Idem</i>	Alger.....	1,500	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,500
Brunet.....	<i>Idem</i>	Marseille.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris.....	2,100
Rouvière.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800	<i>Idem</i>	Marseille.....	1,800
Bouton.....	Surnumér ^{re} ..	Paris.....	"	Surnumér ^{re} ..	Beauvais.....	"
Wibaut.....	<i>Idem</i>	Lille.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Quentin.....	"
Treuillé.....	<i>Idem</i>	Tonnacins.....	"	<i>Idem</i>	Alger.....	"
Garrigue.....	<i>Idem</i>	Gaillac.....	"	<i>Idem</i>	Tonnacins.....	"
Mauray.....	<i>Idem</i>	Montpellier.....	"	<i>Idem</i>	Marseille.....	"
Riquier.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Nouvel.....	Commis.....	Monte-Carlo.....	1,500	Commis.....	Saint-Tropez.....	1,500
Perès.....	<i>Idem</i>	Paris.....	1,800	<i>Idem</i>	Brest.....	1,800
Ferrier.....	<i>Idem</i>	Avignon, ville....	1,800	<i>Idem</i>	Avignon, gare....	1,800
Audibert.....	<i>Idem</i>	Marseille.....	1,500	<i>Idem</i>	Aix.....	1,500
Montziols.....	<i>Idem</i>	Aix.....	1,500	<i>Idem</i>	Marseille.....	1,500
Marrou.....	<i>Idem</i>	Tours.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris.....	1,500
Lapoujade.....	<i>Idem</i>	Périgueux.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris-Vaugirard...	2,100
Donjean.....	<i>Idem</i>	Saujon.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, boulev. Ri- chard-Lenoir.	1,500
Béer.....	<i>Idem</i>	Nancy.....	1,800	<i>Idem</i>	Saint-Quentin....	1,800
Castera.....	<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan...	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	1,500
Lepont.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	<i>Idem</i>	Paris.....	"
Burnel.....	<i>Idem</i>	Sauzur.....	"	<i>Idem</i>	Beaugency.....	"
Clérac.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	Tours.....	"
Barron.....	<i>Idem</i>	Niort.....	"	<i>Idem</i>	Saujon.....	"
Balet.....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin.....	"	<i>Idem</i>	Guise.....	"
Pincemaille...	<i>Idem</i>	Langres.....	"	<i>Idem</i>	Nancy.....	"
Ladès.....	<i>Idem</i>	Toulouse.....	"	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	"
Jouenne.....	<i>Idem</i>	Rennes.....	"	<i>Idem</i>	Le Havre.....	"
Riou.....	<i>Idem</i>	Sablé.....	"	<i>Idem</i>	Rennes.....	"
Honoré.....	<i>Idem</i>	Vannes.....	"	<i>Idem</i>	Sablé.....	"
Castelnaud.....	<i>Idem</i>	Toulouse.....	"	<i>Idem</i>	Tours.....	"
Saint-Donat...	<i>Idem</i>	Quimperlé.....	"	<i>Idem</i>	Argentan.....	"
Perret.....	<i>Idem</i>	Epinal, rec. princip.	"	<i>Idem</i>	Saint-Dié.....	"
Berger.....	<i>Idem</i>	Saint-Dié.....	"	<i>Idem</i>	Epinal, rec. princip.	"
Petitjean.....	<i>Idem</i>	Saint-Etienne.....	"	<i>Idem</i>	Lons-le-Saulnier...	"
Gahuzac.....	<i>Idem</i>	Pézénas.....	"	<i>Idem</i>	Cette.....	"
Lauriol.....	<i>Idem</i>	Perpignan.....	"	<i>Idem</i>	Prades.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Serre	Surnumér ^{re} ..	Tulle.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Murat.....	fr.
Rieu.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Poitiers.....	"
Robert.....	Idem.....	Riom.....	"	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"
Troadee.....	Commis.....	Brest.....	1,500	Commis.....	Vannes.....	1,500
Ségalen.....	Idem.....	Tours.....	1,500	Idem.....	Brest.....	1,500
Grenouilleau..	Idem.....	Argentan, gare...	1,800	Idem.....	Cholet.....	1,800
Lantin.....	Idem.....	Argentan, ville...	1,800	Idem.....	Argentan, gare...	1,800
Terrier.....	Recev.....	Trévoux.....	2,000	Idem.....	Paris.....	2,400
Laval.....	Commis.....	Murat.....	1,500	Idem.....	Tulle.....	1,500
Veissière.....	"	Surnumér ^{re} ..	Clermont-Ferrand..	"
Costior.....	"	Idem.....	Versailles.....	"
Legendre.....	"	Idem.....	Rouen.....	"
Juppont.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Perrier.....	"	Idem.....	Niort.....	"
Delhoume.....	"	Idem.....	Argentan.....	"
Roger.....	"	Idem.....	Rouen.....	"
Astier.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Champeval.....	"	Idem.....	Saint-Lô.....	"
Cabanel.....	"	Idem.....	Montélimar.....	"
Lauquin.....	"	Idem.....	Autun.....	"
Serres.....	"	Idem.....	Vichy.....	"
Duvinage.....	"	Idem.....	Reims.....	"
Oudart.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jany.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Cabrol.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fontaine.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Brothonet.....	"	Idem.....	Paris 50.....	"
M ^{mes} Galland.....	Recev.....	Berlaimont.....	1,600	Recev.....	Gevrey-Chambertin.	1,600
Soyez.....	Idem.....	Carnières.....	1,400	Idem.....	Berlaimont.....	1,400
Guignard.....	Idem.....	La Celle-Bruère...	1,000	Idem.....	Chantenay - Saint - Imbert.	1,000
Vacher.....	Idem.....	Saint-Ennemond...	1,200	Idem.....	La Celle-Bruère...	1,200
Marceau.....	Idem.....	Chantenay - Saint - Imbert.	1,000	Idem.....	Saint-Ennemond...	1,000
Braidy.....	Idem.....	Amillis.....	800	Idem.....	Bois-le-Roi.....	800
Rouch.....	Idem.....	Villasavary.....	1,200	Idem.....	Montréal-de-l'Aude.	1,200
Hounous.....	Idem.....	Canet-d'Aude.....	800	Idem.....	Villasavary.....	800
M. Faudrin.....	Fact ^r boitier.	Mazan.....	820	Idem.....	Mazan.....	1,000
M ^{me} Bellanger.....	Recev.....	Pont-de-Beauvoisin.	800	Idem.....	Lescheraines.....	800
M. Deniel.....	Commis.....	Direct. du matériel.	1,900	Idem.....	Montfort-sur-Meu..	1,600
M ^{me} Tisseuil.....	Recev.....	Le Vésinet.....	1,600	Idem.....	Marines.....	1,600
Sergent.....	Idem.....	Marines.....	1,600	Idem.....	Le Vésinet.....	1,600
Gibert.....	Idem.....	Segonzac.....	1,400	Idem.....	Châteauneuf - sur - Charente.	1,600
Bordessolle...	Idem.....	Chenonceaux.....	1,400	Idem.....	Segonzac.....	1,400
M. Dapigny.....	Idem.....	Ferrières-Gâtinais..	1,200	Idem.....	Courtenay.....	1,200
M ^{me} Fondacci.....	Idem.....	Campile.....	1,000	Idem.....	Vico.....	1,000
M. Genaro.....	Idem.....	Levic.....	800	Idem.....	Campile.....	800
M ^{me} Delplace.....	Gér. télégr..	Suresnes.....	"	Idem.....	Les Petites-Loges..	1,400
M. Rimmel.....	Recev.....	Saint - Valery - sur - Somme.	2,000	Idem.....	Charenton.....	2,000
M ^{mes} Beure de La- bussière.	Idem.....	Epône.....	1,400	Idem.....	Bougival.....	1,400
Delon.....	Idem.....	Châtenay.....	800	Idem.....	Epône.....	800
Gaudias.....	Idem.....	Messeix.....	800	Idem.....	La Montgie.....	800
Mouteix.....	Idem.....	La Montgie.....	1,000	Idem.....	Messeix.....	1,000
Doucet.....	Idem.....	Gollinée.....	1,000	Idem.....	Ploumilliau.....	1,000
Nicole.....	Idem.....	Maël-Carhaix.....	800	Idem.....	Gollinée.....	800
Meurou.....	Idem.....	Ploumilliau.....	1,000	Idem.....	Maël-Carhaix.....	1,000
M. Laude.....	Idem.....	Onnaing.....	1,200	Idem.....	Carnières.....	1,200

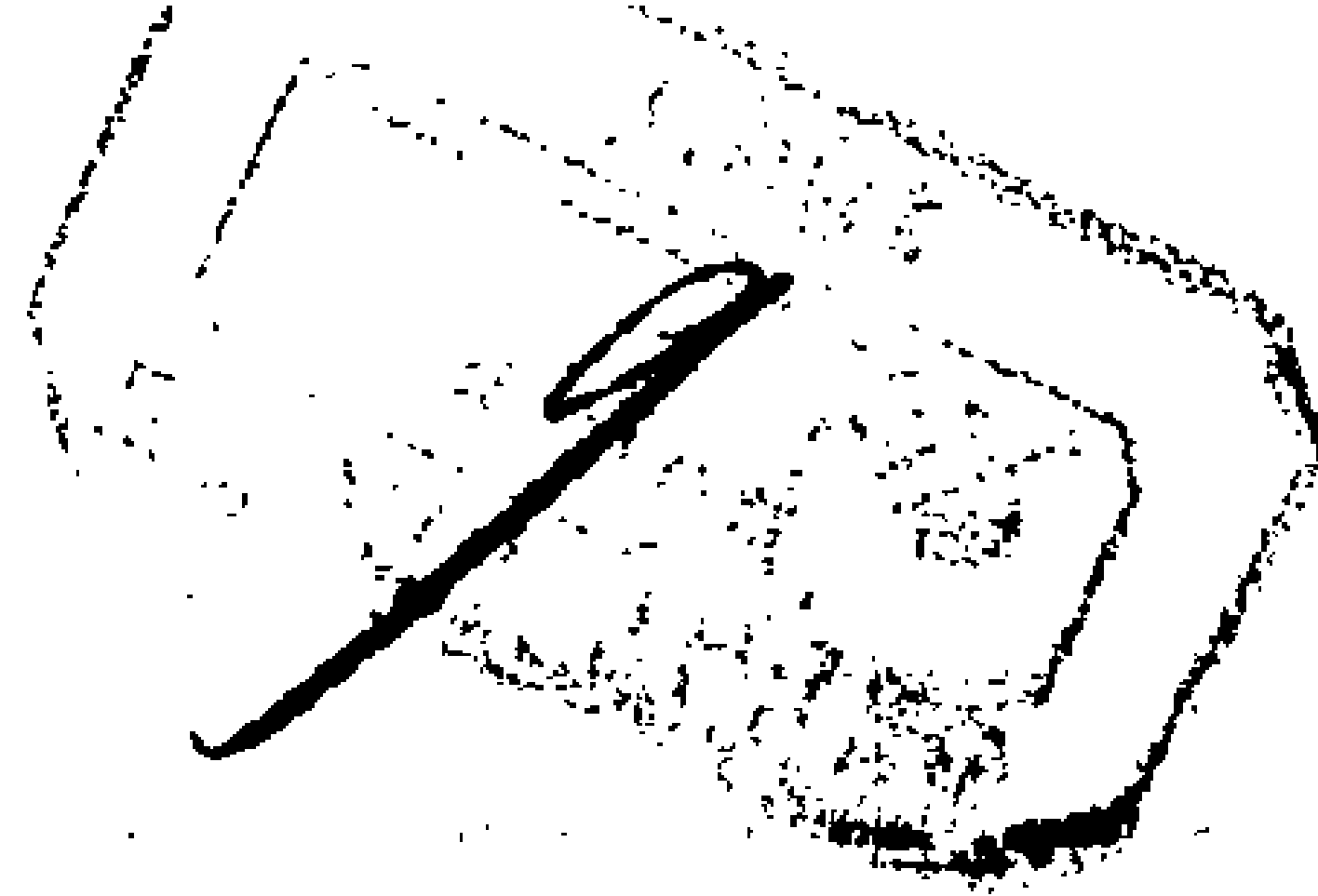
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Bonnardel	Commis	Direction du cabinet	2,200	Recev	Confolens	2,000
M ^{me} Laplume	"	Idem	Port-Launay	800
Guion de Saint- Victor.	"	Idem	Favières	800
Mitraud	"	Idem	Thiat	800
Gayot	"	Idem	Jullié	800
Muselli	"	Idem	Levic	800
Cauvin	"	Idem	Breil	800
Sabaticr	"	Idem	Aps	800
Ginovez	"	Idem	Tournecoupe	800
Feuillet	"	Idem	Amillis	800
Peiller	"	Idem	Bez-et-Esparon	800
Darche	"	Idem	Chamboulives	800
Milet	"	Idem	Chatenay	800
Lavinay	"	Idem	Onnaing	800



1882.

N° 9.

SEPTEMBRE.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 9.

SOMMAIRE.

	Pages.
RÉTABLISSEMENTS et interruptions de lignes télégraphiques.....	273
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	275
LISTES des bureaux télégraphiques créés ou modifiés.....	275
MODIFICATIONS aux nomenclatures des bureaux de poste anglais et italiens.....	280
MODIFICATIONS à la liste des journaux suisses et norvégiens.....	281
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste.....	285
STATISTIQUE des contraventions.....	287
ANNOTATIONS au carnet n° 217.....	290
BÂTIMENTS en partance.....	293
FAITS DIVERS.....	295
PROMOTIONS et nominations.....	299

DIRECTION DU CABINET ET DU SERVICE CENTRAL.

SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU.

RÉTABLISSEMENTS ET INTERRUPTIONS DE LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES.

1^o Rétablissements.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE. OU SECTION DE LIGNE.	DATE	
	DE L'INTERRUPTION.	DU RÉTABLISSEMENT.
Câble de Brest à Saint-Pierre, appartenant à la Compagnie Anglo-américaine.....	20 mars 1882.....	21 septembre 1882.
Toutes les lignes égyptiennes (1).....	"	24 septembre 1882.

(1) Les télégrammes peuvent être acceptés pour toutes destinations égyptiennes, voie Port-Saïd-Ismaïlia, mais seulement aux risques des expéditeurs. Taxe d'Alexandrie par Malte, 1^f70^c. Pour le reste de l'Égypte, sauf Suez, les dépêches passant par le câble d'Alexandrie à Port-Saïd et Ismaïlia, la taxe est celle d'Alexandrie augmentée de 0^f50^c, soit 2^f20^c.
(La Compagnie ne communique pas avec Suez, la voie de l'aô est seulement ouverte pour l'Inde).

2° Interruptions.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE DE L'INTERRUPTION.
Cable de la Jamaïque à Colon (1).....	9 septembre 1882.
Cable de Saint-Vincent à Grenada (2).....	21 septembre 1882.
Cable d'Amoy à Hongkong.....	<i>Idem.</i>

(1) Par suite de l'interruption de ce câble, les taxes pour Colon et Panama sont réduites de 3 fr. 85 cent. par mot. Les télégrammes seront transmis par les meilleurs moyens, sans qu'aucune indication spéciale soit nécessaire.

(2) Par suite de l'interruption du câble de Saint-Vincent à Grenada, les communications sont coupées avec toutes les îles situées entre Saint-Thomas et Grenada. Les télégrammes à destination de ces îles seront expédiés par un bateau spécial et subiront un retard d'environ 24 heures.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

ANNOTATIONS AU TARIF INTERNATIONAL ET AU BULLETIN MENSUEL.

Tarif international, page 92, modifier, d'après les indications ci-après, les taxes applicables dans les colonies espagnoles :

	COLONNE 1	COLONNE 2.	COLONNE 3.	COLONNE 4.	COLONNE 5.	COLONNE 6.	COLONNE 7.	COLONNE 8.	COLONNE 12.
COLONIES ESPAGNOLES.	Établissements de la côte occidentale d'Afrique.	40 centavos de peseta.	60 cent. de peseta.	15 cent. de peseta.	10 cent. de peseta.	10 cent. de peseta.	10 cent. de peseta. (33.)	10 cent. de peseta. (33 bis.)	1 centavo de peseta = 1 centime.
	Iles Philippines, et Mariannes.	8 centavos de peso.	12 cent. de peso.	3 cent. de peso.	2 cent. de peso.	2 cent. de peso.	2 cent. de peso. (33 ter.)	2 cent. de peso. (33 quater)	1 centavo de peso = 5 centimes.
	Cuba et Porto-Rico.	10 centavos de peso.	15 cent. de peso.	3 cent. de peso.	2 cent. de peso.	2 cent. de peso.	2 cent. de peso. (33 quinquies.)	2 cent. de peso. (33 quater)	
COLONNE 13. — Ajouter le renvoi suivant : (33 quinquies) avec minimum de 10 centavos.									

Bulletin mensuel n° 6, pages 282 et 283, biffer les « annotations au Tarif international » prescrites relativement aux colonies espagnoles.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS où LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Somme.....	Lignièrcs-Châtelain.....	21 août 1882.....	7306
Orne.....	Le Pin-au-Haras.....	25 août 1882.....	7307
Nord.....	Dompierre.....	26 août 1882.....	7308
Seine-et-Oise.....	Cergy.....	<i>Idem</i>	7309
Oise.....	Ivry-le-Temple.....	29 août 1882.....	7311
Seine-Inférieure.....	Sainte-Adresse.....	5 septembre 1882.....	7312

CRÉATIONS DE RECETTES MUNICIPALES, EN EXÉCUTION DE LA DÉCISION ORGANIQUE
DU 15 JUIN 1879.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES où LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Aude.....	Missigré.....	28 août 1882.....	7310
Oise.....	Ermenonville.....	21 août 1882.....	7305

Par décision ministérielle, en date du 29 juillet 1882, la recette simple existant à Taussac, commune de Saint-Hippolyte (Cantal), sera transférée à *Pierre-Besse*, commune de Chaylade, même département. Ce bureau prendra la dénomination de Pierre-Besse.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureau géré par des agents de la commune.

Apremont-la-Forêt M ☒ (Meuse)..... 28 août.
 Chasselay M ☒ (Rhône), supprimer Chasselay, voir les Chères
 (Rhône). Modifier ainsi la gare de Chères-Chasselay (les).
 Mettre : Chères, 1 kil. (Rhône), et supprimer, pour Chas-
 selay, 1 kil. (Rhône)..... *Idem*.

Châteauneuf-sur-Cher M ☒ (Cher), effacer 1 kil.....	28 août.
Etoges M ☒ (Marne).....	<i>Idem.</i>
Gouville M ☒ (Manche).....	<i>Idem.</i>
Montesquiou M ☒ (Gers).....	<i>Idem.</i>
Omont M ☒ (Ardennes).....	<i>Idem.</i>
Saint-Malo-de-la-Lande M ☒ (Manche).....	<i>Idem.</i>
Souilly M ☒ (Meuse).....	<i>Idem.</i>
Aigues-Vives M ☒ (Aude).....	4 septembre.
Bram M ☒ (Aude), effacer 1 kil.....	<i>Idem.</i>
Briis sous-Forges M ☒ (Seine-et-Oise).....	<i>Idem.</i>
Caulnes M ☒ (Côtes-du-Nord).....	<i>Idem.</i>
Laure M ☒ (Aude).....	<i>Idem.</i>
Matigny M ☒ (Somme).....	<i>Idem.</i>
Saint-Fraimbault-sur-Pisse M ☒ (Orne).....	<i>Idem.</i>
Tergnier ☒ (Aisne), effacer 1 kil.....	1 ^{er} septembre.
Bréulles-sur-Bar M ☒ (Ardennes).....	11 septembre.
Coesmes M ☒ (Ille-et-Vilaine).....	<i>Idem.</i>
Courgivaux M ☒ (Marne).....	<i>Idem.</i>
Miraumont M ☒ (Somme).....	<i>Idem.</i>
Quiberon M ☒ (Morbihan), supprimer Quiberon V. Locmaria Quiberon (Morbihan) et Locmaria Quiberon, par sém. Loc- maria, 3 kil. (Morbihan).....	<i>Idem.</i>
Rhetiers M ☒ (Ille-et-Vilaine).....	<i>Idem.</i>
Saubusse M ☒ (Landes).....	<i>Idem.</i>
Villefranche-de-Conflent M ☒ (Pyrénées-Orientales).....	<i>Idem.</i>
Ally M ☒ (Cantal).....	25 septembre.
Bazoches-sur-Hoëne M ☒ (Orne).....	18 septembre.
Chars M ☒ (Seine-et-Oise).....	<i>Idem.</i>
Chezy-sur-Marne M ☒ (Aisne).....	<i>Idem.</i>
Fresnes-sur-Apance M ☒ (Haute-Marne).....	<i>Idem.</i>
Mecheria (Oran).....	1 ^{er} septembre.
Octeville M ☒ (Manche).....	18 septembre.
Benazé M ☒ (Mayenne).....	<i>Idem.</i>
Rieupeyroux M ☒ (Aveyron).....	<i>Idem.</i>
Saint-Aubin-d'Aubigné M ☒ (Ille-et-Vilaine).....	<i>Idem.</i>
Teil-d'Ardèche (Le) M ☒ (Ardèche).....	<i>Idem.</i>

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Congy M (Marne).....	28 août.
Saint-Germain-d'Esteuil M (Gironde).....	<i>Idem.</i>
Blainville M (Manche).....	11 septembre.

Gares.

Auch D (Gers).....	28 août.
Collioure D (Pyrénées-Orientales).....	<i>Idem.</i>
Port-Vendres D (Pyrénées-Orientales).....	<i>Idem.</i>
Tocâne-Saint-Apre D (Dordogne).....	11 septembre.
Saint-Jean-le-Centenier, 1 kil. (Ardèche).....	18 septembre.
Villeneuve-la-Comtesse D (Charente-Inférieure).....	<i>Idem.</i>

Bureaux d'intérêt privé.

- Écuisses (Saône-et-Loire).** Bureau d'intérêt privé relié à celui de Montchanin pour la correspondance de M. Perrusson..... 16 août.
- Bourdon (Puy-de-Dôme).** Bureau d'intérêt privé relié à celui de Clermont-Ferrand pour la correspondance de la Société de la sucrerie de Bourdon..... 21 nov. 1881.

FUSIONS.

- Rupt (Vosges)** 28 août.
- Marville (Meuse)** 17 août.
- Sumène (Gard)** 21 août.
- Valleraugue (Gard)** *Idem.*
- Meillant (Cher)** 16 août.

MODIFICATIONS.

Cusset (Allier) : Supprimer BC.

Prés-Saint-Gervais (Seine). Mettre en renvoi : Bureau ouvert de 7 ou 8 heures du matin à 7 heures du soir sans interruption les jours ordinaires et fermé à 3 heures les dimanches et jours fériés.

Sont provisoirement fermés : Loix (Ile de Ré), depuis le 17 août. Villespy (Aude), depuis le 29 août.

Chaumont-en-Vexin (Oise). Mettre en renvoi : Bureau ouvert de 7 à 10 heures du matin et de midi à 9 heures du soir (dimanches exceptés).

Fontenay-sous-Bois (Seine). Mettre en renvoi : Bureau ouvert de 7 ou 8 heures du matin à 7 heures du soir sans interruption. (Dimanches et jours fériés, fermé à 4 heures).

Guiscard (Oise). Mettre en renvoi : Bureau ouvert sans interruption de 7 heures du matin à 7 heures du soir. (Dimanches et fêtes exceptés).

Neuilly-en-Thelle (Oise). Mettre en renvoi : Bureau ouvert de 7 heures à 2 heures et demie et de 4 heures et demie à 9 heures. (Dimanches exceptés).

Vertou (Loire-Inférieure), effacer 2 kil., mettre D, ajouter le signe ☒ aux bureaux de Bardo (Le), Djerba, Gabès, Mahdia, Monastier, Sfax, Sousa (Tunisie).

Le bureau de Perregaux (Oran) a été transformé en bureau mixte principal à service de jour complet : supprimer M.

La dénomination de la gare de Chatillon (Savoie) vient d'être changée en celle de Chindrieux ; supprimer Chatillon, 1 kil. (Savoie), et inscrire à la nomenclature : Chindrieux, 3 kil. (Savoie).

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU. —

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

College Park, Kensal Town.....	W.
Commerce Place, near Lavender Sweep.....	S. W.
Grove Road, Bow.....	E.
Highbury, Aubert Park.....	N.
Kent House Lane, Penge.....	S. E.
Leyton, Near Station.....	
Plasbet Road, Plaistow.....	E.
Royal Hill, Greenwich.....	S. E.
Southampton Street, Strand.....	W. C.
Tufnell Park, S ^t -Peter's Road.....	N.
Victoria Road, Hackney Wick.....	E.

Angleterre.

Albion Crescent.....	Scarborough.
Bishopsgate Street.....	Norwich.
Bristol Street.....	Birmingham.
Canwick Road.....	Lincoln.
Capel Curig.....	Betts-y-Coed (Carnarvons- hire).
Carleton.....	Skipton.
Cheapside.....	Birmingham.
Cumberland Street.....	Hull.
East Keswick.....	Leeds.
Elterwater.....	Ambleside.
Exbourne.....	North Devon.
Fence.....	Burnley.
Folds Road.....	Bolton.
Guyhirn.....	Wisbech.
Instow.....	North Devon.
King's Road.....	Kingslon-on-Thames.
Ladypool Lane.....	Birmingham.
Lodge Road.....	Birmingham.
Marsh Lane (Bootle).....	Liverpool.
Melton Constable.....	Dereham.
Newburn.....	Scotswood (Northumber- land).

New Town (Luton).....	Luton.
Northgate (Wakefield).....	Wakefield.
North Hill (Launceston).....	Launceston.
North Seaton Colliery.....	Morpeth.
Old Town.....	Croydon.
Regent Street.....	Wigan.
Rickergate.....	Carlisle.
Robert Town.....	Normanton.
Rushyford.....	Ferryhill.
Russel Street.....	Ashton-under-Lyne.
Sherwood Rise.....	Nottingham.
Shilbottle.....	Alnwick.
Somercotes.....	Alfreton.
Summer Hill.....	Birmingham.
Sutton S ^t -James.....	Wisboch.
The Crescent (Douglas).....	Isle of Man.
Theddingworth.....	Rugby.
Warter.....	York.
Westgate (Darlington).....	Darlington.
Winkfield Row.....	Bracknell.
York Street.....	Plymouth.

Écosse.

Achnacroish.....	Argyllshire.
Bonar Village.....	Ardgay.
Caledouia Street.....	Paisley.
Garve.....	Ross-Shire.
Glenboig.....	Coatbridge.
Hopeman.....	Elgin.
Kirkmichael.....	Blairgowrie.
Longforgan.....	Dundee.
Roxburgh.....	Newton S ^t -Boswells.
Scalloway.....	Lerwick.
Springfield (Cupar).....	Fife.
Torphins.....	Aberdeen.
Watten.....	Caithness-Shire.

MODIFICATION DE NOMS.

Angleterre.

A la suite de Bedlinog, remplacer Merthyr Lydwil par Troedyrhiw.

————— *Keswick, ajouter Leeds.*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Harway Street.....	W.
Haymarket (132, Jermyn Street).....	S. W.
Parkhurst Road, Holloway.....	N.

Angleterre.

Amwell.....	Ware.
Chadsmoor.....	Stafford.
Offham.....	Lewes.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX ITALIENS.

Les bureaux de poste italiens, dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale :

Bacoli (Pozzuoli).....	Napoli.
Chiusano san Domenico.....	Avellino.
Fuorigrotta (Napoli).....	Napoli.
Gualtieri.....	Reggio Emilia.
Limosano.....	Campobasso.
Maggianico.....	Como.
Milano-Borgo San Pottardo.....	Milano.
Refrancore.....	Alessandria.
Ripalimosani.....	Campobasso.
Roscigno.....	Salerno.
San Salvo.....	Chieti.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

LISTE DES JOURNAUX SUISSES.

Les agents sont invités à intercaler à son ordre alphabétique la publication ci-après dans la liste des journaux suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Degersheimer Zeitung</i>	Degersheim..	6 mois..... 12 mois....	4 90 8 90	4 40 8 40	0 50 0 50	

Il y a lieu, d'autre part, de biffer sur la même liste la publication « *Bündnerisches-Monatsblatt* » qui a cessé de paraître.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

LISTE DES JOURNAUX NORVÉGIENS.

Les agents sont invités à opérer sur la liste des journaux norvégiens les modifications indiquées ci-après :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat		DROIT. 7	OBSERVATIONS. 8
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie norvé- gienne. 6		
			fr. c.	fr. c.	cou- ron ^{es}	fr. c.	
I. — NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER À LEUR ORDRE ALPHABÉTIQUE, À LA NOMENCLATURE.							
<i>Aftenposten</i> ; Aftenspostens - Expédition, éditeur.	Christiania..	6 mois...	19 42	18 85	13 00	0 57	(2)
<i>Agder</i> ; N. Just, éditeur. . .	Flekkefjord .	3 mois...	3 59	3 34	2 30	0 25	(3)
<i>Bergens Aftenblad</i> ; G. Jøger, éditeur.	Bergen.....	6 mois...	20 64	20 01	13 80	0 63	(2)
<i>Budstikken</i> ; W. C. Fabritius, éditeur.	Christiania..	6 mois...	9 44	9 14	6 30	0 30	(2)
<i>Børnebibliotheket</i> ; E.C.Bjørns- tod, éditeur.	Christiania..	12 mois..	3 44	3 19	2 20	0 25	(1)
<i>Børneblomsten</i> ; H. T. Günt- vedt, éditeur à Namsos.	Kolvereid pr. Namsos.	12 mois..	2 86	2 61	1 80	0 25	(1)
<i>Børnebudet</i> ; O. S. Pedersen, éditeur.	Namsos.....	12 mois..	2 43	2 18	1 50	0 25	(1)
<i>Børnevennen</i> ; E. C. Bjørns- tod, éditeur.	Christiania..	12 mois..	2 57	2 32	1 60	0 25	(1)
<i>Christiania «Intelligents-sed- ler» med «Sen norske Rigs- tidende»</i> ; Udgiveren, édit ^r .	Christiania..	6 mois...	20 01	19 41	13 38	0 60	(2)
<i>Correspondenten</i> ; J. Melgaard, éditeur.	Skien.....	3 mois...	4 68	4 43	3 05	0 25	(3)
<i>Dagen</i> ; Cand. Bull. éditeur.	Christiania..	3 mois...	8 97	8 70	6 00	0 27	(3)
<i>Dagsposten</i> ; Dagspostens Kas- serer, éditeur.	Thronhjøm.	6 mois...	13 08	12 69	8 75	0 39	(2)

(1) Les abonnements partent du 1^{er} janvier.

(2) Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet.

(3) Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU REGUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat		DROIT. 7	OBSERVATIONS. 8
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie norvé- gienne. 6		
				fr. c.	fr. c. cou- rons.		
<i>Den norske Rigstidende; Ud- giveren, éditeur.</i>	Christiania..	6 mois...	8 06	7 81	5 38	0 25	(2)
<i>Det lille Ugeblad; E. G. Bjørns- tod, éditeur.</i>	Christiania..	6 mois...	3 30	3 05	2 10	0 25	(2)
<i>Firma Anmeldelser for Konge- riget Norge; Udgiveren; éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	6 82	6 57	4 53	0 25	(1)
<i>Folketidende; A. E. Kolstædt, éditeur.</i>	Thronhjøm.	6 mois...	3 59	3 34	2 30	0 25	(2)
<i>For Fattig og Rig; E. G. Bjørns- tod, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	5 91	5 66	3 90	0 25	(1)
<i>For Ungdommen; Falk Ytter, éditeur.</i>	Christiania..	6 mois...	4 46	4 21	2 90	0 25	(2)
<i>Fædrelandet; E. G. Bjørnstod, éditeur.</i>	Christiania..	3 mois...	3 82	3 57	2 46	0 25	(3)
<i>Helgelands Handelsforenings Blad; E. Bøhen, éditeur.</i>	Mosjøen pr. Namsos.	6 mois...	3 73	3 48	2 40	0 25	(2)
<i>Helgelands Tidende; With. E. Lørsen, éditeur à Ber- gen.</i>	Mosjøen pr. Namsos.	6 mois...	4 39	4 14	2 85	0 25	(2)
<i>Hjemmet; E. G. Bjørnstod, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	2 57	2 32	1 60	0 25	(1)
<i>Illustreret Børneblad; P. O. Flood, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	4 02	3 77	2 60	0 25	(1)
<i>Illustreret Folkblad; P. O. Flood, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	4 02	3 77	2 60	0 25	(1)
<i>Lofolens Tidende; Q. J. Berg, éditeur.</i>	Kabelvaag pr. Namsos.	3 mois...	1 85	1 60	1 10	0 25	(3)
<i>Magne; J. L. Sundt, édi- teur.</i>	Thronhjøm.	6 mois...	3 01	2 76	1 90	0 25	(2)
<i>Menneskevennen; E. C. Bjørns- tod, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	4 68	4 43	3 05	0 25	(1)
<i>Missionsblad for Israël; E. G. Bjørnstod, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	2 86	2 61	1 80	0 25	(1)
<i>Namdalsposten; Johann Kris- tiansen, éditeur.</i>	Namsos.....	12 mois..	12 72	12 33	8 50	0 30	(1)

(1) Les abonnements partent du 1^{er} janvier.

(2) Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet.

(3) Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment, 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat		DROIT. 7	OBSERVATIONS. 8
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie norvé- gienne. 6		
<i>Nordisk Musik Tidende, Moandsskrift for Musikere og Musikvenner; Udgiveren, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	fr. c. 5 47	fr. c. 5 22	cou- ronces 3 60	fr. c. 0 25	(1)
<i>Nordlands Folkeblad; J. Johannesen, éditeur.</i>	Mosjøen....	6 mois...	5 04	4 79	3 30	0 25	(2)
<i>Norsk Handels- og Søfarts Tidende; H. Tønsberg Bogtrykkeri, éditeur.</i>	Christiania..	3 mois...	4 19	3 85	2 65	0 25	(3)
<i>Norsk militær Tidsskrift; E. Engebrøtzen, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	16 43	15 95	11 00	0 48	(1)
<i>Norsk Retstidende; J. Ch. Aabelsted, éditeur.</i>	Christiania..	6 mois...	16 00	15 52	10 70	0 48	(2)
<i>Skjens Posten; Udgiveren, éditeur.</i>	Skien.....	3 mois...	3 88	3 63	2 50	0 25	(3)
<i>Skillings Magazin; W. C. Fabricius, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	17 04	16 53	11 40	0 51	(1)
<i>Stavangeren; Arnt. Moe, éditeur.</i>	Stavanger...	6 mois...	16 75	16 24	11 20	0 51	(2)
<i>Storthings Dokumenter; Th. Steens, Forlags ekspedition, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	10 48	10 15	7 00	0 33	
<i>Storthings Efterretninger; Th. Steens, Forlags ekspedition, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	2 43	2 18	1 50	0 25	
<i>Storthings Tidende; Th. Steens. Forlags ekspedition, éditeur.</i>	Christiania..	12 mois..	7 50	7 25	5 00	0 25	
<i>Stördalens Tidende; Johann Ludvig Bernmann, éditeur.</i>	Stördals- halsen pr. Throndbjem.	6 mois...	6 49	6 24	4 30	0 25	(2)
<i>Throndbjems borgerlige Realkoles Adressekontors Efterretninger; Hjør. Jølstrup, éditeur.</i>	Throndbjem.	6 mois...	20 64	20 01	13 80	0 63	Les abonnements partent du 1 ^{er} et du 15 de chaque mois.
<i>Trøndelagens Blad; Norman Hofstad, éditeur.</i>	Throndbjem.	6 mois...	6 05	5 80	4 00	0 25	(2)

(1) Les abonnements partent du 1^{er} janvier.

(2) Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet.

(3) Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat.		DROIT. 7	OBSERVATIONS. 8
				en monnaie fran- çaise. 5	en monnaie norvé- gienne. 6		
<i>Typografiske Meddelelser</i> ; Ty- pografiske Forening, édi- teur.	Christiania..	3 mois...	fr. c. 1 20	fr. c. 0 95	cou- ron ^{es} cere 0 65	fr. c. 0 25	(3)
<i>Vaisenhus Tidende</i> ; Pastor Oftedal, éditeur.	Stavanger...	12 mois..	1 99	1 74	1 20	0 25	(1)
<i>Vestlands posten</i> ; Pastor Of- tedal, éditeur.	Stavanger...	6 mois...	5 40	5 15	3 55	0 25	(2)
<i>Vestlands posten med Tillægs- blad</i> • <i>Folke bladet</i> ; Pas- tor Oftedal, éditeur.	Stavanger...	6 mois...	6 05	5 80	4 00	0 25	(2)
<i>Vikingen</i> ; H. Tønsbergs Bo- ghykkeri, éditeur.	Christiania..	3 mois...	6 37	3 12	2 15	0 25	(3)
II. — JOURNAUX À MODIFIER.							
<i>Den Norske Good Templar</i> ; Udgiveren, éditeur.	Bergen.....	3 mois...	0 91	0 66	0 45	0 25	Modifier en ce sens l'adresse précédemment indiquée.
<i>Norge</i> ; Udgiveren, éditeur..	Stavanger...	6 mois...	6 92	6 67	4 00	0 25	<i>Idem.</i>
<i>Søndagsbladet</i> ; Udgiveren, édi- teur.	Christiania..	3 mois...	1 78	1 53	1 05	0 25	<i>Idem.</i>
III. — JOURNAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.							
<i>Agder med Grannen</i>	Flekkefjord.						
<i>Brevigs Avis</i>	Brevig.						
<i>Bud til Menigmand</i>	Thronhjøm.						
<i>Børnens Ven</i>	Orsten pr. Aalesund.						
<i>Den lille omgangsskolemester.</i>	Brevig.						
<i>Folkelæsning</i>	Christiania.						
<i>Grannen</i>	Flekkefjord.						
<i>Kristiania Tegnekontors Mån- terblad.</i>	Christiania.						
<i>Lister</i>	Farsund.						
<i>Nordisk Familieven</i>	Christiania.						
<i>På bondebarnets bokmål, Må- nadsskrift for Norsk Skule- boksamlay.</i>	Thronhjøm.						
<i>Thronhjøms Avertissements og Nyhedsblad.</i>	Thronhjøm.						
<p>(1) Les abonnements partent du 1^{er} janvier.</p> <p>(2) Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet.</p> <p>(3) Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.</p>							

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSEVIRONT à l'avenir. 4
Alpes (Hautes-).....	Upaix..... Le Poët.....	Ventavon.....	Laragne.
Ardennes.....	Amagne.....	Rethel.....	Amagne (1).
	Sorey-Bauthemont.....	Saulces-Monclin.....	Saulces-Monclin.
	Amagne (gare), commune de Lucquy.....	Exc. Rethel.....	Exc. Sedan.
Gironde.....	Lamécourt, commune de Ru- bécourt.....	Francheval.....	Saint - Germain - d'Es- teuil (1).
	Saint-Germain-d'Esteuil.....	Lesparro.....	Sauterne.
	Ordonnac.....	Preignac.....	Carbon-Blanc.
	Budos.....	Bordeaux-la-Bastide.....	
Jura.....	Yvrac.....		
	Champagney.....	Thervay.....	Montuirey-le-Château.
Marne (Haute-).....	Dammartin.....		
	Fresnoy.....	Montigny-le-Roi.....	Damblain (Vosges).
Rhône.....	Juliéas.....	Pontanevaux (Saône-et- Loire).....	Juliéas (1).
	Chazay.....	Lozanne.....	Chazay (1).
Seine.....	Châtenay.....	Antony.....	Châtenay (1).
	Aulnay, commune de Châ- tenay.....	Exc. Sceaux.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne.....	Champeaux.....		Champeaux (1).
	Saint-Méry.....	Guignes-Rabutin.....	Jouy-sur-Morin.
	Fouju.....	Fetté-Gaucher (La).....	
Seine-et-Oise.....	Saint-Siméon.....		
	Limcil-Brevannes.....	Boissy-Saint-Léger.....	Valenton.
	Bonnelles.....	Limours-en-Hurepoix...	Bonnelles (1).
	Bullion.....		

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Somme.....	Matigny Douilly Ugnv-l'Equipée..... Croix-Moligneaux Y..... Villecourt..... Voyennes Béthencourt.....	Ham Athies..... Nesles..... Athies.....	 Matigny (1). Nesle. Coussey.
Vosges.....	Frébécourt Sionne Midrevaux Soulosse..... Brancourt..... Saint-Elophe	 Neufchâteau	 Coussey.

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
13	3	Intercaler : Amagne (gare), Ardennes, c ^o de Lucquy.
814	1	May (Le), Maine-et-Loire, etc.; <i>biffer</i> « May (le) », et y substituer « May-sur-Evre (le) ».
21	2	Austrudes, Yonne, etc. <i>Biffer</i> tout l'article.
119	3	Intercaler : Bierry-les-Belles-Fontaines, Yonne, arrondissement d'Avallon, c ^o de Guillon, 66g h. — Aisy-sur-Armençon.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.

**STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.**

MOIS DE JUILLET 1882.

TABLEAU N^o 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
890	"	172	"	26	fr. c. 511 20	"	"	"
1,062								

TABLEAU N^o 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes				
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	Nombre.	Nombre.	4	5	6	7	8
20	30	"	17	2	1	2	"

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
395	1,261	8,626 75	.	1	.

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
94	41	150	1,611 15	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.				CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		Déli- quants civils. — Nombre	Déli- quants mili- taires. — Nombre
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849.. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856 la loi du 4 juin 1859.....	1,062	"	26	fr. c. 511 20	"	"	"	"	"	"
	"	20	"	"	39	24	"	(1)	"	"
	"	395	1,261	8,626 75	"	"	"	"	"	"
	94	41	150	1,611 15	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	1,156	456	1,437	10,749 10	39	24	"	"	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
43	414 96	138 32	5 00	6 00	127 32
Ensemble : 138 ^l 82 ^s					

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

ANNOTATIONS À FAIRE AU CARNET N° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS SURTOUT CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décis.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Art décoratif (L')</i> , revue bimensuelle, rue du Chemin-Vert, n° 108, à Paris.					
France	3 mois	4 50	4 35	0 15	
	6 mois	8 50	8 31	0 19	
	1 an	16 00	15 74	0 26	
<i>Assurance populaire (L')</i> , rue Drouot, n° 19, à Paris.					
France	1 an	10 00	9 80	0 20	Les abonnements sont an- nuels.
<i>Commerces et Finance</i> , rue d'Aboukir, n° 3, à Paris.					
France	1 an	2 00	1 88	0 12	
<i>Fabricants de papier (Journal des)</i> , rue de Birague, n° 10, à Paris.					
France	6 mois	15 00	14 75	0 25	
	1 an	30 00	29 60	0 40	
<i>Feuilletons illustrés (Les)</i> , rue du Croissant, n° 7, à Paris.					
France	1 an	8 00	7 82	0 18	
<i>Gaulois et Paris-Journal (Le)</i> , boule- vard des Italiens, n° 9, à Paris.					
Paris	1 mois	5 00	4 85	0 15	
	3 mois	13 50	13 20	0 24	
	6 mois	27 00	26 63	0 37	
	1 an	54 00	53 36	0 64	
Départements	1 an	6 00	5 84	0 16	
	3 mois	16 00	15 74	0 26	
	6 mois	32 00	31 58	0 42	
	1 an	64 00	63 26	0 74	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décis.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Guide du Quincaillier</i> , boulevard Sébastopol, n° 141, à Paris.					
France	6 mois	4 50	4 35	0 15	
	1 an	8 00	7 82	0 18	
<i>Meunier (Le)</i> , rue de Birague, n° 10, à Paris.					
France	6 mois	6 00	5 84	0 16	
	1 an	10 00	9 80	0 20	
<i>Moniteur de Lyon (Le)</i> , rue des Archers, n° 15, à Lyon.					
Rhône et départements limitrophes	6 mois	5 50	5 34	0 16	
	1 an	10 00	9 80	0 20	
Autres départements	6 mois	6 00	5 84	0 16	
	1 an	11 00	10 79	0 21	
<i>Paris (Journal de)</i> , rue Visconti, n° 21, à Paris.					
France	3 mois	1 50	1 88	0 12	
	6 mois	2 50	2 37	0 13	
	1 an	4 50	4 35	0 15	
<i>Petit Courrier des Ardennes (Le)</i> .					
Ardennes et départements limitrophes	3 mois	3 00	2 87	0 13	
	6 mois	6 00	5 84	0 16	
	1 an	12 00	11 78	0 22	
Autres départements	3 mois	4 00	3 86	0 14	
	6 mois	8 00	7 82	0 18	
	1 an	16 00	15 74	0 26	
<i>Revue Sud-Américaine</i> ; directeur, M. Pedro S. Lamas, rue Keppler, n° 12, à Paris.					Publication bimensuelle, paraissant le 1 ^{er} et le 15 de chaque mois.
France et étranger	6 mois	30 00	29 60	0 40	
	1 an	60 00	59 30	0 70	
<i>Terre (La)</i> , à Hirson (Aisne).					Journal mensuel.
France	1 an	1 00	0 89	0 11	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Moniteur de la Chasse et des Tirs (Journal le)</i> ; directeur, M. Martinier-Collin, à Saint-Étienne (Loire).					Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois. Journal mensuel.
France	{ 6 mois	5 50	5 34	0 16	
	{ 1 an	10 00	9 80	0 20	
JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
Page 150. — <i>Gaulois (Le)</i> } Page 266. — <i>Paris-Journal</i> }	Biffer en croix le tarif de ces journaux qui sont remplacés par un journal unique ayant pour titre : « <i>Gaulois et Paris-Journal (Le)</i> ».				
Barrer en croix le tarif des journaux désignés ci-après qui ont cessé leur publication :					
<i>Le Napoléon</i> , à Paris. — <i>L'Ordre</i> , à Paris. — <i>Le Peuple français</i> , à Paris. — <i>L'Indépendant</i> , à Paris. — <i>L'Art décoratif</i> , à Paris.					
CHANGEMENTS D'ADRESSE.					
Biffer : 20, rue Bergère, adresse des journaux désignés ci-après : « <i>Le Français</i> », « <i>La Défense Sociale et Religieuse</i> », « <i>Le Journal des Villes et des Campagnes</i> », « <i>La Gazette agricole</i> », et remplacer par : rue des Beaux-Arts, n° 6.					
<i>La Famille</i> , rue de la Chaussée-d'Antin, biffer : n° 50, et remplacer par : n° 53.					
OBSERVATIONS.					
Il est rappelé aux agents que le tarif du <i>Moniteur universel</i> a été modifié de la manière suivante, ainsi que l'indique la liste n° 57, du 2 mai 1882 : 3 mois, 17 francs; 6 mois, 32 francs; un an, 60 francs.					
<i>Écho financier (L')</i> , journal hebdomadaire; — <i>Circulaire Pascal-Forest</i> .					
Ajouter au-dessous du titre de ces deux journaux : 22, boulevard Poissonnière, à Paris.					
Il est rappelé de nouveau aux agents que, lorsqu'un abonnement est demandé pour un journal non inscrit au carnet n° 217, un mandat d'abonnement doit être émis quand même. Mais, dans ce cas, le demandeur doit payer, outre le prix de l'abonnement, le droit proportionnel de 1 p. o/o, plus le droit fixe de 10 centimes.					

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres circulaires.

EXPLOITATION POSTALE. — 2^o DIVISION. — 2^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur. — V. signifie Bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAOE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</i>							
(Section I du Tarif international.)							
1	Martinique.....	10 octobre.	Le Havre..	Philémon.....	V.....	600	H. Auger.
2	Idem.....	25.....	Idem.....	Cécilo-Auger...	Idem.....	450	D. Auger.
3	Pointe-à-Pitre.....	5.....	Idem.....	Thérèse.....	Idem.....	250	Idem.
4	Idem.....	20.....	Idem.....	Intrépide-Corse.	Idem.....	450	Idem.
5	Cochinchine.....	15.....	Marseille..	Le Cholon.....	S.....		Compagnie de navigation.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.</i>							
(Sections I et II du Tarif international.)							
1	Bahia.....	2 octobre..	Le Havre..	Ville-de-Pernam- buco.	Vap. rég...	2,500	Chargeurs réu- nis.
2	Idem.....	17.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,000	Idem.
3	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Phœnician.....	Idem.....	3,000	Idem.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	3,000	Idem.
5	Curacao et Porto- Rico.	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
6	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
7	Caracas et la Guayra	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
8	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
9	Les Cayes.....	24 octobre.	Le Havre..	Bavaria.....	Vap. rég....	2,500	Brostrom.
10	Colon.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
11	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
12	Gonaïves.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
13	Idem.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Idem.
14	Jaemel.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
15	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	3,000	E. Bossière.
16	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
17	Idem.....	17.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,500	Idem.
18	Montevideo.....	8.....	Idem.....	Phœniciant.....	Idem.....	3,000	Idem.
19	Idem.....	25.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	3,000	Idem.
20	New-Orléans.....	30.....	Idem.....	Bordeaux.....	Idem.....	3,000	Compagnie com- merciale.
21	New-York.....	30.....	Idem.....	Bordeaux.....	Idem.....	3,000	Idem.
22	Idem.....	10.....	Idem.....	Héundal.....	Idem.....	1,800	Iselin et C ^{ie} .
23	Para, Ceara, Ma- ragnan.	4.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	1,500	Currie.
24	Idem.....	19.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	1,900	Burns et Mac- Yver.
25	Port-au-Prince!	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
26	Idem.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Idem.
27	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
28	Idem.....	17.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,000	Idem.
29	Progresso.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
30	Puerto-Plata.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
31	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
32	Rio-de-Janeiro.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Pernam- buco.	Idem.....	2,500	Chargeurs réu- nis.
33	Idem.....	17.....	Idem.....	Sully.....	Idem.....	2,000	Idem.
34	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
35	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
36	Tampico.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Idem.....	2,500	Idem.
37	Ténériffe.....	8.....	Idem.....	Phœniciant.....	Idem.....	3,000	Chargeurs réu- nis.
38	Idem.....	25.....	Idem.....	Parana.....	Idem.....	3,000	Idem.
39	Savanilla.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
40	Idem.....	24.....	Idem.....	Bavaria.....	Idem.....	2,500	Idem.
41	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	3,000	E. Bossière.
42	Idem.....	5.....	Idem.....	Neustrie.....	V.....	800	F. Hartag et C ^{ie} .
43	Vera-Cruz.....	1 ^{er}	Idem.....	Tabasco.....	Idem.....	600	Veuve Oriot.
44	Idem.....	30.....	Idem.....	Thuringia.....	Vap. ré....	2,500	Brostrom.
45	Ceylan, Singapore Batavia.....	15.....	Marseille..	Le Cholon.....	Vap.....		Compagnie de navigation.

FAITS DIVERS.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. Mauris, commis à Melun, s'est porté au secours d'un enfant en danger de se noyer dans la Seine.

M. Treuil, facteur rural à Uzerche (Corrèze), a pu sauver d'une mort imminente un enfant qui était tombé dans un étang. C'est le troisième acte de dévouement accompli, dans les mêmes circonstances, par M. Treuil.

M. Alberti, commis à Menton (Alpes-Maritimes), a fait preuve de dévouement en se portant au secours d'une personne qui eût été noyée par les vagues sans sa courageuse intervention.

M. Bazin, facteur local au Fousseret (Haute-Garonne), a fait preuve de courage en poursuivant un chien atteint d'hydrophobie qu'il est parvenu à abattre.

MM. Mouillet, facteur rural à Clefmont (Haute-Marne), Paban, facteur local à Cotignac (Var); Marqués, facteur des télégraphes à Montpellier, Fabien, facteur rural à Saint-Germain-des-Vaux (Manche); Larmandie, facteur rural à Calviac (Dordogne), et Vincent, facteur rural à Villemur (Haute-Garonne), se sont distingués dans des incendies.

MM. Daver, commis de direction à Nice; Massip, facteur de ville à Montauban; Paris, facteur rural à Aubigny-les-Pothées (Ardennes); Roy, facteur rural à Magnac-Laval (Haute-Vienne), et Le Vouedec, facteur local à Hennebont (Morbihan), n'ont pas hésité à se jeter à la tête de chevaux emportés qu'ils sont parvenus à maîtriser et ont pu ainsi éviter des accidents.

M^{me} Lebergne, receveuse, et M^{lle} Bunel, aide, lors de l'incendie du bureau de Londinières (Seine-Inférieure), dans la nuit du 29 au 30 juillet 1882, n'ont pas hésité à sacrifier leurs effets personnels et leur mobilier, qui ont été détruits, pour sauver les valeurs et autres objets de service.

ACTES DE PROBITÉ.

M. Pencolet, facteur des postes à Paris (bureau n° 47), a remis à son receveur une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente. Cette pièce a été rendue à la personne intéressée.

M. Delpech, facteur rural à Latour (Pyrénées-Orientales) a trouvé, sur la voie publique, un portefeuille contenant, outre divers papiers importants, un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Lansac. Il a refusé toute récompense.

M. Puyou, facteur des télégraphes à Montauban, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une somme de 30 francs, dont il a pu opérer la restitution. Il a refusé toute récompense.

M. Isoart, facteur des télégraphes à Besançon, s'est empressé de rendre à son propriétaire, sans vouloir accepter aucune récompense, un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. Susini, surveillant facteur des télégraphes à Bonifacio, a remis à son receveur une pièce de 5 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente.

M. Lévêque, facteur des télégraphes à Beaune (Côte-d'Or), ayant trouvé dans la salle d'attente de la succursale du Crédit Lyonnais un billet de banque de 500 francs, s'est empressé de le remettre au caissier qui a pu le restituer à la personne intéressée. M. Lévêque a refusé toute récompense.

M. Gouirand, facteur à Pertus (Vaucluse), a trouvé, en cours de tourné, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Saint-Martin-de-la-Brasque.

M. Peltier, facteur rural à Longué (Maine-et-Loire), a déposé à la mairie de cette localité un porte-monnaie contenant 4 fr. 15 cent., qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. Vautier, facteur des télégraphes à Sedan (Ardennes), a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un porte-monnaie contenant une somme de 24 fr. 50 cent. qu'il a remis aussitôt au commis principal. Ce porte-monnaie a pu être restitué à son propriétaire.

M. Rogalle, facteur auxiliaire à Aulus (Ariège), ayant reçu, par erreur, une pièce de 20 francs, s'est empressé de la remettre à la personne intéressée.

M. Fraisse, gardien d'entrepôt à la gare de Guingamp (Côtes-du-Nord), a déposé entre les mains du chef de gare un billet de banque de 100 francs trouvé par lui sur le quai.

M. Bras, facteur local au Vigan (Gard), a remis à la personne qui l'avait perdue, une pièce de 5 francs trouvée par lui sur la voie publique.

M. Courrégér, facteur rural au même bureau¹, ayant trouvé, en cours de tournée, une pièce de 20 francs, s'est empressé d'en faire la déclaration au commissariat de police.

M. Drouilly, facteur rural à Vendevre-sur-Barse (Aube), a trouvé en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une somme de 19 francs qu'il a remis entre les mains de son receveur. Ce porte-monnaie a pu être restitué à son propriétaire.

M. Boubet, facteur des télégraphes à Paris (bureau de la place du Havre), a remis à son receveur un pardessus neuf qui avait été oublié dans la salle d'attente du bureau.

M. Bru, facteur des télégraphes à Bordeaux-Central, s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur un portefeuille contenant 10,000 francs en billets de banque trouvé par lui dans la salle d'attente du bureau. Ce portefeuille a pu être rendu à la personne intéressée.

M. Michel, facteur auxiliaire des télégraphes à Valenciennes (Nord)¹, ayant trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant 350 francs en billets de banque, s'est empressé de le remettre entre les mains du commis principal qui a pu en opérer la restitution à son légitime propriétaire.

M. Nezeys, facteur local à Yssingeaux (Haute-Loire), a déposé au commissariat de police un porte-monnaie contenant une somme de 56 francs qui a pu être rendu à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. Ravier, facteur rural à Pontanevaux (Saône-et-Loire), a remis à la personne intéressée une pièce de 5 francs qu'il avait reçue en trop en opérant le recouvrement d'une valeur.

M. Perrin, facteur rural à Melun, a fait le dépôt à la mairie de Boissise-la-Bertrand, d'une valise fermée à clef trouvée par lui en cours de tournée.

M. Guillaume, facteur des postes à Paris, (bureau n° 41), a remis à un agent de ce bureau, qui l'avait oubliée par mégarde dans le bureau, une somme de 15 francs.

M. Ricci, commis au bureau de Marseille-Chapitre, s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur un porte-monnaie contenant 40 francs qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet. Ce porte-monnaie a pu être restitué à son propriétaire.

M. Petit, commis au bureau de Tours-Gare, a trouvé sur la voie

publique un porte-monnaie contenant 2 fr. 75 cent. qu'il a déposé au commissariat de police.

M. Mouton, facteur rural à Mondonville (Haute-Garonne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 200 francs dont il a pu faire opérer la restitution à son propriétaire.

M. Gascoin, facteur surveillant des télégraphes à Mayenne, a remis au receveur de ce bureau une pièce de 5 francs qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. Boucher, surnuméraire à Dreux (Eure-et-Loir), s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur un portefeuille contenant 300 francs en billets de banque trouvé par lui dans la salle d'attente du bureau. Ce portefeuille a pu être rendu à son propriétaire.

M. Baudet, commis des télégraphes à Angers, a remis au commis principal un porte-monnaie contenant 13 fr. 55 cent. qui avait été oublié au guichet. Ce porte-monnaie a pu être rendu à la personne intéressée.

M. Veyre, facteur rural à Maclas (Loire), a trouvé, en cours de tournée, un fusil d'une valeur de 70 francs dont il a fait le dépôt entre les mains du maire de Saint-Appolinard. Ce même sous-agent a également remis à la receveuse un médaillon trouvé par lui en cours de tournée et qui a pu être rendu à la personne intéressée.

M. Kerjean, facteur à Paris, a trouvé, sur la voie publique, une montre en or avec chaîne de même métal, qu'il a déposées au commissariat de police.

M. Ricou, facteur-boîtier à Orcières (Hautes-Alpes), a trouvé dans la salle d'attente du bureau une pièce de 10 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADIS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT. fr.	GRADIS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT. fr.
MM. Nazareth.....	Inspecteur...	Versailles.....	4,000	Inspecteur..	Direct. de Paris....	4,000
Monnier.....	Sous-inspect ^r	Poitiers.....	3,000	Sous-inspect ^r	Versailles.....	3,000
Civel.....	C. D.....	Tours.....	2,700	Faisant 1 ^{er} ^{es} de sous-insp ^r .	Poitiers.....	2,700
Ducrot.....	Commis.....	Paris.....	2,100	Commis.....	Réclamations.....	2,200
Saint-Pierre...	Idem.....	Direct. du person ^{el} .	2,500	Idem.....	Direct. du cabinet..	2,500
Salar.....	Idem.....	Détaché aux récla- mations.	1,800	Idem.....	Détaché à la direc- tion du personnel	1,800
Perrot.....	Idem.....	Tours.....	1,500	Idem.....	Détaché à la direct. d'Indre-et-Loire.	1,500
Coussot.....	C. P.....	Corresp. intérieure.	4,000	C. P.....	Direction des postes de Paris.	4,000
Pagès.....	Commis.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Commis.....	Dét. cor. intérieure.	1,800
Layet.....	C. P.....	Bureau des réclam.	4,000	C. P.....	Fabrication des tim- bres poste.	4,000
Devaux.....	Commis.....	Nancy.....	1,800	Commis.....	Dét. aux réclamat ^{ns}	1,800
Bardou.....	Surnumér ^{re} .	Paris 39.....	"	Surnumér ^{re} .	Dir. serv. sédent ^{re} .	"
Hamei.....	C. P.....	Direct. du cabinet.	3,500	C. P.....	Bur. des réclamat ^{ns}	3,500
Morette.....	Idem.....	Alger.....	2,700	C. D.....	Constantine.....	2,700
Dépelay.....	Commis.....	Direct. des services sédentaires.	1,900	Commis.....	Dir. des correspon- dances postales.	1,900
Simon.....	Idem.....	Hors cadres.....	2,800	Idem.....	Direct. des services sédentaires.	2,800
Collin.....	Idem.....	Moulins.....	1,800	Idem.....	Dét. dir. du cabinet	1,800
Dufont.....	Idem.....	Paris 11.....	1,500	Idem.....	Dét. dir. de l'Allier.	1,500
Haper.....	Surnumér ^{re} .	Paris 53.....	"	Surnumér ^{re} .	Dét. dir. du cabinet.	"
Bonvoisin.....	C. P.....	Détaché aux récla- mations.	3,300	C. P.....	Direction des postes de Paris.	3,300
Chamelot.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,800	Commis.....	Dét. aux réclamat ^{ns} .	1,800
Mongault.....	Idem.....	Paris pl. Vendôme.	1,500	Idem.....	Dét. à la dir. de la comptabilité.	1,500
Terrailon.....	Surnumér ^{re} .	Béziers.....	"	Surnumér ^{re} .	Lézignan.....	"
Cauquil.....	Idem.....	Mazamet.....	"	Idem.....	Saint-Affrique.....	"
Perric (Denis)..	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Le Vigan.....	"
Vincent.....	Idem.....	Roanne.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Boucheron.....	Idem.....	Thiers.....	"	Idem.....	Roanne.....	"
Girard.....	Idem.....	Sens.....	"	Idem.....	Orléans.....	"
Ginoste.....	Commis.....	Saint-Affrique.....	1,500	Commis.....	Montpellier.....	1,500
Bourrel.....	Com. princ.	Cochinchine.....	2,700	Com. princ.	Carcassonne.....	2,700
Lemoine.....	Idem.....	Alençon, fait fonc. de contrôleur.	3,600	Idem.....	Angers.....	3,600
Thomas.....	Idem.....	St-Rambert-d'Albon	2,700	Idem.....	Digne.....	2,700
d'Olier.....	Commis.....	Orléans-ville.....	1,500	Commis.....	Orléans dir. techn.	1,500
Richard.....	Surnumér ^{re} .	Médéah.....	"	Idem.....	Sur place.....	1,500
Cazeneuve.....	Idem.....	Béziers.....	"	Surnumér ^{re} .	Sidi-bel-Abbès.....	"
Dedieu.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Béziers.....	"
Séo.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Portier.....	Idem.....	Annecy.....	"	Idem.....	Auxonne.....	"
Pelenc.....	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Oran.....	1,500
Allard.....	Idem.....	Constantine.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Lapauze.....	Surnumér ^{re} .	En disponibilité...	"	Surnumér ^{re} .	Idem.....	"
Sauveplane.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Godeau.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Constantine.....	"
Delplice.....	Idem.....	Douai.....	"	Idem.....	Saint-Quentin.....	"
Lévy (Gustave).	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	"
Burgun.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Philippeville.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Gourant.....	Surnumér ^{re} .	Digne.....	"	Surnumér ^{re} .	Tain.....	"
Le Gouarin.....	<i>Idem</i>	Château-Gontier...	"	<i>Idem</i>	Rennes.....	"
Vannier.....	Commis.....	Marans.....	1,800	Commis.....	Château-Gontier...	1,800
Airaud.....	Surnumér ^{re} .	S ^t -Martin-de-Ré...	"	Surnumér ^{re} .	Marans.....	"
Jacquemin.....	Commis.....	Paris, pl. Clichy...	1,500	Commis.....	Nancy.....	1,500
Nehon.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	1,500	<i>Idem</i>	Paris.....	1,500
Jacquot.....	Surnumér ^{re} .	Épernay.....	"	Surnumér ^{re} .	Gare de Tergnier...	"
Girard.....	<i>Idem</i>	Chatou.....	"	<i>Idem</i>	Nogent-le-Rotrou...	"
Rofast.....	Commis.....	Alger.....	1,800	Commis.....	Medeah.....	1,800
Juteau.....	<i>Idem</i>	Rennes.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris.....	1,500
Droniou.....	<i>Idem</i>	Caen.....	1,500	<i>Idem</i>	Rennes.....	1,500
Ducrot.....	<i>Idem</i>	Administration centrale.	2,200	<i>Idem</i>	Paris, service de l'exploitation.	2,100
Anselmo (A.-J.)	<i>Idem</i>	Philippeville.....	1,800	<i>Idem</i>	Bône.....	1,800
Fayolle.....	<i>Idem</i>	Lyon-Brotteaux...	1,800	<i>Idem</i>	Philippeville.....	1,800
Repelin.....	Surnumér ^{re} .	Grenoble.....	"	Surnumér ^{re} .	Lyon-Brotteaux...	"
Mol.....	<i>Idem</i>	Cambrai.....	"	<i>Idem</i>	Compiègne.....	"
Bellavoine.....	<i>Idem</i>	Paris, cours de Té- légraphie.	"	<i>Idem</i>	Troyes.....	"
Martin (E.)...	<i>Idem</i>	Gabès.....	"	<i>Idem</i>	Alger.....	"
Lepetit.....	<i>Idem</i>	Saint-Briouac.....	"	<i>Idem</i>	Pontivy.....	"
Gay.....	<i>Idem</i>	Montpellier.....	"	<i>Idem</i>	Béziers.....	"
Masson.....	<i>Idem</i>	Vesoul.....	"	<i>Idem</i>	Charolles.....	"
Poinsot.....	<i>Idem</i>	Paris, rue S ^t -Donis.	"	<i>Idem</i>	Vesoul.....	"
Legros.....	<i>Idem</i>	Paris, cours de Té- légraphie.	"	<i>Idem</i>	Enghien.....	"
Gauthier.....	<i>Idem</i>	Dijon.....	"	<i>Idem</i>	Paris.....	"
Lafargue.....	<i>Idem</i>	Dux.....	"	<i>Idem</i>	Narbonne.....	"
Dutriat.....	<i>Idem</i>	Agen.....	"	<i>Idem</i>	Jonzac.....	"
Bruneau.....	Commis.....	Épernay.....	1,800	Commis.....	Reims.....	1,800
Piaux.....	<i>Idem</i>	Troyes.....	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Girard (A.-Ch.)	<i>Idem</i>	Marseille.....	1,500	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,500
Reboul.....	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,800	<i>Idem</i>	Marseille.....	1,800
Tétaz.....	<i>Idem</i>	Lyon.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Devaux.....	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,500	<i>Idem</i>	Béjà.....	1,500
Raux.....	<i>Idem</i>	Béjà.....	1,800	<i>Idem</i>	Tunis.....	1,800
Lassiat.....	<i>Idem</i>	Alger.....	1,500	<i>Idem</i>	Gabès.....	1,500
Senevet.....	<i>Idem</i>	Tunis.....	2,100	<i>Idem</i>	Alger.....	2,100
Vitalis.....	<i>Idem</i>	Alger.....	2,100	<i>Idem</i>	Tunis.....	2,100
Nicol.....	<i>Idem</i>	Le Mans.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris.....	1,500
Roger.....	<i>Idem</i>	Paris.....	1,500	<i>Idem</i>	Le Mans.....	1,500
Richard.....	<i>Idem</i>	Béziers.....	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Briouac.....	1,500
Dusfour.....	<i>Idem</i>	Bône.....	2,100	<i>Idem</i>	Montpellier.....	2,100
Paris.....	<i>Idem</i>	Charolles.....	1,500	<i>Idem</i>	Bône.....	1,500
Brossard.....	<i>Idem</i>	Dijon.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris.....	2,100
Leblanc.....	<i>Idem</i>	Épinal.....	1,500	<i>Idem</i>	Dijon.....	1,500
Pequignot.....	<i>Idem</i>	Pontarlier.....	1,800	<i>Idem</i>	Épinal.....	1,800
Darrius.....	<i>Idem</i>	Hendaye-gare.....	1,500	<i>Idem</i>	Dax.....	1,500
Saint-Jean.....	<i>Idem</i>	Jonzac.....	1,800	<i>Idem</i>	Hendaye-gare.....	1,800
Granior.....	Surnumér ^{re} .	Épinal.....	"	Surnumér ^{re} .	Montpellier.....	"
Paritg.....	<i>Idem</i>	Perpignan.....	"	<i>Idem</i>	Cette.....	"
Garlier.....	<i>Idem</i>	Brest, cours de Té- légraphie.	"	<i>Idem</i>	Neufchâtel-en-Bray.	"
Halin.....	<i>Idem</i>	Paris, cours de Té- légraphie.	"	<i>Idem</i>	Pontoise.....	"
Peuquet.....	<i>Idem</i>	Montauban.....	"	<i>Idem</i>	Tizi-Ouzou.....	"
Lavit.....	<i>Idem</i>	Tarbes.....	"	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	"
Fleury.....	Commis.....	Cette.....	2,400	Commis.....	Montpellier.....	2,400
Labadie (P.-V.)	<i>Idem</i>	Toulouse.....	2,700	Com. princ.	Perpignan.....	2,700
Félix.....	<i>Idem</i>	Raon-l'Étape.....	1,500	Commis.....	Pantin.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Disse	Commis.....	Paris, Bourse.....	1,800	Commis.....	Laon.....	1,800
Gascard.....	Idem.....	En disponibilité...	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Routier.....	Idem.....	Neuschâtel-en-Bray.	1,500	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Thouron.....	Idem.....	Bordeaux.....	2,100	Idem.....	Montauban.....	2,100
Madec.....	Surnumér ^{re} ..	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Condé-sur-Noireau.	"
Aldebert.....	Idem.....	Orléans, gare.....	"	Idem.....	Morlaix.....	"
Lebourdais.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Orléans, gare.....	"
Chaubéry.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Perret.....	Idem.....	Brest, cours de télé- graphie.	"	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"
Vellard.....	Commis principal.	Ad. centr., dir. des serv. sédentaires.	3,500	Commis principal.	Dir. rég. de Paris, serv. de l'exploit.	3,600
Coffin.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	3,600
Soulès.....	Idem.....	Ad. centr., dir. de la comptabilité.	3,500	Idem.....	Idem.....	3,600
Vandeur.....	Commis.....	Paris, poste central.	1,500	Commis.....	Nîmes.....	1,500
Bentz.....	Idem.....	Bernay.....	1,500	Idem.....	Brest.....	1,500
Pochard.....	Idem.....	Le Havre.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Buard.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800	Idem.....	Le Havre.....	1,800
Dubail.....	Idem.....	Paris, Bourse.....	2,100	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,100
Luigi.....	Receveur...	Géryville.....	1,400	Idem.....	Saïda.....	1,500
Fournade.....	Commis.....	Paris, poste central.	2,100	Idem.....	Narbonne.....	2,100
Cug.....	Idem.....	Toulouse.....	1,800	Idem.....	Albi.....	1,800
Lançon.....	Idem.....	Caen.....	1,800	Idem.....	Bône.....	1,800
Donveau.....	Idem.....	Paris, r. de Provence	1,500	Idem.....	Montluçon.....	1,500
Olivier.....	Idem.....	Le Mans.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Féret.....	Surnumér ^{re} ..	Caen.....	"	Surnumér ^{re} ..	Bernay.....	"
Villain.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Dijon.....	"
Camperos.....	Idem.....	Aurillac.....	"	Idem.....	Saint-Étienne.....	"
Dannis.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Annonay.....	"
Bugnet.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Semur.....	"
Le Roy.....	Idem.....	Brest, cours de télég.	"	Idem.....	Le Mans.....	"
Gauthier.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Milianah.....	"
Carpentier.....	Idem.....	Fourmies.....	"	Idem.....	Abbeville.....	"
Girard.....	Commis.....	Abbeville.....	1,500	Commis.....	Fourmies.....	1,500
Guiganton.....	Idem.....	Paris, poste central.	2,100	Idem.....	Brest.....	2,100
Hatey.....	Idem.....	Ad. centr., dir. du cabinet et du ser- vice central.	1,000	Idem.....	Paris.....	1,800
Rossignol.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Idem.....	Lilla.....	1,500
Nogarède.....	Idem.....	Tunis.....	1,500	Idem.....	Bizerte.....	1,500
Joubert.....	Idem.....	Bizerte.....	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Dubar.....	Surnumér ^{re} ..	Lille.....	"	Surnumér ^{re} ..	Roubaix.....	"
Streymsers.....	Idem.....	Reims.....	"	Idem.....	Valenciennes.....	"
Chaignot.....	Surnumér ^{re} ..	Châtillon-sur-Seine.	"	Surnumér ^{re} ..	Comlommiers.....	"
Daurel.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Constantine.....	"
Dutard.....	Idem.....	Tlemcen.....	"	Idem.....	Alger.....	"
Dufourmantelle	Commis.....	Bordj-bou-Argeridj.	1,500	Commis.....	Oran.....	1,500
Delhom.....	Idem.....	Châteauroux.....	2,100	Idem.....	Bordj-bou-Argeridj.	2,100
Tallet.....	Idem.....	Libourne.....	1,500	Idem.....	Bordeaux, Fondaud.	1,500
Nahoulet.....	Idem.....	Bordeaux, Fondaud.	1,500	Idem.....	Libourne.....	1,500
Découge.....	Idem.....	Belleville-sur-Saône	1,500	Idem.....	Semur.....	1,500
Cervonacci.....	Idem.....	Marseille.....	2,100	Idem.....	Bastia.....	2,100
Langlade.....	Idem.....	Tours.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Ondot.....	Surnumér ^{re} ..	Paris, cours de télé- graphie.	"	Surnumér ^{re} ..	Pontarlier.....	"
Henry.....	Idem.....	Semur.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Allard.....	Idem.....	Gap.....	"	Idem.....	Vesoul.....	"
Accart.....	Idem.....	Hesdin.....	"	Idem.....	St-Pierre-lès-Calais.	"
Majorel.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Millau.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT. fr.
MM. Martinet.....	Commis.....	Nevers.....	1,800	Commis.....	Le Creusot.....	1,800
Venc.....	Idem.....	Millau.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Pouzet.....	Idem.....	Privas.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Grallier.....	Idem.....	Grenoble.....	1,500	Idem.....	Nevers.....	1,500
Pigot.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	1,500	Idem.....	Bastia.....	1,500
Thomas.....	Receveur.....	Bizerte.....	2,200	Idem.....	Alger.....	2,400
Niel.....	Commis.....	Mont-de-Marsan...	1,500	Idem.....	Oran.....	1,500
Broustail.....	Surnumér ^{re}	Brest, cour du Télé- graphique.....	"	Surnumér ^c	Rennes.....	"
Tourier.....	Idem.....	Pauillac.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Leroy.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Montreuil-sur-Mer..	"
Ranson.....	Idem.....	La Mans.....	"	Idem.....	Mantes.....	"
Dupuy (L.-A.).....	Commis.....	Bordeaux.....	2,100	Commis.....	Pauilhac.....	2,100
Godillon.....	Idem.....	La Rochelle.....	2,700	Idem.....	Bordeaux.....	2,700
Sourbé.....	Idem.....	Montreuil-sur-Mer..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Delatre.....	Idem.....	Paris, poste central	2,100	Idem.....	Dunkerque.....	2,100
Manet.....	Idem.....	Mantes.....	1,800	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	1,800
Sorranie.....	Idem.....	Perpignan.....	2,100	Idem.....	Lyon.....	2,100
Tarpin.....	Idem.....	Paris, poste central	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Vasseur.....	Idem.....	Dreux.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Hamon.....	Idem.....	Cochinchine.....	1,500	Idem.....	Guingamp.....	1,500
Popin.....	Surnumér ^{re}	Roanne.....	"	Surnumér.....	Paris.....	"
Paccot.....	Idem.....	Anucey.....	"	Idem.....	Roanne.....	"
Kysel.....	Idem.....	Guingamp.....	"	Idem.....	Elbeuf.....	"
Winquel.....	Idem.....	Paris, cours du Télé- graphique.....	"	Idem.....	Béthune.....	"
Taferna.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Desuic.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Delbreil.....	Idem.....	Pamiers.....	"	Idem.....	Lézignan.....	"
Adam.....	Commis.....	Béthune.....	1,500	Commis.....	Marseille.....	1,500
Estève.....	Idem.....	Paris, poste central	1,800	Idem.....	Brest.....	1,800
Torré.....	Idem.....	Lézignan.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Fustier.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Marseille.....	1,800
Cendré.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Montluçon.....	1,800
Férat.....	Surnumér ^{re}	Lyon.....	"	Surnumér.....	Marseille.....	"
Micheau.....	Idem.....	Montluçon.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Gralias.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Agen.....	"
Senne.....	Idem.....	Paris, cours du Télé- graphique.....	"	Idem.....	Elampes.....	"
Clerc.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Pontoise.....	"
Serf.....	Commis.....	Nevers.....	1,500	Commis.....	Le Creusot.....	1,500
Martinet.....	Idem.....	Le Creusot.....	1,800	Idem.....	Nevers.....	1,800
Venc.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Millau.....	2,100
Félix.....	Idem.....	Pantin.....	1,500	Idem.....	Raon-l'Étape.....	1,500
Rostagni.....	Idem.....	Tunis.....	1,500	Idem.....	Sousa.....	1,500
Nogarède.....	Idem.....	Sousa.....	1,800	Idem.....	Tunis.....	1,800
Martinet.....	Surnumér ^{re}	Anucey.....	"	Surnumér.....	Le Creusot.....	"
Bordes.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Sidi-bel-Abbès.....	"
Derioz.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Pantin.....	"
Lebourdais.....	Idem.....	Orléans-gare.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Jézéquel.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Orléans-gare.....	"
Rattazzi.....	Sous-Inspect.....	Démisionnaire.....	"	C. P.....	Bône.....	3,000
Dahon.....	Commis.....	Nice, p ^{ce} Garibaldi.	1,500	Commis.....	Nice, central.....	1,500
Dutard.....	Com. princ.....	Tlemcen.....	3,000	C. P.....	Faisant fonction de commis à Alger.....	3,000
Thibaudat.....	Recev.....	Aumale.....	2,400	Commis.....	Fais. fonct. de com- mis p. à Tlemcen.....	2,400
Petit (J.-B.).....	Commis.....	Paris, vérific. et récept. du matér.	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Moynier.....	C. P.....	Paris, administrat. cent, et comptab.	3,500	C. P.....	Paris, vérific. et récept. du matér.	3,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Bossus	Commis	Dunkerque	1,800	Commis	Maubeuge	1,800
Marquay	Idem	Lille	1,500	Idem	Dunkerque	1,500
Hico	Idem	Guise	1,500	Idem	Lille	1,500
Laparra	Idem	Paris, poste central	1,500	Idem	Castelsarrazin	1,500
Bertheu	Idem	Angers	1,800	Idem	Paris	1,800
Pelle Desforges	Idem	En disponibilité	"	Idem	Angers	2,400
Ponzet	Idem	Le Creuzot	1,800	Idem	Privas	1,800
Azière	Idem	Vesoul	1,500	Idem	Le Creuzot	1,500
Limouzi	C.	Carcassonne	3,000	C. P.	Agea	3,000
Egnonce	Commis	Paris	1,800	Commis	Erest	1,800
M	Idem	Domfront	1,500	Idem	Rambouillet	1,500
Lapiq	Idem	Bar-le-Duc-gare	2,100	Idem	Chaumont	2,100
Reiner	Idem	Paris, poste central	1,500	Idem	Bar-le-Duc, gare	1,500
Klié	Idem	Épinal	1,500	Idem	Paris	1,500
Amblard	Surnumér ^o	Alger	"	Idem	Relizane	"
Simoni	Idem	Milianah	"	Surnumér ^o	Marseille, b ^d Baille	"
Hennorq	Idem	Chauny	"	Idem	Guise	"
Chaumes	Idem	Castelsarrazin	"	Idem	Lézignan	"
Leroux	Idem	Rambouillet	"	Idem	Paris	"
Jaffy	Idem	Le Palais	"	Idem	Domfront	"
Pinon	Idem	Caen	"	Idem	Maseara	"
Henriet	Idem	Chaumont	"	Idem	Montargis	"
Cros	Commis	Saint-Denis	1,800	Commis	Paris 54	1,800
Schmitt	Idem	Ligne de l'Est	1,800	Idem	Saint-Denis	1,800
Raynaud	Idem	Paris 60	1,800	Idem	Ligne de l'Est	1,800
Laforgue	Idem	Tours	1,500	Idem	Paris 60	1,500
Jeanson	Parleur	Paris	"	Surnumér ^o	Paris 75	"
Chanteclair	C. P.	Paris 2	2,700	C. P.	Paris R. P.	2,700
Jacquot	Commis	Nancy	1,500	Commis	Paris 2	1,500
Stoll	Idem	Nice	1,500	Idem	Nancy	1,500
Guillert	Idem	Amiens	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Lemaire	Idem	Paris 3	1,500	Idem	Amiens	1,500
Masséran	Idem	Valence	1,800	Idem	Montpellier	1,800
Truchement	Idem	Hyères	1,800	Idem	Valence	1,800
Ribouet	Idem	Ajaccio	1,800	Idem	Hyères	1,800
Gozzi	Idem	Paris R. P.	2,100	Idem	Ajaccio	2,100
Briant	Idem	Poitiers	1,500	Idem	Niort	1,500
Biarnois	Surnumér ^o	Épernay	"	Idem	Poitiers	1,500
Caumartin	Idem	Clermont	"	Idem	Rouen	1,500
Lechevretel	Idem	Granville	"	Idem	Laval	1,500
Avril	Idem	Rouen	"	Surnumér ^o	Granville	"
D'Ornano	Commis	Ligne de Lyon	1,500	Commis	Angers	1,500
Prud'homme	Surnumér ^o	Nancy	"	Idem	Nancy	1,500
Blanc	Idem	Bourg	"	Idem	Saint-Étienne	1,500
Viquier	Idem	Ex-surnuméraire	"	Surnumér ^o	Nevers	"
Perrenet	Idem	Épinal	"	Idem	Besançon	"
Vassel	Idem	Paris 73	"	Commis	Sur place	1,500
Ebirion	Idem	Louviers	"	Idem	Idem	1,500
Giroux	Idem	Saint-Étienne	"	Idem	Idem	1,500
Sénéchal	Idem	Saint-Quentin	"	Idem	Idem	1,500
Touchard	Idem	Troyes	"	Idem	Idem	1,500
Paoli	Idem	Bastia	"	Idem	Idem	1,200
Richard	Idem	Médéah	"	Idem	Idem	1,500
Chimier	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Yidal	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Burle	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Frasson	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Collignon	Idem	Paris 25	"	Idem	Idem	1,500
Bonnemairo	Idem	Elbeuf	"	Idem	Idem	1,500
Codomier	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Chenevas-Paul.	Surnumér ^{re} .	Lyon.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Boulant.....	Idem.....	Amiens.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duclos.....	Idem.....	Auch.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Biessy.....	Idem.....	Villefranco.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Giry.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laborde.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Moulinier.....	Idem.....	L. du Nord-Ouest.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Remondet.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Coutrest.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest.."	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Castel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gély.....	Commis prin-	Paris 2.....	3,600	Com. princ..	Paris 43.....	3,600
Gallet.....	Commis.....	Nantes.....	2,100	Commis.....	Paris 2.....	2,100
Dartignes.....	Idem.....	Limoges.....	2,100	Idem.....	Nantes.....	2,100
Bosc.....	Surnumér ^{re} .	Aurillac.....	"	Idem.....	Limoges.....	1,500
Brun.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Surnumér ^{re} .	L. de la Méditerran.	"
Puillet.....	Receveur ..	S ^t -Symphorien-de-L.	1,200	Commis.....	Idem.....	1,500
Esmingaud.....	Surnumér ^{re} .	Marseille.....	"	Surnumér ^{re} .	Idem.....	"
Banon.....	Idem.....	Ex-surnuméraire ..	"	Idem.....	Marseille.....	"
Terf.....	Commis.....	Laon.....	1,500	Commis.....	Ligne de l'Est....	1,500
Briffault.....	Idem.....	Saint-Lô.....	"	Idem.....	Laon.....	1,500
Caugant.....	Surnum ^{re} ..	Poitiers.....	"	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500
Lamy.....	Ex-surnuméraire...	"	Surnumér ^{re} ..	Poitiers.....	"
Cais.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Nice.....	1,800
Pozzodiborgo	Idem.....	"	G. P.....	Paris 1 ^{re}	3,000
Sauvat.....	Idem.....	"	Commis.....	Lyon.....	2,100
Fenasse.....	Idem.....	"	Idem.....	Batna.....	1,500
Besson.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Guiraldonq.....	Idem.....	"	Idem.....	Angers.....	1,500
Pereton.....	Commis.....	Roanne.....	2,400	Fais. souct. de C.P.	Tours.....	2,400
Vaillères.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest..	2,400	Idem.....	L. du Sud-Ouest ..	2,400
Maître.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	2,400	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	2,400
Sagette.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Gérard.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Charton.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Fourcail.....	Idem.....	Béziers.....	1,800	Commis.....	Clermont-Ferrand..	1,800
Giry.....	Idem.....	Alençon.....	1,500	Idem.....	Béziers.....	1,500
Darrouzet.....	Surnumér ^{re} ..	Mont-de-Marsan...	"	Idem.....	Alençon.....	1,500
Marty.....	Commis.....	Ligne du Nord....	1,500	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Masquelin.....	Surnumér ^{re} ..	Honfleur.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Roman.....	Idem.....	Montereau.....	"	Idem.....	Mantes.....	1,500
Séhire.....	Agent mari- time.....	Saint-Nazaire.....	3,300	Agent mari- time.....	Marseille.....	3,300
Giroux.....	Idem.....	Bordeaux.....	2,700	Idem.....	S ^t -Nazaire.....	2,700
Bénédicti.....	Idem.....	Hors cadres.....	1,800	Idem.....	Bordeaux.....	1,800
Colonna.....	Commis.....	L. de la Méditerran.	2,100	Commis.....	Roanne.....	2,100
Lang.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Lécubin.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 17.....	"	Surnumér ^{re} ..	Ligne du Nord....	"
Maury.....	Idem.....	Dir. de la Compl..	"	Commis.....	Paris 17.....	1,500
Debord.....	Idem.....	Au Mans.....	"	Surnumér ^{re} ..	L. du Sud-Ouest...	"
Blanchoin.....	Commis.....	L. du Sud-Ouest..	1,800	Commis.....	Au Mans.....	1,800
Durupt.....	Idem.....	Meaux.....	1,500	Idem.....	Paris 26.....	1,500
Fourie.....	Surnumér ^{re} ..	Noyon.....	"	Idem.....	Meaux.....	1,500
Boulesteix.....	Commis.....	Tours.....	1,500	Idem.....	Limoges.....	1,500
Chenna.....	Idem.....	Nevers.....	1,800	Idem.....	Tours.....	1,800
Lartel.....	Surnumér ^{re} ..	Romans.....	"	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	"
Théron.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Romans.....	"
Pitolet.....	Ex-Receveur.....	"	Commis.....	Dijon.....	2,100
Leblond.....	Com. princ..	L. du Sud-Ouest..	2,700	Chef de brig.	L. du Sud-Ouest..	2,700
Artignes.....	Commis.....	Ligne de l'Ouest...	2,700	C. P.....	Ligne de l'Ouest ..	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCE OU SERVICES.	TRAITE MENT.
			fr.			fr.
MM. Closset.....	Commis.....	Ligne de l'Ouest...	1,800	Commis....	Ligne de l'Est....	1,800
Tréchet.....	Idem.....	Nevers.....	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800
Fabregues.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 54.....	"	Surnumér...	Idem.....	"
Coudere.....	Facteur.....	Montagnac.....	690	Commis....	Idem.....	1,500
Courty.....	Surnumér ^{re} ..	L. du Sud-Ouest...	"	Surnumér...	Paris 54.....	"
Fétis.....	Idem.....	Paris 55.....	"	Idem.....	L. du Sud-Ouest...	"
Roux.....	Commis....	Béziers.....	1,800	Commis....	Nevers.....	1,800
Gary.....	Aide.....	Saint-Pons.....	"	Idem.....	Béziers.....	1,500
De Lapiere...	Commis....	Paris 69.....	2,100	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,100
Beaudroit....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	Paris 69.....	1,500
Demade.....	Surnumér ^{re} ..	Valenciennes.....	"	Surnumér...	Ligne de l'Est....	"
Gerreth.....	Commis....	Dunkerque.....	1,800	Commis....	Ligne du Nord....	1,800
Garnier.....	Surnumér ^{re} ..	Lille.....	"	Idem.....	Dunkerque.....	1,500
Varotte.....	Commis....	Argentan.....	1,800	Idem.....	Cherbourg.....	1,800
Trouvé.....	Surnumér ^{re} ..	Saint-Germain....	"	Surnumér...	Argentan.....	"
Pouch.....	Commis....	Paris 18.....	1,500	Commis....	L. du Sud-Ouest..	1,500
Bertrand.....	Surnumér ^{re} ..	Dir. du cabinet...	"	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Cordeil.....	Commis....	Fontainebleau....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Jacquet.....	Surnumér ^{re} ..	Morez.....	"	Idem.....	Fontainebleau....	1,500
Brunet.....	Commis....	Havre.....	2,100	Idem.....	Melun.....	2,100
Laurent.....	Idem.....	Havre-Ingouville..	1,500	Idem.....	Havre-principal...	1,500
Gauthier.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	Havre-Ingouville..	1,500
Pautou.....	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Barthelet.....	Idem.....	Nancy.....	"	Surnumér...	Idem.....	"
Rolland.....	Commis....	Marseille, cours du Chapitre.	2,700	Com. princ..	Marseille R. P....	2,700
Bertrand.....	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Commis....	Marseille.....	1,500
Maire.....	Idem.....	Dir. des correspon- dances postales.	2,400	Idem.....	Paris 18.....	2,400
Barra.....	Idem.....	Dir. du cabinet...	2,100	Idem.....	L. du Sud-Ouest..	2,100
Richer.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 2.....	"	Surnumér...	Idem.....	"
Cottes.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Ducassé.....	Commis....	Arcachon.....	2,100	Commis....	Périgueux.....	2,100
Dalché.....	Surnumér ^{re} ..	Montargis.....	"	Idem.....	Arcachon.....	1,500
Verdier.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest...	"	Surnumér...	Montargis.....	"
Duval.....	Idem.....	Ligne du Nord....	"	Idem.....	Paris 67.....	"
Maurice.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Doussinaud...	Com. princ..	L. du Sud-Ouest...	2,700	Chef de brig.	L. du Sud-Ouest...	2,700
Robert.....	Commis....	Ligne de l'Est....	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Idem.....	2,400
Leclerc.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,400
Degay.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400
Bougeon.....	Idem.....	Tulle.....	2,400	Idem.....	Montargis.....	2,400
Folacci.....	Idem.....	L. de la Méditerr..	1,800	Commis....	Ligne de l'Est....	1,800
Rabosée.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	L. de la Méditerr..	1,500
Peysson.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400	Idem.....	Marseille.....	2,400
Bataille.....	Idem.....	L. de la Méditerr..	2,100	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,100
Cordoliani....	Idem.....	Marseille.....	2,100	Idem.....	L. de la Méditerr..	2,100
Leygue.....	Surnumér ^{re} ..	Châteauroux.....	"	Surnumér...	L. du Sud-Ouest..	"
Boiron.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest...	"	Idem.....	Châteauroux.....	"
Peuch.....	Commis....	Saint-Étienne.....	1,800	Commis....	Tulle.....	1,800
Verdier.....	Surnumér ^{re} ..	Montargis.....	"	Surnumér...	Saint-Étienne.....	"
Vergne.....	Idem.....	Ex-surnuméraire...	"	Idem.....	Nancy.....	"
Fortin.....	Commis....	Sidi-bel-Abbès....	1,500	Commis....	La Goulette.....	1,500
Cernon.....	Receveur...	Arzew.....	1,400	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,500
Perrusson....	Commis....	Constantine.....	1,500	Idem.....	Souza.....	1,500
Berret.....	Idem.....	Ex-surnuméraire...	"	Surnumér...	Constantine.....	"
Régimbaud....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Annonay.....	"
Bazin.....	Surnumér ^{re} ..	Falaise.....	"	Commis....	Caen.....	1,500
Cailhol.....	Commis....	Blois.....	2,400	Fais. fonct. de C. P.	Blois.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Caron.....	Commis.....	Ligne du Nord-Ouest	fr. 2,400	F. for ^s de C.P.	Lig. du Nord-Ouest	fr. 2,400
Long.....	Surnumér ^{re} ..	Annonay.....	"	Commis.....	Blois.....	1,500
Dethon.....	Receveur....	Daya.....	1,400	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Rigaut.....	Commis.....	Lig. du Nord-Ouest	1,500	Idem.....	Paris 11.....	1,500
Delastre.....	Ex-commis.....	2,100	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,100
Goulet.....	Agent maritime..	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,600	Agent maritime..	Ligne de l'Indo- Chine.	3,600
Fourichon.....	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	2,700
Méhous.....	Commis.....	Réclamations.....	3,100	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,100
Ballaïs.....	Idem.....	Rennes.....	1,800	Commis.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Garrouste.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Toulouse.....	1,500
Postelle.....	Idem.....	Paris 72.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Josse.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	2,100	Idem.....	Ligne du Nord....	2,100
Sol.....	Idem.....	Fécamp.....	1,800	Idem.....	Paris 54.....	1,800
Talbot.....	Idem.....	Paris 54.....	1,800	Idem.....	Fécamp.....	1,800
Pelissier.....	"	Surnumér ^{re} ..	Tours.....	"
Arnould.....	"	Idem.....	Paris 26.....	"
Berdolou.....	"	Idem.....	Paris 11.....	"
Chéret.....	"	Idem.....	Paris 20.....	"
Ponsot.....	"	Idem.....	Paris 39.....	"
Béchade.....	"	Idem.....	Paris 42.....	"
David.....	"	Idem.....	Paris 49.....	"
Haport.....	"	Idem.....	Paris 53.....	"
Vors.....	"	Idem.....	Paris 77.....	"
Cuilheilhe.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Mercadier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bigot.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Busquet.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sanviat.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Andral.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rives.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Masfrand.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Georges.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Peyro.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ribes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Baillon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
George.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Destruels.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lacombe.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Molinier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chauvy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Simonet.....	"	Idem.....	Epervay.....	"
Dufentrelle.....	"	Idem.....	Clermont.....	"
de Saint-Jean..	"	Idem.....	Rouen.....	"
Pérona.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Lemoine.....	"	Idem.....	Nancy.....	"
Buscail.....	"	Idem.....	Bourg.....	"
Dardé.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Garros.....	"	Idem.....	Autun.....	"
Boudot.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Toisseire.....	"	Idem.....	Monaco.....	"
Drailles.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Parcollet.....	"	Idem.....	Reims.....	"
Maillet.....	"	Idem.....	Epervay.....	"
Bernadou.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Vernières.....	"	Idem.....	Paris 39.....	"
Saison.....	"	Idem.....	Rouen.....	"
Antoine.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Carles.....			"	Surnumér ^{rs} ..	Idem.....	"
Cathelat.....			"	Idem.....	Aurillac.....	"
Berthier.....			"	Idem.....	Paris 42.....	"
Fernel.....			"	Idem.....	Auxerre.....	"
Bonnefoix.....			"	Idem.....	Paris 1.....	"
Lamayre.....			"	Idem.....	Mont-de-Marsan.....	"
Cobigot.....			"	Idem.....	Honfleur.....	"
Richard.....			"	Idem.....	Montereau.....	"
Massabie.....			"	Idem.....	Paris 11.....	"
Auguste dit Brun.....			"	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.....	"
Hognon.....			"	Idem.....	Ligne de l'Est....	"
Thomas.....			"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Hénin.....			"	Idem.....	Neyon.....	"
Noyez.....			"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
Raynaud.....			"	Recov.....	Idem.....	"
Tarrie.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bondiveanu.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marchand.....			"	Idem.....	Paris 55.....	"
Desailly.....			"	Idem.....	Lille.....	"
Colté.....			"	Idem.....	Saint-Germain....	"
Poulard.....			"	Idem.....	Dir. caisse d'éparg.	"
Bouchépillon.....			"	Idem.....	Dir. du cabinet....	"
Mouret.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Blondat.....			"	Idem.....	Morez.....	"
Herbiet.....			"	Idem.....	Nancy.....	"
Bérenger.....			"	Idem.....	Nice.....	"
Geoffroy.....			"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	"
Buhot.....			"	Idem.....	Elbeuf.....	"
Bruat.....			"	Idem.....	Paris 39.....	"
Dubois.....			"	Idem.....	Oran.....	"
Croquevieille.....			"	Idem.....	Falaise.....	"
Le Divellec.....			"	Idem.....	Rennes.....	"
Finck.....			"	Idem.....	Paris 72.....	"
Drogue.....			"	Idem.....	Morez.....	"
Boaucart.....			"	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"
M ^{mes} Ourliac.....	Recev.....	Saint-Thibery.....	1,400	Recev.....	Sauveterre-deBéarn.	1,400
Milet.....	Idem.....	Châteauay.....	800	Idem.....	Villecresnes.....	800
Manchet.....	Idem.....	Lavau.....	800	Idem.....	L'Isle-sur-le-Serein.	800
Josse.....	Idem.....	Reffroy.....	1,200	Idem.....	Loroux-Bottereau..	1,200
Millet.....	Idem.....	Frossay.....	1,200	Idem.....	Le Pellerin.....	1,200
Poincelet.....	Idem.....	Verberie.....	1,600	Idem.....	Liancourt.....	1,600
Gentien.....	Idem.....	La Croix-St-Ouen..	1,000	Idem.....	Verbérie.....	1,000
M. Thibaut.....	Idem.....	Boves.....	1,400	Idem.....	Gamaches.....	1,600
M ^{mes} Toyssedre.....	Idem.....	Sains-de-la-Somme.	1,400	Idem.....	Boves.....	1,400
Mirepoix.....	Idem.....	Arracourt.....	800	Idem.....	Malzéville.....	800
Schneller.....	Idem.....	Marcilly-le-Hayer..	1,200	Idem.....	Sainte-Savine.....	1,200
Creveuil.....	Idem.....	Martinvast.....	1,000	Idem.....	Equeurdreville....	1,000
Lepoidvin.....	Idem.....	Gorron.....	1,400	Idem.....	Marinés.....	1,400
Campunant.....	Idem.....	La Magistère.....	1,600	Idem.....	Fleurance.....	1,600
M. Abeillé.....	Idem.....	Belesta.....	1,400	Idem.....	La Magistère.....	1,400
M ^{mes} Kirch.....	Idem.....	Mirebeau-de-P.....	1,400	Idem.....	Confolens.....	1,600
Jacquelin.....	Idem.....	Moncontour-de-P..	1,400	Idem.....	Mirebeau-de-P.....	1,400
Laloy.....	Idem.....	St-Jean-de-Sauves..	800	Idem.....	Segonzac.....	800
Thomas.....	Idem.....	Vouneuil-s ^r -Vienne.	800	Idem.....	Lussac-les-Châteaux	800
Lorin.....	Idem.....	Guignés-Rabutin...	1,200	Idem.....	Douzy.....	1,200
de Rambert.....	Idem.....	Douzy.....	1,400	Idem.....	Guignés-Rabutin...	1,400
Petitjean.....	Idem.....	Dompain-Laviévil ^{le} .	1,600	Idem.....	Charmes.....	1,600
Demengel.....	Idem.....	Liffol-la-Grand....	1,200	Idem.....	Dompain-Laviévil ^{le} .	1,200
M. Rollin.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Magny-Cours.....	800

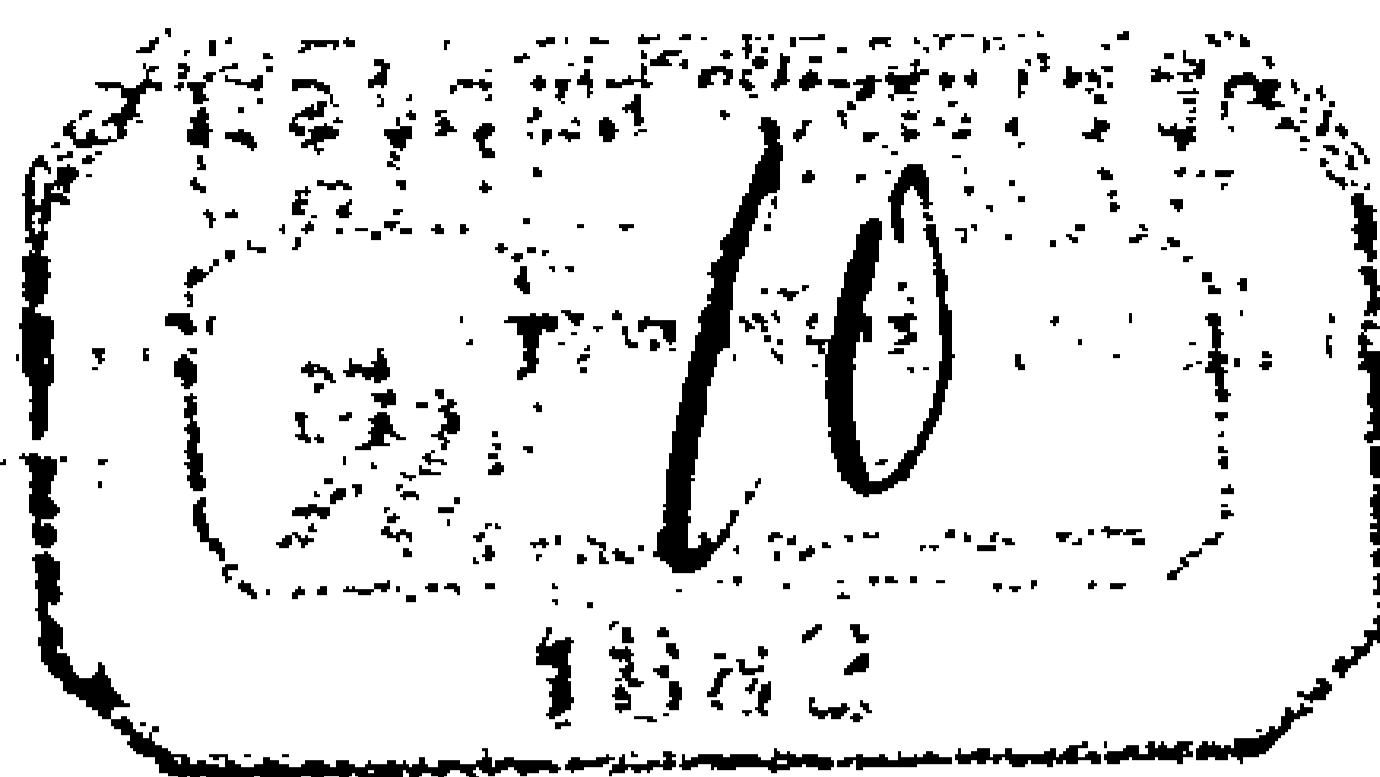
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			
M. Galas	Receveur....	Pamproux	1,200	Recev.....	Mauzé.....	1,200
M ^{mes} Vicmont.....	Idem.....	Chenonceaux	800	Idem.....	Pamproux.....	800
Levesque.....	Idem.....	Crepon	800	Idem.....	Gorron.....	800
M. Ferry	Fact. boîtier.	Moussey	820	Idem.....	Moussey	1,000
M ^{me} Marchive	Receveur....	Blanzac.....	1,000	Idem.....	La Courde.....	1,000
M. Lareure.....	Idem.....	Diou.....	1,000	Idem.....	L'Étang-Vergy	1,000
M ^{mes} Perboyre.....	Idem.....	Le Raincy.....	1,000	Idem.....	Les Lilas.....	1,000
Deyber.....	Idem.....	Les Lilas.....	1,000	Idem.....	Le Raincy.....	1,000
Royer.....	Fact. boîtier.	Beni-Saf.....	900	Idem.....	Beni-Saf.....	1,000
De Gourlet....	Receveur....	Cossé-le-Vivien....	1,400	Idem.....	Épône.....	1,400
Marceau.....	Idem.....	Chantenay-S.-Imb.	1,000	Idem.....	Diou.....	1,000
Soudan.....	Idem.....	Faverges.....	1,400	Idem.....	Megève.....	1,400
M. Flusin	Commis.	Avesnes.....	2,700	Idem.....	Rouen-Martainville.	2,700
M ^{mes} Crevenil.....	Receveur....	Équeurdreville....	1,000	Idem.....	Martainvast.....	1,000
Hamel	Idem.....	Beaumont-Hague..	1,200	Idem.....	Équeurdreville....	1,200
MM. Delmas.....	Idem.....	Avallon.....	2,700	Idem.....	Tonnerre.....	2,700
Bricka	Commis.	Direct. du cabinet.	2,500	Idem.....	Avallon.....	2,200
M ^{mes} Lehoucq.....	Receveur....	Guignes-Rabulin..	1,400	Idem.....	Chât.-sur-Bagneux.	1,400
Lorin.....	Idem.....	Chenoise.....	1,200	Idem.....	Guignes-Rabutin..	1,200
Godrand.....	Idem.....	Mitry-Mory.....	1,200	Idem.....	Petites-Loges	1,200
Chappe.....	Idem.....	Thilliers-en-Vexin..	1,400	Idem.....	Mitry-Mory.....	1,400
Delpace.....	Idem.....	Petites-Loges.....	1,400	Idem.....	Thilliers-en-Vexin..	1,400
M. Fromentin....	Idem.....	Camp-du-Ruchard.	1,400	Idem.....	Ferrières-Gâtinais..	1,400
M ^{me} Deron.....	Idem.....	Loroux-Bottereau..	1,400	Idem.....	Dammartin.....	1,400
M. Garnier.....	Idem.....	Champigny-s. Yonn.	1,200	Idem.....	Camp-du-Ruchard..	1,200
M ^{me} Palis.....	Idem.....	Taussac.....	800	Idem.....	Pierre-Besse.....	1,800
M. François.....	Idem.....	Aigueperse.....	1,400	Idem.....	Saint-Pourçain....	1,400
M ^{me} Godard.....	Idem.....	Saint-Pourçain....	2,000	Idem.....	Aigueperse.....	2,000
MM. de Thierry....	Idem.....	Paris, 61.....	3,500	Idem.....	Paris 6.....	3,500
Caudans.....	Idem.....	Paris, 93.....	3,000	Idem.....	Paris 61.....	3,000
Bonnardel....	Idem.....	Confolens.....	2,000	Idem.....	St-Valery-s ^r -Somme	2,000
Savin.....	Commis.	Nouvelle-Calédonie.	2,400	Idem.....	Sable.....	2 200
Higuères.....	Fact. boîtier.	Lambèse.....	900	Idem.....	Lambèse.....	1,000
M ^{mes} Bordessolle....	Receveur....	Segonzac.....	1,400	Idem.....	Chenonceaux.....	1,400
Breau.....	Idem.....	Tremontines.....	1,400	Idem.....	Beaupréau.....	1,400
Lafitte.....	Idem.....	Sauveterre-de-Béarn	1,400	Idem.....	Navarreux.....	1,400
Vallée.....	Idem.....	La Forêt-d'Auvray..	800	Idem.....	Sainte-Gauburge..	800
Denis.....	Idem.....	Saint-Gauburge....	1,200	Idem.....	Forêt-d'Auvray (La)	1,200
Manière.....	Idem.....	Arnac-Pompadour..	1,200	Idem.....	Lubersac.....	1,200
de Reys.....	Idem.....	Vue.....	800	Idem.....	Frossay.....	800
Jacob.....	Idem.....	Cluny.....	2,000	Idem.....	Trévoux.....	2,000
Legrand.....	Idem.....	Buxy.....	1,600	Idem.....	Cluny.....	1,600
M. Roux.....	Idem.....	Quincié.....	1,200	Idem.....	Buxy.....	1,200
M ^{mes} Tisserand....	Idem.....	Claret.....	1,000	Idem.....	Cuxac-d'Audo.....	1,000
Brissac.....	Idem.....	Canet-d'Aude.....	800	Idem.....	Claret.....	800
Labau.....	Idem.....	La Bastide-d'Anjou.	1,200	Idem.....	Canet-d'Aude.....	1,200
Journés.....	Idem.....	Bagnols-les-Bains..	1,000	Idem.....	Bastide-d'Anjou(La)	1,000
Boniol.....	Idem.....	Saint-Jean-de-Fos..	1,000	Idem.....	Bagnols-les-Bains..	1,000
Geoffroy.....	Idem.....	Champniers.....	1,200	Idem.....	Blanzac.....	1,200
M. Delmas.....	Idem.....	Tonnerre.....	2,700	Idem.....	Avallon.....	2,700
M ^{mes} Ribard.....	Idem.....	Arre.....	800	Idem.....	Valleraugue.....	800
Brisorgueil....	Idem.....	Plerguer.....	1,200	Idem.....	Miniac-Morvan....	1,200
Deham.....	Idem.....	Miniac-Morvan....	1,400	Idem.....	Plerguer.....	1,400
Henry.....	Idem.....	S.-Michel-de-M....	1,200	Idem.....	Faverges.....	1,200
Daymonnaz....	Idem.....	Grésy-sur-Isère....	1,200	Idem.....	S ^t -Michel-de-M....	1,200
Petit.....	Idem.....	Lanslebourg.....	800	Idem.....	Grésy-sur-Isère....	800
MM. Armand.....	Recev. princ.	Besançon.....	5,500	R ^r principal..	Lyon.....	5,500
Brunschwig....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	3,500	Idem.....	Besançon.....	4,000
Champion.....	Idem.....	Privas.....	3,500	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	4,000
Semelet.....	Idem.....	Auxerre.....	4,000	Idem.....	Dijon.....	4,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Goutzwiler . . .	Recev.	Verdun	3,500	Recev. princ.	Auxerre	4,000
Brunet	<i>Idem</i>	Havre-port	4,000	Recev.	Brest	4,500
M ^{me} Barbeconty . . .	<i>Idem</i>	Crespin	800	<i>Idem</i>	Houplines	800
Cherbut	<i>Idem</i>	S ^t -Just-en-Chevalet	1,400	<i>Idem</i>	S ^t -Symphor. en-L.	1,400
Boniol	<i>Idem</i>	Bagnols-les-Bains . .	1,000	<i>Idem</i>	Saint-Jean-de-Fos . .	1,000
Margerie	<i>Idem</i>	Saint-Jean-de-Fos . .	1,000	<i>Idem</i>	Bagnols-les-Bains . .	1,000
Braidy	<i>Idem</i>	Bois-le-Roi	800	<i>Idem</i>	Amillis	800
Avias	<i>Idem</i>	Maison-Rouge (La)	1,200	<i>Idem</i>	Bois-le-Roi	1,200
Pujo	<i>Idem</i>	Chenoise	800	<i>Idem</i>	Maison-Rouge (La)	800
Feuillet	<i>Idem</i>	Amillis	800	<i>Idem</i>	Chenoise	800
Montprofit	<i>Idem</i>	La Pooté	1,000	<i>Idem</i>	Cossé-le-Vivien . . .	1,000
Bouquet	<i>Idem</i>	Servon	800	<i>Idem</i>	La Pooté	800
Jarry	<i>Idem</i>	Saint-Avertin	1,200	<i>Idem</i>	Gizeux	1,200
Vernat	<i>Idem</i>	Noizay	800	<i>Idem</i>	Saint-Avertin	800
Campunaut	<i>Idem</i>	Fleurance	1,600	<i>Idem</i>	La Magistère	1,600
Abeillé	<i>Idem</i>	Magistère (La) . . .	1,400	<i>Idem</i>	Fleurance	1,600
Laley	<i>Idem</i>	Segonzac	800	<i>Idem</i>	Moncontour	800
Dumas	<i>Idem</i>	Moncontour	800	<i>Idem</i>	Segonzac	800
M. Gruet	Commis	Constantine	2,400	<i>Idem</i>	Soukarras	2,400
M ^{me} Huguier	Recev.	Pont-à-Marq.	1,400	<i>Idem</i>	Pont-à-Marq.	1,600
M. Dumas	<i>Idem</i>	Vichy	3,000	<i>Idem</i>	Tounerre	3,000
M ^{mes} Deyber	<i>Idem</i>	Le Raincy	1,000	<i>Idem</i>	Les Lilas	1,000
Perboyre	<i>Idem</i>	Les Lilas	1,000	Recev.	Le Raincy	1,000
M. Delacroix	<i>Idem</i>	Semoncel	1,200	<i>Idem</i>	Lans-le-Bourg	1,200
M ^{mes} Bougon	<i>Idem</i>	Rancs	1,400	<i>Idem</i>	Mauves-sur-Huinc . .	1,400
Chauvin	<i>Idem</i>	Martinvast	800	<i>Idem</i>	Beaumont-Ilague . .	800
MM. Dupré	Commis	La Goulette	2,400	<i>Idem</i>	Sur place	2,400
Gau	<i>Idem</i>	Sfax	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400
Irisson	<i>Idem</i>	Monastir	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Crétin	<i>Idem</i>	Mahdia	2,400	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400
Berlier	<i>Idem</i>	Djerba	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Radenc	<i>Idem</i>	Gabès	2,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Ratabouil	<i>Idem</i>	Le Bardo	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
M ^{mes} Thomas	Recev.	Lussac-les-Châteaux	800	<i>Idem</i>	Vouneuil-s ^t -Vienne . .	800
Guimbaud	<i>Idem</i>	Les Trois-Moutiers . .	1,200	<i>Idem</i>	Lussac-les-Châteaux	1,200
Fabre	<i>Idem</i>	Vouneuil-s ^t -Vienne	800	<i>Idem</i>	Trois-Moutiers(Loz)	800
M. Oriou	Ag ^t maritime	Ligne de l'Indo-Ch.	3,600	<i>Idem</i>	Saug-Hai	3,500
M ^{mes} Prou	Recev.	Ceton	1,000	<i>Idem</i>	Rânes	1,000
Eynard	<i>Idem</i>	Saint-Vivien	1,000	<i>Idem</i>	Moux	2,000
Lafitte	<i>Idem</i>	Montréal-du-Gers . .	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Vivien	1,400
Bantquin	<i>Idem</i>	Le Pertre	1,000	<i>Idem</i>	La Pooté	1,000
Bouquet	<i>Idem</i>	La Pooté	800	<i>Idem</i>	Le Pertre	800
M. Saintignon	<i>Idem</i>	Guisse	2,500	<i>Idem</i>	Verdun	2,500
M ^{mes} Gibert	<i>Idem</i>	Châteauneuf	1,400	<i>Idem</i>	Segonzac	1,400
Rastignac	<i>Idem</i>	Villebos-la-Val . . .	1,400	<i>Idem</i>	Châteauneuf-s ^t -Ch. . .	1,600
Dumas	<i>Idem</i>	Segonzac	800	<i>Idem</i>	Villebois-la-Valette .	800
Vincent	<i>Idem</i>	Mailly-le-Château . .	1,400	<i>Idem</i>	Coulange-la-Vineuse	1,400
Belin	<i>Idem</i>	Somberton	1,200	<i>Idem</i>	Mailly-le-Château . .	1,200
Tupinier	<i>Idem</i>	Fleury-la-Vall.-d'A.	1,200	<i>Idem</i>	Somberton	1,200
M. Chabrodier	B. F.	Oran	1,100	<i>Idem</i>	Méchéria	1,200
M ^{me} Sandras	Recev.	Marly-le-Roi	1,400	<i>Idem</i>	Le Raincy	1,400
Baugé	<i>Idem</i>	Marcoussis	1,400	<i>Idem</i>	Marly-le-Roi	1,400
Parboyre	<i>Idem</i>	Le Raincy	1,000	<i>Idem</i>	Marcoussis	1,000
Avias	<i>Idem</i>	Bois-le-Roi	1,200	<i>Idem</i>	Maison-Rouge (La)	1,200
Pujo	<i>Idem</i>	Maison-Rouge (La)	800	<i>Idem</i>	Bois-le-Roi	800
MM. Foraslé	<i>Idem</i>	Gannat	2,700	<i>Idem</i>	Vichy	2,700
Archer	<i>Idem</i>	Montmorillon	2,000	<i>Idem</i>	Gannat	2,200
Gandouin	<i>Idem</i>	Hasparren	1,400	<i>Idem</i>	Montmorillon	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{mes} Gazats	Recev.....	Briscons	1,200	Recev.....	Hasparren.....	1,200
Salles.....	Employé.....	Poste central.....	1,200	Idem.....	Briscons.....	1,200
Gentien.....	Recev.....	Verberie.....	1,000	Idem.....	La Croix-S ^t -Ouen.....	1,000
Contancin.....	Idem.....	S ^t -Germain-de-Fly.....	1,200	Idem.....	Verberie.....	1,200
Michel.....	Idem.....	La Croix-S ^t -Ouen.....	800	Idem.....	St-Germer-de-Fly.....	800
M. Bocquillon.....	C. P.....	Sedan.....	3,300	Idem.....	Guise.....	3,000
M ^{mes} Aubert.....	Recev.....	Ivry-le-Temple.....	800	Idem.....	Saint-Adresse.....	800
MM. Hérouard.....	Idem.....	Condé-sur-Noireau.....	2,700	Idem.....	Le Havre-Port.....	2,700
Bouet.....	Idem.....	Segré.....	2,000	Idem.....	Condé-sur-Noireau.....	2,200
Balaftigère.....	Idem.....	Doué-la-Fontaine.....	1,600	Idem.....	Segré.....	1,600
M ^{mes} Johann.....	Idem.....	Boissy-Saint-Léger.....	1,600	Idem.....	Doué-la-Fontaine.....	1,600
Bourrelly.....	Ex-employé.....	Paris R. P.....	1,000	Idem.....	S ^t -Pal-de-Chalençaon.....	1,000
Laurent.....	Recev.....	Mirebel.....	1,400	Idem.....	Romanèche-Thorins.....	1,400
Laurent.....	Idem.....	Pontarion.....	1,400	Idem.....	Eymouliers.....	1,600
Colas.....	Idem.....	Faux-la-Montagne.....	1,200	Idem.....	Pontarion.....	1,200
Pascal.....	Idem.....	Escurolles.....	1,200	Idem.....	Mayet-de-Montagne.....	1,200
MM. Tixier.....	Idem.....	Mayet-de-Montagne.....	1,200	Idem.....	Escurolles.....	1,200
Lemée.....	C. P.....	Dir. de la Somme.....	3,300	Idem.....	Calais.....	3,000
Chéillan.....	Recev.....	Biskra.....	1,200	Idem.....	Bizerte.....	1,200
M ^{mes} Cacault.....	Idem.....	Ablon.....	1,400	Idem.....	Chabeuil.....	1,400
Fabre.....	Idem.....	Chabeuil.....	1,400	Idem.....	Ablon.....	1,400
MM. Maurin.....	Idem.....	Bou-Saada.....	1,400	Idem.....	Géryville.....	1,400
Chalaye.....	C ^{is} auxiliaire.....	Constantine.....	1,300	Idem.....	Bou-Saada.....	1,200
M ^{mes} Eynard.....	Recev.....	Moux.....	1,000	Idem.....	Saint-Vivien.....	1,000
LaMotte.....	Idem.....	Saint-Vivien.....	1,400	Idem.....	Montréal-du-Gers.....	1,400
Hardy.....	Idem.....	Castelnau-d'Auzan.....	1,200	Idem.....	Moux.....	1,200
Dufibo.....	Idem.....	Montréal-du-Gers.....	800	Idem.....	Castelnau-d'Auzan.....	800
Boisson.....			"	Idem.....	Pont-de-Beauvoisi.....	800
Chaspoul.....			"	Idem.....	Saint-Martin-de-Castillon.....	800
Brissac.....			"	Idem.....	Canet-d'Aude.....	800
Pujo.....			"	Idem.....	Chenoise.....	800
Toussaint.....			"	Idem.....	Soisy-sur-Etioles.....	800
Dalebort.....			"	Idem.....	La Chapelle-Vyon.....	800
Fort.....			"	Idem.....	Malay-le-Vicomte.....	800
Boihessot.....			"	Idem.....	Les Gras.....	800
Balard.....			"	Idem.....	Saint-Thibéry.....	800
Michel.....			"	Idem.....	La Croix-S ^t -Ouen.....	800
Edeline.....			"	Idem.....	Sains-de-la-Somme.....	800
Collard.....			"	Idem.....	Arracourt.....	800
Pein.....			"	Idem.....	Marcelly-le-Hayer.....	800
Granier.....			"	Idem.....	Belesta.....	800
Dumas.....			"	Idem.....	Moncontour-de-P.....	800
Fabre.....			"	Idem.....	Voucuil-s ^t -Vienne.....	800
Rolin.....			"	Idem.....	Lifol-le-Grand.....	800
Lansou.....			"	Idem.....	Idem.....	800
Rossignol.....			"	Idem.....	S ^t -Remy-en-Rollat.....	800
Héaut.....			"	Idem.....	Thiant.....	800
Falcon.....			"	Idem.....	Precian.....	800
Geffroy.....			"	Idem.....	Plounevez-Moëdec.....	800
Longrais.....			"	Idem.....	Quincié.....	800
Margerie.....			"	Idem.....	Saint-Jean-de-Fos.....	800
Rogelet.....			"	Idem.....	Asfeld.....	800
Duprat.....			"	Idem.....	Madiran.....	800
Lefèvre.....			"	Idem.....	Fontonelle.....	800
Lodieu.....			"	Idem.....	Lavau.....	800
de Lieuvain.....			"	Idem.....	Ermenonville.....	800
Tilloy.....			"	Idem.....	Crespin.....	800
Morel.....			"	Idem.....	Grépon.....	800
Ballade.....			"	Idem.....	S ^t -Jean-de-Sauves.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{mes} Chauvin.....	" Reccv.....	Martinvast.....	800
Raussin.....	" Idem.....	Reffroy.....	800
Riffaud.....	" Idem.....	Champniers.....	800
Henry.....	" Idem.....	Saint-Ennemond...	800
Girardon.....	" Idem.....	Dounoux.....	800
Lequeux.....	" Idem.....	Trémentines.....	800
Maroger.....	" Idem.....	Arre.....	800
Ponsolle.....	" Idem.....	Castelnau-Rivière..	800
Valot.....	" Idem.....	Le Valdoie.....	800
Ecoiffier.....	" Idem.....	Septmoncel.....	800
Girard.....	" Idem.....	Queyras.....	800
Pechmalbec.....	" Idem.....	Livernon.....	800
Grué.....	" Idem.....	Fleury-Vallée-d'Ail- lant.	800
Tison.....	" Idem.....	Inchy.....	800
Aubert.....	" Idem.....	Ivry-le-Temple....	800
Bonnigal.....	" Idem.....	Noizay.....	800
Duflho.....	" Idem.....	Montréal-du-Gers..	800
Peillard.....	" Idem.....	Châtillon-en-Diois..	800
M. Delclaux.....	" Idem.....	Andorre.....	800
M ^{mes} Grué.....	" Idem.....	Champigny - sur - Yonne	800
Loyrat.....	" Idem.....	Arnac-Pompadour..	800
Bellettre.....	" Idem.....	Lignières - Chate- lain.	800

1882.
—
N° 10.
—
OCTOBRE.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



N° 10.

SOMMAIRE.

	Pages.
RÉTABLISSEMENTS et interruptions de lignes.....	314
RÉTABLISSEMENT de la ligne allemande de la Plata.....	314
LISTES des bureaux télégraphiques créés et modifiés.....	315
CRÉATION de bureaux de poste.....	318
CRÉATION de bureaux en Algérie.....	319
CRÉATION de bureaux mixtes en Tunisie.....	320
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux.....	321
NOMENCLATURE des bureaux de poste austro-hongrois.....	324
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	326
NOMENCLATURE des bureaux de poste allemands.....	327
LISTE des journaux suisses.....	331
RECTIFICATIONS à opérer sur la nomenclature n° 453 <i>ter</i>	331
ANNOTATIONS au carnet n° 217.....	332
BÂTIMENTS en partance.....	335
STATISTIQUE des contraventions.....	337
FÉLICITATIONS adressées aux agents des télégraphes qui ont pris part aux manœuvres des 14 ^e et 15 ^e corps d'armée.....	340
MESURE disciplinaire.....	340
ACTES de dévouement et de probité.....	340
NOMINATIONS et promotions.....	346

DIRECTION DU CABINET ET DU SERVICE CENTRAL. — SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU.

RÉTABLISSEMENTS ET INTERRUPTIONS DE LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES.

1^o Rétablissements.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE	
	DE L'INTERRUPTION.	DU RÉTABLISSEMENT.
Toutes les lignes égyptiennes (1).....		24 septembre 1882.
Voie Katarina-Larissa.....	31 août 1882.	26 septembre 1882.
Câble Hong-Kong-Amoy.....	21 septembre 1882.	9 octobre 1882.
Câble Saint-Thomas-Saint-Kitt's.....	8 juin 1882.	2 octobre 1882.
Voie El-Arich.....	31 août 1882.	5 octobre 1882.

(1) Il résulte de cette notification que les communications de la compagnie Eastern avec l'Orient (Indes, Cap, etc.), sont rétablies.
Les télégrammes destinés à l'Égypte et rédigés soit en langage secret, soit en langage clair, doivent être acceptés aux mêmes conditions qu'avant la guerre.

2^o Interruptions.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE DE L'INTERRUPTION.
Lignes mexicaines à l'Est et au Sud de Vera-Cruz.....	13 avril 1891.
Câble Jamaïque-Colon (1).....	13 septembre 1882.
Câble Saint-Vincent-Grenada (2).....	21 septembre 1882.

(1) Par suite de l'interruption de ce câble, les taxes pour Colon et Panama sont réduites de 3 fr. 85 par mot. Les télégrammes sont transmis par les meilleurs moyens, sans qu'aucune indication spéciale soit nécessaire.
(2) Par suite de l'interruption du câble de Saint-Vincent à Grenada, les communications sont coupées avec toutes les îles situées entre Saint-Thomas et Grenada. Les télégrammes à destination de ces îles sont expédiés par un bateau spécial et subissent un retard d'environ 24 heures.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

RÉTABLISSEMENT DE LA LIGNE ALLEMANDE DE LA PLATA.

La ligne allemande de Bremerhaven à la Plata, avec escale à Bordeaux-Pauillac, supprimée au mois de janvier dernier, vient d'être rétablie.

Les départs de Bordeaux auront lieu, le 26 de chaque mois, après l'arrivée du courrier, parti la veille, de Paris (8 h. 25 soir gare d'Orléans).

Les correspondances pour l'Uruguay et la République argentine, peuvent être acheminées par cette voie, sur la demande des expéditeurs.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

Allarmont M ☒ (Vosges).....	9 octobre.
Argentré-du-Plessis M ☒ (Ile-et-Vilaine).....	25 septembre.
Artenay M ☒ (Loiret) (effacer 1 kil.).....	9 octobre.
Asprières M ☒ (Aveyron).....	<i>Idem.</i>
Auriac M ☒ (Haute-Garonne).....	23 octobre.
Auterive M ☒ (Haute-Garonne) (effacer 1 kil.).....	9 octobre.
Bondy M ☒ (Seine).....	23 octobre.
Brassac-les-Mines M ☒ (Puy-de-Dôme) (effacer 1 kil.).....	25 septembre.
Champignol M ☒ (Aube).....	23 octobre.
Cintegabelle M ☒ (Haute-Garonne).....	9 octobre.
Cramoisy M ☒ (Oise).....	23 octobre.
Fontenay-Tressigny M ☒ (Seine-et-Marne).....	25 septembre.
Fouesnant M ☒ (effacer Fouesnant par Sem. Beg-Meil, 8 kil.) (Finistère).....	2 octobre.
Golfe-Juan M ☒ (Alpes-Maritimes), commune de Vallauris, effacer 1 kil.....	16 octobre.
Hannonville M ☒ (Meuse).....	25 septembre.
Inchy M ☒ (Nord).....	23 octobre.
Isle-de-Noé (I) M ☒ (Gers).....	25 septembre.
Loguivy-Plougras M ☒ (Côtes-du-Nord).....	9 octobre.
Marcelcave M ☒ (Somme).....	16 octobre.
Meung-sur-Loire M ☒ (Loiret), effacer 1 kil.....	<i>Idem.</i>
Mouriès M ☒ (Bouches-du-Rhône).....	<i>Idem.</i>
Neuville-en-Hez (La) M ☒ (Oise).....	23 octobre.
Noisy-le-Sec M ☒ (Seine).....	9 octobre.
Ouroux M ☒ (Nièvre).....	2 octobre.
Pocé M ☒ (Indre-et-Loire).....	<i>Idem.</i>
Sain-Bel M ☒ (Rhône).....	1 ^{er} octobre.
Saint-Denis-d'Anjou M ☒ (Mayenne).....	2 octobre.
Saint-Georges-d'Orques M ☒ (Hérault).....	16 octobre.
Sainte-Marie-et-Sicche M ☒ (Corse).....	<i>Idem.</i>
Saint-Martin-de-Boscherville M ☒ (Seine-Inférieure).....	25 septembre.
Saint-Martin-en-Bresse M ☒ (Saône-et-Loire).....	<i>Idem.</i>
Saint-Severin M ☒ (Charente).....	<i>Idem.</i>
Saint-Sylvain M ☒ (Calvados).....	9 octobre.
Ticheville M ☒ (Orne).....	16 octobre.
Vierzy M ☒ (Aisne).....	2 octobre.
Zaghousan (Tunisie).....	16 septembre.

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Alignan-du-Vent M (Hérault).....	9 octobre.
Biesles M (Haute-Marne).....	16 octobre.
Cussy-en-Morvan M (Saône-et-Loire).....	23 octobre.

Gerzat M (Puy-de-Dôme).....	25 septembre.
Palme (la) M (Aude).....	2 octobre.
Villers-Saint-Christophe M (Aisne).....	23 octobre.

Gares.

Hirson D (Aisne).....	25 septembre.
Ploemel 1 kil. (Morbihan).....	9 octobre.
Plouarnel 1 kil. (Morbihan).....	<i>Idem.</i>
Pouilly-sous-Charlieu 1 kil. (Loire).....	<i>Idem.</i>
Saint-Pierre-Quiberon 1 kil (Morbihan).....	<i>Idem.</i>
(supprimer Saint-Pierre-de-Quiberon par sem. Locmaria 3 kil. (Morbihan).	
Villedomer 3 kil. (Indre-et-Loire).....	<i>Idem.</i>

Bureaux d'intérêt privé.

Achy (Oise). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Marseille-le-Petit pour la correspondance de M. le général de Clermont-Tonnerre.....	11 octobre.
Gaudinière (Château de la) (Loir-et-Cher). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Ville-aux-Clores pour la correspondance de M. le duc de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville.....	1 ^{er} octobre.
Homme-d'Armes (Drôme). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Montélimar pour la correspondance de M. le Directeur de la société des Chaux-de-l'Homme-d'Armes.....	17 septembre.

FUSIONS.

Bois-d'Aumont (Jura).....	10 septembre.
Cateau (Nord).....	11 octobre.
Gouvieux (Oise).....	1 ^{er} septembre.
Moussey (Vosges).....	16 octobre.
Sains (Aisne).....	14 octobre.
Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne).....	8 septembre.

MODIFICATIONS.

A partir du 25 septembre, le bureau de Paris, rue Brochant, sera transféré, 42, rue des Batignolles, et fusionne avec le bureau de poste, 54. L'indicatif de ce bureau mixte sera donc 54. A la même date, le bureau de télégraphe de Paris, place Clichy, prendra provisoirement l'indicatif 93.

Sont ouverts : Loix, Ile-de-Ré, depuis le 16 septembre, Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales), depuis le 20 septembre.

N'ont plus qu'un service limité, les bureaux de Bains, de Bourboule (la) depuis le 16 septembre, Mont-Dore et Royat (Puy-de-Dôme), depuis le 21 septembre.

A partir du 1^{er} octobre, le bureau de Sainte-Foy-la-Grande deviendra bureau mixte principal à service de jour complet; supprimer M.

Dijon (Côte-d'Or), a un service de nuit permanent depuis le 20 septembre.

Le bureau de Saint-Jean-de-Barron est provisoirement fermé depuis le 24 septembre,

Sont fermés, les bureaux de bains de: Amphion, depuis le 21 septembre, et Bains-de-Saint-Gervais (Haute-Savoie), depuis le 23 septembre.

Bois-Colombes, V. Seine. Mettre en renvoi : les télégrammes à destination de Bois-Colombes sont remis sans frais d'express par Asnières ou par Colombes, suivant l'adresse.

Le bureau de Deauville est transformé en bureau mixte principal à service de jour complet, depuis le 1^{er} octobre; supprimer M. et le renvoi qui se rattache à ce bureau.

Les gares de Mennecy, Ballancourt et la Ferté-Alais (Seine-et Oise), seront fermées à la télégraphie privée le 1^{er} novembre.

Sont fermés, depuis le 1^{er} octobre, les bureaux de bains: de Brides-les-Bains (Savoie), Châtelguyon et Royat (Puy-de-Dôme), Ussat-les-Bains (Ariège) et Saint-Sauveur-les-Bains (Hautes-Pyrénées).

Le bureau télégraphique de Laruns-Eaux-Chaudes a été transféré d'Eaux-Chaudes à Laruns, le 1^{er} octobre.

Ont un service municipal: Chamonix (Haute-Savoie) et Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées); un service limité: Evian-les-Bains et Sallanches (Haute-Savoie), depuis le 1^{er} octobre.

Le bureau du Parc-d'Aulus a cessé de fonctionner depuis le 1^{er} octobre.

Ajouter le signe ☒ au bureau de Mecheria (Oran).

Comprendre Saint-Germain-d'Esteuil et Oletta dans les bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes, et inscrire ces bureaux à la nomenclature de la manière suivante; Oletta M ☒ (Corse), Saint-Germain d'Esteuil M ☒ (Gironde).

Cherchell et Dellys (Algérie) étant transformés en service de jour complet, supprimer L à ces deux bureaux.

Ambérieux (Ain) a un service de jour complet depuis le 10 octobre.

Sont fermés les bureaux de bains: Barèges (Hautes-Pyrénées), depuis le 15 octobre. Lovagny (Haute-Savoie), depuis le 10 octobre. Montanvert (Haute-Savoie), depuis le 14 octobre.

Est provisoirement fermé Villandraut (Gironde), depuis le 14 octobre.

Inscrire à la nomenclature les localités suivantes comme desservies par la gare de Pornichet: Bonne-Source par Pornichet (gare) 3 kil. (Loire-Inférieure); Saint-Sébastien par Pornichet (gare) 4 kil. (Loire-Inférieure).

Ajouter le signe ☒ au bureau de Moussey (Vosges).

Ajouter le signe ☒ aux bureaux de l'Algérie suivants:

Département d'Alger: Bou-Mefda, Cheragas, Dely-Ibrahim, El.

Affroun, Fondouck, Mouzaiaville, Montenotte, Oued-el-Haleug; Rouiba, Sidi-Moussa.

Département de Constantine: Aïn-M'ila, Aïn-Mokra, Bitchou ou El-Kseur, Bizot, Châteaudun-de-Rhumel, Duvivier, Lambessa, Ouled-Rahmoun, Robertville.

Département d'Oran: Aïn-el-Arba, Aïn-Tedeles, Bouguirat, Boukanéfis, Bou-Sfer, Bou-Thelis, Cassaigne, Daya, Inkermann, Lamoricière, Lourmel, Mercier-Lacombe, Misserghin, Perregaux, Renault, Saint-Aimé, Saint-Cloud, Saint-Lucien, Sebrou, Zemorah.

Les bureaux de Aïn-Temonchen, Arzew et Nemours (Oran) étant transformés en service de jour complet, supprimer la lettre L à ces trois bureaux.

Vauchassis (Aube) est provisoirement fermé depuis le 1^{er} octobre. (Les télégrammes à destination de ce bureau seront dirigés par exprès du bureau de Maraye-en-Othe, distant de 10 kilomètres.)

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS où LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Morbihan.....	Penostin.....	14 septembre 1882.....	7313
Vaucluse.....	Piolenc (1).....	Idem.....	1724
Idem.....	Jonquières (1).....	Idem.....	1881
Haute-Vienne.....	Sérailhac (1).....	Idem.....	4913
Côte-d'Or.....	Béze (1).....	19 septembre 1882.....	4648
Cher.....	Préveranges.....	Idem.....	7314
Sarthe.....	Dollon (1).....	25 septembre 1882.....	6348
Nord.....	Saint-Pol.....	28 septembre 1882.....	7315
Cher.....	Brécy.....	Idem.....	7316
Meuse.....	Saint-Maurice-sous-les-Côtes (2).....	Idem.....	7116
Nord.....	Marly.....	30 septembre 1882.....	7317
Vienne.....	Verrières (1).....	2 octobre 1882.....	6818

(1) Conversion en recette de l'établissement de facteur-boîtier existant dans cette localité.
(2) Conversion en recette de l'État de la recette municipale existant dans cette localité.

Par décision ministérielle en date du 28 septembre 1882, une

recette municipale a été concédée à la commune de Sainte-Ilhde (Cantal), au lieu et place de l'établissement de facteur-boîtier existant dans cette localité. Cette recette prendra le n° 6337.

Par décision ministérielle en date du 30 septembre 1882, un établissement de facteur-boîtier a été créé dans la commune de Bousbecque (Nord). Cet établissement portera le n° d'ordre 7318.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

NOTIFICATION DE CRÉATION DE BUREAUX EN ALGÉRIE.

Aux termes d'une décision du 12 juin 1882, l'établissement de facteur-boîtier existant à Beni-Saf (départ. d'Oran) a été converti en recette de plein exercice de 4^e classe. — Cette mesure a reçu son exécution à partir du 1^{er} octobre 1882.

CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEUR-BOÎTIER EN ALGÉRIE.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS où ces établissements ont été créés. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	DATES des MISES EN ACTIVITÉ. 4
Constantino	Bir-el-Arch.....	21 décembre 1881.....	1 ^{er} novembre 1882.
Idem.....	Oued-Amizour.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Bel-Imour.....	Idem.....	Idem.
Oran.....	Aïn-el-Hadjar.....	10 juillet 1882.....	1 ^{er} novembre 1882.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES.

NOTIFICATION DE CRÉATION DE BUREAUX EN ALGÉRIE.

Aux termes d'une décision du 28 août 1882, une recette mixte de poste et de télégraphe a été créée à Méchéria (département d'Oran). Ce bureau a été mis en activité à partir du 1^{er} septembre 1882.

Une décision du 11 juillet 1882, a autorisé la conversion en recette simple de plein exercice, de l'établissement de facteur-boîtier existant à l'Hillil (département d'Oran). Cette mesure a reçu son exécution à partir du 1^{er} octobre 1882.

CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEUR-BOÎTIER EN ALGÉRIE.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS où ces établissements doivent être créés. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	DATES DE LA MISE EN ACTIVITÉ. 4
Oran.....	Assi-bou-Nif..... Assi-ben-Okba..... Sahouria..... Ain-Farès..... Méfessour..... Sidi-Chami.....	21 décembre 1881..... <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	1 ^{er} septembre 1882. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> 1 ^{er} octobre 1882. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>

**DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES
ET DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ.**

NOTIFICATION DE CRÉATION DE BUREAUX MIXTES EN TUNISIE.

Aux termes d'une décision du 22 août 1882, les bureaux de distribution de poste et de télégraphe de la Goulette, Djerba, Mahdia, Monastir, Sfax et Sousa ont été convertis en recettes mixtes de poste et de télégraphe. Une décision du même jour a converti également, en recettes mixtes, les bureaux télégraphiques du Bardo et de Gabès. Tous ces nouveaux bureaux ont été mis en activité à dater du 1^{er} octobre 1882; ils prendront les numéros indiqués ci-après : la Goulette n° 5121, Djerba n° 5263, Mahdia n° 5261, Monastir n° 5260, Sfax n° 5262, Sousa n° 5259, le Bardo n° 5308, Gabès n° 5307.

Par suite de créations antérieures, il existe actuellement en Tunisie, douze recettes mixtes de poste et de télégraphe qui sont désignées ci-dessous :

Bardo (Le),	Gabès,	Mahdia,
Bèja,	Goulette (La),	Monastir,
Bizerte,	Djerba,	Sfax,
	Le Kef,	Sousa.

Tous ces bureaux délivrent et payent les mandats télégraphiques, les mandats français ordinaires et les mandats d'abonnements aux journaux ainsi que les mandats étrangers ordinaires et les mandats d'abonnements étrangers.

Les agents sont invités à prendre bonne note des dispositions qui précèdent et à faire modifier en conséquence les indications du tableau n° 100 et de l'article 874 de l'Instruction générale.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Ain.....	Asnières.....	Bâgé-le-Châtel.....	Feillens.
	Manziat.....	Bourg-en-Bresse.....	Polliat (1).
	Polliat.....		
	Montcel.....		
	Curtafond.....		
Saint-Martin-le-Châtel.....	Montrevel.....		
Aisne.....	Brancourt.....	Bohain.....	Montbrechain.
Alpes (Hautes-).....	Réotier.....	Mont-Dauphin.....	Guillestre.
	Saint-Clément.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Alpes-Maritimes.....	Bellet; Saint-Romans, com- mune de Nico.....	Exc. Tourotte.....	Nice.
	Saint-Augustin.....	Exc. Saint-Laurent-du- Var.....	
	S ^{te} -Marguerite.....		
	Saint-Isidore.....		
Ardèche.....	Aps.....	Viviers.....	Aps (1).
	Sceautres.....	Villeneuve-de-Berg.....	
Aubo.....	Haye-d'Argent (La), com- mune de Pont-sur-Seine, maison forestière.....	Pont-sur-Seine.....	Exc. Nogent-sur-Seine.
Aude.....	Pexiora.....	Bram.....	Pexiora (1).
	Laurabuc.....	Castelnandary.....	Fleury (1).
	Fleury.....	Coursan.....	
Calvados.....	Langrune.....	Luc-sur-Mer.....	Langrune (1).
Cantal.....	Taussac, commune de Saint- Hippolyte.....	Taussac.....	Pierre-Besse.
	Pierre-Besse, commune de Cheylade.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
	Cheylade.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
	Lugardo.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
	Marchastel.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
	Apchon.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
	Saint-Hippolyte.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
	Claux (Le).....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .

(1) Bureau de poste de nouvelle création.



DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment.	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir.
Charente-Inférieure..	Saint-Germain-du-Seudre.....	Saint-Genis-de-Saintonge	Gémozac.
Cher.....	Soye-en-Septaine..... Saint-Just.....	Bourges.....	Savigny-en-Septaine.
Côte-d'Or.....	Bassy-le-Grand..... Gréigny-sous-Alise.....	Flavigny-sur-Ozerain...	Les Laumes.
Côtes-du-Nord.....	Plounevez-Moëdec.....	Belle-Isle-en-Terre.....	Plounevez-Moëdec (1).
Doubs.....	Aibre..... Laire..... Semondans..... Le Vernois.....	Montbéliard.....	Héricourt (Haute-Saône).
Drôme.....	Hostun..... Beauregard.....	Saint-Nazaire-en-Royans. Bourg-de-Péage.....	Hostun (1).
Eure-et-Loir.....	Prunay-le-Gillon..... Vérigny..... Mittainvilliers.....	Chartres..... Châteauneuf-en-Thyme- rais..... Courville.....	Prunay-le-Gillon (1). Vérigny (1).
Gironde.....	Nérigeau..... Cartelègue..... Campugnan.....	Moulou..... Blaye..... Idem.....	Génissac. Étauliers. Idem.
Indre.....	Cuzion..... Gargilesse.....	Eguzon..... Idem.....	Cuzion (1). Idem.
Isère.....	Flachère..... Château-d'Hyères, commune de Chatte.....	Barraux..... Chatte.....	Touvet. Saint-Marcellin (excop ¹).
Loire-Inférieure.....	Boussay.....	Clisson.....	Boussay (1).
Marne (Haute-).....	Graffigny-Chemin..... Chaumont-la-Ville..... Champigneulles.....	Bourmont.....	Graffigny-Chemin (1).
Meurthe-et-Moselle..	Favières..... Saulcroites.....	Colombey-les-Belles.....	Favières (1).
Nièvre.....	Sainte-Péreuse..... Dun-sur-Grandry.....	Château-Chinon..... Châtillon-en-Bazois.....	Sainte-Péreuse (1). Idem.
Nord.....	Inchy..... Beaumont.....	Le Cateau.....	Inchy (1).
Oise.....	Ermenonville.....	Le Plessis-Belleville.....	Ermenonville (1).
Rhône.....	Jullié..... Cenves.....	Pontanevaux (Saône-et- Loire). Monsol.....	Jullié (1). Idem.

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Saône (Haute-)	Citers Ailloncourt Francheville Quers Bouhans-les-Lure Adelans Dambenoit Bithaine Réchézy Courcelles Le Puix Florimont Courtelevant	Luxeuil <i>Idem.</i> Lure <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> Luxeuil Saulx-de-Vesoul	Citers (1). Réchézy (1).
Savoie	Meyricux-Trouet	Novalaise	Yenne.
Seine-et-Oise	Bouafle Flins	Meulan	Mureaux.
Somme	Ignaucourt	Moreuil	Marcelcave.
Tarn	Terssac Maussans Narre (La), Barlarids (la), Verdenc, commune d'Albi.	Albi <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	Marsac. <i>Idem.</i> <i>Idem</i> (except ¹).
Vaucluse	Malemort	Carpentras	Maxan.
Vendée	Les Epesses Saint-Mars-la-Rhorte	Les Herbiers <i>Idem.</i>	Les Epesses (1). <i>Idem.</i>

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
1324	2	Tauszac, Cantal, etc. <i>biffer</i> «  » à la fin de l'article.
999	1	Intercaler : «Piorre-Besse, Cantal, 65 hab. c ^{ns} de Cheylade. —  .
1421	3	Vers-Hébécourt, etc. <i>Biffer</i> tout l'article.
1421	2	Intercaler : «Vers, Somme, arr. Amiens, c ^{ns} Sains, 683 hab. — Salens.»
636	2	Intercaler : «Haye-d'Argent (La), Aube, c ^{ns} de Pont-sur-Seine, maison forestière. — Exc. Nogent-sur-Seine.»
444	1	Douet (Le), Charente-Inférieure, arr. et canton de Saintes, etc. <i>Biffer</i> tout l'article.
441	1	Intercaler : «Douhet (Le), Charente-Inférieure, arr. et canton Saintes, 757 h. — Saintes.»

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE AUSTRO-HONGROIS.

Les agents sont invités à opérer les annotations suivantes sur la liste des bureaux austro-hongrois qui participent au service des mandats de poste internationaux :

Bureaux créés à ajouter à leur ordre alphabétique :

Ajello	Littoral.
Alt-Leopoldau,	Basse-Autriche.
Bajcs.	Hongrie.
Bajmocz,	<i>Idem.</i>
Bak	<i>Idem.</i>
Banovajaruga	Croatie, Slavonie, District Gradiska.
Bellye	Hongrie.
Berzek	<i>Idem.</i>
Bezdekov,	Bohême.
Böckstein (1)	Duché de Salzbourg.
Bogyoszo	Hongrie.
Borsod Harsany	<i>Idem.</i>
Bö	<i>Idem.</i>
Büdöskut	<i>Idem.</i>
Crkvice	Dalmatie.
Czirak	Hongrie.
Dubnicz	<i>Idem.</i>
Duna Mocs	<i>Idem.</i>
Füles	<i>Idem.</i>
Gamas	<i>Idem.</i>
Gödiszöd	<i>Idem.</i>
Gombaszöd (Bahnhof)	<i>Idem.</i>
Grundsee	Styrie.
Györ Per	Hongrie.
Haszprunka	<i>Idem.</i>
Heiligenblut (1)	Carinthie.
Himod	Hongrie.
Homorod Szent Martou	Transylvanie.
Közep Apsa	Hongrie.
Konyha	<i>Idem.</i>
Krimml im Pinzgau	Duché de Salzbourg.
Kürt	Hongrie.
Lajta Ujfalu (Neufeld)	<i>Idem.</i>

(1) Bureau ouvert seulement pendant l'été.

Lednicz	<i>Idem.</i>
Lozorno	<i>Idem.</i>
Lulc	Moravie.
Mariapfarr in Lungau	Duché de Salzbourg.
Meedl	Moravie.
Meinetschlag	Bohême.
Miekisz nowy	Galicie.
Milotitz	Moravie.
Miserdi	Hongrie.
Mosony Ujsalu	<i>Idem.</i>
Nagy-Lengyel	<i>Idem.</i>
Nagy Macsed	<i>Idem.</i>
Nagy Olved	<i>Idem.</i>
Nemes Magasi	<i>Idem.</i>
Nyirad	<i>Idem.</i>
Nyitra Felső Ludany	<i>Idem.</i>
Nyitra Udvarnok	<i>Idem.</i>
Otteveny	<i>Idem.</i>
Podturen	<i>Idem.</i>
Podvilk	<i>Idem.</i>
Pozsony Nyek	<i>Idem.</i>
Raba Szent Mihaly	<i>Idem.</i>
Rohrbach an der Lasnitz	Styrie.
Rohrbach bei Gross-Seelowitz	Moravie.
Santa-Lucia	Littoral.
Scharfling am Mondsee (1)	Haute-Autriche.
Seebenstein	Basse-Autriche.
Semmering-Hôtel	<i>Idem.</i>
Sloboda rungorska	Galicie.
Somogy Szent Balazs	Hongrie.
Spacza	<i>Idem.</i>
Suur	<i>Idem.</i>
Techendorf am Weissensee	Carinthie.
Turka bei Kolomyja	Galicie.
Vagvecse	Hongrie.
Vedenye	<i>Idem.</i>
Velkapola	<i>Idem.</i>
Villa Vicentina	Littoral.
Wörth	Styrie.
Zala Mihaly	Hongrie.
Zborowitz	Moravie.
<i>Bureau supprimé à biffer :</i>	
Szuszck	Slavonie.

(1) Bureau ouvert seulement pendant l'été.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Clapton, Clarence Road.....	E.
Stoke Newington, Fountayne Road.....	N.
Tottenham, West Green.....	—
West Dulwich, Croxted Road.....	S. E.

Angleterre.

Ammanford.....	Carmarthenshire.
Beckside.....	Beverley.
Birkenshaw.....	Leeds.
Brindle Heath (Salford).....	Manchester.
Broad Green (Lanc).....	Liverpool.
Broad Street (Oxford).....	Oxford.
Carlisle Road (Eastbourne).....	Eastbourne.
Dock Street, East.....	Sunderland.
Ebchester.....	Newcastle-on-Tyne.
Gobowen.....	Oswestry.
Grange Town.....	Middlesbrough.
Hall Street.....	Stockport.
High Street (Oxford).....	Oxford.
Hurst Brook.....	Ashton-under-Lyne.
Kirk Onchan.....	Douglas (I. of Man).
Llynclys.....	Oswestry.
London Road (Reigate).....	Reigate.
Marston.....	Northwich.
Milnrow Road.....	Rochdale.
Moor Street.....	Newcastle-on-Tyne.
Outwood.....	Red Hill.
Shawclough.....	Rochdale.
Stockton Road.....	Sunderland.
Tissington.....	Ashbourne.
Titchmarsh.....	Thrapston.
Turner Lane.....	Ashton-under-Lyne.
Wotton.....	Gloucester.

Écosse.

Coldinghamshore.....	Ayton.
Ferry Road (Leith).....	Edinburgh.
Kyleakin.....	Lochalsh.
Linwood.....	Paisley.
Tait Street.....	Edinburgh.

Irlande.

Albert Road.....	Kingstown.
Ballinea.....	Mullingar.

MODIFICATIONS.

Londres.

Vis-à-vis de: Bethnal Green Road remplacer n° 454 par n° 422.
Au lieu de: Falcon Lane, Battersea S. W. inscrire Falcon Road, Battersea S. W.

Angleterre.

<i>Vis à vis de:</i> Delph,	remplacer :	Manchester par	Oldham.
———— Dobcros,	————	id.	— id.
———— Greenfield Yorks.,	————	id.	— id.
———— Lees,	————	id.	— id.
———— Upper Mill,	————	id.	— id.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Angleterre.

Cross Inn..... Carmarthenshire.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU —
 CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE ALLEMANDS.

Les agents sont invités à opérer les annotations suivantes sur la liste des bureaux allemands qui participent au service des mandats de poste internationaux.

A. Bureaux créés à ajouter à leur ordre alphabétique.

Ahlsdorf (Kr. Mansfeld).....	Prusse.
Albshelm.....	Bavière.
Babienten.....	Prusse.
Balesfeld.....	Idem.
Barbelroth.....	Bavière.

Barlt	Prusse.
Blumenberg	<i>Idem.</i>
Böbing	Bavière.
Börncke (Kr. Niederbarnim)	Prusse.
Borawskén	<i>Idem.</i>
Bockum (1)	<i>Idem.</i>
Breklum	<i>Idem.</i>
Brotzen	<i>Idem.</i>
Brunkensen	Brunswick.
Buch (Bz. Potsdam)	Prusse.
Bujendorf	Oldenbourg.
Burgörner	Prusse.
Camionken	<i>Idem.</i>
Cummersdorf-Schiessplatz	<i>Idem.</i>
Damsdorf (Pommern)	<i>Idem.</i>
Delstern	<i>Idem.</i>
Dölzig (Neumark)	<i>Idem.</i>
Dümmlinghausen	<i>Idem.</i>
Eisenspalterei-Wolfswinkel	<i>Idem.</i>
Ellmendingen	Bade.
Evingsen	Prusse.
Friedrichsholm	<i>Idem.</i>
Friedrichswalde (Bz. Potsdam)	<i>Idem.</i>
Fürstenwalde (Ostpreussen)	<i>Idem.</i>
Garrin	<i>Idem.</i>
Gdingen	<i>Idem.</i>
Gellin	<i>Idem.</i>
Georgenswalde (2)	<i>Idem.</i>
Geroda	Bavière.
Gienow	Prusse.
Glindow	<i>Idem.</i>
Grodtkén (Ostpr)	<i>Idem.</i>
Grossbestendorf	<i>Idem.</i>
Gross-Christinenberg	<i>Idem.</i>
Gross-Grauden	<i>Idem.</i>
Grossleschienen	<i>Idem.</i>
Grossradowisk	<i>Idem.</i>
Gummin	<i>Idem.</i>
Hagenort	<i>Idem.</i>
Hannover-Linden	<i>Idem.</i>
Hausen a. d. Fils	Wurtemberg.
Hausen-Raitbach	Bade.

(1) Bureau temporaire.

(2) Pendant les mois de juillet et d'août.

Heddesheim (Nahe)	Prusse.
Heilig-Kreuz (Kr. Colmar i. Elsass).....	Alsace-Lorraine.
Helsta	Prusse.
Henskischken	Idem.
Hinter-Pogobien	Idem.
Hirschlanden	Wurtemberg.
Höxbrokrug	Prusse.
Iablonken (Ostpr)	Idem.
Ieszewo	Idem.
Iosephowo	Idem.
Iversheim	Idem.
Kamitz (Kr. Neisse)	Idem.
Klescryn	Idem.
Kossowo	Idem.
Kurwien	Idem.
Laugallen	Idem.
Lichtenborn	Idem.
Lichtenrade	Idem.
Lüben (Westpr)	Idem.
Lusin.....	Idem.
Matheninken	Idem.
Merscheid.....	Idem.
Milostowo	Idem.
Modliszewko	Idem.
Münchehagen.....	Idem.
Neuerkirch (Hunsrück).....	Idem.
Neu-Grabia	Idem.
Neustubbern	Idem.
Niederrembt	Idem.
Niederzissen	Idem.
Nohn.....	Idem.
Olzheim.....	Idem.
Ostrau (Kr. Bitterfeld).....	Idem.
Pöszeiten.....	Idem.
Polnisch-Rasselwitz	Idem.
Prausitz.....	Saxe.
Pyrbaum	Bavière.
Radawnitz	Prusse.
Ringentalde (Neumark)	Idem.
Roggen	Idem.
Schillno.....	Idem.
Schönhagen.....	Idem.
Schwieben.....	Idem.
Selchow.....	Idem.
Słowikowo	Idem.
Sorowski	Idem.

Straszewo.....	Prusse.
Teisnach.....	Bavière.
Tettau.....	<i>Idem.</i>
Trembatschau.....	Prusse.
Tiedmannsdorf.....	<i>Idem.</i>
Vastorf.....	<i>Idem.</i>
Waltersdorf (Bz. Potsdam).....	<i>Idem.</i>
Wierschy.....	<i>Idem.</i>
Wipfeld.....	Bavière.
Wotzlaff.....	Prusse.

B. *Bureaux supprimés à biffer :*

Ahlbeck (Seebad).....	Prusse.
Bastei (Auf der).....	Saxe.
Binz.....	Prusse.
Eilsen (Bad).....	Schaumbourg-Lippe.
Freiersbach b. Petersthal.....	Bade.
Goczalkowitz.....	Prusse.
Göhren (Rügen),.....	<i>Idem.</i>
Heilige Damm.....	Mecklb.-Schwerin.
Hornskrug.....	Prusse.
Inselsberge (Auf dem).....	Saxe-Cobourg-Gotha.
Kieker.....	Prusse.
Landeck (Bad) (Schlesien).....	<i>Idem.</i>
Lohme (Rügen).....	<i>Idem.</i>
Ludwigsbad b. Wipfeld.....	Bavière.
Neukuhren.....	Prusse.
Niendorf (Ostsee).....	Oldenbourg.
Platz.....	Bavière.
Reinerz (Bad).....	Prusse.
Schneekoppe (Auf der).....	<i>Idem.</i>
Schweizermühle (Sachsen).....	Saxe.
Stubbenkammer.....	Prusse.
Wildungen (Bad).....	Waldeck.
Wilhelmsthal (Sachs.-Weims.-Eisen).....	Saxe-Weimar.
Wusterwitz (Neumark).....	Prusse.

C. *Changements de dénominations :*

AU LIEU DE :	METTRE :
Börnlicke (Bz. Potsdam),	Börnlicke (Osthavelland).
Dermbach,	Dermbach (Feldabahn).
Eppelheim,	Eppelheim (Baden).
Eppelsheim,	Eppelsheim (Rheinhessen).
Frankenheim,	Frankenheim (Rhöngebirge).
Günthersberge,	Günthersberge.

AU LIEU DE :
 Labbehn,
 Ludwigshafen i. d. Pfalz,
 Ostheim,
 Ringenwalde,
 Rossdorf,
 Sondheim,
 Werben (Kr. Cottbus),

METTRE :
 Labehn.
 Ludwigshafen a. Rhein.
 Ostheim (Rhöngebirge).
 Ringenwalde (Kr. Templin).
 Rossdorf (Rhöngebirge).
 Sondheim (Rhöngebirge).
 Werben (Spreewald).

OBSERVATION.

Le bureau de poste de Mannichswalde, inscrit à la nomenclature comme étant situé en Saxe, appartient au duché de Saxe-Altenbourg.

En conséquence :

Au lieu de Mannichswalde (Saxe) mettre Mannichswalde (Saxe-Altenbourg).

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
 CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

LISTE DES JOURNAUX SUISSES.

Les agents sont invités à intercaler à son ordre alphabétique la publication ci-après dans la liste des journaux suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Schweizer-Graphische Mittheilungen.</i>	Zurich.....	1 an.....	8 00	7 50	0 50	

Il y aura lieu, par contre, de biffer sur la même liste tout ce qui concerne les publications ci-après qui ont cessé de paraître :

- 1^o *Emme*..... à Berthoud.
- 2^o *Olympos*..... à Zurich.

RECTIFICATIONS À OPÉRER SUR LA NOMENCLATURE N^o 453 TER.

NOMS DES RUES, BOULEVARDS, ETC.	OBSERVATIONS.
Rue Félix-Muret.....	Rue nouvelle; relèvera du bureau n ^o 23.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

ANNOTATIONS À FAIRE AU CARNET N° 217.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décies.		
1	2	3	4	5	6	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
NOUVEAUX JOURNAUX.						
<i>Album de la Toilette</i> , rue Vivienne, n° 47, à Paris.						
Première édition, sans le panorama en noir.	Paris	3 mois	4 50	4 35	0 15	Paraissant le 1 ^{er} et le 15 de chaque mois.
		6 mois	8 50	8 31	0 19	
	Départements.	1 an	16 00	15 74	0 26	
		3 mois	5 50	5 34	0 16	
		6 mois	10 50	10 29	0 21	
		1 an	20 00	19 70	0 30	
Deuxième édition, avec les 12 panoramas en noir.	Paris	3 mois	5 00	4 85	0 15	
		6 mois	9 00	8 81	0 19	
	Départements.	1 an	18 00	17 72	0 28	
		3 mois	6 00	5 84	0 16	
		6 mois	11 00	10 79	0 21	
		1 an	22 00	21 68	0 32	
Troisième édition, avec les panoramas coloriés.	Paris	3 mois	6 00	5 84	0 16	
		6 mois	11 00	10 70	0 21	
	Départements.	1 an	22 00	21 68	0 32	
		3 mois	7 00	6 83	0 17	
		6 mois	13 00	12 77	0 23	
		1 an	26 00	25 64	0 36	
Les prix indiqués ci-contre devront être payés pour recevoir les patrons découpés.						
France	3 mois	1 50	1 38	0 12		
	6 mois	2 50	2 37	0 13		
	1 an	4 00	3 86	0 14		
<i>Bavarde (La)</i> , rue de Bonnel, n° 2, à Lyon.						
Rhône et départements limi- trophes						
Autres départements	3 mois	3 00	2 87	0 13		
	6 mois	5 00	4 85	0 15		
	1 an	10 00	9 80	0 20		
	3 mois	3 00	2 87	0 13		
	6 mois	6 00	5 84	0 16		
	1 an	12 00	11 78	0 22		
<i>Bon Conseil (La)</i> , rue de Provence, n° 2, à Paris.						
France	1 an	1 00	0 89	0 11	Journal hebdomadaire.	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à porter au registre n° 16 décès.		
1	2	3	4	5	6	
<i>Lyon-Républicain</i> , rue Ferrandière, n° 34, à Lyon.		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
Rhône, Ain, Isère, Loire et Saône-et-Loire.....	3 mois..... 6 mois..... 1 an.....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30		
Autres départements.....	3 mois..... 6 mois..... 1 an.....	7 00 14 00 28 00	6 83 13 76 27 62	0 17 0 24 0 38		
Union postale.....	3 mois..... 6 mois..... 1 an.....	10 00 20 00 40 00	9 80 19 70 39 50	0 20 0 30 0 50		
Supplément Album illustré du <i>Lyon- Républicain</i> .						
France.....	1 an.....	4 00	3 86	0 14		
Union postale.....	1 an.....	5 50	5 34	0 16		
<i>Moniteur de la Confiserie et de la Pâ- tisserie (Le)</i> , passage des Doux- Sœurs, n° 18, à Paris.						
France.....	3 mois..... 6 mois..... 1 an.....	3 00 5 00 9 00	2 87 4 85 8 81	0 13 0 15 0 19		
<i>Paris-Mode</i> , rue Vivienne, n° 47, à Paris.						
Première édition, 48 figures coloriées par an.	Paris..... Départements.....	6 mois..... 1 an..... 6 mois..... 1 an.....	9 00 18 00 11 00 22 00	8 81 17 72 10 79 21 68	0 19 0 28 0 21 0 32	Les abonnements partent du 1 ^{er} et du 15 de chaque mois.
Deuxième édition, avec panoramas noirs de l'Album de la Toilette.	Paris..... Départements.....	6 mois..... 1 an..... 6 mois..... 1 an.....	10 50 21 00 12 50 25 00	10 29 20 69 12 27 24 65	0 21 0 31 0 23 0 35	
Troisième édition, avec les mêmes panoramas coloriés.	Paris..... Départements.....	6 mois..... 1 an..... 6 mois..... 1 an.....	12 00 24 00 14 00 28 00	11 78 23 66 13 76 27 62	0 22 0 34 0 24 0 38	
Les prix indiqués ci-contre, devront être payés pour recevoir les patrons découpés.						
France.....	6 mois..... 1 an.....	4 50 8 00	4 35 7 82	0 15 0 18		
<i>Revue Libérale (La)</i> , rue Jacob, n° 5, à Paris.						
France.....	6 mois..... 1 an.....	14 00 24 00	13 76 23 66	0 24 0 34		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à porter au registre n° 16 décies. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
CHANGEMENT DE PRIX D'ABONNEMENT.					
<i>Mode de style (Journal du)</i> , rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, à Paris.					
France	3 mois	7 00	6 83	0 17	Ce journal paraît le 1 ^{er} et le 15 de chaque mois.
	6 mois	13 00	12 77	0 23	
	1 an	25 00	24 65	0 35	
Union postale.....	3 mois	8 50	8 31	0 19	
	6 mois	15 50	15 24	0 26	
	1 an	30 00	29 60	0 40	
<i>Réveil de la Sarthe (Le)</i> , rue du Porc-Épic, n° 5, au Mans.					
Sarthe et départements limi- trophes.....	6 mois	3 00	2 87	0 13	Journal républicain démocratique hebdomadaire.
	1 an	6 00	5 84	0 16	
Autres départements	6 mois	4 00	3 86	0 14	
	1 an	7 00	6 83	0 17	
<i>Soleil (Le)</i> , rue Saint-Joseph, n° 10, à Paris.					
Paris.....	3 mois.....	5 00	4 85	0 15	
	6 mois.....	10 00	9 80	0 20	
	1 an.....	18 00	17 72	0 28	
Départements.....	3 mois.....	8 00	7 82	0 18	
	6 mois.....	15 00	14 75	0 25	
	1 an.....	25 00	24 65	0 35	
JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.					
Barrer en croix le tarif des journaux désignés ci-après qui ont cessé leur publication : <i>Ami de l'Épargne (L')</i> ; — <i>Moniteur des Porteurs d'obligations (Le)</i> ; — <i>Comptable (Le)</i> .					
[CHANGEMENTS D'ADRESSE.					
<i>Capitaliste (Journal le)</i> . Biffer : « 7, rue Chauchat », et remplacer par : « 4, rue du Faubourg-Montmartre ».					
OBSERVATIONS.					
En regard du journal « <i>Travaux publics (Les)</i> », coller l'observation ci-contre.....	Les enveloppes 16 undécies ainsi que les mandats doivent porter exactement le nom de <i>M. Edmond Roussel</i> , afin d'éviter une confusion entre ce journal et le <i>Journal des Travaux publics</i> .				
En regard du « <i>Journal des Travaux publics</i> », coller l'observation ci-contre.....	Indiquer exactement sur l'enveloppe 16 undécies et sur le mandat le nom de <i>M. Cahen</i> , gérant du <i>Journal des Travaux publics</i> , qu'il ne faut pas confondre avec le journal <i>Les Travaux publics</i> .				

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre au Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres circulaires.

EXPLOITATION POSTALE. — 2° DIVISION. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur. — V. signifie Bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TONNAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</i>							
(Section I du Tarif international.)							
1	Cayenne	1 ^{er} novemb.	Le Havre..	Marie-Louise...	V.....	450	Duquesne et Sauvage.
2	Martinique.....	1 ^{er}	Idem.....	Cécile-Auger...	Idem.....	600	D. Auger.
3	Idem.....	25.....	Idem.....	Duc-de-Malakoff.	Idem.....	500	Idem.
4	Pointe-à-Pitre.....	1 ^{er}	Idem.....	Philémon.....	Idem.....	600	H. Auger.
5	Idem.....	20.....	Idem.....	Panama.....	Idem.....	750	Idem.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.</i>							
(Sections I et II du Tarif international.)							
1	Bahia	2 novembre	Le Havre..	San-Martin....	Vap. rég...	2,500	Charg. réunis.
2	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem.....	2,500	Idem.
3	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Phœnician.....	Idem.....	3,000	Idem.
4	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-San-Nicolas.	Idem.....	2,500	Idem.
5	Idem.....	18.....	Idem.....	Dom-Piétro....	Idem.....	3,000	Idem.
6	Idem.....	28.....	Idem.....	Waldensian....	Idem.....	3,000	Idem.
7	Guraçao et Porto-Rico.	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
8	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenania.....	Idem.....	2,500	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif international.

NUMEROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
9	Caracas et la Guayra	10 novemb,	Le Havre..	Allemania.....	Vap. rég... 2,500	Brostrom.	
10	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenaunia.....	Idem..... 2,500	Idem.	
11	Les Cayes.....	24.....	Idem.....	Rhenaunia.....	Idem..... 2,500	Idem.	
12	Colon.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem..... 2,500	Idem.	
13	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenaunia.....	Idem..... 2,500	Idem.	
14	Gonaïves.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem..... 2,500	Idem.	
15	Idem.....	30.....	Idem.....	Albingia.....	Idem..... 2,500	Idem.	
16	Guayaquil.....	1 ^{or}	Idem.....	Havre.....	V..... 600	Hartog et C ^{ie} .	
17	Jacmel.....	24.....	Idem.....	Duc-de-Malakoff.	Idem..... 500	D. Auger.	
18	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenaunia.....	Vap. ré... 2,500	Brostrom.	
19	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique.....	Idem..... 3,000	E. Bossière.	
20	Idem.....	10.....	Idem.....	Casimir - Dela- vigne.	V..... 500	Idem.	
21	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	San-Martin....	Vap. rég.. 2,500	Charg. réunis.	
22	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem..... 2,500	Idem.	
23	Montevideo.....	8.....	Idem.....	Phœnician.....	Idem..... 3,000	Idem.	
24	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem..... 2,500	Idem.	
25	Idem.....	18.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem..... 3,000	Idem.	
26	Idem.....	28.....	Idem.....	Waldensian....	Idem..... 3,000	Idem.	
27	New-Orléans.....	25.....	Idem.....	Dupuy-de-Lhôm°	Idem..... 3,000	C ^{ie} Commerciale.	
28	New-York.....	25.....	Idem.....	Dupuy-de-Lhôm°	Idem..... 3,000	C ^{ie} Commerciale.	
29	Idem.....	28.....	Idem.....	Hermod.....	Idem..... 1,800	Iselin et C ^{ie} .	
30	Para, Ceara, Ma- ragnan.	4.....	Idem.....	Augustine.....	Idem..... 1,500	Currie.	
31	Idem.....	19.....	Idem.....	Lisbonnense....	Idem..... 1,900	Burns et Mac- Yver.	
32	Port-au-Prince....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem..... 2,500	Brostrom.	
33	Idem.....	30.....	Idem.....	Rhenaunia.....	Idem..... 2,500	Idem.	
34	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	San-Martin....	Idem..... 2,500	Chargeurs réu- nis.	
35	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Idem..... 2,500	Idem.	
36	Progresso.....	30.....	Idem.....	Albingia.....	Idem..... 2,500	Brostrom.	
37	Rio-de-Janeiro....	2.....	Idem.....	San-Martin....	Idem..... 2,500	Charg. réunis.	
38	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Santos.	Vap. rég... 2,500	Idem.	
39	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem..... 2,500	Brostrom.	
40	Idem.....	24.....	Idem.....	Rhenaunia.....	Idem..... 2,500	Idem.	
41	Tampico.....	30.....	Idem.....	Albingia.....	Idem..... 2,500	Idem.	
42	Ténériffe.....	18.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem..... 3,000	Charg. réunis.	
43	Savanilla.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem..... 2,500	Brostrom.	
44	Idem.....	21.....	Idem.....	Rhenaunia.....	Idem..... 2,500	Idem.	
45	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Atlantique.....	Idem..... 3,000	E. Bossière.	
46	Idem.....	10.....	Idem.....	Neustrie.....	V..... 800	Hartog et C ^{ie} .	
47	Vera-Cruz.....	25.....	Idem.....	Laguna.....	Idem..... 600	Veuve Oriot.	
48	Idem.....	30.....	Idem.....	Albingia.....	Vap. rég... 2,500	Brostrom.	

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^o BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.

**STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.**

MOIS D'AOUT 1882.

TABLEAU N^o 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquitte-ments.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna-tions.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1,008	"	124	"	43	fr. c. 582 60	.	.	.
1,132								

TABLEAU N^o 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.						
			Nombre.	Nombre.	Application d'amendes				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
					de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8		
3	34	3	14	4	3	"	"		

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
521	1,153	8,268 35	.	.	.

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
86	61	127	1,414 40	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.				CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	FAIRES aban- données par des par- quets.	QUITTE- MENTS. Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		Déli- quants civils. Nombre	Déli- quants mili- taires. Nombre
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849.. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856..... la loi du 4 juin 1859.....	1,132	"	43	582 60	"	"	"	fr. c.	"	"
	"	3	"	"	34	3	21	(1)	"	"
	"	521	1,153	8,268 35	"	"	"	"	"	"
	86	61	127	1,414 40	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	1,218	585	1,323	10,265 35	34	3	21			

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSISSANTS.		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
35	483 96	161 32	30 00	6 00	125 32
			Ensemble : 161 32 ^o		

DIRECTION DU PERSONNEL.

FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX AGENTS DES TÉLÉGRAPHES QUI ONT PRIS PART
AUX MANŒUVRES DES 14^e ET 15^e CORPS D'ARMÉE.

Le Ministre de la guerre a bien voulu signaler, par une lettre en date du 23 septembre, le zèle, l'intelligence et le dévouement dont a fait preuve le personnel des sections mobilisées pendant les manœuvres des 14^e et 15^e corps d'armée.

Le Ministre est heureux de porter ces félicitations à la connaissance des agents qui ont participé à ces manœuvres et d'y joindre le témoignage de sa satisfaction.

DIRECTION DU PERSONNEL.

MESURE DISCIPLINAIRE.

Une receveuse qui avait fait une déclaration mensongère en exagérant le montant des frais de remplacement qu'elle aurait eu à supporter à l'occasion d'un congé pour cause de maladie, a été, pour ce fait, mise en disponibilité, par décision du 4 septembre dernier.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. Deshayes, facteur rural à Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 25 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

M. Charpenet, facteur de ville à Périgueux, a remis à son receveur un billet de banque de 100 francs, trouvé par lui en cours de tournée.

M. Flick, jeune facteur des télégraphes à Choisy-le-Roy (Seine), a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un porte-monnaie contenant 14 francs qu'il a déposé entre les mains de la receveuse. Ce porte-monnaie a pu être restitué à son propriétaire.

M. Fabre, gardien de bureau à Cahors (Lot), ayant trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant, outre divers papiers importants, un

billet de banque de 50 francs, s'est empressé d'en faire le dépôt au commissariat de police. Ce sous-agent s'est déjà distingué plusieurs fois dans des circonstances analogues.

M. Maller, facteur des télégraphes à Belfort, a remis à son receveur un porte-monnaie contenant une somme de 6 francs, trouvée par lui en cours de tournée. C'est le troisième acte de probité accompli par ce sous-agent.

M. Rieucros, entrepreneur du service de Laroquetimbant à La Croix-Blanche (Lot-et-Garonne), a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant un billet de banque de 500 francs dont il a pu opérer la restitution à la personne intéressée.

M. Flous, gardien de bureau à Toulouse, a remis entre les mains du commis principal une pièce de 5 francs trouvée par lui dans l'intérieur du bureau. Ce sous-agent s'est déjà signalé plusieurs fois par des actes de même nature.

M. Vaché, facteur local à Bourg-la-Reine (Seine), s'est empressé de déposer entre les mains de la receveuse de ce bureau un bracelet d'une certaine valeur, trouvé par lui en cours de tournée.

M. Berger, facteur des télégraphes à Murat (Cantal), ayant trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant deux billets de banque de 100 francs et un effet de commerce de 200 francs, s'est empressé de le remettre à son receveur qui a pu en faire opérer la restitution à son légitime propriétaire.

M. Montel, courrier d'entreprise à Castries (Hérault), a pu restituer à son propriétaire une pièce de 20 francs, trouvée par lui sur la voie publique. Il a refusé toute récompense.

M. Buges, commis principal au bureau n° 32, à Paris, a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant une somme de 210 francs qu'il a remis au commis principal dirigeant. Ce porte-monnaie a pu être rendu à la personne intéressée. M. Buges a refusé toute récompense.

M. Camille, facteur local à Evisa (Corse), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 20 francs qui a été remis par ses soins à son propriétaire.

M. Weicheldinger, facteur des télégraphes à Paris (Bureau n° 68) s'est empressé de déposer entre les mains du receveur un portefeuille contenant, outre divers papiers et un titre nominatif de 350 francs de rente au porteur, une somme de 170 francs en billets de banque, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau. Ce portefeuille a pu être rendu à la personne intéressée.

M. Bourguine, facteur à Paris (Bureau n° 61), a trouvé dans la salle d'attente du bureau, un porte-monnaie contenant une somme de 32 francs qu'il a rendu à la personne qui l'avait perdu.

M. Vendangeon, facteur rural à Montfaucon-sur-Maine (Maine-et-Loire), a remis à la receveuse de ce bureau un porte-monnaie contenant une somme de 11 fr. 02 cent., trouvé par lui en cours de tournée.

M. Leveillé, jeune facteur des télégraphes à Paris (Bureau des Halles centrales), a fait le dépôt au commissariat de police du quartier de six mouchoirs qu'il avait trouvés sur la voie publique.

M. Martin, surnuméraire à Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure), a immédiatement rendu à la personne qui l'avait oublié sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant 460 francs.

M. Paillotte, facteur au bureau de la gare d'Orléans, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 22 fr. 50 cent. qu'il a déposé au commissariat de police.

M. Eliot, facteur tubiste au bureau de la place du Havre, à Paris, s'est empressé de déposer entre les mains du commis principal de service un portefeuille contenant, outre divers papiers importants, une traite de 139 fr. 80 cent. et une somme de 5,450 francs en billets de banque, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau. Ce portefeuille a été remis à la personne intéressée. M. Eliot a également rendu à son propriétaire, qui l'avait oubliée dans la salle d'attente du même bureau, une timbale en argent.

M. Métivier, gardien de bureau à Issoudun, a trouvé sur la tablette du guichet une somme de 10 fr. 50 cent. qu'il s'est empressé de remettre entre les mains du commis de service. Cette somme a pu être rendue à la personne intéressée.

M. Gaillard, facteur rural à Longni (Orne), a rendu à la personne qui l'avait perdue, une montre d'une valeur de 25 francs environ trouvée par lui en cours de tournée.

M. Thaüst, facteur local au Pertuis (Vaucluse), a déposé à la mairie de cette localité un porte-monnaie contenant 2 fr. 25 cent. trouvé par lui en cours de tournée.

M. Trunel, facteur rural à Pont-de-l'Arche (Eure), a trouvé, en cours de tournée, une somme de 6 francs qu'il a pu rendre à la personne intéressée.

M. Many, facteur rural à Saint-Sauves (Puy-de-Dôme), s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu, un bracelet en or, trouvé par lui sur la voie publique.

M. Millot, facteur de ville à Langres (Haute-Marne), a déposé entre les mains de son receveur un portefeuille renfermant un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau. Ce portefeuille a pu être remis à la personne intéressée.

M. Mondon, gardien de bureau à Angoulême, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, une pièce de 5 francs qu'il a déposée entre les mains du receveur.

M. Bilco, courrier de la gare au bureau d'Hazebrouck (Nord), a fait le dépôt, au commissariat de police, d'un porte-monnaie contenant une somme de 18 fr. 72 cent. trouvé par lui sur la voie publique.

M. Arnal, commis au bureau de Saint-Etienne-Badouillère (Loire), ayant trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant une somme de 32 fr. 05 cent. s'est empressé d'en faire la remise à son receveur. Cet objet a pu être restitué à son propriétaire.

M. Cros, facteur local à Sallèles (Aude), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une pièce de 5 francs dont il a pu opérer la restitution à la personne intéressée.

M. Taillardat, facteur des télégraphes à Béziers, a remis à son receveur une somme de 6 fr. 50 c. qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. Ratel, entreposeur à la gare de Cambrai, a remis au chef de gare un parapluie, un carton et une valise contenant cinq obligations du Crédit foncier et une somme de 75 francs. Ces objets, trouvés par lui sur la voie publique, ont pu être restitués à la personne qui les avait perdus. M. Ratel a déjà été l'objet d'une mention au Bulletin mensuel pour un acte de même nature.

M. Ramus, facteur rural à Saint-André-Rumilly (Haute-Savoie), a déposé à la mairie de Lornay un porte-monnaie contenant 42 fr. 75 c. trouvé par lui en cours de tournée.

M. Chabre, surveillant facteur au bureau de Marseille-Central, s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdu un billet de 100 fr. qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau.

M. Besançon, facteur rural à Besançon, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une somme de 23 fr. 40 cent. et une croix en argent qu'il s'est empressé de rapporter au bureau. Ces objets ont été remis à la personne intéressée.

M. Paris, facteur rural à Aubigny (Ardennes), a déposé à la mairie de Lepron-les-Vallées un porte-monnaie contenant 5 fr. 65 cent. trouvé par lui en cours de tournée.

M. Grandin, gardien de bureau à Angers, a remis au receveur principal une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans l'intérieur du bureau.

M. Lerte, facteur rural intérimaire à Tournon (Ardèche), ayant reçu par erreur un billet de banque de 500 francs pour un de 100 francs, s'est empressé de le remettre entre les mains du receveur qui a fait opérer la restitution de la différence à la personne intéressée.

M. Ratinaud, facteur rural à Sorges de la Dordogne (Dordogne), a rendu à la personne intéressée une somme de 20 francs qui lui avait été donnée en trop dans un paiement.

M. Gauroy, gardien de bureau à Vitry-le-François (Marne), a trouvé dans la corbeille destinée à recevoir les imprimés déposés au guichet, une liasse de billets de banque représentant une valeur de 2,450 fr. qu'il s'est empressé de remettre entre les mains du receveur. Ces billets de banque ont pu être restitués immédiatement à la personne intéressée qui n'a pu faire accepter aucune récompense à M. Gauroy.

M. Guyonnet, gardien de bureau à Saint-Étienne, s'est empressé de remettre au commis principal de service trois groups de 1,000 francs chacun qu'il avait trouvés dans la salle d'attente du bureau. Ces valeurs ont pu être restituées à leur propriétaire.

M. Conraux, facteur à Paris (recette principale), a déposé entre les mains du receveur du bureau n° 16, un porte-monnaie contenant 124 fr. 55 cent., trouvé par lui dans la salle d'attente de ce bureau. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.

M. Bain, facteur à Marseille, a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant une somme de 6 fr. 65 cent. dont il a fait le dépôt au commissariat de police.

M. Fouquon, facteur local à Roquebrune, ayant reçu, en effectuant le recouvrement d'une valeur, une somme de 20 francs en trop, s'est pressé de la rapporter à la personne intéressée.

M. Guillaume, facteur-boîtier à Guérard (Seine-et-Marne), a déposé entre les mains du maire de cette localité une pièce de 10 francs trouvée par lui en cours de tournée.

M. Pénigaud, facteur rural à Tonnay-Charente (Charente-Inférieure), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire sans vouloir accepter la récompense qui lui était offerte. Ce sous-agent s'est déjà signalé, en 1880, par un acte de même nature.

M. Lefure, commis auxiliaire au bureau de la rue Sainte-Cécile, à Paris, a trouvé, dans la salle d'attente, un portefeuille contenant un certain

nombre d'obligations au porteur qu'il s'est empressé de remettre à son receveur. Ces valeurs ont pu être rendues à leur propriétaire.

M. Eliot, facteur tubiste au bureau de la place du Havre, à Paris, a remis à son receveur une pièce de 5 fr. qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. Seguin, facteur rural à Luzuy (Nièvre), ayant trouvé dans les plis d'un journal une pièce de 10 francs, s'est empressé de la remettre à son receveur.

M. Étienne, gardien de bureau à Marseille, a trouvé dans la cour de l'Hôtel des Postes un porte-monnaie contenant une somme de 9 fr. 87 cent. qu'il a déposé au commissariat de police du quartier.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. Coll, brigadier facteur à Perpignan, a fait preuve de courage en poursuivant un malfaiteur qu'il est parvenu à arrêter et à conduire au poste.

M. Artigau, facteur rural à Arudy (Basses-Pyrénées), s'est courageusement porté au secours d'un individu renversé et piétiné par une vache et a pu le dégager assez promptement pour le sauver d'une mort certaine.

M. Lhôte, entreposeur à la gare de Nevers (Nièvre), a retiré de la Loire une personne en danger de se noyer.

M. Dagneaux, facteur rural à Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), s'est jeté tout habillé dans une rivière et a pu en retirer une personne qui était sur le point de se noyer.

M. Leclerc, facteur rural à Offranville (Seine-Inférieure), a fait preuve de dévouement en contribuant à sauver d'un péril imminent une personne emportée par les vagues.

MM. Triant, facteur rural à Tricot (Oise); Maucorps, facteur local à Saint-Vincent-des-Landes (Loire-Inférieure); Granon, facteur de ville à Aix (Bouches-du-Rhône); Laversenne, facteur local à Muron (Charente-Inférieure); Lainé, facteur rural à Barfleur (Manche); Lombart, facteur local à Labastide-Clairence (Basses-Pyrénées); Lachaud, facteur de ville à Bordeaux, n'ont pas hésité à se jeter à la tête de chevaux emportés qu'ils sont parvenus à maîtriser et ont pu ainsi éviter des accidents.

MM. Ferras, commis principal, et Barousse, facteur-chef à Toulouse; Clais, facteur rural à la Recousse (Pas-de-Calais); Arban, facteur rural à Bénodet (Finistère), et Guarguale, facteur rural à Olmeto (Corse), se sont particulièrement distingués dans des incendies.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Hubler.....	C. P.....	Dir. de la Gironde.	3,000	Sous-inspect ^r	La Roche - sur - Yon.	3,000
Bayol.....	Commis....	Marseille.....	1,800	Élève-ingén.,	École supérieure de télégraphie.	1,800
Lorain.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Rheins.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Galland.....	Surnumér ^{ro} .	Paris, pl. de la Ré- publique.	"	Détaché....	Direct. du cabinet..	"
Varin.....	Idem.....	Paris, gare du Nord.	"	Idem.....	Idem.....	"
Geffrier.....	Commis....	Orléans.....	1,500	Idem.....	Direct. du Loiret..	1,500
Lahodoy.....	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500	Idem.....	Dir. de la Manche.	1,500
Rivière.....	Idem.....	Rodez.....	1,800	Idem.....	Bur. des réclamat..	1,800
Affre.....	"	Idem.....	Dir. des correspon- dances postales.	"
Bourdila.....	Commis....	La Roche-sur-Yon..	1,500	Idem.....	Direct. de la Loire- Inférieure.	1,500
Petit.....	Idem.....	Orléansville.....	1,800	Idem.....	Dir. de Constantine	1,800
Machu.....	Idem.....	Lille.....	1,500	Idem.....	Dir. de la Somme.	1,500
Maréchal.....	Idem.....	Dijon.....	1,500	Idem.....	Dir. de la Côte-d'Or..	1,500
Ribouet.....	Idem.....	Hyères.....	1,800	Idem.....	Dir. de la H ^{te} -Savoie	1,800
Giraud.....	Idem.....	Lyon.....	1,800	C. D.....	Annecy.....	1,800
Hec.....	C. D.....	Nantes.....	2,400	Idem.....	Constantine.....	2,700
Blanc.....	C. P.....	Poitiers.....	2,700	Détaché....	Dir. du Gers.....	2,700
Bardou.....	Surnumér ^{ro} .	Direct. des services sédentaires.	"	Idem.....	Dir. du cabinet....	"
Thonus.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Direct. des services sédentaires.	"
Houssin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dir. du Cabinet...	"
Davignon.....	Idem.....	Provins.....	"	Surnumér ^{ro} .	Paris.....	"
Poturat.....	Idem.....	Neufchâteau.....	"	Idem.....	Provins.....	"
Ourmade.....	"	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	"
Revel.....	Surnumér ^{ro} .	Brest.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Vaïso.....	Idem.....	Foix.....	"	Idem.....	Lézignan.....	"
Durot.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Lons-le-Saunier..	"
Le Guillou.....	Idem.....	Baugé.....	"	Idem.....	Brest.....	"
Hubert.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Baugé.....	"
Saint-Peron...	Idem.....	Ajaccio.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Hamon.....	Commis....	Le Havre.....	1,800	Commis....	Paris.....	1,800
Morlet.....	Idem.....	Montargis.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Chevalier (L ^{on})	Idem.....	Démisionnaire....	"	Idem.....	Montargis.....	1,500
Besnard.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bas Labranche.	Idem.....	Orléans.....	1,800	Idem.....	Biarritz.....	1,800
Sirugue.....	Idem.....	Dijon.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Sauvageot.....	C. P.....	Chambéry, chargé du cours de télégr.	3,300	C. P.....	Dijon, chargé du cours de télégr.	3,300
Pradines.....	Commis....	Lézignan.....	1,500	Commis....	Montauban.....	1,500
Saint-Lannes..	Idem.....	Nevers, gare.....	2,100	Idem.....	Novors, ville....	2,100
Encrenaz.....	Idem.....	Lons-le-Saunior...	1,800	Idem.....	Gabès.....	1,800
Billaz.....	Idem.....	La Tour-du-Pin...	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Belfort.....	1,500	Idem.....	Raon-l'Étape.....	1,500
Peyre.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Lanfranchi....	Idem.....	Cette.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Bourdie.....	Idem.....	Démisionnaire....	"	Idem.....	Narbonne.....	1,500
Ailhaud.....	C ¹ ^s auxiliaire.	Gap.....	"	Surnumér ^{ro} .	Sur place.....	"
Pourtier.....	Idem.....	Lunel.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Alaux.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Dorchain	C ^{ie} auxiliaire	Douai	"	Surnumér ^{te} .	Sur place	"
Nicolas	Idem	Givet	"	Idem	Idem	"
Goyon	Surnumér ^{te} .	Paris	"	Commis	Idem	1,500
Cholle	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Michard	Idem	Annecy	"	Idem	Idem	1,500
Langry	Idem	Vervins	"	Idem	Idem	1,500
Olive	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Laymé	Idem	Dijon	"	Idem	Idem	1,500
Vallée	Idem	Blois	"	Idem	Idem	1,500
Langlois (P.-E.)	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Sauvaire	Idem	Sisteron	"	Idem	Idem	1,500
Gaudofroy	Idem	Amiens	"	Idem	Idem	1,500
Louchart	Idem	Douai	"	Idem	Idem	1,500
Lacroix	Idem	Bordeaux	"	Idem	Idem	1,500
Moulin	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Oudot	Idem	Boufarik	"	Idem	Idem	1,500
Blache	Idem	Gisors	"	Idem	Idem	1,500
Foncegrive	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	1,500
Richette	Idem	Caen	"	Idem	Idem	1,500
Bugey	Idem	Constantine	"	Idem	Idem	1,500
Lemercier	Idem	Le Havre	"	Idem	Idem	1,500
Davignon	Idem	Provins	"	Idem	Idem	1,500
Bouvier	Idem	Cherbourg	"	Idem	Idem	1,500
Guérin	Idem	Dreux	"	Idem	Idem	1,500
Vidaline	Idem	Monaco	"	Idem	Idem	1,500
Dupond	Idem	Roubaix	"	Idem	Idem	1,500
Martin (E.-L.-S)	Idem	Alger	"	Idem	Idem	1,500
Versier	Idem	Limoges	"	Idem	Idem	1,500
Cauhot	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Abit	Idem	Troyes	"	Idem	Idem	1,500
Chomenit	Idem	Royan	"	Idem	Idem	1,500
Pierre-Louis	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Meunier	Idem	Nevers	"	Idem	Idem	1,500
Pincemaille	Idem	Nancy	"	Idem	Idem	1,500
Geletta	Idem	Nice	"	Idem	Idem	1,500
Lorand	Idem	Fougères	"	Idem	Idem	1,500
Guillot	Idem	Redon	"	Idem	Idem	1,500
Berteau	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	1,500
Soulé	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Bouchoron	Idem	Roanne	"	Idem	Idem	1,500
Lehodey	Idem	Saint-Lô	"	Idem	Idem	1,500
Craissac	Idem	Le Mans	"	Idem	Idem	1,500
Dubary	Idem	Angoulême	"	Idem	Idem	1,500
Lacroix	Idem	Valenc	"	Idem	Idem	1,500
Le Théo	Idem	Rouen	"	Idem	Idem	1,500
Ferrière	Idem	Decize	"	Idem	Idem	1,500
Gratias	Idem	Nontron	"	Idem	Idem	1,500
Poinset	Idem	Vesoul	"	Idem	Idem	1,500
Taillade	Idem	Royan	"	Idem	Idem	1,500
Cazaux	Idem	Argelès	"	Idem	Idem	1,500
Moroni	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Palvadeau	Idem	Loudun	"	Idem	Idem	1,500
Magne	Idem	Sarlat	"	Idem	Idem	1,500
Rey	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Pruvost	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Cuq	Idem	Lézignan	"	Idem	Idem	1,500
Layuyouse	Idem	Pau	"	Idem	Idem	1,500
Baillet	Idem	Roubaix	"	Idem	Idem	1,500
Farges	Idem	Surgères	"	Idem	Idem	1,500
Laborde - La coste	Idem	Bordeaux	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Crochet.....	Surnumér ^e ..	Vire.....	fr.	Commis.....	Sur place.....	1,500
Grandvalet.....	Idem.....	Guelma.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mangematin.....	Idem.....	Saint-Dié.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jousse.....	Idem.....	Fécamp.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Febvre.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lefebvre.....	Idem.....	Calais.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Choquer.....	Idem.....	Condé-sur-Noireau..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ferron.....	Idem.....	Rennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mazier.....	Idem.....	Belley.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Glachant (Os- wald.)	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Andrien.....	Idem.....	Nérac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dupont.....	Idem.....	Eu.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Batteroze.....	Idem.....	Lons-le-Saunier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Thièvre.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Michel.....	Idem.....	Comlommiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gourliou.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Metternich.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Teissonnier.....	Idem.....	Meaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vincent.....	Idem.....	Cosne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Castelnaud.....	Idem.....	Tours.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fosseret.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chabal.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Girard.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marnet.....	Idem.....	Saint-Chamond.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fauries.....	Idem.....	Dax.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Frérier.....	Idem.....	S ^t -Denis-sur-Seine..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vache.....	Idem.....	Villefranche-s. S ^{uo} ..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Frayon.....	Idem.....	Armentières.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Grandperrin.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Coste.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Christelle.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delon.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Menvielle.....	Idem.....	Narbonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernadou.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
de Mari.....	Idem.....	Constantine.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Burnel.....	Idem.....	Beaugency.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gachassin.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Second.....	Idem.....	Cusset.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cottard.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Férat.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guillier.....	Idem.....	Roanne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roubichou.....	Idem.....	Béziers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Faivre.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
George.....	Idem.....	Clermont (Oise).....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nivolle.....	Idem.....	Mortagne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Buffet.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Forsans.....	Idem.....	Bayonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Allot.....	Idem.....	Senlis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arestan.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Clément.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Corson.....	Idem.....	Loches.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Corre.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cuisinier.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dédié.....	Idem.....	Fiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Geffroy.....	Idem.....	Le Mans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Perrot.....	Idem.....	Cholet.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brau-Long.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bultó.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rigolo.....	Idem.....	Lézignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Perrié	Surnumér ^{re} .	Le Vigan	"	Commis	Sur place	1,500
Moncourrier	Idem	Moulins	"	Idem	Idem	1,500
Dufour	Idem	Béziers	"	Idem	Idem	1,500
Bonerandi	Idem	Saint-Florent	"	Idem	Idem	1,500
Hébert	Idem	Rouen	"	Idem	Idem	1,500
Aubry	Idem	Beauvais	"	Idem	Idem	1,500
Douziech	Idem	Gien	"	Idem	Idem	1,500
Castan	Idem	Boulogne-sur-Seine	"	Idem	Idem	1,500
Daignan	Idem	Villeneuve-sur-Lot	"	Idem	Idem	1,500
d'Hostel	Idem	Alençon	"	Idem	Idem	1,500
Devisch	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Jaunâtre	Idem	Fontenay-le-Comte	"	Idem	Idem	1,500
M ^{me} Simon	Employée	Paris, central	1,100	Employée	Paris, recette prin. dét. à la comptab.	1,100
Tauvel	Idem	Idem	900	Idem	Idem	900
M ^{lle} Granjux	Recev.	Villiers-S ^t -Georges	1,000	Idem	Idem	1,000
M ^{me} v ^e Cornudet	Idem	S ^t -Mars-la-Brière	1,000	Idem	Idem	1,000
M ^{lle} Kuntz	Employée	En disponibilité	"	Idem	Idem	1,000
MM. Clerc	Commis	Narbonne	1,500	Commis	Constantine	1,500
Barrère	Idem	Constantine	1,500	Idem	Narbonne	1,500
Perré	Idem	Idem	1,500	Idem	Le Mans	1,500
Camart	Idem	Sidi-bel-Abbès	1,500	Idem	Constantine	1,500
Picart	Idem	Toulouse	1,800	Idem	Idem	1,800
Girard	Idem	Nogent-le-Rotrou	1,500	Idem	Chartres	1,500
Massot	Idem	Pont-l'Évêque	1,500	Idem	Versailles	1,500
Martin	Idem	Amiens	2,100	Idem	Paris	2,100
Claverie	Idem	Tarbes	1,500	Idem	Bordeaux	1,500
Félix	Idem	En disponibilité	"	Idem	Lons-le-Saunier	1,500
Thoreux	Idem	Sfax	1,800	Idem	Tunis	1,800
Morati	Surnumér ^{re}	Monaco	"	Idem	Sfax	1,500
Gleizes	Commis	En disponibilité	"	Idem	Paris	1,800
Doué	Idem	Valenciennes	1,500	Idem	Idem	1,500
Robert	Idem	En disponibilité	"	Idem	Valenciennes	1,500
Baillet	Idem	Roubaix	1,500	Idem	Paris	1,500
Rivière	Idem	Aubenas	2,100	Idem	Monaco	2,100
Delière	Idem	Tournon	1,500	Idem	Aubenas	1,500
Sauvajon	Idem	En disponibilité	"	Idem	Tournon	1,800
Savin	Idem	Poitiers	1,500	Idem	Challans	1,500
Noyelles	Idem	Valenciennes, villo.	1,500	Idem	Valenciennes, gare	1,500
Thérouanne	Idem	Hesdin	1,500	Idem	Valenciennes, ville	1,500
Gourmelon	Idem	Paris, lignes sou- terraines	1,800	Idem	Brest	1,800
Grozier (J.-M.- H.)	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Paris, lignes sou- terraines	1,800
Gaucher	Idem	Caen	1,500	Idem	Paris	1,500
Vacher	Idem	Marseille, Bourse	1,500	Idem	Constantine	1,500
Balmelle	Idem	Idem	1,800	Idem	Idem	1,800
Parent	Idem	Tourcoing	1,500	Idem	Le Cateau	1,500
Merlin	Idem	Nevers	1,500	Idem	Chalon-sur-Saône	1,500
Foulon	Surnumér ^{re}	Le Mans	"	Surnumér ^{re}	Paris	"
Rullac	Idem	Perpignan	"	Idem	Sidi-bel-Abbès	"
Manoury	Idem	Alençon	"	Idem	Nogent-le-Rotrou	"
Lesnard	Idem	Lorient	"	Idem	Pont-l'Évêque	"
Clémenceau	Idem	Bordeaux	"	Idem	Paris	"
Clérac	Idem	Tours	"	Idem	Idem	"
Liard	Idem	Le Havre	"	Idem	Amiens	"
Duvignau	Idem	Périgueux	"	Idem	Bordeaux, central	"
Buard	Idem	Laon	"	Idem	Roubaix	"
Soudart	Idem	Mézières	"	Idem	Laon	"
Chenal	Idem	Epinal	"	Idem	Rambervillers	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Parry.....	Surnumér ^{re}	Clermont-Ferrand..	"	Surnumér ^{re}	Nevers.....	"
Fontaine.....	Receveur....	Romans.....	3,500	Com. princ..	Alais.....	3,600
Hain.....	Commis.....	Toulouse.....	1,800	Commis....	Brest.....	1,800
Faux.....	Idem.....	Sedan.....	2,700	C ¹ principal.	Douai.....	2,700
Bernard.....	Idem.....	Montpellier.....	1,500	Commis....	Dellys.....	1,500
Besoux.....	Recev.....	Aix-les-Bains.....	3,000	Commis prin.	Marseille.....	3,000
Second.....	Commis.....	Cusset.....	1,500	Commis....	Nice.....	1,500
Frézier.....	Idem.....	Saint-Denis.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Jaubert.....	Recev.....	Nontron.....	2,000	Idem.....	La Rochelle.....	2,400
Maudit.....	Commis.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Lille, central.....	1,500
Bulté.....	Idem.....	Dunkerque.....	1,500	Idem.....	Roubaix.....	1,500
Brun.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Dazin.....	Surnumér ^{re}	Valenciennes.....	"	Surnumér ^{re}	Sedan.....	"
Champion.....	Idem.....	Issoudun.....	"	Idem.....	Cusset.....	"
Gayon.....	Ex-surnumér ^{re}	"	Idem.....	Nouvelle-Calédonie.	"
Lauriol.....	Surnumér ^{re}	Prades.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Gascard.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris.....	"
Carteret.....	Idem.....	Brives.....	"	Idem.....	Thiers.....	"
Alaux.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Lézignan.....	"
Amblard.....	Idem.....	Relizanne.....	"	Idem.....	Alger.....	"
Péron.....	Idem.....	S ^t -Amand (Cher) ..	"	Idem.....	Tonnerre.....	"
Albert.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Châteauroux.....	"
Maupais.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	S ^t -Pierre-lès-Calais.	"
Liard.....	Idem.....	Amiens. (Non ins- tallé.)	"	Idem.....	Le Havre.....	"
Borin.....	Idem.....	Paris, rue S ^t -Denis.	"	Idem.....	Amiens.....	"
Chartier.....	Idem.....	Corbeil.....	"	Idem.....	Senlis.....	"
Clément.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Nice.....	"
Amary.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fontainebleau.....	"
Favier.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Dijon.....	"
Lavit.....	Commis.....	Bordeaux.....	1,500	Commis....	Relizanne.....	1,500
Raynal.....	Idem.....	Port-Vendres.....	1,800	Idem.....	Marseille.....	1,800
Balmelle.....	Idem.....	Constantine. (Non installé.)	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Canet.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Constantino.....	1,800
Arnoux.....	Idem.....	Tours.....	1,500	Idem.....	S ^t -Amand (Cher)..	1,500
Ard.....	Idem.....	S ^t -Pierre-lès-Calais.	1,500	Idem.....	Verdun.....	1,500
Thérouanne...	Idem.....	Valenciennes. (Non installé.)	1,500	Idem.....	Hesdin.....	1,500
Jousse.....	Idem.....	Fécamp.....	1,500	Idem.....	Valenciennes.....	1,500
Barruet.....	Idem.....	Blois, préfecture..	1,500	Idem.....	Orléans.....	1,500
Picardat.....	Idem.....	Senlis.....	1,500	Idem.....	Beauvais.....	1,500
Gorné.....	Idem.....	Paris, lignes souter.	2,400	C. P.....	Nice.....	2,700
Possartou.....	C ¹ s principal	Paris, Bourse.....	2,700	Idem.....	Paris, lignes sou- terraines.	2,700
M ^{lle} Berty.....	Employée...	Paris, Bourse.....	900	Employée...	Paris, rec. princip., comptabilité.	900
MM. Le Bihan.....	Com. princ..	Paris, lignes sou- terraines.	2,700	C. P.....	Tunis, fais. fonct. de contrôleur.	2,700
Vidal.....	Commis.....	Paris, central.....	1,800	Commis....	Paris, lignes sout..	1,800
Lajeanne.....	Idem.....	Annecy.....	2,400	Idem.....	Paris.....	2,400
Parizot.....	Idem.....	Paris, Bourse.....	1,500	Idem.....	Auxerre.....	1,500
Gassot.....	Idem.....	Orléans-Colombier.	1,800	Idem.....	Orléans, gare.....	1,800
Lango.....	Surnumér ^{re}	Reims.....	"	Surnumér ^{re}	Guise.....	"
Guyot.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Reims.....	"
Clémenceau...	Idem.....	Paris. (Non installé.)	"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Goldre.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Perregaux.....	"
Fertin.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Orléans-Colombier.	"
Sacré.....	Commis.....	Bar-le-Duc.....	2,100	Commis....	Reims.....	2,100
Bordel-Perron- cel.	Idem.....	Lille.....	1,500	Idem.....	Charleville.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Faurt.....	Commis.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800	Commis...	Lille, central.....	1,800
Viennot.....	Surnumér ^{re} ..	Paris.....	"	Surnumér ^{re} ..	Corbeil.....	"
Boitel.....	Idem.....	Compiègne.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Clément.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Dupontreuc.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Layssac.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Galibert.....	Idem.....	Paris 25.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Paris 27.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Biessy.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Loques.....	Idem.....	Tarare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gérin.....	Idem.....	Vienne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Robine.....	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Paris 7.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gez.....	Idem.....	Châtellerault.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Esquior.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duprez.....	Idem.....	Lens-le-Saunier...	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dorlhac de Bor- ne.	Idem.....	Aix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Turquois.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Clerc.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lhoumeau.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nief.....	C. P.....	Dôle.....	3,600	C. P.....	Paris R. P.....	3,600
Quinet.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	3,000	Idem.....	Dôle.....	3,000
Alary.....	Ex-commis principal	"	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	2,700
Cazenave.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re} ..	Bayonne.....	"
Bazelaire.....	Commis.....	Sedan.....	2,700	C. P.....	Sedan.....	2,700
Collin.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800	Commis.....	Idem.....	1,800
Lesage.....	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Delanghe.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Sabastia.....	Commis.....	Lig. de la Méditerr.	1,800	Commis.....	Tarbes.....	1,800
Tardos.....	Idem.....	Tarbes.....	1,500	Idem.....	Lig. de la Méditerr..	1,500
Gallen.....	Idem.....	Nantes.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Chanard.....	C. D.....	Dijon.....	2,100	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,100
Ragot.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Thiaucourt.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Colin.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Colonna d'Istria	Idem.....	"	Idem.....	Alger.....	1,500
Pradelle.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Vasselin.....	Surnumér ^{re} ..	Saint-Omer.....	"	Idem.....	Rouen.....	1,500
Parpère dit Me- nu.	Idem.....	Viscous.....	"	Idem.....	Tours.....	1,500
Mazaleyrat....	Idem.....	Vernon.....	"	Idem.....	Elbeuf.....	1,500
Loubradou....	Idem.....	Château-Gontier...	"	Surnumér ^{re} ..	Ligne du Sud-Ouest.	"
Curaté.....	Idem.....	Avesnes.....	"	Commis.....	Beauvais.....	1,500
André.....	C. P.....	Ligne des Pyrénées.	2,700	Chef de brig.	Ligne des Pyrénées.	2,700
Puisségur.....	Commis.....	Idem.....	2,400	F. fonct. de	Idem.....	2,400
.....	C. P.
Chamfroy.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Commis.....	Ligne du Nord....	1,500
Duquenne.....	Recev.....	Béthune.....	3,000	C. P.....	Paris 5.....	3,000
Banroques.....	Surnumér ^{re} ..	Réclamations.....	"	Commis.....	Ligne du Sud-Ouest.	1,500
Masure.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,800
Lutz.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Baliguet.....	Idem.....	La Fère.....	1,500	Idem.....	Sedan.....	1,500
Chanteloup....	Idem.....	Le Mans.....	1,500	Idem.....	La Fère.....	1,500
Deslandes....	Surnumér ^{re} ..	Avranches.....	"	Idem.....	Le Mans.....	1,500
Carpentier....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	La Fère.....	1,500
Dorat.....	Commis.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Moran.....	C. P.....	Paris 35.....	3,000	C. P.....	Paris R. P.....	3,000
Audier-Merle..	Surnumér ^{re} ..	Marseille.....	"	Commis.....	Marseille.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Banon	Surnumér ^e ..	Marseille R. P.....	"	Surnumér ^e ..	Marseille, rue de la République.	"
Rigaud	Commis	Abbeville	1,500	Commis	Annonay	1,500
Garnard	Surnumér ^e ..	Amiens	"	Idem	Abbeville	1,500
Rateaux	Commis	Tunis	1,500	Idem	Saint-Etienne	1,500
Laurent	Idem	Paris 65	1,800	Idem	Tunis	1,800
Clertan	Idem	Ligne de l'Ouest ..	1,800	Idem	Paris 65	1,800
de Lapiere	Idem	Ligne de l'Est	2,100	Idem	Ligne de l'Ouest ..	2,100
Lavez	Idem	Nancy	1,500	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Marchevet	Surnumér ^e ..	Chaumont	"	Idem	Nancy	1,500
Maurel	Idem	Pézonas	"	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Balbeur	Commis	Ligne du Nord	1,500	Idem	Paris 24	1,500
Mundtvoiller ..	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,800	Idem	Ligne du Nord	1,800
Bouchemard	Surnumér ^{ro} ..	Paris 5	"	Surnumér ^e ..	Paris R. P.....	"
Ferraud	Commis	Lig. du Nord-Ouest	1,500	Commis	Idem	1,500
Rebouffat	Surnumér ^{ro} ..	Mende	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Liégeois	Commis	Ligne du Nord	1,500	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Dabus	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,800	Idem	Ligne du Nord	1,800
Dupant	Surnumér ^{ro} ..	Ligne du Nord	"	Idem	Idem	1,500
Leducq	Commis	Paris 2	1,500	Idem	Idem	1,500
Roux	C. P.....	Paris 5	3,000	C. P.....	Paris 2	3,000
Boullaran	Commis	Paris 18	1,500	Commis	Paris 5	1,500
Rozès	Idem	Paris 67	1,800	Idem	Ligne du Nord	1,800
Garrigues	Idem	Paris R. P.....	1,500	Idem	Paris 67	1,500
Epalle	Idem	Marseille	1,800	Idem	Paris 45	1,800
Durand	Idem	Paris 45	1,500	Idem	Marseille	1,500
Dupin	Idem	Bourges	1,800	Idem	Bordeaux	1,800
Moreux	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Bourges	1,500
Gormain	Idem	Grenoble	1,800	Idem	Ligne de Lyon	1,800
Blanchard	Idem	Villefranche	2,100	Idem	Grenoble	2,100
Barjavel	Idem	Lyon	1,500	Idem	Valence	1,500
Meynier	Idem	Privas	1,800	Idem	Lyon	1,800
Ranchin	Fact ^r boîtier.	Saint-Jean-le-C.....	820	Idem	Privas	1,500
Morin	Aide	Chatou	"	Idem	Paris 7	1,500
Clugnet	Surnumér ^{ro} ..	Lille	"	Idem	Lille	1,500
Bounoure	Idem	Marmande	"	Idem	Limoges	1,500
Capifali	Commis	Oran	2,400	F ^o f ^o ns de C.P.	Oran	2,400
Couret	Idem	Blidah	1,500	Commis	Idem	1,500
Lava	Surnumér ^{ro} ..	Administ. centrale.	"	Idem	Paris 10	1,500
Maire	Commis	Paris 18	2,400	Idem	Paris 75	2,400
Signard	Surnumér ^{ro} ..	Tonnerre	"	Idem	Epernay	1,500
Clarac	Idem	Administ. centrale.	"	Idem	Paris 5	1,500
Bélouino			"	Surnumér ^{ro} ..	Paris 53	"
Barciet			"	Idem	Bordeaux	"
Gottin			"	Idem	Paris 1	"
Jacquet			"	Idem	Paris 2	"
Deshayes de Bonneval.			"	Idem	Nantes	"
Bleuzet			"	Idem	Saint-Omer	"
Palméro			"	Idem	Vienne	"
Boutier			"	Idem	Vernon	"
Julhes			"	Idem	Château-Gontier ..	"
Parickmiller ..			"	Idem	Avesnes	"
Barbier			"	Idem	Paris 8	"
Bousquet			"	Idem	Ligne des Pyrénées.	"
Cavalier			"	Idem	Paris 23	"
Faller			"	Idem	Toul	"
Laureau			"	Idem	Paris 72	"
Lamoureux			"	Idem	Bordeaux	"
Sauquet			"	Idem	Avranches	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Fraichet.....			"	Surnumér ^{ro} ..	Versailles.....	"
Mézières.....			"	Idem.....	Lille.....	"
Moncot.....			"	Idem.....	Paris 35.....	"
Callot.....			"	Idem.....	Versailles.....	"
Terral.....			"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Granier.....			"	Idem.....	Pontarlier.....	"
Caumartin.....			"	Idem.....	Amiens.....	"
Liégeois.....			"	Idem.....	Chaumont.....	"
Bedès.....			"	Idem.....	Pézenas.....	"
Brajon.....			"	Idem.....	Mende.....	"
Goujet.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Perrin.....			"	Idem.....	Constantine.....	"
Vallain.....			"	Idem.....	Montereau.....	"
Monrozier.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Morcau.....			"	Idem.....	Paris 16.....	"
Vincent.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Lissorgues.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marqués.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Blondel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rochedix.....			"	Idem.....	Villefranche.....	"
Gudelin.....			"	Idem.....	Paris 24.....	"
Delecroix.....			"	Idem.....	Lille.....	"
Camou.....			"	Idem.....	Marmande.....	"
Brandimarto.....			"	Idem.....	Monaco.....	"
Azéma.....			"	Idem.....	Blidah.....	"
Galonnier.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Charreyre.....			"	Idem.....	Tonnerre.....	"
Lafon.....			"	Idem.....	Réclamations.....	"
Juppont.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lacourt.....			"	Idem.....	Idem.....	"
M ^{mes} Derovalède.....	Recev.....	Rouillet.....	800	Recev.....	Villebois-la-Valotte.....	800
Dumas.....	Idem.....	Villebois-la-Valotte.....	800	Idem.....	Rouillet.....	800
de Courson de Kléau.....	Idem.....	Carhaix.....	1,600	Idem.....	Dinard-Saint-Enogat.....	1,600
Montaudoin.....	Idem.....	Montfermeil.....	1,200	Idem.....	Charenton, magasins généraux.....	1,200
Coulomb.....	Idem.....	Le Pecq.....	800	Idem.....	Bellevue.....	800
Chevrier.....	Idem.....	Vigny.....	1,200	Idem.....	Le Pecq.....	1,200
Garon-Richard.....	Idem.....	Camps.....	800	Idem.....	Six-Fours.....	800
Baglin.....	Idem.....	Quelaines.....	800	Idem.....	La Pooté.....	800
Bantquin.....	Idem.....	La Pooté.....	1,000	Idem.....	Quelaines.....	1,000
Georgette du Buisson.....	Idem.....	Lanmeur.....	1,400	Idem.....	Carhaix.....	1,400
MM. Hérand.....	Commis aux ^{ro}	Constantine.....	"	Idem.....	Biskra.....	1,400
Levy.....	Recev.....	Perregaux.....	1,800	Idem.....	Arzow.....	1,800
Batle.....	Idem.....	Sebdou.....	1,200	Idem.....	Perregaux.....	1,200
Colonna - Cecaldi.....	Cl ^s auxiliaire.	Constantine.....	"	Idem.....	Sebdou.....	1,200
Maschetti.....	Agent second.	Dir. de la Comptab.	1,600	Idem.....	Daya.....	1,600
M ^{mes} Tupinior.....	Recev.....	Sombernon.....	1,200	Idem.....	Fteury-Vallée-d'Aillant.....	1,200
Michelin.....	Idem.....	Liernais.....	1,200	Idem.....	Sombernon.....	1,200
Belin.....	Idem.....	Mailly-le-Château.....	1,200	Idem.....	Liernais.....	1,200
MM. Mansion.....	C. P.....	Lille.....	3,300	Idem.....	Béthune.....	3,000
Odoul.....	Idem.....	Oran.....	2,700	Idem.....	Aumale.....	2,700
Boutet.....	Recev.....	Le Havre-Quatre-Chemins.....	2,400	Idem.....	La Reole.....	2,400
Bricka.....	Commis.....	Direction du Cabinet.....	2,500	Idem.....	Le Havre-Quatre-Chemins.....	2,200
M ^{me} Lajoanio.....	Recev.....	Lussac-de-Libourne.....	1,400	Idem.....	Vic-en-Bigorre.....	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION NOUVELLE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{me} Lafitte	Recev	Montréal-du-Gers..	1,400	Recev	Lussac-de-Libourne.	1,400
Larré	Idem	Aubiet	1,200	Idem	Montréal-du-Gers..	1,200
Bernard	Idem	May-sur-Evre	800	Idem	S ^t -Mars-la-Brière...	800
de Lavèze	Idem	Mareil-en-France...	1,200	Idem	Marcoussis	1,200
Rousselet	Idem	Villefranche sur - Cher.	1,000	Idem	Mareil-en-France..	1,000
Mitraud	Idem	Thiat	800	Idem	Sereilhac	800
M. Laget	Fact ^r boîtier.	Piolenç	820	Idem	Piolenç	1,000
M ^{me} Serey	Recev	Alby-sur-Chéran...	1,000	Idem	Thueyts	1,000
Passet	Idem	Magland	1,200	Idem	Alby-sur-Chéran...	1,200
M. Relier	Idem	Le Vigéois	1,400	Idem	Nontron	1,600
M ^{me} Freyssinet	Idem	Pignau	800	Idem	Le Vigéois	800
M. Ponotet	Fact ^r boîtier.	Bèze	820	Idem	Bèze	1,000
M ^{me} Fol	Recev	La Loupe	2,000	Idem	Boissy-Saint-Léger.	2,000
Sauvée	Idem	Eguzon	1,400	Idem	La Loupe	1,600
Pouillart	Idem	Tracy-le-Mont	800	Idem	Betz	800
Morin	Idem	Thiéblemont	1,400	Idem	Eurville	1,400
Arnou	Idem	Landes	800	Idem	Marchenoir	800
Rhœtel	Idem	Penvenan	1,000	Idem	Marly	1,000
Pascal	Idem	Mayet-de-Montagne.	1,200	Idem	Sombornon	1,200
Belin	Idem	Liernais	1,200	Idem	Pierrefitte sur-Loire.	1,200
Martin	Idem	Pierrefitte-sur-Loire	800	Idem	Escurolles	800
M. Demongoot	Fact ^r	Bar-sur-Aube	900	Idem	Plancy	800
M ^{me} Dabus	Recev	Marœuil	1,000	Idem	Print-Pol	1,000
Laborde	Idem	Carlux	1,400	Idem	Tourtoirac	1,400
Bernard	Idem	S ^t -Mars-la-Brière ..	800	Idem	S ^t -Jean-de-Sauves..	800
Duchemin	Idem	Montataire	1,600	Idem	Liancourt	1,600
Contancieu	Idem	Verberic	1,200	Idem	Montataire	1,200
MM. Roux	Idem	Mormoiron	1,400	Idem	Jonquières	1,400
Jaurès	Idem	Puy-Laurens	1,400	Idem	Nontron	1,600
M ^{me} Roumégous	Idem	Saint-Juéry	1,200	Idem	Puy-Laurens	1,200
Daynos	Idem	Pignau	800	Idem	Saint-Juéry	800
Poitou	Idem	G zion	1,400	Idem	Eguzon	1,400
Martin	Idem	S ^t -Gilles-Pligeaux..	800	Idem	Penvenan	800
MM. Bernazais	Commis	Poitiers	2,400	Idem	Challans	2,200
Provest	Fact ^r boîtier.	Verrières	820	Idem	Verrières	1,000
Radou	Recev	Paris, gare du Nord.	3,500	Idem	Paris, boulevard S ^t - Denis.	3,500
M ^{me} Viannay	"	Idem	Lanslebourg	800
Gout	"	Idem	Missègre	800
Boivin	"	Idem	Céton	800
Maillet	"	Idem	Les Petites-Loges..	800
Siron	"	Idem	Vanfroy	800
Lagand	"	Idem	Mirebel	800
Greiller	"	Idem	Faux-la-Montagne..	800
Fleschello	"	Idem	Ivry-le-Temple	800
Burtin	"	Idem	Morzine	800
Dubrouil	"	Idem	Beaulieu-les-Font..	800
Lederubey	"	Idem	Dompierre	800
David	"	Idem	Villiers-S ^t -Georges.	800
Daynes	"	Idem	Pignau	800
Manoël	"	Idem	S ^t -Just-en-Chevalet.	800
Jeannot	"	Idem	Penestin	800
Deschamps	"	Idem	Mailly-le-Château..	800
M. Gautry	"	Idem	Pin-au-Haras	800
M ^{me} Gourdal	"	Idem	Tracy-le-Mont	800
Michaud	"	Idem	Mégève	800
Habert	"	Idem	Josnes	800
Armand	"	Idem	Mormoiron	800



1887.

N° 11.

NOVEMBRE.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

DES

POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 11.

SOMMAIRE.

	Pages.
LISTES des bureaux télégraphiques créés ou modifiés.....	355
CRÉATION de bureaux de poste.....	358
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	359
NOMENCLATURE des bureaux de poste néerlandaises.....	361
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	361
STATISTIQUE des contraventions.....	363

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

- Arpajon ☒ (Seine-et-Oise); service complet; supprimer 1 kil... 6 novembre.
- Beaumont-Hague M ☒ (Manche); supprimer Beaumont par sém.
Pointe de Jardchen, 7 kil..... *Idem.*
- Bourget (1e) M ☒ (Seine); supprimer 1 kil..... *Idem.*
- Bornel M ☒ (Oise)..... 13 novembre.
- Charbonnières M ☒ (Rhône)..... 6 novembre.
- Gulan M ☒ (Cher)..... 13 novembre.

Eaubonne M ☒ (Seine-et-Oise)	6 novembre.
Échenay M ☒ (Haute-Marne)	Idem.
Eyragues M ☒ (Bouches-du-Rhône)	30 octobre.
Goudargues M ☒ (Gard)	6 novembre.
Graissessac M ☒ (Hérault); effacer Graissessac par Étrechoux, 2 kil. Hérault	30 octobre.
Houssaye (la) M ☒ (Seine-et-Marne)	6 novembre.
Megeve M ☒ (Haute-Savoie)	13 novembre.
Montagne M ☒ (Gironde)	6 novembre.
Pontcharra M ☒ (Isère); supprimer 2 kil.	Idem.
Royère M ☒ (Creuse)	Idem.
Saint-Héaud M ☒ (Loire)	30 octobre.
Saint-Cyr-de-Provence M ☒ (Var)	6 novembre.
Saint-Maurice-les-Charencey M ☒ (Orne)	Idem.
Saint-Pois M ☒ (Manche)	Idem.
Saint-Chély-d'Aubrac M ☒ (Aveyron)	13 novembre.
Verfeil M ☒ (Haute-Garonne)	30 octobre.
Vignacourt M ☒ (Somme)	13 novembre.

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Lunel-Viel M (Hérault)	30 octobre.
Warmeriville M (Marne); supprimer 1 kil.	6 novembre.
<i>Bureau d'intérêt privé.</i>	
Brives (Mayenne). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Mayenne pour la correspondance de M. Hédal, directeur de l'usine de Brives	1 ^{er} novembre.
Larrivière (Landes). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Gre- nade-sur-l'Adour pour la correspondance de M. Durrieu (Henri)	24 août.
Neufmoutiers (Château de) (Seine-et-Marne). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Tournan pour la correspondance de M. Singer	4 novembre.
Prieuré-de-Baillon (Seine-et-Oise). Bureau d'intérêt privé relié à celui de Viarmes pour la correspondance de M. Gauthier, ban- quier	24 octobre.

Gares.

Courty (Puy-de-Dôme), 1 kil.	6 novembre.
<i>FUSION.</i>	
Avesnes-sur-Elpe (Nord)	8 novembre.
Corps (Isère)	12 octobre.
Courbevoie (Seine)	11 novembre.

Dieuville (Aube).....	11 novembre.
Giromagny (Belfort).....	Idem.
Niort (Deux-Sèvres).....	3 octobre.
Vallon (Ardèche).....	25 octobre.

MODIFICATIONS.

Carcassonne (Aude) aura un service de demi-nuit à partir du 1^{er} novembre.

Ajouter le signe ☒ aux bureaux de Beni-Saf (Oran) et Oued-Fodda (Alger).

Reporter immédiatement après le bureau de Saint-Julien-du-Sault M ☒ (Yonne), la mention qui figure à la nomenclature page 58, en le modifiant ainsi : « Saint-Julien-du-Sault (Gare) par Saint-Julien-du-Sault M 1 Kil. (Yonne). »

Inscrire la localité de Touquet (le) (Pas-de-Calais), comme desservie sans frais par Sémaphore Pointe du Touquet.

Ozouer-la-Ferrière — Mettre « pour Ferrières-en-Brie 5 kil. » au lieu de « pour la Ferrière ».

La gare de Warmeriville sera fermée à la télégraphie privée le 6 novembre.

Le bureau de télégraphie temporaire de Saint-Christau a été fermé le 26 octobre.

La Ferté 1 kil. sur Loise reste ouverte jusqu'au 31 décembre 1882.

Le bureau télégraphique de Capvern (Hautes-Pyrénées) est fermé depuis le 31 octobre.

Modifier ainsi la gare de Mont-Saint-Martin :

Mettre ; pour village Mont-Saint-Martin, 2 kil.	} Meurthe-et-Moselle.
_____ pour Aciéries, 1 kil.	

ERREURS TYPOGRAPHIQUES.

Dans l'Annexe au Bulletin mensuel n° 10 (octobre),

Lire Saint-Jean-de-Barron, _____ au lieu de Saint-Jean-de-Barron.

_____ Saint-Bel, ouvert depuis le 16 octobre, _____ 1^{er} octobre.

_____ Aïn-Temouchen, _____ Aïn-Temonchen.

_____ Bou-Tlelis, _____ Bou-Thelis.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Côte-d'Or.....	Renève.....	16 octobre 1882.....	7320
Alpes-Maritimes.....	Le Cannet-près-Cannes.....	24 octobre 1882.....	7322
Dordogne.....	Carsac.....	2 novembre 1882.	7324

CRÉATIONS DE RECETTES MUNICIPALES, EN EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ ORGANIQUE
DU 15 JUIN 1879.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Indre.....	Martizay.....	11 octobre 1882.....	7319
Aube.....	Vauchassis.....	27 octobre 1882.....	7323

Par décision ministérielle en date du 18 octobre 1882, un établissement de facteur-boîtier de l'État a été créé dans la commune de Férel, (Morbihan). Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7321.

Par décision ministérielle en date du 30 octobre 1882, les bureaux de poste de Croisy-la-Haye (Seine-Inférieure) et de Maisons-sur-Seine (Seine-et-Oise) porteront désormais les dénominations nouvelles de *Croisy-sur-Andelle* et de *Maisons-Laffite*, qui ont été attribuées à ces localités par décret présidentiel en date du 16 octobre 1882.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes des renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Aisne.....	Romery.....	Guise.....	Préisy.
Allier.....	Saint-Désiré.....	Viplaix.....	Saint-Désiré (1).
	Petit - Clos - Vougeot (Le), commune de Chazenas....	Exc. Viplaix.....	Exc. Saint-Désiré.
	Préixan.....		
Aude.....	Roullens.....	Carcassonne.....	Préixan (1).
	Rouffiac.....		
	Montclar.....	Sallèles-d'Aude.....	Saint-Marcel.
	Saint-Nazaire.....	Trets.....	Rousset (1).
	Rousset.....	Aix.....	
Bouches-du-Rhône...	Châteauneuf-le-Rouge.....		
	Moulès.....	Saint-Martin-de-Crau...	Raphèle.
	Saint-Hippolyte. } commune Saint-Virgile. } d'Arles.		
Côte d'Or.....	Prénois.....	Dijon.....	Velars-sur-Ouche.....
	Arbas.....		
Haute-Garonne.....	Chein-Dessus.....	Aspet.....	Arbas (1).
	Fougaron.....		
	Herran.....		
Gironde.....	Guimberteau... } commune Bois-Bourru... } d'Étauliers. Thomas-Laurent }	Reignac-de-Blaye.....	Exc. Reignac-de-Blaye.
Hérault.....	Gabrières.....	Clermont-de-l'Hérault...	Aspiran.
	Péret.....		
Loiret.....	Saint-Aignan.....	Pont-Rousseau.....	Bokaye.
	Champdonné... }		
	Mancellot..... } commune La Manderie } de Griselles. (Château de) }	Forrières-Gâtinais.....	Exc. La Selle-sur-le-Bied.
Loire-Inférieure.....	Les Ormes (Château)..... } commune La Selle (Ferme) } d'Ouzouer- Calabre (Château } des- et moulin de) } Champ.	Varennes.....	Exc. Nogent-sur-Ver- nisson.
	Équeurdreville.....		
Manche.....	Henneville.....	Cherbourg.....	Équeurdreville.
	Querqueville.....		
	Tonneville.....		
Mayenne.....	Gesvres.....	Villaines-la-Juhel.....	La Pooté.
	Larchamp.....	Ernée.....	Montaudin.
Morbihan.....	La Trinité-sur-Mer.....	Auray.....	Carnac.
Nord.....	L'Écluse.....	Arleux.....	L'Écluse (1).

(1) Recette de poste de nouvelle création.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
1	2	3
762	1	Intercaler : Magdelaine-sur-Tarn (La), Haute-Garonne, ar. Toulouse, c ^{on} Villemur. — Villemur.
7	1	_____ Aigues, Haute-Garonne, ar. Muret, c ^{on} Cingetabelle. — Cingetabelle.
621	2	_____ Guimberteau, Gironde, c ^{on} d'Étauliers. — Exc. Reignac-de-Blaye.
135	1	_____ Bois-Bourru, <i>idem</i> .
1337	3	Thomas-Laurent, Gironde, etc. Biffer « Reignac-de-Blaye » à la fin de l'article, et y substituer « Étauliers ».
1337	3	_____ Ajouter à la fin de l'article : Exc. Reignac-de-Blaye.
847	1	Molières, Gard, c ^{on} de Meyrannes, biffer tout l'article, et y substituer « Molières-sur-Gèze, Gard, ar. Alais, c ^{on} Saint-Ambroix. 250 hab. — Meyrannes. »
72	3	Intercaler : Bastide (la), Gard, 183 hab., commune de Gondargues.
1120	3	_____ Roche (la), Indre-et-Loire, 40 hab., c ^{on} de Monto.
1253	1	Saint-Gobain, Ain, arr. Laon, etc. Biffer « Ain » et y substituer « Aisne. »
1344	2	Tonnencourt, Calvados, etc. Biffer tout l'article, et y substituer « Tonnencourt, Calvados, 78 hab., c ^{on} Cheffreville. — Tonnencourt. »
465	2	Équerdreville, Manche, etc. Biffer « Équerdreville » et y substituer « Équerdreville. »
1315	3	Intercalez : Saint-Virgile, Bouches-du-Rhône, c ^{on} d'Arles. — Raphèle.
1256	1	_____ Saint-Hippolyte, Bouches-du-Rhône, c ^{on} d'Arles. — Raphèle.
274	1	_____ Champ-Donné, Loiret, c ^{on} de Griselles. — Exc. la Selle-sur-le-Bied.
779	3	_____ Mancellet, <i>idem</i> .
780	1	_____ Manderie (la), Loiret, c ^{on} d'Ouzouer-des-Champs, château. — Exc. Nogent-sur-Vernisson.
948	2	_____ Ormes (les), Loiret, <i>idem</i> .
1185	2	_____ Selle (la), Loiret, <i>idem</i> .
225	2	_____ Calabre (Château et moulin de), Loiret, c ^{on} d'Ouzouer-des-Champs. — Exc. Nogent-sur-Vernisson.
73	3	_____ Bastidette (La), Tarn, c ^{on} de Brens.
772	3	Maisons-sur-Seine, Seine-et-Oise, etc. Biffer tout l'article.
772	2	Intercaler « Maisons-Laffitte, Seine-et-Oise, arr. Versailles, c ^{on} Saint-Germain-en-Laye, 3,725 hab. ☒, gare de chemin de fer. T. »
411	3	Croisy-la-Haye ou sur-Andelle, etc. Biffer : la Haye ou.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE NÉERLANDAIS.

Bureaux créés à ajouter à la nomenclature.

Aalten.....	Gueldre.
Amerongen.....	Utrecht.
Groenlo.....	Gueldre.
Koog-Daandyk.....	Hollande septentrionale.
Lobick.....	Gueldre.
Renkum.....	Gueldre.
Terschelling.....	Hollande septentrionale.
Valkenburg.....	Limbourg.
Voorburg.....	Hollande méridionale.
Vught.....	Brabant septentrional.
Waspik.....	Brabant septentrional.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2^o BUREAU. —
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

Londres.

Custom House station, Victoria Docks.....	E.
Fulham Palace Road, n ^o 119.....	S. W.
New Street, Saint-Martin's Lane.....	W. C.

Angleterre.

Bentley (Suffolk).....	Ipswich.
Buckhurst Hill Station.....	Woodford Green.
Clive Vale.....	Hastings.
Foord.....	Folkestone.

Heswell.....	Chester.
Hollesley.....	Woodbridge.
Lower Camden.....	Chillehurst.
Oldbury-on-Severn.....	Gloucester.
Overton (Wilts).....	Marlborough.
St. Catherine's.....	Guildford.
St. Columb Minor.....	Cornwall.
St. Leonard's-on-Sea.....	King's Road.
Scholes (Yorks).....	Normanton.
Seamer Road.....	Scarborough.
Southgate Street.....	Bury St. Edmunds.
Stretton.....	Warrington.
Tryddyn.....	Mold (Flint).
Whiston.....	Prescot.
Wilderspool.....	Warrington.

Irlande.

Coolcarrigan.....	Kilcock.
Ferbane.....	Moate.
Harbour Row.....	Queenstown.
Williamstown.....	Castlerea.

MODIFICATIONS DE NOMS.

Angleterre.

Après Eccleshill, remplacer Leeds par..... Bradford (Yorks)
_____ Me, _____ Leeds _____ Idem.

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Londres.

Milshott Road, Fulham.....	S. W.
St. Martins Lane.....	W. C.

Angleterre.

Bridge Foot.....	Warrington.
King's Road.....	St. Leonard's-on-Sea.
Wantz Corner.....	Maldon.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^o BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.

**STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.**

MOIS DE SEPTEMBRE 1882.

TABLEAU N^o 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*
(Transports frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
997	2	138	.	44	fr. c. 518 30	.	.	.
1,137								

TABLEAU N^o 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*
(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				
			Application d'amendes				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8
4	20	2	11	3	2	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
316	1,203	7,812 35			

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
70	68	130	1,330 40			

TABEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DEFÉRÉES À LA JUSTICE.					
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.	Délin- quants civils. — Nombre	Délin- quants mili- taires. — Nombre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849.. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856				fr. c.				fr. c.		
	1,137	"	44	518 30	"	"	"	"	"	"
	"	4	"	"	29	2	16	(1)	"	"
	"	316	1,203	7,812 35	"	"	"	"	"	"
la loi du 4 juin 1859.....	70	68	130	1,330 40	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	1,207	388	1,377	9,661 05	29	2	16	"	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
30	273 00	91 00	"	"	91 00
			Ensemble 91' 00 ^c		

Verzeichnis der Ausstellungen

Ausstellung	Ort	Jahr	Beschreibung	Anzahl	Bemerkungen
1. Ausstellung	München	1852	Kunstausstellung	100	
2. Ausstellung	Berlin	1857	Industrieweltausstellung	200	
3. Ausstellung	Paris	1855	Weltausstellung	300	
4. Ausstellung	London	1851	Weltausstellung	400	
5. Ausstellung	Philadelphia	1876	Centennial Exhibition	500	
6. Ausstellung	Chicago	1893	World's Columbian Exposition	600	
7. Ausstellung	London	1883	International Exhibition	700	
8. Ausstellung	London	1884	International Exhibition	800	
9. Ausstellung	London	1885	International Exhibition	900	
10. Ausstellung	London	1886	International Exhibition	1000	

Die Ausstellungen sind in der Reihenfolge ihrer Abhaltung angeordnet.
 Die Zahlen in der fünften Spalte geben die Anzahl der Ausstellungen an.
 Die Bemerkungen in der sechsten Spalte enthalten weitere Angaben.

Ausstellung	Ort	Jahr	Beschreibung	Anzahl	Bemerkungen
11. Ausstellung	London	1887	International Exhibition	1100	
12. Ausstellung	London	1888	International Exhibition	1200	
13. Ausstellung	London	1889	International Exhibition	1300	
14. Ausstellung	London	1890	International Exhibition	1400	
15. Ausstellung	London	1891	International Exhibition	1500	
16. Ausstellung	London	1892	International Exhibition	1600	
17. Ausstellung	London	1893	International Exhibition	1700	
18. Ausstellung	London	1894	International Exhibition	1800	
19. Ausstellung	London	1895	International Exhibition	1900	
20. Ausstellung	London	1896	International Exhibition	2000	

Die Ausstellungen sind in der Reihenfolge ihrer Abhaltung angeordnet.

1888.

N° 12.

NOVEMBRE.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL
DES
POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 12.

SOMMAIRE.

	Pages.
RÉTABLISSEMENTS et interruptions de lignes télégraphiques internationales.....	367
LISTE des journaux belges.....	368
ANNOTATIONS à faire au carnet n° 220.....	369
CRÉATIONS de recettes simples.....	371
CRÉATIONS de bureaux en Algérie.....	371
CRÉATIONS d'établissements de facteur-boitiers en Algérie.....	372
LISTES des bureaux télégraphiques créés ou modifiés.....	372
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	376
BÂTIMENTS en portance.....	379
STATISTIQUE des contraventions.....	382
FAITS divers.....	386
NOMINATIONS, nominations et promotions.....	393

DIRECTION DU CABINET ET DU SERVICE CENTRAL. — SERVICE CENTRAL 1^{er} BUREAU.

RÉTABLISSEMENTS ET INTERRUPTIONS DE LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES
INTERNATIONALES.

1° Rétablissements.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE	
	DE L'INTERRUPTION.	DU RÉTABLISSEMENT.
Câble Jamaïque-Colon (1)	13 septembre 1882 ..	11 décembre 1882.
(1) Les télégrammes pour Colon et Panama seront envoyés par la voie des Indes occidentales quand ils ne porteront pas en préambule « Voie de Galveston ».		

2° Interruptions.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE DE L'INTERRUPTION.
Lignes mexicaines à l'Est et au Sud de Vera-Cruz.....	13 avril 1881.
Câble Saint-Vincent-Grenada (1).....	21 septembre 1882.
Câble Céra-Maranhã (2).....	4 décembre 1882.
Câble Marseille-Barcelone.....	9 décembre 1882.
Câble Vigo-Lisbonne.....	14 décembre 1882.
Câble Antigua-Guadeloupe.....	19 décembre 1882.
Câble Maranhã-Para (2).....	19 décembre 1882.

(1) Par suite de l'interruption du câble de Saint-Vincent à Grenada, les communications sont coupées avec toutes les îles situées entre Saint-Thomas et Grenada. Les télégrammes à destination de ces îles sont expédiés par un bateau spécial et subissent un retard d'environ 24 heures.

(2) Les télégrammes sont expédiés sur le parcours de ce câble par un paquebot partant de Céra les 10, 20 et 30 de chaque mois.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU.
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

MODIFICATIONS À LA LISTE DES JOURNAUX BELGES.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publication.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.						
<i>Annales et Bulletin de la Société de médecine de Gand.</i>	Gand.....	1 an.....	9 00	9 75	0 25	Les souscriptions courent de janvier à décembre, avec rappel des numéros parus, lorsqu'elles sont prises dans le courant de l'année.
<i>Messenger (La).....</i>	Liège.....	1 an.....	5 25	5 00	0 25	Les abonnements partent des 1 ^{er} et 16 de chaque mois.
CHANGEMENTS DE PRIX.						
<i>Cote libre (La).....</i>	Bruxelles....	3 mois....	10 30	10 00	0 30	
		6 mois....	20 60	20 00	0 60	
		1 an.....	41 20	40 00	1 20	
<i>Chronique (La).....</i>	Bruxelles....	3 mois....	7 50	7 25	0 25	
		6 mois....	15 00	14 55	0 45	
		1 an.....	30 00	29 10	0 90	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.
— SERVICE DES PROTÊTS.

ANNOTATIONS AU CARNET N° 220.

Aucun officier public ou ministériel ne veut plus, à partir de la date portée en regard des bureaux désignés ci-après, se charger d'effectuer les protêts des effets de commerce confiés au service et à destination des localités desservies par ces bureaux, sans qu'il y ait eu, au préalable, consignation du coût de ces actes :

HAUTE-SAVOIE.....		Frangy, à partir du 1 ^{er} novembre 1882.
CHARENTE-INFÉRIEURE..		Bureau d'Aulnay-de-Saintonge, à partir du 26 décembre 1882.
DRÔME.....		Bureau de Saint-Donat, à partir du 1 ^{er} janvier 1883.
MAYENNE.....		Bureau de Laval, à partir du 26 décembre 1882.

En conséquence, il ne devra plus être admis dans le service, sans consignation préalable du coût des frais, aucun effet à destination des communes desservies par ces bureaux, et qui devrait, en cas de non-paiement, être protesté à la date indiquée en regard de ces bureaux ou à une date postérieure.

Les receveurs devront donc porter immédiatement, en regard du nom de chacun des bureaux dont il s'agit, sur la nomenclature n° 220 des bureaux où sont effectués actuellement les protêts sans consignation préalable, la mention suivante : « Jusqu'au (*date portée en regard du nom*) seulement », et ils devront, à partir de cette date, biffer complètement ces bureaux du carnet n° 220.

23° LISTE.

Les annotations suivantes devront être portées immédiatement sur le carnet (n° 220) des bureaux pour lesquels des huissiers ou des notaires se sont engagés à effectuer les protêts sans consignation préalable. (Bulletin mensuel n° 8, août 1882, instruction n° 250, § 5.)

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

Page 55, entre le bureau de Châteauneuf-en-Thymerais et celui de

Clévilliers-le-Moutiers, inscrire : *Château-Renault, la commune d'Authon (Loir-et-Cher) seulement.*

Page 55, bureau de Cloyes-sur-le-Loir, biffer les mots : *moins la commune de Saint-Jean-Froidementel (Loir-et-Cher).*

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

Page 73, bureau de Mosnes, biffer : *moins la commune de Vallières-les-Grandes (Loir-et-Cher).*

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER.

Page 81, entre le bureau de Cour-Cheverny et celui de Fougères-sur-Bièvre, inscrire : *La Ferté-Saint-Cyr.*

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Page 137, bureau de la Chartre-sur-le-Loir, ajouter : *moins les communes de Tréhet et de Villedieu (Loir-et-Cher).*

DÉPARTEMENT DE SAÛNE-ET-LOIRE.

Pages 135 et 136. — Entre le bureau de Bourbon-Lancy et celui de Chagny, inscrire : *Buxy.*

Entre le bureau de Simandre et celui de Saint-Germain-du-Plain, inscrire : *Saint-Boil.*

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES doivent être établies. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	NUMÉROS D'ORDRE. 4
Somme.....	Guillaucourt.....	4 décembre 1882.....	7326
Isère.....	Gières.....	<i>Idem</i>	7327
Mayenne.....	Saint-Ouen-des-Toits.....	<i>Idem</i>	7329
Haute-Marne.....	Meuse.....	<i>Idem</i>	7328
Seine-et-Marne.....	Moissy-Cramayel.....	<i>Idem</i>	7330

Par décision ministérielle en date du 16 novembre 1882, une recette mixte des postes et des télégraphes a été créée à Grenoble. Cette recette prendra la dénomination de *Grenoble-Cours-Berriat*, et portera le numéro d'ordre 7325.

Par décision ministérielle en date du 28 novembre 1882, le bureau de poste de Martigny-lès-Lamarche (Vosges) portera désormais la dénomination nouvelle de *Martigny-les-Bains*, qui a été attribuée à cette localité par décret en date du 13 novembre dernier.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATIONS DE BUREAUX EN ALGÉRIE.

Aux termes d'une décision du 11 juillet 1882, l'établissement de facteur-boîtier existant à Oued-Fodda (département d'Alger) a été converti en recette de plein exercice de 4^e classe. Cette mesure a reçu son exécution à partir du 16 novembre 1882.

L'établissement de facteur-boîtier existant à Takouch (département de Constantine) sera désigné, à l'avenir, sous la dénomination d'*Herbillon*,

qui est le nom du chef-lieu de la commune où il est établi. (Décision du 11 novembre 1882.)

CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEUR-BOÎTIER EN ALGÉRIE.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS où ces établissements doivent être créés. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	DATES des MISES EN ACTIVITÉ. 4
Constantine.....	El-Miliah.....	21 décembre 1881.....	16 novembre 1882.
<i>Idem</i>	La Réunion.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	El-Ouricia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Oran.....	Matomore.....	11 juillet 1882.....	<i>Idem</i> .

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEUR-BOÎTIER EN ALGÉRIE.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES LOCALITÉS où CES ÉTABLISSEMENTS ont été créés. 2	DATES DES DÉCISIONS. 3	DATES des MISES EN ACTIVITÉ. 4
Alger.....	Castiglione.....	21 décembre 1881.....	16 décembre 1882.
<i>Idem</i>	Ghardaia.....	16 novembre 1882.....	1 ^{er} décembre 1882.
<i>Idem</i>	Chellala.....	11 juillet 1882.....	22 décembre 1882.
Constantine.....	Aïn-Abid.....	21 décembre 1881.....	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	El-Achir.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Sidi-Aïch.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Oran.....	El-Arricha.....	11 novembre 1882.....	1 ^{er} décembre 1882.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1^{er} BUREAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Bureaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

- Arnac-la-Poste M ☒ (Haute-Vienne)..... 11 décembre.
- Aubagne M ☒ (Bouches-du-Rhône); effacer 1 kil..... *Idem*.
- Bourg-de-Visa M ☒ (Tarn-et-Garonne)..... *Idem*.
- Cadours M ☒ (Haute-Garonne)..... *Idem*.

Carlepont M ☒ (Oise).....	<i>Idem.</i>
Chemillé M ☒ (Maine-et-Loire); effacer 2 kil.....	<i>Idem.</i>
Fours M ☒ (Nièvre).....	<i>Idem.</i>
Luzy M ☒ (Nièvre); effacer 1 kil.....	<i>Idem.</i>
Maulevrier M ☒ (Maine-et-Loire); effacer 1 kil.....	<i>Idem.</i>
Palluau M ☒ (Vendée).....	<i>Idem.</i>
Poiré-sur-Vie (Le) M ☒ (Vendée).....	<i>Idem.</i>
Selommès M ☒ (Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>
Saint-Hilaire-Saint-Laurent M ☒ (Maine-et-Loire).....	<i>Idem.</i>
Thueyts M ☒ (Ardèche).....	<i>Idem.</i>
Villeurbanne M ☒ (Rhône).....	<i>Idem.</i>
Accous M ☒ (Basses-Pyrénées).....	20 novembre.
Annebault M ☒ (Calvados).....	<i>Idem.</i>
Busigny M ☒ (Nord); effacer 2 kil.....	<i>Idem.</i>
Chaumont-sur-Aire M ☒ (Meuse).....	<i>Idem.</i>
Montagny M ☒ (Loire).....	<i>Idem.</i>
Roussillon M ☒ (Isère); effacer Roussillon par péage Roussillon 2 kil.....	<i>Idem.</i>
Savonnières-en-Perthois M ☒ (Meuse).....	<i>Idem.</i>
Saint-Laurent-sur-Gorre M ☒ (Haute-Vienne).....	<i>Idem.</i>
Saint-Thegonnec M ☒ (Finistère).....	<i>Idem.</i>
Villecresnes M ☒ (Seine-et-Oise).....	<i>Idem.</i>
Beauvois M ☒ (Nord).....	4 décembre.
Ermenonville M ☒ (Oise).....	<i>Idem.</i>
Mayet-de-Montagne M ☒ (Allier).....	<i>Idem.</i>
Montmirey-le-Château M ☒ (Jura).....	<i>Idem.</i>
Sainte-Foy-Tarentaise M ☒ (Savoie).....	<i>Idem.</i>
Thervay M ☒ (Jura).....	<i>Idem.</i>
Tonnay-Boutonne M ☒ (Charente-Inférieure).....	<i>Idem.</i>
Auvé M ☒ (Marne).....	18 décembre.
Castelnau-Rivière-Basse M ☒ (Hautes-Pyrénées).....	<i>Idem.</i>
Cendre (Le) M ☒ (Puy-de-Dôme).....	<i>Idem.</i>
Chalonnnes-sur-Loire M ☒ (Maine-et-Loire) (effacer 2 kil.).....	<i>Idem.</i>
Chatenay M ☒ (Seine).....	<i>Idem.</i>
Éguzon M ☒ (Inde) (effacer 3 kil.).....	<i>Idem.</i>
Frontignan M ☒ (Hérault) (effacer 1 kil.).....	<i>Idem.</i>
Gagny M ☒ (Seine-et-Oise).....	<i>Idem.</i>
Gouzon M ☒ (Creuse).....	<i>Idem.</i>
Luzech M ☒ (Lot).....	<i>Idem.</i>
Puy-l'Évêque M ☒ (Lot) (effacer 1 kil.).....	<i>Idem.</i>
Rougé M ☒ (Loire-Inférieure).....	<i>Idem.</i>
Salvetat-Peyralès (La) M ☒ (Aveyron).....	<i>Idem.</i>
Serignan M ☒ (Hérault).....	<i>Idem.</i>
Saint-Paul-de-Jarrat M ☒ (Ariège).....	<i>Idem.</i>
Torcy M ☒ (Seine-et-Marne).....	<i>Idem.</i>
Villemoble M ☒ (Seine).....	<i>Idem.</i>
Séverac-le-Château M ☒ (Aveyron).....	27 novembre.
Beauvois M ☒ (Nord).....	4 décembre.
Ermenonville M ☒ (Oise).....	<i>Idem.</i>
Mayet-de-Montagne M ☒ (Allier).....	<i>Idem.</i>

Montmirey-le-Château M ☒ (Jura).....	<i>Idem.</i>
Sainte-Foy-Tarentaise M ☒ (Savoie).....	<i>Idem.</i>
Thervay M ☒ (Jura).....	<i>Idem.</i>
Tonnay-Bouillon M ☒ (Charente-Inférieure).....	<i>Idem.</i>

Bureaux gérés par un agent de la commune.

Flaucourt M (Somme).....	11 décembre
Milly M (Oise).....	<i>Idem.</i>
Saint-Gatien-des-Bois M (Calvados).....	<i>Idem.</i>
Birtouta M (Alger).....	<i>Idem.</i>
Cunfin M (Aube).....	<i>Idem.</i>

Gares.

Cordesse-Igornay pour Ignoray, 3 kil. (Saône-et-Loire).....	11 décembre
Faire figurer à la nomenclature les gares de : Bourget (Le) V. (Seine), Brest D. (Finistère).	
Chapelle-Vendomoise (La) D (Loir-et-Cher).....	4 décembre.
Fossé-Marolles D (Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>
Villefrancœur D (Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>
Limoges (État) D (Haute-Vienne).....	18 décembre.
Chapelle-Vendomoise (La) D (Loir-et-Cher).....	4 décembre.
Fossé-Marolles D (Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>
Villfrancœur D (Loir-et-Cher).....	<i>Idem.</i>

FUSION.

Cavalerie (La) (Aveyron).....	10 novembre.
Bouilly (Aube).....	18 novembre.
Houplines (Nord).....	1 ^{er} décembre.
Lannoy (Nord).....	10 octobre.
Verneuil (Eure).....	11 octobre.

MODIFICATIONS.

Ajouter le signe ☒ aux bureaux de : Houplines (Nord) et de la rue de l'Hôpital à Oran.

Est provisoirement fermé : Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées Orientales), depuis le 30 novembre.

Ajouter la lettre C au bureau de Villers-Cotterets (Aisne).

Mettre à la nomenclature : Châtillon par Chindrieux, 1 kilomètre (Savoie); et remplacer l'indication « Ruffieux » par « Châtillon 6 kil. (Savoie) » par l'indication « Ruffieux par Chindrieux 6 kil. (Savoie) ».

La gare de Châtillon a, en effet, changé de dénomination. Elle est désignée aujourd'hui sous le nom de *Chindrieux*.

Le bureau de la Cavalerie (Aveyron) est rouvert depuis le 10 novembre.

Arcueil (Seine). Supprimer L.

Ajouter le signe ☒ au bureau de Fleury (Aude).

Réouverture de Villandraut (Gironde), et transfert à la poste du bureau télégraphique le 22 novembre.

Ont un service de jour complet toute l'année : Bagnères-de-Luchon Haute-Garonne depuis le 16 novembre, Ribérac (Dordogne) depuis le 1^{er} novembre.

Pont-Sainte-Maxence (Oise). Ajouter en renvoi : « bureau ouvert de 7 ou 8 heures du matin à 7 heures du soir et jusqu'à 3 heures les dimanches et jours fériés. »

Supprimer à la nomenclature : Estrechoux 1 kil. (Hérault); et remplacer cette indication par la mention suivante : « Estrechoux par Graisse-sac M ☒ (Hérault). »

Ajouter le signe ☒ à Fleury, (Aude.)

Réouverture de Villandraut (Gironde) et transport du bureau télégraphique à la poste le 22 novembre.

A partir du 20 décembre, le bureau de Villefranche-de-Lauragais, (Haute-Garonne) aura un service complet (supprimer L).

Bourboule (La) B ☒ (Puy-de-Dôme). Mettre « M/B C ☒ Puy-de-Dôme et supprimer le renvoi qui se rapporte à ce bureau.

ERREURS TYPOGRAPHIQUES.

Dans l'Annexe au Bulletin mensuel n° 11 (novembre),

Lire : Dieuville, fusionné le 1^{er} novembre. *Au lieu de* : 11 novembre.

_____ Niort, fusionné le 31 octobre. _____ 3 octobre.

_____ Saint-Christau, fermé le 25 octobre. _____ 26 octobre.

_____ Pointe-de-Jardeheu. _____ Jardehen.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUKEAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Aisne	Ambrief..... Cherise.....	Soissons.....	Septmonts.
Ardèche.....	Valvignières.....	Viviers.....	Aps.
Charente-Inférieure..	La Ronde.....	Courçon-d'Aunis.....	La Ronde (1).
Drôme.....	Mirmande.....	Loriol.....	Saulce.
Eure.....	Ajou.....	Beaumesnil.....	La Ferrière-sur-Risle.
Gard.....	Meyranes.....	Meyranes.....	Molières-sur-Cèze (2).
	Molières-sur-Cèze.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
	Luxurière, commune de Molières-sur-Cèze.....	Robiac.....	Exc. Robiac.
	Les Brousses, commune de Molières-sur-Cèze.....	Saint-Ambroix.....	Exc. Saint-Ambrois.
Gironde.....	Guimberteau.....	Exc. Reignac-de-Blaye..	Étauliers.
	Bois-Bourru.....		
	Thomas-Laurent } commune d'Étauliers.		
Isère.....	Assiou.....	Le Péage.....	Roussillon.
	Chapelle.....		
	Saint-Romain-de-Surieu.....		
	Ville-sous-Anjou.....		
Loire-Inférieure.....	Saint-Julien-de-Concelles.....	Le Loroux-Bottreau....	S ^t -Julien-de-Concelles (1)
Loiret.....	La Perche (Hameau de), commune de Girolles.....	Ferrières-Gâtinais.....	Exc. Montargis.
Lozère.....	Saint-Bonnet-de-Chirac.....	Marvéjols.....	Chirac.
Manche.....	Saint-Christophe-du-Œoc.....	Les Pieux.....	Grosville.
Meurthe-et-Moselle..	Malzéville.....	Nancy.....	Malzéville (1).
	Piérécourt.....		
	Lay-Saint-Christophe.....		
	Eulmont.....		
Meuse.....	Tronville.....	Ligny-en-Barrois.....	Tronville (1).
	Guerpont.....		
	Silmont.....		
Morbihan.....	Pénestin.....	La Roche-Bernard.....	Pénestin (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

(2) Changement d'appellation du bureau.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment.	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir.
1	2	3	4
Nièvre	Bazolles	Châtillon-en-Bazois.....	Aunay-en-Bazois.
	Mouron	Corbigny.....	Montreuilien.
	Épiry.....	Cosne.....	Saint-Vérain.
	Aligny	Lormes.....	Cervon.
	Vauchaux	Moulins-Eugilbert.....	St-Péreuse-en-Morvand.
	Maux.....		
Nord.....	Damousfos	Maubeuge	Ferrière-la-Grande.
	Obrochies		
	Wattignies	Armentières.....	Houplines (1).
	Houplines		
	Frelinghien		
Orne	Dieufit (Château de), com- mune de Bellon-en-Houlme	Briouze	Exc. la Ferrière-aux- Étangs.
	Saint-Siméon.....	Passais.....	Saint-Frambault.
	Saint-Clair-de-Halouze.....	Domfront.....	Saint-Bomer les-Forges.
	Ménil-Vin.....	Bazoches-en-Houlme.....	La Forêt-Auvray.
	Saint-Aubert-sur-Orne.....	Putanges	Idem.
	Fillèvres	Hesdin.....	
	Galamez	Idem.....	
	Noyelles-lès-Humières.....	Idem.....	
	Saint-Georges.....	Idem.....	Le Parcq.
Pas-de-Calais.....	Vieil-Hesdin.....	Idem.....	
	Wail	Idem.....	
	Willeman	Idem.....	
	Frossin	Idem.....	
	Wamin	Idem.....	Auchy-lès-Hesdin.
	Helfaut.....	Idem.....	
	Pihen	Saint-Omer.....	Wizernes.
Deux-Sèvres.....	Azay-sur-Thouet.....	Parthenay	Azay-sur-Thouet (1).
	Lignières-Châtelain.....		
	Bellenbos.....		
	Lamaroude.....	Poit.....	
	Caulères.....		
	Meigneux.....		
Somme.....	Orival.....		Lignières-Châtelain (1).
	Oflignies.....		
	Morvillers-Saint-Saturnin.....	Aumale (Seine-Inférieure)	
	Marlers.....		
	Fourcigny.....		
	Digeon, commune de Morvil- lers-Saint-Saturnin.....	Idem.....	Exc. Aumale (Seine-Inf.)
Var.....	La Londe, section de la com- mune d'Hyères.....	Hyères.....	La Londe (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création,

ERRATA À L'ANNEXE DU BULLETIN MENSUEL N° 11.

Page 360, à l'article concernant Molières, (Gard); biffer « 150 hab. » et y substituer « 2,941 hab. » et indiquer que la localité est le siège d'une gare de chemin de fer.

Page 359, col 1, remplacer « Loiret » par « Loire-Inférieure » et « Loire-Inférieure » par « Loiret ».

Page 359, col. 2, remonter l'accolade qui se rapporte aux localités de la «^m d'Ouzouer-les-Champs de manière à comprendre dans cette accolade le ch^m de la Mauderie.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES	CHANGEMENTS À OPÉRER.
757	2	Luxurière, (Gard), etc., biffer « c ^{ne} Robiac » et ajouter « c ^{ne} Molières sur-Cèze. — Exc. Robiac. »
205	1	Intercaler « Brousses (Les), (Gard), 91 hab., c ^{ne} Mol.ères-sur-Cèze. — Exc. Saint-Aubois. »
695	2	Intercaler : « Lamaroude, (Somme, arr. Amiens, c ^{on} Poix), 153 hab. — Lignières-Châtelain. »
1086	3	Raincy (Le) (Seine-et-Oise), biffer « c ^{on} Gonesse » et y substituer « ch.-l.-c ^{on} . »
350	3	Glichy-sous-Bois (Seine-et-Oise), biffer « c ^{on} Gonesse » et y substituer « c ^{on} Raincy (Le)
385	2	Coubron, <i>idem</i> .
518	1	Gagny, <i>idem</i> .
583	2	Cournay-sur-Marne, <i>idem</i> .
738	3	Livry, <i>idem</i> .
869	3	Montfermeil, <i>idem</i> .
924	1	Nouilly-sur-Marne, <i>idem</i> .
932	2	Noisy-le-Grand, <i>idem</i> .
1402	1	Vaujours, <i>idem</i> .
437	1	Intercaler « Dieusit (ch ^{ne} de) (Orne), c ^{ne} Bellon-en-Houlme. — Exc. La Ferrière-aux-Étangs. »
1169	1	Santeuil (Eure-et-Loir), etc. — Indiquer que Santeuil est desservi par Auneau.
397	3	Courson-l'Aunay (Seine-et-Oise), etc., biffer « Courson-l'Aunay » et y substituer « Courson-Monteloup ».
1415	3	Vermelle (Isère), etc., biffer l'article et y substituer « Vermelle (Isère), 97 hab., ch ^{ne} , c ^{on} Nivolas-Vermelle ».
927	2	Nivolas (Isère), etc., biffer « c ^{ne} Sorozin » et y substituer « c ^{ne} Nivolas-Vermelle ».
929	2	Intercaler « Nivolas-Vermelle (Isère), arr. la Tour-du-Pin, c ^{on} Bourgoin, 975 hab. — Bourgoin ».
603	2	Graux (Vosges), etc., biffer l'article et y substituer « Graux (Vosges), 47 hab., c ^{on} Tranqueville-Graux ».
1357	1	Tranqueville (Vosges), etc. biffer « Tranqueville » et y substituer « Tranqueville Graux ».

EXPLOITATION POSTALE. — 2^o DIVISION. — 2^o BUREAU. — CORRESPONDANCE
ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises.						
1	Martinique.....	1 ^{er} décemb.	Le Havre..	Villo-de-Blain..	V.....	D. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Angèle.....	Idem.....	Idem.
3	Idem.....	25.....	Idem.....	Panama.....	Idem.....	H. Auger.
4	Pointe-à-Pitre.....	1 ^{er}	Idem.....	Havre.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	15.....	Idem.....	Thérèse.....	Idem.....	D. Auger.
6	Idem.....	25.....	Idem.....	Louise-Margue- rite.	Idem.....	Idem.
7	Saïgon.....	10.....	Marseille..	Comarin.....	Vapeur...	Compagnie nationale.
8	Martinique.....	1 ^{er} janvier.	Le Havre..	Thérèse-Nelly..	V.....	A. Migniot.
9	Idem.....	20.....	Idem.....	Angèle.....	Idem.....	D Auger.
10	Pointe-à-Pitre.....	10.....	Idem.....	Louise-et-Mar- guerite.	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	25.....	Idem.....	Panama.....	Idem.....	H. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale.						
1	Bahia.....	2 décemb..	Le Havre..	Villo-de-Rio-Ja- neiro.	Vap. rég...	Chargeurs réunis.
2	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
3	Idem.....	21.....	Idem.....	Espana.....	Idem.....	Hartog et C ^{ie} .
4	Buenos-Ayres.....	8.....	Idem.....	Canadien.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
5	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville de-Rosario.	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	18.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	28.....	Idem.....	Waldansien....	Idem.....	Idem.
8	Idem.....	31.....	Idem.....	Espana.....	Idem.....	Hartog et C ^{ie} .
9	Caracas, Porto-Rico et Mayaguez.	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
10	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
11	Caracas et la Guyane	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
13	Les Cayes.....	20.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
14	Colon.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
16	Gonaïves.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
17	Gonaïves.....	30 décemb.	Le Havre..	Borusia.....	Vap. rég...	Brostrom.
18	Havano.....	14.....	Idem.....	Reina-Mercedes.	Idem.....	Hartog et C ^{ie} .
19	Jaemel.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Brostrom.
20	Lima.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafua.....	Idem.....	E. Bossière.
21	Lisbonne.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Chargeurs réunis.
22	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
23	Montevideo.....	8.....	Idem.....	Canadian.....	Idem.....	Idem.
24	Idem.....	10.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Idem.
25	Idem.....	18.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Idem.
26	Idem.....	28.....	Idem.....	Waletensian...	Idem.....	Idem.
27	Idem.....	31.....	Idem.....	Espana.....	Idem.....	Hartog et C ^{ie} .
28	New-Orléans.....	27.....	Idem.....	Marseille.....	Idem.....	Compagn ^{ie} commerciale
29	New-York.....	27.....	Idem.....	Marspille.....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	10.....	Idem.....	Hermod.....	Idem.....	Isolin et C ^{ie} .
31	Idem.....	25.....	Idem.....	Héundal.....	Idem.....	Idem.
32	Para, Coara, Ma- raguan.	4.....	Idem.....	Bernard.....	Idem.....	Curric.
33	Idem.....	19.....	Idem.....	Baraense.....	Idem.....	Burns et Mac-Yvor.
34	Port-au-Prince....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
35	Idem.....	30.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	Idem.
36	Pernambuco.....	2.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Idem.....	Chargeurs réunis.
37	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	31.....	Idem.....	Espana.....	Idem.....	Hartog et C ^{ie} .
39	Progresso.....	30.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	Brostrom.
40	Puerto-Plata.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonie.....	Vapour...	Idem.
42	Rio-Grando-du-Sud.	1 ^{er}	Idem.....	Lui se.....	V.....	Fleury et C ^{ie} .
43	Rio-do-Janeiro....	2.....	Idem.....	Ville-de-Rio-Ja- neiro.	Vap. rég..	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	17.....	Idem.....	Ville-de-Bahia..	Idem.....	Idem.
45	Idem.....	31.....	Idem.....	Espana.....	Idem.....	Hartog et C ^{ie} .
46	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	Idem.
48	Tampico.....	30.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	Idem.
49	Ténériffe.....	18.....	Idem.....	Belgrano.....	Idem.....	Chargeurs réunis
50	Savanilla.....	10.....	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Brostrom.
51	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonie.....	Idem.....	Idem.
52	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Tafua.....	Idem.....	E. Bossière.
53	Idem.....	31.....	Idem.....	Espana.....	Idem.....	Hartog et C ^{ie} .
54	Idem.....	15.....	Idem.....	Fénelon.....	V.....	E. Bossière.
55	Vera-Cruz.....	20.....	Idem.....	Laguna.....	Idem.....	Veuve Oriot.
56	Idem.....	80.....	Idem.....	Borusia.....	Idem.....	Brostrom.
57	Bombay.....	20.....	Marseille..	Canton.....	Vapour...	Compagnie nationale.
58	Ceylan, Batavia...	20.....	Idem.....	Comorin.....	Idem.....	Idem.

NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATIONS. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, armateurs ou agents. 8
59	Bahia	2 janvier..	Le Havre..	Ville-de-Pernam- buco.	Vap. rég...	Chargeurs réunis.
60	Idem	17	Idem	Henri IV	Idem	Idem.
61	Buenos-Ayres	2	Idem	Espana	Idem	Hartog et C ^{ie} .
62	Idem	8	Idem	Phœnician	Idem	Chargeurs réunis.
63	Idem	10	Idem	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem	Idem.
64	Idem	18	Idem	Belgrano	Idem	Idem.
65	Idem	28	Idem	Parana	Idem	Idem.
66	Curaça), Porto-Rico et Mayaguez.	10	Idem	Borussia	Idem	Brostrom.
67	Idem	24	Idem	Bavaria	Idem	Idem.
68	Caracas, la Guayra.	10	Idem	Borussia	Idem	Idem.
69	Idem	24	Idem	Bavaria	Idem	Idem.
70	Los Cayes	24	Idem	Bavaria	Idem	Idem.
71	Colon	10	Idem	Borussia	Idem	Idem.
72	Idem	24	Idem	Bavaria	Idem	Idem.
73	Gonsives	10	Idem	Borussia	Idem	Idem.
74	Idem	30	Idem	Thuringia	Idem	Idem.
75	Guayaquil	10	Idem	Louise	V	Hartog et C ^{ie} .
76	Jacmel	24	Idem	Bavaria	Vap. rég...	Brostrom.
77	Lima	1 ^{er}	Idem	Arctique	Idem	E. Bossière.
78	Lisbonne	2	Idem	Ville-de-Pernam- buco.	Idem	Chargeurs réunis.
79	Idem	17	Idem	Henri IV	Idem	Idem.
80	Idem	4	Idem	Ambrose	Idem	Currie.
81	Idem	19	Idem	Céarense	Idem	Burns et Mac-Yver.
82	Montevideo	2	Idem	Espana	Idem	Hartog et C ^{ie} .
83	Idem	8	Idem	Phœnician	Idem	Chargeurs réunis.
84	Idem	10	Idem	Ville-de-Monté- vidéo.	Idem	Idem.
85	Idem	18	Idem	Belgrano	Idem	Idem.
86	Idem	28	Idem	Parana	Idem	Idem.
87	New-Orléans	19	Idem	Rouen	Idem	Compag. commerciale
88	New-York	17	Idem	Idem	Idem	Idem.
89	Idem	10	Idem	Fréja	Idem	Iselin et C ^{ie} .
90	Idem	25	Idem	Heimdal	Idem	Idem.
91	Para, Ceará, Ma- raguan.	4	Idem	Ambrose	Idem	Currie.
92	Idem	19	Idem	Céarense	Idem	Burns et Mac-Yver.
93	Port-au-Prince	10	Idem	Borussia	Idem	Brostrom.
94	Idem	30	Idem	Thuringia	Idem	Idem.
95	Pernambuco	2	Idem	Ville-de-Pernam- buco.	Idem	Chargeurs réunis.
96	Idem	17	Idem	Henri IV	Idem	Idem.
97	Progresso	30	Idem	Thuringia	Idem	Brostrom.
98	Puerto-Plata	10	Idem	Borussia	Idem	Idem.
99	Idem	24	Idem	Bavaria	Idem	Idem.
100	Rio-Grande-du-Sud.	1 ^{er}	Idem	Rosina	V	Floury et C ^{ie} .
101	Rio-de-Janeiro	2	Idem	Ville-de-Pernam- buco.	Idem	Chargeurs réunis.
102	Idem	17	Idem	Henri IV	Vap. rég..	Idem.
103	Idem	2	Idem	Espana	Idem	Hartog et C ^{ie} .
104	Antilles	10	Idem	Borussia	Idem	Brostrom.
105	Idem	24	Idem	Bavaria	Idem	Idem.
106	Tampico	30	Idem	Thuringia	Idem	Idem.
107	l'Énérida	18	Idem	Belgrano	Idem	Chargeurs réunis.
108	Idem	28	Idem	Parana	Idem	Idem.
109	Savanilla	10	Idem	Borussia	Idem	Brostrom.
110	Idem	24	Idem	Bavaria	Idem	Idem.
111	Valparaiso	1 ^{er}	Idem	Arctique	Idem	E. Bossière.
112	Véra-Cruz	25	Idem	Laguna	V	Veuve Oriot.
113	Idem	30	Idem	Thuringia	Vap. rég..	Brostrom.

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3^e BUREAU. — FRANCHISES
ET CONTRAVENTIONS.**

**STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.**

MOIS D'OCTOBRE 1882.

**TABLEAU N° 1. — Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.
(Transports frauduleux de correspondances.)**

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
890	.	110	.	22	fr. c. 567 75	.	.	.
1,000								

**TABLEAU N° 2. — Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.
(Fraude en matière de timbres-poste.)**

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets. Nombre.	ACQUITTEMENTS — Nombre.	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				
			Application d'amendes				Emprisonnement de 5 jours à 1 mois.
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8
4	41	.	6	2	1	.	.

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
624	1,183	7,782 25	.	1	43 70

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
83	53	112	1,143 20	.	.	.

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux con- statant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFERÉES A LA JUSTICE.					
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AG- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de cinq jours à un mois.	
							Nombre des procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.	Délin- quants civils. — Nombre	Délin- quants mili- taires. — Nombre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions : l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849.. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856..... la loi du 4 juin 1859.....	1,000	"	22	fr. c. 567 75	"	"	"	"	"	"
	"	4	"	"	41	"	9	(1)	"	"
	"	424	1,183	7,782 25	"	"	1	43 76	"	"
	83	53	112	1,148 20	"	"	"	"	"	"
TOTAUX....	1,083	481	1,317	9,498 20	41	"	10	43 76	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
1	2	3	de la gendarmerie. 4	des agents des douanes et octrois. 5	des agents des postes. 6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
45	428 01	142 67	"	"	142 67
Ensemble 142 ^r 67 ^c					

FAITS DIVERS.

Par décision en date du 30 octobre dernier, un commis principal a été suspendu de ses fonctions pendant huit jours, et un changement de résidence lui a été, en outre, infligé pour s'être servi frauduleusement d'un billet demi-tarif d'instituteur pour un parcours en chemin de fer.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. Albouy, facteur rural à Naucelle (Aveyron), s'est particulièrement distingué dans un incendie. En 1874, ce sous-agent a retiré d'une rivière une jeune fille qui était sur le point de se noyer.

M. Delfaut, facteur rural à Sarlat (Dordogne), a retiré d'un fossé rempli d'eau un enfant dont la vie était en danger.

M. Monnin, facteur rural à Valdahon (Doubs), a fait preuve de courage dans un incendie en se portant au secours d'un enfant qu'il a pu sauver d'une mort imminente.

M. Apronia, facteur auxiliaire à Larrazet (Tarn-et-Garonne), s'est courageusement porté au secours d'un individu renversé et piétiné par une vache et a pu le dégager assez promptement pour le sauver d'une mort certaine.

M. Dumont, facteur rural à Saint-Didier-la-Seeuve (Haute-Loire), s'est particulièrement distingué dans un incendie en se portant au secours de deux jeunes enfants qui, sans sa courageuse intervention, auraient infailliblement péri.

MM. Balin, facteur rural à Roucy (Aisne), et Thiger, facteur rural à Chevilly (Loiret), n'ont pas hésité à se jeter à la tête de chevaux emportés qu'ils sont parvenus à maîtriser et ont pu ainsi éviter des accidents.

MM. Verstraete, courrier auxiliaire à Vieux-Condé (Nord); Ledoux, Pansy, et Pérus, facteurs ruraux à Marquion (Pas-de-Calais), se sont distingués dans des incendies.

M. Grandel, surveillant attaché au service des lignes souterraines à Marseille, a fait preuve de courage et de dévouement en prenant une part importante au sauvetage de onze personnes enfermées dans une maison isolée et complètement cernée par les eaux débordées de la Durance.

M. Ferrasson, facteur rural aux Avenières (Isère), s'est particulièrement distingué dans un incendie.

M. Barbe, facteur rural à Ploumilliau (Côtes-du-Nord), a retiré d'un torrent un homme qui y était tombé accidentellement et dont la vie était en danger.

M. Decamus, facteur rural à Hannonville (Meuse), a porté assistance à un homme privé de connaissance qui était étendu dans l'ornière d'un pré.

MM. Nouveau et Palisseau, facteurs ruraux à Loché (Indre-et-Loire), ont fait preuve de zèle et de dévouement en effectuant leur tournée, malgré le débordement de la rivière de l'Indroye, qui avait rendu très pénible l'exécution de leur service.

M. Haury, facteur local à Figeac (Lot), a fait preuve de courage dans un incendie en se portant au secours d'une jeune fille surprise par les flammes et qu'il a réussi à sauver d'une mort imminente. M. Haury s'est déjà distingué plusieurs fois dans des circonstances analogues et, notamment, en 1868, en retirant de l'eau un jeune enfant en danger de se noyer.

M. Chissan, facteur rural à Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées), a couru un grand danger en traversant, pour effectuer sa tournée, un ruisseau grossi par une crue imprévue.

M. Brion, facteur de ville à Rethel (Ardennes), s'est immédiatement porté au secours d'un homme qui traversait un gué dans une voiture et dont le cheval venait de se noyer. Grâce à l'empressement de ce sous-agent, cet homme a pu être sauvé d'un danger imminent.

M. Balin, facteur rural à Roucy (Aisne), et M. Massip, facteur de ville à Montauban (Tarn-et-Garonne), se sont jetés à la tête de chevaux emportés qu'ils ont parvenus à maîtriser et ont pu ainsi éviter des accidents.

ACTES DE PROBITÉ.

M. Ducourneau, facteur local à Cérons (Gironde), a déposé, entre les mains du maire de cette localité, un billet de banque de 100 francs, trouvé par lui en cours de tournée.

M. Lombart, facteur local à Labastide-Clairence (Basses-Pyrénées), a trouvé, en cours de tournée, une somme de 310 francs, qu'il s'est empressé de restituer à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. Bonnifait, facteur à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), a rendu à la personne qui l'avait perdu, un portefeuille contenant deux billets de banque de 50 francs, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. Absil, commis des télégraphes à la gare de Charleville (Ardennes), a fait le dépôt au commissariat de police d'une montre qu'il avait trouvée sur la voie publique. Cet objet a pu être remis à son propriétaire.

Le jeune Pérès, facteur enfant des télégraphes à Alger, s'est empressé de remettre entre les mains du receveur, un calepin contenant 300 francs en billets de banque, trouvé par lui dans la salle d'attente du bureau. Ce calepin a pu être rendu à la personne intéressée. Le jeune Pérès a refusé la récompense offerte.

M. Boirin, facteur rural à Is-sur-Tille (Côte-d'Or), a trouvé, en cours de tournée, à deux reprises différentes, un bracelet en argent d'une valeur de quarante francs environ, et un médaillon avec chaîne en or d'une valeur de quatre-vingts francs dont il a pu opérer la restitution aux personnes intéressées.

M. Dénard, facteur rural à Cierp (Haute-Garonne), a trouvé sur la tablette du guichet un porte-monnaie contenant une somme de trente-quatre francs quarante centimes, qu'il a remis à son receveur. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.

M. Tintet-Moulié, gardien de bureau à Bordeaux (cours Saint-Jean), a remis entre les mains du receveur un porte-monnaie contenant vingt francs cinquante centimes, qu'il avait trouvé sur la tablette extérieure du guichet. Ce porte-monnaie a pu être restitué à la personne qui l'avait oublié.

M. Devanciat, facteur tubiste au bureau du boulevard Saint-Denis à Paris, a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille contenant cent cinquante francs en billets de banque, qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur. Cet objet a été réclamé par son propriétaire.

M. Cavallé, sous-chef facteur à Aix, a déposé au commissariat de police un bouton de manchettes en or qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. Poujon, courrier à Marcillat (Allier), a remis à la receveuse de ce bureau, un porte-monnaie contenant cinq francs trouvé par lui dans la salle d'attente.

M. Rondepierre, facteur rural à Marcigny (Saône-et-Loire) a trouvé, en cours de tournée, une pièce de cinq francs qu'il a déposée à la mairie de Chambilly.

M. Lépine, gardien de bureau à Limoges, a remis au receveur principal une pièce de un franc trouvée par lui dans la salle d'attente du bureau.

M. Tissier, jeune facteur des télégraphes à Paris (bureau de l'École de médecine) a fait le dépôt au commissariat de police de cinquante timbres-poste de quinze centimes qu'il avait trouvés dans la salle du bureau du boulevard Saint-Germain n° 104.

M. Hennequin, facteur de ville à Sedan, a rendu à son propriétaire, sans vouloir accepter de récompense, une bague en or trouvée par lui sur la voie publique.

M. Ratinaux, facteur rural à Sorges-de-la-Dordogne (Dordogne), a trouvé, en cours de tournée, un portefeuille contenant, outre diverses pièces importantes, un effet de commerce de six cent cinquante francs, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire. Il a refusé toute récompense. M. Ratinaud a déjà été l'objet d'une mention au bulletin mensuel du mois dernier pour un acte semblable.

M. Chaux, facteur de ville à Mâcon (Saône-et-Loire), s'est empressé de remettre à son receveur principal un portefeuille contenant neuf cent cinquante francs en billets de banque et divers papiers, trouvé par lui en cours de distribution. Ce portefeuille a été restitué à son propriétaire.

M. Chaux a refusé toute récompense.

M. Guitou, tubiste au bureau de la place du Havre à Paris, a déposé au commissariat de police du quartier un porte-monnaie contenant une somme de cinq francs quatre-vingt-cinq centimes, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau.

M. Chevallier, facteur de ville à Évreux (Eure), a fait le dépôt au commissariat de police d'une somme de quinze francs trouvée par lui sur la voie publique. Ce sous-agent s'est déjà distingué plusieurs fois par des actes de même nature.

M. Boivin, facteur hôtier à Neuvy-Grandchamp (Saône-et-Loire), ayant reçu en opérant le recouvrement d'un effet de commerce une somme de quatre cent cinquante francs entrop., s'est empressé de la remettre à la personne intéressée.

M. Fontaine, gardien de bureau à Caen, a trouvé, dans la corbeille destinée à recevoir les imprimés déposés au guichet, une liasse de billets de banque, formant une somme de cinq cents francs, qu'il a remise aussitôt au receveur principal. Cette somme a été restituée à son propriétaire. M. Fontaine s'est déjà signalé par un acte de même nature.

M. Lacassagne, commis à Marseille, a rendu, à la personne qui l'avait oublié sur la tablette du guichet, un porte-monnaie contenant quarante francs dix centimes.

M. Sagniard, facteur des télégraphes à Saint-Étienne-Central, a remis à son chef de service une pièce de cinq francs trouvée par lui dans la salle d'attente du bureau.

M. Gavalda, facteur des télégraphes à Lyon-Central, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un porte-monnaie contenant sept francs, qu'il a remis aussitôt à un commis du guichet. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.

M. Arnault, facteur des télégraphes au même bureau, a trouvé dans la salle d'attente un carnet renfermant une obligation de la ville de Lyon, qu'il a remis au commis principal du guichet. Cet objet a pu être restitué à la personne qui l'avait perdu.

M. Ciabrini, facteur local à Porto-Vecchio (Corse), s'est empressé de remettre entre les mains de sa receveuse un porte-monnaie contenant soixante francs, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau. Ce porte-monnaie a pu être rendu aussitôt à son propriétaire. M. Ciabrini a refusé toute récompense.

M. Jaubert, surnuméraire au Creuzot (Saône-et-Loire), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant cent dix-huit francs quarante centimes, qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire.

M. Ponsard, courrier auxiliaire de Montchanin-les-Mines à Nevers, a trouvé, dans le compartiment qu'il occupait, une sacoche renfermant une somme de cent vingt-sept francs cinquante centimes, qu'il a remise au chef de gare de Nevers. Cette sacoche a été réclamée par son propriétaire.

M. Borel, facteur rural à Savines (Hautes-Alpes), a déposé entre les mains du maire de cette localité deux pièces de dix francs trouvées par lui en cours de tournée.

M. Genty, jeune facteur des télégraphes à Paris, boulevard Saint-Germain n° 23, a trouvé sur la voie publique une pièce de cinq francs, qu'il a déposée au commissariat de police du quartier.

M. Verstraete, courrier auxiliaire à Vieux-Condé (Nord), fait remettre à l'expéditeur une lettre contenant deux cents francs qui avait été jetée par mégarde dans une boîte mobile.

M. Israel, courrier-convoyeur à Arras, s'est empressé de remettre, à la personne, qui l'avait perdu, un porte-monnaie contenant une somme assez importante trouvée par lui sur la voie publique. Il a refusé toute récompense.

M. Bonnet, gardien de bureau à Cahors, a trouvé sur la voie publique une pièce de 5 francs en or, qu'il a déposée au commissariat de police.

M. Gaudoin, receveur à Montmorillon (Vienne), a remis entre les mains du maire un porte-monnaie contenant 5 francs qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. Poussel, facteur de ville à Marseille, a trouvé, en cours de tournée, un billet de banque de 100 francs, qu'il s'est empressé de remettre au receveur principal. Ce billet a été déposé au commissariat de police du quartier.

M. Vian, commis principal des télégraphes au bureau de la place du Havre à Paris, a remis à son receveur un portefeuille contenant, outre divers papiers, une somme de 200 francs qui avait été oubliée sur la tablette du guichet. Ce portefeuille a pu être restitué à son propriétaire.

M. Cartulat, facteur rural à Buzancy (Ardennes), a trouvé, en cours de tournée, une boucle d'oreille en or, qu'il a déposée à la mairie de cette localité.

M. Billard, facteur local à Roye (Somme), a remis entre les mains de son receveur un porte-monnaie contenant une somme de 44 fr. 70 c. trouvé par lui dans la salle d'attente du bureau. Ce porte-monnaie a pu être rendu à son propriétaire.

M. Hym, facteur à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 25, un portefeuille contenant 2,500 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre à l'agent du guichet. Ce portefeuille a été restitué à la personne intéressée.

M. Derouault, facteur boîtier à Jublains (Mayenne), a rendu, à la personne qui l'avait perdu, un porte-monnaie contenant 2 francs, trouvé par lui dans la salle d'attente de son bureau.

M. Roziou, facteur rural, à Louvigné-du Désert (Ille-et-Vilaine), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 9 fr. 80 cent. qu'il a remis à son propriétaire.

M. Paul, facteur à Sceaux (Seine), s'est empressé de déposer au commissariat de police un porte-monnaie contenant une somme de 35 fr. 50 c., trouvé par lui en cours de tournée.

M. Clauzier, gardien de bureau à Privas (Ardèche), a trouvé, sur la voie publique, une pièce de 10 francs qu'il a remise entre les mains du receveur principal.

M. Combes, facteur des télégraphes à Narbonne, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un portefeuille contenant, outre divers papiers d'affaires, une somme de 1,700 francs en billets de banque. Ce sous-agent s'est empressé de remettre ce portefeuille à l'agent du guichet qui a pu en opérer la restitution à son propriétaire.

M. Audibert, facteur rural à Orpierre (Hautes-Alpes), a restitué à la personne intéressée un vêtement d'une valeur de 10 francs environ, qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. Gablin, facteur rural à Clion (Indre), a déposé à la mairie de cette localité, un porte-monnaie contenant 400 francs en billets de banque, trouvé par lui en cours de tournée.

M. Larue, facteur rural à Charency-Vezin (Meurthe-et-Moselle), a

trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 162 francs, qu'il a pu rendre à son propriétaire.

M. Chauvet, facteur local à Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), a remis, entre les mains de la receveuse, une pièce de 5 francs, trouvée par lui en cours de tournée.

Le jeune Bonvalot, facteur enfant des télégraphes à Salins (Jura), s'est empressé de remettre à son receveur un porte-monnaie contenant 150 francs en billets de banque, qu'il avait trouvé en cours de tournée. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.

M. Leclerc, facteur rural au Havre-Ingouville (Seine-Inférieure), a trouvé sur la voie publique six quarts d'obligation de la Ville de Paris et un effet de 100 francs, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat central de police.

M. Dieu, facteur-rural à Estrées-Deniécourt (Somme), ayant reçu dans un paiement une pièce de 10 francs en trop, s'est empressé de la restituer à la personne intéressée.

M. Bernadet, commis attaché au bureau de Saint Florent (Corse), a trouvé dans la salle d'attente une pièce de 20 francs, qu'il a pu rendre à la personne qui l'avait perdue.

M. Besson, facteur rural à Cusset (Allier), a remis à son receveur un porte-monnaie contenant une somme de 21 fr. 55 cent., trouvé par lui sur la voie publique.

M. Guillaume, facteur à Marseille, a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant des valeurs, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. Meunier, gardien de bureau à Paris (bureau n° 11), a remis à son receveur une pièce de 10 francs trouvée par lui dans la salle d'attente. Cette pièce a été déposée au commissariat de police du quartier.

M. Nitsché, gardien de bureau à Paris (bureau n° 14), a trouvé dans la salle d'attente un porte-cuille contenant une somme de 1,500 francs en billets de banque, qu'il a pu rendre à son propriétaire.

M. Moraine, facteur rural à Mézières-en-Brenne (Indre), a trouvé, en cours de tournée, deux paquets de marchandises d'une valeur de 50 francs environ, qu'il s'est empressé de rapporter au bureau où le propriétaire de ces objets est venu les réclamer.

M. Lefèvre, surnuméraire à Provins (Seine-et-Marne), s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait oublié à son guichet, un porte-monnaie contenant 223 francs.

M. Kvella, facteur rural à Ploudiry (Finistère), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une somme de 90 francs, qu'il a rendu aussitôt à son propriétaire. Il a refusé toute récompense.

M. Alexandre, jeune facteur des télégraphes à Paris (bureau n° 70), a remis à son receveur une somme de 2 fr. 50 cent. qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. Ravonack, jeune facteur des télégraphes à Paris (bureau n° 2), a trouvé, en cours de distribution, une traite de 2,694 francs qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur. Cette valeur a été restituée à la personne intéressée.

Le jeune Modena, facteur enfant à Marseille (recette principale), a trouvé, à deux reprises différentes, dans la salle d'attente du bureau, dix timbres-postes de 40 centimes et un porte-monnaie contenant 5 francs. Ces objets, déposés par lui entre les mains du commis principal, ont pu être remis aux personnes intéressées.

M. Jourdan, facteur local à Saint-Germain-de-Calberte (Lozère), a remis à sa receveuse un porte-monnaie contenant 4 fr. 95 cent. trouvé par lui en cours de tournée. Ce porte-monnaie a été restitué à son propriétaire.

M. Denant, facteur à Sceaux (Seine), a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant 45 francs, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.

M. Fabre, facteur de ville à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), a remis entre les mains du receveur une somme de 40 francs trouvée par lui en cours de tournée.

M. Briffault, facteur à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 4 un porte-monnaie contenant 9 fr. 95 cent. et deux timbres-poste de 15 cent. qu'il a remis aussitôt à son receveur. Ce porte-monnaie a pu être restitué à la personne intéressée.

M. Bosviel, commis à Marseille (bureau de la Bourse), s'est empressé de remettre entre les mains de son receveur un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs et un titre de rente de 20 francs, oubliés sur la tablette de son guichet. Ce portefeuille a pu être rendu à son propriétaire.

M. Goutille, brigadier-facteur des télégraphes à Paris (bureau de Courcelles), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 3 fr. 50 cent. qu'il a restitué à la personne qui l'avait perdu.

Le jeune Méthée, facteur enfant au bureau du boulevard Saint-Denis à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie contenant 16 francs, qu'il s'est empressé de remettre au commis de service. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Droguet.....	Directeur-in- génieur.	Toulouse.....	8,000	Directeur-in- génieur.	Bordeaux.....	8,000
Bardonnaut... ..	Directeur...	Rouen.....	8,000	Idem.....	Toulouse.....	8,000
Héquet.....	Inspecteur ingénieur.	Paris-Central.....	6,000	Inspecteur-in- génieur.	Lille.....	7,000
Vidal.....	Directeur...	Arras.....	8,000	Directeur...	Rouen.....	8,000
Ridoux.....	Idem.....	Chartres.....	6,000	Idem.....	Arras.....	6,000
Guoz.....	Idem.....	Annecy.....	7,000	Idem.....	Chartres.....	7,000
Fesneau.....	Idem.....	Périgueux.....	7,000	Idem.....	Annecy.....	7,000
Croiziers de La- civier.	Inspecteur...	Bordeaux.....	5,000	Idem.....	Périgueux.....	5,000
De Lesguern... ..	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	5,000	Chef de sec- tion.	Paris R. P.....	3,000
Rault.....	Sous-inspec- teur.	Privas.....	3,500	Sous-inspec- teur.	La Roche-sur-Yon..	3,500
Morel.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	3,500	Idem.....	Nancy.....	3,500
Sabde.....	C. P.....	Direction des Pyr- énées-Orientales.	3,000	Idem.....	Marseille.....	3,000
Chevallier.....	Idem.....	Direction de la Hau- te-Loire.	2,700	F. f. de sous- inspecteurs.	Privas.....	2,700
Détrieux.....	Idem.....	Direction des Postes de Paris.....	2,700	Idem.....	Châteauroux.....	2,700
Vachoux.....	Idem.....	Direction du Nord.	2,700	Idem.....	Bar-le-Duc.....	2,700
Loyez.....	Sous-chef de section.	Paris, service offi- ciel.	4,000	Sous-chef de section.	Paris-Central.....	4,000
Cassagnes.....	Commis.....	Paris, 26.....	2,100	Détaché....	Réclamations.....	2,100
Binet.....	C. P.....	Paris, 20.....	2,700	Idem.....	Magasin central des timbres-poste.	2,700
Dobargue.....	Idem.....	Fontainebleau.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Guérard.....	Surnumér ^{re} ..	Paris, R. P.....	"	Idem.....	Direction des ser- vices sédentaires.	"
Dance.....	Commis.....	Saint-Nazaire.....	1,500	Idem.....	D. de Seine-et-Oise	1,800
Vernier.....	Surnumér ^{re} ..	Paris, R. P.....	"	Idem.....	D. du cabinet.....	"
Longueville... ..	Commis.....	Valence.....	1,800	Idem.....	D. de la Drôme.....	1,800
Bontems.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	D. de l'Oise.....	2,100
Cazottes.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux.....	"	Idem.....	D. de la comptab..	"
Herman.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Deconbredelet..	Commis.....	Caen.....	2,400	Idem.....	D. de la H ^{te} -Vienne.	2,400
Leclère.....	Idem.....	Aleçon.....	1,500	Idem.....	D. du Calvados.....	1,500
Toulon.....	Idem.....	Rochefort.....	1,800	C. D.....	Bordeaux.....	1,800
Rocher.....	C. P.....	Saint-Étienne.....	3,000	C. P.....	D. de la Loire.....	3,000
Pahot.....	Commis.....	Clermont-Ferrand..	2,100	C. D.....	Lyon.....	2,100
Péronin.....	C. D.....	Beauvais.....	2,700	Idem.....	Saint-Étienne.....	2,700
Bonnard.....	Détaché....	Direction du cabinet	1,800	Commis.....	Titularisation.....	1,900
Bordelongue....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Collin.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Martin.....	Idem.....	Direct. du personnel	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Landréau.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Bertrand.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Dabadie.....	Idem.....	Direct. du matériel.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Ziller.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Doumayrou.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Loidreau.....	Idem.....	Direction des servi- ces sédentaires.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Gélin.....	Idem.....	Direct. des corres- pondances postales	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Porcherot.....	Détaché.....	D. des corr. postal s	2,100	Commis.....	Titularisation.....	2,200
Saucé.....	Idem.....	Direction de la comptabilité.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,900
Petit.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Dos.....	Idem.....	D. de la comptab.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Normandin.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Dhuez.....	Idem.....	Idem.....	2,160	Idem.....	Idem.....	2,200
Bostvironnois.....	Idem.....	B. des réclamations.	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Percebois.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Nivet.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Ludger.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Dutoya.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Cabanon.....	C. D.....	Rouen.....	2,100	C. D.....	Perpignan.....	2,100
Bottol'er - Do- poy.....	C. P.....	La Rochelle.....	2,700	Idem.....	Rouen.....	2,700
Hurey.....	Commis.....	Paris. R. P.....	2,100	Commis.....	Direc. de la Caisse d'épargne.	2,200
Hérard.....	Ex-commis.....	"	Idem.....	Idem.....	1,900
Blée.....	C. P.....	D. du personnel.	3,500	C. P.....	Direc. des Postes de Paris.	4,000
Lotto.....	Commis.....	Lille.....	1,800	C. D.....	Amiens.....	1,800
Picault.....	Idem.....	Finan.....	2,000	Idem.....	La Roche-sur-Yon.	2,100
Petitpierre.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Direc. du personnel	1,600
Duchemin.....	Commis.....	Angers.....	1,500	C. D.....	Caen.....	1,500
Blanchet.....	Idem.....	Paris-central.....	1,500	Détaché.....	D. des services sé- dentaires.	1,500
Sarazin.....	C. D.....	Orléans.....	1,800	Idem.....	D. de la comptab.	1,800
Moreau.....	Commis.....	Vierzon.....	1,500	Idem.....	D. du Loiret.....	1,500
Dartoucet.....	Idem.....	ligne du Sud-Ou- est.	1,500	Idem.....	D. de Seine-et- Marne.	1,500
Mélice.....	Com. princ.	Paris, 3.....	2,700	Com. princ.	Direction de Paris.	2,700
Leroux.....	Détaché.....	Dir. du ca'inct.	3,100	Commis.....	Titularisation.....	3,100
Joyeux.....	Idem.....	Dir. du personnel.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Gropin.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Legrand.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Salar.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Martinet.....	Idem.....	D. du matériel.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Peltzeau.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Louitz.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Croelliez.....	Idem.....	B. des réclamations	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Garry.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Perrier.....	Surnomér ^{te} .	En disponibilité...	"	Surnomér ^{te} .	La Tour-du-Pin...	"
Séguin.....	Commis.....	Clermont-Ferrand.	2,100	Commis.....	Bordeaux.....	2,100
Palot.....	Idem.....	Lyon Direction.	2,100	Idem.....	Clermont-Ferrand.	2,100
Laurens J.-B.- V.....	Idem.....	Paris-Bureau, 50.	1,500	Idem.....	Orléans, ville.....	1,800
Bruand.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nico.....	1,500
D ^{lle} Barrat.....	Employé.....	Paris-Bourse.....	900	Employée.....	Paris, r. cette princ. comptabilité.	900
Liévin.....	Commis.....	Provins.....	1,800	Commis.....	Roubaix.....	1,800
Braide.....	Idem.....	Draguignan.....	1,500	Idem.....	Provins.....	1,500
Mangemat'n.....	Idem.....	Saint Dié.....	1,500	Idem.....	Éronne.....	1,500
Robin.....	Idem.....	Laval.....	1,500	Idem.....	Flers.....	1,500
Bessen.....	Idem.....	Aumale.....	1,500	Idem.....	Narbonne.....	1,500
Casanova.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Aumal.....	1,800
Pénié.....	Idem.....	Le Vigan.....	1,500	Idem.....	Marseille, rue de la République.	1,500
Desquives.....	Idem.....	Bordeaux, g. St-Jean	2,700	Idem.....	Bordeaux, central.	2,700
Poupault.....	Idem.....	Bordeaux-control.	2,700	Idem.....	Bordeaux, gare St- Jean.	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Couty.....	Commis.....	En disponibilité...	"	Commis.....	Vendôme.....	1,500
Munier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laon.....	1,500
Bethouille.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Linnoges.....	1,800
Lelou.....	Idem.....	Laon.....	1,500	Idem.....	Lille.....	1,500
François.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Laon.....	1,500
Lavache.....	Idem.....	Trouville.....	1,500	Idem.....	Le Havre.....	1,500
Foermentaux.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Sa. ló.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Rouen.....	1,800	Idem.....	Atras.....	1,800
Sévon.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Toulon.....	1,800
Arrangé.....	Surnumér ^{re}	Péronne.....	"	Surnumér ^{re}	Saint-Quentin.....	"
Jeanjean.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Le Vigan.....	"
Texier.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Rochefort.....	"
Allard.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Olivier.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Stirling.....	Idem.....	Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Grapiu.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Justine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Malet.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Berger.....	Idem.....	Épinal.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Parrier.....	Idem.....	Ch. l'on-sur-Sabue.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arrangé.....	Idem.....	Péronne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chenal.....	Idem.....	Rambervilliers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cléret.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Desbureaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gossoué.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Thibault.....	Idem.....	Marans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Saintenoy.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Falotte.....	Idem.....	Modane.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bayes.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gramaud.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Metterlich.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prigatna.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bacelon.....	Idem.....	Nico.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Beaufils.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boullart.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blondeau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonidin.....	Idem.....	Marvéjols.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boutolle.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Calinaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Corcol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dagron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dumetz.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Faure.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Foulon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fouquet.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Freyche.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Goujon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jourdain.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Klein.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lalorde.....	Idem.....	Lav. l.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lallorencie.....	Idem.....	Annecy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lataco.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Liotet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Militourne.....	Idem.....	Rochefort.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Montant.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pannier.....	Idem.....	Enghien.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Picavot.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Privost.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Saint-Paul.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Simon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Soullieu	Surnumér ^{re}	Havre	"	Commis	Sur place	1,500
Thiébaud	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Turenne	Idem	Bordeaux	"	Idem	Idem	1,500
Vaillier	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Vié	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Pierlot	Idem	Montereau	"	Idem	Idem	1,500
Duez	Idem	Beulogne sur-Mor	"	Idem	Idem	1,500
Gascard	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Lhuillier	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Mouilleron	Idem	Cognac	"	Idem	Idem	1,500
Accard	Idem	St-Pierre-lès-Galais	"	Idem	Idem	1,500
Dubar	Idem	Roubaix	"	Idem	Idem	1,500
Roussetot	Idem	Lille	"	Idem	Idem	1,500
Saint-Donat	Idem	Argentan	"	Idem	Idem	1,500
Barutel	Idem	La Rochelle	"	Idem	Idem	1,500
Brasseur	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,500
Gary	Idem	La Rochelle	"	Idem	Idem	1,500
Ginières	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Maitre	Idem	Bédarieux	"	Idem	Idem	1,500
Pouzet	Idem	Saintes	"	Idem	Idem	1,500
Rousseaux	Idem	Châteaudun	"	Idem	Idem	1,500
Winequel	Idem	Béthune	"	Idem	Idem	1,500
Bousroz	Idem	Vervins	"	Idem	Idem	1,500
Légier-Desgrauges	Idem	Alger	"	Idem	Idem	1,500
Le Tessier	Idem	Havre	"	Idem	Idem	1,500
Petit	Idem	Bougie	"	Idem	Idem	1,500
Proux	Idem	Poitiers	"	Idem	Idem	1,500
Moureau	Idem	Tarascon	"	Idem	Idem	1,500
Leroy	Idem	Saint-Pol-sur-Ternoise	"	Idem	Idem	1,500
Veyrat	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Dolon	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Le Ray	Idem	Alençon	"	Idem	Idem	1,500
Carrat	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Algrin	Idem	Marvejols	"	Idem	Idem	1,500
Gilles	Idem	En disponibilité	"	Surnumér ^{re}	Mazamet	"
François	Idem	Idem	"	Idem	Laon	"
Ibarza	Idem	Bayonne	"	Idem	Riberac	"
Achart	Idem	Dieppe	"	Idem	Sedan	"
Canonne	Surnumér ^{re}	En disponibilité	"	Idem	Rouen-central	"
Dorchain	Idem	Douai	"	Idem	Rouen-Saint-Sever	"
Péoch	Idem	En disponibilité	"	Idem	Reunes	"
Huet	Idem	Idem	"	Idem	Niort	"
Bernard	Idem	Marseille	"	Idem	Constantine	"
Garde	Idem	En disponibilité	"	Idem	Marseille	"
Joram	Idem	Idem	"	Idem	Villefranche-s-Saône	"
Séguy	Idem	Issoudan	"	Idem	Rambouillet	"
Throuvevel	Idem	St-Germain-en-Laye	"	Idem	Étampes	"
Guyot	Idem	En disponibilité	"	Idem	Évreux	"
Juif	Idem	Idem	"	Commis	Lyon-central	1,500
Loyallois	Idem	Rouen-central	1,500	Idem	Rouen (gare rive droite)	1,500
Tonnellier	Commis	En disponibilité	"	Idem	Rouen-central	1,500
Romain	Idem	Idem	"	Idem	Laval	1,500
Boisviel	Idem	Mazamet	1,500	Idem	Castres	1,500
Cherin	Idem	Laon	1,500	Idem	Caen inspection technique	1,500
Robin	Idem	Flers, non installé	1,500	Idem	Maubeuge	1,500
Repault	Idem	En disponibilité	"	Idem	Flers	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RESIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RESIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Labadie de La- lande.	Commis	Bordeaux (gare Bas- tide).	2,400	Commis	Bordeaux-central.	2,400
Covinhos	Idem	Bordeaux-central.	1,800	Idem	Bordeaux (gare Bas- tide).	1,800
Riols	Idem	En disponibilité . . .	1,500	Idem	Cette	1,500
Geerts	Idem	Paris-Montrouge . . .	1,500	Idem	Nice	1,500
Desoignies	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Paris	1,500
Bouffinier	Idem	Idem	"	Idem	Mantes	1,800
Pernet	Idem	Besançon	2,700	Idem	Dijon, direction technique.	2,700
Dubois	Idem	Laon	1,500	Idem	Besançon	1,500
Glachant	Idem	Lille	1,500	Idem	Laon	1,500
Bigot	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Saint-Quentin	1,500
Laplesse	Idem	Idem	"	Idem	Ro central	1,500
Léger	Idem	Idem	"	Idem	Châtellerault	1,500
Yvon	Idem	Blois, préfecture . . .	1,500	Idem	Melun	1,500
Lecuriot	Idem	Sens	1,800	Idem	Blois, préfecture . . .	1,800
Mahe	Idem	Alençon	1,500	Idem	Paris	1,500
Long	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Marseille	1,500
Gayton	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Durand	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Sompayrac	Idem	Carassonne	1,500	Idem	Idem	1,500
Cormier	Idem	Rennes	1,500	Idem	Nantes	1,500
Étienne	Idem	Idem	1,500	Idem	Idem	1,500
Le Drogo	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Rennes	1,500
Jalinier	Idem	Idem	"	Idem	Saumur	1,500
Perrot	Idem	Clermont-Ferrand . . .	1,500	Idem	Lyon-central	1,500
Henriet	Idem	Rambouillet	1,500	Idem	Dijon	1,500
Gody	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Paris	1,800
Briadot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Artaux	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,800
Damaseau	Idem	Evreux	1,500	Idem	Idem	1,500
Pellieux	Idem	En disponibilité . . .	0	Idem	Beauvais	1,500
Permentier	Idem	Rouen-Saint-Sever . . .	1,500	Idem	Rouen-central	1,500
Gary	Idem	La Rochelle	1,800	Idem	Castelnaudary	1,800
Guillard (H.-F.)	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	La Rochelle	1,500
Boisse (B.-E.)	Idem	Bordeaux	1,500	Idem	Oran	1,500
Hébrard (L.-M.)	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Dax	1,800
Manot	Idem	Neuilly-sur-Seine . . .	1,800	Idem	Orléans (rue du Colombier)	1,800
Gouvernet	Idem	Dieppe	1,800	Idem	Neuilly-sur-Seine . . .	1,800
S ^t -Martin	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	La Tremblade	1,500
Festy	Idem	Fontainebleau	1,800	Idem	La Rochelle	1,800
Bertholomier	Idem	Paris-central	2,700	Idem	Le Mans	2,700
Douilly	Idem	En disponibilité . . .	"	Commis	Paris	1,800
Bécat (L.-J.)	Idem	Montpellier	1,500	Idem	Marseille	1,500
Nicolas (A.-L. F.-H.)	Com. princ.	Paris-Bourse	2,700	Idem	Montpellier	2,700
Convers	Commis	Oran	1,800	Idem	Relizane	1,800
Guérin	Idem	Dreux	1,500	Idem	Versailles	1,500
Germain	Idem	Epernay	2,400	Idem	Lille	2,400
Jacob	Idem	Dreux	1,500	Idem	Epernay	1,500
Kozerrwski	Idem	Mortagne	1,500	Idem	Dreux	1,500
Després	Idem	Marseille	1,500	Idem	Menton	1,500
Badaroux	Idem	Nice	2,100	Idem	Bziers	2,100
Cadrès	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Nice	1,500
Larroque (J.)	Surnumér ^{re}	Montauban	"	Surnumér ^{re}	Aubasson	"
Demont (Jh.)	Idem	Dieppe	"	Idem	Rouen-central	"
Borraud	Idem	Dax	"	Idem	Bordeaux	"
Boussac (J.)	Idem	Brive	"	Idem	Gannat	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENT.
			fr.			fr.
MM. Lamarque.....	C. auxiliaire.	En disponibilité...	"	Surnumér ^{re}	Rochefort.....	"
Coty.....	Surnumér ^{re} ..	La Rochelle.....	"	Idem.....	La Tremblade.....	"
Genoux.....	Idem.....	Bernay.....	"	Idem.....	Deux.....	"
Billon.....	Idem.....	Clermont-Ferand.	"	Idem.....	Monton.....	"
Laisson.....	Idem.....	Bziers.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Aligaris.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Petit cas.....	Idem.....	Lous-le-Saunier...	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand (E. J.)	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand G.-J. B.	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fobis.....	Idem.....	Boanne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Munier.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sabathé.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Codre.....	Idem.....	Perreux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin.....	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Messi.....	Idem.....	Bedarieux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mucabies.....	Idem.....	Prades.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Puget.....	Idem.....	Morez.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Serre.....	Idem.....	Murat.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tromeur.....	Idem.....	Angers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guenois, A.-C.-L.	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fontagne.....	Idem.....	Bourg.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gratias.....	Idem.....	Agen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Heure.....	Idem.....	Brest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Le Mans.....	"
De Cappe.....	Idem.....	Orléans.....	"	Idem.....	Cannes.....	"
Ribeyre.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.	"	Idem.....	Orléans.....	"
Derrnau.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	La Rochelle.....	"
Le Roux (E.-M.)	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Fricotel.....	Idem.....	Epinal.....	"	Idem.....	Chaumont.....	"
Moulart.....	Idem.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Séda.....	"
Carole.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Leblanc.....	Idem.....	Noussât-en-Bray.	"	Idem.....	Douai.....	"
Clavel (F.-A.)	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Nevers.....	"
Tonard.....	Idem.....	Dieppe.....	"	Idem.....	Calais.....	"
Tavernier.....	Idem.....	Paris, S.....	"	Idem.....	L. H.....	"
Steymers.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Maître Sébille..	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Valenciennes.....	"
Gilles.....	Idem.....	Mazamet, non installé.	"	Idem.....	Gasres.....	"
Bernard (J.-H.)	Commis.....	En disponibilité..	"	Commis.....	Paris.....	1,800
Gal.....	Idem.....	Oran.....	1,500	Idem.....	Cannes.....	1,500
Lemuet.....	Idem.....	Cochinchine.....	2,100	Idem.....	Oran.....	2,100
Bougier (L.)	Idem.....	Paris central.....	2,100	Idem.....	Cochinchine.....	2,100
Mauguin.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris.....	1,500
Leleandois.....	Idem.....	Le Mans.....	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Flore.....	Idem.....	Evreux.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Leclerc de Fresnoe.	Idem.....	Cochinchine.....	1,800	Idem.....	Evreux.....	1,800
Ferru.....	Idem.....	Constantine.....	1,500	Idem.....	Nice.....	1,500
David (P.-A.)	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Constantine.....	2,100
Pons (Jh.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Cannes.....	1,500
Leport.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris.....	1,500
Périllon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nice.....	1,500
Jusine.....	Idem.....	Paris-Bourse.....	1,500	Idem.....	Maubeuge.....	1,500
Luchon.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lyon central.....	1,800
De-tot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Dupont.....	Idem.....	En.....	1,500	Idem.....	Fécamp.....	1,500
Vergès.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Perpignan.....	1,500
Robert (E.-M.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paullac.....	1,500
Costamagno.....	Idem.....	Marsille.....	1,500	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500
Boucheiron.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Limoges.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENT. fr.
MM. Frayon.....	Commis.	Armentières.....	1,500	Commis.....	Fourmies.....	1,500
Ricoud.....	Idem.....	Grenoble.....	1,500	Idem.....	Tarare.....	1,500
Thomas.....	Idem.....	Dijon, lignes souter- raines.	1,800	Idem.....	Paris, école supé- rieure.	1,800
Cotten.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Brest.....	1,500
Ouret.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Carcassonne. f. fons de commis p ^{al} .	2,400
Sagnes.....	Contrôleur..	Dijon, lignes souter- raines.	3,000	Contrôleur..	Paris, lignes sou- terrains.	3,000
Boité.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Mahaut.....	Commis p ^{al} .	Idem.....	3,300	Commis.....	Idem.....	3,300
Esnoult.....	Commis.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Fontainebleau.....	2,700
Côte.....	Commis p ^{al} .	Montauban.....	3,000	Idem.....	Saint-Étienne.....	3,000
Biros.....	Commis.....	Auch.....	2,400	Idem.....	Montauban.....	2,700
Depierre.....	Idem.....	Lille.....	1,500	Commis.....	Calais.....	1,500
Munier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,800
Lisle.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris.....	1,500
Bosviel.....	Idem.....	Castres, non inst.	1,500	Idem.....	Mazamet.....	1,500
Forin.....	Idem.....	Le Havre.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Pochet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Fourmies.....	1,500
Frayon.....	Idem.....	Fourmies.....	1,500	Idem.....	Armentières.....	1,500
Constano.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,500	Idem.....	Poitiers.....	1,500
Duboc.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lemaire.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Barberot.....	Idem.....	Besançon.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Riche.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	2,400
Ferrand.....	Idem.....	Dôle.....	1,800	Idem.....	Auxonne.....	1,800
Valter.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Nancy.....	1,800
Dol.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Marseille.....	1,800
Laterrade.....	Idem.....	Grenade.....	1,500	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	1,500
Vasseur.....	Idem.....	Paris, Grand hôtel.	1,800	Idem.....	Chartres.....	1,800
Bocquet.....	Idem.....	Angers.....	1,800	Idem.....	Brest.....	1,500
Larocho.....	Idem.....	Rochefort.....	1,500	Idem.....	Angers.....	1,500
Rosé.....	Idem.....	Rennes, technique.	1,800	Idem.....	Rennes, ville.....	1,800
Besnard.....	Idem.....	Rennes, ville.....	1,800	Idem.....	Rennes, technique.	1,800
Castel.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Narbonne.....	1,500
Vallée.....	Idem.....	Le Havre.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Nilly.....	Idem.....	S ^t -Germain-en-Laye	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Roucoules.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Cannes.....	1,800
Gazan.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Grebet.....	Idem.....	Amiens.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Troadec.....	Idem.....	Vannes.....	1,500	Idem.....	Brest.....	1,500
Augier.....	Idem.....	Moulins.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Ravasse.....	Idem.....	Lyon.....	2,100	Idem.....	Paris.....	2,100
Joly (J.-M.-E.)	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Rousseaux.....	Idem.....	Blois.....	1,800	Idem.....	Saint-Denis.....	1,800
Bazin.....	Idem.....	Mâcon.....	1,800	Idem.....	Mâcon, gare.....	1,800
Girard-de-S ^t - Gerand.	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Mâcon.....	2,400
Simoni.....	Surnumér ^{rs} ..	Marseille, boule- vard Baille.	"	Surnumér ^{rs} ..	Marseille, central..	"
Fontaine (Eug)	Idem.....	Ancey.....	"	Idem.....	Belley.....	"
Birelichie.....	Idem.....	Marmande.....	"	Idem.....	Touneins.....	"
Portalier.....	Idem.....	Florac.....	"	Idem.....	Monthéliard.....	"
Connord.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Poitiers.....	"
Saulnier.....	Idem.....	Auxonne.....	"	Idem.....	Besançon.....	"
Ferrat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Dôle.....	"
Pelloux.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Aix.....	"
Hardy.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Sauvére.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Menton.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Borde...	Saramér ^{re} ..	Sidi-bel-Abbés....	"	Saramér ^{re} ..	Menton.....	"
Montané.....	<i>Idem</i>	en disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Grenoble.....	"
Rey.....	<i>Idem</i>	Brest.....	"	<i>Idem</i>	Châteaudun.....	"
Hyllas.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Orléans.....	"
Dunézat.....	<i>Idem</i>	Pau.....	"	<i>Idem</i>	Rochefort.....	"
Girou.....	<i>Idem</i>	Montpellier.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Etienne-Ba- douillère.	"
Morillon.....	<i>Idem</i>	Brest.....	"	<i>Idem</i>	Amiens.....	"
Sagnié.....	<i>Idem</i>	Lyon.....	"	<i>Idem</i>	Moulins.....	"
Schaeffer.....	<i>Idem</i>	Vesoul.....	"	<i>Idem</i>	Lyon.....	"
Thomas.....	<i>Idem</i>	Saint-Ouen.....	"	<i>Idem</i>	Paris.....	"
Oüy.....	<i>Idem</i>	en disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Bois.....	"
Ducaud.....	<i>Idem</i>	Tarbes.....	"	<i>Idem</i>	Sariat.....	"
Savy.....	<i>Idem</i>	Épinal.....	"	<i>Idem</i>	Chaumont.....	"
Brissaud.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Baufeu.....	<i>Idem</i>	Angoulême.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Dargelos.....	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Passaret.....	<i>Idem</i>	Toulouse.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Guyard.....	<i>Idem</i>	Autun.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Pleau.....	<i>Idem</i>	Saint-Denis.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Gillet.....	<i>Idem</i>	Sézanne.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lancelin.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Portalier.....	<i>Idem</i>	Montbéliard.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lauriol.....	<i>Idem</i>	Perpignan.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Goguet.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Coulet.....	<i>Idem</i>	Lodève.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Vignau.....	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Gimarey.....	<i>Idem</i>	Ancey.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Marcot.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Mahé.....	<i>Idem</i>	Lannion.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Potant.....	<i>Idem</i>	Provins.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Toselli.....	<i>Idem</i>	Vienne.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Jeanol.....	<i>Idem</i>	Mirecourt.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Tadié.....	<i>Idem</i>	Caen.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Limite.....	<i>Idem</i>	Grasse.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Fouques.....	<i>Idem</i>	Nice.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lepelier.....	<i>Idem</i>	Le Croisic.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lesutier.....	<i>Idem</i>	Forcalquier.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Robert.....	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Gabaudan.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Prat.....	<i>Idem</i>	Chinon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Vallée.....	<i>Idem</i>	Chartres.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Godrouil.....	<i>Idem</i>	Eu.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Jouenne.....	<i>Idem</i>	Le Havre.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Delplace.....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lacoste.....	<i>Idem</i>	Niort.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Riou.....	<i>Idem</i>	Le Havre.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Anache.....	<i>Idem</i>	Saint-Quentin.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Madec.....	<i>Idem</i>	Le Havre.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Balet.....	<i>Idem</i>	Guise.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Krauner.....	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Larroque.....	<i>Idem</i>	Aubusson.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Vidal.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Balaroux.....	<i>Idem</i>	Mende.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Maurot.....	<i>Idem</i>	Noirt.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Prunac.....	<i>Idem</i>	Clermont-l'Herault.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Petit-Barrat.....	<i>Idem</i>	Voiron.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Gautier.....	<i>Idem</i>	Vannes.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lazaro-Lyon.....	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Maumey.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.
MM. Le Comte.....	Surnumér ^{re} .	Sablé.....	800	Commis...	Sur place.....	1,500
Jorant.....	Idem.....	Villefranche-s-Saôn ^e	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Papin.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Davis.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonnaud.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
M ^{me} Mathieu.....	Employée...	Paris, Central.....	800	Employée...	Paris, rec. princ ^{ale} comptabilité.	800
Derrion.....	Commis.....	Idem.....	1,500	Commis...	En Cochinchine...	1,500
Marceaux.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Reynaux.....	Idem.....	Lyon.....	2,100	Idem.....	N ce.....	2,100
Forest.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mauguin.....	Idem.....	Dijon.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Génard.....	Idem.....	Nyons.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Berger.....	Idem.....	Alger.....	1,800	Idem.....	Laghout.....	1,800
Bertho.....	Idem.....	Amiens, direction.	2,400	Idem.....	Rouen, gare, rive droite.	2,400
Bourgat.....	Idem.....	Belfort.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Rebuffat.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Alger.....	1,500
Chabert.....	Idem.....	Rouen.....	1,800	Idem.....	Paris.....	1,800
Kloch.....	Idem.....	Mamers.....	1,500	Idem.....	Rouen.....	1,500
Perrot.....	Idem.....	Cholei.....	1,500	Idem.....	Mamers.....	1,500
Crépin.....	Idem.....	Calais, gare.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Frayon.....	Idem.....	Armentières.....	1,500	Idem.....	Calais.....	1,500
Le Fricc.....	Idem.....	Caen.....	1,800	Idem.....	Rouen.....	1,800
Giudicelli.....	Idem.....	Alger.....	1,800	Idem.....	Tunis.....	1,800
Grandemange.....	Idem.....	Nancy, gare.....	1,800	Idem.....	Nancy, ville.....	1,800
Bedour.....	Idem.....	Limoges.....	1,500	Idem.....	Limoges, gare.....	1,500
Portères.....	Idem.....	Limoges, direction.	2,100	Idem.....	Limoges, ville.....	2,100
Nélaton.....	Idem.....	Lons-le-Saunier...	1,500	Idem.....	Charolles.....	1,500
Villeneuve.....	Commis p ^{ri}	Administration cen- trale.	3,500	Commis p ^{ri}	Alençon, f. fonct. de contrôleur....	3,600
Bréban.....	Idem.....	Paris.....	3,300	Idem.....	Det. à l'adm ^{on} cen- trale. Personnel.	3,300
Lamy.....	Commis.....	Dunkerque, ville..	1,800	Commis.....	Dunkerque, gare..	1,800
Riols.....	Idem.....	Cette.....	1,500	Idem.....	Béziers.....	1,500
Lorenzi.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Cannes.....	1,500
Aymès.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Porcher.....	Idem.....	Administ ^{on} centrale	3,100	Commis p ^{ri}	Paris.....	3,300
Faure.....	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	"	Surnumér ^{re} ..	Nice.....	"
Marchèse.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Luguinier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon.....	"
Carlos.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Nyons.....	"
Girardon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Montélimar.....	"
Perret.....	Idem.....	Saint-Dié.....	"	Idem.....	Paris.....	"
Pilat.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Masson.....	Idem.....	Charolles.....	"	Idem.....	Lons-le Saunier...	"
Vène.....	Idem.....	Bayonne.....	"	Idem.....	Constantine.....	"
Christol.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Cette.....	"
Vaingnedroye..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Emanuelli.....	Idem.....	Bastia.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vandey.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Prugnaud.....	Idem.....	Brest, cours de tél.	"	Idem.....	Brest, exploitation.	"
Salmon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Nabrin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Glayo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lescure.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duno.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Postel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Larban.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCE OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Martin.....	Surnumér ^{te} ..	S'-Martin-de-Ré...	"	Commis....	Sur place.....	1,500
Quilio.....	Idem.....	Bastia.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mansuy.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Obeuf.....	Idem.....	Amiens.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vincent.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delacroix.....	Idem.....	Vouziers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Teule.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chagny.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Taquet.....	Idem.....	Orléansville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Déguéhéneus.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dutard.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Giovoni.....	Idem.....	Constantine.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Peuquet.....	Idem.....	Tizi-Ouzou.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Desdoutils.....	Idem.....	Saint-Servan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Allary.....	Idem.....	Saint-Jean-de-Luz.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brocard.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Burgun.....	Idem.....	Philippeville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Emanuelli.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chaignet.....	Idem.....	Coulommiers.....	"	Surnumér....	Dijon.....	"
Bellavoine.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Coulommiers.....	"
Bachasse.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Lyon.....	"
Van der Strac- ten.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Gauthier.....	Idem.....	Milianah.....	"	Idem.....	Orléansville.....	"
Vieguier.....	Idem.....	Narbonne.....	"	Idem.....	Milianah.....	"
Noblet.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Pellen.....	Idem.....	Paris, Central.....	"	Idem.....	Brest.....	"
Paget.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Cazères.....	"
Bardet.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Semur.....	"
Georgelin.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Tours.....	"
Gonnet.....	Ex-surnum.....	Idem.....	"	Idem.....	Nantua.....	"
Péron.....	Surnumér ^{te} ..	Brest.....	"	Idem.....	Angers.....	"
Polard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Tours.....	"
Aupiais.....	Idem.....	Soissons.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Bénac.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	La Tremblade.....	"
M ^{me} veuve Perboyre	Receveuse...	La Raincy.....	1,000	Employée...	Paris, Recette prin. Comptabilité,	1,000
MM. Frouin.....	Commis....	Paris, Bourse.....	1,800	Commis....	Paris. École prépa- ratoire.	1,800
Jaulin.....	Idem.....	Poitiers.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
M ^{me} Perrin.....	Employée..	En disponibilité.....	"	Employée...	Paris, Central.....	1,000
Gras.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	900
MM. Laporte.....	Commis....	Paris, Central.....	1,800	Commis....	Nice, Central.....	1,800
Reboul.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Maigné.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bonardi.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Laymé.....	Idem.....	Dijon.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Montalant.....	Idem.....	Paris, Central.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Marignoc.....	Idem.....	Périgueux.....	1,800	Idem.....	Nice, Garibaldi.....	1,800
Foncegrive.....	Idem.....	Toulouse.....	1,500	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Lavit.....	Idem.....	Relizane.....	1,500	Idem.....	Oran.....	1,500
Allaire.....	Idem.....	Paris, École prépa- ratoire.	1,500	Idem.....	Paris, Exploitation.	1,500
Lhuillier.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Menton.....	1,500
Barbier.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500
Serret.....	Idem.....	Tunis.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Faurc.....	Idem.....	Orléansville.....	1,800	Idem.....	Tunis.....	1,800
Laborde.....	Idem.....	Laval.....	1,500	Idem.....	Narbonne.....	1,500
Labadie.....	Commis prin- cipal.	Perpignan.....	2,700	Idem.....	Toulouse.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS
			fr.			fr.
MM. Monneret.....	Commis prin- cipal.	Paris. École prépa- ratoire.	2,700	Commis prin- cipal.	Perpignan.....	2,700
Pannier.....	Commis.....	Enghien.....	1,500	Commis.....	Paris.....	1,500
Morlan.....	Idem.....	Paris. École prépa- ratoire.	2,100	Idem.....	Tunis.....	2,100
Gouillet.....	Idem.....	Paris. Central.....	1,800	Idem.....	Paris, g. d'Orléans.	1,800
Parthiot.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500	Idem.....	Dijon.....	1,500
Langlois.....	Idem.....	Paris. Central.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500
Le Bescond.....	Idem.....	Caen.....	1,500	Idem.....	Paris. Central.....	1,500
Lefebvre.....	Idem.....	Calais. Ville.....	1,500	Idem.....	Calais. Gare.....	1,500
Jousse.....	Idem.....	Valenciennes.....	1,500	Idem.....	Lille.....	1,500
Meurin.....	Idem.....	Lille.....	1,500	Idem.....	Valenciennes.....	1,500
Serra.....	Idem.....	Souza.....	1,500	Idem.....	Gabès.....	1,500
Encrenaz.....	Idem.....	Gabès.....	1,800	Idem.....	Souza.....	1,800
Déniel.....	Idem.....	Paris. Central.....	1,500	Idem.....	Brest.....	1,500
Nicolas.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris.....	1,500
Raffray.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delmolino.....	Idem.....	Tours.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Chapel.....	Idem.....	Hayre.....	1,800	Idem.....	Brest.....	1,800
Binsse.....	Idem.....	Paris. Service offi- ciel.	2,400	Idem.....	Paris. Intérieur...	2,400
Garin.....	Idem.....	Constantine.....	2,100	Idem.....	Tunis.....	2,100
Cauuet.....	Idem.....	Bône.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Fabre.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Demaiily.....	Idem.....	Elbeuf.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Batteroze.....	Idem.....	Lons-le-Saunier...	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lestelle.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Guyon.....	Idem.....	Rouen.....	1,800	Idem.....	Elbeuf.....	1,800
Boquet.....	Idem.....	Rouen. Central...	1,500	Idem.....	Rouen. H. de Ville.	1,500
Savy.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Constantine.....	1,800
Cabasson.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Bône.....	1,550
Alain.....	Idem.....	Paris. Central.....	1,800	Idem.....	Nice.....	1,800
Minaud.....	Idem.....	Tours.....	1,500	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500
Greenard.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon. Direction.	2,100	Idem.....	Tours.....	2,100
Quilichini.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Nice-Griualdi....	1,500
De Mari.....	Idem.....	Constantine.....	1,500	Idem.....	Soukarras.....	1,500
Prost.....	Idem.....	Soukarras.....	1,500	Idem.....	Constantino.....	1,500
Tisnès.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Labadie.....	Idem.....	Toulouse. Non ins- tallé.	2,700	Commis prin- cipal.	Perpignan.....	2,700
Monneret.....	Commis prin- cipal.	Perpignan. Non ins- tallé.	2,700	Idem.....	Paris. École prépa- ratoire.	2,700
Roy.....	Commis.....	Alger.....	1,500	Commis.....	Paris.....	1,500
Jardinot.....	Idem.....	Marseille.....	2,100	Idem.....	Cette.....	2,100
Moulics.....	Surnumér....	Montpellier.....	"	Surnumér....	Marseille. C. du Ch.	"
Saisset.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Duno.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Rouen. Central...	"
Fouclier.....	Idem.....	Louviers.....	"	Idem.....	Rouen.....	"
Marcellin.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Guy.....	Idem.....	Béziers.....	"	Idem.....	Marseille. Central.	"
Collier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Béziers.....	"
Salze.....	Idem.....	Cette.....	"	Idem.....	Narbonne.....	"
Polian.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Marseille.....	"
Cadoux.....	Commis aux.	Chambéry.....	"	Idem.....	Sur place.....	"
Tallendeau.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Husson.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tochon.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barreau.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Clarens.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gros	Commis aux	Mazamet.....	fr.	Surnumér...	Sur place.....	fr.
Rey (Léon)...	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Blanc.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pambrun.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Neyrial.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouché.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Durier.....	Idem.....	Granville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Geoffroy.....	Idem.....	Langres.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pierro-Grosse.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rey (Henri).....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
André.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Favarol.....	Idem.....	Agen.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cour.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dospres.....	Idem.....	Nézières.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brice.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dufaux.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Molinié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Goula.....	Idem.....	Coulommiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bertrand.....	Idem.....	Longwy-Bas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Portères.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Debia.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Labarrère.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sébillotte.....	Idem.....	Nézières.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Frier.....	Idem.....	Nézières.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sonnet.....	Idem.....	Réhel.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fabre.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Janin.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rondet.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Manivet.....	Idem.....	Aignou.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Marty.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Verzura.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Labadesse.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lestelle.....	Idem.....	Mont-de-Marsan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Belgrand.....	Idem.....	Joinville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Valon.....	Idem.....	Lure.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Baliguo.....	Idem.....	Ybi.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Méchin.....	Idem.....	Épernay.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rubin.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ayrilier.....	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Domecq.....	Idem.....	Le Tour.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mausnus.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mouraret.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Morache.....	Idem.....	Gaillac.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Baucher.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Portalet.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lugnior.....	Idem.....	Joinville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Henry.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cicion.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thaës.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guillaume.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Linting.....	Idem.....	Pont-à-Mousson.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barles.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barrière.....	Idem.....	Limoges.....	"	Idem.....	Idem.....	"
D'Anrelle de Pa- ladines.....	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lemasson.....	Idem.....	Saint-Malo.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dubousquet.....	Idem.....	Belley.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brayot.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Philippe (P.-F.).....	Idem.....	Granville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Deloulay.....	Idem.....	Saujon.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Huret.....	C ^{is} auxiliaire	Boulogne-sur-Mer..	"	Surnumér ^e ..	Sur place.....	"
Chevalier.....	<i>Idem</i>	Mostaganem.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Labouré.....	<i>Idem</i>	Arras.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Guénois.....	<i>Idem</i>	Dijon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Berenger - Gas- ton.....	<i>Idem</i>	Besançon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Grasdos.....	<i>Idem</i>	Troyes.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Pignal.....	<i>Idem</i>	Chambéry.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Delbos.....	<i>Idem</i>	Alais.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Jasseux.....	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand..	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Almiès.....	<i>Idem</i>	Rodez.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Malaval.....	<i>Idem</i>	Alais.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Renaud.....	<i>Idem</i>	Lille.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Cavé.....	<i>Idem</i>	Cen.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Laborde.....	<i>Idem</i>	Pau.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Bellis.....	<i>Idem</i>	Montpellier.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Rigaud.....	<i>Idem</i>	Caracassonne.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Soleillant.....	<i>Idem</i>	Besançon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Lacroix.....	<i>Idem</i>	Albi.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Leroy.....	<i>Idem</i>	Lille.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Burdet.....	<i>Idem</i>	Lyon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Poussin.....	<i>Idem</i>	Alençon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Benoit.....	<i>Idem</i>	Vitré.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Harmand.....	<i>Idem</i>	Nancy.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Roux.....	<i>Idem</i>	Nîmes.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Guigon.....	<i>Idem</i>	Sain-Étienne.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Jeanneot.....	<i>Idem</i>	Chalon-sur-Saône..	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Courtois.....	<i>Idem</i>	Cherbourg.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Migneret.....	<i>Idem</i>	Dijon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Talon.....	<i>Idem</i>	Lyon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Granier.....	<i>Idem</i>	Nîmes.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Moncaux.....	<i>Idem</i>	Bayonne.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Bertrand (E.)..	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Dardet.....	<i>Idem</i>	Ivry.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
le Téo.....	<i>Idem</i>	Brest.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Robini.....	<i>Idem</i>	Nice.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Ferrez.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Philippe (A.- J.).....	<i>Idem</i>	Granville.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Guerdelle.....	<i>Idem</i>	Reims.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Hermier.....	<i>Idem</i>	Evreux.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Jacopin.....	<i>Idem</i>	Paris.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Pamart.....	<i>Idem</i>	Douai.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Bugaud.....	<i>Idem</i>	Leuhans.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Bailles.....	<i>Idem</i>	Montpellier.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Callais.....	<i>Idem</i>	Nancy.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Lamolinaire.....	<i>Idem</i>	Montauban.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Loew.....	<i>Idem</i>	Mézières.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Badouet.....	<i>Idem</i>	Luçon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Cloedt.....	<i>Idem</i>	Bergues.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Remy.....	<i>Idem</i>	Toul.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Delatre (A.-A.- G.).....	<i>Idem</i>	Dunkerque.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Ferrier.....	<i>Idem</i>	Avignon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Lortholary (E.)	<i>Idem</i>	Limoges.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Rigaud.....	<i>Idem</i>	Avignon.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Roux.....	<i>Idem</i>	Valence.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Rouzeau.....	<i>Idem</i>	Orléans.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Thiberville.....	<i>Idem</i>	Mantes.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"
Fourgeot.....	<i>Idem</i>	Sarlat.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Prudhomme...	Commis auxiliaire.	Bar-le-Duc.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Sur place.....	fr.
Andrieu.....	Idem.....	Cahors.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chalonton.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Marchand.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rabréaud.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	"	Idem.....	Idem.....	"
Teyssier.....	Idem.....	Saint-Etienne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guers.....	Idem.....	Rodez.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gailhard.....	Idem.....	Bayonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gonten.....	Idem.....	Brive.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Renault.....	Idem.....	Corbeil.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Silbran.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cazalis.....	Idem.....	Pezénas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Typhaigne.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Balvay.....	Idem.....	Mâcon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Eygout.....	Idem.....	Tulle.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mandar.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Perrin.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Idem.....	"
Saurat.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tardieu.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	"	Idem.....	Idem.....	"
Bersagol.....	Idem.....	Figeac.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Charrière.....	Idem.....	Annecy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ledanois.....	Idem.....	Grauville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bardiu.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bathia.....	Idem.....	Besançon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bordier.....	Idem.....	Paris.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carion.....	Idem.....	Dijon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sénéchal.....	Idem.....	Armentières.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquilleot.....	Idem.....	Valenciennes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lelong.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Farreyre.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hiard.....	Idem.....	Alger.....	"	Idem.....	Idem.....	"
O'Carroll.....	Idem.....	Mâcon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ray.....	Idem.....	Fleuacen.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vié.....	Idem.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Estage.....	Idem.....	Issoire.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mussier.....	Idem.....	Bourges.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Balmale.....	Idem.....	Bayonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Many.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Petitperrin....	Idem.....	Besançon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Singuin.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barrel.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Caroff (Yves)..	Idem.....	Landerneau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jamel.....	Idem.....	Issoudun.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Babra.....	Idem.....	Cahors.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fleury.....	Idem.....	Saint-Lô.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Glachant.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Quillien.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bajolle.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Martot.....	Idem.....	Bolbec.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Petit-Roche...	Idem.....	Grenoble.....	"	Idem.....	Idem.....	"
André.....	Idem.....	Vienne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Faurou.....	Idem.....	Pauillac.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Flory.....	Idem.....	Le Puy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lestrade.....	Idem.....	Aurillac.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thomas.....	Idem.....	Grenoble.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Foillard.....	Idem.....	Mâcon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lemasson.....	Idem.....	Le Havre.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Savoie.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thomas.....	Facteur aux ^{rs}	Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Ormancey.....	Fact. aux ^{rs} .	Paris.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris.....	"
Hauryo.....	Commis.....	Tunis.....	1,500	Commis.....	La Marsa.....	1,500
Susini.....	Idem.....	La Marsa.....	1,500	Idem.....	Tunis.....	1,500
Soulier.....	Idem.....	Mascara.....	2,700	Idem.....	Oran.....	2,700
Juving.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Mascara.....	1,500
Luguez.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,500	Idem.....	Moulins.....	1,500
Laurent (Jacq.)	Idem.....	Tours, ville.....	1,500	Idem.....	Tours, gare.....	1,500
Miroglio.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Bône.....	1,800
Fourmentaux.....	Idem.....	Sablé.....	1,500	Idem.....	Blois.....	1,500
Durégne.....	Idem.....	Blois.....	1,500	Idem.....	Sablé.....	1,500
Dupré (J.-B.-A.)	Idem.....	Grenoble.....	1,500	Idem.....	Paris.....	1,500
Gimarey.....	Idem.....	Annecy.....	1,500	Idem.....	Lyon.....	1,500
Massonnat.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Annecy.....	1,500
Rousseau.....	Idem.....	La Fère.....	1,500	Idem.....	Lille.....	1,500
Rédarès.....	Idem.....	Paris.....	1,800	Idem.....	Nice.....	1,800
Nevol.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Desbat.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Mâcon.....	1,800
M ^{me} Runel.....	Emp. aux ^{rs} .	Paris, poste centr.	1,200	Emp. titul.	Sur place.....	1,200
M ^{lle} de Geslin H.)	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Keller (G.).....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Joly (V.).....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Proux.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Remy.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Soulié (J.).....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Tamisier.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lle} Dohen.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Lefrancq.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Korn.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Rossi (J.).....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Autier.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Bermond.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Danis.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Tallondeau.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lle} Raymond.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Rayon.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Manneville.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Tallondeau.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Ville.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Warrant (A.)..	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Grèze.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Chantelot.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Fouquet.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Ribes.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{me} Talmont.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{lle} Beelitz.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Danis.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Grimbert.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Mathieu.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Coppey (M.)..	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Couré.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Sergent.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Constant.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Froe.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Piquard.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Valent.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Demurat.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Guy.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Henderyksen..	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
de Clausade (A.)	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Verdavoine (P.)	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
M ^{lle} Grébert	Emp. aux ^{re} .	Paris, poste centr..	930	Emp. titul.	Sur place	900
Mathieu	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Bercher	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
M ^{me} Vergne	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
M ^{lles} Dufayet	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Banel	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Boissier	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Brenot	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Daguer	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Daumont	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Donné	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Geneslay	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Ghyselinck	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Hart	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Jédeau	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Lardeur	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Parizet	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Thévenart	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Berthon	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Lamy	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Brunel	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Sanzez	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Honel	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Chalmandray	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Jacob	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Picard	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Jallet	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Dandler	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Drodelot	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Lefebvre (J.)	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Massart	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Minni	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Mouret	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Roché	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Didier	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Romanet	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Meignen	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Bezin	Idem	Idem	800	Idem	Idem	800
Drouet	Idem	Paris, Bourse	1,000	Idem	Idem	1,000
Mugnier	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Berçot	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Lapeyre	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Videcoq	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Angée	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Bertin	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Ethis	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Félix	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Loyau	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Noizet	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Berthel n	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Gros (G.)	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Besnard	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Chouet	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Barat	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Boutigny	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Guire	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
M ^{lles} Deshayes	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Tissier	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Millot (Eug.)	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Berty	Idem	Idem	900	Idem	Idem	900

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{lles} Chabrier.....	Empl. aux ^{rs} .	Paris, Bourse.....	900	Empl. titul	Sur place.....	900
Parisot.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
le Scieller.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Gros (B.).....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Leroy.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Housset.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Nozéré.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Major.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Beaujard.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Passas.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Manau.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Maitre.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Huschard.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Priquelier.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Barrère.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Barrat.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Loubet.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Piat.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Martin.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Octruc.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Lévy (S.).....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Godin.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Loury.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Guionnet.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Théry.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Lapoire.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Cognard.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Fromentin.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{me} Moriau.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{lle} Lohier.....	Idem.....	Ville.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Lebreton.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Leva (B.).....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Dosalles.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Dumoulin.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Nalbo.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Leva (M.).....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Dutoit.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Canonno.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Brisy.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Caron.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Fichella.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Petit.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Gavach.....	Idem.....	Nantes.....	900	Idem.....	Idem.....	900
de Varteuil.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Fouché.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Porché.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Delorme.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Brorhard.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Rabache.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Bonneau.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Cooper.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Collet.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Saget.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Aubineau.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Bouchet.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Mitau.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
P'Appartien.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Leray.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Brun.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Nadeau.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{lle} Mourcau.....	Empl. aux ^{re} .	Bordeaux.....	900	Empl. titul.	Sur place.....	900
M ^{mes} Cantou.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{lles} Riffaud (M.)..	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Fourcade.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Lavallée.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Wright.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Moreau.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Lallemand.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Naudy.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Méric.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Bugat.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Brugeille.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Trassens (M.)..	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Guizerix.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Barbe.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{me} v ^e Rebillon.....	Idem.....	Lyon.....	1.200	Idem.....	Idem.....	1.200
M ^{lles} Daufès.....	Idem.....	Idem.....	1.000	Idem.....	Idem.....	1.000
Bobin.....	Idem.....	Idem.....	1.000	Idem.....	Idem.....	1.000
Pommier.....	Idem.....	Idem.....	1.000	Idem.....	Idem.....	1.000
Teillard.....	Idem.....	Idem.....	1.000	Idem.....	Idem.....	1.000
M ^{me} Pellat.....	Idem.....	Idem.....	1.000	Idem.....	Idem.....	1.000
M ^{lles} Dahaut.....	Idem.....	Idem.....	1.000	Idem.....	Idem.....	1.000
Tampion.....	Idem.....	Idem.....	1.000	Idem.....	Idem.....	1.000
Alhessard.....	Idem.....	Idem.....	1.000	Idem.....	Idem.....	1.000
Thuillier.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Rochet.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Lévis.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Perrier.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Davillo (M.)..	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{me} Francon.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{lles} Charnier.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Péronnier.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Deville (A.)..	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Luce-Catinot..	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Alhessard (M.)	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Filihol.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Bourac.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Nurdin.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Nicollet.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Chapon.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Legrand.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Arnal.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Ruzand.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Fahy.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Pellot.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Malzieu.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{me} v ^e Rathelot..	Idem.....	Marseille.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{lles} Tournerie.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Ramel.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Beucaire.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Allibaud (M.-L.)	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Guigon.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Albert.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Castel.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Fauro.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Thomasset.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Vallette.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Vian.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Granier.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Audibert.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{lle} Vitasse	Empl. aux ¹ °	Toulouse.....	800	Empl. titul.	Sur place.....	800
Enjalbert	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Castelnau.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Gayral.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Ichès.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Maurel.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Signorel.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Fauré.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Valladier.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Cany.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Boué.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Taillade.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Rouso.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Linas.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Cantié.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Pouilh.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Sentis.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Casabon.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Vidal.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Encausse.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Guilmin.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Chatain.....	Idem.....	Paris, rec. princip.	900	Idem.....	Idem.....	900
Chevallier (A.)	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Brot.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Cousin.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Thiébaux.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Fouquet.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Cassagno.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{me} Terras.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{lle} Blondel.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Vautré.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Desmarost.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{me} Sormany.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Maury.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{lle} Revirard.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Cathelin.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Legouffre.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
de Mondion d'Artigny.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Epinotto.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{me} Pluboau.....	Idem.....	Paris, direction de la comptabilité.	900	Idem.....	Idem.....	900
M ^{lle} Péroux.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Chevalier.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
de Clausade (J.)	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Laurent.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Bedin.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Léman (E.).....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Thouvenin (M.)	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Léman (Eva).....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
du Granrut.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Rivoal.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Buffe.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Filliou.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Lepage.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Soissons.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{me} Travers.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
M ^{lle} de Cadolle.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Polletier de Woillemout.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{lle} Aubert.....	Empl. aux ^{rs} .	Paris, direction de la comptabilité.	800	Empl. titul.	Sur place.....	800
M ^{me} Massot.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
M ^{lle} le Peltier.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Bourdillon (M. E.)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Elio.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
M ^{me} Rouault.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Vandange.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
M ^{lle} Sontag.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Isnard.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Kuntz (M.).....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Roche.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Turet.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Noël.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Roguiet.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Gillet.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Mazion.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Darves.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Thouvenin (L.)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Jacotin.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Reichel.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Bouttenot.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Plantain.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Verdier.....	Recev.	Paris, d. de la Caisse d'ép. postale.	900	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Moulin (M.)..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	900	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Moulin (A.)..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	900	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Chevreaux.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Coeuyevache..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Marnillan.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Reichling.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Duvoy.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
M ^{me} Louvière..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Limasset.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
M ^{lle} Bois.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	900
Tatena.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Maladière.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Bégonin.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Robert.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Boyer.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Beauvalet.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Cary.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Cambier.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Biston.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Gallix.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Hentz.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Rinck.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Desbordes.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Ferrand.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Migniot.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Charassain.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
Labbé.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	800
M ^{me} Rey.....	<i>Idem</i>	Paris-Bourse..	1,200	Employée..	<i>Idem</i>	1,300
Lemercier.....	<i>Idem</i>	Paris-Central..	1,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,300
M ^{lle} Schmitt.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,300
Gr. isue.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
Hoff.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
M ^{me} Septembre.....	<i>Idem</i>	Marseille.....	1,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200
M ^{lle} Reboul.....	<i>Idem</i>	Paris-Central..	1,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
M ^{me} Jeanmaire	Employée . . .	Paris, central	1,000	Employée . . .	Sur place	1,100
M ^{lle} Belhomme (J.) . .	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
le Rouge (J.)	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Thomas	Idem	Paris, Bourse	1,000	Idem	Idem	1,100
Fardin (Eug.)	Idem	Paris, central	1,000	Idem	Idem	1,100
M ^{me} Loisel	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
M ^{lle} Forgue	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Cuxac (A.)	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Guérin	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Soulié (J.)	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Schitter	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Bourdais (M.)	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Bilière	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Charaux	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
M ^{me} Ducrot	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
M ^{lle} Galinard	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,100
Carbonari	Idem	Paris, Bourse	1,000	Idem	Idem	1,100
Trassens (L.)	Idem	Bordeaux	900	Idem	Idem	1,000
Givaudan (E.)	Idem	Marseille	900	Idem	Idem	1,000
Nadeau	Idem	Bordeaux	900	Idem	Idem	1,000
Jaulain	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Litoux	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Thoulier (P.)	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Rochet (A.)	Idem	Lyon	900	Idem	Idem	1,000
Thuillier	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Lévis	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Perrier	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Beauvois	Idem	Lille	900	Idem	Idem	1,000
Serre	Idem	Marseille	900	Idem	Idem	1,000
Chabrier	Idem	Paris, Bourse	900	Idem	Idem	1,000
Deville (M.)	Idem	Lyon	900	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Françon	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
M ^{lle} Charnier	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Péronnier	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Doville (A.)	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Luce-Catinot	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Parisot	Idem	Paris, Bourse	900	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Baudoin	Idem	Bordeaux	900	Idem	Idem	1,000
M ^{lle} Gros (B.)	Idem	Paris, Bourse	900	Idem	Idem	1,000
Albessard (M.)	Idem	Lyon	900	Idem	Idem	1,000
Bourne	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Chapon	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Filihol	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Nurdin	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Nicollet	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Manneville	Idem	Paris, central	900	Idem	Idem	1,000
Légrand	Idem	Lyon	900	Idem	Idem	1,000
Raymond	Idem	Paris, central	900	Idem	Idem	1,000
Arnal	Idem	Lyon	900	Idem	Idem	1,000
Faby	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Pellet	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Malzieu	Idem	Idem	900	Idem	Idem	1,000
Leray	Idem	Nantes	800	Idem	Idem	900
Dufayet	Idem	Paris, central	800	Idem	Idem	900
M ^{me} Rathelot	Idem	Marseille	800	Idem	Idem	900
Moriau	Idem	Paris, Bourse	800	Idem	Idem	900
M ^{lle} Riffaud (M.)	Idem	Bordeaux	800	Idem	Idem	900
Fourcade	Idem	Idem	800	Idem	Idem	900
Cournerie	Idem	Marseille	800	Idem	Idem	900
Ramel	Idem	Idem	800	Idem	Idem	900

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
M ^{lles} Lavallée.....	Employée...	Bordeaux.....	800	Employée...	Sur place.....	900
Wright.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Moreau.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Lallemand.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Naudy.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Bugal.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Trassens (M.).....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Allibaud (M.-L.).....	Idem.....	Marseille.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Guigon.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Brisy.....	Idem.....	Lillo.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Caron.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Thomasset.....	Idem.....	Marseille.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Castel.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Faure.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Vian.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Valette.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Berty.....	Idem.....	Paris, direction de la comptabilité	900	Idem.....	Idem.....	1 900
Péroux.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
de Clausade (J.).....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Laurent.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Bedin.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Léman (Em.).....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Thouvenin (M.).....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Léman.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
du Graurut.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Rivoal.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Buffe.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Lepage.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Soissons.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Cousio.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Thiébaux.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Pouquet.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Cassaigne.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
M ^{me} Terras.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
M ^{lles} Blondelu.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Vautré.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Desmarest.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
M ^{me} Sormany.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
M ^{lles} Colle.....	Idem.....	Idem.....	1 100	Idem.....	Idem.....	1 200
Thiot.....	Idem.....	Idem.....	1 100	Idem.....	Idem.....	1 200
M ^{mes} Ploix.....	Idem.....	Idem.....	1 000	Idem.....	Idem.....	1 100
Sobra.....	Idem.....	Idem.....	1 000	Idem.....	Idem.....	1 100
M ^{lle} Jankel.....	Idem.....	Paris, Caisse d'ép. postale.	1 000	Idem.....	Idem.....	1 100
M ^{me} Durantis.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	1 000
M ^{lles} Cheuvreux.....	Idem.....	Idem.....	900	Idem.....	Idem.....	1 000
Prim.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Cœurdevache.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Marmillon.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Reichling.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
Duvoy.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
M ^{me} v ^e Louvière.....	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	900
MM. Hugon.....	Recev. princ.	Montpellier.....	7 000	Recev. princ.	Toulouse.....	7 000
Galaviell.....	Recev.....	Toulon.....	3 500	Idem.....	Montpellier.....	3 500
Bougaud.....	Recev. princ.	Grenoble.....	4 500	Recev.....	Toulon.....	5 000
Charlier de Ghily.....	Recev.....	Nice, place Garibaldi.	3 500	Recev. princ.	Grenoble.....	4 000
Ardois.....	C. P.....	Nice R. P.....	3 300	Recev.....	Nice, pl. Garibaldi.	3 000
Mallet.....	Recev.....	Joigny.....	3 000	Idem.....	Romans.....	3 000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Dard.....	Receveur....	Clermont de l'Oise.	3,500	Rec.....	Joigny.....	3,500
Schaller.....	Recev. princ.	Melun.....	3,500	Idem.....	Clermont-de-l'Oise.	3,000
Lebastour.....	Receveur....	Bayeux.....	3,500	Rec. princip.	Melun.....	4,000
Roullain.....	Com. princ..	Paris, Balignolles..	3,300	Rec.....	Bayeux.....	3,000
Coignard.....	Recev. princ.	Saint-Brieuc.....	4,000	Rec. princip.	Rennes.....	4,000
Dorléans.....	Receveur....	Cholet.....	3,000	Idem.....	Saint-Brieuc.....	3,000
Euzière.....	Com. princ..	Marseille.....	3,300	Idem.....	Préas.....	3,000
Cherat.....	Idem.....	Paris 10.....	3,300	Rec.....	Cholet.....	3,000
Escudé.....	Rec.....	Bédarieux.....	2,400	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,500
M ^{mes} Ravary.....	Idem.....	Charlieu.....	2,000	Idem.....	Fresnay-sur-Sarthe.	2,000
Naud.....	Idem.....	Bourgueil.....	1,600	Idem.....	Charlieu.....	1,600
Foret.....	Idem.....	Pont-Château.....	1,400	Idem.....	Bourgueil.....	1,500
Carré.....	Idem.....	E'reux.....	1,400	Idem.....	Pont-Château.....	1,400
Méry.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	800	Idem.....	Thueys.....	800
Bouchard.....	Idem.....	Jars.....	800	Idem.....	Cuzion.....	800
MM. Dubois.....	Idem.....	Arcis-sur-Aube.....	2,000	Idem.....	Nogent-le-Rotrou...	2,500
Denis.....	Idem.....	Méry-sur-Seine....	1,400	Idem.....	Arcis-sur-Aube....	1,600
M ^{mes} Gauthier.....	Idem.....	Joyeuse.....	1,400	Idem.....	Méry-sur-Seine....	1,400
Maillier.....	Idem.....	Bar-sur-Ouche.....	800	Idem.....	Mareil-en-France..	800
Ecoffier.....	Idem.....	Septmoncel.....	800	Idem.....	Mirebel.....	800
Lugand.....	Idem.....	Mirebel.....	800	Idem.....	Septmoncel.....	800
MM. Le Guillou.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	2,100	Idem.....	Neuchatel-en-Bray..	2,500
Lalardie.....	Fact. l'otier.	La Bastide-l'Evêque	820	Idem.....	Aubiet.....	1,000
Palot.....	Rec.....	Brout Vernet.....	1,400	Idem.....	Bellenaves.....	1,400
M ^{mes} Buffault.....	Idem.....	Bellenaves.....	1,400	Idem.....	Brout-Vernet.....	1,400
Bertrand.....	Idem.....	Mirebel-aux-Barrièr.	1,200	Idem.....	Joyeuse.....	1,200
Arnaud.....	Idem.....	Saint-Julien-su-B..	1,000	Idem.....	Mirebel-aux-Barrièr.	1,000
Depaux.....	Idem.....	Frères-Paillouel..	800	Idem.....	Brécy.....	800
MM. Droux.....	Idem.....	Paris 23.....	4,000	Idem.....	Paris 24.....	4,000
Brieka.....	Idem.....	Havre (Quatre-Che- mins.	2,200	Idem.....	Commercy.....	2,200
Jouanne.....	Commis principal.	Ligne de l'Ouest..	2,700	Idem.....	Havre-Quatre-Che- mins.	2,400
David.....	Com. auxil..	Séda.....	800	Idem.....	L'Hillil.....	1,000
M ^{mes} Allart.....	Rec.....	Annost.....	800	Idem.....	Tourteron.....	800
Lapipe.....	Idem.....	Menetou-sur-Cher.	1,400	Idem.....	Theillay.....	1,400
Armenault.....	Idem.....	Theillay.....	800	Idem.....	Menetou-sur-Cher.	800
Paillet.....	Idem.....	Aisy-sur-Armançon.	1,400	Idem.....	Le Cannet.....	1,400
Palis.....	Idem.....	Pierre-Besse.....	800	Idem.....	Saint-Hilde.....	800
M. Delclaux.....	Idem.....	Andorre.....	800	Idem.....	Saint-Étienne-de- Lugdun.	800
M ^{mes} Bastard.....	Idem.....	Elven.....	1,400	Idem.....	Pénestin.....	1,400
Jeannot.....	Idem.....	Pénestin.....	800	Idem.....	Elven.....	800
M. Rigault.....	Idem.....	Paris 13.....	3,500	Idem.....	Paris 24.....	4,000
M ^{mes} Lapère.....	Idem.....	Montescourt-Lize- rollo.	1,000	Idem.....	Étreux.....	1,000
Marveraux.....	Idem.....	Sartrouville.....	800	Idem.....	Le Pœcq.....	800
Gourdal.....	Idem.....	Tracy-le-Mont.....	800	Idem.....	Sartrouville.....	800
M. Serres.....	Idem.....	Cazères-s-Garonne..	2,000	Idem.....	Bédarieux.....	2,000
M ^{mes} Broquet.....	Idem.....	Évry-Petit-Bourg..	1,400	Idem.....	Paray-Douaville...	1,400
Méaulme.....	Idem.....	Paray-Douaville...	1,200	Idem.....	Évry-Petit-Bourg..	1,200
MM. Do Piétri.....	Idem.....	Sartine.....	2,700	Idem.....	Aumale.....	3,000
Hirtz.....	Idem.....	Fontainebleau.....	4,000	Idem.....	Paris, pl. du Havre.	4,000
Mallet.....	Idem.....	Romans.....	3,000	Idem.....	Fontainebleau.....	3,500
M ^{mes} Tholer.....	Idem.....	Le-Mesnil-Saint- Denis.	1,200	Idem.....	Brétigny-sur-Orge..	1,200
Ivovel.....	Idem.....	Héricy.....	1,000	Idem.....	Vaux.....	1,000
Ferey.....	Idem.....	Vaux.....	800	Idem.....	Tracy-le-Mont....	800
Des Cressonniè- res.	Idem.....	Janville.....	1,600	Idem.....	Boissy-Sain-Léger..	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{me} Sauvée.....	Rec.....	Éguzon.....	1,400	Rec.....	Janville.....	1,400
MM. Maunéville.....	<i>idem</i>	Paris 64.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris 13.....	3,000
Artigue.....	<i>Idem</i>	Carlonne.....	1,400	<i>Idem</i>	Cazères-sur-Garonne	1,600
M ^{mes} Cazes.....	<i>Idem</i>	Saint-Elix.....	1,200	<i>Idem</i>	Carlonne.....	1,200
Daynes.....	<i>Idem</i>	Saint-Juéry.....	800	<i>Idem</i>	Saint-Elix.....	800
Le Lorrain.....	<i>Idem</i>	Grisy-les-Plâtres...	1,400	<i>Idem</i>	Bis-Colombes...	1,400
Deuffer.....	<i>Idem</i>	Channay.....	800	<i>Idem</i>	Grisy-les-Plâtres...	800
Léphant.....	<i>Idem</i>	Grandfresnoy.....	1,000	<i>Idem</i>	Muciel-en-France...	1,000
Gény.....	<i>Idem</i>	La Chapelle-Saint- Hippolyte.....	800	<i>Idem</i>	Luynes.....	800
Gaucher.....	<i>Idem</i>	Dissay-s-Couzeillon.	1,000	<i>Idem</i>	St-Mars-la-Brière...	1,000
Beaud.....	<i>Idem</i>	Montreuil-Bellay...	1,400	<i>Idem</i>	Dinard-St-Enogat...	1,600
Dreux.....	<i>Idem</i>	Langeais.....	1,000	<i>Idem</i>	Montreuil-Bellay...	1,000
Lassime.....	<i>Idem</i>	Montizot.....	1,000	<i>Idem</i>	Langeais.....	1,000
D'Héré.....	<i>Idem</i>	Mornant.....	1,400	<i>Idem</i>	Oullins.....	1,000
Bernard.....	<i>Idem</i>	Sucé.....	1,200	<i>Idem</i>	Nesles-la-Vallée...	1,200
Legru.....	<i>Idem</i>	Stains.....	1,200	<i>Idem</i>	La Plaine - Saint- Denis.....	1,200
Tringant de La- tour.....	<i>Idem</i>	Les Mureaux.....	1,400	<i>Idem</i>	Stains.....	1,400
Garcin.....	<i>Idem</i>	Prémontré.....	1,200	<i>Idem</i>	Menthois.....	1,200
Drivet.....	<i>Idem</i>	Monceau-le-Neuf...	800	<i>Idem</i>	Prémontré.....	800
MM. Delmas.....	<i>Idem</i>	Sens.....	3,000	Rec. princip.	Tunis.....	3,000
Besnehard.....	Com. princ..	Grenoble.....	3,300	Rec.....	Romans.....	3,000
M ^{mes} Allery.....	Rec.....	Safré.....	1,200	<i>Idem</i>	Sucé.....	1,200
Huet.....	<i>Idem</i>	Perros-Guirec.....	800	<i>Idem</i>	Châtillon-en-Ven- dée.....	800
Aubry-de-Ma- raumont.....	<i>Idem</i>	Loguivy-Plougras...	1,200	<i>Idem</i>	Perros-Guirec.....	1,200
Falre.....	<i>Idem</i>	Ablon.....	1,400	<i>Idem</i>	Chabeuil.....	1,400
MM. Détang.....	Sous-Insp...	Châteauroux.....	3,000	Rec. princip.	Macon.....	3,000
Lamy.....	Rec.....	Le Palais.....	3,000	Rec.....	Falaise.....	3,500
Guil Lamote.....	<i>Idem</i>	Osseja.....	1,400	<i>Idem</i>	Cazères-sur-Garonne	1,600
M ^{mes} Daynes.....	<i>Idem</i>	Saint-Elix.....	800	<i>Idem</i>	Osseja.....	800
Dumaine.....	<i>Idem</i>	S ^t -Denis-de-Gastines	1,200	<i>Idem</i>	Grisy-les-Plâtres...	1,200
Blang.....	<i>Idem</i>	Abriès.....	800	<i>Idem</i>	Monétrier-de-Bri- ançon.....	800
M. Aubertin.....	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.....	3,500	<i>Idem</i>	Sens.....	3,500
M ^{me} Monteil.....	<i>Idem</i>	Quarante.....	1,200	<i>Idem</i>	Mornant.....	1,200
M. Causepé.....	<i>Idem</i>	Thézan.....	800	<i>Idem</i>	Quarante.....	800
M ^{mes} Chauffard.....	<i>Idem</i>	Notre-Dame-de-Bri- ançon.....	800	<i>Idem</i>	Thézan.....	800
aufer.....	<i>Idem</i>	Le Horps.....	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Denis-de-Gas- tines.....	1,200
MM. Servas.....	<i>Idem</i>	Palastro.....	2,000	<i>Idem</i>	Sartène.....	2,000
Barran.....	Commis.....	Tunis.....	2,100	<i>Idem</i>	Galès.....	2,200
Radenac.....	Rec.....	Gabès.....	2,200	Commis.....	Tunis.....	2,100
M ^{me} Cheuvreux.....	<i>Idem</i>	Barbonne-Fayel...	1,200	Rec.....	Bréigny-sur-Orge...	1,200
M. Burguet.....	Sous-Insp...	Nancy.....	3,000	<i>Idem</i>	Villefranche - sur - Saône.....	3,000
M ^{mes} Guénin.....	Rec.....	Courchaton.....	800	<i>Idem</i>	Valdois.....	800
Depoilly.....	<i>Idem</i>	Dargnies.....	1,000	<i>Idem</i>	Vix-en-Artois.....	1,000
Capgrand.....	<i>Idem</i>	Cocumont.....	1,000	<i>Idem</i>	La Roque-Timbaut.	1,000
Barrère.....	<i>Idem</i>	Nailloux.....	1,400	<i>Idem</i>	Cocumont.....	1,400
Abadie.....	<i>Idem</i>	Arbas.....	800	<i>Idem</i>	Nailloux.....	800
M. Villandres.....	Commis.....	Falaise.....	2,400	<i>Idem</i>	Le Palais.....	2,200
M ^{mes} Chaud.....	Rec.....	Montmoyan.....	1,000	<i>Idem</i>	Salernes.....	1,000
Tardieu.....	<i>Idem</i>	Salernes.....	800	<i>Idem</i>	Montmoyan.....	800
M. Stein.....	<i>Idem</i>	Saint-Révérien...	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Saulge.....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{mes} Mathieu.....	Recev.....	Chateldon.....	1,200	Rec.....	Saint-Réverin.....	1,200
De Bazin.....	<i>Idem</i>	Eglise-n° d'Entraig.	800	<i>Idem</i>	Chateldon.....	800
M. Just.....	<i>Idem</i>	Paris 15.....	3,500	Chef de dépôt télégraphique	Clermont Ferrand..	3,500
Demarle.....	<i>Idem</i>	Paris 10.....	3,500	Rec.....	Paris 9 ^a	3,500
M ^{mes} Bouchel.....	"	<i>Idem</i>	Thiellmont.....	800
Villiaume.....	"	<i>Idem</i>	Cergy.....	800
Fourichon.....	"	<i>Idem</i>	Carlux.....	800
Boulard.....	"	<i>Idem</i>	Landreux.....	800
Martial.....	"	<i>Idem</i>	Prévéranges.....	800
Monnier.....	"	<i>Idem</i>	Le May-Saint-Evre.	800
M. Fédérici.....	"	<i>Idem</i>	Les Aitafs.....	1,000
M ^{mes} De Kermel.....	"	<i>Idem</i>	Vuc.....	800
Houdain.....	"	<i>Idem</i>	Marcuil.....	800
Brunot.....	"	<i>Idem</i>	Thiat.....	800
Pauze.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Just-en-Che- valel.	800
Ladet.....	"	<i>Idem</i>	Pierre-Besse.....	1,000
Martin.....	"	<i>Idem</i>	Jars.....	800
Léonard.....	"	<i>Idem</i>	Dourlers.....	800
Fério.....	"	<i>Idem</i>	Omont.....	800
Prétet.....	"	<i>Idem</i>	St-Julien-en-Beau- chêne.	800
M. Huret.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Maurice-sur- Fossard.	800
M ^{me} Le Ny.....	"	<i>Idem</i>	St-Gilles-Pigeaux..	800
Bablot.....	"	<i>Idem</i>	Aisy-sur-Armen- çon.	800
Marchant.....	"	<i>Idem</i>	Essigny-le-Petit... .	800
Guérif.....	"	<i>Idem</i>	Oisseau.....	800
Guilhot.....	"	<i>Idem</i>	Villevocance.....	800
Taviel de Mas- taing.	"	<i>Idem</i>	Marlizay.....	800
Manville.....	"	<i>Idem</i>	Brécy.....	800
Danos.....	"	<i>Idem</i>	Saint Juéry.....	800
Brière.....	"	<i>Idem</i>	Dissay-Sur-Cour- cillon.	800
Ducher.....	"	<i>Idem</i>	Renève.....	800
Garlandat.....	"	<i>Idem</i>	Vaux.....	800
Puichafray.....	"	<i>Idem</i>	Landes.....	800
Romanet.....	"	<i>Idem</i>	Lion-sur-Mer.....	800
Pierre.....	"	<i>Idem</i>	Jars.....	800
Dufresne.....	"	<i>Idem</i>	Le Corps.....	800
Le Cun.....	"	<i>Idem</i>	Loguivy-Plougras..	800
Sotty.....	"	<i>Idem</i>	Tracy-le-Mont.....	800
Bongendre.....	"	<i>Idem</i>	La Chapelle-Saint- Hip.	800
Corda.....	"	<i>Idem</i>	Monceau-le-Neuf... .	800
Lépine.....	"	<i>Idem</i>	Grandfresnoy.....	800
Diébold.....	"	<i>Idem</i>	Richebourg-l'Avoué.	800
Beauvent.....	"	<i>Idem</i>	Barbonne-Fayel... .	800
Bermond.....	"	<i>Idem</i>	Abriès.....	800
Jarrige-Lemas.....	"	<i>Idem</i>	Carsac.....	800
MM. De Jaegher.....	Commis.....	Morlaix.....	1,500	Commis.....	Ligne de l'Ouest..	1,500
Aulert.....	Com. princ..	Ligne de l'Ouest..	2,700	C. de Briga..	<i>Idem</i>	2,700
Guizot.....	Commis.....	Ligne du Nord- Ouest.	2,400	Fais. fonc. de c. princip.	<i>Idem</i>	2,400
Fontaine.....	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	2,400	<i>Idem</i>	Ligne du N.-O....	2,400
Lavergne.....	Surnumér ^{re} ..	<i>Idem</i>	"	Commis.....	Ligne de l'Est....	1,500
Pionnier.....	Commis.....	Laon.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Mougeot.....	Surnumér ^{re} ..	Laon.....	s	Commis.....	Laon.....	1,500
Maisons.....	Idem.....	Évreux.....	s	Idem.....	Senlis.....	1,500
Foissey.....	Ex-commis.....	s	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
de Monthiers.....	Idem.....	s	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Abbadie.....	Idem.....	s	Idem.....	Mont-de-Marsan...	1,500
Baresut.....	Idem.....	s	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Chalmel.....	Idem.....	s	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Bilot.....	Idem.....	s	Idem.....	Cambrai.....	1,500
Renouf.....	Idem.....	s	Idem.....	Bayeux.....	1,500
Pène.....	Idem.....	s	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Malaval.....	Idem.....	s	Idem.....	Cannes.....	1,500
Bénézech.....	Idem.....	s	Idem.....	Paris 18.....	1,800
Loidreau.....	Idem.....	s	Idem.....	Paris 77.....	1,500
Nusbaumer.....	Idem.....	s	Idem.....	Paris 29.....	1,800
Martin.....	Idem.....	s	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Barbin.....	Idem.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Baresse.....	Surnumér ^{re} ..	Ligne de Lyon.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Pézet.....	Surnumér ^{re} ..	Ligne du Nord.....	s	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Giber.....	Idem.....	Saint-Maurice-sur-Pessard.....	800	Idem.....	Orléans.....	1,500
Gazagne.....	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	s	Idem.....	Sur place.....	1,500
Lalo.....	Idem.....	Idem.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Falgayrettes.....	Idem.....	Idem.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Branstetter.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Cholley.....	Idem.....	Paris 24.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Cossin.....	Idem.....	— 41.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Fournier.....	Idem.....	— 74.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Jarrier.....	Idem.....	— 52.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Luce.....	Idem.....	— 18.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernard (G.).....	Idem.....	— 32.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernard (A.).....	Idem.....	— 32.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Maucourt.....	Idem.....	— R. P.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Rousson.....	Idem.....	— R. P.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Soulié.....	Idem.....	— R. P.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Caisso.....	Idem.....	— R. P.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Ribes.....	Idem.....	— R. P.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Abadie.....	Idem.....	— R. P.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Doublemat.....	Idem.....	— R. P.....	s	Idem.....	Idem.....	1,500
Deveilhé.....	Commis.....	Péronne.....	1,500	Idem.....	Caen.....	1,500
Thibaut.....	Idem.....	St-Pierre-lès-Calais.	1,500	Idem.....	Péronne.....	1,500
Noorembergho.....	Idem.....	Caen.....	1,500	Idem.....	St-Pierre-lès-Calais.	1,500
Bedfer.....	Surnumér ^{re} ..	Quimper.....	s	Idem.....	Angers.....	1,500
Denis.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	s	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Pierrot.....	Idem.....	Paris R. P.....	s	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	s
Censier.....	Commis.....	Cambrai.....	2,100	Commis.....	Beauvais.....	2,100
Richer.....	Ex-surnuméraire.....	s	Surnumér ^{re} ..	Lig. du Sud-Ouest.	s
Bourda.....	Surnumér ^{re} ..	Saint-Flour.....	s	Commis.....	La Rochelle.....	1,500
Lava.....	Commis.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Clarac.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Paris 10.....	1,500
Broquier.....	Surnumér ^{re} ..	Saint-Étienne.....	s	Idem.....	Saint-Étienne.....	1,500
Faure.....	Ex-surnuméraire.....	s	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	s
Schemel.....	C. P.....	Beauvais.....	2,700	C. P.....	Nancy.....	2,700
Fanthomme.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,700	Idem.....	Beauvais.....	2,700
Vernant.....	Commis.....	Paris 18.....	1,800	Commis.....	Montargis.....	1,800
Marty.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Paris R P.....	1,500
Honorat.....	Ex-surnuméraire.....	s	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	s
Androlli.....	Surnumér ^{re} ..	Ligne de l'Ouest.....	s	Idem.....	Paris R P.....	s
La Mouillec.....	Commis.....	Morlaix.....	1,500	Commis.....	Ligne de l'Ouest ..	1,500
Gap.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 29.....	s	Surnumér ^{re} ..	Lig. du Sud-Ouest..	s
Dollé.....	Idem.....	Lille.....	s	Commis.....	Lille.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADIS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADIS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Ladevèze	Surnumér ^{re} .	Ligne du Nord....	"	Surnumér ^{re} .	Lille.....	"
Servais.....	Chef de brig.	Ligne de l'Est....	3,000	C. P.....	Paris R.P.....	3,000
Lallement.....	Idem.....	L. du Nord-Ouest.	2,700	Chef de brig.	Ligne de l'Est....	2,700
Hocquet.....	C. P.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,700
Boutiron.....	Commis.....	L. du Sud-Ouest..	2,400	Fais. fonct. de C.P.	Idem.....	2,400
Rouaud.....	Idem.....	L. des Pyrénées...	2,400	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400
Mozard.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400	Idem.....	Ligne du Nord....	2,400
Tiquet.....	Idem.....	Saint-Omer.....	2,400	Idem.....	Beauvais.....	2,400
Marmin.....	Idem.....	Ligne du Nord....	2,400	Idem.....	Ligne du Nord....	2,400
Thivaud.....	Surnumér ^{re} .	L. du Sud-Ouest..	"	Commis.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Couyba.....	Commis.....	Orléans.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Chambran.....	Surnumér ^{re} .	Idem.....	"	Idem.....	Orléans.....	1,500
Renard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} .	Ligne de Lyon....	"
Demade.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	"	Commis.....	Ligne de l'Est....	1,500
Prud'homme...	Commis.....	Nancy.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Garnier.....	Surnumér ^{re} .	Reims.....	"	Idem.....	Reims.....	1,500
Garnier.....	Commis.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Nancy.....	1,500
Pillod.....	Surnumér ^{re} .	Be fort.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Charles.....	Idem.....	Ligne du Nord....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Boiron.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest..	"	Surnumér ^{re} .	Moulins.....	"
Guffroy.....	Commis.....	Saint Quentin....	1,500	Commis.....	Paris 16.....	1,500
Renzies.....	Surnumér ^{re} .	Dunkerque.....	"	Idem.....	Saint-Quentin....	1,500
Galibert.....	Commis.....	Paris 25.....	1,500	Idem.....	Paris R.P.....	1,500
Larbière.....	Surnumér ^{re} .	Paris 74.....	"	Surnumér ^{re} .	Paris 25.....	"
Veillot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 74.....	"
Evrat.....	Ex-commis.....	"	Commis.....	Ligne de Lyon....	1,500
Renaud.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Drosne.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800
Debord.....	Idem.....	"	Idem.....	Angoulême.....	2,100
André.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Bardet.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Guichard.....	Idem.....	"	Idem.....	L. du Sud-Ouest..	1,800
Bernard.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cardinal.....	Idem.....	"	Idem.....	Angers.....	1,500
Kipper.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800
Béricieux.....	Idem.....	"	Idem.....	Be fort.....	1,500
Alauze.....	Idem.....	"	Idem.....	L. de la Méditerran.	1,800
Gaminade.....	Idem.....	"	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Gathelier.....	Surnumér ^{re} .	Dôle.....	"	Surnumér ^{re} .	Dijon.....	"
Fetis.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest..	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Magendie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Audonnet.....	Commis.....	Angoulême.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Basque.....	Surnumér ^{re} .	Dieppe.....	"	Surnumér ^{re} .	Idem.....	"
Marré.....	Idem.....	Saint-Servan....	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Belin.....	C. P.....	Ligne de Lyon....	2,700	Chef de brig.	Ligne de Lyon....	2,700
Vergely.....	Surnumér ^{re} .	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} .	Paris 53.....	"
Dalord.....	Commis.....	Paris 71.....	1,500	Commis.....	Paris 18.....	1,500
Langlois.....	Surnumér ^{re} .	Versailles.....	"	Idem.....	Pontoise.....	1,500
de Condé.....	Idem.....	Reims.....	"	Idem.....	Sur place.....	1,500
Veyre.....	Idem.....	Annecy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laracine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Souétre.....	Idem.....	Évreux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sissan.....	Idem.....	L. de la Méditerran.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chateaud.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Henriou.....	Idem.....	Dunkerque.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chanal.....	Idem.....	Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jean.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gaudinet.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourdon.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Pellé.....	Surnumér ^{re}	Laval.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Théron.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Belperche.....	Idem.....	Amiens.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bedel.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Duminil.....	Idem.....	Compiègne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Aigié.....	Idem.....	Chartres.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bordain.....	Idem.....	Vannes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fabrégues.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lécubin.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gros.....	Idem.....	Brest.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"
Rey.....	Commis.....	Paris S.....	1,500	Commis.....	L. du Sud-Ouest.....	1,500
Faure.....	Surnumér ^{re}	L. du Sud-Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ladous.....	Idem.....	Châtellerault.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"
Favraud.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest.....	"	Commis.....	Idem.....	1,500
Laviolle.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re}	Idem.....	"
Christin.....	Commis.....	Angers.....	1,500	Commis.....	Rennes.....	1,500
Blazé.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Angers.....	1,800
Carrière.....	Idem.....	Montluçon.....	1,500	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.....	1,500
Berger.....	Surnumér ^{re}	Nantes.....	"	Surnumér ^{re}	Montluçon.....	"
de Launay.....	Idem.....	La Flèche.....	"	Idem.....	Nantes.....	"
Alazar.....	Commis.....	L. du Nord-Ouest.....	2,100	Commis.....	Lig. du Sud-Ouest.....	2,100
Poulvey.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest.....	2,100	Idem.....	L. g. du Nord-Ouest.....	2,100
Delor.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,500	Idem.....	Rennes.....	1,500
Carrière.....	Surnumér ^{re}	Arcaehon.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Thoraz.....	Idem.....	Nice.....	"	Idem.....	Nice.....	1,500
Bert.....	Commis.....	L. du Sud-Ouest.....	1,500	Idem.....	Hyres.....	1,500
Marin.....	Surnumér ^{re}	Veiron.....	"	Idem.....	Saint-Denis.....	1,500
Vaillé.....	Idem.....	Castelnaudary.....	"	Idem.....	Castelnaudary.....	1,500
Vaillé.....	Commis.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Cette.....	1,500
Thibaut.....	Idem.....	Péronne.....	1,500	Idem.....	Amiens.....	1,500
Duvieille.....	Idem.....	Caen.....	1,500	Idem.....	Péronne.....	1,500
Côté.....	Surnumér ^{re}	S ^t -Germain-en-Laye.....	"	Surnumér ^{re}	Caen.....	1,500
Fanthomme.....	C. P.....	Beauvais.....	2,700	C. P.....	Ligne du Nord.....	2,700
Martin.....	Surnumér ^{re}	Ligne de Lyon.....	"	Commis.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Laporte.....	Commis.....	Paris R. P.....	2,100	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.....	2,100
Thomas.....	Surnumér ^{re}	Administ ^{on} centrale.....	"	Surnumér ^{re}	Paris R. P.....	"
Ducass.....	Commis.....	Périgueux.....	2,100	Commis.....	Agen.....	2,100
Desailly.....	Surnumér ^{re}	Lille.....	"	Surnumér ^{re}	Boulogne.....	"
Rodier.....	Commis.....	Rochefort.....	1,500	Commis.....	Bordeaux.....	1,500
Capmarty.....	Idem.....	Bordeaux.....	1,500	Idem.....	Rochefort.....	1,500
Borgès.....	Idem.....	L. du Sud-Ouest.....	2,400	Faisant fonct. d. C. P.....	Ligne de Lyon.....	2,400
Bruni.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,400	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.....	2,400
Mathica.....	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,400
Lubac.....	Ex-Commis.....	"	Commis.....	Lig. du Sud-Ouest.....	1,800
Brasseur.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Caobouives.....	Idem.....	"	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.....	1,800
Lafon.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Firmin.....	Idem.....	"	Idem.....	Angers.....	1,800
Barescut.....	Idem.....	"	Idem.....	Rive-de-Gier.....	1,500
Castillon.....	Commis.....	Marseill.....	2,700	C. P.....	Marseille.....	2,700
Tiquet.....	Idem.....	Beauvais.....	2,700	Idem.....	Beauvais.....	2,700
Fanthomme.....	C. P.....	Ligne du Nord.....	2,700	Idem.....	Saint-Omer.....	2,700
Charton.....	Idem.....	Paris 24.....	3,300	Idem.....	Paris 26.....	3,300
Boisseau.....	Commis.....	Besançon.....	1,800	Commis.....	Paris 24.....	1,800
Roulot.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.....	1,800	Idem.....	Besançon.....	1,800
Blot.....	Idem.....	Rouen.....	1,500	Idem.....	Châlons-sur-Marne.....	1,500
Fache.....	Surnumér ^{re}	Lyon.....	"	Surnumér ^{re}	Rouen.....	"
Jacquet.....	Facteur.....	Morestel.....	500	Commis.....	Lyon.....	1,500
Henry.....	Commis.....	Nancy.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Racagel	Commis	Paris R. P.	2,100	Commis	Nancy	2,100
Salvat	Idem	Bergerac	1,500	Idem	Bois	1,500
André	Idem	Bois	1,800	Idem	Bergerac	1,800
Champfroy	Idem	Ligne du Nord	1,500	Idem	Paris 22	1,500
Leroy	Surnumér ^{re}	Idem	"	Idem	Ligne du Nord	1,500
Terrien	Idem	Nantes	"	Surnumér ^{re}	Saint-Nazaire	"
Rideau	Commis	L. du Sud-Ouest	1,500	Commis	Paris 21	1,500
Natucci		Ex-Commis	"	Idem	Bordeaux	1,500
Hutteau		Idem	"	Idem	Tons	1,500
Vigue		Idem	"	Idem	L. de la Méditerranée	1,500
Arrachart		Idem	"	Idem	Paris 51	1,500
Aubriot		Idem	"	Idem	Velun	1,500
Coutaud		Idem	"	Idem	Moulins	1,500
Le Biter		Idem	"	Idem	Lig. du Sud-Ouest	1,800
Leblond		Idem	"	Idem	Paris 18	1,500
B. Imityère	Surnumér ^{re}	Bordeaux	"	Surnumér ^{re}	Tréguier	"
Sirot	Commis	Melun	1,800	Commis	Fontainebleau	1,800
Desnoyer	C. P.	Paris R. P. arrivée	3,600	C. P.	Paris R. P. transb.	3,600
Betton	Commis	Bergerac	2,400	Idem	Poitiers	2,700
Vauchez	Surnumér ^{re}	Châlons-sur-Marne	"	Surnumér ^{re}	Lons-le-Saunier	"
Lacroix	Idem	Dijon	"	Idem	Ligne du Nord	"
Charreyre	Idem	Tons	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest	"
Oudoul	Receveur	Aurillac	2,700	C. P.	Oran	2,700
Picard	Commis	D ^{re} de la comptabil.	3,100	Idem	Arles	3,100
Dufrène	Idem	Beauf.	1,500	Commis	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Théry	Surnumér ^{re}	Arras	"	Idem	Étampes	1,500
Devaux	Idem	Paris 5	"	Surnumér ^{re}	Arras	"
Vuillemin	Idem	Lons-le-Saunier	"	Commis	Lons-le-Saunier	1,500
Chiffier	Idem	Mâcon	"	Surnumér ^{re}	Idem	"
Jac.		Ex-Surnumér ^{re}	"	Idem	Rau	"
Daugabel	Surnumér ^{re}	Mayenne	"	Commis	Lez Bourz	1,500
Banoès	Commis	Ligne de l'Ouest	2,700	C. P.	Ligne de l'Ouest	2,700
Eyraud	Idem	Paris 18	1,500	Commis	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Ricard	Surnumér ^{re}	Toulouse	"	Idem	Toulon	1,500
Espicier		Ex-Commis	"	Idem	Lille	1,500
Prud'homme		Idem	"	Idem	Ligne de l'Est	1,800
Piéto		Idem	"	Idem	Frest	1,800
Rieu		Idem	"	Idem	Paris 22	1,800
Quatre		Idem	"	Idem	Paris 24	1,500
Michaud		Idem	"	Idem	Ligne de Lyon	1,500
Durieux	Commis	Paris 36	1,800	Idem	Paris 21	1,800
Benat	Surnumér ^{re}	Paris 11	"	Idem	Paris 33	1,500
Blanc	Commis	Fontainebleau	1,800	Idem	Compiègne	1,800
Restuit	Surnumér ^{re}	Toul.	"	Idem	Fontainebleau	1,500
Français	Commis	Ligne de l'Est	1,500	Idem	Toul.	1,500
Athénas de Beulien.	Idem	Nantes	2,100	Idem	Lig. du Sud-Ouest	2,100
Walter	Surnumér ^{re}	Brest	"	Idem	Nantes	1,500
Ravier	Idem	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Paris 3	"
Rival	Commis	Marseille	1,500	Commis	Avignon	1,500
Zuccarlli	Surnumér ^{re}	Hyères	"	Idem	Marseille	1,500
Chamroy	Commis	Paris 22	1,500	Idem	Paris 5	1,500
Cardot	Surnumér ^{re}	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Paris 20	"
Poulin	Idem	Idem	"	Idem	Paris 25	"
Deluc	Commis	Lyon	1,800	Commis	Paris R. P.	1,800
Somel	Idem	Ligne du Nord	2,100	Idem	Idem	2,100
Bourdon	Surnumér ^{re}	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Ligne du Nord	"
Guiboret		Ex-Surnumér ^{re}	"	Commis	Veron	1,500
Ricard	Surnumér ^{re}	Bordeaux	"	Surnumér ^{re}	Lig. du Sud-Ouest	"
Bosc		Ex-Commis	"	Commis	Ligne de Lyon	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Bennes.....		Ex-Commis.....	fr.	Commis....	Bordeaux,.....	fr.
Thyillier.....		Idem.....	"	Idem.....	Saint-Étienne.....	1,500
Pillard.....		Idem.....	"	Idem.....	Paris 21.....	1,800
Lavergne.....		Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Capeau.....		Idem.....	"	Idem.....	Valence.....	1,500
Demange.....		Idem.....	"	Idem.....	Troyes.....	1,500
Bros.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux (cours).....	"	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux R. P.....	"
Barret.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Commis....	Paris R. P.....	1,500
Roulet.....	Idem.....	Paris 28.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Feichter.....	G. P.....	Rouen.....	2,700	G. P.....	Paris 54.....	2,700
Gindre.....	Idem.....	Paris 57.....	2,700	Idem.....	Rouen.....	2,700
Vidal.....	Commis....	Béziers.....	1,800	Commis....	Paris 57.....	1,800
Mauré.....	Idem.....	Vichy.....	1,800	Idem.....	Béziers.....	1,800
Ganter.....	Surnumér ^{re} ..	Vierzon.....	"	Idem.....	Vichy.....	1,500
Bonnet.....	Commis....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Lig. de l'Ouest.....	1,500
Thiry.....		Ex-Surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 5.....	"
Nonnotte.....	Surnumér ^{re} ..	Bar-sur-Aube.....	"	Commis....	Dix-les-Bains.....	1,500
Jourdan.....	Commis....	Saint-Étienne.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Chambran.....	Idem.....	Orléans.....	1,500	Idem.....	Bergerac.....	1,500
Lapine.....	Surnumér ^{re} ..	Blois.....	"	Idem.....	Orléans.....	1,500
Carbasse.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re} ..	Blis.....	"
Massicot.....	Idem.....	Paris 11.....	"	Commis....	Paris 11.....	1,500
Hot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Daugabel.....	Commis....	Cherbourg.....	1,500	Commis....	Bayeux.....	1,500
Renouf.....	Idem.....	Bayeux.....	1,500	Idem.....	Cherbourg.....	1,500
Martinet.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 36.....	"	Surnumér ^{re} ..	Chambréry.....	"
Peurières.....	Idem.....	Paris 40.....	"	Commis....	Paris 36.....	1,500
Vernhet.....	C.....	Paris 24.....	2,700	C. P.....	Paris 60.....	2,700
Pyar.....	Surnumér ^{re} ..	Bordeaux.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Gerard.....	Idem.....	Paris 61.....	"	Commis....	Paris 70.....	1,500
Fanjeaux.....	Idem.....	Montauban.....	"	Idem.....	La Roche-sur-Yon.....	1,500
Mourgues.....	Idem.....	Alais.....	"	Idem.....	Lyon.....	1,500
Grignon.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Laurain.....	Idem.....	Manbeuge.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Foulon.....		Ex-Surnuméraire.....	"	Surnumér ^{re} ..	Manbeuge.....	"
Thomas.....	Commis....	Paris 19.....	1,800	Commis....	Lig. du Nord-Ouest.....	1,800
Larrièro.....	Surnumér ^{re} ..	Paris 13.....	"	Idem.....	Paris 19.....	1,500
Vital.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 13.....	"
Bouland.....	Idem.....	Adminis ^{on} centrale.....	"	Commis....	Paris 51.....	1,500
Robert.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Rehcl.....	1,500
Mundtveiler.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Guerber.....	Idem.....	Orléans.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	1,500
Le Massou.....	Idem.....	Rennes.....	"	Idem.....	Lig. de l'Ouest.....	"
Barbot.....	Commis....	Caen.....	1,500	Commis....	Rennes.....	"
Delaune.....	Surnumér ^{re} ..	Bernay.....	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Le Meur.....	Idem.....	Vannes.....	"	Idem.....	Rouen.....	1,500
Malsang.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Sur place.....	1,500
Désangles.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cans.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ahut.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Clere.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ravelet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Manceaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pillard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Demaret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vallaire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Auproux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mathieu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pages.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arène.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Puehmalbec . . .	Surnumér ^{re} .	Paris R. P.	"	Commis	Sur place	1,500
Clavier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Destruel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Poiret	Idem	Paris 7	"	Idem	Idem	1,500
Cottes	Idem	— 2	"	Idem	Idem	1,500
Joly	Idem	— 1	"	Idem	Idem	1,500
Denis	Idem	— 68	"	Idem	Idem	1,500
Ménesrier	Idem	— 4	"	Idem	Idem	1,500
Fath	Idem	— 15	"	Idem	Idem	1,500
Barrère	Idem	— 24	"	Idem	Idem	1,500
Soulaiges	Idem	— 1	"	Idem	Idem	1,500
Tropenat	Idem	— 12	"	Idem	Idem	1,500
Flôret	Idem	— 26	"	Idem	Idem	1,500
Moret	Idem	— 11	"	Idem	Idem	1,500
Cazalet	Idem	Montpellier	"	Surnumér ^{re} .	Lyon	"
Charlot	Idem	Administ ^{on} centrale.	"	Commis	Paris 27	1,500
Picon	Idem	Montpellier	"	Surnumér ^{re} .	Anneey	"
Cresson	Idem	Ligne du Nord	"	Commis	Ligne du Nord	1,500
Lhomme	Commis	S ^t -Pierre-lès-Calais.	1,500	Idem	Idem	1,500
Decroix	Idem	Ex-Commis	"	Idem	S ^t -Pi rre lès-Calais.	1,500
Martin	Idem	Idem	"	Idem	Nancy	1,500
Chentrier	Idem	Idem	"	Idem	Inde la Méditerranée	1,500
Delot	Idem	Idem	"	Idem	Lyon	1,800
Doinet	Agent mari- time	Ligne du Mexique et des Antilles	2,700	Agent mari- time	Ligne du Brésil et de la Plata	2,700
Agélou	Idem	Ligne du Brésil et de la Plata	2,700	Idem	Ligne du Mexique et des Antilles	2,700
Clugniel	Commis	Lille	1,500	Commis	Boulogne-sur-Mer . .	1,500
Daniel	Idem	Boulogne-sur-Mer . . .	1,500	Idem	Lille	1,500
Gabach	Surnumér ^{re} .	Limoges	"	Idem	Sur place	1,500
Saurat	Idem	Périgueux	"	Idem	Idem	1,500
Dupuy	Idem	Nevers	"	Idem	Idem	1,500
Lapédagne	Idem	Tours	"	Idem	Idem	1,500
Sicard	Idem	Bordeaux	"	Idem	Idem	1,500
Perrenet	Idem	Besançon	"	Idem	Idem	1,500
Joye	Idem	Tourcoing	"	Idem	Idem	1,500
Boucher	Idem	Dreux	"	Idem	Idem	1,500
Poulaud	Idem	Evras	"	Idem	Idem	1,500
Malère	Idem	Pau	"	Idem	Idem	1,500
Trouvé	Idem	Argentau	"	Idem	Idem	1,500
Muillan	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Chaufournier	Idem	Beauvais	"	Idem	Idem	1,500
Machuel	Idem	Ligne du Nord	"	Idem	Idem	1,500
Fourastie	Idem	Lig. des Pyrénées . . .	"	Idem	Idem	1,500
Richard	Idem	Grenoble	"	Idem	Idem	1,500
Burle	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Goiset	Idem	Angers	"	Idem	Idem	1,500
Polidori	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Rousseau	Idem	Rouen	"	Idem	Idem	1,500
Le Vaillant	Idem	Morlaix	"	Idem	Idem	1,500
Pougy	Idem	Nîmes	"	Idem	Idem	1,500
Leygue	Idem	Châteauroux	"	Idem	Idem	1,500
Priou	Idem	Castres	"	Idem	Idem	1,500
Lebrou	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Mousquès	Idem	Toulouse	"	Idem	Idem	1,500
Beraud	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	1,500
Cléré	Idem	Charleville	"	Idem	Idem	1,500
Costes	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Bouget	Idem	Lig. du Nord-Ouest . .	"	Idem	Idem	1,500
Étasse	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
MM. Vilard.....	Com. princ..	Paris R. P.....	fr. 3,600	Commis prin.	Paris 8.....	fr. 3,600
Lang.....	Idem.....	Paris 24.....	2,700	Idem.....	Paris 37.....	2,700
Sarghat.....	Surnumér ^{re} ..	Administ ^{on} centrale	"	Commis.....	Paris 24.....	1,500
Paraliou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pacault.....	Commis.....	Paris 24.....	2,100	Idem.....	Châlons-sur-Saône	2,100
Esquier.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Nice.....	1,500
Girard.....	Surnumér ^{re} ..	Melun.....	"	Idem.....	Lyon.....	1,500
Maynard.....	Idem.....	D ^{on} du personnel..	"	Idem.....	Marseille.....	1,500
Maitret.....	Idem.....	Vouziers.....	"	Idem.....	edan.....	1,500
Noll.....	Idem.....	Erest.....	"	Surnumér ^{re} ..	Dreux.....	"
Chancerell.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	eruy.....	"
Chapval.....	Idem.....	Saint-Lô.....	"	Idem.....	Nantes.....	"
Rubigny.....	Idem.....	Peronne.....	"	Commis.....	Saint-Quentin.....	1,500
Théo.....	Idem.....	Abbeville.....	"	Idem.....	Havre.....	1,500
Lacoste.....	Commis.....	Paris 2.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Portanier.....	Surnumér ^{re} ..	Direct. du Cabinet.	"	Idem.....	Marseille.....	1,500
Richer.....	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Hérail.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Racagel.....	Commis.....	Nancy R P.....	2,100	Commis.....	Nancy, gare.....	2,100
Anquet.....	Surnumér ^{re} ..	Lille.....	"	Idem.....	ille.....	1,500
Gleize.....	Idem.....	Châlons-sur-Saône..	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Liron.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Surnumér ^{re} ..	Châlons-sur-Saône..	"
Odoul.....	C. P.....	Oran.....	2,700	C. P.....	lger.....	2,700
Humbert.....	Surnumér ^{re} ..	Lig. de l'Est.....	"	Commis.....	Ligne de l'Est....	1,500
Perrenet.....	Commis.....	Besançon.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Luzy.....	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"	Idem.....	Besançon.....	1,500
Magaud.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Surnumér ^{re} ..	Idem.....	"
Vendot.....	Idem.....	Marseille.....	"	Commis.....	Marseille.....	1,500
Moreau.....	Commis.....	Orléans.....	1,500	Idem.....	Vierzon.....	1,500
Béraud.....	Surnumér ^{re} ..	Lyon.....	"	Surnumér ^{re} ..	Le Puy.....	"
Sauvage.....	Idem.....	Gray.....	"	Commis.....	St-Jes-Bains.....	1,500
Bardou.....	Idem.....	Agen.....	"	Idem.....	Tours.....	1,500
Selves de V. lon	Ex-Surnuméraire..	"	Surnumér ^{re} ..	Agen.....	"
Dubigny.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Dien.....	"	Idem.....	Evreux.....	"
Rousseau.....	"	Idem.....	Château-Contier..	"
Plougoulin.....	"	Idem.....	Quimper.....	"
Delrieu.....	"	Idem.....	ors 4.....	"
Braquet.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Bossières.....	"	Idem.....	Saint-Flour.....	"
Salou.....	"	Idem.....	Morlaix.....	"
Géry.....	"	Idem.....	Haz. broeck.....	"
Thomas.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Joulié.....	"	Idem.....	Orléans.....	"
Olivier.....	"	Idem.....	D. le.....	"
Benech.....	"	Idem.....	aris 1.....	"
Gaillard.....	"	Idem.....	Paris R P.....	"
Pouillier.....	"	Idem.....	Saint-Servan.....	"
Abelhanser.....	"	Idem.....	Reims.....	"
Perrier de la Bâ- thie.	"	Idem.....	Belfort.....	"
Courteville.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Berdolou.....	"	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	"
Maubon.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Labbe.....	"	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"
Robinet.....	"	Idem.....	Dunkerque.....	"
Moreau.....	"	Idem.....	Paris R P.....	"
Escuret.....	"	Idem.....	Paris 71.....	"
Nadal.....	"	Idem.....	Paris R P.....	"
Garnier.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Mouysset.....	fr.	Surnamér ^{re} ..	Paris R. P.....	fr.
Charbonnel.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gourbellier.....	"	Idem.....	Sint-Lamond.....	"
Haut-hache.....	"	Idem.....	Paris 8.....	"
Pradlaude.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Buzenac.....	"	Idem.....	Châtellault.....	"
Lartigue.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Autran.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Blachère.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Espagnol.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lagarde.....	"	Idem.....	La Flèche.....	"
Galop.....	"	Idem.....	Arzacqon.....	"
Michel.....	"	Idem.....	Nice.....	"
Boyeau.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Merle.....	"	Idem.....	Voiron.....	"
Lamon.....	"	Idem.....	Castelnaury.....	"
Robbe.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Laurès.....	"	Idem.....	Paris 22.....	"
Lefebvre.....	"	Idem.....	St-Gemain-en-Laye.	"
Souque-Ruffat.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Blat.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gollinon.....	"	Idem.....	Lille.....	"
Berna d.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Mathieu.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Coppin.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Tavernier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Reybard.....	"	Idem.....	Paris 24.....	"
Dubois.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Raymon.....	"	Idem.....	Paris 26.....	"
Tavernier.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Charrier.....	"	Idem.....	Nantes.....	"
Bouffard.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Lefèvre.....	"	Idem.....	Cle mont de-POise.	"
Lhermite.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Poujalo.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Monier.....	"	Idem.....	Paris 22.....	"
Guigues.....	"	Idem.....	Paris 50.....	"
Villard.....	"	Idem.....	Paris 20.....	"
Lepage.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Louis.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Courdouan.....	"	Idem.....	Dijon.....	"
Duviol.....	"	Idem.....	Tonnerre.....	"
Fournol.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Algrain.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Martin.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Chicard.....	"	Idem.....	Macon.....	"
Gonzalès.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cousinat.....	"	Idem.....	Dijon.....	"
Rolland.....	"	Idem.....	Avanches.....	"
Le Bars.....	"	Idem.....	Mayenne.....	"
Gorel.....	"	Idem.....	Paris 33.....	"
Lubac.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Talazac.....	"	Idem.....	Fouloise.....	"
Defrance.....	"	Idem.....	Lille.....	"
Franchet.....	"	Idem.....	Paris 14.....	"
Barberi.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Bessy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Théron.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bénazot.....	"	Idem.....	Dijon.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT.
MM. Bourgue.....			fr.	Surnumér ^{re} ..	Hyères.....	fr.
Boquel.....			"	Idem.....	Nancy.....	"
Chorier.....			"	Idem.....	Lyon.....	"
Brovière.....			"	Idem.....	Paris 17.....	"
Lagny.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Tournier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Christophe.....			"	Idem.....	Ligue de l'Ouest..	"
Henry.....			"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Daudt.....			"	Idem.....	Paris 28.....	"
Stublier.....			"	Idem.....	Paris 27.....	"
Beaux.....			"	Idem.....	Vierzon.....	"
Jouve.....			"	Idem.....	Paris 10.....	"
Réiny.....			"	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"
Puel.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Béraud.....			"	Idem.....	Lyon.....	"
Illy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lacroix.....			"	Idem.....	Paris 40.....	"
Loubière.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Mourgues.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gély.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Fournaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lacroix.....			"	Idem.....	Paris 61.....	"
Lacourt.....			"	Idem.....	Montauban.....	"
Rey.....			"	Idem.....	Grenoble.....	"
Moutaille.....			"	Idem.....	Alais.....	"
Girard.....			"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Castat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lecourtier.....			"	Idem.....	Verdun.....	"
Barret.....			"	Idem.....	Orléans.....	"
Velluz.....			"	Idem.....	Belfort.....	"
le Minoux.....			"	Recev.....	Bernay.....	"
Dols.....			"	Idem.....	Saint-Gaudens....	"
Hauss.....			"	Idem.....	Vanves.....	"
Thomas.....			"	Idem.....	Réclamations....	"
Masson.....			"	Idem.....	Direction des corres- pondances post.	"
Rothiot.....			"	Idem.....	Dir. du personnel.	"
Buffet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Souriet.....			"	Idem.....	Direction des corres- pondances post.	"
Hain.....			"	Idem.....	Paris, cours de télé- graphie.	"
Hymon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Thuillier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mathieu.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Voisin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Corder.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rigaudières.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Fraïrot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Favier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Géhin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Garnet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lassalle.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rogissart.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sauget.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mathis.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Nouveau.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chapron.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Prat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Logris.....			"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Bouchardy			"	Surnumér ^o	Paris, cours de télégraphie.	"
Marguel			"	Idem	Idem	"
Oudot			"	Idem	Idem	"
Grenu			"	Idem	Idem	"
Decompoix			"	Idem	Idem	"
Lamouret			"	Idem	Idem	"
Renier			"	Idem	Idem	"
Brandstetter			"	Idem	Idem	"
Salmon			"	Idem	Idem	"
Pinçon			"	Idem	Idem	"
Chavand			"	Idem	Idem	"
Humbert			"	Idem	Idem	"
Amann			"	Idem	Idem	"
Cochon			"	Idem	Idem	"
Loiseaux			"	Idem	Idem	"
Flcard			"	Idem	Idem	"
Gallon			"	Idem	Idem	"
Mathieu			"	Idem	Idem	"
Reichheld			"	Idem	Bordeaux, cours de télégraphie.	"
Fabra			"	Idem	Idem	"
Moreta			"	Idem	Idem	"
Tingaud			"	Idem	Idem	"
Lapeyre			"	Idem	Idem	"
Latapie			"	Idem	Idem	"
Duffo			"	Idem	Idem	"
Durieux			"	Idem	Idem	"
Albert			"	Idem	Idem	"
Dubourdieu			"	Idem	Idem	"
Filhol			"	Idem	Idem	"
Bardy			"	Idem	Idem	"
Frapart			"	Idem	Idem	"
Biot			"	Idem	Idem	"
Mauvoisin			"	Idem	Idem	"
Bouet			"	Idem	Idem	"
Pintat			"	Idem	Idem	"
Donnéve			"	Idem	Idem	"
Duboy			"	Idem	Idem	"
Thomas			"	Idem	Idem	"
Pelleng			"	Idem	Montpellier, cours de télégraphie.	"
Berteil			"	Idem	Idem	"
Baculard			"	Idem	Idem	"
Raulin			"	Idem	Idem	"
Tivolier			"	Idem	Idem	"
Passebois			"	Idem	Idem	"
Bertrand			"	Idem	Idem	"
Sabatier			"	Idem	Idem	"
Chenoau			"	Idem	Idem	"
Alquié			"	Idem	Idem	"
Millasseau			"	Idem	Idem	"
Arboulat			"	Idem	Idem	"
Huguel			"	Idem	Idem	"
Durand			"	Idem	Idem	"
Vinel			"	Idem	Idem	"
Astié			"	Idem	Idem	"
Rivong			"	Idem	Idem	"
Galand			"	Idem	Idem	"
Reyre			"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADMS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT, fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENT, fr.
MM. Mallard.....	"	Surnumér ^e ..	Brest, cours de télégraphie.	"
Marcilly.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Port.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Goff.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lechippey.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thomas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bellon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jaouennet.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chotard.....	"	Idem.....	Idem.....	"
André.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tranchemer.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guépratte.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gercet.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Jeunet.....	"	Idem.....	Paris 10.....	"
Nogues.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Pernot.....	"	Idem.....	Idem.....	"
de Courson.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Prieux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mangin.....	"	Idem.....	Youzières.....	"
Defrance.....	"	Idem.....	Epernay.....	"
Syrven.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Dudouit.....	"	Idem.....	Saint-Lô.....	"
Magnier.....	"	Idem.....	Peronne.....	"
Vordier.....	"	Idem.....	Abbeville.....	"
Auzard.....	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Bécam.....	"	Idem.....	Brest.....	"
Delcourt.....	"	Idem.....	Lille.....	"
Gonin.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Coudere.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mermet.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thomé.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lhuillier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bascou.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Déliot.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boissel.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Arnould.....	"	Idem.....	Brest.....	"
Boissin.....	"	Idem.....	Montpellier.....	"
Bauron.....	"	Idem.....	Bordeaux.....	"
Simonet.....	"	Idem.....	Gray.....	"
Brun.....	"	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"

AVANCEMENTS.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
ADMINISTRATION CENTRALE.		6,000 ^f à 7,000 ^f .	
CHEFS DE BUREAU.		MM. Faure.....	Paris, dépôt central.
6,000 ^f à 7,000 ^f .		Bocquentin.....	Nice.
MM. Hännesso.....	D ^{on} de la comptabilité.	Héquet.....	Paris, poste central.
Salus.....	Direction du personnel.	Bontemps.....	Paris, lignes pneumatiques.
SOUS-CHEF DE BUREAU. (Promotion.)		Wünschendorff.....	Paris, lignes souterraines.
4,000 ^f à 4,500 ^f .		5,000 ^f à 6,000 ^f .	
M. Leroy.....	D ^{on} des services sédentaires	MM. Gaultier.....	La Rochelle.
COMMIS PRINCIPAUX.		Darcq.....	Paris, dir ^{on} régionale.
3,500 ^f à 4,000 ^f .		CONTRÔLEURS.	
MM. Bour.....	Direction du personnel.	3,000 ^f à 3,500 ^f .	
Braive.....	<i>Idem.</i>	MM. Tourné.....	Agen.
3,100 ^f à 3,500 ^f . (Promotion.)		Peise.....	Toulon.
MM. Lallement.....	D ^{on} des corresp ^{ces} postales.	Roche.....	Digne.
de Singly.....	Direction du cabinet.	2,700 ^f à 3,000 ^f .	
COMMIS ORDINAIRES.		MM. Lafont.....	Bourges.
2,800 ^f à 3,100 ^f .		Lambert.....	Dijon, lignes souterraines.
MM. Chevallier.....	Direction du cabinet.	EXPLOITATION.	
Rible.....	Direction du personnel.	DIRECTEURS.	
Simon.....	D ^{on} des services sédentaires.	6,000 ^f à 7,000 ^f .	
Courtois.....	<i>Idem.</i>	M. Fiston.....	Bar-le-Duc.
Lecouvreur - Saint -	Direction du matériel.	5,000 ^f à 6,000 ^f .	
Manvieu.....		MM. Pouzet.....	Ligne du Nord-Ouest.
Blanc.....	D ^{on} de la caisse d'épargne.	Reiss.....	Chaumont.
de Pydemarc.....	D ^{on} de la comptabilité.	Lorin.....	Châlons-sur-Marne.
Gribius.....	D ^{on} des corresp ^{ces} postales.	INSPECTEURS.	
Panessot.....	Direction du cabinet.	6,000 ^f à 7,000 ^f .	
Zugmayer.....	<i>Idem.</i>	M. Demars.....	S ^{er} télégr. de la Cochinchine
2,500 ^f à 2,800 ^f .		4,500 ^f à 5,000 ^f .	
MM. Dosson.....	D ^{on} de la comptabilité.	MM. Vaissière.....	Fois.
Cluzel.....	<i>Idem.</i>	Latapie.....	Ligne des Pyrénées.
Jacottay.....	Direction du cabinet.	4,000 ^f à 4,500 ^f .	
Braun.....	Direction du personnel.	MM. Hazaren.....	Ligne du Nord.
2,200 ^f à 2,500 ^f .		Blanc.....	Ligne du Sud-Ouest.
MM. Roulant.....	D ^{on} de la caisse d'épargne.	Legras.....	Angoulême.
Hanus.....	Direction du cabinet.	Villemin.....	Épinal.
SERVICE TECHNIQUE.		Mathieu.....	Alacon.
INSPECTEURS-INGÉNIEURS.		3,500 ^f à 4,000 ^f . (Promotion.)	
7,000 ^f à 8,000 ^f .		MM. Leschevin de Pré-	Rennes.
M. Chauvassaignes.....	Paris, région de Lille.	voisin,	
		de Mauraigo.....	Châlons-sur-Marne.
		Dardenne.....	Troyes.
		Guyot.....	Versailles.

NOMS DES AGENTS,	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS,	RÉSIDENCES ou SERVICES.
SOUS-INSPECTEURS. 3,000 ^f à 3,500 ^f .		CHEFS DE BRIGADE. 3,600 ^f à 4,000 ^f .	
MM. Maynard.	Rodez.	MM. de Cadoret.	Ligne du Sud-Ouest.
Schmitt.	Arras.	Mouly.	Ligne de la Méditerranée.
2,800 à 3,000 ^f . (Promotion.)		Sauvinet.	Ligne de Lyon.
M. Séguin.	Nevers.	Tinquart.	Ligne de l'Est.
		Déotte.	Ligne du Sud-Ouest.
COMMIS DE DIRECTION. 3,000 ^f à 3,300 ^f .		3,300 ^f à 3,600 ^f .	
MM. Driencourt.	Montpellier.	MM. Dilbac.	Ligne du Sud-Ouest.
Bernard.	Paris (contrôle).	Marsot.	Ligne du Nord.
de Watrigant.	Paris, dir ^{on} régionale.	Baldacci.	Ligne de Lyon.
Cumenge.	Toulouse.	Mouroux.	Ligne du Sud-Ouest.
Couturier.	Paris, dir ^{on} régionale.	Bablon.	Ligne du Nord.
Michaut.	Idem.	3,000 ^f à 3,300 ^f .	
Adam.	Direction de Paris.	MM. Depetasse.	Ligne de l'Est.
2,700 ^f à 3,000 ^f .		Delamont.	Ligne des Pyrénées.
MM. Maquet.	Rennes.	Wagner.	Ligne de l'Est.
Pacaud.	Valence.	Gillet.	Ligne du Sud-Ouest.
Gilbert.	Direction de Paris.	2,700 ^f à 3,000 ^f .	
2,400 ^f à 2,700 ^f .		MM. de Susini.	Ligne de la Méditerranée.
MM. Forfillier.	Troyes.	Lamiot.	Ligne du Sud-Ouest.
Klecker.	Bordeaux.	Mathieu.	Idem.
Poungny.	Paris, dir ^{on} régionale.	Bouzou.	Idem.
Queyat.	Guéret.	Bolou.	Ligne du Nord-Ouest.
Ternisien.	Paris, vérif ^{on} du matériel.	Béguin.	Ligne de la Méditerranée.
Dumestre.	Tarbes.	Delarivière.	Ligne de Lyon.
Milan.	Direction de Paris.	Maillard.	Ligne du Sud-Ouest.
Odin.	Clermont-Ferrand.	Defaux.	Ligne de Lyon.
2,100 ^f à 2,400 ^f .		Schuller.	Ligne du Nord.
MM. Tuffier.	Direction de Paris.	Dupont.	Ligne du Sud-Ouest.
Blanc.	Grenoble.	Roussel.	Idem.
Charles.	Évreux.	Robert.	Idem.
1,800 ^f à 2,100 ^f .		Lamontre.	Ligne du Nord.
MM. Ghady.	Nevers.	Verger.	Ligne de l'Ouest.
Lailheugue.	Mont-de-Marsan.	COMMIS PRINCIPAUX. 3,600 à 4,000 ^f .	
Georger.	Besançon.	MM. Gagnant.	Paris (contrôle).
Tournel.	Limoges.	Raulx.	Bourges.
Morel.	Rouen.	Rouxel.	Brest.
1,500 ^f à 1,800 ^f .		3,300 ^f à 3,600 ^f .	
MM. Tijou.	Laon.	MM. Mollières.	Paris 1.
Papon.	Auxerre.	Servant de Bezaure.	Paris 31.
CHEF DE SECTION. 5,000 à 5,500 ^f .		Marchal.	Lyon.
M. Bonvalot.	Paris R. P.	3,000 à 3,300 ^f .	
SOUS-CHEF DE SECTION. 3,500 à 4,000 ^f .		MM. Branche.	Paris R. P.
M. Martinet.	Paris R. P.	Bourdette.	Limoges.
		Dufraisne.	Nice.
		Cantal.	Lyon.
		Bourdon.	Mâcon.
		Marmagne.	Paris, central.
		Bonnard.	Montpellier.
		Espagnet.	Bordeaux.
		Ferran.	Hendaye.
		Rouët.	Paris, Saints-Pères.
		Vallée.	Paris, service Officiel.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Suin.....	Dijon.	MM. Delalande.....	Nantes.
Gary.....	Paris, R. P.	Chappey.....	Paris, Archives.
Merisot.....	Grenoble.	Beau.....	Paris, rue de l'Ouest.
Moithey.....	Caen.	Maurice.....	Lille.
Le Muet.....	Reims.	Clorc la Salle.....	Bône.
Deroye.....	Paris, R. P.	Barthlen.....	Lyon.
Servat.....	Paris, central.	Moidon.....	Nantes.
Rousset.....	Tours.	Robert.....	Reims.
d'Ennery de la Ches- naye.	Paris, dir ^{co} régionale.	Méry.....	Paris, Bourse.
2,700 à 3,000 ^f .		Huss.....	Lyon.
MM. Latchère.....	Bayonne.	Besson.....	Valence.
Roger.....	Paris, R. P.	Bobin.....	Lyon.
Molette.....	Paris 32.	Bostvironnois.....	Réclamations.
Chatonnet.....	Paris, R. P.	Gout.....	Montpellier.
Bertrand.....	Paris 1.	Bettou.....	Bergerac.
Aubry.....	Saint-Denis.	Satre.....	Paris, R. P.
Dafond.....	Alger.	Gathié.....	Toulouse.
Lesperles.....	Brest.	Perpey.....	Idem.
Vedréne.....	Lig. du Brésil et de la Plata	André.....	Épernay.
Maisse.....	Lunéville.	Grand.....	Toulouse.
Coulemb.....	Marsoillo.	Pauze.....	Saint-Étienne.
Lucas.....	Saint-Malo.	Perrot.....	Dijon.
Rochor.....	Saint-Étienne.	Paux.....	Paris, central.
Perrot.....	Paris, R. P.	Fenot.....	Paris 14.
Le Bourhis.....	Brest.	Jacques.....	Paris 32.
Caignan.....	Paris, central.	Manaut.....	Paris, R. P.
Baudrillart.....	Paris, R. P.	2,100 à 2,400 ^f .	
Goulmy.....	Idem.	MM. Jeoffroy.....	Troyes.
Benezeth.....	Ligne de la Méditerranée.	Sernin.....	Ligne du Sud-Ouest.
Olivier.....	Paris, Courcelles.	Laporte.....	Paris, R. P.
Binielli.....	Ligne de la Méditerranée.	Arnal.....	Aix.
Thiériot.....	Paris, lignes souterraines.	Gozzi.....	Ajaccio.
Paulliac.....	Paris, Bourse.	Méquignon.....	Arras.
Lebrun.....	Paris-Passy 3 ^e .	Fourny.....	Orléans.
2,400 à 2,700 ^f . (Promotion.)		Mahon.....	Idem.
MM. Blanc.....	Laon.	Buscaill.....	Ligne du Nord.
Franchi.....	Ligne de la Méditerranée.	Barande.....	Ligne de Lyon.
de Boissonneaux de Chevigny.	Montpellier.	Arrighi.....	Ligne de la Méditerranée.
Petit.....	Aix.	Dubus.....	Marseille.
Barbier.....	Ligne de Lyon.	Roynette.....	Ligne des Pyrénées.
Canavaggio.....	Ligne du Sud-Ouest.	Fil.....	Paris 17.
Pégneaux.....	Ligne du Nord.	Belfini.....	Ligne du Nord.
Paul.....	Paris, Bourse.	Luc.....	Toulouse.
Pouprier.....	Paris 24.	Trinquier.....	Béziers.
Heuzé.....	Paris 42.	Wagner.....	Ligne du Sud-Ouest.
Girard.....	Paris 4.	Martin.....	Idem.
Le Borgne.....	Reims.	Lapoujade.....	Paris, Vaugirard.
Martin.....	Alexandrie.	Prat-Galba.....	Paris, gare d'Orléans.
Gérardin.....	Paris 20.	Gachie.....	Bordeaux.
Laroumet.....	Paris 6.	Lerède.....	Bourges.
Laget.....	Ligne du Sud-Ouest.	Bezamat.....	Limoges.
COMMIS ORDINAIRES.		Delon.....	Alais.
2,400 à 2,700 ^f .		Guillaumaud.....	Limoges.
MM. Castaing.....	Bordeaux.	Pelle-Desforgés.....	Brest.
Auribault.....	Nevers.	Rozet.....	Épernay.
		Mercadier.....	Paris, École supérieure.
		Batac.....	Tarbes.
		Laucheny.....	Aix.
		Tixier.....	Guéret.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
MM. Zaegol.....	Paris, Central.	MM. Delfieu.....	Alais.
Quilliot.....	Paris, gare de Lyon.	Dupeux.....	La Rochelle.
Ardourel.....	Villefranche.	Gioss.....	Marseille.
Mahgin.....	Nantes.	Goût.....	Paris, Central.
Marchand.....	Lons-le-Saunier.	Jacob.....	Marseille.
Bourgeois.....	Paris, Central.	Jeanmaire.....	Paris, Central.
Guigues.....	Marseille.	Massalve.....	Tulle.
Quilichini.....	<i>Idem.</i>	Quéré.....	Rouen.
Letort.....	Paris 16.	Hust.....	Évreux.
Début.....	Bordeaux.	Panzani.....	Marseille.
1,800 ^f à 2,100 ^f .		Lagueyrie.....	Paris; Central.
MM. Hurey.....	Paris R. P.	Garin.....	Constantine.
Le Dauphin.....	Paris 28.	Le Roy.....	Paris, Central.
Buard.....	Le Havre.	Tourel.....	Nantes.
Chigros.....	Saint-Étienne.	Lesieur.....	Paris, Central.
Delacour.....	Laon.	Prat.....	Creil.
Saintenoy.....	Cochinchine.	Chanet dit Flageolles	Aurillac.
Mauranges.....	Angoulême.	Péquignot.....	Épinal.
Launey.....	Cochinchine.	Calvié.....	Montpellier.
Constant.....	Cahors.	Marchand.....	Rouen.
Bellier.....	Cochinchine.	Rouhan.....	Le Havre.
Prévot.....	Bordeaux.	Paquet.....	Paris, Central.
Dauvert.....	Paris, Champs-Élysées.	Rongior.....	<i>Idem.</i>
Montel.....	Paris, place Clichy.	Corbière.....	Guelma.
Gantès.....	Alger.	1,500 ^f à 1,800 ^f .	
Blanc.....	Boulogne-sur-Mer.	MM. Gumondie.....	Paris 22.
Varlet.....	Armentières.	Herblot.....	Paris R. P.
Cassard.....	Ligne de l'Ouest.	Prétot.....	Paris, Central.
Aubriet.....	Paris R. P.	Dosne.....	Ligne de l'Est.
Peyron.....	Saint-Étienne.	Sauthoreau.....	Caen.
Timonier.....	Ligne du Sud-Ouest.	Chabert.....	Rouen.
Denans.....	Toulon.	Fontanié.....	Limoges.
Abadie.....	Tarbes.	Minvielle-Bayle....	Alger.
Corati.....	Paris R. P.	Bardot.....	Ligne de l'Est.
Boudet.....	Nîmes.	Blin.....	Ligne du Sud-Ouest.
Castaing.....	Paris-Bourse.	Lacassagne.....	Paris 26.
Duron.....	Bordeaux.	Thuriot.....	Paris 1.
Roussel.....	Alençon.	Moy.....	Dieppe.
Fabin.....	Bordeaux.	Delclaux.....	Lyon.
Palmaier.....	Paris 51.	Gratraud.....	La Rochelle.
Courtois.....	Remiremont.	Casanova.....	Mascara.
Lurion.....	Alger.	Constans.....	Bordeaux.
Peres.....	Paris P. B.	George.....	Paris, boulv. Voltaire.
Chamelot.....	Dét. aux réclamations.	Baille.....	Bordeaux.
Biron.....	Ligne du Sud-Ouest.	Paulic.....	Cochinchine.
Reynaux.....	Lyon.	Jacques.....	Amiens.
Launay.....	Ligne du Sud-Ouest.	Donave.....	Constantine.
Carol.....	Ligne de l'Ouest.	Labye.....	Paris, Central.
Gélas.....	Lyon.	Fouchard.....	Bordeaux.
Hautot.....	Ligne du Nord-Ouest.	Garnart.....	Calais.
Grat.....	Ligne du Sud-Ouest.	Le Mourlec.....	Morlaix.
Bazin.....	Moulins.	Cazedepats.....	Bordeaux.
Descombes.....	Lyon.	Bernardini.....	Marseille.
Froment.....	Avignon.	Régnier.....	Mantes.
Grépon.....	Alger.	Buteau.....	Paris R. P.
Delhom.....	Mont-de-Marsan.	Vincentelli.....	Cannes.
Donape.....	Ligne de l'Est.	Juin.....	Bône.
Berthuy.....	Ligne du Nord-Ouest.	Gireau.....	Ligne du Sud-Ouest.
Grandsyre.....	Bar-le-Duc.	Petit.....	Cannes.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
MM. Prévot	Orléans.	MM. Caussil	Paris R. P.
Winterer	Belfort.	Artis	Tours.
Covinhas	Bordeaux.	Bergon	Moulins.
Finei	Poitiers.	Chaput	Ligne de l'Ouest.
Ferrasse	Sens.	Dallas	Ligne du Sud-Ouest.
Fargues	Ligne du Sud-Ouest.	Dauce	Saint-Nazaire.
Bévon	Lorient.	Desmons	Paris 17.
Joly	Guéret.	Duval	Ligne du Sud-Ouest.
Rey	Paris 74.	Gardon	Ligne de la Méditerranée.
Bonnefoy	Châteauroux.	Gife	Paris 1.
Cambon	Paris R. P.	Gruyer	Beauvais.
Miquel	Ligne du Nord.	Le Bitter	Ligne du Sud-Ouest.
Astié	Toulon.	Le Roy	Ligne du Nord-Ouest.
Gay	Cannes.	Maynard	Paris 17.
Hennel	Paris, b. Richard-Lenoir.	Morichard	Ligne du Sud-Ouest.
Marquet	Paris, Th.-François.	Péchiné	Calais.
Ohlmann	Paris, Central.	Toussaint	Nancy.
Viguer	Toulouse.	Voydeville	Paris R. P.
Mondy	Ligne du Sud-Ouest.	Schaefflé	Saint-Dié.
Achard	Issoudun.	Barthe	Toulouse.
Coffrant	Versailles.	Thomas	Tours.
Veyssière	Paris 12.	Austruy	Lyon.
Bernamonti	Rouen.	Rebeiro	Marseille.
Cathelinaud	Ligne du Sud-Ouest.	Vorrot	Nantes.
Laussel	Cette.	Franc	Paris R. P.
Verdier	Bordeaux.	Lageste	Rouen.
Autric	Ligne de l'Est.	Longuet	Lisioux.
Jeanjean	Ligne des Pyrénées.	Lyoen	Ligne du Nord.
Joussen	Ligne de Lyon.	Castel	Idem.
Chavagnol	Tull.	Latour	Toulouse.
Cote	Ligne de l'Est.	Liégeois	Ligne du Nord.
Vabre	Curpentras.		
Ladevèze	Ligne du Nord.		
Roy	Alger.		
Ferrand	Constantine.		
Delacroix	Alger.		
Berthod	Idem.		
Maignac	Constantine.		
Coste	Nice.		
Dutreix	Limoges.		
Dutrevis	Tours.		
Forin	Le Havre.		
G'Sell	Maubeuge.		
Jacques	Poitiers.		
Lavergne	Béziers.		
Le Jannac	Rennes.		
Pellat	Lyon.		
Rostagni	Sousa.		
Castan	Marseille.		
Fargues	Ganges.		
Geysse	Marseille.		
Godechou	Châteauroux.		
Godimus	Maubeuge.		
Guérn	Paris, Central.		
Le Carlier de Veslud	Paris, Bourse.		
Bouquet	Nice.		
Moursire	La Rochelle.		
Pigot	Bastia.		
Pons	Pézénas.		
Vergnaud	Paris, Central.		

RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.	
4,000 ^f à 4,500 ^f .	
MM. Kébourg	Charleville.
Bugnicourt	Bayonne.
Beuscher	Alger, pl. du Gouvernement.
Lacroix	Paris 25.
3,500 ^f à 4,000 ^f .	
MM. Proire	Tlemcen.
Bizot	Aix-en-Provence.
Baudoin	Marseille, c. du Chapitre.
Bourel	Beauvais.
Tugaud	Paris 3.
Trippier	Paris 18.
Wauthier	Nice.
Turquand	Blois.
3,000 ^f à 3,500 ^f .	
M. Letellier	Pontoise.
2,700 ^f à 3,000 ^f .	
MM. Dupont	Châtillon-sur-Seine.
Zengler	Millau.
Vialard	Toulouse, St-Michel.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
2,500 ^f à 3,000 ^f .		1,400 ^f à 1,600 ^f .	
MM. Beurville	Orléansville.	M ^{me} Georgette du Buis-	Carhaix.
Aignelot	Langres.	son.	
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES. 2,200 ^f à 2,000 ^f .		Lepoidvin	Marines.
M. Naves	Loudun.	De Foy	Mansle.
M ^{me} Lheureux	Clichy-la-Garenne.	MM. Cardusi	Douéra.
M. Rimmel	Charenton.	Vedoit	Monistrol.
1,800 ^f à 2,000 ^f		M ^{me} Aloux	Rotsel.
M. Rey	La Tour-du-Pin.	Tesseire	Voves.
M ^{me} Dupard	La Côte-Saint-André.	M. Lelong	Sars-Poteries.
MM. Terrasson	Neuville-de-Poitou.	M ^{me} Naudin	Saint-Georges-de-Rencins.
Savarin	Le Blanc.	M. Bénéd	Chamonix.
Darbois	Carvin.	M ^{me} Chevée	Sainte-Maure-de-Touraine.
M ^{me} Dumaine	Thiviers.	Semidei	La Guerche-de-Brét.
MM. Jeanne	Orbec.	Surin	Lassay.
Laulanie	Ancenis.	Roussin	Pontailier-sur-Saône.
M ^{me} Boussardon	Saint-Nicolas-du-Port.	M. Lhermé	Tergnier.
De Longrayo	Fismes.	1,200 ^f à 1,400 ^f .	
Varaigne	Héricourt.	M ^{me} Cournon	Saint-Georges-d'Orques.
Éloy	Aniche.	Brébion	Courdemanche.
Pafloy	L'Isle-sur-le-Doubs.	Baudry	Mézières-en-Brenne.
M. Trébillon	Romilly-sur-Seine.	Charras	Séderon.
M ^{me} Barbier	Hosdin.	Muréal	Mailly.
Tancrez	La Bassée.	Chedeville	Messei.
Angot	Saint-Pierre-sur-Divos.	MM. Dejay	Saint-Gervais-sur-Arve.
M. Abadie	Pont-Saint-Esprit.	Demorgny	Teniet-el-Haud.
M ^{me} Brard	Château-du-Loir.	M ^{me} Dumont	Lison.
M. Duriolle	Mauriac.	Jarry	Cinq-Mars.
1,600 ^f à 1,800 ^f .		Deslandes	Maule.
M ^{me} Berthiot	Brienon-l'Archevêque.	M. Calvet	Flagnac.
Berthélémi	Saint-Maximin.	M ^{me} Deltour	Saint-Rome-de-Tara.
Garnaud	Saint-Pierre-d'Oléron.	Rouillé	Rocheservière.
Cochart	Nouzon.	Jacquet	Coclois.
Meteyer	Château-d'Oléron.	Monthrand	Rosans.
M. Ferrier	Prémery.	M. Coissard	Gailars.
M ^{me} Labourier	Morceau.	M ^{me} Buron	Nouan-le-Fuselier.
M. Guillot	Amboise.	M. Foulet	Clevilliers-les-Moutiers.
M ^{me} Gérente	Villefranche-sur-Mer.	M ^{me} Flagey	Angerville.
MM. Humbert	Sonones.	Lavaud de la Lau-	Bourdeilles.
Perlemoine	Marans.	rencie.	
Jeantet	Mézo.	Rousseau	Vireux-Molhain.
Lucquin	Clairvaux.	Henry	Faverges.
M ^{me} Gouigout	Neuilly-en-Thelle.	Prost-Toulland	Pont-de-Poitte.
MM. Ménard	Mouy-de-l'Oise.	Marchand	Morannes.
Marcot	Le Quesnoy.	Auzépy-Lagrange	Manduel.
Dejean de Montval.	Villefranche-de-Lauragais.	Mellier	Brestes.
Lagnoux	Argelès-de-Bigorre.	De Pézet	Aillas.
Richard	Saint-Julien-Genevois.	Aulon	Saint-Mamet-la-Salvetat.
M ^{me} Manificier	Epinay.	M. Courbarien	Salces.
MM. Dufour	Villers-Cotterêts.	Guillot	Pocé.
Jamin	La Palisse.	DubrouMet - Des	Auzances.
		lignes	
		Ribat	Aspet.
		Janoli	Allevard.
		Villaret	Pont-de-Labeaume.
		Schneller	Sainte-Savine.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
	1,000 ^f à 1,200 ^f .		
M ^{me} Christen.....	Coussac-Bonneval.	M ^{me} Pascalis.....	Crécy-en-Brie.
Philipot.....	Toulon-sur-Arroux.	Lesage.....	Fournes-en-Weppes.
Rameau.....	Seey-sur-Saône.	Zaleska.....	Saint-Maurice.
Couturier.....	La Bouille	Lasseron.....	Thury.
Vigier.....	Labrousse.		800 ^f à 1,000 ^f .
Gourtrain.....	Payus.	M ^{me} Girondon.....	Saint-Maurice-en-Gourg.
Perroteaux.....	Maure-de-Bretagne.	Rougalle.....	Gignac.
Coudere.....	Degagnac.	Brotelande.....	Bérigny.
Panis.....	Vezins.	M. Reynaud.....	Montbrun.
Brenot.....	Saint-Boil.	M ^{me} Parazols.....	S ^t -Laurent-de-la-Cabresse
Daigre.....	Saint-Angeau.	Massicot.....	Mont-Saint-Vincent.
Oncil.....	Port-Saint-Père.	Foufque.....	Allety.
Meunier.....	L'Hermitage.	Lecœur.....	S ^t -Georges-d'Espéranche.
Cardon.....	Pezilla-de-la-Rivière.	M. Meireau.....	Saint-Ybars.
Serrier.....	Jenlain.	M ^{me} Lachapelle.....	Bourdeaux.
de Beccary.....	Norroy-le-Sec.	Gaucher.....	Dissay-sur-Courcillon.
Duché.....	Saint-Nectaire.	Rouby-Fombeler.....	Bouniagues.
Genner.....	Nasbinals.	Olivieri.....	Piedicorte di Gaggio.
Barnéoud.....	Villard-Bonnot.	Castang.....	Aubais.
Bouloud.....	Saint-Leu-d'Esserent.	Verrier.....	Ardes-sur-Couze.
Plessix.....	Grand-Champ.	Fort.....	Senez.
Nouvelon.....	Moisy.	Deschamps.....	Soulaines.
Fabre.....	Vaucluse.	Cheyrou.....	Galviat
Mondic.....	Lascelle.	M. Trinquet.....	Marcols.
Serrière.....	Saint-Germain-de-Calb.	M ^{me} Turmet.....	Cormolain.
Laurent.....	Noidans-le-Ferroux.	Bourgeois.....	Auvenil.
Fouque.....	Herblay.	Lequeux.....	Houilles.
Bureau.....	Saint-Branche.	de Reys.....	Frossay.
Durieux.....	L'Houmeau-Pontouvre.	Barbaroux.....	Saint-Denis-sur-Sarthon.
Gramont.....	Castellan-de-Jagnières.	MM. Froment.....	Saint-Surin-dp-Cadourne.
Dudant.....	Wallers.	Genevre.....	Biscarosse.
Robiche.....	Chemiré-le-Jardin.	M ^{me} Godeau.....	Aisseau.
Delaye.....	Le Crestet.	Gombert.....	Saint-Saturnin-d'Apt.
Tesnier.....	Limeray.	Isoard.....	Centuri.
Simon.....	Saint-André-les-Alpes.	Lacoste.....	Castelnaud-sur-Gupie.
M. Hérits.....	Livarot.	Lemire.....	Solignac-la-Trappe.
M ^{me} About.....	Gault-la-Forêt.	Lépart.....	Grandfresnoy.
Allard.....	Arques.	Lesbats.....	Ychoux.
Pardonneau.....	Coulon.	Pauet.....	Huqueliers.
Carrère.....	Giment.	Ressier.....	Espezol.
Femcau.....	La Caillère.	Rougier.....	Azerables.
Genet.....	L'Isle-de-Bréhat.	Sainte-Marie.....	Les Pilles.
Barnauvin.....	Rozoy-en-Brie.	Studzinski.....	Fouvent-le-Haut.
Grandmottet.....	Sarcelles.	Surugue.....	Saint-Fargeau.
Quétel.....	Ygrande-d'Allier.	Tacussel.....	Porto-Vecchio.
Tellier.....	Orbaix-l'Abbaye.	M. Védie.....	Brulon.
Amoudruz.....	Le Biot.	M ^{me} Eyssartier.....	Montagnier.
Besnard.....	Saint-Hilaire-S ^t -Florent.	Lajuzan-Lafont.....	Laruns.
Poulain.....	Viplaix.	Duval.....	Ervauville.
D'Audibert-de-Lus- sau.....	Caraman.	M. Jourand.....	Sainte-Marie-de-Ré.
Bourdon.....	Montmartin-sur-Mer.	M ^{me} Marty.....	Daglan.
Nogué.....	Miradoux.	Mary.....	Villefranche-de-Confient.
Coursol.....	Jaalons	Michol.....	Puget-Ville.
Prudhomme.....	Festieux.	Rollé.....	Pleubian.
Cailla.....	Sissonne.	Thomas.....	Aubières.
Lemarié.....	Loiron.	Sprécher.....	Chamborigaud.
Faure.....	Sampigny.	Bortheux.....	La Trinité.
Bart.....	Chemery.	Bertrand.....	Oulchy-le-Château.
		Corvetti.....	Ghisoni.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES ou SERVICES.
M ^{me} Marcou-Lagorce.....	Hiersac.	M ^{me} Pierre.....	Néci.
Dedet.....	Saint-Bardoux.	Pignet.....	Saint-Jean-de-Daye.
M. Malhène.....	Saint-Martin-des-Besaces.	Teillier.....	Harnes.
M ^{me} Rouillon.....	Saint-Hilaire-la-Palude.	Prestat.....	Pontigny.
Tilloy.....	Sommepy.	Scellier.....	Montbrehain.
Mochet.....	Dampierre.	Guilleminot.....	Prémont.
Chailloux.....	Saint-Mesmin.	Quéruel.....	La Houszaye.
Olivier.....	Cheux.	Larue.....	Merceœur.
Saint-Denis.....	Beaumont-en-Auge.	Francelle.....	Couvron.
Liévin.....	Marson.	Sochaczowski.....	Mougon.
Diard.....	Guerchy.	Levrien.....	Caix.
Martin.....	Pierrefite-sur-Loire.	Christophe.....	Saint-Sulpice-de-Lesat.
Berthélemy.....	Pierrepont.	M. Coulon.....	Essigny-le-Petit.
Ritouret.....	Cierp.	M ^{me} Mitifiot.....	Cucuron.
Sevet.....	Boly.	Dailly.....	Voyenne.
Frigot.....	Octeville.	Lecadet.....	Remilly-sur-Lozon.
Colley.....	Thèze.	Allart.....	Omont.
Granjons.....	Caluire-et-Cuire.	Guignan.....	Listrad.
Martin.....	Ytres.	Bratonneau.....	Coullons.
Souillart.....	Auchy-lès-Hesdin.	Armand.....	Épinouse.
Lefauqueur.....	Saint-Georges-de-Vievre.	Hounous.....	Villasavary.
Delilia.....	Louveciennes.	Berton.....	Saint-Priest.
Kappler.....	Azay-sur-Cher.	Cammartin.....	Gonaix.
Pleindoux.....	Murato.	Maitie.....	Larceveau.
Vergely.....	Salles-la-Source.	Chupin.....	Pellouailles
Adnot.....	Robert-Espagne.	Roudié.....	Valence-d'Albigeois.
Deschamps.....	Bonducs.	Levéque.....	Les Yveleaux.
Philippe.....	Izé.	Philippe.....	Gévezé.
Dompnhou.....	Concois.	Fily.....	Coësmes.
Piscart.....	Lapugnoy.	Danican.....	Landéan.
Blanche.....	Plouha.	Ecugin.....	Vermelles.
Judas.....	Luthonay-Uxeloup.	Pleindoux.....	La Roque-d'Antheron.
Lebel.....	Calonne-Ricouart.	Jossé.....	Vieux-Condé.
Leterrier.....	Prétot.	Lécuyer.....	Poix.



